HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME DOUZIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DE PAIX DU 20 NOVEMBRE 1815.

PAR M. GALLAIS.

POUR SERVIR DE SUITE A L'HISTOIRE DE FRANCE
DE M. ANQUETIL.

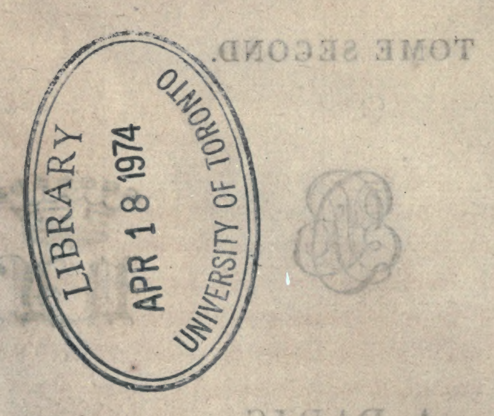
Tros, Rutulus-ve fuat, nullo discrimine habeto.

TOME SECOND.





A PARIS
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.
M. DCCCXIX.


LIBRARY
APR 18 1974
UNIVERSITY OF TORONTO

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DE PAIX DU 20 NOVEMBRE 1815.

CINQUIÈME ÉPOQUE.
DIX-HUIT BRUMAIRE, OU LE CONSULAT.
DEPUIS LA NOMINATION DE BUONAPARTE AU CONSULAT JUSQU'A SON INSTALLATION AU TRÔNE IMPÉRIAL.

1799. Véritables causes de la révolution.

Le sage avoit raison : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* Quand on veut se donner la peine d'y réfléchir, les événements les plus extraordinaires ne sont que la répétition d'autres événements que nous avons perdus de vue. La révolution, dont nous retraçons l'histoire, qui a produit tant de changements en Europe, qui a jeté tant d'effroi dans les ames, sur les causes de laquelle on a écrit tant de volumes et formé tant de conjectures, n'est, aux yeux du philosophe, qu'une de ces catastrophes climatériques qui se renouvellent à de grands in-

1799. tervalles dans le monde politique comme dans le monde physique.

Les contemporains qu'elles épouvantent n'y voient qu'un bouleversement terrible, dont ils recherchent les causes autour d'eux. A leurs yeux ce sont toujours les hommes qui ont tort : ils n'accusent ni le cours des choses, ni l'influence des antécédents, qui donnèrent l'impulsion à des agents non moins aveugles dans leurs moyens que dans leur but.

C'est sans doute une consolation que la Providence a voulu ménager à ceux qu'elle afflige, que cette habitude de séparer ainsi les effets de leurs causes, et de ne voir dans le cours nécessaire des âges que des dérangements fortuits. Cette illusion leur épargne au moins le tourment de l'attente; mais ce n'est qu'une illusion que dissipent l'étude et la réflexion.

Les siécles pèsent les uns sur les autres, et entraînent par un poids inaperçu les opinions, les institutions, et tous les rapports sur lesquels les unes et les autres étoient fondées. Le temps, novateur impitoyable, prépare en secret tous les changements que subissent les nations. L'habileté des législateurs consiste à marcher du même pas que lui, et à diminuer son action en la partageant. Mais laissons les généralités, et entrons directement dans notre sujet par les cinq propositions suivantes :

1° Lorsqu'il y a des classes privilégiées dans un état, la durée de ces priviléges dépend d'une grande et constante différence de mœurs entre ces classes et les autres. Aussitôt que le temps a introduit dans les mœurs cette uniformité que les institutions tendoient à séparer, les principes qui avoient opéré et qui maintiennent cette séparation tendent également à s'affoi-

blir : et quand l'uniformité est parfaite, la séparation des classes et les institutions politiques ne tiennent plus qu'à un artifice, que le plus léger accident peut détruire. 1799.

2° Lorsque les emplois sont le partage exclusif des classes privilégiées, la stabilité des priviléges et des institutions tient à un système d'éducation spéciale, tel qu'il puisse donner aux individus de ces classes une supériorité fondée sur des qualités et des talents inhérents, pour ainsi dire, à leur position : mais s'il arrivoit que, dans ce même état, le système d'éducation devînt commun ; si toutes les classes de la nation pouvoient acquérir, avec une égale facilité, les qualités distinguées que requiert l'exercice de tous les emplois privilégiés; la faculté exclusive d'y parvenir ne paroîtroit bientôt plus qu'une injustice légale, « et le privilége ne pourroit résister long-temps à la jalousie qui s'éléveroit de toutes parts contre les classes qui conserveroient le droit d'en jouir (1). »

3° Lorsque les mœurs sont en contradiction avec les lois, le danger dans lequel se trouvent sans cesse les institutions produit d'abord l'effet de discréditer les lois et les mœurs, et de dégrader les citoyens dans leur propre opinion. Cependant l'ordre public se maintient long-temps par une sorte de *juxtà-position*, qui fait que les éléments du corps politique restent à leur place, par la seule raison qu'il faudroit une impulsion générale pour opérer une désorganisation générale, et que le concert et l'énergie manquent pour donner cette impulsion. Il arrive aussi que tous les esprits aperçoivent en même temps le vice des institutions, la difficulté de les changer, et le risque attaché à une grande réforme. Alors on s'étudie, comme de concert, à s'aveugler et à main-

(1) *De l'état de la France en l'an* 8, par M. de Hauterive.

tenir, à la place de l'estime des lois, une sorte d'illusion
1799. qui voile leurs imperfections, et les rend recommandables par l'obscurité de leur origine et par l'appareil de l'autorité qu'on leur attribue (1).

Mais si un incident soudain vient à porter l'atteinte, même la plus légère, à un édifice aussi mal étayé, toutes les parties qui le composent s'ébranlent à-la-fois, et l'état s'écroule sur ses fondements. Dans ce désastre, la destruction la plus irréparable est celle des illusions qui avoient si long-temps reculé la catastrophe.

En vain chercheroit-on à rassembler les débris épars des institutions abolies : rien ne peut faire renaître l'ancien prestige qui avoit maintenu leur caducité. L'ordre ne peut se rétablir que sur de nouveaux éléments, et le respect des lois doit être le résultat d'un prestige nouveau.

4° Lorsque de vieilles institutions sont détruites, plus elles étoient anciennes, et plus il seroit vain de chercher à les rétablir. A leur chute soudaine s'effacent toutes les impressions de respect qui avoient leur source dans les souvenirs. Le temps passé ne rappelle plus à l'esprit que des idées d'ignorance et de barbarie : les temps modernes ne le ramènent qu'à des idées de mécréance, de ruines et de caducité. Tout ce qui étoit vénérable n'est plus que fabuleux. Une monarchie de mille quatre cents ans, une fois détruite, ne reparoît plus que dans l'histoire ; et il n'y a pas jusqu'au genre d'intérêt qu'une grande et longue infortune inspire qui ne soit un obstacle à son rétablissement.

(1) C'est la cause qui empêche les Anglois de remédier aux vices de leur constitution, parceque ces vices tiennent de trop près aux institutions fondamentales de l'état, et qu'ils craignent avec raison que celles-ci ne soient ébranlées par la réforme de ceux-là.

5° Lorsqu'un peuple a détruit toutes ses institutions, son retour lent ou soudain à ses anciennes mœurs n'a rien qui annonce son retour à ses anciennes lois. Il a détruit ses institutions, parcequ'elles n'étoient plus d'accord avec ses mœurs; il a changé ses lois, parceque des lois peuvent être changées; et il revient à ses anciennes mœurs, parcequ'on ne change pas de mœurs en aussi peu de temps qu'on en met à refaire des lois ou des institutions politiques. 1799.

En appliquant ces principes aux événements passés et à la situation actuelle de la France, on trouvera facilement l'explication de l'origine de la révolution, des désordres qui l'ont accompagnée, et des symptômes progressifs de la décadence et de la restauration de la monarchie.

Qui le croiroit? ce fut à un monarque que ses confesseurs rendirent intolérant, et ses ministres despotique, ce fut à sa magnificence, à ses créations, à son goût pour les lettres, pour les arts, pour la guerre, que les vieilles institutions de la monarchie ont dû, sinon leurs premières atteintes, au moins celles qui, les premières, les ont sensiblement ébranlées.

Industrie et commerce.

Louis XIV consomma l'abaissement politique de la noblesse (1). En favorisant les établissements de commerce et d'industrie, il éleva une nouvelle puissance dans la monarchie, celle des capitalistes et des négociants.

En comblant de bienfaits et de considération les artistes et les gens de lettres, il en composa une classe distinguée, à laquelle il ne crut attribuer que la surinten-

(1) Abaissement commencé par Louis XI, et continué par le cardinal de Richelieu.

1799. dance des productions du goût et du talent ; mais qui, par une pente irrésistible et un effet nécessaire, devint, cinquante ans plus tard, la régulatrice de l'opinion et le guide de l'esprit humain. Sans le vouloir, et sans le savoir, il diminua l'inégalité des conditions ; le faste des grands seigneurs avoit disparu : celui de la cour éclipsa toutes les magnificences particulières.

Les guerres éternelles de ce monarque l'obligèrent d'outrer la force des armées permanentes et le poids des impositions, de ruiner ses finances, et de léguer une dette énorme à son successeur. Le crédit public et le commerce devinrent des barrières que le despotisme ne put franchir, et des autorités qu'il fut obligé de ménager. Un habile et opulent financier acquit à Versailles une considération égale à celle d'un duc et pair. Les progrès de la sociabilité s'étendirent, les rangs se rapprochèrent, les avantages de l'éducation se généralisèrent.

Ainsi les anciennes proportions entre les différentes classes de la société changèrent essentiellement. A la fin du régne de Louis XV, il n'y avoit pas plus de rapport entre les trois ordres de l'état et leur existence relative sous Louis XII, qu'il n'y en avoit entre la puissance de Philippe-Auguste et celle de Louis XVI.

Ainsi, la première, la plus ancienne et la plus importante cause de la révolution a été l'action du système industriel et commercial de tous les peuples de l'Europe.

Cette cause agissant puissamment, avec continuité et uniformité sur toutes les classes de la société, en a lentement, mais progressivement changé les mœurs. Elle a donné d'abord une impulsion générale au desir de *posséder* et de *jouir :* elle a ouvert une route large et

facile dans toutes les carrières de l'émulation et de l'industrie ; elle a relevé par-tout l'importance de la richesse; elle a rabaissé celle de l'orgueil, qui n'étoit fondé que sur des titres ; elle a introduit dans les classes, auparavant inégales, une manière égale de penser, de sentir et de vivre ; elle a effacé les nuances d'éducation, de qualités, de talents et de vertus qui résultoient de la différence d'origine ; elle a généralisé, en un mot, l'esprit, les usages et le caractère des classes, et les individus ont été beaucoup moins remarqués à raison de la caste à laquelle ils appartenoient, qu'à raison de la condition dans laquelle ils vivoient, et du degré d'opulence qu'on leur supposoit. 1799.

Cette cause a plus puissamment agi en France que dans tous les autres pays de l'Europe : d'abord, parceque le système commercial, sans avoir versé en France autant de trésors qu'en Angleterre et en Hollande, y a cependant introduit un mouvement plus général et une correspondance plus active entre les différentes classes de la société ; ensuite, parceque la sensibilité de la nation étant plus vive et plus mobile, l'art de jouir est de tous les arts celui auquel elle a fait faire le plus de progrès ; et que, par la pente naturelle de ses dispositions, son industrie s'est emparée par préférence de tout ce qui tient aux jouissances, aux jouissances de courte durée, aux jouissances les moins dispendieuses et les plus générales.

Lois et mœurs.

De là une impulsion nouvelle donnée à toutes les ambitions ; de là le grand prix attaché à l'aisance ; de là un sentiment de fierté et d'indépendance dans toutes les conditions où l'on pouvoit satisfaire ses goûts ; de là une disposition générale, de la part des individus nés

1799. dans les classes constitutionnellement inférieures, à rendre l'indifférence et le mépris aux individus des classes supérieures, quand la supériorité de la fortune compensoit l'infériorité de l'origine et celle même du rang.

Dans cet état de choses, les mœurs ayant progressivement changé quand les lois ne changeoient pas, les mœurs des diverses classes étant devenues uniformes, quand les lois supposoient qu'elles étoient différentes : les lois, loin de trouver un appui dans les mœurs, se sont trouvées en contradiction avec elles.

Les lois vouloient qu'il y eût des classes distinctes : les mœurs les avoient confondues.

Les lois vouloient qu'il y eût une noblesse, un clergé, et un tiers-état ; mais ces distinctions étoient devenues idéales : le courage et la fierté de la noblesse étoient des qualités communes à tous les François bien élevés. Le savoir et les lumières du clergé étoient par-tout, et l'austérité, qui devoit être le caractère distinctif de cet ordre, n'étoit nulle part.

Il n'y avoit plus en France que deux classes ; celle des hommes du monde, et celle des hommes du peuple.

Entre ces deux classes, les lois tentoient vainement d'établir une barrière de droit : les hommes du peuple, en devenant riches, passoient de la dernière dans la première classe, où tout se trouvoit confondu.

Dans cette première classe, les lois réussissoient bien à maintenir artificiellement une sorte de privilége. Les places, les graces, les faveurs, les honneurs, appartenoient aux nobles, et étoient refusés aux roturiers. « Mais là se trouvoit aussi la *pierre d'achoppement*, contre laquelle venoit se briser l'harmonie de la société ; là s'est portée, pendant un siécle et demi, l'action pertur-

batrice des lois, des mœurs et des institutions, qui a fini par renverser tous les obstacles, abolir les castes, détruire les priviléges, bouleverser la monarchie, et enfanter cette lutte terrible entre les distinctions préexistantes et les distinctions nouvelles, entre l'ancien et le nouveau régime, entre l'anarchie et le despotisme, entre la république et le gouvernement militaire (1). » 1799.

C'est sur ce conflit, infiniment plus que sur l'amour de la liberté, qu'a porté et que reposera encore longtemps la révolution. C'est à reconstruire tous les pouvoirs qu'elle avoit renversés que nous allons voir désormais Buonaparte employer tous les moyens qu'elle déposa entre ses mains.

Le pouvoir militaire dont il étoit revêtu, et qu'il exerçoit depuis cinq ans, lui donnoit un avantage immense sur les deux collégues qu'on lui avoit associés, moins pour partager avec lui l'autorité suprême que pour couvrir ce que cette autorité, remise entre les mains d'un seul, avoit d'effrayant aux yeux des ennemis de la monarchie.

Nouvelle constitution.

Il s'en servit d'abord pour sanctionner, rectifier et arranger à sa manière la nouvelle constitution, qu'une commission législative avoit été chargée de rédiger, et dont voici les principaux articles.

CONSTITUTIONS CONSULAIRES.

I. La république françoise est une et indivisible.

II. Le sénat conservateur est composé de quatre-

(1) *De l'état de la France à la fin de l'an* 8, par M. de Hauterive.

1799. vingts membres inamovibles et à vie, âgés de quarante ans au moins.

III. Le traitement de chaque sénateur est égal au vingtième de celui du premier consul.

IV. Les citoyens Syeyes et Roger-Ducos, consuls sortants, sont nommés membres du sénat conservateur.

V. Le corps législatif est composé de deux parties, l'une proprement dite *corps législatif*, qui fera la loi par scrutin secret et sans aucune discussion; l'autre, dite *tribunat*, qui discutera les projets de loi, et en votera l'adoption ou le rejet.

VI. Le tribunat est composé de cent membres, âgés de vingt-cinq ans au moins, et qui sont renouvelés par cinquième tous les ans.

VII. Le corps législatif est composé de trois cents membres, âgés de trente ans au moins, et qui sont renouvelés par cinquième tous les ans.

VIII. Le traitement annuel d'un tribun est de 15,000 f., celui d'un législateur de 10,000 f.

IX. Le gouvernement est confié à trois consuls, nommés pour dix ans et indéfiniment rééligibles.

X. *La constitution nomme premier consul le citoyen* BUONAPARTE; second consul le citoyen Cambacérès; troisième consul le citoyen Lebrun.

XI. Le premier consul promulgue les lois, nomme et révoque à volonté les membres du conseil d'état, les ministres, les ambassadeurs, les officiers de l'armée de terre et de mer, tous les juges criminels et civils, les membres des administrations locales.

XII. Dans les autres actes du gouvernement, les second et troisième consuls ont voix consultative; ils

signent le registre de ces actes pour constater leur présence. 1799.

XIII. Le traitement du premier consul sera de 500,000 en l'an 8; celui des deux autres est égal aux trois dixièmes de celui du premier.

XIV. Un institut national est chargé de recueillir les découvertes et de perfectionner les sciences et les arts.

XV. La constitution peut être suspendue par une loi dans les pays où se manifesteroit une révolte à main armée.

XVI. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la république, etc.

Cet acte est signé à l'original des trois consuls provisoires, Roger-Ducos, Syeyes et Buonaparte, et de MM. Jacminot, Regnier, Rousseau, Villetard, Vernier, Fregeville, Laussat, Fargues, Chazal, Chenier, Cornet, Cabanis, Berenger, Laloy, Lenoir-Laroche, Cornudet, Creuzé-Latouche, Boulay de la Meurthe, Garat, Lebrun, Gaudin, Depère et Lemercier.

Le Luxembourg fut affecté au sénat conservateur, les Tuileries aux consuls, le Palais-Bourbon au corps législatif, et le Palais-Royal au tribunat.

L'événement inattendu qui venoit de changer le sort de la France, en donnant un autre caractère à sa révolution, et en replaçant l'intérêt du gouvernement dans celui de l'état, occupoit l'Europe et tenoit les esprits en suspens. On espéroit que la fin de cette campagne améneroit celle de la guerre. Buonaparte, sur lequel se fixoient alors tous les regards et reposoient toutes les espérances, se prêta de bonne grace à la tendance com-

1799. mune, et voulut être l'organe de l'opinion publique et des vœux de l'humanité.

Accoutumé à traiter les affaires militairement, il écrivit au roi d'Angleterre, et, sans aucun intermédiaire, sans aucune de ces formes accoutumées et reçues dans toute l'Europe, il lui proposa la paix.

Ouvertures de paix faites à l'Angleterre.

Il ignoroit sans doute, ou bien il ne voulut pas entendre que ces formes, consacrées de temps immémorial à ces hautes négociations, ont force de loi dans tous les pays civilisés, et que les écarter sans raison, c'étoit se présenter, sans titre, comme le réformateur du droit des gens.

Nous transcrirons textuellement les quatre piéces officielles dont se composa cette étrange négociation.

Lettre du ministre des relations extérieures de France à lord Grenville, secrétaire d'état de S. M. B. au département des affaires étrangères.

« Milord,

« J'expédie, par un ordre du général Buonaparte, premier consul de la république françoise, un courrier à Londres. Il est porteur d'une lettre du premier consul pour S. M. le roi d'Angleterre. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour qu'il puisse vous la remettre sans intermédiaire. Cette démarche annonce d'elle-même l'importance de son objet.

« Recevez, Milord, l'assurance de ma plus haute considération.

« *Signé* CH. MAUR. TALLEYRAND.

« Paris, 5 nivose an 8. »

Buonaparte, premier consul de la république, à S. M. le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande. 1799.

Paris, 5 nivose an 8 de la république.

« Appelé par le vœu de la nation françoise à occuper la première magistrature de la république, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à V. M.

« La guerre, qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

« Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur indépendance et leur sûreté, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des gloires?

« Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de V. M., qui gouverne une nation libre, et dans le seul but de la rendre heureuse.

« Votre Majesté ne verra dans cette ouverture que mon desir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états foibles, ne décèlent dans les états forts que le desir mutuel de se tromper.

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement: mais, j'ose le

1799. dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier.

« De Votre Majesté, etc. BUONAPARTE. »

Lettre de lord Grenville au ministre des relations extérieures, à Paris.

Downing-Street, 4 janvier 1800.

« Monsieur,

« J'ai reçu et mis sous les yeux de S. M. les deux lettres que vous m'avez transmises. S. M. ne voyant aucune raison de se départir des formalités depuis si long-temps usitées en Europe dans les transactions des affaires de la nature de celle-ci, m'a ordonné de vous faire passer, en son nom, la réponse officielle que vous trouverez jointe à cette lettre.

« J'ai l'honneur d'être, etc. GRENVILLE. »

NOTE.

Elle est rejetée.

« Le roi a donné des preuves réitérées de son desir sincère de voir rétablir en Europe une tranquillité solide et durable. Il ne combat et n'a jamais combattu pour une vaine gloire. Son unique but, dans cette contestation, a été de défendre contre toute agression les droits et le bonheur de ses sujets.

« C'est par ce motif qu'il a résisté à une attaque gratuite. Tel est encore son objet dans la prolongation de la guerre. Il n'espère pas faire disparoître la nécessité de la poursuivre en entrant en négociation avec les personnes entre les mains desquelles une nouvelle révolu-

tion vient de placer l'exercice de l'autorité en France. Aucun avantage réel ne peut résulter d'une telle négociation pour le but desirable et important d'une paix générale, jusqu'à ce qu'il paroisse démontré que les causes qui ont produit, prolongé et plus d'une fois renouvelé la guerre, ont cessé d'avoir leur effet. 1799.

« C'est par le système à l'influence duquel la France attribue justement ses malheurs actuels que le reste de l'Europe a été précipité dans un état de guerre aussi prolongé que destructif, et d'une nature inconnue depuis long-temps parmi les nations civilisées.

« Les ressources de la France ont été prodiguées et sacrifiées d'année en année, malgré une détresse sans exemple, à la propagation de ce système, et à l'extermination de tout gouvernement légitime. Les Pays-Bas, les Provinces-Unies, les Cantons Suisses, anciens amis et alliés de S. M., ont été immolés indistinctement et successivement à cet aveugle esprit de destruction. L'Allemagne a été ravagée ; l'Italie, aujourd'hui délivrée, a offert un spectacle d'anarchie et de rapines sans bornes. S. M. elle-même a été forcée de soutenir une lutte aussi longue que pénible, pour maintenir l'indépendance et l'existence de ses royaumes.

« Ces calamités n'ont pas frappé l'Europe seule : on les a étendues aux parties du monde les plus éloignées, et même à des nations dont la position et les intérêts les écartoient tellement de la guerre actuelle, que ses causes lui en étoient inconnues au moment où elles se trouvoient plongées dans toutes ses horreurs.

« Tant qu'un pareil système prévaudra, tant que le sang et les trésors d'une nation nombreuse et puis-

1799. sante seront prodigués à son appui, l'expérience a démontré qu'une guerre ouverte et vigoureuse est le seul moyen de le combattre.

« Les traités les plus solennels n'ont servi qu'à préparer les voies à de nouvelles hostilités, et ce n'est qu'à une résistance énergique que l'Europe doit la stabilité qui conserve encore la propriété, la liberté personnelle, l'ordre social et le libre exercice de la religion.

« Pour la sûreté d'objets aussi essentiels, S. M. ne peut donc pas placer sa confiance dans le renouvellement seul de vagues assurances de dispositions pacifiques. De semblables professions de foi ont été répétées par tous ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe, par ceux que les chefs actuels de l'état ont déclaré avoir été dès l'origine et uniformément incapables de maintenir des relations de paix et d'amitié.

« Ce sera sans doute le sujet d'une grande joie pour S. M., quand elle verra que le danger qui menace ses états et ceux de ses alliés est évanoui; quand elle sera convaincue que la nécessité de la résistance n'existe plus; quand on lui aura prouvé que la France a renoncé franchement, et pour toujours, à ces projets d'ambition gigantesque, à ces entreprises turbulentes qui ont mis en danger l'existence même de la civilisation: mais la conviction d'un changement aussi conforme aux vœux de S. M. ne peut résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits.

« La meilleure garantie de sa réalité, comme de sa durée, seroit le rétablissement de cette dynastie de princes qui, depuis plusieurs siécles, conservent à la nation françoise sa prospérité dans l'intérieur, la con-

sidération, et le respect dans l'étranger. Un événement semblable eût entièrement levé et lèvera toujours tout obstacle aux négociations ou à la paix. Il assureroit à la France la jouissance tranquille de son ancien territoire; et les autres nations de l'Europe trouveroient dans la paix la sécurité qu'elles sont forcées de chercher aujourd'hui dans la guerre. 1799.

« Cependant, quelque desirable que puisse être cet événement pour la France et le monde entier, S. M. ne limite pas à son accomplissement la possibilité d'une paix sûre et durable.

« S. M. ne prétend point prescrire à la France la forme de son gouvernement, ni le choix des mains auxquelles elle devra confier l'autorité nécessaire pour diriger les intérêts d'une grande et puissante nation.

« S. M. ne considère que la sécurité de ses propres états, celle de ses alliés, et la sûreté générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que ces avantages peuvent être atteints d'une manière quelconque, soit qu'ils résultent de la situation intérieure de la France, source des dangers présents, soit de toute autre circonstance qui produiroit le même effet, S. M. saisira avec ardeur l'occasion de concerter avec ses alliés les moyens d'une pacification immédiate et générale.

« Jusqu'à présent il n'existe malheureusement aucune sécurité de ce genre, aucune certitude suffisante des principes qui dirigèrent le nouveau gouvernement; aucune base raisonnable, d'après laquelle on puisse juger de sa stabilité. Dans cet état de choses, il ne reste pour le moment à S. M. que de poursuivre, de concert avec d'autres puissances, les efforts qu'exige une guerre juste et défensive; guerre que sa sollicitude pour

1799. le bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais ni de continuer au-delà de la nécessité qui la fit naître, ni de la terminer sur aucun autre fondement que ceux qui peuvent leur assurer efficacement la jouissance de leur tranquillité, de leur constitution et de leur indépendance. GRENVILLE.

« Downing-Street, 4 janvier 1800. »

L'orgueilleuse fermeté de cette réponse du ministre anglois étoit fondée sur les succès que les alliés avoient obtenus en Italie, et principalement sur l'accession de la Russie à la coalition. Mais les sentiments et les intérêts qui avoient déterminé cette dernière puissance à entrer dans le plan et à recevoir les subsides de l'Angleterre, avoient déja perdu une grande partie de leur force.

Dispositions de la Russie.

L'empereur Paul I n'avoit été mu, dans cette détermination, par aucun intérêt particulier. Persuadé que le gouvernement républicain de la France étoit incompatible avec la situation actuelle de l'Europe, il crut qu'il devoit, en sa qualité de souverain, pourvoir à sa sûreté, comme à celle de tous les autres, en faisant tous ses efforts pour le détruire. Il pensoit qu'à son exemple, tous les autres princes ne manqueroient pas de s'unir et de former une croisade contre les François.

Lorsque dans les divers événements de la campagne de 1799, campagne glorieuse pour son armée, malgré les revers qu'elle finit par essuyer, il vit que les grands motifs de rétablissement d'ordre social, de souveraineté légitime, de juste équilibre de puissance, qu'on avoit tant fait valoir dans les proclamations et dans les négociations, n'étoient que de vains prétextes, et que

lui seul combattoit franchement pour le grand intérêt commun, il ne songea plus qu'à sortir du tourbillon dans lequel il s'étoit laissé entraîner. 1799.

Le retour de Buonaparte, et les événements qui le suivirent, justifièrent ses conjectures et sa conduite. A cette époque, il étoit d'autant mieux disposé à une pacification générale, qu'il n'avoit voulu combattre que pour arriver à ce but honorable (1).

Dispositions de l'Autriche.

La maison d'Autriche n'étoit pas éloignée des mêmes dispositions. Ses dernières victoires lui avoient rendu, il est vrai, ses anciennes possessions d'Italie; mais la défection soudaine des Russes avoit considérablement affoibli ses forces. Elle n'ignoroit pas que les armées françoises s'organisoient pour la troisième fois sous les ordres d'un homme dont elle connoissoit la puissance et les talents, qui, de plus, étoit devenu le chef de l'état, et dont le génie actif substituoit un nouveau ressort, celui de la gloire, au fanatisme politique qui étoit usé. Ainsi tout conseilloit la paix à la cour de Vienne, et comme Buonaparte la proposoit sur les bases du traité de Campo-Formio, on ne put douter qu'elle n'eût été conclue à cette époque, si le cabinet de Londres n'avoit redoublé d'efforts et prodigué les sacrifices pour l'empêcher.

Outre la constance du gouvernement anglois dans sa haine et dans la poursuite de ses plans hostiles contre la France, deux grandes erreurs de sa part contribuèrent à rallumer le flambeau de la guerre.

Dispositions de l'Angleterre.

Peu d'observateurs des scènes de la révolution avoient suivi leur enchaînement, démêlé leurs causes

(1) Le traité de paix entre la France et la Russie fut signé le 13 vendémiaire an 10.

1799 successives et la complication de leurs effets. On s'occupoit fort peu, même en France, de remarquer, dans ces secousses fréquentes les éléments qui les avoient produites. Les intérêts froissés, les imaginations exaltées, les remords, l'ambition, s'empressoient de jeter dans l'oubli et de couvrir d'un égal mépris les scènes et les acteurs qui se remplaçoient successivement. On blâmoit tout en masse, et tout aveuglément... Combien de faits néanmoins et d'exemples dignes de mémoire sont restés ignorés! Combien d'ombres illustres attendront dans ces épaisses ténèbres que les regards de la postérité viennent à les découvrir et à les rendre à la vie de l'histoire!

Les ennemis de la France ne manquèrent pas de confondre la crise du 18 brumaire avec celles qui l'avoient précédée, et d'en méconnoître les effets.

Cependant l'événement qui venoit de concentrer dans les mains d'un seul chef l'exercice de l'autorité et la disposition sans partage de la force armée, n'étoit pas moins remarquable, mais en sens contraire, que celui de la première révolution, qui, en disséminant les pouvoirs et en les enlevant au roi, lui ôta les moyens de les rallier dans l'intérêt national et dans celui de sa propre conservation.

A cette première erreur sur la révolution du 18 brumaire, le ministère anglois joignit celle de croire que les ressources de la France étoient épuisées à un tel point, qu'on ne pouvoit plus désormais lever ni subsides, ni soldats, sans employer la violence: si Buonaparte craignoit de l'employer, il restoit sans armée et sans moyens de résistance; s'il osoit l'employer, il

compromettoit ouvertement sa puissance et sa vie. 1799.
Telles furent les causes du refus obstiné et presque insultant qu'opposa le cabinet de Londres à l'ouverture de paix que lui fit le premier consul.

Cependant, après tant de malheurs enfantés par la guerre de la révolution, le desir d'une réconciliation tant intérieure qu'extérieure étoit si unanime et si sincère en France, qu'on sut bon gré au premier consul de ses démarches pour l'obtenir; et l'on se livroit aux plus douces espérances, quand la réponse du cabinet de Londres vint dissiper ces illusions. La consternation fut générale; mais la nation, blessée de la fierté d'un refus absolu d'écouter aucune sorte de proposition, ressentit plus vivement qu'en aucune autre circonstance les injures qui lui furent prodiguées à ce sujet dans les deux chambres du parlement, et le mépris avec lequel on y traita le chef de l'état.

Buonaparte profita habilement de ces impressions. Une administration éclairée et vigoureuse, la modification des lois atroces contre l'émigration, la réforme de quelques abus, une sorte de tendance vers toute espéce d'améliorations, lui ramenoient insensiblement les esprits.

Fin de la seconde guerre de la Vendée.

Il s'appliqua d'abord à terminer la guerre de la Vendée, que les excès du directoire et les terreurs de la *loi sur les otages* avoient rallumée. Tous les chefs avoient reparu; toutes les bandes s'étoient rassemblées. Les proclamations firent peu d'effet, parcequ'on ne croyoit plus à leur sincérité. Mais il réussit mieux et plus promptement qu'il ne l'avoit espéré, en envoyant dans ces contrées deux généraux, Hédouville et Brune, qui y

1799. portèrent, avec l'appareil d'une force imposante, un esprit de conciliation, auquel ils durent principalement leurs succès.

Le général Brune étoit arrivé à Nantes vers la fin de janvier, et un mois après il écrivit que la pacification étoit complète : Hédouville et lui avoient fait annoncer aux chefs vendéens que des négociations étoient ouvertes avec les puissances étrangères, et qu'ils seroient infailliblement abandonnés par l'Angleterre. On les séduisit par de fausses promesses et de fausses apparences ; et, à mesure qu'on les divisoit, on les poursuivoit individuellement et sans relâche : alors, contraints par des forces supérieures d'accepter les propositions honorables qu'on leur offroit, ils concouroient eux-mêmes au désarmement de leurs troupes.

C'est ainsi que MM. d'Autichamp, de Châtillon, de Bourmont, Georges et le malheureux Frotté, capitulèrent, à mesure que, dans leurs arrondissements respectifs, ils se trouvèrent séparés et coupés par les colonnes d'Hédouville. Cependant avant de se rendre ils firent une vigoureuse résistance ; et ce ne fut qu'après les combats de Mélay, de Magny, de Mortagne et du Morbihan, que, cédant à des forces supérieures ainsi qu'au desir de faire cesser l'effusion du sang dans ces contrées, depuis trop long-temps désolées par la guerre civile, ils s'acquittèrent envers l'honneur et l'humanité.

M. Frotté fut le dernier à se soumettre. Mais enfin se voyant seul, il ne voulut pas être la victime d'un fol entêtement : il le fut d'une perfidie. Il écrivit au général Hédouville, pour lui déclarer qu'il souscrivoit aux lois acceptées par les autres chefs chouans et vendéens ;

mais, avant que la réponse lui parvînt, il fut pris avec six autres officiers, et fusillé peu de jours après à Verneuil. 1799.

Grands préparatifs de guerre.

Dégagé des inquiétudes que lui donnoit cette diversion, affermi et devenu plus confiant par un succès agréable à la nation, le premier consul fit connoître, par une proclamation aux François, « que le ministère anglois avoit repoussé la paix ; que, pour la commander, *il falloit de l'argent, du fer et des soldats.* » Il appeloit aux armes toute la jeunesse, lui présageoit la victoire, et juroit de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde.

Loin d'éprouver la moindre difficulté pour les levées, il fut secondé avec ardeur et obéi sans murmure. La première classe de la conscription, c'est-à-dire tous les jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans, sans distinction de rang et de fortune, furent mis à la disposition du ministre de la guerre. C'est ainsi qu'il ouvrit l'artère d'où s'écoula, pendant quatorze ans, et par torrents, le plus pur sang de la nation.

Toutes nos frontières étoient menacées. Il étoit donc vraisemblable que le premier consul se borneroit à des opérations défensives, et qu'avant d'avoir rassemblé assez de forces pour prévenir l'exécution du plan des alliés, il se contenteroit d'en observer les premiers développements dans une attitude menaçante. La formation d'une armée de réserve, dont il avoit pris le commandement avec éclat, confirma ces conjectures.

Dijon fut indiqué pour le lieu du rassemblement de cette armée, dont Buonaparte fit la base apparente de ses opérations défensives, et qui ne fut en effet qu'un grand dépôt intermédiaire qui servit de voile à ses prin-

1799. cipales dispositions. Loin de rassembler et de retenir au centre de la France les troupes qui arrivoient de tous côtés, il les faisoit filer, les unes vers l'armée d'Italie, commandée par le général Masséna, les autres vers l'armée du Rhin, commandée par le général Moreau. Celle-ci fut portée rapidement à un effectif de cent vingt mille hommes ; et rien ne fut négligé pour la mettre en état de reprendre l'offensive.

Bientôt la France, remontée sur un pied militaire plus imposant et plus régulier, prit aussi plus de confiance dans ses armées. Le luxe des camps, les grandes revues, les parades, les récompenses accordées libéralement aux soldats, l'ordre et l'ensemble qui commençoient à reparoître dans les administrations militaires, ranimèrent et portèrent au plus haut degré le goût des armes dans toutes les classes de la nation.

Armée de Moreau sur le Rhin.

L'armée du Rhin, concentrée sur la rive gauche du fleuve, se préparoit à le passer pour la quatrième fois depuis le commencement des hostilités. Le général Moreau mûrissoit ses projets, et étoit habilement secondé par son premier lieutenant Lecourbe, et par son chef d'état-major Dessolles. Son plan de campagne, qui consistoit à prendre l'offensive par son aile gauche, et à porter la guerre dans le cœur de l'Allemagne, fut d'abord rejeté par le premier consul.

1800. Celui-ci ne songeoit qu'à reconquérir l'Italie ; et, à cet effet, il n'avoit fortifié l'armée du Rhin que comme une masse qui, par sa seule présence, devoit paralyser les principales forces de l'Autriche. Dans cette hypothèse, Moreau devoit rester en observation, et détacher ensuite son aile droite pour aller renforcer l'armée d'Italie. Ce dernier plan étoit combiné dans l'intérêt du

premier consul, afin que seul il pût frapper les grands coups sur le théâtre où il lui convenoit plus que jamais de s'illustrer. 1800.

Dispositions militaires de Moreau.

En conséquence, il fit adresser au général Moreau, par le ministre de la guerre, une instruction qui, sans annoncer son véritable projet, renfermoit, en peu de mots, son plan de campagne, et prescrivoit la force et la composition du corps qui devoit être détaché de l'armée du Rhin, sous les ordres du général Lecourbe, et se rapprocher de celle d'Italie.

Moreau, dont le plan étoit tout différent, résista aux insinuations et même aux ordres du premier consul. Ce dissentiment sur la coopération des deux armées fut, entre ces rivaux célèbres, le germe des querelles qui les divisèrent. La haine implacable qui en fut la suite, et qu'ils se vouèrent bientôt après, fut peut-être une des causes les plus actives et de leur mutuelle perte, et des grands revers que la France éprouva quatorze ans après.

Malgré sa brillante campagne de 1796, et le merveilleux de son expédition d'Égypte, Buonaparte étoit loin de s'être concilié tous les vœux de l'armée françoise. Son nom étoit moins populaire que celui de Moreau, et il n'avoit pas, comme lui, l'affection du soldat.

Moreau avoit obtenu par-tout de grands succès ; et deux retraites savantes, l'une devant l'archiduc Charles, l'autre devant Suwarow, ne l'avoient pas moins illustré que ses victoires. Si la dictature avoit eu pour lui quelques charmes, ou s'il avoit été tenté par la noble ambition de rétablir la dynastie des Bourbons, il auroit pu devancer son rival ; il auroit pu faire intervenir l'armée dans l'un ou l'autre de ces deux projets : mais il n'avoit ni l'ambition, ni la résolution d'esprit néces-

1800. saires pour de telles entreprises. En consentant à l'élévation du premier consul, il crut, avec raison, que celui-ci reconnoîtroit sa complaisance, en lui conférant le commandement général des armées. Il se trompa. Ce partage ne convenoit point à l'homme qui, non seulement étoit jaloux de tous les genres de gloire, mais qui redoutoit tous les genres de rivalité.

Cependant il ne pouvoit se dissimuler que le succès de ses armes en Italie dépendoit de ceux que Moreau pouvoit obtenir en Allemagne. Il fut donc contraint de céder à ses vœux, de lui abandonner et l'honneur de son plan et la liberté d'agir conformément à son exécution.

Tandis que le général Lecourbe battoit le prince de Vaudemont à *Stokach*, Moreau remportoit à Lugen une victoire complète sur le général Kray, qui, à la tête de quarante-cinq mille hommes, se croyoit inattaquable, parcequ'il étoit fortement retranché. Ces premiers succès retrempèrent le moral de l'armée, doublèrent ses forces par la confiance, et rallumèrent cette émulation de gloire qui devoit bientôt enfanter de nouveaux prodiges.

Le général Kray, s'étant replié et retranché à *Moeskirch*, fut de nouveau attaqué par le général Moreau; le combat fut vif et opiniâtre : le champ de bataille resta aux François, mais ce ne fut pas sans de grandes pertes. La renommée de Moreau s'en accrut. L'armée françoise continua de s'avancer dans la Souabe, à la poursuite de celle d'Autriche. Elle remporta à *Biberach* et à *Memmingen* des avantages d'autant plus glorieux, qu'ils furent plus savamment disputés par le général Kray, re-

gardé sans contredit comme le plus habile tacticien des armées ennemies. 1802.

Par les raisons que nous avons déja dites, nous ne suivrons point l'armée françoise dans chacune des stations de sa marche victorieuse ; nous nous contenterons d'indiquer, *pro memoriâ*, les savantes manœuvres du général Moreau sur les deux rives du Danube, son entrée dans Ulm et dans Augsbourg, après deux actions meurtrières ; l'action plus meurtrière qui eut lieu devant Neubourg (1), où l'on se battit avec un extrême acharnement, pendant trois heures, à l'arme blanche et à coups de crosse de fusil ; et où périt le brave Latour-d'Auvergne, véritable preux de l'ancien temps, modèle de valeur et de vertus guerrières, blanchi dans les combats, et qui n'avoit voulu prendre dans les armées d'autre grade et d'autre titre que celui de *premier grenadier*. En repoussant une charge de hullands, il tomba frappé au cœur et traversé d'un coup de lance, au premier rang des grenadiers de la 46e demi-brigade, au poste qu'il avoit choisi.

Entraînés par le cours des événements, nous laisserons le général Moreau en Bavière, pour suivre le premier consul en Italie.

Buonaparte se prépare à rentrer en Italie.

Les François qui, un an auparavant, étoient regardés comme des barbares, étoient alors appelés et attendus en Lombardie comme des libérateurs. Le vainqueur de Rivoli, le fondateur de la république cisalpine, étoit annoncé par une foule d'émigrés italiens, que les rigueurs

(1) Voyez pour les détails le *Précis des campagnes* par M. Matthieu Dumas.

1800. imprudemment exercées par les Russes et les Autrichiens avoient forcés de chercher un asile en France. Buonaparte avoit formé une légion de ces républicains aguerris, dont il devoit bientôt faire de nouveaux sujets.

Il quitta Paris le 6 mai 1800, s'arrêta deux heures à Dijon, et arriva le 8 à Genève; il fit appeler le général Marescot, qui venoit d'achever sa reconnoissance du *Saint-Bernard*, et se contenta de lui faire cette question: *Peut-on passer?* — *Oui*, répondit le général. — *Hé bien, partons.* Léonidas n'étoit pas plus laconique.

Passage du mont Saint-Bernard.

A la vue de ces hauteurs inaccessibles, toute l'armée hésita: le général Lannes s'élance le premier, donne l'exemple, toute l'armée le suit. Sur un espace d'environ six milles, l'étroit sentier, le seul par où l'on pouvoit grimper, borné d'un côté par un torrent rapide et profond, et de l'autre par des rochers coupés à pic, étoit encombré de neiges: à peine étoit-il frayé que la moindre tourmente, agitant la neige supérieure, en effaçoit les traces, et qu'il falloit, sous peine de se précipiter dans le torrent, chercher d'autres points d'indication et former des traces nouvelles.

C'est au milieu de ces dangers et de ces fatigues que le soldat, qui n'osoit prendre le temps de respirer, de peur d'arrêter la colonne, et prêt à succomber sous le poids de ses armes et de son bagage, grimpoit, chantoit, et faisoit battre la charge. Il falloit que nous fussions témoins d'un tel prodige, pour croire à celui que Tite-Live raconte de l'armée d'Annibal.

Après six heures de marche, ou plutôt d'efforts et de travaux pénibles, l'armée arriva sur le sommet de la montagne, et s'y reposa quelques heures: mais pour la descendre du côté du Piémont le travail et les dan-

gers étoient encore plus grands. Selon les sinuosités et les diverses expositions, les neiges commençoient à fondre, se crevassoient en s'affaissant, et le moindre faux pas entraînoit et faisoit disparoître dans les précipices et dans les gouffres de neige les hommes et les chevaux. 1800.

Toutes les difficultés n'étoient pas vaincues. L'armée ne pouvoit entrer en Italie, et laisser derrière elle le fort de Bard, que le général Marescot, commandant du génie, avoit déclaré *imprenable*, si le commandant vouloit se défendre. Ce fort, bâti sur un rocher de forme pyramidale, sur la rive gauche de la Doire, rivière profonde, rapide et dangereuse, ferme en entier la vallée, et présente une barrière formidable.

Il étoit défendu par une garnison de cinq cents hommes, et une batterie de vingt-cinq piéces de canon. On ne pouvoit y arriver que par un escalier étroit, rapide et pratiqué dans le roc ; dix hommes résolus et deux piéces d'artillerie bien servies pouvoient tout arrêter et terminer la campagne. Mais qu'est-ce qui peut arrêter des grenadiers françois ? Tous les obstacles disparurent devant leur indomptable courage. Après beaucoup de tentatives infructueuses et des peines incroyables, ils trouvèrent moyen de hisser deux piéces de canon dans le clocher de la ville, et de battre le château en bréche, tandis que cinq cents autres grenadiers montoient à l'assaut à travers une grêle de balles. La garnison, effrayée d'une telle audace, pensa qu'elle avoit affaire à des êtres surnaturels, vit que toute résistance étoit inutile, et se rendit prisonnière de guerre.

Ce fut alors que l'armée françoise, victorieuse de tant d'obstacles, se crut invincible, et le devint en effet. Buonaparte marcha à grandes journées vers Mi-

1800. lan, où il entra le 3 juin : les Autrichiens en étoient sortis la veille, au premier bruit de son passage du mont Saint-Bernard.

Son arrivée tenoit du merveilleux. La plupart des habitants ne savoient pas seulement qu'il fût en Italie. Le général Mélas, à cette nouvelle inattendue, abandonna le Piémont, rassembla toutes ses forces disponibles, et, pour rétablir ses communications avec Mantoue, résolut de livrer bataille. C'étoit aussi le projet de Buonaparte. Il y eut à Montebello, entre la division du général Lannes et une colonne autrichienne, sous les ordres du général Ott, un premier engagement, dont l'avantage resta aux François : cet échec ne fit que hâter la résolution qu'avoit prise le général Mélas de livrer une bataille générale et décisive à Buonaparte, sur l'armée duquel il avoit tous les avantages du nombre, de la cavalerie et de l'artillerie.

L'armée françoise qui se trouvoit en ligne n'étoit pas forte de plus de trente mille hommes.

Le 13 juin les deux armées se trouvèrent en présence sur la rive droite du Pô, et à peu de distance du village de Marengo.

Bataille de Marengo.

Le lendemain 14, à la pointe du jour, les Autrichiens passèrent la Bormida : à huit heures du matin les têtes de deux de leurs colonnes attaquèrent vivement la division Gardannes. Bientôt après l'action générale s'engagea de part et d'autre. Le village de Marengo fut pris et repris plusieurs fois par les Autrichiens et par les François. Les généraux Victor, Lannes et Kellermann firent des prodiges de valeur, mais inutilement. Vers midi le corps de Victor fut enfoncé : ceux de Lannes et de Kellermann éprouvèrent le même échec, et firent leur

retraite en bon ordre. Quatre divisions françoises étoient battues et repoussées ; à cinq heures du soir la bataille étoit perdue. Le général Desaix, dont la division très éloignée ne s'étoit pas trouvée au commencement de l'action, arrivoit au pas de charge, et avec des troupes animées du violent desir de venger l'honneur françois. Buonaparte, qui l'attendoit, le voit arriver, se reléve de son profond abattement, forme une nouvelle ligne de bataille, en parcourt rapidement le front, ranimant le courage des soldats par ces courtes harangues, par ces vives incitations qui lui étoient familières : « *Soldats, c'est assez reculer, marchons en avant; vous savez que je couche toujours sur le champ de bataille.* » Les Autrichiens s'avançoient avec la confiance que donne la victoire. Ils n'étoient plus qu'à demi-portée de canon des François, quand ceux-ci s'ébranlent tous à-la-fois. Le général Desaix, marchant à la tête de sa colonne d'attaque, se présente le premier devant l'ennemi, l'étonne et l'arréte par un feu terrible, et une fusillade engagée à portée de pistolet. C'est au moment où commençoit l'engagement à la baïonnette, que le généreux Desaix est frappé d'une balle au milieu de la poitrine, et tombe dans les bras du colonel Le Brun (1).

Il revenoit d'Égypte ; à son débarquement à Toulon il avoit appris le passage du mont Saint-Bernard. Impatient de rejoindre l'armée, il obtint qu'on abrégeât sa quarantaine, et se rendit avec la plus grande diligence en Piémont. Là, il reçut l'ordre du premier

(1) Desaix étoit issu d'une famille noble d'Auvergne, et étoit lieutenant au régiment de Bretagne avant la révolution. Il avoit trente-deux ans quand il mourut au champ d'honneur.

1800. consul de prendre le commandement des deux divisions de réserve restées à San-Juliano. Ce fut avec ces deux divisions qu'il arracha la victoire à l'ennemi. Sa mort glorieuse, et digne de toute sa vie, loin d'arrêter l'ardeur de ses soldats, ne fit que les enflammer davantage. Pour la venger, ils se précipitèrent dans les rangs ennemis.

Le premier consul, voyant les Autrichiens ébranlés, les fit charger par la brigade de Kellermann, qui exécuta cette manœuvre avec tant de vigueur et d'habileté, qu'on peut dire qu'après Desaix ce fut lui qui contribua le plus au gain de la bataille.

Le général Zach, qui avoit cru n'avoir plus qu'un dernier coup à porter, s'étant trop avancé, et n'étant pas soutenu par le reste de la ligne, se trouva tout-à-coup enveloppé par les François, et forcé de mettre bas les armes avec quinze cents grenadiers. Alors les Autrichiens, saisis de terreur, s'enfuirent de toutes parts, et ne se rallièrent que derrière leurs retranchements sur la Bormida : il étoit dix heures du soir.

Pendant la nuit, le général Mélas repassa la rivière avec toute son armée, et alla reprendre son camp sous Alexandrie, Il pensoit que l'armée françoise, dont les pertes égaloient au moins les siennes, avoit, autant que la sienne, besoin de repos, et lui laisseroit le temps de former un autre plan de bataille. Mais il avoit affaire à un ennemi infatigable, qui, comme César, savoit vaincre et profiter de ses victoires. Pendant la nuit, Buonaparte s'étoit avancé sur la Bormida, se disposoit à enlever les têtes de pont, et engageoit déja une fusillade terrible dans les avant-postes,

lorsqu'un parlementaire arriva de la part du général Mélas, demanda une suspension d'armes et une entrevue. Buonaparte accorda l'une et l'autre. 1801.

Suites de la bataille de Marengo.

Le général Berthier, muni d'instructions et de pleins pouvoirs, se rendit à Alexandrie, et revint, quelques heures après, avec une capitulation connue sous le titre de *convention entre les généraux en chef des armées françoise et impériale en Italie*, en vertu de laquelle les forteresses de Tortone, de Milan, d'Alexandrie, de Turin, de Plaisance, de Coni, d'Urbain, etc., et les villes de Gênes (1) et de Savone devoient être remises à l'armée françoise.

Telle fut l'issue de la bataille de Marengo, l'une des plus décisives de toutes celles qui furent livrées dans le cours de la révolution, et celle qui a le plus influé sur la situation respective de la France et de l'Italie.

La perte en hommes fut à-peu-près égale des deux côtés. Les premiers fruits de cette victoire furent six mille prisonniers, un général, huit drapeaux, vingt bouches à feu, et les douze places fortes dont nous avons parlé plus haut.

L'heureux conquérant, pressé de cueillir les fruits de sa victoire, quitta le champ de bataille le 17 juin, et fit le même jour son entrée triomphante à Milan. « Les actions de grace qu'il alla rendre à la cathédrale, la pompe des cérémonies religieuses qui furent rétablies par ses ordres, le trône des Césars qu'il

(1) La ville de Gênes venoit d'être prise par les Autrichiens, après un siége long et meurtrier, que le général Masséna avoit soutenu avec autant de valeur que d'habileté. *Vous valez seul une armée*, lui dit le général ennemi après la capitulation.

1801. fit préparer dans le sanctuaire, et sur lequel il alla s'asseoir, fixèrent tous les regards, et durent être pour l'Europe un grand avertissement (1). »

Après avoir prescrit assez rapidement une nouvelle forme d'administration provisoire, tant pour le Piémont que pour la Lombardie, il laissa l'Italie dans une situation précaire, favorable à ses vues ultérieures, et se hâta de revenir à Paris, où le succès de son expédition, entreprise et terminée en soixante jours, avoit ébloui tous les yeux, imposé silence à tous les partis, et affermi son gouvernement.

On s'attendoit à la paix. Buonaparte l'avoit proposée derechef sur les bases du traité de Campo-Formio. Mais l'Angleterre l'avoit devancé. Le jour même, et quelques heures seulement avant l'arrivée du courrier qui apportoit les nouvelles de la bataille de Marengo et de la convention d'Alexandrie (le 20 juin 1800), le baron de Thugut et lord Minto avoient signé un nouveau traité de subsides, par lequel LL. MM. impériale et britannique s'engageoient, 1° à poursuivre la guerre contre la France avec vigueur et persévérance ; 2° à ne faire, pendant la durée de cette convention, aucune paix séparée et sans le consentement des deux parties.

On dit, dans le temps, que M. de Thugut avoit eu des raisons particulières de se hâter de signer ce traité, trop désavantageux à son souverain. En prolongeant la guerre, en effet, l'empereur compromettoit évidemment le salut de ses états, lorsque l'Angleterre ne risquoit que de l'or. Renfermée dans son île comme dans un fort inaccessible, elle pouvoit impunément troubler et soulever le continent. Elle y trouvoit même son intérêt.

(1) *Précis des Evènements militaires*, par M. Matthieu Dumas.

Tandis que son or pénétroit dans tous les cabinets, et attachoit les ministres à ses vues politiques, ses flottes balayoient les deux mers, faisoient le commerce du monde, et lui rapportoient les trésors qu'elle prodiguoit pour étendre son empire et son influence.[1] 1801.

Cependant les choses n'alloient pas toujours selon ses desirs. Dans ce temps-là, plusieurs de ses expéditions échouèrent. Celle qu'elle tenta en Hollande fut même déshonorante pour ses armes. Vingt mille Anglois, débarqués au Helder sous la conduite du duc d'Yorck, furent attaqués et battus complétement par le général Brune. Leur position devint si pénible après cette bataille, qu'ils s'estimèrent trop heureux de pouvoir se rembarquer à des conditions très humiliantes, sur-tout après l'éclat qu'ils avoient donné à leur armement, et après s'être vantés qu'ils alloient *non seulement rétablir le stathouder en Hollande, mais enlever la Belgique à la France.*

Ils ne réussirent pas mieux à Quiberon, où ils osèrent risquer une seconde descente; ni au Ferrol, où ils essayèrent vainement de mettre le feu à l'arsenal, et de s'emparer d'une escadre de six vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile; ni à Cadix, où la fièvre jaune avoit fait d'épouvantables ravages. Sans pitié pour le malheur, sans respect pour le droit des gens, ils ne craignirent pas d'attaquer cette malheureuse ville, qu'ils croyoient sans défense. Ils s'en approchèrent avec une flotte de cent quarante-trois voiles chargée de vingt mille hommes de débarquement, et ils eurent la double honte d'avoir tenté une lâche entreprise, et d'y échouer.

Comme port de guerre, Cadix a l'avantage de dominer les deux mers, et de renfermer des armements qui

1801. ne peuvent être ni observés, ni retenus par les croiseurs. Comme port de commerce, cette même ville semble avoir été destinée par la nature à devenir le centre de la navigation des deux mondes, et le grand marché de leurs productions. Les Anglois l'ont toujours convoitée : leur projet alors étoit d'en faire un second Gibraltar, de couper l'isthme, et d'ouvrir ou de fermer à leur gré les portes de l'Océan et de la Méditerranée. Les Espagnols se montrèrent, dans cette circonstance, ce qu'ils furent toujours, lorsqu'ils se guident eux-mêmes, fermes et intrépides. La fierté de leur attitude et l'activité des préparatifs qu'ils firent pour leur défense imposèrent à l'ennemi et le forcèrent de renoncer à ses desseins.

L'ennemi s'en dédommagea du côté de Malte et de l'Égypte. Après un siége de deux ans, habilement et courageusement soutenu par le général Vaubois, l'île de Malte venoit de tomber dans la main des Anglois. Ce fut pour eux la conquête la plus importante de toute la guerre, et pour nous le fruit le plus amer que nous ayons recueilli de l'expédition d'Égypte.

L'Égypte elle-même étoit perdue sans retour. Après la désertion de Buonaparte, les François s'y étoient encore maintenus avec honneur pendant plus d'une année.

Fin de l'expédition d'Égypte.

Le général Kléber, à la tête de dix mille hommes, remporta, dans les plaines de la Coubée et aux portes du Caire, une victoire complète sur quatre-vingt mille Ottomans, commandés par le grand-visir. Cette victoire étoit assurément glorieuse pour l'armée françoise ; mais elle ne pouvoit la sauver dans la situation critique où elle se trouvoit. L'assassinat du général mit le comble à sa détresse. Un jeune fanatique nommé Souley-Man, excité par le zéle de sa religion et par les proclamations

violentes du grand-visir, saisissant le moment où le général Kléber, accompagné de l'architecte Protain, traversoit une terrasse attenante à sa maison, s'élança sur lui, et le poignarda avec une arme empoisonnée. 1801.

Le général Kléber, dont les grandes qualités comme général étoient relevées par tous les avantages qui plaisent aux yeux, par une haute stature, une belle physionomie, un regard fier et pénétrant, étoit alors âgé de cinquante ans. Il emporta dans la tombe l'estime même des ennemis de la France, et les regrets de toute l'armée.

Le général Menou prit sa place, sans en avoir ni l'esprit ni le talent. Il affecta même de blâmer et de contrarier toutes les vues de son prédécesseur. Croyant pouvoir gagner l'affection des musulmans, il adopta leur culte et leurs cérémonies, et ne réussit, par cette étrange apostasie, qu'à exciter le mépris de son armée, dont il s'étoit déja aliéné le cœur par ses manières inquiètes et son caractère soupçonneux.

Le 21 mars 1801, il osa attaquer auprès d'Alexandrie une armée angloise qui venoit de débarquer sous les ordres du général Abercrombie. Il fut repoussé avec une grande perte, et rejeté dans la ville, qui fut aussitôt assiégée et vivement pressée par les Anglois et par les Turcs. M. Menou n'avoit aucun moyen de résistance. Son armée étoit affoiblie et découragée : il n'attendoit plus de secours de la France. Que pouvoit-il faire? se sacrifier sans gloire et sans utilité? il aima mieux capituler; et la capitulation stipuloit que les François évacueroient sur-le-champ l'Égypte, sur des vaisseaux que les Anglois s'engageoient à leur fournir.

Telle fut la triste issue de cette fameuse expédition,

1801. qui, dans son principe, devoit frapper au cœur le commerce de l'Angleterre, ouvrir l'ancien passage des riches contrées de l'Inde, dédommager la France de la perte de ses colonies occidentales, et rendre sa première splendeur au berceau des sciences et des arts.

Bataille de Hohenlinden.

Le général Moreau vengeoit la gloire de son pays dans les plaines de *Hohenlinden*. Le 3 décembre 1800, l'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Jean, et forte de quatre-vingt mille hommes, attaqua l'armée françoise, fut battue complétement, et laissa sur le champ de bataille six mille morts, dix mille prisonniers, quatre-vingts bouches à feu et deux cents caissons. Digne de ce triomphe par sa modestie, le général en chef en fit honneur à ses braves compagnons d'armes, les généraux Grouchy, Bonnet, Ney, Grand-Jean et Decaen; il ne laissa éclater sa joie que par ces paroles, si simples et si vraies dans sa bouche: « Mes amis, vous avez conquis la paix; c'est la paix que nous venons de faire. »

Douze jours après, le général Decaen entroit dans Salzbourg par la rive droite de la Salza, tandis que le général Lecourbe y pénétroit par la rive gauche. L'occupation de cette ville et le passage de la Salza décidoient du sort de l'Autriche. La cour de Vienne, effrayée, demanda une suspension d'armes. Le général Moreau répondit qu'il ne l'accorderoit que dans le cas où l'empereur consentiroit à faire la paix avec la France sans le concours de l'Angleterre, et donna quarante-huit heures pour la réponse. La réponse fut favorable. Le 25 décembre, la convention d'armistice fut signée à *Steyer*, et le 9 février suivant la paix fut signée à Lunéville.

Depuis six semaines cette ville avoit été désignée pour le lieu des négociations relatives à cet heureux

évènement. M. le comte de Cobentzel s'y étoit rendu au nom de l'empereur, et le citoyen Joseph Buonaparte au nom du premier consul. Les premières conférences se passèrent en discussions sans fin comme sans intérêt; et les autres se seroient probablement terminées sans résultat, si la victoire d'*Hohenlinden* n'avoit coupé court à toutes les difficultés.

1801. Paix de Lunéville.

Par l'article 2 de ce traité, l'empereur confirme, de la manière la plus solennelle, la cession de la Belgique à la France, et renonce, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, à tous ses droits et titres auxdites provinces.

Par l'article 6, S. M. l'empereur et roi consent, tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, à ce que la république françoise possède désormais, en toute souveraineté, les pays et domaines situés sur la rive gauche du Rhin, qui faisoient partie de l'empire germanique.

Par l'art. 5, le grand-duc de Toscane renonce, pour lui et pour ses successeurs, au grand-duché de Toscane et à l'île d'Elbe, en faveur de l'infant duc de Parme.

Par l'article 12, S. M. impériale renonce pour elle et ses successeurs, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres qu'elle pouvoit avoir avant la guerre sur tous les pays qui, aux termes du traité de *Campo-Formio*, font actuellement partie de ladite république.

De son côté, la république françoise consent, par l'article 3, à ce que l'empereur et roi possède, en toute souveraineté et propriété, l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes, les bouches du Cattaro, la ville de Venise et pays compris entre les états héréditaires de S. M., la mer Adriatique et l'Adige.....

1801. Cette paix garantissoit à la France, en outre, les comtés d'Avignon et de Nice, le duché de Savoie et la principauté de Monaco. La France eut pour frontières l'embouchure de l'Escaut, le Rhin, le Jura, les Alpes et les Pyrénées. Cet immense agrandissement, qui augmentoit d'un quart et le territoire et la population de l'ancien royaume, rompit évidemment cet *équilibre* de puissance, pour lequel on avoit versé tant de sang depuis le traité de Westphalie, et devoit porter l'inquiétude dans tous les cabinets; mais, d'un autre côté, les victoires de *Marengo* et de *Hohenlinden* imposoient silence à toutes les rivalités. La considération militaire de la France, qui s'étoit presque perdue sous les deux derniers règnes, étoit alors portée plus haut qu'elle ne l'avoit jamais été sous Louis XIV. L'Espagne, fidèle à ses traités, fournissoit à la France des hommes et des subsides. Les nouvelles républiques de Hollande, de Suisse, de Gênes et de Lombardie paroissoient dévouées à la puissance qui les avoit créées, et formoient autant de boulevards autour de ses frontières. Telle étoit, en un mot, la prépondérance que la France avoit acquise en Europe, depuis moins de deux ans, qu'il n'y avoit plus que sa modération qui servît de garantie contre elle-même.

Le traité de paix de Lunéville fut suivi de plusieurs autres traités avec les rois de Naples, de Suède et de Portugal; avec la Porte ottomane, avec l'empereur de Russie, avec la régence d'Alger et celle de Tunis. Buonaparte avoit besoin de quelques jours de paix pour organiser son gouvernement, et pour justifier le titre de *pacificateur*, qu'il étoit alors jaloux d'unir à celui de *conquérant*: quand il aura besoin de la guerre, soit pour étendre sa domination, soit pour satisfaire un caprice,

1801.

il saura bien trouver les moyens et de la recommencer, et d'en rejeter la cause sur ses ennemis.

Lueurs d'espérance.

Quoi qu'il en soit, pendant ce trop court intervalle de paix, la France conçut de hautes espérances, oublia tous ses maux passés, vit luire quelques jours de bonheur, et crut voir dans les institutions qu'on lui promettoit, dans l'activité du premier consul, dans les soins qu'il donnoit aux affaires publiques, dans le choix des hommes qu'il appeloit autour de lui, dans les encouragements qu'il accordoit aux arts et à l'industrie, dans les travaux qu'il ordonnoit, soit pour la réparation des canaux et des routes, soit pour les embellissements de Paris, etc., autant de gages de sa future prospérité et l'accomplissement de ses destinées.

Ce fut aussi le moment où Buonaparte, que n'avoient pas encore enivré ses flatteurs et ses conquêtes, recueillit, pour la première et la dernière fois, le prix de ses glorieux succès, dans les hommages sincères que lui rendirent les grands dignitaires de l'état, et dans la reconnoissance presque unanime de la nation.

Pourquoi sommes-nous obligés d'ajouter que ce fut encore le moment où sa sûreté personnelle fut plus souvent compromise par des complots que formèrent contre sa vie des hommes de partis contraires, des hommes aveugles dans leurs ressentiments et coupables dans leurs moyens; des hommes qui n'avoient entre eux rien de commun qu'une haine violente contre celui qu'ils regardoient, les uns comme l'ennemi de leur prétendue république, et les autres comme l'usurpateur du trône des Bourbons?

Complots contre la vie du premier consul.

Les complots qui tendent à renverser un gouvernement nouveau ne sont point des crimes de tous les

1801. temps, ni reconnus tels, dans le même temps, par tous les hommes. Flétris dans un parti, ils sont glorifiés dans un autre. Ils sont jugés différemment dans les républiques et dans les monarchies ; différemment par les contemporains et par la postérité ; différemment quand leurs auteurs montent sur le trône ou à l'échafaud. Le premier des Brutus, qui fut l'idole des Romains, n'eût été qu'un factieux et un conspirateur à leurs yeux, si Tarquin eût transmis sa couronne à son fils. Si Catilina et Mallet eussent réussi, au lieu de la honte dont le vainqueur a voulu flétrir leurs noms, ils auroient reçu une couronne civique de leurs concitoyens. *Malheur aux vaincus*, dans tous les cas. Si le fils de Cromwell eût hérité du génie comme du pouvoir de son père, le cadavre de celui-ci auroit été déposé honorablement dans les tombeaux de Westminster, et n'eût pas été jeté aux gémonies.

Buonaparte n'ignoroit pas que son élévation excitoit beaucoup de jalousies, et blessoit beaucoup d'intérêts. Il devoit craindre, et il craignoit en effet l'opposition des royalistes, la vengeance des jacobins, et le stylet des conspirateurs. Ses craintes, exaltées par ses courtisans, le rendirent inquiet et farouche, en lui faisant voir un ennemi dans tout inconnu, et des assassins dans tous ses ennemis.

Dès le 27 fructidor an 8 (12 septembre 1800), dix mois après son élévation, il crut sa vie en danger par suite d'un complot dont il fut averti à temps, et dont la police fit arrêter les auteurs, sans qu'on ait su ni leurs noms, ni leurs moyens d'exécution.

Un mois après, la police découvrit un second complot ; et, soit ineptie de la part des auteurs, soit arran-

gement de la part de la police, celui-ci n'étoit que la copie exacte du premier. Voici comment le journal officiel en rendit compte dans la feuille du 23 vendémiaire. 1801.

« Dans les premiers jours de la seconde décade de vendémiaire, on fut instruit qu'un nommé Demerville avoit distribué de l'argent, et que des scélérats bien connus fréquentoient sa maison. On sut précisément, le 17, que onze d'entre eux devoient se jeter sur le premier consul, à sa sortie de l'Opéra. Ces individus étant connus, la police avoit pris de sévères mesures de surveillance. Le 18, deux de ces scélérats, Romains de naissance, dont un nommé Ceracchi, et l'autre Diana, furent arrêtés dans les couloirs de l'Opéra. Ils étoient armés de coutelas. On est à la poursuite des autres. Demerville et Ceracchi ont tout avoué. Ces misérables sont pour la plupart des individus accoutumés au crime par les massacres de septembre. » (1)

Le sénat, le tribunat, le corps législatif, les cours de justice, s'empressèrent d'aller témoigner au chef de l'état l'horreur qu'ils avoient éprouvée en apprenant le danger qu'il avoit couru. Ce fut un beau moment pour lui, parcequ'il lui fut aisé de voir que tous les discours qui lui furent adressés à ce sujet étoient l'expression franche de la douleur commune et de l'intérêt public. Ses réponses, méditées sans doute, mais qui paroissoient improvisées, avoient un caractère d'abandon qu'elles n'ont pas toujours eu depuis, et une sorte de fierté militaire qui ne déplut pas à la nation.

(1) *Moniteur.*

1801. Celle qu'il fit au tribunat est une des plus remarquables, à cause de la phrase qui la termine :

« Je remercie le tribunat de cette preuve de son affection. Je n'ai réellement couru aucun danger. La police avoit pris de sages mesures. Il faut que la France sache que la vie de son premier magistrat n'est exposée dans aucune circonstance. Tant qu'il sera investi de la confiance de la nation, il saura remplir la tâche qui lui est imposée. *Si jamais il étoit dans sa destinée de perdre cette confiance, il ne mettroit plus de prix à une vie qui n'inspireroit plus d'intérêt aux François.* »

Machines infernales.

Quelques jours étoient à peine écoulés depuis cet événement, quand un rapport de la police apprit aux François qu'un ingénieur nommé Chevalier (1) avoit été saisi fabricant une machine inconnue, dont *la destination ne pouvoit être que dangereuse et criminelle*, disoit le rapporteur ; et il ajoutoit :

« Cette machine, à juste titre nommée *infernale*, consistoit en une espèce de baril, cerclé en fer, lequel étoit rempli de balles, de marrons, de six à sept livres de poudre, et auquel étoit fortement attaché un canon de fusil garni de sa batterie. »

Chevalier eut beau dire que sa machine lui avoit été commandée par la marine, on lui prouva qu'elle étoit destinée à faire périr le premier consul. Il fut arrêté avec les nommés Desforges, Gombaut-Lachaise, Jumillac, Bousquet et Thibaud. On avoit besoin de trouver des coupables, ils furent traduits devant une commission militaire et condamnés à mort.

(1) Cet homme étoit l'inventeur d'une fusée incendiaire inextinguible, dont les *fusées à la Congrève* ne sont qu'une contrefaçon.

Il étoit naturel de croire que là devoient s'arrêter tous les complots contre la vie du premier consul, ou du moins qu'aucun conspirateur ne seroit assez maladroit pour employer à cet effet une autre *machine infernale*, dont le premier essai avoit été si malheureux. 1801.

Mais ou il y avoit dans les deux partis de l'opposition des hommes assez fous pour courir évidemment à leur perte, ou la police, qu'on accusoit de favoriser secrétement l'opposition, afin de se rendre plus nécessaire, étoit assez dénuée d'imagination pour se répéter dans ses jeux cruels et dans le tissu de ses rapports : ce qu'il y a de certain, c'est que le 3 nivose an 9 (24 décembre 1800), à huit heures du soir, le premier consul, se rendant du palais des Tuileries au concert de l'Opéra, pour entendre la première exécution du bel oratorio d'Haydn, connu sous le nom de *la Création du Monde*, trouva la rue Saint-Nicaise embarrassée et presque coupée par une petite charrette attelée d'un seul cheval. Cet obstacle étoit d'autant plus inattendu, que l'avant-garde du piquet de la garde à cheval qui escortoit la voiture l'avoit dépassé et n'avoit rien remarqué. Le cocher, très adroit, évita l'obstacle, sans modérer la course de ses chevaux.

A peine étoit-il au-delà, qu'une explosion terrible brisa les glaces de la voiture, blessa le cheval du dernier homme du piquet, et inonda la rue de mitrailles, d'artifices et de fumée. La charrette, chargée de deux tonneaux de poudre, avoit sauté, quelques secondes seulement après le passage du premier consul. La moindre hésitation du cocher eût entraîné sa perte, celle du premier consul, et des généraux Berthier, Lannes et Lauriston, qui étoient dans sa voiture. Huit

1801. personnes furent tuées, vingt-neuf blessées grièvement, les deux maisons les plus voisines de la *machine infernale* presque entièrement renversées, et quarante-quatre autres extrêmement endommagées. Le dégât des meubles fut immense. Les débris des tonneaux cerclés en fer, de la charrette et du cheval, furent portés à de grandes distances.

Au moment de l'explosion, le premier consul fit arrêter sa voiture, prit quelques informations, donna des ordres pour secourir les blessés, et se rendit à l'Opéra. On n'aperçut sur son visage aucune altération. Le concert ne fut point interrompu.

Il ne s'agissoit plus seulement de mauvais propos, tenus dans les cabarets par des hommes enivrés, de conjectures hasardées dans les bureaux du ministre pour effrayer le chef de l'état, de conspirations découvertes par ceux mêmes qui en avoient conçu l'idée. Il y avoit ici un commencement d'exécution, une tentative manifeste, une explosion terrible, des morts et des blessés ; il y avoit un grand délit commis : quel en étoit le but? quels en étoient les auteurs ?

Le but le plus apparent, celui qui frappa d'abord tous les yeux, c'étoit la mort de Buonaparte. Mais les hommes à longue vue crurent en apercevoir un autre plus profond et plus mystérieux, celui de jeter sur sa personne un grand et puissant intérêt, un intérêt composé du danger qu'il venoit de courir, et du besoin que nous avions de son bras. Pour préparer les esprits au grand changement qu'on vouloit opérer dans le gouvernement, pour justifier le projet conçu dès-lors de fonder sur sa tête une nouvelle dynastie, il falloit une

occasion de rappeler les grands services qu'il avoit rendus à la patrie, et de présenter sa perte comme le plus grand malheur qui pût arriver à la nation. 1801.

On ne fut pas plus d'accord sur les auteurs que sur le but du complot. Il y eut à cet égard deux versions différentes, et toutes les deux officielles. Le préfet de police (M. Dubois) en accusa les jacobins. Le ministre de la police (M. Fouché) en accusa les jacobins et les royalistes.

La vérité est que S. Régent et Carbon, qui furent arrêtés comme premiers auteurs et fabricateurs de la *machine infernale*, venoient d'Angleterre, se disoient *royalistes*, et s'étoient déshonorés par des excès dans la guerre de la Vendée. Ces révélations firent tomber sur le gouvernement anglois et sur le parti royaliste de vagues et odieux soupçons, que la probité de l'histoire doit repousser.

Toute la France fut indignée d'un si lâche attentat. Toute l'Europe en retentit, et l'ascendant de Buonaparte, ainsi qu'on l'avoit prévu, s'en accrut au-dedans comme au-dehors. Il répondit aux premières félicitations qui lui furent adressées par ces paroles qui dévoiloient son secret : *Le chef de l'état est toujours sur le champ de bataille.*

Il profita habilement de la disposition générale des esprits pour fermer la bouche aux royalistes, et pour dissoudre le parti des jacobins.

Dans son rapport sur cet événement, M. Fouché avoit déclaré que cette guerre atroce ne pouvoit être terminée que par un acte de haute police, et sa proposition de déporter cent dix individus, qu'il désigna, fut

1801. approuvée par le conseil d'état. Peu de jours après, quatre-vingt-quatre des individus désignés furent arrêtés.

Tribunaux spéciaux.

Ce coup d'état, frappé d'une main sûre, fut immédiatement suivi de la création des tribunaux spéciaux; remède malheureusement nécessaire dans de telles circonstances, mais remède dont on a depuis beaucoup trop abusé. Les motifs de la loi furent présentés avec force, et ses inconvénients palliés avec adresse. L'opposition qu'elle rencontra dans le tribunat fut le dernier cri des partisans du gouvernement républicain. Malgré la défaveur d'une cause qui sembloit se rattacher à celle des factieux, ils défendirent avec une courageuse éloquence l'indépendance des tribunaux; ils déplorèrent vainement le fâcheux échec que cette institution alloit porter à celle des jurés, et ils ne craignirent pas de comparer les tribunaux d'exception aux anciennes cour prévôtales, qui avoient excité contre elles tant de justes réclamations. Les mots de *salut public, d'empire des circonstances*, ces mots magiques et toujours puissants, tranchèrent la question, et fermèrent la bouche aux opposants.

L'organisation des tribunaux spéciaux mit dans les mains du premier consul l'arme la plus redoutable et la plus sûre pour maintenir l'exercice du pouvoir absolu, que dès-lors il établissoit, malgré l'apparence des formes constitutionnelles qu'il conservoit.

Il ne supporta que très impatiemment ce premier éclat d'un parti d'opposition dans le tribunat. Quelques ménagements qu'eussent gardés les orateurs qui se firent remarquer dans cette discussion, il en fut vivement blessé. Il les considéra et les fit signaler comme

des factieux qui cherchoient à capter la faveur populaire aux dépens de l'intérêt de l'état, et dont les vaines déclamations ne tendoient qu'à jeter du discrédit sur le gouvernement. Il résolut, dès ce moment, de détruire le tribunat, dont il reprochoit la création à *l'idéologie de l'abbé Syeyes*, et il ne tarda pas à faire disparoître cette dernière ombre du gouvernement représentatif. 1801.

Alors il pouvoit impunément entreprendre tout ce qui lui convenoit. Au-dedans, il étoit secondé par les vœux de la nation. Au-dehors, sa politique, qui n'étoit encore qu'adroite, lui ramenoit les esprits, que ses armes avoient effarouchés.

Par la convention qu'il fit et signa le 1er octobre 1800 avec les *Etats-Unis*, il assura les droits des neutres, leur libre navigation, la sûreté des convois, l'honneur des pavillons respectifs. Ce traité, négocié par MM. de Talleyrand, de Fleurieu et Rœderer, est généralement regardé comme un code de droit maritime, et fut accueilli avec reconnoissance par toutes les nations intéressées à l'affranchissement des mers.

Système continental.

Il avoit conçu un grand projet, celui d'opposer un *système continental* au système maritime des Anglois; il falloit pour cela leur fermer tous les ports de l'Océan et de la Méditerranée; il falloit associer à son plan les grandes puissances par la persuasion, et les petites par la force; il falloit *désaccoutumer* l'Europe des jouissances que lui procuroit, depuis trois cents ans, le commerce des deux Indes : malheureusement ces trois moyens étoient impraticables; plus malheureusement encore il les suivit avec une aveugle opiniâtreté, qui fut une des principales causes des grandes guerres qu'il entreprit et

1801. des grands revers qu'il éprouva. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Dans le commencement de son régne, le bonheur accompagnoit tous ses pas. L'empereur de Russie (Paul I) venoit de se brouiller avec les Anglois, auxquels il reprochoit, 1° de s'être emparés de l'île de Malte, aux dépens des chevaliers, dont il s'étoit déclaré le *grand-maître;* 2° l'inexécution d'un traité de subsides; 3° le refus d'échanger contre des prisonniers françois, des Russes faits prisonniers par les François lors de l'expédition du Helder.

Buonaparte s'empara très adroitement de cette dernière circonstance. Il ordonna qu'on rassemblât dans les départements du nord environ huit mille prisonniers russes; qu'on pourvût abondamment à leurs besoins; qu'on les habillât à neuf et dans l'uniforme du corps auquel chacun d'eux appartenoit; et qu'ainsi équipés depuis les pieds jusqu'à la tête, ils fussent renvoyés, sans échange, à leur souverain.

Un tel procédé ne pouvoit manquer de réussir auprès de Paul I, déja séduit par l'éclat des victoires des armées françoises; et, satisfait en secret de voir enlever à la maison d'Autriche les conquêtes d'Italie qu'elle ne devoit, disoit-il, qu'aux armes russes et à l'épée de Suwarow.

La politique de ce prince changea tout-à-coup, et suivit les mouvements de son caractère impétueux. Il se rapprocha de la France; il rejeta toutes les avances de la cour de Vienne; il refusa de recevoir le prince d'Auersberg, chargé par cette cour de le faire revenir de ses préventions; il rompit toute mesure avec l'Angleterre, et, avant toute déclaration de guerre, il mit

l'embargo sur les vaisseaux et les propriétés que les Anglois, sur la foi des traités, possédoient dans ses vastes états. 1801.

Alliance avec la Russie.

Buonaparte, que cette conduite inattendue surprit agréablement, se hâta d'en exprimer sa reconnoissance, d'abord en donnant l'ordre de traiter avec tous les égards possibles les Russes qui se trouvoient ou qui pouvoient arriver en France; ensuite, en faisant insérer dans le journal officiel un éloge de Paul I, que voici :

« Paul I est le seul souverain qui, dans ces derniers temps, ait suivi les mouvements d'une politique magnanime et désintéressée. Tout a été loyal dans sa conduite : ses erreurs même avoient des excuses honorables. Quand il s'est armé contre la France, la France étoit avilie sous un gouvernement oppresseur et méprisé; elle avoit vu s'éloigner le héros qui la couvre maintenant de son égide, et qui la protége de son génie. Un monarque placé aux confins de l'Europe pouvoit donc se méprendre et mal juger des événements que la renommée lui apportoit de si loin à travers tous les cris de la haine et toutes les plaintes de l'infortune : mais ses yeux n'ont pas tardé à s'ouvrir; il a bientôt reconnu que les puissances coalisées, oubliant la cause commune, ne songeoient qu'à leur agrandissement particulier. Il n'a plus voulu prêter ses drapeaux à cette ligue monstrueuse, qui étoit, dit-on, dirigée contre les usurpateurs, et qui a multiplié sur la terre tous les genres d'usurpation.

« Il est revenu à ses véritables intérêts, par les sentiments de la justice et de la dignité. En un mot, l'honneur fut le mobile constant de sa politique; et cet exemple, depuis long-temps perdu dans les cours, ne semble

1801. avoir été donné par le descendant des czars, que pour offrir un contraste plus frappant avec la conduite de l'Angleterre.... »

Intéressé à faire connoître à toute l'Europe la bonne intelligence qui régnoit entre l'empereur de Russie et lui, le premier consul ne se borna pas à ces démonstrations de bonne amitié; il s'empressa de lui donner de sa déférence une preuve plus authentique et plus décisive, en cessant toute hostilité contre la cour de Naples, dont il avoit à se plaindre, mais que Paul I avoit prise sous sa protection.

Le roi de Naples, gouverné par sa femme, et entraîné par les sollicitations de l'Autriche et les promesses de l'Angleterre, avait derechef confié aux hasards de la guerre sa fortune et celle de son royaume. Le général Murat, qui devoit le remplacer plus tard, avoit été envoyé contre lui, à la tête d'une armée de trente-cinq mille hommes; avoit déja battu plusieurs fois celle des Napolitains; et n'étoit plus qu'à trois journées de Naples, quand il reçut du premier consul l'ordre de rétrograder et de suspendre toute espèce d'hostilités.

L'intervention de la Russie sauva cette fois-ci la ville de Naples, et auroit, suivant toutes les apparences, épargné par la suite à ce royaume une longue et sanglante révolution, sans la catastrophe qui précipita Paul I dans le tombeau, et déconcerta les grands projets que Buonaparte avoit fondés sur son alliance.

Cet événement a eu pour l'Europe des suites si importantes, que nous croyons devoir le raconter avec quelques détails.

Mort de Paul I.

Par son extrême sévérité, et par son caractère bizarre et farouche, Paul I s'étoit aliéné les cœurs dans presque

1801.

toutes les classes de ses sujets. Une police minutieuse et inquiétante avoit fait un séjour fort triste de sa capitale, où régnoient avant lui une grande liberté et un goût universel de plaisir et de dissipation. Dix personnes n'osoient plus se réunir dans une maison, dans la crainte d'éveiller ses soupçons et d'exciter sa colère. Nul n'étoit assuré de conserver son emploi dans le militaire et dans l'administration. Toutes les fortunes étoient incertaines. Sa rupture avec l'Angleterre étoit tout-à-fait impopulaire, parceque les établissements des Anglois en Russie, la manière dont ils y font le commerce, et les capitaux qu'ils y versent, favorisoient à-la-fois et l'agriculture et l'industrie.

Les campagnes d'Italie, et même celle d'Égypte, avoient fait de Paul I l'admirateur le plus passionné de Buonaparte. Il fit placer son buste dans le palais de l'Ermitage, et il se plut souvent à le saluer du nom de *grand homme*. Le renvoi sans rançon des troupes russes dans leur patrie le toucha d'une manière particulière, et acheva de le gagner à la France.

Le cabinet de Saint-James ne vit pas sans alarmes des dispositions aussi contraires à ses intérêts. Lord Witworth, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, reçut l'ordre de les surveiller; et son habileté sut mettre à profit les mécontentements de la noblesse. A la tête des mécontents étoient les trois frères Zouboff; le comte Pahlen, général de la cavalerie; les généraux Beningson et Ouvaroff, les colonels Tatarinoff et Yesselowitz.

Lord Witworth fut obligé de quitter Saint-Pétersbourg avant la consommation de ses desseins; mais il se retira à Kœnigsberg, d'où il continua de les suivre à

1801. l'aide de ses émissaires, et des mécontents dont nus venons de parler. Tout lui prouvoit que l'empereur persévéroit dans sa haine contre l'Angleterre. Ce fut là qu'il apprit qu'on armoit au Kamchatka cinq frégates destinées à parcourir la mer des Indes et à intercepter les vaisseaux de la compagnie. Ce fut encore de là qu'il écrivit à sa cour que Paul I se proposoit d'envoyer cinquante mille Russes dans l'Indostan, de s'emparer de tous les comptoirs, et de ruiner à jamais le commerce et la puissance des Anglois dans ces riches contrées.....

Vrais ou faux, ces bruits étoient faits pour jeter l'alarme dans l'esprit des ministres anglois. La mort de Paul I, qui survint dans ces circonstances, leur fut si favorable, qu'ils furent soupçonnés d'y avoir coopéré : ils en furent même accusés hautement dans les journaux françois; mais la main ennemie qui les dirigeoit nous empêche d'ajouter foi à cette accusation.

La conspiration ourdie contre la personne de Paul I étoit dirigée par le comte Pahlen, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, et qui réunissoit la tête la plus froide à l'activité la plus soutenue. Le joug de l'autorité pesoit sur lui plus que sur qui que ce fût. Soumis à un maître dont la volonté étoit absolue, dont la défiance étoit extrême, il sentoit que sa faveur, sa fortune, sa vie même, dépendoient d'un soupçon. De jour en jour sa situation devenoit plus précaire. Il voulut s'affermir, et résolut de mettre Alexandre sur le trône.

Ce plan arrêté, son premier soin fut d'éloigner de Paul I tous ceux qu'il ne put gagner. Le comte Rostopchin, vice-chancelier des affaires étrangères, lui portoit ombrage. Il le fit renvoyer. Avant de rien tenter, il voulut se ménager les moyens de se justifier auprès

d'Alexandre, s'il réussissoit; auprès de Paul I, s'il échouoit. Il s'appliqua donc à indisposer le père contre le fils; et le fils, contre son père. Mais n'espérant rien du caractère soumis et respectueux d'Alexandre, il le peignit à Paul, déja trop défiant, comme coupable de vouloir attenter à son autorité, et il lui déclara formellement qu'il ne répondoit pas de sa sûreté personnelle, s'il ne lui donnoit sur-le-champ l'ordre de l'arrêter. 1801.

Paul, indigné contre son fils, signe aussitôt l'ordre. Pahlen court alors chez le grand-duc, lui représente la nécessité de forcer Paul à une abdication, et oppose aux refus constants d'Alexandre l'ordre qu'il vient de recevoir contre lui. Quoique attéré par la vue de cet écrit, Alexandre ne pouvoit se résoudre à une démarche aussi hardie; mais cette incertitude fut interprétée par Pahlen comme une autorisation : il alloit le quitter, quand Alexandre exigea de lui le serment qu'il ne seroit fait aucune violence à son père.

Cependant quelques bruits avoient transpiré. Paul manda Pahlen, et lui dit : « *On en veut à ma vie.* — Je le sais, répondit Pahlen sans se déconcerter, et pour m'assurer des coupables je suis moi-même de la conspiration. » Ces mots tranquillisèrent d'abord l'empereur; mais un moment après ayant reçu le même avis d'Obalianoff, procureur-général, et craignant que Pahlen ne fût véritablement du complot, il expédia un courrier au général Aratchieff, ancien gouverneur de Pétersbourg, qui commandoit un régiment caserné à dix lieues de cette capitale : il lui mandoit de venir sur-le-champ avec son régiment, parceque sa vie étoit en danger.....

1801. Pahlen arrêta le courrier, ouvrit la dépêche, et, voyant qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, il fixa le jour de l'exécution au lendemain. On ne sauroit trop s'étonner de la fatalité qui poursuivoit le malheureux Paul. Dans la matinée du jour convenu, il se promenoit à cheval sur la place Suwarow, accompagné de son favori Koutaïzoff, lorsqu'il fut accosté par un homme du peuple, qui lui présenta une lettre. Son cheval s'étant cabré, il ne put la prendre lui-même ; elle fut remise à Koutaïzoff. Elle contenoit tous les détails de la conspiration : mais le favori, ayant changé de vêtements pour dîner chez l'empereur, oublia de la lire.

A l'heure fixée, entre onze heures et minuit du 22 mars, les conjurés, au nombre de vingt, se présentent à une porte latérale du palais Saint-Michel, donnant sur le jardin : on leur en refuse l'entrée. « Nous sommes mandés par l'empereur, disent-ils ; il y a aujourd'hui grand conseil de guerre. » La sentinelle, trompée par ces paroles, et à la vue de plusieurs officiers-généraux, les laisse passer. Tous montent en silence à l'appartement de Paul, et demeurent un moment dans la salle des gardes.

Argamakoff, aide-de-camp de service, se présente seul à la porte de l'antichambre, dit au cosaque factionnaire que le feu est à la ville, et qu'il vient réveiller l'empereur. Le cosaque le laisse passer. Il frappe à la porte de la chambre à coucher, et se nomme. Paul, connoissant sa voix, lui ouvre à l'aide d'un cordon qui répondoit à son lit. Argamakoff ressort pour introduire les conjurés, qui rentrent aussitôt avec lui. Le cosaque s'aperçoit alors, mais trop tard, qu'on en veut aux

jours de l'empereur; il veut résister, et à l'instant même il tombe percé de coups. Toutefois son dévouement avertit son maître, auquel il crie, en mourant : *trahison.* 1801.

L'empereur effrayé veut fuir dans un des deux cabinets qui joignent son alcove. L'un communiquoit à l'étage inférieur; l'autre, sans issue, renfermoit les drapeaux et les armes des officiers détenus à la forteresse. C'est dans ce dernier cabinet que son malheur et son trouble le conduisirent.

Saisissant une épée, il regagnoit l'autre cabinet, quand les conjurés entrèrent. Ils allèrent droit à son lit. Ne l'y trouvant pas, tous s'écrièrent : *Il est sauvé.* Déja ils se croyoient trahis, quand Beningson l'aperçut blotti derrière un paravent.

Paul troublé, sans vêtements, et armé seulement de son épée, leur demande ce qu'ils veulent. « Votre abdication », répondent-ils. Il la refuse avec emportement. Il reconnoît les conjurés; il les nomme les uns après les autres; il leur rappelle ses bienfaits; il leur parle enfin de manière à ébranler leur résolution.

Alors Platon Zouboff, craignant l'effet de ses reproches, les interrompt brusquement, et lit un acte d'abdication. Paul l'interrompt à son tour, et lui reproche vivement son ingratitude et son crime. *Tu n'es plus empereur*, reprend celui-ci, *c'est Alexandre qui est notre maître.* Indigné de son audace, Paul va pour le frapper. Les conjurés paroissoient indécis. *C'en est fait de nous s'il échappe*, s'écrie Beningson. Alors Nicolas Zouboff, portant le premier la main sur son souverain, lui casse le bras droit, et par ce coup audacieux il entraîne la scélératesse irréfléchie de ses complices. Tous à-la-fois

1801. tombent sur lui, le percent de plusieurs coups. Il expire, et ses dernières paroles sont : *Constantin, Constantin.*

Que faisoit Pahlen pendant ce temps-là? Il avoit rassemblé un régiment des gardes, à la tête duquel il arrive au palais, décidé à seconder l'entreprise si elle réussit; et, si elle manque, à défendre son maître.

En apprenant cet affreux événement, Alexandre tomba dans un accablement profond. Pendant plusieurs jours on chercha vainement à tempérer sa douleur, et dans le premier moment il refusa le trône. Mais cédant enfin aux instances réitérées de sa famille éplorée, des grands officiers du palais, des premières autorités de la ville et de ses plus chers serviteurs, qui lui représentèrent qu'il se devoit tout entier à l'état, il consentit à paroître au balcon du palais; il fut salué empereur au milieu des acclamations de son peuple, et reçut ensuite le serment de fidélité des officiers de son palais, de la ville et de l'armée.

En accordant la paix au roi de Naples, Buonaparte n'y mit d'autre condition que celle de son adhésion au système continental; mais, par cette adhésion, le roi s'obligeoit à fermer ses ports aux Anglois, et à ses sujets le seul débouché que le commerce offrît à leurs denrées. C'étoit là l'écueil malheureux contre lequel venoient alors se briser tous les traités de paix que la loi du plus fort imposoit aux vaincus. Nous verrons bientôt comment et pourquoi celui-ci fut rompu.

Ce fut dans le mois de juillet de la même année (1801) que Buonaparte, qui sentoit la nécessité d'affermir son gouvernement naissant, en lui donnant pour base la religion, signa avec le saint-père une convention qui

rétablissoit la religion catholique en France. C'est cette convention que nous nommons *concordat* (1). 1801.

On réclamoit de toutes parts l'ouverture des églises, le rappel des ministres catholiques, et la liberté des cultes. Les préfets, les commandants militaires, les magistrats, s'accordoient tous sur ce point dans leurs rapports. Tous représentoient que le rétablissement du culte étoit le seul moyen de ramener l'ordre, d'épurer les mœurs, et de réparer les maux innombrables qu'une politique cruelle, farouche, et qui avoit armé contre elle toutes les consciences, entretenoit dans l'intérieur de la France. Concordat de 1801.

Mais après huit ans de persécutions religieuses, pendant le cours desquels on n'avoit adoré Dieu que dans les bois, dans les caves, dans les réduits les plus obscurs, pendant le cours desquels on avoit publiquement abjuré la croyance de tous les siécles, foulé aux pieds les mystères de la religion, abandonné aux outrages et à la dérision des peuples les cérémonies et les ministres du culte catholique, ce n'étoit pas une entreprise facile que celle de rouvrir les temples profanés, de rendre aux cérémonies religieuses leur pompe antique et respectable; de rappeler aux pieds des mêmes autels les pasteurs dispersés par la persécution, et leur troupeau divisé par de vaines controverses, parmi tant de ruines et de sacriléges, parmi des prêtres dissidents, ennemis

(1) Ce traité fut signé, au nom du saint-père, par le cardinal Caprara et par l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, au nom du premier consul. On fut étonné de voir l'église gallicane représentée par un simple prêtre sans caractère et sans titre : mais nous devons faire observer que ce prêtre avoit été l'agent des armées catholiques et royales dans tout le cours de la guerre de la Vendée.

1801. plus ardents les uns des autres qu'ils ne l'étoient de leurs persécuteurs.

On ne pouvoit arriver à ce but desirable que par le concours des deux autorités ; l'autorité spirituelle oubliée ou méconnue depuis huit ans, l'autorité temporelle qui, tout à-la-fois, sentoit le besoin des secours de la première, et trembloit de s'en servir.

Il falloit que le chef de l'état, pour donner l'exemple de la soumission, consentît à courber sa tête orgueilleuse devant l'humble successeur de saint Pierre. Il falloit que, de son côté, le souverain pontife se soumît à reconnoître un protecteur de l'église dans celui qui avoit usurpé le trône des Bourbons ; et des deux côtés les avantages que ce rapprochement devoit procurer ne parurent pas d'abord un dédommagement suffisant des sacrifices qu'il exigeoit.

Heureusement pour l'église, elle étoit alors gouvernée par un prince qui réunissoit la sagesse et les lumières à la plus éminente piété.

Mort de Pie VI.

Le respectable Pie VI, chassé de Rome par les révolutionnaires, et successivement transféré à Florence, à Briançon et à Valence, étoit mort prisonnier dans cette dernière ville, et victime des persécutions du directoire (1).

Pie VII souverain pontife.

Grégoire-Barnabé Chiaramonti, évêque d'Imola, avoit été nommé son successeur en 1800, par un conclave assemblé à Venise.

Plus heureusement encore, il avoit donné sa con-

(1) Mort le 29 août 1798, après avoir gouverné l'église pendant vingt-cinq ans.

fiance au cardinal Consalvi, l'un des plus habiles ministres qui, à cette époque, aient paru sur la scène politique; et l'un de ceux qui, par un zéle éclairé pour la religion, par la plus douce philosophie, par la constance de ses vues, et sur-tout par la rédaction du concordat, a le plus contribué à donner quelques années de paix à l'église gallicane. 1801.

De puissants obstacles et des difficultés sans nombre en traversèrent long-temps la conclusion. Le saint père avoit résolu de rendre le calme aux consciences, et de contribuer autant qu'il étoit en lui à la restauration du culte : mais ce fut au prix de deux sacrifices bien douloureux pour son cœur qu'il acheta ce double avantage; ce fut en ratifiant la vente des biens du clergé, et en consentant à une nouvelle circonscription des diocèses.

Buonaparte demandoit ces deux articles essentiels de manière à n'être pas refusé. Quatre-vingt-seize églises, tant métropolitaines qu'épiscopales, furent supprimées par ce traité. « Nous avons été *forcés*, a dit depuis le saint père dans une de ses lettres apostoliques, nous avons été forcés à ce grand sacrifice par l'urgente nécessité des circonstances; nous avouons avec une profonde douleur que tous nos soins et tous nos efforts n'ont pas été capables de vaincre cette nécessité, et que nous avons été *contraints* de nous y soumettre. »

Il y avoit dans ce même traité un autre article auquel peu de personnes firent attention, et qui étoit peut-être celui de tous qui renfermoit de plus dangereuses conséquences pour l'église catholique; c'est que le gouvernement françois n'avouoit aucune religion pour la sienne. Il y étoit stipulé « que le gouvernement de la

1801. république reconnoissoit que la religion catholique, apostolique et romaine étoit la religion de la grande majorité des François. »

Les bons catholiques, interprétant tout en bonne part, pensèrent que, par ces paroles, le catholicisme étoit reconnu comme religion du gouvernement : mais c'étoit un piége qu'on tendoit à leur bonne foi. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le discours que M. Portalis, ministre des cultes, prononça à cette occasion.

« Le catholicisme, dit-il, est en France, dans le moment actuel, la religion des membres du gouvernement, et non celle du gouvernement lui-même. Il est la religion de la majorité du peuple françois, et non celle de l'état : ce sont deux choses qu'il n'est pas permis de confondre, et qui n'ont jamais été confondues (1). »

Le plus grand nombre des évêques de France, animés d'un bon esprit, se soumirent à ce traité ; d'autres, excités par un zéle peu éclairé, le méconnurent avec éclat. Le saint père attendit du temps le reméde à cette nouvelle plaie du sanctuaire.

Le concordat fut proclamé dans l'église métropolitaine de Paris, le jour de Pâques 1802. La présence du premier consul, le concours de toutes les autorités civiles et militaires, les acclamations de l'alégresse publique, tout, jusqu'au son du bourdon de Notre-Dame, qu'on n'avoit pas entendu depuis dix ans, donna à cette fête de la *restauration religieuse* un appareil extraordinaire, et à tous les cœurs une expansion qui promettoit de longs jours de paix.

(1) Discours de M. Portalis sur l'organisation des cultes, 15 germinal an 10.

Mais dès le lendemain chacun se permit de scruter les opinions et la pensée du premier consul en matière de religion. Les uns lui supposèrent une crédulité superstitieuse, colorée d'un vernis de philosophie; les autres lui accordèrent une philosophie indépendante de tout sentiment religieux (1). Ces deux conjectures n'étoient ni fondées ni raisonnables : le consul agissoit en politique habile. S'il paroissoit reconnoître comme des droits d'anciennes prétentions ultramontaines, il fortifioit de tout l'ascendant des préjugés sa nouvelle autorité; et par des sacrifices pénibles, sans doute, mais commandés par la nécessité, il mettoit fin aux divisions qui, après avoir fait verser des torrents de sang, continuoient d'agiter l'église et de troubler le repos de l'état. 1801.

On ne doute pas que, si le temps, les circonstances et le but de son ambition l'avoient permis, Buonaparte n'eût traité avec la cour de Rome à la manière de Henri VIII, de Gustave-Adolphe et de la confédération d'Augsbourg. Les expédients les plus prompts et les plus impétueux convenoient à ses desseins, comme à son caractère; mais il sentoit la nécessité de faire concourir, avec l'admiration et la faveur dont il étoit l'objet, l'influence de la religion et l'empire que le chef de l'église exerce sur la multitude.

Il se faisoit un moyen de l'obstacle même qu'il étoit le plus difficile de vaincre; et cette modération, dans

(1) « Des personnes dignes de foi assurent qu'après huit mois d'efforts et de tentatives inutiles pour vaincre la résistance de la cour de Rome, le consul lui fit déclarer que si, en dernière analyse, elle ne se prêtoit pas à ses vues, il alloit proclamer la religion protestante *la religion de l'état.* » *De la persécution de l'Eglise*, par M. de Laplace.

1801. un tel homme, étoit une extrême sagesse. Il déploya dans ces circonstances toutes les ressources de la doctrine de Machiavel : disciple de cet habile et dangereux politique, il laissa loin derrière lui non seulement le maître, mais l'école même dans laquelle celui-ci avoit composé le modèle idéal de son *prince*.

Tout le monde sait que la cour de Rome avoit été l'école de Machiavel. Cette cour s'inclina *devant l'homme du destin*, comme si elle avoit cessé d'être l'organe de la Providence, l'arbitre des rois et la suprême dispensatrice des destinées humaines. L'ascendant du premier consul triompha des antiques préjugés ; et le pontife, de bonne foi dans la négociation du traité, compta de bonne foi sur son exécution. Il ne lui vint pas dans l'esprit de demander, par exemple, l'explication de la disposition par laquelle l'exercice du culte catholique *étoit assujetti aux réglements de police, que le gouvernement jugeroit nécessaires pour assurer la tranquillité publique* (1). Et cependant c'étoit de cette disposition expresse que l'on devoit se servir pour violer le concordat, presque au moment même où il fut signé. Sous le titre d'*organiques*, on y ajouta une série d'*articles* qui en dénaturoient totalement l'esprit, et qui plaçoient la puissance ecclésiastique sous la juridiction de l'autorité civile.

Paix d'Amiens. Quinze jours avant la signature du concordat, la paix avec l'Angleterre avoit été signée à Amiens. Par ce traité, l'Angleterre reconnoissoit Buonaparte en qualité de premier consul, et rendoit à la France et à ses alliés tout ce qu'elle avoit conquis dans les deux hémisphères.

(1) Art. Ier de la convention entre Pie VII et le gouvernement françois.

1801.

Mais ces avantages furent considérés, avec raison, comme des concessions forcées et dictées par la nécessité. L'Angleterre étoit alors abandonnée de tous ses alliés du continent, et menacée dans son intérieur d'une révolution prochaine. M. Pitt céda prudemment à l'orage, donna sa démission et fut remplacé par M. Addington.

La joie publique ne se montra dans ces circonstances qu'avec beaucoup de circonspection. Tous les politiques sentirent que cette paix n'étoit qu'une trève concertée entre les puissances ennemies de la France ; en la signant, les parties contractantes restèrent avec leurs dispositions hostiles, et le consul, plus que tout autre, conserva une attitude menaçante.

Tel étoit alors son irrésistible ascendant, qu'il pouvoit vouloir sans opposition, et même exécuter sans obstacle les entreprises les plus hautement condamnées par l'opinion publique. Personne ne posséda à un plus haut degré que lui cette présence d'esprit qui s'empare des événements, cette adresse qui les interpréte à volonté, cette audace qui les oppose avec orgueil au jugement des hommes, et les fait servir à l'accomplissement des plus vastes desseins. Dans ses entreprises les plus hasardeuses, Buonaparte ne voyoit que le but, et ne comptoit pour rien et les pleurs et le sang qu'il falloit verser pour y arriver.

Expédition de St.-Domingue.

L'expédition d'Égypte avoit fait à la marine françoise des plaies qui saignoient encore, lorsque le premier consul annonça, par d'immenses préparatifs dans nos ports, le projet de faire rentrer la France dans la possession de l'île de Saint-Domingue. Les journaux publièrent par ses ordres des espéces de *manifestes* qui présentoient ce projet comme un devoir que l'intérêt

1801. du commerce, de hautes vues politiques et l'honneur de la nation imposoient également à son gouvernement.

Le public ne voulut pas comprendre ces motifs, ou les interpréta défavorablement. On étoit prévenu contre les expéditions lointaines. Celle de Saint-Domingue n'inspiroit aucune confiance. Les jacobins disoient hautement qu'elle n'étoit que le prétexte dont on vouloit couvrir la *déportation des patriotes* qui inquiétoient le premier consul.

C'étoit la même politique, disoient-ils, qui avoit déterminé Charles V à envoyer au secours de Henri de Transtamare, roi de Castille, et sous la conduite de Duguesclin, les *bandes étrangères*, qui l'avoient servi pendant la guerre et qui l'importunoient pendant la paix. Quoi qu'il en soit, les soldats que Buonaparte destinoit à l'expédition de Saint-Domingue en calculèrent toutes les chances; mais aucun d'eux ne recula devant le danger.

Une armée navale appareilla et sortit de nos ports le 16 décembre 1801, sous les ordres de l'amiral Villaret. Le 5 février suivant, elle entra dans la rade du Cap-François. Le même jour, sans déclaration de guerre, sans cause, sans motif, l'armée commandée par le général Leclerc, beau-frère du consul, débarque, se déploie, s'empare des forts et prend des positions.

Toussaint-Louverture. L'île étoit alors sagement gouvernée par Toussaint-Louverture, que ses talents, son génie, et d'éminents services avoient élevé au grade de capitaine-général. Buonaparte l'avoit reconnu en cette qualité, et avoit accordé de justes éloges à son administration, dans une lettre dans laquelle il disoit:

« Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous

nous plaisons à reconnoître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple françois. Si son pavillon flotte encore sur Saint-Domingue, c'est à vous qu'il le doit : appelé par vos talents et par la force des circonstances au commandement suprême, vous avez, par la sagesse de votre administration, détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur *la religion et le culte de Dieu, de qui tout émane.* »

A ce témoignage de Buonaparte, il faut ajouter celui d'un grand nombre de colons, qui ont vu de près, qui ont connu Toussaint-Louverture, qui n'en parlent qu'avec estime et respect, et qui vantent unanimement sa bravoure, sa justice et sa pénétration.

Il connoissoit à fond le caractère des noirs, et il avoit précisément dans le sien toutes les qualités propres à les gouverner et à les civiliser.

Quoique les noirs passent en Europe pour n'être susceptibles d'aucun autre joug que de celui de l'esclavage personnel, Toussaint avoit trouvé le secret de substituer à cet esclavage, qu'ils avoient secoué, l'état moins dur et moins pénible de *serfs à la glèbe*, en l'appuyant sur un régime militaire merveilleusement organisé pour contenir, par la crainte des châtiments, ceux des négres qui, pour se soustraire à l'obligation du travail, cherchoient à fuir dans les mornes, afin de se livrer à une vie oisive, pour eux la plus douce de toutes les jouissances.

Mais Toussaint s'étoit, en même temps, appliqué à adoucir ce nouveau régime par l'enseignement de la religion chrétienne, dont il sentoit tellement l'importance, qu'il la prêchoit lui-même jusque dans ses ordonnances

1801. civiles. Il avoit rétabli l'exercice public du culte catholique, et mis le *concordat* en pratique long-temps avant que Buonaparte eût conçu l'idée du sien pour la France.

Ce fut à l'occasion de sa religieuse politique que les écrivains du temps, qui avoient deviné la jalousie de Buonaparte, cherchèrent à la flatter, en lui disant que Toussaint-Louverture n'étoit qu'*un fanatique et un hypocrite;* mais ceux qui ont su apprécier Toussaint lui rendent ce témoignage uniforme, qu'à toutes les époques de sa vie il se montra religieux sans fanatisme; et que, pendant son gouvernement, il sut employer avec sagesse l'appui de la religion à l'affermissement de son autorité.

Les mêmes écrivains l'accusent *d'avoir fait la guerre avec barbarie; d'avoir détruit, pour le seul plaisir de détruire, une partie de la colonie; d'avoir porté le fer et la flamme par-tout où il a pu pénétrer; d'avoir enfin fait égorger plus de dix mille blancs ou mulâtres.....*

Mais il faudroit vérifier si ce que ces écrivains nomment *barbarie*, n'étoit pas ce qu'on appelle par-tout des *représailles*, le plus terrible, mais le plus commun des droits de la guerre; si les François eux-mêmes n'ont pas provoqué ces effusions de sang; si Toussaint a pu les prévenir ou les arrêter; et, pour être juste, convient-il encore de ne juger les actes de férocité dont Toussaint est accusé que d'après le caractère particulier qu'avoit pris la guerre entre les blancs et les noirs.

Un dernier reproche qu'on lui a fait, et qui nous paroît aussi peu fondé que les autres, c'est d'avoir voulu se rendre indépendant de la métropole.

En examinant sa conduite, on voit, au contraire, qu'il a toujours cherché à conserver ses communications avec la France; qu'il ne s'étoit emparé du pouvoir suprême que pour empêcher ses lieutenants d'en abuser; qu'il ne le conservoit que dans l'intention de le remettre au souverain légitime; que s'il avoit eu le projet de se l'approprier, loin de supporter un long blocus de la part des Anglois, il eût accepté avec empressement l'alliance qu'ils lui proposoient, etc. Tout prouve que, dans ses combats, dans ses négociations, dans son administration, il ne travailloit que pour la métropole; et le succès de ses efforts pour retenir les noirs dans la soumission, et les ramener au travail, dit assez que le bon génie de la France sembloit avoir confié à cet illustre noir le soin de réparer tous les désastres que les hommes de sa couleur avoient causés dans la plus précieuse de nos colonies. 1801.

Rien ne le prouve mieux que la lettre que le général Leclerc écrivit au premier consul, immédiatement après son débarquement. « La culture de la colonie, dit-il, est à un degré de prospérité plus haut qu'on n'auroit osé l'espérer. »

Certes, le capitaine qui l'avoit conservée indépendante, qui, en moins de quatre ans, l'avoit retirée de l'état de la plus affreuse dévastation, pour la rendre à celui d'une prospérité inattendue, méritoit bien qu'on lui demandât quelles étoient ses intentions ultérieures, avant de porter chez lui le fer, la flamme, et tous les fléaux de la guerre.

Mais Buonaparte craignit sans doute de se compromettre, en ouvrant avec Toussaint-Louverture, qu'il regardoit comme un *usurpateur*, des négociations qui

1801. paroissoient établir entre eux une égalité de droits. Il ne daigna pas lui envoyer un *aviso*, pour le prévenir de ses intentions. Ce fut le général Leclerc lui-même, c'est-à-dire celui qui étoit chargé de le combattre ou de le faire arrêter, qui fut chargé de lui remettre la lettre du consul qui lui annonçoit sa destitution.

Qu'on daigne se mettre à sa place, et qu'on se demande l'impression que durent produire sur son esprit, et cette lettre singulière, et l'appareil d'hostilités qui l'accompagnoit. Toutes les apparences tendoient à lui faire croire que les François vouloient le surprendre, l'attaquer, le remettre aux fers, lui et tous ses compagnons d'armes.

La plus terrible révolution s'opéra tout-à-coup dans ses idées : il oublia tout : ce ne fut plus qu'un Africain rendu à sa férocité naturelle, ne respirant que la vengeance : il commanda l'incendie du Cap, le bombardement de la flotte, et le massacre de tous les blancs.

Cependant des proclamations, qui promettoient le pardon au repentir et l'indulgence à l'erreur, circuloient dans la colonie. Le consul, qui avoit prévu le premier effet de l'apparition de la flotte et de l'armée, avoit déguisé sa pensée; et, dans sa lettre à Toussaint, il lui disoit : « Je remets dans vos bras vos enfants, comblés des bienfaits du gouvernement, et capables, par l'éducation libérale qu'ils ont reçue en France, de seconder un jour vos efforts pour le rétablissement de la culture et de la subordination. »

Toussaint fut attendri à la vue de ses enfants; il les embrassa en pleurant; mais le sacrifice qu'on lui demandoit en échange revenant à sa pensée, il se dégagea

1801.

de leurs caresses, reprit les armes, et combattit avec une nouvelle fureur. Les succès furent balancés pendant quelque temps; mais la défection de Christophe, qui, avec les troupes qu'il commandoit, passa du côté des François, obligea Toussaint à se soumettre. Il signa une capitulation, remit ses armes et ses pouvoirs au général Leclerc, licencia ses troupes, et rentra dans la vie privée.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que, libre sur la foi des traités, tranquille par goût, n'ayant ni la volonté ni les moyens de ressaisir l'autorité qu'il avoit volontairement abdiquée, il se vit tout-à-coup arrêté, chargé de fers, transporté en France, et jeté dans un cachot, sans qu'on ait jamais voulu ni l'entendre ni le juger. Il y a fini ses jours.

La fin si prompte de ce chef des noirs, si brave, si noble, et aussi extraordinaire que Buonaparte lui-même; le mystère qui l'a enveloppée, le silence qui l'a suivie, tout semble accuser le gouvernement de l'avoir commandée, afin de prévenir des révélations qu'une procédure éclatante rendoit inévitables. Le malheureux Toussaint a disparu, comme s'il n'avoit jamais été compté parmi les hommes. L'histoire le réclame aujourd'hui, ainsi que Pichegru, Hoche, Kléber, d'Enghien, et beaucoup d'autres: il sortira de sa tombe pour être à son tour l'accusateur de son bourreau.

Buonaparte est nommé consul à vie.

Buonaparte se moquoit de l'histoire et des jugements de la postérité; mais il croyoit encore devoir des ménagements à l'opinion de ses contemporains. Entre le trône de Louis XVI, où il vouloit monter, et la magistrature temporaire qu'il exerçoit, l'intervalle étoit immense: pour le combler, il se fit nommer consul à vie.

1801. Le sénat en fit le décret, *le peuple l'approuva* (1) : la comédie fut parfaitement jouée d'un bout à l'autre : ce n'est pas là ce que nous voulons remarquer.

Politique du premier consul.

Ce qu'il faut dire, c'est que cette époque de la vie de Buonaparte est celle où il déploya plus d'habileté, plus d'art, et une plus sage politique, et celle où il amena plus adroitement et plus souvent l'opinion publique à regarder ses volontés comme des arrêts du destin. C'est à cette époque qu'il faut s'arrêter pour apprécier ses talents; c'est alors qu'on le voit s'emparer, sans violence et sans alarmer les consciences républicaines, de tous les pouvoirs qui tendoient à détruire la république; faire naître à propos les événements qui convenoient à ses desseins; et toujours d'autant plus fidèle à son ambition, qu'il paroissoit plus s'occuper de nos libertés.

C'est alors qu'il sembloit vouloir modérer une autorité qu'il possédoit sans partage; qu'il exerçoit la dictature consulaire comme un homme pressé de la déposer; qu'il se donnoit, dans la *légion d'honneur*, un puissant véhicule de ses succès militaires; dans la nouvelle organisation de l'Institut, des droits à la reconnoissance des sciences, des lettres et des arts; dans l'établissement des lycées, des écoles spéciales, etc., un titre à la reconnoissance publique; dans le rappel des émigrés, une digue secrète aux invasions de la démocratie; par le rétablissement du culte catholique, un puissant auxiliaire dans le clergé, etc.

(1) Le sénatus-consulte qui proclama Napoléon consul à vie fut soumis à la sanction du peuple. Le journal officiel nous apprit que sur 3,577,259 citoyens qui donnèrent leur suffrage, 3,568,185 votèrent en sa faveur. On ne pouvoit pas approcher plus près de l'unanimité.

C'est alors qu'il donnoit aux évêques, rassemblés en concile national, une preuve de la protection qu'il accordoit à l'église; qu'il subjuguoit les grands corps de l'état par des communications fréquentes; qu'il savoit choisir dans ces corps d'habiles ministres, des conseillers instruits, des administrateurs dévoués à ses volontés; qu'il semoit autour de lui tous les germes d'une rapide corruption; qu'il préparoit la nation à une aveugle obéissance; qu'il calculoit froidement les résultats prochains de son machiavélisme, ceux de l'admiration des courtisans, de la servilité du sénat, du dévouement des armées et de l'impuissance des lois; qu'il atteignoit enfin l'apogée de sa puissance, sans efforts et sans secousses, comme s'il ne faisoit que répondre à la voix du ciel et à la prière des hommes. 1801.

Un an s'étoit à peine écoulé depuis le traité d'Amiens, et déja l'horizon se chargeoit de nuages; tout annonçoit la reprise très prochaine des hostilités; une guerre de plume et d'injures étoit commencée.

Tandis que toutes les puissances du continent fléchissoient devant celle du premier consul, l'Angleterre n'avoit jamais cessé de conserver une attitude convenable. La gloire et la prospérité de cette île faisoient le tourment de sa vie; il s'efforçoit de n'y pas croire, et il entroit dans des colères terribles quand le plus petit événement venoit contrarier son opinion. Il ne parloit qu'avec mépris de la constitution angloise; mais ce mépris n'étoit pas sincère. Dans le fait, il la craignoit comme une source de patriotisme, de force et de stabilité; et il la détestoit comme le modéle des limitations du pouvoir monarchique, et comme un obstacle invincible à la domination universelle.

1801. Il avoit souvent promis le pillage de Londres à ses soldats; mais il sentoit mieux que personne la difficulté de tenir sa promesse. Tous les coups qu'il lui fut possible de porter aux fabriques et au commerce de la Grande-Bretagne, il les porta : tous les moyens d'y semer la haine, la division, les troubles civils, d'armer le parlement contre le ministère, le peuple contre le parlement, l'Irlande contre l'Angleterre, il les chercha, il les employa. Il entretenoit des liaisons particulières avec les *méthodistes*, espèce nouvelle de fanatiques qui affectoient une vie austère et un grand zèle religieux, mais qui, sous ce double masque, cachoient le dessein de bouleverser la religion et le gouvernement de leur pays.

Une insurrection venoit d'éclater en Irlande. Buonaparte crut que le moment de faire une descente en Angleterre étoit arrivé; il en conçut le projet d'une manière nouvelle; il en fit les préparatifs avec l'activité qu'il mettoit à toutes les entreprises qui flattoient son orgueil; ce qui n'étoit pas étonnant : ce qui le parut, c'est qu'il osa se vanter d'avance d'un succès qu'il pouvoit tout au plus espérer; qu'avec sa pénétration naturelle, il devoit croire très difficile; et que, dans sa politique ordinaire, il devoit dissimuler. Voici la rodomontade qu'il fit publier dans le journal officiel :

Descente en Angleterre.

« *Il faut détruire Carthage*, répétoit souvent Caton dans le sénat de Rome. On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome, disoient Annibal et Mithridate. Le maréchal de Saxe disoit aussi qu'on ne vaincroit jamais les Anglois que dans Londres. L'Anglois, si fier sur les mers, est foible dans ses foyers. Les Romains, les Saxons, les Danois, les Normands, ont conquis la

Grande-Bretagne. Louis VIII a été couronné roi à Londres. Le chemin pour y arriver n'est pas plus difficile que le passage du Rhin, du Danube, de l'Adige ou du Pô. 1801.

« Le vengeur des droits des nations et de l'humanité veut punir les attentats d'un *infame gouvernement*, qui trahit la foi des traités, et qui, pour satisfaire son ambition, veut ensanglanter la terre et détruire l'espèce humaine.

« Buonaparte s'arme de toute la puissance de la grande nation, et se prépare à passer les mers pour forcer Georges à accepter l'olivier de la paix. Ce héros magnanime n'a d'autre desir et d'autre volonté que de rompre les anneaux de cette chaîne qui garrotte le commerce et l'industrie des nations. »

Camp de Boulogne.

Ce manifeste orgueilleux fut appuyé de la présence d'une armée de deux cent mille hommes, qu'il réunit sur les côtes de la Manche, et d'environ trois mille bateaux, chaloupes, péniches, chasse-marées et canonnières, qu'il rassembla dans les ports de Boulogne, d'Étaples, d'Ambleteuse et de Calais.

Cependant toute sa présomption ne l'empêchoit pas de voir que ni son armée, ni ses flottilles, ne pourroient traverser la Manche, si elles n'étoient pas protégées par un nombre de vaisseaux de ligne suffisant pour écarter ou pour combattre les flottes que l'Angleterre ne manqueroit pas de rassembler sur ses côtes, et d'opposer à l'invasion dont elle étoit menacée. En conséquence, il se proposoit de réunir dans la Manche une flotte composée de vingt-huit vaisseaux françois sous le commandement de l'amiral Villeneuve; dix-huit es-

1801. pagnols sous celui de l'amiral Gravina ; dix hollandois sous celui de l'amiral Verhuel ; et huit danois : en tout, soixante-quatre vaisseaux de guerre.

Ces préparatifs étoient bien combinés, et on ne sait ce qui fût arrivé, sans un événement qui les rendit inutiles. La bataille de Trafalgar rompit toutes ses mesures, anéantit les restes de la marine françoise, et fit évanouir le projet qu'il avoit rêvé de marcher sur les traces de Guillaume-le-Conquérant, et d'aller se faire couronner à Londres.

Bataille de Trafalgar.

Aucun journal françois ne rendit compte de cette funeste bataille, que la flotte angloise, commandée par l'amiral Nelson, gagna sur les flottes combinées de France et d'Espagne, commandées, la première par l'amiral Villeneuve, et la seconde par l'amiral Gravina. Se voir, combattre, et s'aborder avec fureur des deux côtés, ce fut l'ouvrage du même instant. Malgré la plus vigoureuse résistance, et par l'effet des habiles manœuvres de l'amiral Nelson, les flottes combinées furent écrasées, et essuyèrent une des plus affreuses défaites dont les annales maritimes fassent mention. Dix-sept de leurs vaisseaux furent pris ou coulés ; quatre autres, qui avoient échappé à ce grand désastre, sous la conduite du contre-amiral Dumanoir, furent poursuivis et pris à la vue de Rochefort. L'amiral Gravina fut atteint d'une blessure à laquelle il ne survécut pas long-temps. L'amiral Villeneuve fut fait prisonnier : renvoyé en France sur parole, il demanda un conseil de guerre, ne put l'obtenir, et mourut de chagrin (1).

(1) Cette bataille fut livrée le 21 octobre 1805. En la plaçant ici, nous avons anticipé sur les temps ; mais en voulant raconter avec

Les Anglois, de leur côté, firent une perte qu'ils auroient voulu racheter au prix de leur victoire. Nelson, le héros de leur marine, reçut, à bord du *Victory*, une blessure mortelle à laquelle il ne survécut que le temps de remettre le bâton du commandement à l'amiral Collingwood. Sa mort excita un deuil général en Angleterre. Son corps y fut transporté dans le cercueil qu'il avoit toujours près de lui dans ses expéditions. Il fut exposé pendant trois jours à l'hôtel de Grenwich, et inhumé avec la plus grande pompe dans l'église de St.-Paul. On lui a élevé, dans la même église, un monument, pour la construction duquel la nation entière a voulu souscrire. C'est ainsi qu'en honorant la mémoire des grands hommes, on excite aux grandes actions et on entretient l'esprit public.

1801.

Mort de Nelson.

Ce ne fut que deux mois après l'événement que l'*Argus*, journal écrit en anglois, mais rédigé dans les bureaux du ministre des relations extérieures (1), apprit aux François que les amiraux Villeneuve et Gravina avoient eu, avec l'amiral Nelson, *un engagement, dans lequel les deux flottes avoient été plus maltraitées par la tempête que par le feu de l'ennemi.*

Mais ni ce silence, ni ces versions infidéles ne remédioient au mal. Il seroit difficile de savoir si, nonobstant la perte des deux flottes, Buonaparte crut encore à la possibilité d'une descente en Angleterre ; mais il est certain qu'il feignit d'y croire, et continua d'agir sur le même plan.

quelque suite des évènements qui s'enchaînent et se compliquent tout à-la-fois, il est difficile de suivre exactement l'ordre chronologique.

(1) Par MM. Goldsmith et André.

1801. Conjectures du public sur le succès de la descente.

Les opinions étoient partagées, en Europe comme en France, sur le succès éventuel de cette expédition.

« Elle réussira, disoient les uns, si tous les calculs de la prudence humaine ne sont pas trompeurs. D'abord, les forces avec lesquelles on l'entreprend sont immenses, et celui qui les commande n'a jamais rien épargné pour arriver à ses fins : ensuite l'expérience a prouvé que les Anglois ne savent pas se défendre dans leurs foyers, soit que, comptant beaucoup sur la mer, qui les protége de tous côtés, ils n'aient sur aucun point de places fortes qui puissent arrêter l'ennemi ; soit que la jalousie de la liberté entretienne chez eux le germe des discordes, qui sont toujours favorables aux étrangers : enfin les François, excités par l'espoir d'un immense butin autant que par l'amour de la gloire, ne connoissent point d'obstacles, et peuvent franchir la Manche pour arriver en Angleterre, aussi facilement qu'ils ont franchi la Méditerranée pour s'emparer de l'Égypte. Ils éprouveront de grandes pertes ; ils s'y attendent, elles sont prévues et calculées. « *Je perdrai*, a dit Buonaparte, *une première, une seconde, une troisième division: je m'y attends.* » Mais la quatrième passera, et suffit pour faire sauter la banque de Londres, et avec la banque le gouvernement. »

« La quatrième division ne passera pas plus que les trois premières, répondoient les partisans de l'opinion contraire. Aucune ne franchira le détroit, parcequ'elles trouveront les mêmes obstacles, devant lesquels elles viendront échouer les unes après les autres. Tous les genres de courage sont inutiles devant des obstacles insurmontables. Toutes les péniches, tous les bateaux, toutes ces *coquilles de noix* seront foudroyées et submergées

par le feu des vaisseaux de ligne. Et quand quelques unes de ces *péniches* échapperoient au danger commun, quand elles transporteroient sur les côtes d'Angleterre quinze ou vingt mille hommes, que feroit cette foible armée contre la population entière de l'Angleterre, que la crainte du pillage a réunie sur un point, et que vos provocations impolitiques ont soulevée? Les Anglois ne sont, pas plus que les Allemands, que les Suisses, que les Espagnols, disposés à se laisser tranquillement outrager, piller et enchaîner. Ils se défendront; ils se battront *pro aris et focis*, c'est-à-dire avec courage et désespoir: ils repousseront dans la mer et les péniches et les soldats qui auront eu l'imprudence de s'y embarquer; et de cette expédition si coûteuse et si formidable, il restera dans la mémoire de nos neveux les souvenirs de honte et de regrets qui restent dans celle des Espagnols de la fameuse *invincible*, qui devoit détrôner la reine Élisabeth. »

1801.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, Buonaparte avoit plus d'un motif pour entretenir dans l'esprit du soldat l'espoir de la descente: d'une part, il vouloit tenir son armée en haleine; de l'autre, il craignoit, et non sans raison, l'effet qu'auroit produit sur elle l'aveu de son impuissance.

Sa flottille et son armée de Boulogne présentoient, au reste, une apparence capable d'éblouir d'autres yeux que ceux de la multitude. L'armée se composoit de deux cent mille hommes bien vêtus, bien nourris, bien exercés, et tous déterminés à le suivre par-tout où il voudroit les conduire. Cent mille hommes devoient, dit-on, s'embarquer à Boulogne; dix mille à Calais, vingt mille à Étaples, vingt mille à Ambleteuse;

1801. cinquante mille devoient rester au camp, comme armée de réserve. Une autre armée de cent cinquante mille hommes étoit disposée en échelons, depuis Boulogne jusqu'à Metz. Celle-ci étoit destinée à renforcer celle de la descente, si elle avoit lieu; sinon, à frapper les premiers coups en Autriche, si, comme tout portoit à le croire, le traité de Lunéville étoit rompu.

La flottille se composoit d'environ trois mille bâtiments de toute grandeur et de toute espéce, parmi lesquels on comptoit soixante prames à trois mâts, qui portoient chacune six canons de trente-six, et cent hommes de débarquement; sept cent cinquante canonnières à trois mâts et pontées, qui portoient douze piéces de six et quatre-vingts hommes de débarquement; deux cent soixante grandes embarcations hollandoises, destinées à transporter la cavalerie, les fourrages et les munitions. Le reste étoit composé de chaloupes et de bateaux plats, armés de quatre pierriers chacun, et montés par vingt-cinq, trente et quarante hommes.

Tout cela étoit en mouvement depuis quatre mois, et offroit un coup d'œil superbe et imposant.

Buonaparte crut devoir en augmenter l'éclat par sa présence. Il alla s'établir avec toute sa cour au milieu du camp. Il y donna des fêtes et des spectacles; il passa des revues, distribua des croix d'honneur, et n'épargna aucune de ces séductions dont il possédoit mieux que personne le secret, quand il vouloit éblouir ou tromper la multitude.

Il donna ordre au ministre de la police de lui envoyer tous les François qui savoient la langue angloise, ou qui avoient quelques notions sur l'Angleterre. Ce fut

dans ce temps-là qu'il nomma le général Clarke, Irlandois d'origine, secrétaire de son cabinet. Il fit venir des savants de l'Institut, des poëtes du Vaudeville, des journalistes, des imprimeurs, des banquiers, qui tous devoient le suivre à Londres, et y former des établissements. On ne sait s'il se moquoit intérieurement de leur crédulité, mais il encourageoit publiquement leurs espérances. 1802.

Cependant il faisoit embarquer des chevaux et des troupes : lui-même s'embarqua un matin sur une péniche, qui fit naufrage au port, et faillit l'engloutir avec ses projets gigantesques. Un autre jour, il fit sortir cent de ces péniches, pour aller s'essayer contre un vaisseau de ligne et trois frégates, qui étoient en croisière à deux portées de canon. L'engagement eut lieu à la vue de toute l'armée. Les trois vaisseaux ennemis se retirèrent, après avoir échangé quelques boulets avec l'escadrille françoise.

Nous raconterons la suite de cette expédition après les grands événements qui se préparoient dans l'intérieur, et qui vont bientôt s'accomplir.

Les projets que Buonaparte avoit formés contre l'Angleterre ne détournèrent pas un moment son attention de l'Italie, sur laquelle il avoit toujours fondé ses plus chères espérances, qu'il regardoit dès-lors comme son domaine privé, et qui pouvoit, en cas de besoin, devenir son dernier asile.

On a trouvé dans ses papiers le développement d'un système qu'il rêva dans un moment de découragement, et qui nous a paru assez curieux pour être rapporté, au moins en abrégé :

1802.

Projets de Buonaparte sur l'Italie.

Il supposoit un traité avec l'Autriche, dont voici les principales conditions.

« La France restitue sans indemnité toutes les conquêtes qu'elle a faites sur la maison d'Autriche depuis 1792, jusqu'à la ratification dudit traité, à l'exception de ses possessions, aujourd'hui comprises sous le nom de *république italienne*.

« Napoléon Buonaparte, président de ladite république italienne, en sera déclaré et reconnu souverain sous le nom de *roi de Lombardie*.

« Sa majesté l'empereur s'engage et promet de le faire reconnoître en cette qualité par les électeurs qui composent le corps germanique. Le royaume de Lombardie sera héréditaire dans la dynastie de Napoléon.

« Voulant mettre un terme aux factions qui désolent la France, Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi, est rappelé au trône des François.

« Napoléon, roi de Lombardie, s'engage, si besoin est, d'appuyer de la force de ses armes la rentrée de Louis XVIII dans ses états, et, de concert avec S. M. l'empereur d'Allemagne, de l'aider à s'affermir sur le trône de ses pères.

« S. M. Louis XVIII s'engage, de son côté, à reconnoître Napoléon Buonaparte en qualité de roi de Lombardie, et d'employer ses bons offices pour le faire reconnoître par les cours étrangères.

« La France restera nantie du Hanovre jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre.

« Tous les états envahis rentreront sous la domination de leurs anciens maîtres. »

En lisant ce projet, il se présente une foule de réflexions ; nous n'en ferons qu'une seule : c'est qu'avec

le caractère de Buonaparte il étoit impraticable. Ce traité, signé en 1802, eût été rompu par lui-même en 1804. 1802.

Il est nommé président de la république cisalpine.

Il y avoit dans la république cisalpine, plus qu'en France, des hommes qui ne voyoient pas de bon œil l'essor prodigieux que prenoit l'autorité du premier consul, et qui avoient deviné ses projets. Il importoit de les gagner ou de les intimider. Les principaux citoyens de la Lombardie reçurent l'ordre de se rendre à Lyon, et de s'y former en *consulte extraordinaire*, que Buonaparte voulut présider lui-même. La moitié des membres lui étoit vendue, et l'autre trembloit en arrivant.

De tous les peuples de l'Europe, l'Italien est celui qui sait le mieux contraindre ses affections. On peut le gagner par des caresses, on peut l'intimider par des menaces, mais jamais on ne le soumettra par la force. Buonaparte, qui devoit connoître ce caractère, devoit donc avoir recours au seul moyen de se l'attacher : il devoit être doux et caressant avec eux ; il fut dur et impérieux. Jamais représentants d'un peuple ne furent traités avec plus de hauteur et de sévérité.

Quelques jours avant l'ouverture de l'assemblée générale, il réunit dans son palais ceux dont il redoutoit le plus ou les lumières ou les opinions, et leur tint le discours suivant :

« Messieurs, depuis que je vous ai formés en corps d'état, je n'ai reçu de vous que tribulations et chagrins. Vous regorgez d'intrigants, de factieux et de lâches soudoyés par l'Autriche. Je vous déclare, messieurs, que vous avez à choisir ou d'être pays conquis, ou d'être un peuple indépendant. Dans le premier cas, je saurai conserver ma conquête ; dans le second, je pro-

1802. tégerai, je ferai respecter la puissance que j'ai créée, et de laquelle je me propose d'être le chef, chose que je n'aurois point faite si j'avois trouvé parmi vous des hommes dépouillés de préjugés, et un homme assez ferme pour vous présider.

« Veuillez donc, messieurs, transmettre à vos collègues cet extrait de mes intentions, qui toutes ne tendent qu'au bonheur de votre pays. Ce sera préparer leurs réponses à ce que j'aurai l'honneur de leur exposer dans l'assemblée générale. »

L'auditoire resta muet de surprise autant que de crainte. Le consul ne recevant point de réponse, reprit d'un ton plus modéré : « Vous paroissez étonnés, messieurs ; je n'ai point entendu vous blesser. Mais vous touchez à l'époque qui va vous placer au premier rang des secondes puissances de l'Europe. Tout ce qui suit ou précède ce grand acte doit être marqué au coin de l'énergie et de la fermeté. »

Cette seconde partie du discours, quoiqu'elle fût adoucie et dans le style et par le ton de l'orateur, ne fut pas mieux accueillie que la première. Quelques uns des députés se retirèrent fort mécontents ; mais leur mécontentement ne changea rien aux déterminations du consul : quatre jours après, il fut nommé président de la république cisalpine, qui prit alors le nom de *république italienne*.

1803. Confédération helvétique. Cette importante affaire terminée, ses regards se portèrent sur la Suisse, qui refusa quelque temps d'adopter ses projets. Il y fit marcher des troupes ; et, après de légers combats et de plus longues discussions, la force contraignit la justice. Toute résistance cessa, et la Suisse fut constituée, sans son consentement, en *con-*

fédération helvétique; Buonaparte s'en fit déclarer le *protecteur*, et lui donna M. d'Affry pour landamman. 1803.

Avant d'entrer dans le récit des événements qui vont encore une fois changer la forme du gouvernement françois, nous devons rappeler sommairement quelques faits isolés qui ont signalé la fin de cette année 1803, et le commencement de celle de 1804.

En prenant les rênes du gouvernement, Buonaparte trouva tout à faire, et ne parut pas effrayé de la tâche que sa situation lui imposoit.

Il réorganisa le notariat, les écoles de médecine et celles de pharmacie. Il rétablit l'ordre et une sage police dans les fabriques et les manufactures. Il donna des codes au commerce, à la procédure criminelle et à la procédure civile, et choisit pour les rédiger des hommes connus par leurs lumières et leur probité. Il voulut qu'on revisât les lois qui régissoient la banque de France. En accordant à ce grand et utile établissement le privilége exclusif d'émettre des billets de banque, il en consolida la fortune. Il créa, sous le nom d'*auditeurs*, un troisième degré dans la hiérarchie des pouvoirs du conseil d'état. Il nomma M. de Fontanes président du corps législatif, M. Lacepéde grand-chancelier de la légion d'honneur, M. Barbé-Marbois ministre du trésor public, etc., etc.

Louis I et dernier roi d'Étrurie (1) mourut à Florence, le 29 mai 1803, à l'âge de trente et un ans, et M. Necker à Genève, le 9 avril 1804, à l'âge de soixante-huit

(1) Ce jeune prince, fils de don Ferdinand, duc de Parme, et de Marie-Amélie d'Autriche, fut dépossédé de ses états héréditaires par Buonaparte, qui lui accorda pour indemnité le grand duché de Toscane, sous le nom de *royaume d'Etrurie*.

1803. ans. Ces deux personnages s'éteignirent également sans bruit; mais le second en avoit beaucoup trop fait dans le cours de sa vie. Son nom est désormais et irrévocablement attaché à la révolution françoise. Nous sommes loin de l'accuser de tous les maux qui sont sortis de cette malheureuse boîte de Pandore; mais il est permis de croire, et nous devons dire qu'il fut au moins coupable d'une grande témérité lorsqu'il y porta la main pour la découvrir.

1804. Conjuration de Georges et de Pichegru.

A mesure que le premier consul s'approchoit du terme où tendoient tous ses vœux, ses partisans et ses ennemis redoubloient d'efforts, les uns pour le soutenir, les autres pour le renverser. De là vinrent les deux conspirations, dont on a tant parlé sans en expliquer l'amalgame et la cause; l'une en faveur de Buonaparte, l'autre en faveur de Louis XVIII; l'une formée par les royalistes, l'autre par la police; l'une allant droit et franchement au but, par les princes et par les émigrés; l'autre ayant le double but de tendre un piége à ceux-ci, en paroissant les encourager, et d'élever sur leurs ruines le trône du nouveau monarque.

Que les princes et les émigrés eussent formé le projet de rentrer en France avec le secours des Anglois et des royalistes de l'intérieur, rien n'étoit plus naturel; et cela étoit possible avec un peu d'adresse.

Mais que, pour arriver à ce but, les princes et les émigrés se soient concertés avec leurs plus grands ennemis, aient accordé leur confiance à des bruits vagues, à des libelles mensongers, à des inconnus, à des espions de la police de Buonaparte, voilà ce qui confond tous les calculs de la prudence humaine, et ce qui n'est pas malheureusement moins vrai.

La police de Buonaparte avoit envoyé en Angleterre et en Allemagne des espions qui se présentèrent comme des hommes persécutés et mécontents du gouvernement françois : ils avoient la double mission d'observer et de rendre compte de tous les mouvements des émigrés, et notamment de ceux du comte d'Artois, du duc d'Enghien, de Pichegru, de Willot et de Georges Cadoudal ; de se plaindre amèrement du premier consul ; d'écrire des libelles contre lui ; de représenter la France dans l'état d'un extrême mécontentement, et prête à se soulever dès qu'un prince de la maison de Bourbon auroit passé le Rhin ou la Manche. 1804.

Tandis que, trompés par ces manœuvres, les François d'outre-mer prenoient de fausses mesures pour rentrer dans leur pays, la police de Paris en prenoit de plus sûres pour les faire tomber dans ses filets. Elle leur faisoit écrire lettres sur lettres par des hommes connus et respectables, dont on contrefaisoit merveilleusement l'écriture ; on leur faisoit de la France les tableaux les plus séduisants et les plus propres à redoubler leur zèle pour la cause du roi ; on les pressoit de venir accélérer, par leur présence, l'élan généreux qui portoit tous les cœurs aux pieds des Bourbons (1). Il n'étoit pas difficile de tromper ces hommes francs, mais crédules, et plus accoutumés à se battre qu'à négocier.

(1) «On alla jusqu'à leur parler d'une réconciliation semblable à celle qui devoit s'effectuer un jour entre les républicains et les royalistes constitutionnels, sous les auspices de Louis XVIII, et à l'aide d'une charte copiée sur celle d'Angleterre. On leur montra un traité de paix conçu dans ces intentions, et signé des noms les plus imposants. *Toutes les signatures étoient fausses.*» GARAT.

1804. Ils étoient fatigués de leur exil; ils pensèrent que l'heure du retour étoit arrivée; et, se livrant aux chimères de l'espérance, ils passèrent la mer, arrivèrent à Paris, et furent pris comme dans un trébuchet.

Le 17 février 1804, Murat, gouverneur de Paris, fit publier *à l'ordre* les nouvelles suivantes:

« Soldats, cinquante brigands, reste impur de la guerre civile, que le gouvernement anglois tenoit en réserve pendant la paix, parcequ'il méditoit de nouveau le crime qui avoit échoué le 3 nivose, ont débarqué par petits pelotons, et de nuit, sur la falaise de Beville. Ils ont pénétré jusque dans la capitale. Georges et le général Pichegru étoient à leur tête; leur arrivée avoit été provoquée par un homme qui compte encore dans nos rangs, par le général Moreau, qui fut remis hier aux mains de la justice nationale.

« Leur projet, après avoir assassiné le premier consul, étoit de livrer la France aux horreurs de la guerre civile et aux terribles convulsions de la contre-révolution.

« Les camps de Boulogne, de Montreuil, de Bruges, de Toulon, de Brest, auroient cessé de commander la paix: notre gloire périssoit avec notre liberté.

« Mais tous ces complots ont échoué; dix de ces brigands sont arrêtés. L'ex-général Lajollais, l'entremetteur de cette trame infernale, est aux fers. La police est sur les traces de Georges et de Pichegru.

« Un nouveau débarquement de vingt de ces brigands doit avoir lieu: des embuscades sont dressées; ils seront arrêtés.

« Dans cette circonstance, si affligeante pour le cœur du premier consul, nous, soldats de la patrie, nous

serons les premiers à lui faire un bouclier de nos corps, et autour de lui nous vaincrons les ennemis de la France et les siens (1). 1804.

« *Signé* MURAT. »

Le lendemain, MM. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, de Segur et Berlier allèrent, par ordre du premier consul, au corps législatif; et le premier de ces trois conseillers d'état fit à l'assemblée la lecture du rapport que M. Regnier, ministre de la justice, avoit fait de cet événement au consul lui-même.

« Citoyen premier consul,

« De nouvelles trames ont été ourdies par l'Angleterre; elles l'ont été au milieu de la paix qu'elle avoit jurée : et quand elle violoit le traité d'Amiens, c'étoit bien moins sur ses forces qu'elle comptoit, que sur le succès de ses machinations.

« Mais le gouvernement veilloit : l'œil de la police suivoit tous les pas des agents de l'ennemi; elle comptoit les démarches de ceux que son or ou ses intrigues avoient corrompus.

« Enfin *la toile paroissoit achevée :* déja, sans doute, on s'imaginoit à Londres entendre l'explosion de cette mine qu'on avoit creusée sous nos pas. On y semoit du moins les bruits les plus sinistres, et l'on s'y repaissoit des plus coupables espérances.

« Tout-à-coup les artisans de la conspiration sont saisis; les preuves s'accumulent, et elles sont d'une telle

(1) On est moins fâché de la manière funeste qui a terminé les jours de Murat dans la Calabre quand on a lu cette proclamation.

1804. force, d'une telle évidence, qu'elles porteront la conviction dans tous les esprits.

« Georges et sa bande d'assassins étoient restés à la solde de l'Angleterre; ses agents parcouroient encore la Vendée, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, et y cherchoient en vain des partisans, que la modération du gouvernement et des lois leur avoit enlevés.

« Pichegru, dévoilé par les événements qui précédèrent le 18 fructidor an 5, dévoilé sur-tout par cette correspondance que le général Moreau avoit adressée au directoire; Pichegru avoit porté en Angleterre sa haine contre sa patrie.

« En l'an 8, il étoit avec Willot à la suite des armées ennemies pour se rallier aux brigands du midi.

« En l'an 9, il conspiroit avec le comité de Bareuth. Depuis la paix d'Amiens, il est le conseil et l'espoir des ennemis de la France.

« La perfidie britannique associe Georges à Pichegru, l'infame Georges à ce Pichegru que la France avoit estimé, qu'elle avoit cru long-temps incapable d'une trahison.

« En l'an 11, une réconciliation criminelle rapproche Pichegru et le général Moreau, deux hommes entre lesquels l'honneur devoit mettre une haine éternelle. La police saisit à Calais un de leurs agents, au moment où il retournoit pour la seconde fois en Angleterre.

« A cette nouvelle, le général Moreau parut un moment agité, et fit des démarches obscures pour s'assurer si le gouvernement étoit instruit; mais tout se taisoit; et lui-même, rendu à sa tranquillité, il crut

devoir taire au gouvernement un fait qui pouvoit compromettre sa tranquillité. Il se tut alors même qu'il savoit que Pichegru assistoit publiquement au conseil du ministère britannique. 1804.

« Le gouvernement ne voulut voir dans son silence que la crainte d'un aveu qui l'auroit humilié ; comme il n'avoit vu dans son éloignement de la chose publique, dans ses liaisons équivoques, dans l'indiscrétion de ses discours, que de l'humeur et un vain mécontentement.

« Le général Moreau, qui devoit être suspect, puisqu'il traitoit secrétement avec l'ennemi de sa patrie ; qui, sur ce soupçon plus que légitime, eût été arrêté à toute autre époque, jouissoit tranquillement de ses honneurs, d'une fortune immense, et des bienfaits de la république.

« Cependant les événements se pressent. Lajollais, l'ami, le confident de Pichegru, va furtivement de Paris à Londres, revient de Londres à Paris, porte à Pichegru les pensées du général Moreau, rapporte au général Moreau les pensées et les desseins de Pichegru. Les brigands de Georges préparent, dans Paris même, tout ce qui est nécessaire à l'exécution des projets communs.

« Un lieu est assigné entre Dieppe et Tréport : c'est là que les brigands, conduits par des vaisseaux de guerre anglois, débarquent sans être aperçus ; c'est là qu'ils trouvent des hommes corrompus pour les recevoir, des hommes payés pour les conduire, pendant la nuit, de stations en stations convenues, jusqu'à Paris.

« A Paris, des asiles leur sont ménagés dans des

1804. maisons louées d'avance, où sont des gardiens affidés. Ils en ont à Chaillot, dans la rue du Bac, au Marais et au faubourg Saint-Marceau.

« Un premier débarquement s'est opéré : c'étoit Georges et huit de ses brigands.

« Georges retourne sur les côtes pour assister au débarquement de Coster-Saint-Victor et de dix autres brigands.

« Dans un troisième débarquement, Pichegru, Lajollais, Jean-Marie, (Couchery) Armand-Gaillard, sont reçus par Georges, Joyan, Saint-Vincent et Picot.

« Un quatrième débarquement est attendu ; les vaisseaux sont en vue ; mais les vents contraires les empêchent d'aborder.

« Georges et Pichegru arrivent à Paris ; ils sont logés dans la même maison, entourés d'une trentaine de brigands auxquels Georges commande. Ils voient le général Moreau. On connoît le lieu, le jour, l'heure où la première conférence s'est tenue. Un second rendez-vous étoit convenu et n'a pas eu lieu. Il y en a eu un troisième et un quatrième dans la maison même du général Moreau.

« Les traces de Georges et de Pichegru sont suivies de maison en maison ; ceux qui ont aidé à leur débarquement ; ceux qui, dans l'ombre de la nuit, les ont reçus ; ceux qui les ont conduits de poste en poste ; ceux qui leur ont donné asile à Paris, leurs confidents, leurs complices, leur principal intermédiaire, le général Moreau, tous sont arrêtés. Les effets et les papiers de Pichegru sont saisis.

« L'Angleterre vouloit renverser le gouvernement, assassiner le premier consul, et livrer la France à des

siècles de guerres civiles. Les citoyens ne doivent concevoir aucune inquiétude, et doivent prendre exemple sur le gouvernement. » 1804.

Ce rapport, rédigé avec beaucoup de perfidie quant aux intentions, étoit d'ailleurs exact quant à la plupart des faits. On y voit que Moreau n'est pas moins que Pichegru l'objet principal de la haine du consul, et l'auteur des mouvements du complot. Personne ne doute aujourd'hui que Moreau n'eût connoissance du projet, dont Pichegru devoit être le premier agent; personne ne doute qu'il ne fît des vœux pour le succès de la partie de ce projet qui tendoit à renverser celui qu'il appeloit *le tyran de son pays;* mais Moreau étoit très prudent et sincèrement républicain. Il ne haïssoit point les rois, mais il croyoit que son pays pouvoit s'en passer. Il vit Pichegru, mais sans adopter toutes ses vues. Quand le ministre de la justice dit que Moreau traitoit secrètement avec *l'ennemi de son pays*, il savoit positivement le contraire; mais ce mensonge importoit à son maître, qui craignoit autant Moreau comme républicain, que Pichegru comme royaliste, et qui vouloit les faire périr tous les deux, comme les deux grands obstacles à ses desseins.

Le ministre n'étoit pas de meilleure foi, lorsqu'il invitoit les citoyens à *rester tranquilles et à prendre exemple sur le gouvernement.* Le gouvernement étoit si peu tranquille que, pendant les jours qui précédèrent et suivirent l'arrestation de Pichegru, Paris ressembloit à une ville de guerre, et les Tuileries à une forteresse en état de siége. Toutes les barrières furent fermées; les rues étoient pleines de soldats et d'espions. On fit des

1804. visites domiciliaires; on força les habitants, sous des peines très-sévères, d'aller dénoncer à la police, non-seulement *les étrangers suspects* qu'ils connoissoient, mais *les parents et les amis qu'ils logeoient chez eux* (1). Toutes ces précautions annonçoient que le gouvernement n'étoit pas fort tranquille, et n'étoient pas de nature à rassurer les citoyens.

Pichegru est assassiné dans sa prison.

Pichegru, trahi par un ami qui lui avoit offert un asile, fut arrêté dans son lit. Peu de jours après, Georges subit le même sort dans la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince.

A la joie que le premier consul ressentit en apprenant la nouvelle de ces deux arrestations, on peut estimer la peur qu'il avoit ressentie en apprenant celle de leur arrivée à Paris. Ce fut pour lui une victoire plus douce que celle de Marengo. Il dit à ce sujet plusieurs bons mots, que ses courtisans prétendirent être sublimes, et qui n'étoient que méchants.

Toutes les autorités allèrent, suivant l'usage déja bien établi, lui renouveler les protestations d'amour et de respect dont elles étoient pénétrées pour sa personne; toutes prononcèrent, à ce sujet, des discours flatteurs et qui commençoient dès-lors à devenir une espéce de protocole, dénué de sens et d'esprit. Le premier consul fit à toutes ces députations des réponses gracieuses et préparées d'avance. Voici celle qu'il fit au sénat:

« Depuis le jour où je suis arrivé à la suprême magistrature, un grand nombre de complots ont été formés

(1) Ordonnance du préfet de police, et proclamation du grand-juge.

contre ma vie. Nourri dans les camps, je n'ai jamais mis aucune importance à des dangers qui ne m'inspirent aucune crainte. 1804.

« Mais je ne puis me défendre d'un sentiment profond et pénible, lorsque je songe dans quelle situation se trouveroit aujourd'hui ce grand peuple, si ce dernier attentat avoit pu réussir : car c'est principalement contre la gloire, la liberté et les destinées du peuple françois que l'on a conspiré.

« J'ai depuis long-temps renoncé aux douceurs de la condition privée. Tous mes moments, ma vie entière, sont employés à remplir les devoirs que mes destinées et le peuple françois m'ont imposés.

« Le ciel veillera sur la France, et déjouera les complots des méchants. Les citoyens doivent être sans alarmes. *Ma vie durera tant qu'elle sera nécessaire à la nation* (1) ; mais, ce que je veux que le peuple françois sache bien, c'est *que l'existence, sans sa confiance et sans son amour, seroit pour moi sans consolation*, et n'auroit plus aucun but (2). »

Pendant plus d'un mois toutes les tribunes, tous les journaux, toutes les places publiques retentirent des

(1) C'est probablement en conséquence de cette pensée, et parce-qu'il croyoit toujours sa vie nécessaire à la nation, qu'il eut le courage de déserter son armée en Egypte, à Moscou, à Leipsick et à Waterloo....!

(2) Que pensera la postérité, que devons-nous penser nous-mêmes du sentiment qui lui dicta cette phrase héroïque, quand nous la rapprochons de la réponse atroce qu'il fit à peu-près dans le même temps à son frère Lucien, qui lui exprimoit ses craintes *que la France ne se révoltât contre l'abus qu'il faisoit de son pouvoir?* « Ne crains rien, dit-il, *je la saignerai tellement au blanc, qu'elle en sera de long-temps incapable.* »

1804. plus grands éloges de Buonaparte, et des plus violentes déclamations contre l'Angleterre. On porta, à cet égard, l'oubli de toutes les bienséances au point de publier, dans le *Moniteur* du 17 ventôse, l'article suivant :

« Les ministres du roi d'Angleterre comptoient annoncer au parlement qu'ils avoient lâchement fait assassiner le premier consul. Mais celui qui dispose de la vie des hommes et de la destinée des empires en avoit ordonné autrement. Le premier consul, supérieur à tous les événements, tranquille au milieu de ces vaines conjurations, *tout entier au bonheur de son peuple* (1), est plus que jamais en état d'accomplir l'ordre des destinées, tandis que le roi d'Angleterre est frappé de démence, *le jour même* qu'il avoit marqué pour l'assassinat du premier consul (2) ; sa nation est en proie aux alarmes, aux divisions, à la guerre civile. Le frère est armé contre le frère, la mère contre le fils.

« A la vue de ces preuves éclatantes de l'existence d'une Providence divine et juste, on se rappelle les tableaux sublimes du prophète Isaïe, et on dit avec Daniel : *Mane, thecel, phares.* »

Quel étrange abus d'érudition ! quelle odieuse prostitution des livres saints ! Comment les hommes d'état, qui entouroient le premier consul, n'eurent-ils pas le courage de l'avertir que de pareilles invectives outrageoient à-la-fois la vérité, la décence et l'humanité ? comment osa-t-on dire à la face de l'Europe que, pour

(1) Ce fut la première fois qu'il se servit de cette expression, *mon peuple*. Son peuple !

(2) En 1787, Georges III eut une première attaque de la maladie qui l'a privé de la raison. En 1792, il eut une seconde attaque plus forte, et qui donna lieu à la question de la régence.

venger un attentat imaginaire ou réel contre le premier consul, le ciel, prenant soin de sa défense, avoit frappé le roi d'Angleterre d'une maladie dont il étoit affligé depuis douze ans? 1804.

L'Angleterre repoussa ces outrages avec dignité. Dans la séance des communes, du 17 avril, lord Morpeth ayant sollicité l'attention de la chambre sur la correspondance de M. Drack, ministre plénipotentiaire de S. M. britannique en Bavière, le chancelier de l'échiquier prit la parole, et dit :

« Je dois rendre graces au noble lord, puisqu'il me fournit l'occasion de repousser ouvertement et courageusement une des plus grossières et des plus atroces calomnies qui aient jamais été fabriquées par une nation civilisée contre une autre. J'affirme que nul pouvoir n'a été donné par le gouvernement, qu'aucune instruction n'a été envoyée à aucun individu, à l'effet d'agir contre les usages reçus; j'affirme encore, tant pour moi que pour mon collégue, que nous n'avons autorisé aucune créature humaine à se conduire d'une manière contraire à l'honneur de ce pays ou au droit des gens (1). »

Avec Moreau, Georges et Pichegru, on arrêta quarante-cinq personnes, parmi lesquelles on remarquoit MM. Jules et Armand de Polignac, le marquis de Rivière, le général Lajolais, Victor Couchery, etc.

La première instruction de leur procès fut faite par le sieur Thuriot, ancien avocat, ancien conventionnel, ardent révolutionnaire, orateur sans talent, juge sans

(1) Et ces paroles, graves comme le sujet qui les inspiroit, ne trouvèrent pas un seul incrédule en Europe parmi les hommes qui réunissoient la moindre instruction au plus simple bon sens.

1804. conscience ; il s'étoit vendu lâchement aux intérêts du consul, après avoir été un des plus lâches courtisans de Danton.

Pichegru, enchaîné au fond d'un cachot, et livré aux satellites de Buonaparte, lui parut encore trop redoutable. Il craignoit son sang-froid, son courage et les secrets dont il étoit dépositaire. Il craignoit qu'il ne fît publiquement des révélations qui pouvoient compromettre le succès du grand projet dont il étoit occupé. Il fut décidé, dans un conseil secret, qu'il ne paroîtroit pas sur les bancs du tribunal, et qu'il mourroit sous les verrous, à moins qu'il ne voulût racheter sa vie par une bassesse, en signant le billet suivant :

« Je déclare, moi Pichegru, que, dans l'affaire du 13 vendémiaire an 4, le général Buonaparte s'est comporté en brave militaire et en citoyen généreux ; qu'il n'a fait que ce que tout autre auroit fait à sa place ; que, si j'en ai parlé autrement, soit en France, soit chez l'étranger, c'est par une suite de mes démêlés avec lui, et de la différence de nos opinions ; que rien ne me contraint à faire cet aveu ; que je le dois à la vérité et au repos de ma conscience, et qu'à l'avenir tout acte contraire à la présente déclaration doit être regardé comme nul, et l'effet d'un nouveau ressentiment envers le général. » *Fait à Strasbourg, ce* 15 *nivôse an* 5.

Ce billet lui fut présenté par une dame qu'il avoit beaucoup aimée, et qui obtint à cette condition la permission de pénétrer dans son cachot. Pichegru lit, et s'écrie : *O le lâche ! il m'a jugé d'après lui.* La dame insiste, et il répond : « L'amour que je porte à mon pays, l'honneur et mes principes ont mis entre Buonaparte et moi une barrière d'airain : il veut mon sang ; mais, ce

qu'il ne sait pas, c'est que pour le verser il faudra qu'il me donne des bourreaux comme lui. Si parmi les juges, parmi les gardes, dans l'auditoire, il se trouve encore des hommes qui n'aient pas abjuré tout sentiment d'amour de la patrie ou de l'humanité, je réponds de ma cause, et sa dernière heure aura sonné... Voilà, ajouta-t-il en arrachant sa cravate, et en déroulant des papiers qu'il y avoit cachés, voilà son arrêt de mort. Là se trouve la masse de tous les forfaits qu'il a commis depuis le siége de Toulon jusqu'à ce jour. En plein tribunal, je démasquerai l'hypocrite, j'attaquerai l'assassin, je ferai trembler le tyran. Je rassemblerai toutes mes forces, je triplerai mon éloquence. A ma voix sortiront de leurs tombeaux Frotté, Hoche, Kléber, d'Enghien. A ces quatre illustres victimes viendront se joindre les malheureux habitants fusillés dans Lodi, à Pavie, à Venise, et dans les *Marches*. A leurs cris se mêleront ceux des François mitraillés à Toulon, et sur les marches de Saint-Roch. Je traînerai l'auditoire dans les nombreux cachots de la capitale : on n'y verra pas sans frémir cette foule d'innocents que le monstre y fait entasser. De pareilles vérités, madame, entraînent la multitude, et qui sait les exposer avec chaleur est toujours sûr du triomphe...... »

1804.

Le malheureux ne savoit pas qu'en parlant ainsi il étoit écouté, et qu'il avoit prononcé lui-même son arrêt. La nuit suivante il fut étranglé par quatre mamelucks; et le lendemain on publia dans Paris qu'il s'étoit étranglé lui-même avec son mouchoir et un tortillon. C'est ainsi que mourut le vainqueur de la Hollande, le héros dont le bras et les talents pouvoient également bien servir le roi dans les conseils et à la tête des armées.

1804. Procès de Moreau.

Le 13 mai 1804, le plus illustre de ses élèves, le général Moreau, comparut sur le banc des accusés avec MM. Armand et Jules de Polignac, Georges, le marquis de Rivière et les autres prévenus du même délit.

Ce grand procès fixoit depuis trois mois l'attention de Paris, de la France et de l'Europe entière. La nature de l'affaire, le nom des accusés, la qualité des accusateurs, tout étoit fait pour exciter la curiosité publique au plus haut degré.

On peut dire sans emphase, et sans crainte d'employer un style d'avocat, que jamais une cause de plus haute importance n'avoit été appelée devant les tribunaux. Aucune n'excita jamais plus d'intérêt.

On voyoit d'un côté le gouvernement, se présentant comme accusateur, entouré de tout l'appareil de la justice et de toute la force militaire. On voyoit de l'autre un illustre accusé, défendu par sa réputation et protégé par la force morale de l'opinion publique.

L'opinion publique s'étoit hautement déclarée en sa faveur, et prenoit sa défense avec éclat. On discutoit les motifs de l'accusation dans les salles du palais, dans les cafés, et jusque dans les rues, sans aucune appréhension des espions de la police ou des soldats de la garde, qui circuloient par-tout. Jamais on ne parla plus librement ni plus hardiment contre les abus du pouvoir.

De son côté, le gouvernement faisoit répandre de l'argent dans les cabarets, des calomnies dans les salons, et des libelles dans tous les lieux publics.

Le premier consul, informé de l'agitation des esprits, en fut étonné, en prit de l'humeur, et donna ordre de faire arrêter tous les mécontents. Le ministre auquel il

s'adressa eut le courage de lui répondre, *qu'en ce cas-là il faudroit que la moitié de la France fît arrêter l'autre ;* et la prudence d'ajouter *que c'étoit une inondation accidentelle qui ne seroit dangereuse qu'autant qu'on voudroit lui opposer des digues.* 1804.

La salle des débats n'étoit pas assez vaste pour contenir la moitié des curieux qui se présentoient tous les jours pour voir Georges et Moreau.

Ils se défendirent l'un et l'autre avec un sang-froid et une sérénité qui, plus d'une fois, déconcertèrent leurs juges, et attachoient de plus en plus les spectateurs à leur cause. Georges prit tout sur son compte (1). Il avoua qu'il étoit venu à Paris, non pour *assassiner*, mais pour enlever le premier consul *au milieu de ses gardes*. Quand on lui demanda le nom de ses complices, il dit qu'il avoit des soldats, et point de complices. Vainement on lui représenta que de tels desseins ne pouvoient être accomplis par un seul homme ; vainement le juge-instructeur, homme rusé, employa toutes les ressources de la chicane pour lui arracher des aveux contre Moreau ; vainement on lui opposa ceux qu'on avoit arrachés par la torture à quelques uns de ses obscurs compagnons d'armes : il ne se laissa point entamer. Il répondit constamment à toutes les questions qu'on lui fit en particulier comme en public, tantôt par des dénégations fermes, tantôt par des sarcasmes amers,

(1) Georges, fils d'un meunier de Bretagne et né et 1769, se distingua dans la guerre de la Vendée par sa force, son audace et son courage. Il fit la guerre des chouans avec habileté et opiniâtreté. Il ne voulut jamais traiter avec les républicains. Nul ne servit la cause des Bourbons avec plus de constance et de fidélité. Il avoit toutes les qualités d'un chef de parti.

1804. et toujours avec une accablante supériorité. Il fut condamné à mort avec dix-neuf de ses complices.

Le général Moreau ne déploya pas un moins beau caractère dans sa défense. Il déclara avec fermeté qu'il n'avoit jamais eu de liaisons avec Georges, et que, dans les entrevues qu'il avoit eues avec Pichegru, il n'avoit jamais été question de tuer le premier consul. Il défia tous ses accusateurs de citer un écrit, un mot, un témoignage, une seule pièce de conviction contre lui. Il opposa sa vie tout entière à ses dénonciateurs. Il fut défendu par M. Bonnet, un des plus célébres avocats du barreau de Paris, mais dont le plaidoyer ne produisit pas, à beaucoup près, autant d'effet sur les juges et sur le public que le discours simple que l'illustre accusé avoit composé, et qu'il prononça avant celui de son avocat. C'est un modéle de dignité, et un de ces monuments que l'histoire doit soigneusement recueillir.

DISCOURS DE MOREAU A SES JUGES.

« Messieurs,

« En me présentant devant vous, je demande à être entendu moi-même. Ma confiance dans les défenseurs que j'ai choisis est entière : je leur ai livré sans réserve le soin de défendre mon innocence ; ce n'est que par leur voix que je veux parler à la justice, mais je sens le besoin de parler moi-même et à vous et à la nation.

« Des circonstances malheureuses, produites par le hasard ou préparées par la haine, peuvent obscurcir quelques instants de la vie du plus honnête homme. Avec beaucoup d'adresse un criminel peut éloigner de lui et les soupçons et les preuves de son crime. Une vie

entière est le plus sûr témoignage qu'on puisse appeler pour ou contre un accusé. 1804.

« C'est donc ma vie entière que j'oppose aux accusateurs qui me poursuivent. Elle a été assez publique pour être connue ; je n'en rappellerai que quelques époques, et les témoins que j'invoquerai sont le peuple françois, et les peuples que la France a vaincus.

« J'étois voué à l'étude des lois au commencement de cette révolution qui devoit fonder la liberté publique. Elle changea la destination de ma vie : je la vouai aux armes. J'embrassai l'état militaire par respect pour les droits de la nation, et je devins guerrier, parceque j'étois citoyen.

« Je portai ce caractère sous les drapeaux : je l'ai conservé. Plus j'aimois la liberté, plus je fus soumis à la discipline.

« J'avançai rapidement, mais toujours de grade en grade, et sans en franchir aucun. Parvenu au commandement en chef, lorsque la victoire nous faisoit avancer au milieu de la nation ennemie, je ne m'appliquai pas moins à faire respecter le caractère de la nation françoise qu'à faire redouter ses armes. La guerre, sous mes ordres, ne fut un fléau que sur le champ de bataille.

« Du milieu de leurs campagnes ravagées, plus d'une fois les nations ennemies m'ont rendu ce témoignage. Cette conduite, je la croyois aussi propre que nos victoires à faire des conquêtes à la France.

« Dans le temps même où les maximes contraires sembloient prévaloir dans les comités de gouvernement, cette conduite ne suscita contre moi ni calomnie ni persécution. Aucun nuage ne s'éleva jamais autour de

1804. ce que j'avois acquis de gloire militaire, jusqu'à cette journée trop fameuse du 18 fructidor.

« Ceux qui firent éclater cette journée avec tant de rapidité me reprochèrent d'avoir été trop lent à dénoncer un homme dans lequel je ne pouvois voir qu'un frère d'armes, jusqu'au moment où l'évidence des faits et des preuves me feroit voir qu'il étoit coupable.

« Le directoire, qui connoissoit toutes les circonstances de ma conduite, et n'étoit pas disposé à l'indulgence, ne m'en déclara pas moins irréprochable. Il me donna de l'emploi. Le poste n'étoit pas brillant, il ne tarda pas à le devenir.

« J'ose croire que la nation n'a point oublié avec quel dévouement facile on me vit combattre en Italie dans des postes subalternes; comment je fus reporté au commandement en chef par les revers de nos armées, et comment j'en déposai le commandement, pour aller en prendre un d'une plus grande confiance.

« Je n'étois pas à cette époque de ma vie plus républicain que dans toutes les autres. Je le parus davantage. Je vis se porter sur moi d'une manière plus particulière les regards et la confiance de ceux qui étoient en possession d'imprimer des mouvements et des directions à la république.

« On me proposa de me mettre à la tête d'une journée à-peu-près semblable à celle du 18 brumaire. Mon ambition, si j'en avois eu beaucoup, pouvoit facilement ou se couvrir de toutes les apparences, ou s'honorer de tous les sentiments de l'amour de la patrie.

« La proposition m'étoit faite par des hommes célèbres dans la révolution par leur patriotisme, et dans nos assemblées nationales par leurs talents; je la re-

fusai : je me croyois fait pour commander aux armées, et ne voulois point commander à la république. 1804.

« Le 18 brumaire arriva, et j'étois à Paris. Cette révolution, provoquée par d'autres que par moi, ne pouvoit en rien alarmer ma conscience. Dirigée par un homme environné d'une grande gloire, elle pouvoit avoir d'heureux résultats. J'y entrai pour la seconder, tandis que d'autres partis me pressoient de me mettre à leur tête pour la combattre. Je reçus dans Paris les ordres du général Buonaparte. En les faisant exécuter, je concourus à l'élever à ce haut degré de puissance que les conjonctures rendoient nécessaire.

« Lorsqu'il m'offrit le commandement en chef de l'armée du Rhin, je l'acceptai de lui avec autant de dévouement que de la république elle-même. Jamais mes succès militaires ne furent plus rapides et plus décisifs, et leur éclat se répandoit sur le gouvernement qui m'accuse.

« Au retour de tant de succès, dont le plus grand de tous étoit d'avoir assuré la paix du continent, le soldat entendoit les cris éclatants de la reconnoissance nationale.

« Quel moment pour conspirer, si un tel dessein avoit pu jamais entrer dans mon ame !... On connoît le dévouement des armées pour les chefs qui les ont menées à la victoire.

« Un ambitieux, un conspirateur auroit-il laissé échapper l'occasion, à la tête d'une armée de cent mille hommes, tant de fois triomphante ?

« Je ne songeai qu'à licencier la mienne, et je rentrai dans le repos de la vie civile.

« Dans ce repos, qui n'étoit pas sans gloire, je jouis-

1804. sois de ces honneurs qu'il n'est pas dans la puissance de m'arracher; du souvenir de ma vie, du témoignage de ma conscience, de l'estime de mes compatriotes et des étrangers.

« J'étois content de ma fortune et de ma situation... Je me tenois éloigné de toutes les routes de l'ambition, et depuis la victoire de Hohenlinden jusqu'à mon arrestation, mes plus ardents ennemis n'ont pu me trouver d'autres torts que la liberté de mes discours.

« Eh bien! ces discours ont souvent été favorables au gouvernement, et s'ils ne l'ont pas toujours été, pouvois-je croire que cette liberté fût un crime chez un peuple qui avoit tant de fois décrété celle de la parole et de la presse?

« Je le confesse, né avec une grande franchise de caractère, je n'ai pu perdre cet attribut de la contrée de la France où j'ai reçu le jour (1), ni dans les camps, ni dans la révolution qui l'a toujours proclamée comme une vertu de l'homme et comme un devoir du citoyen. Mais ceux qui conspirent blâment-ils si hautement ce qu'ils n'approuvent pas? Tant de franchise s'accorde mal avec les attentats de la politique.

« Si j'avois voulu concevoir et suivre un plan de conspiration, j'aurois dissimulé mes opinions; j'aurois sollicité tous les emplois qui m'auroient replacé au milieu des forces de la nation.

« Pour me tracer cette marche, au défaut d'un génie politique que je n'eus jamais, j'avois des exemples connus de tout le monde, et rendus imposants par des succès. Je n'ignorois pas que Monck ne s'étoit pas éloi-

(1) La Bretagne.

gné des armées lorsqu'il voulut conspirer; et que Cassius et Brutus s'étoient rapprochés du cœur de César pour le percer. 1804.

« Magistrats, je n'ai plus rien à dire : tel a été mon caractère, telle a été ma vie entière. Je proteste, à la face du ciel et des hommes, de mon innocence. Vous savez vos devoirs, la France vous écoute, l'Europe vous contemple, et la postérité vous attend.

« Je suis accusé d'être un brigand et un conspirateur, l'homme généreux que j'ai chargé de ma défense vous convaincra que cette accusation n'est pas fondée. »

Ce discours fit une profonde impression sur l'auditoire, et fut lu avec un vif intérêt dans toute la France.

On avoit insinué aux juges qu'il falloit que Moreau fût condamné à mort, afin de laisser au premier consul le plaisir de lui faire grace; le consul avoit dit : « En me réservant le droit de lui faire grace, ce sera un moyen de nous rapprocher. »

Il est probable que, si la conscience des juges ne se fût pas révoltée contre ces insinuations, s'ils eussent cru à la générosité du consul, ils se seroient rendus ses complices. Le jugement fut une sorte de transaction entre la force et la justice. Moreau fut déclaré *coupable, mais excusable*, et, comme tel, condamné à une détention de deux ans (1).

(1) Il s'étoit formé pendant le jugement une véritable conspiration, à l'effet d'enlever Moreau, s'il avoit été condamné à mort. La police en fut instruite, et fit entourer le Palais de soldats et de canons, qui n'auroient rien empêché, tant les mesures étoient bien prises. Après le jugement, qui fut prononcé pendant la nuit, Moreau eut encore la liberté de fuir : loin d'en profiter, il se jeta dans un fiacre, et se rendit seul à la tour du Temple.

1804. Si, pour avancer que Buonaparte n'avoit pas le dessein de lui faire grace, on avoit besoin d'une autre preuve que celle qu'on peut tirer de son caractère connu, on la trouveroit dans l'accès d'humeur qu'il éprouva, et dans les paroles qu'il prononça en apprenant la nouvelle de ce jugement.

« Des juges timides et sans caractère, dit-il, sont la perte des gouvernements, je les aimerois mieux hardis prévaricateurs. »

Il en avoit trouvé de ces juges *selon son cœur*, dans une autre cause non moins importante, et qui eut une issue plus affreuse que celle de Moreau, la cause du duc d'Enghien (1).

Assassinat du duc d'Enghien.

Depuis la paix de Lunéville, l'arrière-petit-fils et le digne héritier des vertus du grand Condé avoit déposé les armes, qu'il croyoit désormais inutiles à la plus noble des causes. Il étoit retiré à Ettenheim, petite ville du duché de Bade, où il passoit son temps entre la chasse, la culture des fleurs et les épanchements de l'amitié. Il jetoit de temps en temps quelques regards sur les côtes de France, mais sans ressentiment, sans arrière-pensée, sans aucun projet hostile: depuis qu'il avoit vu tous les souverains de l'Europe abandonner sa cause, il l'avoit abandonnée lui-même, il avoit renoncé à la guerre et à l'ambition.

Buonaparte ne pouvoit pas croire à tant de résignation. Quand il apprit que les princes réfugiés en Angleterre songeoient à revenir en France, il ne douta pas que le duc d'Enghien, celui de tous dont il redoutoit le

(1) Louis-Antoine-Henri de Bourbon, fils du duc de Bourbon, et petit-fils du prince de Condé, né le 2 août 1772.

plus et le caractère et les talents, ne fût entré dans 1804.
leur projet. Il résolut de s'emparer de sa personne, à quelque prix que ce fût.

Le 14 mars 1804, le duc d'Enghien, qui avoit passé la journée à la chasse, venoit de se coucher et de s'endormir, quand il fut réveillé en sursaut par deux fidèles serviteurs qui lui dirent sans préambule que le château étoit cerné par des hommes armés. Il saute à bas de son lit, s'arme d'un fusil[1], ouvre une fenêtre, crie *qui va là?* Il alloit faire feu, lorsqu'un nommé Schmidt, ancien officier de l'armée de Condé, releva le fusil du prince, en lui disant que toute résistance seroit inutile. Le prince se revêt à la hâte d'un pantalon et d'une veste de chasse, il n'a pas le temps de mettre ses bottes; des gendarmes entrent chez lui, le pistolet au poing, et en criant: *Qui de vous est le duc d'Enghien?* personne ne répondit. A une seconde interpellation, le prince dit: « Si vous êtes venus pour l'arrêter vous devez avoir son signalement. » *Eh bien! marchez tous*, reprit durement le commandant des gendarmes. On marcha le reste de la nuit, et le matin on s'arrêta dans un moulin, où le prince fut reconnu, et désigné par le bourguemestre d'Ettenheim: Alors, n'ayant plus de motifs de se déguiser, le duc demanda et obtint la permission d'envoyer chercher du linge, des habits et de l'argent.

L'escorte se remit en route, passa le Rhin à Koppel, et arriva sur de mauvais chariots à Strasbourg. Le prince fut déposé à la citadelle, dont le commandant se conduisit avec dureté; mais le général Leval, commandant de la province, répara le mal autant qu'il put, en faisant révoquer des ordres trop rigoureux, et

1804. en témoignant au prince les égards qu'il devoit à son rang, et encore plus à son infortune. Ce fut là qu'on fit le dépouillement des papiers qu'on avoit saisis à Ettenheim ; on n'y trouva que le testament du prince, des lettres de tendresse, et quelques plaisanteries sur Buonaparte.

Le 18 de grand matin, les portes de sa prison s'ouvrent, des gendarmes entourent son lit, et le pressent de s'habiller. Ses gens accourent ; il demande s'il pourra emmener avec lui Joseph, son fidèle valet-de-chambre. On lui répond que non. — S'il peut emporter du linge et des habits. — Cela n'est pas nécessaire. — Quel sera le terme du voyage. — Point de réponse. Dès-lors il perdit tout espoir de salut. Mais conservant tout son courage, et relevant la tête avec dignité, il embrassa ses compagnons d'infortune, leur distribua son argent, et leur dit un éternel adieu.

On se remet en route ; on marche jour et nuit ; on arrive le 20, à quatre heures et demie du soir, près de la barrière de Pantin. Là se trouvoit un courrier, qui signifia l'ordre de se rendre à Vincennes, sans entrer dans Paris : à cinq heures, le prince entra dans le donjon

Tout avoit été calculé avec précision pour arriver à cette heure, pour ensevelir cet attentat dans les om bres de la nuit et pour en assurer l'exécution.

L'invasion subite d'un territoire neutre, l'enlèvement du prince au milieu de la nuit, la grossièreté des gendarmes chargés de l'escorter, la rapidité de la marche, tout jusqu'à la privation de nourriture pendant deux jours et demi, tout avoit pour objet d'affoiblir l'indomptable courage qu'il avoit déployé aux champs d'honneur, et qui faisoit trembler son ennemi jusqu'au

fond de son palais : mais cet espoir fut déçu ; le caractère du prince répondit à sa valeur. 1804.

Il arriva exténué de fatigue et de besoin, prit un léger repas, demanda un lit, se coucha sans se déshabiller, et s'endormit aussitôt. Heureux effet de la paix de l'ame ! Le descendant du grand Condé dormoit tranquillement sur un mauvais grabat, au fond d'un cachot, sur le bord de sa fosse ; tandis que son ennemi, son bourreau invoquoit en vain le sommeil dans son palais magnifique, et attendoit, dans des transes mortelles, l'issue des ordres sanguinaires qu'il avoit donnés.

Le prince fut réveillé à minuit, et conduit dans une pièce du pavillon du milieu. Là étoient réunis, autour d'une table, huit officiers en grand uniforme. C'étoit un simulacre de conseil de guerre, présidé par le général Hullin : un nommé Dautancourt, capitaine de gendarmerie, faisoit les fonctions de rapporteur. Le rapporteur, le président et les six autres officiers avoient été choisis par Murat, gouverneur de Paris. L'instruction ne fut pas longue. Si les questions étoient précises, les réponses furent nobles et dignes.

Interrogé s'il avoit conspiré contre la France, le prince a répondu : Je me bats et ne conspire pas.

Interrogé s'il avoit pratiqué des intelligences dans Strasbourg, a répondu : Ce ne sont pas mes intelligences dans Strasbourg, c'est mon épée au champ de bataille que vous redoutez.

Interrogé s'il a porté les armes contre son pays, a répondu : Ce n'est pas contre mon pays, mais contre ses ennemis que j'ai porté les armes. Je les ai déposées *le jour où j'ai reconnu qu'il n'y avoit plus de rois en Europe.*

1804. Les juges, étonnés de la sagesse et de l'intrépidité de ces réponses, n'osèrent passer outre, et délibérèrent s'ils écriroient au consul pour prendre de nouveaux ordres. Tout étoit prévu. Un aide-de-camp du consul et le général Murat étoient chargés de nouveaux ordres, qui ne portoient que ces mots : *Condamné à mort.* Il fut condamné. Il entendit de sang-froid la lecture de son jugement, et demanda un confesseur. *Tu veux donc mourir comme un capucin?* lui répondit-on. Sans répliquer et sans plus rien entendre, le jeune héros s'isole dans l'univers, s'agenouille au milieu de ses bourreaux, éléve son ame à Dieu ; et après un moment de recueillement, il se reléve avec un nouveau courage, et dit d'une voix ferme : *Marchons.*

Il étoit trois heures du matin. On le fit descendre par un escalier étroit et rapide dans les fossés du château, où, à la sombre lueur des flambeaux, il put voir son appareil de mort, les soldats armés pour le tuer, et la fosse creusée pour le recevoir. « Grace au ciel, dit-il, je mourrai de la mort d'un soldat ! » Il pria l'un de ceux qui étoient le plus près de lui de remettre à la princesse de Rohan (1) une tresse de cheveux, une lettre et un anneau. L'aide-de-camp de Buonaparte s'en aperçoit, se saisit des trois gages de l'amitié, en s'écriant d'une voix frénétique : *Personne ne doit faire ici les commissions d'un traître.*

Au moment d'être frappé, le duc d'Enghien, debout, la tête nue, la poitrine découverte et le front serein,

(1) Charlotte de Rohan, princesse de Rochefort, qu'il aima éperdument, et avec laquelle on croit qu'il avoit contracté un mariage secret.

dit aux gendarmes: *Allons, mes amis. Tu n'as point d'amis ici,* dit Murat; et celui-ci commande le feu. 1804.

Telle fut la fin d'un prince, l'orgueil de sa famille, l'espoir de la France, le modèle des guerriers, le dernier rejeton d'une race de héros!

Il avoit reçu de la nature la plus heureuse physionomie, une taille élevée, un son de voix mâle, beaucoup d'esprit et un goût vif pour tous les exercices du corps. L'éducation avoit perfectionné tous ces dons. Jeunesse, valeur, gloire acquise dans vingt combats, vertus éprouvées par seize ans d'infortunes, tout ce qui pouvoit rendre un prince recommandable, tout ce qui pouvoit le faire chérir, fut alors ravi à la terre, et fut enseveli obscurément dans les fossés du château de Vincennes!

Madame Buonaparte avoit essayé d'obtenir sa grace; elle se jeta aux pieds de son mari, elle pleura, elle le pria par tous les motifs de politique et d'humanité d'épargner un prince qui ne lui avoit jamais fait aucun mal, et qui, dans la position où il étoit, n'en pouvoit jamais faire aux siens. Buonaparte fut inexorable, et répondit : *L'univers entier ne pourroit le sauver.*

Il est impossible de se faire une idée de l'impression que cette nouvelle fit à Paris. On ne peut la comparer qu'à celle de la funeste journée du 21 janvier. Tout prit un air sombre et réservé. Hommes et femmes, amis, ennemis, royalistes et républicains frémirent, en apprenant la nouvelle d'un coup d'état qui en présageoit tant d'autres.

Mais ce coup d'état servoit à-la-fois la vengeance et l'ambition du consul. Le sang de l'illustre victime lui concilioit le suffrage des jacobins, et levoit le principal obstacle qui lui fermoit le chemin du trône.

1804. *Dès qu'il s'étoit fait nommer consul à vie, chacun jugea qu'il avoit une arrière-pensée, et prévit un but ultérieur* (1); mais depuis trois mois l'*arrière-pensée* du consul étoit devenue une notification publique, et son but ultérieur n'étoit plus un mystère pour personne.

Buonaparte songe à se faire nommer empereur.

Le procès de Moreau, l'assassinat du duc d'Enghien, les adresses des départements, les articles de journaux, les propos de salon, les pamphlets de la police, étoient pour les moins clairvoyants autant de fanaux qui découvroient les secrets de l'avenir. Il n'y avoit pas un écolier en politique qui ne comprît que le premier consul alloit se mettre une couronne sur la tête, et prendre place à côté et peut-être au-dessus des plus grands souverains de l'Europe. Mais on ignoroit encore sous quel titre il se feroit couronner.

Ses flatteurs lui avoient souvent dit qu'il *étoit trop grand pour descendre jusqu'au trône des rois*. Il auroit été flatté, à cause de César, du titre de *dictateur;* mais on lui prouva que ce titre, à cause de Sylla, étoit odieux; celui de *sultan* étoit trop oriental; et en régnant sur l'Europe, il falloit s'accommoder aux mœurs européennes.

« Et pourquoi ne prendriez-vous pas celui d'*empe-*
« *reur?* lui dit un de ses plus zélés conseillers (2). Ce titre
« est françois; il vous assimile à Charlemagne; il signale
« une dynastie nouvelle; il vous place au-dessus des
« rois que nos hommes de la révolution se sont accou-
« tumés à traiter avec trop peu de respect. »

J'y pensois, répondit le consul.

Ce n'est pas assez, reprit un flatteur: votre gloire

(1) *Discours du citoyen Carnot* au tribunat, séance du 10 floréal.

(2) M. Rœderer.

vous a placé au-dessus de toutes les gloires ; il est nécessaire que votre titre soit au-dessus de tous les titres. 1804.

— Et quel est ce titre?

— Celui d'*empereur d'Occident.* Par-là vous effacez l'éclat des cours de Vienne et de Pétersbourg ; vous agrandissez la nation qui vous le donne ; vous déconcertez sans retour et les projets des républicains et les espérances des royalistes (1).

Je me moque des uns et des autres, répondit le consul, mais je ne suis pas aussi ambitieux que vous le pensez ; *je me contenterai du titre d'empereur de la république françoise.* Retournez vers le sénat ; instruisez vos collégues de mes dispositions, et dites-leur que si j'ai quelque ambition, c'est de placer la France au premier rang des puissances de l'Europe, de la voir tranquille dans l'intérieur, respectée au-dehors, et redoutable à quiconque oseroit s'en déclarer l'ennemi. Pour atteindre ce but, il n'est rien que je n'entreprenne, sur-tout quand j'ai la conviction que vous me seconderez tous de vos lumières et de vos conseils. Voilà, Messieurs, l'unique ambition qui me dévore ; sentiment précieux, auquel je m'abandonne avec délices, auquel je sacrifierai, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

Je vous prie d'ailleurs de m'oublier dans vos décisions. Votre opinion doit être vierge, et ne doit jaillir que de la sincérité de votre cœur, de la pureté de vos intentions, et sur-tout de l'intérêt que chacun de vous doit prendre à la prospérité de l'état. Encore une fois,

(1) Ce dialogue n'est point un artifice oratoire ; c'est un fait historique.

8.

1804. retournez vers vos collégues, et dites-leur que l'individu, quel qu'il soit, n'est rien, quand il s'agit du bonheur général.

Citoyen consul, répondit l'interlocuteur, mes collégues et moi, nous vous refusons aujourd'hui une réponse qui, d'après les sentiments que vous venez d'exprimer, blesseroit trop votre modestie. Dans quelques jours, le sénat en corps vous transmettra cette réponse, que vous pourriez lire, à l'instant même, dans les yeux de ceux qui vous entourent. Pendant ce dialogue Buonaparte rayonnoit d'espérance et de joie: il avoit atteint son but.

En conséquence des instructions qu'ils reçurent, tous les ministres ordonnèrent, chacun en ce qui le concernoit, aux préfets, aux commandants des départements, aux évêques, aux présidents des tribunaux, aux commissaires de police, d'envoyer au premier consul des adresses, dans lesquelles ils le supplieroient d'accepter le titre d'*empereur des François*.

Bientôt après arrivèrent de toutes les parties de la France des adresses variées dans le style et uniformes dans l'objet; adresses que tous les journaux publièrent avec un zéle et un abandon qui ne laissoient aucun doute sur la sincérité de leurs auteurs; adresses dont voici à-peu-près le sens:

« Général, la France étoit perdue, vous l'avez sauvée; la France pénétrée de reconnoissance vous offre la couronne de Charlemagne. Puissiez-vous la porter long-temps avec gloire, et puissent vos descendants la porter après vous jusqu'à la fin des siécles! »

Lorsque ces adresses eurent produit leur effet, lorsque les vœux qu'elles exprimoient eurent suffisamment

préparé les esprits au dénouement de la grande comédie qu'on jouoit depuis deux mois (1), on frappa le dernier coup, le coup décisif. 1804.

Motion faite dans le tribunat.

Le 30 avril 1804, M. Curée, Gascon d'origine, confident du prince et membre du tribunat, prononça un discours, dans lequel il récapitula toute l'histoire de la révolution, assura que la nation avoit besoin d'un chef héréditaire, prétendit que le système d'élection étoit pour les grands états un système de destruction, essaya de prouver que les temps étoient arrivés où la troisième race, effacée du livre héréditaire, laissoit voir la race de Charlemagne demandant vengeance et un successeur digne des trois héros qui l'ont fondée. Il conclut en proposant : 1° que Napoléon fût proclamé *empereur de la république françoise;* 2° que l'empire fût héréditaire dans sa famille; 3° que les institutions existantes reçussent une forme définitive et conforme aux deux premiers articles de ce vœu.

MM. Siméon, Duveyrier, Jaubert, Duvidal, Fréville et Carion-Nisas, appuyèrent cette motion de tout ce que l'histoire, les services du premier consul, les avantages du système héréditaire, le passé, le présent et l'avenir, pouvoient fournir d'arguments péremptoires en sa faveur.

M. Carnot seul osa parler contre la motion, et dire que si Buonaparte avoit en effet rétabli la liberté en France, ce n'étoit pas une raison de lui en offrir le sacrifice pour récompense. L'opposition de M. Carnot

(1) Le mot de *comédie* est peut-être un peu léger pour un évènement qui a eu des suites si graves et si fâcheuses : mais quel autre nom donner à des scènes dans lesquelles les auteurs, les acteurs et les spectateurs se moquoient les uns des autres ?

1804. ne servit qu'à rehausser le triomphe du consul. La motion de M. Curée fut convertie en décret et portée au sénat par une députation, au discours de laquelle le vice-président répondit ce qui suit :

« Citoyens tribuns, ce jour est remarquable : c'est celui où vous exercez pour la première fois près du sénat conservateur cette initiative républicaine et populaire que vous ont déléguée nos lois fondamentales. Vous ne pouviez ni l'essayer dans un moment plus favorable, ni l'appliquer à un plus grand objet. Vous venez d'exprimer devant les conservateurs des droits nationaux un droit national. Je dois vous dire que depuis long-temps le sénat avoit fixé sur le même sujet la pensée du premier consul.

« Comme vous, citoyens tribuns, nous ne voulons pas des Bourbons, parceque nous ne voulons pas la contre-révolution, seul présent que puissent nous faire ces malheureux transfuges, qui ont emporté avec eux *le despotisme, la noblesse, la féodalité, la servitude et l'ignorance* (1).

« Comme vous, nous voulons élever une nouvelle dynastie, parceque nous voulons garantir au peuple françois tous ses droits, que des insensés ont le projet de lui reprendre. Comme vous, nous voulons que la liberté, l'égalité et les lumières ne puissent plus rétrograder.

« Je ne parle pas du grand homme appelé par sa gloire à donner son nom à son siécle, et qui doit l'être par nos

(1) Si cette phrase signifie quelque chose, elle tend à faire croire que sous le règne des Bourbons les François n'ont fait que végéter dans la servitude et dans l'ignorance. M. le président du sénat devoit pourtant se douter que cela n'étoit pas vrai, et que le siècle de Louis XIV valoit bien celui de Buonaparte.

vœux à nous consacrer son existence. Ce n'est pas pour lui, c'est pour nous qu'il doit se dévouer. Ce que vous proposez avec enthousiasme, le sénat le pèse avec calme. 1804.

« Citoyens tribuns, c'est ici qu'est la pierre angulaire de l'édifice social, mais c'est dans le gouvernement d'un chef héréditaire qu'est la clef de la voûte. Vous déposez dans notre sein le vœu que cette voûte soit enfin cimentée. En recevant ce vœu, le sénat ne perd pas de vue que ce que vous sollicitez est moins un changement de l'état de la république, qu'un moyen de perfection et de stabilité.... »

Quelques jours avant celui où ce discours fut prononcé, le sénat avoit pris une *première initiative*, en adressant au consul les paroles suivantes, par l'organe de M. Cambacérès :

Adresse du sénat.

« Citoyen premier consul, vous êtes pressé par le temps, par les événements, par les conspirateurs, par les ambitieux. Vous seul pouvez enchaîner le temps, maîtriser les événements, mettre un frein aux conspirateurs, désarmer les ambitieux, tranquilliser l'univers, en acceptant la couronne impériale, que la nation vous offre par nos mains.

« Soyez-en bien assuré, citoyen premier consul, le sénat vous parle ici au nom de tous les citoyens (1) : tous vous admirent et vous aiment. Mais il n'en est aucun qui ne songe avec anxiété à ce que deviendroit le vaisseau de l'état, s'il avoit le malheur de perdre son pilote avant d'avoir été fixé sur des ancres inébranlables. Dans

(1) *De tous les citoyens* composant le sénat, le conseil d'état et l'état-major de l'armée; ce qui étoit avec la nation dans la proportion d'un à dix mille.

1804. les villes, dans les campagnes, si vous pouviez interroger tous les François l'un après l'autre, il n'en est aucun qui ne vous dît avec nous :

« *Grand homme, achevez votre ouvrage, en le rendant immortel comme votre gloire.* Vous nous avez tirés du chaos passé, vous nous faites bénir les bienfaits du présent ; garantissez-nous l'avenir. »

Le premier consul répondit :

« Sénateurs, votre adresse est toujours présente à ma pensée. Elle est l'objet de mes méditations les plus constantes.

« Vous avez jugé l'hérédité de la suprême magistrature nécessaire pour mettre le peuple françois à l'abri des complots de nos ennemis, et des agitations qui naîtroient d'ambitions rivales. Plusieurs de nos institutions vous ont en même temps paru devoir être perfectionnées. A mesure que j'ai arrêté mon attention sur ces grands objets, je me suis convaincu de la vérité des sentiments que vous m'avez exprimés, et j'ai senti de plus en plus que, dans une circonstance aussi nouvelle qu'importante, les conseils de votre sagesse m'étoient nécessaires pour fixer mes idées. Je vous invite donc à me faire connoître *votre pensée tout entière.* »

C'étoit le 5 floréal que le premier consul s'exprimoit ainsi ; et ce fut le 14 du même mois que *le sénat fit connoître sa pensée tout entière,* dans la réponse suivante :

« Citoyen premier consul, le sénat conservateur, après avoir rappelé le passé, examiné le présent, porté ses regards sur l'avenir ; après avoir réuni et comparé

avec soin les résultats des méditations de ses membres, les fruits de leur expérience, et les effets du zèle qui les anime pour la prospérité du peuple dont ils sont chargés de conserver les droits, a pensé que, pour conserver à jamais nos libertés, les palmes du génie et les lauriers de la victoire, le gouvernement héréditaire étoit nécessaire; que ce gouvernement ne pouvoit être confié qu'à Napoléon Buonaparte et à sa famille; que la gloire, la reconnoissance, l'amour, la raison, l'intérêt de l'état, tout proclamoit Napoléon empereur héréditaire. » 1804.

Enfin les vœux réunis du tribunat, du conseil d'état et du sénat furent plus amplement développés et irrévocablement fixés dans le *sénatus-consulte organique* qui parut le 28 floréal de la même année (1). Il est nommé empereur.

Cet acte important en lui-même, et pouvant être regardé comme la base d'une nouvelle constitution, exige que nous en donnions ici les articles principaux.

TITRE I.

De l'empire.

Art. I. Le gouvernement de la république est confié à un *empereur*, qui prend le titre d'EMPEREUR DES FRANÇOIS. La justice se rend en son nom par les officiers qu'il institue. Constitution de l'empire.

II. Napoléon Buonaparte, premier consul actuel de la république, est EMPEREUR DES FRANÇOIS.

(1) Ce fut de ce nom tout-à-fait nouveau qu'on appela par la suite les actes du sénat qui changeoient la constitution de l'état au gré de l'intérêt et même des caprices de celui qui le gouvernoit. A de nouvelles idées il falloit bien de nouveaux signes.

1804. TITRE II.

De l'hérédité.

III. La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Buonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion des femmes et de leur descendance.

IV. Napoléon peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et que lui-même n'ait point d'enfants mâles au moment de l'adoption. Ses fils adoptifs entrent dans la ligne de la descendance directe. L'adoption est interdite aux successeurs de Napoléon Buonaparte et à leurs descendants.

V. A défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon, la dignité impériale est dévolue à Joseph Buonaparte et à ses descendants.

VI. A défaut de Joseph Buonaparte et de ses descendants mâles, la dignité impériale est dévolue et déférée à Louis Buonaparte et à ses descendants, etc.

VII. A défaut des héritiers naturels et légitimes de Napoléon, de Joseph et de Louis, un sénatus-consulte organique, proposé au sénat par les titulaires des grandes dignités de l'empire et soumis à l'acceptation du peuple, nommera l'empereur, et réglera dans sa famille l'ordre de l'hérédité (1).

(1) Il n'est ici question ni de Lucien, ni de Jérôme Buonaparte, deux autres frères de l'empereur. Il étoit brouillé avec eux; avec Lucien, qui n'avoit pas voulu ployer sous le joug, et qui s'étoit retiré d'abord à Rome, puis en Angleterre; avec Jérôme, qui, sans le consentement de son frère, avoit épousé en Amérique mademoiselle Patterson, fille d'un négociant des Etats-Unis.

TITRE III.

De la famille impériale.

IX. Les membres de la famille impériale, dans l'ordre de l'hérédité, portent le titre de *princes françois*. Le fils aîné de l'empereur porte celui de *prince impérial*.

XI. Les princes françois sont membres du sénat et du conseil d'état, lorsqu'ils ont atteint leur dix-huitième année.

XII. Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'empereur. Le mariage d'un prince fait sans l'autorisation de l'empereur emporte privation de droit à l'hérédité.

XIV. Napoléon Buonaparte établit par des statuts auxquels ses successeurs sont tenus de se conformer, 1° les devoirs des individus des deux sexes membres de la famille impériale envers l'empereur ; 2° une organisation du palais impérial conforme à la dignité du trône et à la grandeur de la nation.

XV. La liste civile reste réglée ainsi qu'elle le fut par l'assemblée constituante le 26 mai 1791.

XVI. L'empereur visite les départements. En conséquence, des palais impériaux sont établis aux quatre points principaux de l'empire.

TITRE IV.

De la régence.

XVII. L'empereur est mineur jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis. Pendant sa minorité, il y a un régent de l'empire.

XVIII. Le régent doit être âgé au moins de vingt-

1804. cinq ans accomplis. Les femmes sont exclues de la régence.

XXIV. Le régent exerce jusqu'à la majorité de l'empereur toutes les attributions de la dignité impériale.

XXIX. Le traitement du régent est fixé au quart du montant de la liste civile.

XXX. La garde de l'empereur mineur est confiée à sa mère; et, à son défaut, au prince désigné par le prédécesseur de l'empereur mineur.

TITRE V.

Des grandes dignités de l'empire.

XXXII. Les grandes dignités de l'empire sont celles de grand-électeur, d'archichancelier de l'empire, d'archichancelier d'état (1), d'architrésorier, de connétable, de grand-amiral.

XXXIII. Les titulaires des grandes dignités de l'empire sont nommés par l'empereur, jouissent des mêmes honneurs que les princes françois, et prennent rang immédiatement après eux. Ils sont inamovibles.

XXXIX. Le grand-électeur porte à la connoissance de l'empereur les réclamations et les vœux des colléges électoraux, et présente les membres du sénat, du conseil d'état, du corps législatif et du tribunat au serment qu'ils prêtent entre les mains de l'empereur. Il reçoit ceux des présidents des colléges électoraux.

XL. L'archichancelier de l'empire fait les fonctions de chancelier pour la promulgation des lois. Il préside la

(1) Personne n'a jamais su dire avec précision la différence qui existoit entre ces deux dignités d'*archichancelier de l'empire et de l'état*, ni pourquoi elles furent instituées.

haute cour impériale et les sections réunies du conseil d'état. Il présente les grands titulaires au serment qu'ils prêtent. Il signe et scelle les commissions et brevets des membres des cours de justice et des officiers ministériels. 1804.

XLI. L'archichancelier d'état fait les fonctions de chancelier pour la promulgation de la paix et de la guerre. Il présente les ambassadeurs et ministres de l'empereur dans les cours étrangères au serment qu'ils prêtent. Il présente les ambassadeurs étrangers, etc.

XLII. L'architrésorier est présent au travail annuel dans lequel les ministres des finances et du trésor rendent à l'empereur compte des recettes et des dépenses de l'état. Il arrête tous les ans le grand livre de la dette publique. Il signe les brevets des pensions civiles, etc.

XLIII. Le connétable est gouverneur des écoles militaires, passe les revues en l'absence de l'empereur, présente les maréchaux de l'empire, les colonels-généraux, les inspecteurs-généraux au serment qu'ils prêtent. Il installe les maréchaux. Il signe les brevets de l'armée.

XLIV. Le grand-amiral est présent au travail annuel dans lequel le ministre de la marine rend compte à l'empereur de l'état des constructions navales, des arsenaux et des approvisionnements. Il présente les amiraux, vice-amiraux et capitaines de vaisseau au serment qu'ils prêtent. Il signe les brevets des officiers de l'armée navale.

TITRE VI.

Des grands-officiers de l'empire.

XLVIII. Les grands-officiers de l'empire sont les ma-

1804. réchaux, dont le nombre n'excède pas celui de seize; huit inspecteurs-généraux, et les grands-officiers civils de la couronne.

TITRE VII.

Des serments.

LII. Dans les deux ans qui suivent son avénement ou sa majorité, l'empereur prête sur l'Évangile et en présence des grands-titulaires, des grands-officiers, du sénat, du conseil d'état, etc., serment au peuple françois.

LIII. Le serment de l'empereur est ainsi conçu: « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la république, de respecter et de faire respecter la liberté des cultes et les lois du concordat; de respecter et de faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi; de maintenir l'institution de la légion d'honneur; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple françois. »

LVI. Les titulaires des grandes dignités de l'empire, les ministres, les grands-officiers, les membres du sénat, du conseil d'état, du corps législatif, etc., prêtent serment en ces termes: « Je jure obéissance aux constitutions de l'empire, et fidélité à l'empereur. » Les fonctionnaires publics, civils et judiciaires, les officiers et soldats de l'armée de terre et de mer prêtent le même serment.

TITRE VIII.

Du sénat.

LVII. Le sénat se compose des princes françois, des

titulaires des grandes dignités, des quatre-vingts membres nommés sur la présentation de candidats choisis par l'empereur sur les listes formées par les colléges électoraux de département, des citoyens que l'empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. 1804.

LVIII. Le président du sénat est nommé par l'empereur, et choisi parmi les sénateurs. Ses fonctions durent un an.

LIX. Il convoque le sénat sur un ordre du propre mouvement de l'empereur, et il rend compte à l'empereur du résultat des délibérations.

LX. Une commission de sept membres nommés par le sénat et choisis dans son sein prend connoissance des arrestations des individus qui n'auront pas été traduits devant les tribunaux dans les dix jours de leur emprisonnement. Cette commission est appelée *commission sénatoriale de la liberté individuelle.*

LXIV. Une autre commission dite *commission sénatoriale de la liberté de la presse*, et composée également de sept sénateurs, est chargée de veiller à la liberté de la presse (1).

LIX. Les projets de loi décrétés par le corps législatif sont transmis, le jour même de leur adoption, au sénat et déposés dans ses archives.

LXX. Tout décret rendu par le corps législatif peut être dénoncé au sénat par un sénateur, 1° comme tendant au rétablissement du régime féodal; 2° comme contraire à l'irrévocabilité des ventes des domaines na-

(1) Ces deux commissions, établies pour la forme, n'ont pas fait un seul acte conforme à l'esprit de leur institution. On ne pouvoit pas se moquer plus ouvertement de la nation.

1804. tionaux ; 3° comme portant atteinte aux prérogatives de la dignité impériale et à celles du sénat.

LXXI. Le sénat peut, dans ce cas-là, exprimer l'opinion *qu'il n'y a pas lieu à promulgation, etc.*

TITRE IX.

Du conseil d'état.

LXXV. Lorsque le conseil d'état délibère sur les projets de loi ou sur les réglements d'administration publique, les deux tiers des membres du conseil en service ordinaire doivent être présents. Le nombre des conseillers présents ne peut être moindre de vingt-cinq.

LXXVI. Le conseil d'état se divise en six sections ; savoir : section de législation, de l'intérieur, des finances, de la guerre, de la marine, et du commerce.

LXXVII. Lorsqu'un membre du conseil d'état est porté pendant cinq ans sur la liste des membres en service ordinaire, il reçoit un brevet de conseiller d'état à vie. Lorsqu'il cesse d'être porté sur la liste du conseil en service ordinaire, ou extraordinaire, il n'a droit qu'au tiers de son traitement.

TITRE X.

Du corps législatif.

LXXXI. Les séances du corps législatif se distinguent en séances ordinaires et en comités généraux.

LXXXII. En séance ordinaire, le corps législatif entend les orateurs du conseil d'état et ceux du tribunat, et vote sur le projet de loi. En comité général, les mem-

bres du corps législatif discutent entre eux les avantages et les inconvénients du projet de loi (1). 1804.

TITRE XI.

Du tribunat.

LXXXVIII. Les fonctions des membres du tribunat durent dix ans.

XC. Le président est nommé par l'empereur. Ses fonc tions durent deux ans.

XCIII. Le tribunat est divisé en trois sections : législation, intérieur, et finances.

XCVII. En aucun cas, les projets de loi ne peuvent être discutés par le tribunat en assemblée générale.

TITRE XII.

Des colléges électoraux.

XCIX. Les grands-officiers, les commandants et officiers de la légion d'honneur, sont membres du collége électoral de leur département.

C. Les préfets et commandants militaires ne peuvent être élus candidats au sénat par les colléges électoraux des départements dans lesquels ils exercent leurs fonctions.

TITRE XIII.

De la haute-cour impériale.

CI. Une haute-cour impériale connoît des délits com-

(1) Dans cette machine compliquée de gouvernement, l'agent qu'on appeloit *corps législatif* étoit le plus inutile de ses rouages.

1804. mis par les princes, les grands-dignitaires, les ministres et sénateurs, contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état et la personne de l'empereur, etc.

CIV. La haute-cour est composée des princes, des grands-dignitaires, du grand-juge, de soixante sénateurs, de quatorze conseillers d'état, et de vingt membres de la cour de cassation.

TITRE XIV.

De l'ordre judiciaire.

CXXXV. Les présidents des cours de justice sont nommés à vie par l'empereur.

CXXXVI. Le tribunal de cassation prend la dénomition de *cour de cassation;* les tribunaux d'appel, *cours d'appel;* tribunaux criminels, *cours de justice criminelle.* Les présidents de la cour de cassation et des cours d'appel prennent le titre de *premier président;* le vice-président, de *président;* les commissaires du gouvernement celui de *procureurs-généraux.*

TITRE XV.

De la promulgation.

CXXXVII. L'empereur fait sceller et promulguer les sénatus-consultes et les lois.

CXL. La promulgation est ainsi conçue : N.... par la grace de Dieu et les constitutions de la république, empereur des François, à tous présents et à venir : SALUT.

TITRE XVI et dernier.

CXLII. La proposition suivante sera présentée à l'ac-

ceptation du peuple : « Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Buonaparte, et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph et de Louis Buonaparte, ainsi qu'il est réglé par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an 12. » 1804.

Signé, CAMBACÉRÈS, 2e *consul*, *président*.

MORARD DE GALLES, JOSEPH CORNUDET, *secrétaires*.

LAPLACE, *chancelier du sénat*.

Il reçoit les félicitations a ce sujet.

Le même jour, 28 floréal, le sénat en corps se transporta à Saint-Cloud, où étoit le premier consul, et fut admis aussitôt à l'audience. Le consul Cambacérès, président, présenta le sénatus-consulte qu'on vient de lire, et prononça le discours suivant :

« Sire,

« Le décret que le sénat vient de rendre et qu'il s'empresse de présenter à votre majesté impériale, n'est que l'expression authentique d'une volonté déja manifestée par la nation.

« Ce décret, qui vous défère un nouveau titre, et qui, après vous, en assure l'hérédité à votre race, n'ajoute rien ni à votre gloire, ni à *vos droits* (1).

« L'amour et la reconnoissance du peuple françois ont, depuis quatre années, confié à votre majesté les rênes du gouvernement. La dénomination plus impo-

(1) Quels étoient donc les *droits* de Buonaparte à la couronne de France? S'il en avoit, pourquoi les renouveler ? S'il n'en avoit pas, pourquoi les reconnoître? Avec beaucoup d'esprit, ces messieurs manquoient souvent de logique.

1804. sante qui vous est décernée n'est donc qu'un tribut que la nation paye à sa propre dignité, et au besoin qu'elle sent de vous donner chaque jour un nouveau témoignage de son respect.

« Et comment le peuple françois pourroit-il mettre des bornes à sa reconnoissance, lorsque vous n'en mettez aucune à votre sollicitude pour lui ?

« Les armées étoient vaincues, les finances en désordre, les factions en présence, tous les principes anéantis : votre majesté a paru, elle a rappelé la victoire sous nos drapeaux, l'ordre dans les finances, le repos dans l'intérieur, les principes dans la morale et dans la religion....

« Le peuple françois a, pendant plusieurs siècles, goûté les avantages attachés à l'hérédité du pouvoir.

« Il use librement de ses droits pour déléguer à votre majesté impériale une puissance que son intérêt lui défend d'exercer par lui-même.

« Il stipule pour les générations à venir ; il confie le bonheur de ses neveux à des rejetons de votre race (1).

« Heureuse la nation qui, après tant de dissentions, a trouvé dans son sein celui qui peut apaiser la tempête des passions, concilier tous les intérêts, réunir toutes les voix !

« Heureux le prince qui tient son pouvoir de la

(1) En principe général, et abstraction faite de l'expérience, comment M. Cambacérès pouvoit-il, au nom des hommes qui avoient fait et qui prolongeoient la révolution, pouvoit-il, dis-je, stipuler pour les générations à venir, et confier le bonheur d'une nation à des rejetons éventuels ?

volonté, de la confiance et de l'affection des citoyens (1)! » 1804.

L'empereur répondit en ces termes :

« Tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie est essentiellement lié à mon bonheur. J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation.

« Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environne ma famille.

« Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus avec ma postérité le jour où elle cesseroit de mériter l'amour et la confiance de la *grande nation.* »

Nomination des grands-dignitaires.

Cette grande affaire ainsi terminée, le nouvel empereur se hâta de composer sa cour, de nommer ses grands-dignitaires et de distribuer des récompenses en proportion des services qu'on lui avoit rendus. Savoir récompenser en pareil cas, c'est déja prouver qu'on est digne de régner. Il nomma MM. Joseph Buonaparte grand-électeur ;

Louis Buonaparte, connétable ;

Le général Murat, grand-amiral ;

Cambacérès, archichancelier de l'empire ;

Lebrun, architrésorier ;

Eugène Beauharnais, archichancelier d'état ;

Talleyrand-Périgord, vice-grand-électeur ;

Duroc, gouverneur du palais ;

Les généraux Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadote, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Da-

(1) Ce n'est donc pas seulement d'aujourd'hui, et *avec une bonhomie qui fait pitié*, qu'on peut compter, pour la stabilité des empires, sur l'affection des peuples !

1804. voust, Bessières, Kellermann, Lefebvre, Pérignon, Serurier, maréchaux de l'empire ;

MM. de Montesquiou, grand-chambellan;
de Caulaincourt, grand-écuyer ;
Berthier, grand-veneur ;
de Ségur, grand-maître des cérémonies, etc. etc.

Nous terminerons cette nomenclature par une réflexion extraite du rapport que M. Lacépède fit au sénat à ce sujet.

« Ces constitutions, dit-il, rendent l'hommage le plus éclatant à la souveraineté nationale. Elles font plus : elles consacrent et fortifient par de sages institutions le gouvernement que la nation françoise a voulu dans les plus beaux jours de la révolution, et lorsqu'elle a manifesté sa volonté avec le plus d'éclat, de force et de grandeur. »

En prononçant ces paroles, M. Lacépède pouvoit bien être l'interpréte du sénat, mais certes le sénat n'étoit alors ni l'interpréte ni le représentant de la nation.

FIN DE LA CINQUIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DE PAIX DU 20 NOVEMBRE 1815.

SIXIÈME ÉPOQUE.

EMPIRE.

DEPUIS L'ÉLÉVATION DE BUONAPARTE AU TRÔNE IMPÉRIAL JUSQU'A SA CHUTE.

QUELQUE étonnante que nous paroisse aujourd'hui l'élévation de Buonaparte, il arriva que personne alors n'en fut surpris, parcequ'elle se fit par degrés, et qu'il sut y accoutumer les esprits. 1804.

Un des traits les plus remarquables de son caractère, naturellement impétueux, étoit de savoir attendre ; et un de ses secrets étoit de se faire donner par le public l'éveil des mesures qu'il avoit depuis long-temps résolues dans la profondeur de ses desseins.

C'est ainsi qu'avant le 18 brumaire il parut inactif,

1804. solitaire et studieux ; et que néanmoins toute la France, hors lui, disoit qu'il alloit prendre la place du directoire.

C'est ainsi qu'avant de se faire nommer consul à vie, chacun répétoit que les gouvernements temporaires étoient des gouvernements orageux ; et il n'y avoit pas un maire de village qui ne fît des vœux et ne préparât une adresse pour le prier d'accepter un titre inamovible , qui faisoit l'objet de toute son ambition.

Et le jour qu'il osa mettre sur sa tête la couronne de Charlemagne , la nation étoit déja , je ne sais comment, tout accoutumée à voir en lui le successeur de ce grand monarque.

Buonaparte et Charlemagne.

Les hommes à qui les souvenirs tiennent souvent lieu de jugement ont trouvé beaucoup de traits de ressemblance entre Charlemagne et lui. Ils ont dit qu'ils avoient franchi l'un et l'autre de grands obstacles pour arriver au plus haut degré d'élévation, auquel de simples mortels puissent parvenir ; que l'un et l'autre avoient été créateurs du vaste empire qu'ils ont gouverné ; qu'ils durent leur puissance à leur génie et à leur audace , et non à leurs ancêtres ; qu'ils se jouèrent également des périls qui menacent les conquérants et les usurpateurs ; qu'ils *firent enfin les plus grandes choses avec facilité , et les plus difficiles avec promptitude* (1).

Tout cela peut être vrai , sans que le parallèle soit exact. Et il suffiroit de la différence qui distingue les temps, les mœurs, les circonstances au milieu desquelles ces deux princes ont vécu , non seulement pour en prouver l'inexactitude , mais encore pour éloigner toute induction sur leurs motifs , sur leurs actions , sur leurs

(1) Montesquieu. *Esprit des Lois.*

principes, et sur la nature des événements auxquels ils ont pris part. 1814.

En qualité de guerrier, Buonaparte peut soutenir la comparaison avec Charlemagne. La campagne de 1795, sur-tout, le place incontestablement à côté des plus grands généraux. L'histoire offre peu d'exemples d'une défense aussi savante et aussi opiniâtre, et d'une attaque aussi rapide dans ses mouvements, aussi fertile en victoires, aussi féconde en ressources (1).

Mais tout fut grand dans les conceptions de Charlemagne, et rien de plus simple que les moyens dont il se servit « pour exécuter les plans que son vaste génie avoit conçus. Souvent il donnoit à l'exécution la rapidité de la pensée. Les Saxons le voyoient sur leurs frontières, lorsqu'ils le croyoient à peine occupé des préparatifs de son départ (2). »

Jamais guerrier n'eut un courage plus froid et plus actif; jamais général ne se distingua par une prudence plus consommée : il savoit punir et récompenser.

Ayant lui-même créé tous les ressorts de son administration, aucun détail n'échappoit à sa pénétration, et tous les résultats étoient prévus d'avance.

Dans cette nuit profonde, produite par l'envahissement des barbares, et au milieu de laquelle il naquit, Charlemagne entrevit, par la seule force de son génie, les principes qui doivent régir les sociétés politiques.

(1) Il ne faut pas oublier d'ailleurs que, dans les siècles d'ignorance et de barbarie, les grands hommes ont moins de rivaux, et par cette raison moins d'obstacles à vaincre pour subjuguer une nation et fonder une dynastie, que dans les siècles de lumières et de civilisation.

(2) Montesquieu. *Esprit des Lois.*

1804. C'est à lui, plus qu'à l'auteur fameux du *Contrat social,* que l'Europe doit la première idée des gouvernements représentatifs ; car c'est lui qui institua les *états-généraux.* Ce fut lui qui établit et simplifia cette représentation des trois ordres, dont l'imprudente confusion est devenue si funeste à la monarchie des Bourbons.

Les bourgs et les communautés municipales envoyoient leurs députés à l'assemblée *d'automne.*

Le prince se garda bien d'abandonner la législation politique à la fougue toujours dangereuse des assemblées populaires.

Il ne soumettoit à leur délibération que les édits qui, long-temps provoqués par l'opinion publique, sembloient mûris d'avance dans toutes les têtes, et avoient déja été préparés dans la réunion du *champ de mai,* composée seulement des évêques et des hauts barons, que le monarque admettoit à son conseil. *L'assemblée d'automne*, ne pouvant douter que le prince ne s'occupât du bonheur de son peuple, recevoit avec reconnoissance et décidoit avec respect les questions de législation civile et d'administration générale qu'on soumettoit à ses délibérations. Sous ce point de vue, Charlemagne fut incomparablement supérieur à Buonaparte.

Il l'étoit encore comme souverain. On n'ignore plus aujourd'hui combien étoit faux, violent et par conséquent fragile le système de gouvernement qu'il suivit dans le cours de son régne. Au lieu de se mettre à la tête d'une nation généreuse qui vouloit bien le reconnoître pour son chef, il la mit sous ses pieds : il se crut assez grand pour la mépriser, et fut assez mal inspiré pour l'avilir.

Au lieu de faire concourir sa gloire et ses talents à la

prospérité de son peuple, il pensa que le sang du peuple n'étoit bon qu'à cimenter sa gloire, à augmenter sa puissance, à étendre ses conquêtes. 1804.

Si, pendant son consulat, il nous fit entrevoir l'aurore d'un beau règne, ce fut pour nous faire sentir plus douloureusement le poids de son sceptre de fer, lorsqu'il fut une fois monté sur le trône de Charlemagne.

Gouvernement impérial.

Son gouvernement, fortement constitué, étoit une combinaison singulière et jusqu'alors inouie de *libéralité* en paroles, et de tyrannie en effet; de principes incontestables et d'actes arbitraires; d'audace militaire et de ruses diplomatiques. Il fut aidé dans cette composition par des mains plus habiles que les siennes, mais lui seul avoit la force de soutenir le poids et d'entretenir l'activité de cette machine colossale.

Conseil d'état.

A la tête de cette machine, il faut placer son conseil d'état, qui en étoit le grand ressort, et qui, sans attribution spéciale, étoit l'interprète de ses volontés, l'oracle de la justice, le point central de l'administration, et le laboratoire des lois.

Une telle réunion d'attributions étoit une monstruosité politique; mais le mouvement prodigieux qu'elle imprima et qu'elle entretint dans toutes les parties de l'administration prouva qu'elle n'étoit pas une absurdité.

C'est dans le conseil d'état que se rédigeoient les ordonnauces du gouvernement, les décrets du sénat, les lois du corps législatif, les jugements des tribunaux, et jusqu'aux décrets des préfets. De cette manière, l'empereur tenoit immédiatement dans ses mains les préfets, les tribunaux, le corps législatif et le sénat.

1804. L'empereur étoit doué d'une pénétration extraordinaire : il apprenoit facilement tout ce qu'il vouloit savoir. Mais il avoit la malheureuse prétention d'être plus habile que tout le monde, et de tout savoir sans avoir rien appris.

Il s'étoit persuadé qu'il étoit plus haut diplomate que M. de Talleyrand, plus savant jurisconsulte que M. Cambacérès, plus fin politique que M. Foucher, plus habile financier que M. Gaudin, plus profond théologien que M. l'abbé Maury, et plus versé dans les sciences et la littérature que tous les membres de l'Institut. C'est pourquoi il voulut tout diriger, la littérature, la théologie, les finances, la police, la jurisprudence et la diplomatie ; de là les nombreuses bévues qui lui échappèrent dans ses moments de fougue, et que sa toute-puissance avoit bien de la peine à pallier ; de là ces décisions téméraires qu'il affectoit de prendre en plein conseil contre l'avis unanime de ses conseillers.

Il se prit un jour de belle passion pour la discipline ecclésiastique : il avoit lu quelques pages de *la Défense de la déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique* ; et, se croyant dès-lors aussi savant que l'illustre évêque de Meaux, il donna ses instructions aux pères du concile, qui se tenoit alors à Paris.

A cette vanité, ridicule dans un particulier et dangereuse dans un souverain, il joignoit l'habitude non moins fâcheuse de n'écouter jamais de réplique ; de ne souffrir aucune contradiction, de se croire infaillible et de ne rendre que des arrêts irrévocables. Il en résulta que tous ses agents, ministres, conseillers d'état, sénateurs, résumèrent leurs devoirs dans ces trois mots : *L'empereur l'a dit.*

Mais si ses agents trembloient en sa présence, loin d'elle ils savoient s'en dédommager; ils en faisoient trembler bien d'autres. Ses ministres sur-tout, véritables visirs du plus orgueilleux des sultans, rendoient avec usure les humiliations dont il les abreuvoit.

1804.
Ministres.

Justice, graces, faveurs et pensions, tout étoit à leur disposition; tout passoit par leurs mains. Ils prenoient les graces pour leur compte; ils mettoient les refus sur celui du maître. Le maître vouloit tout savoir, et ne savoit que ce qu'il étoit impossible de lui cacher. Il étoit trompé toute la journée, précisément parcequ'il vouloit être plus habile que tout le monde. Il avoit tout l'odieux, toutes les charges de la tyrannie, dont ses ministres recueilloient les bénéfices.

Dès qu'un décret étoit signé, il étoit irrévocable. Il n'y avoit moyen ni d'en éluder l'exécution, ni d'en demander la révocation. Et à qui s'adresser pour obtenir justice? Aux ministres? ils étoient invisibles. A leurs commis? ils ne savoient rien. Leurs audiences étoient de vaines parades.

Singes de leur maître, richement vêtus, richement salariés, si d'un côté ils faisoient profession d'une obéissance passive, ils savoient transmettre de l'autre des ordres absolus.

L'empereur a eu jusqu'à douze ministres en plein exercice: savoir, 1. Ministre secrétaire d'état. 2. Ministre des cultes. 3. Ministre de la justice. 4. Ministre de l'intérieur. 5. Ministre des relations extérieures. 6. Ministre de la guerre. 7. Ministre de l'administration de la guerre. 8. Ministre de la marine. 9. Ministre des finances. 10. Ministre du trésor public. 11. Ministre de la police. 12. Ministre du commerce. Chacun de ces mi-

1804. nistres avoit depuis deux jusqu'à trois cent mille francs de traitement ; les frais de bureau étoient le double ou le triple de cette somme : et l'énormité de cette charge pour l'état en étoit le moindre inconvénient.

Ministre secrétaire d'état.

Le ministre secrétaire d'état étoit, sous un nom modeste, le premier ministre de l'empereur : c'étoit par ses mains que lui parvenoit le travail de tous les autres. C'étoit lui qui revoyoit tout et qui signoit tout. Avec du caractère et du talent il auroit pu partager le pouvoir du maître. Mais celui qui exerça long-temps ce ministère n'étoit qu'un homme bon, facile, complaisant, et dont la première qualité fut un dévouement entier aux volontés de Napoléon, et la seconde de deviner promptement et d'expliquer avec clarté ses pensées, qui étoient souvent inintelligibles à force de précision.

Grand-juge ministre de la justice.

Le ministère du grand-juge, ministre de la justice, étoit une superfétation dans la hiérarchie des pouvoirs, puisque le chef de l'état exerçoit lui-même la justice dans son conseil, que les lois n'étoient que les actes de sa volonté, que nous avions un archichancelier, qui, par son état et ses talents, avoit tous les moyens de régler en dernier ressort tous les droits et toutes les juridictions.

Pour envoyer le bulletin des lois aux tribunaux, pour écrire quelques lettres aux greffiers et aux procureurs-généraux, pour recevoir des mémoires, pour régler des recours en grace, il suffisoit d'un commis de plus dans les bureaux de l'archichancelier ; et cela ne valoit pas les frais d'un ministère à part.

Celui des cultes n'étoit pas moins inutile, et auroit pu avoir des conséquences plus fâcheuses pour l'état, si

l'esprit qui présida à son établissement n'eût pas changé peu de jours après son établissement, et par des circonstances imprévues. 1804.

Buonaparte avoit eu l'intention d'établir en France un catholicisme exclusif, intolérant et absolu comme lui-même. Ce projet lui fut suggéré par ces écrivains mercenaires qui livrent leur conscience à tous ceux qui veulent l'acheter, et font servir la religion au triomphe de toutes leurs passions. En lui répétant souvent cette maxime des temps d'ignorance, *un roi, une loi, une foi*, ils étoient venus à bout de lui persuader que l'*unité* en matière de religion n'étoit pas moins nécessaire au salut des princes, que l'est au repos des peuples cette même *unité* en matière de gouvernement.

Il se préparoit à faire de cette doctrine la régle de sa conduite politique et religieuse, lorsque ses querelles avec le pape et les suites imprévues qu'elles eurent, tant pour l'Europe que pour la France, changèrent le cours de ses idées, et lui firent adopter un système tout différent.

Ce système, qui ne se développa que peu-à-peu, et dont le défaut de temps seul a pu empêcher l'établissement, consistoit d'abord à reconnoître toutes les religions, ensuite à les réunir dans une seule fondée sur la doctrine de l'évangile, et qu'il eût fait déclarer *nationale* par un sénatus-consulte organique; enfin, à l'exemple d'Auguste, de Henri VIII et de Pierre-le-Grand, à prendre le gouvernement de cette nouvelle église, et à le réunir à celui de l'état.

Dès que ce plan fut arrêté, on ne parla plus que de tolérer tous les cultes. Ses confidents, ses apôtres, ses prêtres se mirent à prêcher ouvertement une es-

1804. pèce de fatalisme religieux et moral, aussi favorable à ses vues que contraire aux principes de la religion romaine.

Ce fut alors qu'il donna de nouvelles instructions à son ministre des cultes, et que celui-ci fut chargé spécialement de lui rendre un compte exact de ce que faisoient, de ce que disoient, de ce que pensoient les évêques, les curés et les vicaires des campagnes les plus éloignées; et, par leur ministère, de ce que disoient et de ce que pensoient de son gouvernement les dévots et les dévotes, les royalistes et les républicains qui fréquentoient les temples catholiques.

Ce fut alors que la plupart des ecclésiastiques, placés entre l'indigence et l'infamie, n'eurent pas le courage de se réfugier dans l'indigence, se firent les apôtres du despotisme et les espions d'un gouvernement qui les avilissoit.

Ce fut alors que la religion, dont il se vantoit d'avoir relevé les autels, ne fut plus pour lui qu'un moyen d'inquisition, un gage d'obéissance aveugle pour le clergé, et un objet d'indifférence pour la nation.

Les catéchismes et les livres élémentaires, rédigés dans cet esprit, mêlèrent le profane au sacré, assimilèrent le prince à Dieu, érigèrent le pouvoir absolu en dogme, et l'obéissance aveugle en devoir.

C'étoit autant de blasphèmes et d'impiétés; car la religion chrétienne, ses dogmes sacrés, sa discipline la plus pure, ses traditions les plus respectables, réprouvent et condamnent ces doctrines monstrueuses. Le plus beau triomphe de la religion chrétienne est d'avoir affranchi les hommes du joug du fatalisme et de la nécessité.

1804. Ministère de l'intérieur.

Tandis que par le ministre des cultes, l'empereur s'efforçoit de rattacher les consciences à son gouvernement, il employoit avec plus de succès le ministre de l'intérieur à concentrer à Paris toutes les branches de l'administration. Que le chef de ce ministère eût exercé une surveillance attentive sur la comptabilité des départements et des communes, sur les prisons et les hôpitaux, sur la confection et l'entretien des routes, des ports marchands, des ponts et des canaux, sur les manufactures, l'agriculture, les arts et l'instruction publique, sur les théâtres et les sociétés savantes, etc...... il n'en pouvoit résulter que du bien; il eût été dans ces cas-là l'œil d'une providence bienfaisante qui voit tout, qui préside à tout, et qui ne se montre nulle part.

Mais attirer dans ses bureaux toutes les comptabilités, faire administrer par ses commis les biens communaux et le patrimoine des pauvres, gêner, entraver, décourager le commerce, l'agriculture et l'industrie, sous prétexte d'en connoître les produits et d'en régler les intérêts; réduire les maires, les sous-préfets et les préfets à n'être que les commis de ses commis, etc...... c'étoit vouloir tout encombrer et ne rien finir.

A l'exemple du maître, le ministre exerçoit un pouvoir absolu; à l'exemple du ministre, les préfets étoient de véritables tyrans. Rien ne se faisoit dans les départements sans leur permission: ils gouvernoient arbitrairement les autorités communales par leurs instructions; ils intimidoient les autorités judiciaires par leur police; ils corrompoient l'esprit public par leurs journaux. On ne pouvoit ni replacer un pavé dans une grande route, ni allumer une lanterne dans une petite ville, sans l'agrément de M. le préfet.

1804. Dans les gouvernements bien réglés, l'administration est à découvert. Dans celui de Buonaparte, l'administration, comme tout le reste, étoit sombre et mystérieuse. Le même mystère enveloppoit la pensée du maître et les opérations de ses ministres.

Les bureaux de l'intérieur se composoient de demi-philosophes, de demi-hommes de lettres, de demi-patriotes, d'hommes enfin qui n'avoient rien d'entier que la morgue de l'orgueil et l'obstination de la sottise, compagnes ordinaires de ces demi-lumières aujourd'hui si répandues.

Au milieu des monopoles, des vexations et d'une oppression froidement calculée par tous les agents du pouvoir, le ministre de l'intérieur publioit annuellement un tableau magnifique de la prospérité de notre agriculture, de l'accroissement de la population, du progrès des sciences et des arts, de l'activité de l'industrie, et de la richesse de notre commerce.

Ce fut par ce canal que nous apprîmes un jour, à notre grand étonnement, les heureux effets de la conscription militaire. « Sire, disoit le ministre, plus on enlève d'hommes à la France pour le triomphe de vos armes, et plus la population augmente! »

Ministère de la guerre.

On a dit de Louis XIV qu'il avoit été son premier ministre, et que Colbert, Louvois, Le Tellier et tous les autres, malgré leur mérite, n'avoient été que ses secrétaires. On pourroit en dire autant de Buonaparte, quant au ministère de la guerre.

Non seulement il fit la guerre en conquérant, mais il voulut la conduire en administrateur. Son ministre ne fut que son premier commissaire-général. La

1804.

veille du jour où il déclara pour la seconde fois la guerre à l'Autriche, il dit à M. Lacuée (1) : « J'ai besoin de 158 millions et de deux cent mille conscrits ; voici mes plans. » M. Lacuée prit les plans, demanda les conscrits aux préfets et les millions au trésor public ; et Buonaparte régla l'emploi des uns et des autres.

On conçoit ce qu'une telle méthode pouvoit aplanir de difficultés, mais on auroit peine à concevoir quels abus, quels désordres, quelles injustices elle devoit entraîner dans son application. Il ne seroit pas plus facile de donner une idée de l'insolence de la plupart des commis de ce ministère, de la négligence qu'ils apportoient à remplir leurs devoirs, de l'arbitraire qu'ils portoient dans toutes leurs décisions, de la dureté avec laquelle ils traitoient les officiers de la ligne. Les grades au-dessous de celui de colonel étoient à peine aperçus dans leurs bureaux.

Mais telle étoit l'impulsion donnée par le génie militaire de l'empereur autant que par la puissance de sa volonté, que, malgré les injustices du ministre, la négligence de ses commis, les dilapidations des fournisseurs, les dégoûts prodigués aux officiers, il a trouvé pendant quatorze ans autant d'hommes qu'il a voulu en dépenser dans les campagnes les plus meurtrières, et pour des intérêts les plus étrangers à ceux de la nation! C'est ici le moment de parler de la *conscription*, de cette source fatale où il puisa tous ces hommes ; et nous emprunterons pour signaler ses malheureux effets les pa-

Conscription.

(1) Ministre de la guerre.

1804. roles qu'un de nos ministres adressa au roi la première année du retour de sa majesté.

« On a vu, dit-il, avec un étonnement mêlé de terreur un peuple civilisé, condamné à échanger son bonheur et son repos contre la vie errante des peuples nomades. Les liens de famille ont été rompus. Les pères ont vieilli loin de leurs enfants, et les enfants sont allés mourir à cinq cents lieues de leurs pères. Aucun espoir de retour n'adoucissoit cette affreuse séparation, que l'on s'étoit accoutumé à regarder comme inévitable et comme éternelle. On a vu des paysans en basse Bretagne qui, après avoir conduit leurs enfants au dépôt, revenoient à l'église réciter d'avance les prières des morts (1). »

Il est impossible d'évaluer l'effroyable consommation d'hommes qu'a faite le gouvernement de Napoléon. Les fatigues et les maladies en ont enlevé autant que la guerre. Les entreprises étoient si vastes et si rapides que tout étoit sacrifié au desir d'en assurer le succès. Il n'y avoit de régularité ni dans l'approvisionnement des ambulances, ni dans le service des hôpitaux. Ces soldats, dont la valeur faisoit la gloire de la nation, étoient délaissés dans leurs souffrances, étoient livrés sans secours à des maux insupportables. De là l'obligation de multiplier les levées, et de remplacer sans cesse par de nouvelles armées celles que dévoroient la guerre, les privations et les maladies. On aura peine à croire un jour que, depuis la fin de la campagne de Russie, jusqu'à celle de 1814, c'est-à-dire dans l'espace de quinze

(1) Rapport fait au roi en 1814, par M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur.

mois, les conscriptions et réquisitions se sont élevées à 1,300,000 hommes (1). 1804.

Plusieurs causes ont concouru à réparer une partie de cette immense consommation. Le sort des habitants des campagnes amélioré par la vente des biens du clergé et par la division des grandes propriétés, l'égalité de partage dans les successions, la propagation de la vaccine, et la grande quantité de mariages qu'opéra la crainte de la conscription, ont été les plus puissantes; mais on a évidemment exagéré leurs effets, lorsqu'en voulant tromper la nation sur l'étendue de ses sacrifices, on lui a dit *qu'elle pouvoit aisément suffire à ses pertes* (2).

Nous avons parlé des mariages que la crainte de la conscription avoit fait contracter, mais on ne sait pas assez de combien d'unions scandaleuses, de malheurs, de désordres et d'immoralités cette même conscription fut la cause et l'excuse. On a vu des enfants de seize ans

(1) En voici l'état officiel :

Conscription de janvier 1813,	350,000 hommes.
3 avril, gardes d'honneur,	10,000
Premier ban de gardes nationales,	80,000
Gardes nationales pour les côtes,	90,000
24 août, armée d'Espagne,	30,000
9 octobre, conscription de 1814,	120,000
1er novembre, conscription de 1815,	160,000
15 novembre, rappel de l'an 11 à 1814,	300,000
Janvier 1814, offres de cavaliers équipés,	17,000
Ibid. levées en masses organisées,	143,000
Total,	1,300,000

(2) Rapport de M. de Champagny, ministre de l'intérieur.

1804. épouser des femmes de soixante ans. On a vu des hommes qui, bientôt lassés des femmes qu'ils n'avoient épousées que pour se soustraire aux dangers de la conscription, se précipiter volontairement dans ces mêmes dangers, et marcher gaiement au champ de bataille pour rompre des liens si mal assortis.

Si, en multipliant les mariages, la conscription accrut le nombre des naissances, il ne faut pas oublier qu'elle enlevoit annuellement à la France les hommes de vingt à quarante ans, qui constituent la force des nations. Les faits prouvent cette conséquence. La population au-dessous de vingt ans s'est accrue sous le régne de Napoléon; au-dessus de vingt ans la diminution est sensible et incontestable. On s'apercevra un jour d'une lacune de dix générations dans la série des âges.

Ministère de la police.

Que dirons-nous du ministère de la police? Tout le monde sait qu'il fut une des plus déplorables inventions de la révolution, et, sous le prétendu régne de la liberté, l'instrument le plus actif de la tyrannie.

C'est dans les bureaux de ce ministère que se sont fabriqués tous les complots qui tendoient, les uns à river nos fers, les autres à les briser, pour nous en donner de nouveaux. C'est de là que sortoient les dénonciations contre des classes entières de la société; les lettres de cachet qui assuroient la vie du tyran; les piéces de théâtre qui célébroient sa gloire, sa bienfaisance et son amour de l'humanité; les journaux qui corrompoient la morale et altéroient toutes les traditions. C'est là que, sous les titres pompeux d'*esprit public* et de *liberté de la presse*, étoient établies deux commissions inquisitoriales, chargées l'une d'étouffer la lumière, et l'autre de trom-

per le public; l'une d'arrêter l'essor de toute pensée généreuse, et l'autre de publier un code de servitude. 1804.

Le ministre de la police avoit parmi ses agents des enfants aimables et des vieillards décorés dont il étoit difficile de se défier, et contre lesquels il étoit impossible de se prémunir. Il avoit, de plus, de beaux hommes et des femmes charmantes qui employoient, les premiers auprès des femmes, les autres auprès des jeunes gens, tous les moyens de séduction pour arracher les secrets de famille, et jeter d'innocentes victimes dans les serres du vautour (1).

Est-il vrai que parmi ces femmes il y en avoit qui portoient un nom distingué, et que parmi les hommes plusieurs occupoient des places éminentes? C'étoit un bruit public : on les nommoit. Mais l'histoire, qui s'occupe aussi des mœurs, a besoin, pour trouver des coupables, d'autres preuves que celles qui ne sont fondées que sur des bruits.

Sénat conservateur.

De toutes les institutions de Buonaparte, celle d'un *sénat conservateur* parut au premier coup d'œil la plus neuve, la plus sage, la plus digne de la reconnoissance publique. Placer, en effet, entre le monarque et la nation, un corps nombreux composé d'hommes illustres et de grands propriétaires, toujours disposés à défendre le trône des invasions de la démocratie, et la nation de celles du despotisme, étoit une des plus belles conceptions de la législation moderne. Malheureusement celle-

(1) On dit que dans ses moments de gaieté, le vautour donnoit le nom de *cohorte cythéréenne* à cette troupe infame d'hommes et de femmes qui se chargeoient d'alimenter sa voracité par leurs révélations journalières.

1804. ci ne fut qu'une belle apparence, et fut avilie dès son origine.

Le sénat romain n'arriva au dernier degré de corruption que par des causes morales et insensibles qui, tôt ou tard, agissent sur les corps délibérants. Il étoit réservé à la France d'offrir le spectacle d'une assemblée d'hommes qui, avant leur réunion et pris individuellement, étoient pour la plupart distingués, ceux-ci par de belles actions, ceux-là par de bons ouvrages, quelques uns par d'éminentes qualités, et qui, oubliant toute dignité et toute pudeur, manifestèrent dès leurs premières délibérations la lâche et muette complaisance qui caractérisa la décrépitude du sénat romain (1).

Ils n'osèrent jamais rien refuser à l'homme qui les avoit institués; comme si dès-lors ils avoient contracté l'obligation réciproque, lui de ne mettre aucun terme à son exigence, eux de n'en mettre aucun à leur déférence.

Si tout ce qu'il exigea de leur déférence s'étoit borné à lui livrer sans examen tous les hommes qu'il devoit immoler à son ambition, on pourroit excuser jusqu'à un certain point leur foiblesse par sa force, et dire que leur volonté n'eut aucune part à leur consentement: mais il n'y a pas moyen de se contenter de cette excuse, quand on les voit aller, séparément ou en corps, baiser la main sanglante qui saignoit le peuple aux quatre veines; quand on lit ces *adresses* si rampantes et si malheureuses, dont le style ne laisse pas plus de prétexte à leur crédulité que d'excuse à leur avilissement.

(1) Je ne connois pas de corps plus *genuflexible* que le sénat, disoit Louis-Sébastien Mercier. Le mot n'est pas françois; et c'est dommage, car il réunit la justesse à l'harmonie.

Soyons justes. Si le sénat en corps mérite tous les reproches que nous venons de lui faire, tous les sénateurs ne méritent pas d'être compris dans la même censure : quelques uns ont protesté contre la conduite de leurs collégues ; d'autres l'ont désapprouvée par leur silence. 1804.

Nous devons ajouter qu'en se ralliant tout-à-coup et sans hésitation au vœu général de la nation, qui rappeloit les Bourbons après la chute de Napoléon, le sénat fit un acte de haute sagesse, éteignit le flambeau de la guerre civile, et nous rendit un service que tous ses torts précédents ne peuvent nous faire oublier.

A mesure que nous avançons dans l'examen du gouvernement de Napoléon, nous acquérons la conviction qu'il avoit mis sa volonté à la place des lois, et qu'il s'étoit mis lui-même à la place de la nation. Tout n'étoit qu'apparences, fiction et jongleries dans ses institutions. S'il conserva quelques unes de celles que la nation chérissoit comme les sauvegardes de ses libertés, il sut les dénaturer et s'en servir avec adresse pour mieux assurer son despotisme.

Corps législatif.

Tel étoit le corps législatif, qui avoit traversé la révolution sous différents noms, mais qui, sous n'importe quel nom, avoit toujours conservé le droit de faire des lois : Napoléon lui ôta ce droit, et lui laissa son nom ; ce n'étoit plus qu'un vain simulacre.

En lui imposant silence, il en fit une assemblée de muets qui n'avoit d'autre faculté que celle d'écouter les orateurs du conseil d'état, quand ceux-ci venoient lui signifier les volontés de l'empereur.

Malgré la nullité de leur rôle, auquel ils paroissoient accoutumés, les souvenirs de celui qu'ils avoient

1804. joué dans les premiers temps de la révolution lui inspiroient parfois de l'ombrage. On s'en aperçut un jour, à l'occasion que nous allons rapporter.

Dans une réponse que l'impératrice Joséphine adressa à une députation du corps législatif, par habitude ou par inadvertance, elle prononça les mots de *représentants du peuple:* ces mots furent répétés dans les journaux, et déplurent beaucoup à l'empereur. Peu de jours après il fit insérer dans le *Moniteur* la note suivante :

Paris, 14 décembre 1808.

« Plusieurs journaux ont imprimé que S. M. l'impératrice, dans sa réponse à la députation du corps législatif, avoit dit qu'elle étoit bien aise que le premier sentiment de l'empereur eût été *pour les représentants de la nation.*

« S. M. l'impératrice n'a point dit cela. Elle connoît trop bien nos constitutions, elle sait trop bien que le premier représentant de la nation, c'est l'empereur. Car *tout pouvoir vient de Dieu* et de la nation.

« Dans l'ordre de nos constitutions, après l'empereur, c'est le sénat; après le sénat, c'est le conseil d'état; et après, c'est le conseil législatif. Après le conseil législatif viennent chaque tribunal et les fonctionnaires publics dans l'ordre de leurs attributions : car s'il y avoit dans nos constitutions un corps représentant la nation, ce corps seroit souverain; ses volontés seroient tout, les autres corps ne seroient rien.

« La convention et même le corps législatif ont été *représentants*. Telles étoient nos constitutions. Aussi le président disputa-t-il le fauteuil au roi, se fondant sur

ce principe, que le président de l'assemblée de la nation étoit avant les autorités de la nation. 1804.

« Nos malheurs sont venus en partie de cette exagération d'idées. Ce seroit une prétention chimérique, et même criminelle, que de *vouloir représenter la nation avant l'empereur* (1).

« *Le corps législatif*, improprement appelé de ce nom, devroit être appelé *conseil législatif*, puisqu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant pas la proposition. Le conseil législatif est donc la réunion des mandataires des colléges électoraux. On les appelle *députés des départements*, parcequ'ils sont nommés par les départements.

« Il faut le répéter : dans l'ordre de notre hiérarchie constitutionnelle le premier représentant de la nation, c'est l'empereur, et ses ministres sont les organes de ses décisions.

« La seconde autorité *représentante*, c'est le sénat ; la troisième le conseil d'état, qui a de véritables attributions législatives. Le conseil législatif a le quatrième rang.

« Tout rentreroit dans le désordre, si d'autres idées constitutionnelles venoient pervertir les idées de nos constitutions monarchiques. »

Cette note n'a pas besoin de commentaires. L'auteur dit clairement ce qu'il veut dire. Il n'avoit plus besoin de cacher sa pensée derrière les grands mots de *souveraineté du peuple*, *représentation nationale*, et toute

(1) Ces dernières paroles sont vraiment curieuses dans la bouche de celui qui a répété tant de fois avant son élévation et après sa chute, *que tous les pouvoirs émanoient de la nation.*

1804. cette logomachie révolutionnaire dont il se servoit dans les premiers temps de son élévation. Il dit ici que *le premier représentant de la nation, c'est l'empereur :* il dira plus tard *que la nation c'est lui* (1). C'étoit lui, et toujours lui qu'il envisageoit dans tous ses établissements.

Université impériale.

Nul établissement ne paroissoit et plus utile et plus populaire que celui de l'*Université ;* il trouva le secret d'en faire un des plus fermes appuis de son autorité ; il ne prit même pas la peine de s'en cacher, puisqu'il fit déclarer dans le préambule de sa création, *qu'elle seroit non seulement l'instrument le plus propre à perfectionner la raison, mais encore la garantie la plus durable du gouvernement monarchique.*

Il y avoit avant la révolution douze universités dans le royaume, et une grande liberté dans l'enseignement public ; l'empereur voulut qu'elles fussent toutes réunies dans une seule, et que l'enseignement public fût surveillé avec soin et conduit dans une certaine direction.

« Tout pays, disoit le ministre de l'intérieur, où il n'y aura qu'une opinion sur la constitution, le gouvernement et les lois, sera préservé des dissentions civiles, ou tout au moins du caractère dangereux qu'elles pourroient contracter.

« Pour assurer cet avantage, le gouvernement, qui veille et agit pour la société entière, doit diriger et surveiller l'instruction publique ; il doit faire marcher de

(1) « Qu'êtes-vous dans la constitution? Rien. Vous n'avez aucune autorité. C'est le trône qui est la constitution. Tout est dans le trône et dans moi » *Réponse de l'empereur à la députation du corps législatif*, *le* 1er *janvier* 1814.

front, quoique séparées, l'éducation civile et l'instruction religieuse. 1804.

« Destinées à se prêter de mutuels secours et à rivaliser de succès pour le bonheur de l'homme, leur double direction sera indépendante. On ne les verra désormais ni se heurter ni se dominer. Heureuse alliance, vainement recherchée jusqu'à ce jour, et qu'il faut regarder comme consommée par les combinaisons profondes et la distribution des moyens établis par les constitutions de l'université.

« S'il falloit chercher les avantages de l'unité d'enseignement, on trouveroit l'exemple des anciennes universités et des grands corps enseignants; mais on y verroit en même temps combien la part trop foible de l'autorité souveraine, dans la direction de l'instruction, produisit de désordres dans l'état; combien de fois la paix publique fut inquiétée et compromise; combien de fois encore les citoyens furent égarés et détournés de leurs devoirs exclusifs envers la patrie par des opinions dangereuses et un pouvoir sans droits et sans modération (1).

« L'université impériale aura la force de l'unité, sans partager aucun des inconvénients des anciennes institutions. Sa surveillance s'étendra sur les plus foibles éléments de l'instruction : elle l'accompagnera dans tous

(1) « Anciennement l'université étoit très puissante dans l'état. Dès qu'il lui sembloit qu'on donnoit quelque atteinte à ses privilèges, elle fermoit ses écoles. Les prédicateurs, devenant tout-à-coup enrhumés, cessoient de prêcher, et les médecins abandonnoient leurs malades. Le peuple se plaignoit et crioit. La cour étoit obligée de céder et de satisfaire l'université. » *Essais sur Paris*, t. I.

1804. ses développements. Son action sera simple et sûre, parcequ'elle aboutit à un seul chef, *le grand-maître*, magistrature éminente nouvellement élevée et dès à présent si dignement remplie par un des principaux fonctionnaires de l'empire (1). L'université fournira des professeurs dans tous les degrés; elle les formera, dans le sein d'une école normale, à l'art si difficile d'enseigner; elle leur préparera une carrière honorable, et rassurera leur existence contre les malheurs de l'âge et des infirmités » (2), etc., etc.

Il est temps de reprendre le cours des événements.

Les premiers jours qui suivirent l'élévation de Buonaparte au trône impérial furent employés par lui à recevoir les félicitations et les serments des grands dignitaires et de toutes les autorités de l'état. De tous les discours qui furent prononcés à cette occasion, nous ne citerons qu'un fragment de celui de M. François de Neufchâteau, président du sénat.

« Sire, les Romains souhaitoient à chaque nouvel empereur qu'il fùt plus fortuné qu'Auguste et plus vertueux que Trajan. Nous n'avons pas besoin de chercher dans l'histoire des rapprochements dont aucun ne sauroit vous flatter. Nulle autre époque ne ressemble à celle de Napoléon (3). Nous ne connoissons qu'un sou-

(1) M. de Fontanes, qui fut en même temps grand-maître de l'université et président du corps législatif.

(2) *Discours du ministre de l'intérieur* au corps législatif, séance du 2 novembre 1808.

(3) Depuis son avénement, Buonaparte ayant pris le nom de *Napoléon*, nous ne le désignerons plus dans le cours de son règne que sous ce nom, ou sous celui d'empereur.

hait digne de vous. Sire, soyez long-temps vous-même. Vous n'aurez point eu de modèle, et vous en servirez toujours. Oui, sire, vous en servirez; et c'est ici le grand objet que nous nous sommes proposé en décrétant l'hérédité. » 1804.

Napoléon fit annoncer son avénement à tous les souverains avec lesquels il étoit en relation de bonne amitié, et il ne tarda pas à être reconnu en qualité d'empereur par le pape, par les rois d'Espagne, de Naples, de Prusse et de Danemarck; par les électeurs de Bavière, de Saxe et de Hesse-Cassel; par le prince de Bade, le duc de Wurtemberg et le coadjuteur de Mayence.

Il est reconnu par la plupart des souverains de l'Europe.

Le 7 juillet, il reçut sur son trône les lettres de créance des ambassadeurs et des ministres de ces différents princes accrédités auprès de lui, et le lendemain il fit publier officiellement la note suivante:

« Le ministère des agents diplomatiques étant spécialement destiné à maintenir la bonne harmonie entre les états, les lettres de créance qui les accréditent sont comme le renouvellement des stipulations politiques qui engagent et unissent les souverains. Ces actes sont, de leur nature et par leur objet, aussi imposants et aussi sacrés que des traités de paix; et peut-être, par ces considérations, eût-il été plus sage qu'en Europe on conservât l'éclat qu'on leur avoit donné dans des siècles antérieurs. Mais en diminuant à leur égard la solennité des formes, l'opinion de leur importance n'a pas été altérée.

« Toutes les lettres de créance qui ont été présentées à S. M. I. montrent que telle a été la disposition des souverains de qui elles émanent.

« Le fonds et la substance des engagements qui lient

1804. les autres états à la France ont été renouvelés d'une manière conforme aux relations politiques qui existent de tout temps.

« Quant au protocole, en reproduisant les communications directes de gouvernement à gouvernement, des formes agrandies et exactement calculées sur la force des états et sur la dignité des puissances, il a fait voir que l'empire françois, au moment de son institution, s'est présenté aux yeux de l'Europe avec le même caractère d'élévation, et avec plus d'éclat encore que n'en avoit la grande monarchie de treize siècles dans les beaux moments du régne de Louis XIV.

« Toutes les lettres de créance s'accordent sur-tout en ce point, que les gouvernements y marquent la plus vive satisfaction de voir les destinées de la grande nation françoise, à jamais unies à celle de l'empereur des François. Un de ces souverains a exprimé l'opinion de tous, quand il a dit :

« Si, pendant toute l'administration de votre majesté impériale, l'objet de mes plus vives sollicitudes a constamment été de cimenter de plus en plus les liaisons d'amitié et de bon voisinage qui m'attachent à l'empire françois, ce desir doit être bien plus cher à mon cœur, depuis le moment heureux où la dignité impériale a été déclarée héréditaire dans votre auguste famille, et où je vois consolidées et garanties ces institutions salutaires si intimement liées au bien-être et à la conservation de mes propres états (1). »

Protestation de Louis XVIII.

La joie que toutes ces prospérités réunies causèrent à l'empereur fut troublée par la hauteur avec laquelle

(1) *Moniteur.*

l'Angleterre refusa de le reconnoître, et par la protestation que Louis XVIII, résidant alors à Varsovie, publia contre son élévation. La voici : 1804.

Varsovie, 6 juin 1804.

« En prenant le titre d'empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Buonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits. Mais, comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé mettre en avant ; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirois trahir la cause commune, en gardant le silence en cette occasion.

« Je déclare donc (après avoir au besoin renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des états-généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent la France et l'Europe), je déclare, en présence de tous les souverains, que, loin de reconnoître le titre impérial que Buonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légitime, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquents auxquels il pourroit donner lieu (1).

« *Signé* LOUIS. »

Ce fut par cette noble déclaration que le successeur

(1) Le duc d'Angoulême et tous les princes de la maison de Bourbon signèrent cette protestation

1804. légitime de Louis XVI répondit à l'étrange proposition que le roi de Prusse osa lui faire de la part de Napoléon, de céder ses droits à la couronne de France, moyennant une indemnité convenable.

L'empereur ne craignit pas de faire imprimer cette protestation dans les papiers françois. Il se crut assez fort pour mépriser l'effet qu'elle pouvoit produire sur l'opinion publique ; et il eut cette fois le bon esprit d'écarter dans sa réponse et les invectives et la question du droit.

« Nous n'entrerons pas, dit-il, dans la discussion des droits que le comte de Lille (1) s'arroge. La question a été décidée par les publicistes les plus habiles, par les nations elles-mêmes, par l'histoire de toutes les dynasties, long-temps avant la révolution françoise. C'est l'intérêt des peuples qui fait les rois, et la force nationale qui les soutient. A ce double titre, la maison d'Hanovre régne sur la Grande-Bretagne, et celle d'Autriche tient le sceptre impérial. Hugues Capet, chef de la dernière dynastie, reçut la couronne de ses pairs, qui représentoient la nation ; et si l'on admettoit les principes sur lesquels repose la réclamation du comte de Lille, ce prince lui-même n'auroit d'autre titre à faire valoir que celui qui lui auroit été transmis par l'usurpateur des droits des enfants de Charlemagne.

« Mais qu'est-il besoin de ces exemples ? Si le comte de Lille proteste contre la révolution, la révolution ne proteste pas moins contre lui. Les résultats de cette révolution, reconnus par toute l'Europe, scellés par la

(1) C'est le nom que portoit Louis XVIII dans les années de son exil.

victoire, affermis par l'intérêt des peuples, élèvent entre la France et la maison de Bourbon une barrière de diamant. Il faut que le comte de Lille la franchisse avant que sa voix soit entendue. 1804.

« Ce n'est point par des écrits que l'on recouvre un trône : le souverain réduit à cette extrémité est déchu du haut rang où la volonté de la nation l'avoit placé. Quand Henri IV voulut remonter sur le trône de saint Louis, il prit les armes, combattit et régna. Il fut un temps où le comte de Lille auroit pu parler de ses droits, parce-qu'il étoit en son pouvoir de les défendre. Il préféra de se retirer. Il n'est que deux partis pour un roi détrôné, de combattre ou de se taire. »

Louis XVIII, voué à un dur exil, et forcé par les plus cruelles circonstances de traîner ses malheurs dans presque tous les états de l'Europe, vivoit alors à Varsovie avec son neveu et sa niéce, le duc et la duchesse d'Angoulême, mariés depuis cinq ans (1). Tous les trois menoient la vie la plus retirée; et dans une ville où les plaisirs et la dissipation surpassoient tout ce qu'on voyoit ailleurs, ils n'en partageoient aucun.

Quelques visites fort courtes qu'ils recevoient (ils n'en faisoient point), une course en voiture lorsque le temps étoit beau, ou une promenade à pied dans des lieux solitaires, étoient les seules distractions qu'ils permissent à leurs pensées mélancoliques. Le roi passoit la plus grande partie du jour dans son cabinet, ex-

(1) Ce fut à Mittaw, et le 10 juin 1799, que leur mariage fut célébré, en présence du roi, de tous les François attachés à ce prince et des principaux habitants de la ville. Paul I signa le contrat de mariage, et en fit déposer une copie dans les archives de son sénat.

1804. pédiant plus d'affaires dans une matinée que beaucoup de ministres n'en expédient dans une semaine.

S. M. avoit fait venir auprès d'elle M. l'abbé Edgeworth, ce prêtre courageux qui avoit assisté Louis XVI dans ses derniers moments; et c'étoit par ses mains vénérables qu'il faisoit passer les abondantes aumônes que, malgré la modicité de son revenu, il distribuoit aux émigrés répandus en Europe; et même en France, à de pauvres familles que la révolution avoit dépouillées de tous leurs moyens de subsistance.

Légion d'honneur.

Le 14 juillet 1804, l'empereur alla faire aux Invalides l'inauguration de la légion d'honneur. Il étoit difficile de choisir un local mieux approprié à cette grande cérémonie que le temple orné par les mains de la Victoire des nombreux drapeaux enlevés aux ennemis de la France; et d'un autre côté, cette institution ne pouvoit dater d'une époque plus mémorable. L'esprit qui animoit les François au 14 juillet 1789 sembloit y respirer tout entier. Elle offroit les principaux éléments des réformes qu'alors on croyoit nécessaires. Elle annonçoit que les vertus, les talents et les services rendus à la patrie alloient devenir les seuls titres aux distinctions; elle réunissoit sous la même bannière tous les genres de mérite; elle allioit les mots sacrés d'*honneur* et de *patrie*, si puissants sur le cœur des François.

Aucun autre état moderne ne présentoit un établissement de cette nature. Par-tout ailleurs les différences entre les professions diverses font naître et entretiennent les rivalités : de là vient que par-tout ailleurs un militaire n'est qu'un soldat, un prêtre un homme d'église, un magistrat un homme de loi, un ouvrier un homme de peine. Par l'institution du nouvel ordre,

tous les citoyens françois devoient être unis d'un même nœud, attachés aux mêmes devoirs, et honorés des mêmes distinctions. Cette décoration ne donnoit ni autorité civile, ni grade militaire : toutes les professions pouvoient y aspirer ; elle pouvoit honorer également tous les individus. Tel étoit au moins l'esprit de son institution ; et celui qui en conçut le projet connoissoit parfaitement le caractère françois. 1804.

Tant que la croix d'honneur fut le prix des services ou la récompense des talents, elle fit des merveilles ; mais elle ne tarda pas à devenir la proie des courtisans, des flatteurs du pouvoir, des familiers du prince, de tous les intrigants.

Ainsi multipliée à l'excès, et prostituée sans ménagement, cette marque de distinction ne distingua plus personne ; cette décoration, qui devoit être la récompense du courage, du talent et de la vertu, fut livrée à quiconque se donna la peine de la demander : cette *croix d'honneur*, qui devoit être immortelle comme son fondateur, a subi le sort de l'*Ordre de l'Étoile*, institué par le roi Jean, et qui, abandonné aux chevaliers du guet, fut prostitué dès son origine (1).

L'empereur quitta Paris dans le mois d'août, pour aller se montrer dans sa nouvelle dignité au camp de Boulogne, dans les ports de Dunkerque, d'Ostende et d'Anvers, dans les villes de Mayence, de Bruxelles, d'Aix-la-Chapelle, de Liége, de Paderborn..... Par-tout il fut reçu avec un enthousiasme réel ou commandé ; par-tout il voulut voir ce qui méritoit d'être vu, exami-

(1) En 1816, le nombre des commandants, officiers et chevaliers de la légion d'honneur passoit quarante-cinq mille.

1804. ner par lui-même ce qui offroit ou des abus à réformer, ou des établissements utiles à encourager ; écoutant avec attention les plaintes qu'on avoit à porter, recevant avec bonté les fêtes qu'on vouloit lui donner, étonnant les peuples par sa prodigieuse activité, et laissant par-tout des traces de sa munificence. Ce voyage fut, d'un bout à l'autre, une suite de triomphes et de réjouissances publiques.

Mais ce voyage fut en même temps l'époque de cette guerre de plume que les feuilles d'Angleterre n'ont cessé de lui faire pendant tout le cours de son règne, à laquelle il eut la foiblesse de paroître sensible, et le tort de répondre sans modération et sans dignité.

S'il n'aimoit pas les Anglois, ce n'étoit pas sans raison. Il les trouva toujours dans son chemin, il les eut pour ennemis constants et à découvert. Il n'ignoroit pas que M. Pitt, rappelé au ministère, avoit eu le talent de former contre lui une quatrième coalition, dans laquelle étoient entrées les deux plus grandes puissances du continent, l'Autriche et la Russie. Il eut le chagrin de faire auprès du roi d'Angleterre une seconde tentative, qui ne réussit pas mieux que la première. Il écrivit sans succès la lettre suivante :

Lettre de l'empereur au roi d'Angleterre.

« Monsieur mon frère,

« Appelé au trône de France par la Providence et par les suffrages du sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité ; elles peuvent lutter des siécles. Mais leurs gouvernements remplissent-ils

bien le plus sacré de leurs devoirs? et tant de sang versé inutilement, et sans la perspective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'attache point de déshonneur à faire le premier pas. J'ai assez, je pense, prouvé au monde que je ne redoute aucune des chances de la guerre. Elle ne m'offre d'ailleurs rien que je doive redouter.

« La paix est le vœu de mon cœur : mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure votre majesté de ne pas se refuser au bonheur de donner elle-même la paix au monde. Qu'elle ne laisse pas cette douce satisfaction à ses enfants : car enfin il n'y eut jamais de plus belle circonstance, ni de moment plus favorable pour faire taire toutes les passions, et pour écouter uniquement le sentiment de l'humanité.

« Ce moment une fois perdu, quel terme assigner à une guerre que tous mes efforts n'auroient pu terminer?

« Votre majesté a plus gagné depuis dix ans en territoire et en richesses que l'Europe n'a d'étendue. Sa nation est au plus haut point de prospérité. Que peut-elle espérer de la guerre? Coaliser quelques puissances du continent? Le continent restera tranquille, ou sera victime des nouveaux mouvements qu'on veut lui donner. Une coalition ne peut qu'accroître la prépondérance et la grandeur continentale de la France. Renouveler les troubles intérieurs? les temps ne sont plus les mêmes. Détruire nos finances? des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais. Enlever à la France ses colonies? les colonies sont pour la France un objet secondaire; et votre majesté n'en possède-t-elle pas plus qu'elle n'en peut garder?

« Si votre majesté veut elle-même y songer, elle verra

1804. que la guerre est sans but et sans aucun résultat avantageux pour elle. Eh! quelle triste perspective que celle de faire battre les peuples sans but et sans utilité pour personne! Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre à l'aise, et les deux gouvernements sont assez éclairés pour trouver les moyens de tout concilier, s'ils en ont la volonté.

« J'ai toutefois rempli un devoir saint et précieux à mon cœur. Je prie votre majesté de croire à la sincérité des sentiments que je viens de lui exprimer, et à mon desir de lui en donner des preuves.

« Paris, ce 12 nivôse an 13 (2 janvier 1805). »

Le ministère britannique fit à cette lettre une réponse évasive relativement à l'ouverture de négociations, mais qui, quant à la reconnoissance de Napoléon en qualité d'empereur des François, n'étoit pas équivoque. La voici:

Lettre de lord Mulgrave à S. Exc. M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures.

« Monsieur, sa majesté a reçu la lettre qui lui a été adressée par le chef du gouvernement françois, datée du deuxième jour de ce mois.

« Il n'y a aucun objet que sa majesté ait plus à cœur que de saisir la première occasion de procurer de nouveau à ses sujets les avantages d'une paix fondée sur des bases qui ne soient pas incompatibles avec la sûreté permanente et les intérêts essentiels de ses états. Sa majesté est persuadée que ce but ne peut être atteint que par des arrangements qui puissent en même temps pourvoir à

la sûreté et à la tranquillité à venir de l'Europe, et prévenir le renouvellement des dangers et des malheurs dans lesquels elle s'est trouvée enveloppée. Conformément à ce sentiment, sa majesté sent qu'il lui est impossible de répondre plus particulièrement à l'ouverture qui lui a été faite, jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps de communiquer avec les puissances du continent avec lesquelles elle se trouve engagée dans des liaisons et des rapports confidentiels, et particulièrement avec l'empereur de Russie, qui a donné les preuves les plus fortes de la sagesse et de l'élévation des sentiments dont il est animé, et du vif intérêt qu'il prend à la sûreté et à l'indépendance de l'Europe.

« *Signé* MULGRAVE.

« Downing-Street, 14 janvier 1805. »

L'empereur ne fut point dupe de cette réponse; il s'y attendoit, et il n'avoit voulu que mettre les apparences de son côté.

Préparatifs du couronnement.

Il revint à Paris, vers le 15 octobre, fortement préoccupé de son couronnement, auquel il attachoit une haute importance, et dont on faisoit les préparatifs depuis deux mois.

Il s'étoit proposé d'en faire une solennité égale à la haute opinion qu'il avoit de lui-même, c'est-à-dire supérieure à toutes les solennités de ce genre. Il avoit besoin pour cela d'un homme qu'il n'avoit pas toujours ménagé, mais aux pieds duquel il ne craignit pas de se jeter dans cette circonstance, parcequ'il croyoit que son suffrage, appuyé de l'autorité de la religion, auroit le pouvoir de lui rallier tous les suffrages de la multitude, de

1804. calmer les remords des consciences timorées, et de bannir les scrupules de tous les superstitieux politiques. On voit qu'il s'agit du souverain pontife.

On lui avoit souvent répété qu'au pape seul appartenoient et le droit et le pouvoir de délier les François de l'antique serment de fidélité qu'ils avoient prêté à la maison de Bourbon; on lui avoit dit encore que le saint-père avoit conservé en France, au milieu de tous les désordres de la révolution, une influence fondée sur douze cents ans d'habitudes et sur la conscience des peuples.

Il n'ignoroit pas qu'un pape avoit sacré Pepin roi de France, et que le fils de Pepin, le plus grand monarque des temps modernes, avoit reçu d'un autre pape (Léon III) la couronne impériale. Frappé de cette idée et de ces souvenirs, il prit la résolution de se faire couronner à Paris par Pie VII, dont il connoissoit le foible caractère et les pieuses intentions. Il lui en fit faire la proposition, laquelle fut accompagnée de paroles flatteuses et de promesses séduisantes.

« Le moment est venu, lui écrivit-il, où la réconciliation de l'église et de l'empire va recevoir la sanction la plus auguste. Le premier effet de votre condescendance, très saint-père, sera de consacrer la réconciliation du peuple françois avec la monarchie, qui est nécessaire à son repos; de prévenir tous les prétextes de la guerre civile, d'aplanir tous les différents qui conduisent à un schisme, en établissant d'une manière fixe les rapports de la religion avec l'état, et de l'état avec la religion.

« La France, d'ailleurs, mérite cette faveur particulière. Son église est la fille aînée de l'église romaine: il

s'agit de dissiper tous les nuages qui ont obscurci les derniers jours de leur union; et cette union en deviendra plus sainte, et les jours qui suivront en seront plus sereins. 1804.

« Nous nous proposons de notre côté de réparer toutes les ruines de l'église, de rendre au culte son antique splendeur, et à ses ministres toute notre confiance, si votre sainteté répond à nos vœux par l'inspiration du Très-Haut, dont elle est l'organe sur la terre.

« Sous tous les rapports religieux, moraux et politiques, l'univers chrétien recueillera des avantages immenses du voyage que je supplie votre sainteté de faire à Paris; de ce voyage que, malgré la saison, les distances et les difficultés, elle ne doit pas hésiter d'entreprendre, si l'intérêt de la religion en prescrit la nécessité.

« Les concerts de la reconnoissance s'unissent déja, dans le cœur de tous les François, à la vénération qu'ils ressentent pour celui que ses lumières et ses vertus ont appelé au gouvernement de l'église.

« Des hommages universels accompagneront tous les pas du saint-père, à qui nous voulons qu'on décerne les mêmes honneurs que Léon III reçut de Charlemagne, notre glorieux prédécesseur.... »

Comment ces puissantes considérations, présentées avec autant d'adresse, n'auroient-elles pas ébranlé un pontife aussi pieux que celui qui occupoit alors la chaire de saint Pierre, qui ne soupiroit qu'après la paix de l'église, qui avoit déja fait tant de sacrifices pour l'obtenir, et donné, dans le *concordat*, le gage de tous ceux qu'on pourroit exiger de lui?

Il voyoit l'église menacée d'un schisme, le plus grand

1804. de tous les malheurs à ses yeux : il vouloit l'éviter à tout prix ; il crut qu'il l'éviteroit, en cédant aux vœux de Napoléon.

Cependant une voix secrète et plus forte que toutes ses craintes lui conseilloit de ne pas faire cette démarche. Il avoit eu la nomination des Bourbons au conclave (1); il savoit que leurs droits étoient incontestables : manquera-t-il à la justice et à la reconnoissance, en allant poser leur couronne sur la tête de l'usurpateur? Cette pensée l'effraya un moment, mais ne l'arrêta pas.

Allocution du saint-père.

Il annonça sa dernière résolution dans une allocution qu'il prononça en plein consistoire, le 29 octobre 1804, et dans laquelle il dit :

« Vénérables frères,

« Lorsque nous vous annoncâmes, de ce lieu même, que nous avions fait un concordat avec S. M. l'empereur des François, nous fîmes éclater, en votre présence, la joie dont le Dieu de toute consolation remplissoit notre cœur, à la vue des heureux changements que le concordat venoit d'opérer dans ce vaste et populeux empire, pour le bien de la religion.

« Une œuvre si grande et si admirable dut exciter en nous les plus vifs sentiments de reconnoissance pour le très puissant prince qui avoit employé son autorité à la conduire à sa fin.

(1) Pour entendre ceci, il faut savoir que les princes catholiques disposoient dans le conclave de la voix des cardinaux qui restoient leurs sujets. *Avoir la nomination des Bourbons*, c'étoit avoir le suffrage des cardinaux françois, espagnols et napolitains ; et c'étoit un poids dans la balance !

« Ce puissant prince, notre très cher fils en J. C., nous a fait connoître qu'il desiroit vivement recevoir de nous l'onction sainte et la couronne impériale, afin que la religion, imprimant à cette cérémonie solennelle le caractère le plus sacré, en fît la source des plus abondantes bénédictions. 1804.

« Cette demande, faite dans de tels sentiments, n'est pas seulement un témoignage authentique de la religion de l'empereur et de sa piété filiale pour le saint-siége, mais elle se trouve encore appuyée de déclarations positives que sa volonté ferme est de protéger de plus en plus la foi sainte, dont il a jusqu'ici travaillé à relever les ruines par tant de généreux efforts.

« Ainsi, vénérables frères, vous voyez combien sont justes et puissantes les raisons que nous avons d'entreprendre ce voyage. Nous y sommes déterminés par des vues d'utilité pour notre sainte religion, et par des sentiments particuliers de reconnoissance pour le très-puissant empereur qui, après avoir rétabli la religion catholique en France, nous témoigne le desir de favoriser ses progrès et sa gloire.

« A ces causes, vénérables frères, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, qui se sont quelquefois éloignés de leur siége, et se sont transportés dans des régions lointaines pour le bien de l'église, nous entreprenons ce voyage, sans nous dissimuler que sa longueur, une saison peu favorable, notre âge avancé et notre foible santé, auroient dû nous en détourner (1);

(1) Il y avoit pour l'en détourner des raisons bien plus puissantes que celles qu'il allègue dans son discours, sur lesquelles la politique l'obligeoit alors de garder le silence, et que ses remords lui ont rappelées depuis avec amertume.

1804. mais nous comptons pour rien ces obstacles, pourvu que Dieu nous accorde ce que notre cœur lui demande. »

La nouvelle de ce voyage étonna toute l'Europe, et consterna les partisans de la légitimité.

Arrivée du saint-père à Paris.

Le saint-père quitta Rome le 5 novembre, et arriva à Fontainebleau le 25 du même mois.

Napoléon, prévenu de son arrivée, alla au-devant de lui jusqu'à la croix de Saint-Herem, le reçut avec toutes les marques d'un profond respect, et lui fit rendre partout les honneurs dus à son éminente dignité.

Couronnement de l'empereur.

Le 2 décembre étoit le jour fixé pour la cérémonie du couronnement, à laquelle toute l'élite de la France assista par députation.

A dix heures du matin, l'empereur sortit des Tuileries pour se rendre à Notre-Dame. Son cortége étoit nombreux et magnifique : cinq cents voitures escortoient la sienne ; il y avoit cinquante mille hommes sous les armes, et cinq cent mille curieux aux fenêtres ou dans les rues.

L'église étoit entièrement tendue en étoffes de soie cramoisie, ornées de franges, de galons, et d'armoiries brodées en or. La nef, le chœur et le sanctuaire, étoient couverts de tapis d'Aubusson et de la Savonnerie. Des gradins en amphithéâtre étoient chargés de spectateurs : les femmes brillantes de graces et de parure, les hommes revêtus d'un costume obligé, des places assignées à tous les grands dignitaires de l'état, le trône de l'empereur élevé au milieu de la nef, celui du pape dans le sanctuaire et à côté de l'autel.... tout cela étoit beau, magnifique et bien ordonné. Ce mélange de la pompe des cérémonies de l'église romaine avec la magnificence de la cour des Tuileries, présentoit à l'œil, il faut en

convenir, un brillant spectacle, mais laissoit dans tous les esprits je ne sais quelle inquiétude, qui provenoit sans doute autant de la profanation des mystères de la religion, que de l'intervertissement des dogmes anciens de la politique. 1804.

L'empereur reçut à genoux l'onction sainte des mains du pape; mais il *prit lui-même la couronne sur l'autel*, et la plaça sur sa tête; puis, assis sur son trône, la couronne en tête et la main sur l'Evangile, il prononça le serment suivant: « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la république, la vente des biens nationaux, la loi du concordat, la liberté des cultes, l'institution de la légion d'honneur, et de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple françois. »

Le chef des hérauts dit alors d'une voix forte: « *Le très glorieux et très auguste empereur Napoléon, empereur des François, est couronné et intronisé. Vive l'empereur!* » Et pendant dix minutes l'église retentit des cris répétés de *vive l'empereur*.

Aucun accident ne troubla la cérémonie. La police veilloit par-tout. Tous les travaux furent suspendus. Le peuple parut joyeux, bruyant et animé, mais fut contenu. Le soir la ville fut illuminée avec profusion. Des flammes de Bengale, allumées sur les édifices les plus élevés, répandoient au loin un éclat nouveau et d'un effet extraordinaire.

Toute l'Europe, moins l'Angleterre, voulut être témoin de cette cérémonie. Les princes d'Allemagne furent invités, ce jour-là, à déjeûner chez le maréchal Murat, gouverneur de Paris. Après le repas, le maréchal, par une galanterie qui dut les offenser, mais qu'ils

1804. n'osèrent refuser, leur offrit quatre carrosses à sa livrée, et à six chevaux, pour les conduire à Notre-Dame, où il les fit accompagner par deux aides-de-camp, et une escorte d'honneur de cent hommes à cheval. La beauté des attelages, la richesse de la livrée et l'élégance des voitures firent remarquer ce cortége parmi tant d'autres, et même après celui de l'empereur.

Celui de l'empereur étoit d'une rare magnificence. Je ne sais si, depuis ces fameux triomphes dont la capitale du monde s'enorgueillissoit, on avoit rien vu d'aussi brillant, tant par l'éclat des armes que par la richesse des costumes; tout étoit éblouissant. Sa voiture, d'une construction nouvelle, surmontée d'une couronne, attelée de huit chevaux blancs, panachés et caparaçonnés, étoit à découvert, et lui permettoit de tout voir et d'être vu. Quelque insatiable que fût sa vanité, elle dut être satisfaite ce jour-là, car jamais aucun mortel ne fut plus avidement regardé, ni plus magnifiquement accompagné.

La fête du couronnement fut suivie de deux autres fêtes, dont l'une, donnée au peuple, auquel on distribua largement du vin, des volailles, et de petites médailles d'argent portant d'un côté l'effigie de l'empereur, avec cette légende: *Napoléon empereur;* et, de l'autre, le même en pied, vêtu à la romaine, élevé sur un bouclier, avec cette légende: *le sénat et le peuple.*

L'autre fête étoit consacrée à l'armée, qui, par des députations qu'elle avoit envoyées à Paris, reçut ce jour-là les aigles et les drapeaux que l'empereur lui destinoit, et qu'il distribua au Champ-de-Mars, en lui adressant cette courte harangue:

« Soldats, voilà vos drapeaux. Ces aigles vous servi-

ront toujours de point de ralliement. Ils seront par-tout où votre empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple. Vous, jurez de sacrifier votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment, par votre courage, dans le chemin de la victoire. » Tous les soldats répétèrent : *Nous le jurons.* 1804.

Tous les corps de l'état allèrent ensuite se prosterner aux pieds du nouveau monarque, et lui adresser des félicitations que nous nous dispenserons de répéter : jamais le langage de la flatterie ne fut et plus monotone et moins ingénieux.

Nous ferons une exception en faveur d'un discours qui fut prononcé un mois après le couronnement de l'empereur, à l'occasion de l'inauguration de sa statue dans la salle du corps législatif, en présence de l'impératrice, des princes et maréchaux de l'empire, du sénat, du corps diplomatique et des illustres étrangers qui se trouvoient à Paris.

La statue ayant été découverte par les maréchaux Murat et Masséna, M. de Fontanes, président de l'assemblée, se leva et dit :

Discours de M. de Fontanes

« La gloire obtient aujourd'hui la plus juste récompense, et le pouvoir en même temps les plus nobles instructions. Ce n'est point au grand capitaine, ce n'est point au vainqueur de tant de peuples que ce monument est érigé : le corps législatif le consacre au restaurateur des lois. Des esclaves tremblants, des nations enchaînées ne s'humilient point devant cette statue ; mais une nation généreuse y voit avec plaisir les traits de son libérateur.

« Périssent les monuments élevés par l'orgueil et la flatterie ! Mais que la reconnoissance honore toujours

1804. ceux qui sont le prix de l'héroïsme et des bienfaits! Eh! quel bienfait plus mémorable que celui d'un code uniforme (1) donné à trente millions d'hommes? Le jour où le code civil reçut dans cette enceinte la sanction nationale fut le premier jour qui fixa nos destinées. On n'a pu croire à la stabilité du nouveau gouvernement de la France que lorsque toutes les factions désarmées ont été contraintes d'obéir aux mêmes lois.

« Les trophées guerriers, les arcs de triomphe, en conservant des souvenirs glorieux, rappellent les malheurs des peuples vaincus. Mais dans cette solennité d'un genre nouveau, tout est consolant, tout est paisible, tout est digne du lieu qui nous rassemble.

« L'image du vainqueur de l'Égypte et de l'Italie est sous vos regards, mais elle ne paroît point environnée des attributs de la force et de la victoire. Le héros ne porte ici dans sa main tant de fois triomphante que le livre de la loi qui doit commander à la force et à la victoire elle-même.

« Malheur à celui qui voudroit affoiblir l'admiration et la reconnoissance que méritent les vertus militaires! Loin de moi une telle pensée! Pourrois-je la concevoir devant cette statue? Et l'anniversaire même du jour où le vainqueur de Rivoli (2) défit en quelques heures deux armées ennemies qui se croyoient sûres de l'envelopper, m'en interdiroit le moyen. Comment ne pas honorer la valeur au milieu des guerriers qui ont vaincu sous lui, et de ses plus illustres lieutenants? Mais j'ose le dire

(1) Cette statue avoit été votée un an auparavant, à l'occasion de la rédaction du code civil.

(2) La bataille de Rivoli, gagnée le 15 janvier 1797.

devant eux, et je suis sûr qu'ils ne me démentiront pas, parceque l'intérêt de la patrie leur est plus cher que celui de leur renommée : les talents militaires pouvoient tout contre les ennemis du dehors, et ne pouvoient rien contre les ennemis du dedans. 1805.

« Ce n'étoit point assez pour notre salut de ces légions victorieuses qui nous protégeoient contre l'Europe, il étoit temps qu'on vît paroître un législateur qui nous protégeât contre nous-mêmes. Ce législateur est venu, et nous avons enfin respiré sous son empire.

« Que d'autres vantent ses hauts faits d'armes; que toutes les voix de la renommée se fatiguent à dénombrer ses conquêtes ; je ne veux célébrer aujourd'hui que les travaux de sa sagesse. Son plus beau triomphe dans la postérité sera d'avoir défendu, contre toutes les révoltes de l'esprit humain, le système social prêt à se dissoudre. Il a vaincu les fausses doctrines : elles commencent à s'éloigner devant son génie; et bientôt il achévera leur défaite entière, en prouvant que la liberté publique n'est garantie que par un monarque, premier sujet de la loi.

« Dans le chaos de tant d'opinions, et sous les ruines de tout un empire, combien il étoit difficile de retrouver le principe conservateur qui l'anima pendant quatorze siécles! La première place étoit vacante, le plus digne a dû la remplir : en y montant *il n'a détrôné que l'anarchie,* qui régnoit seule dans l'absence de tous les pouvoirs légitimes.

« La fête qui nous rassemble est donc, s'il m'est permis de le dire, celle de la renaissance de la société. Les lois civiles l'ont en effet raffermie sur ses fondements, et c'est alors que le caractère national s'est hâté de re-

1805. paroître. Lorsqu'un peuple, long-temps séduit par de faux guides, se rallie autour de la gloire; lorsqu'il recommence à honorer les grandes actions par des monuments durables, les sentiments du juste et du beau rentrent dans tous les cœurs, et l'ordre social est rétabli.

« Les statues qu'on érige à ces hommes privilégiés, qui sont faits pour conduire la foule, indiquent à tous les autres le chemin du véritable honneur. Autour de ces monuments dressés par la reconnoissance publique, on voit se manifester les affections les plus douces et les plus nobles du cœur humain. L'enthousiasme de la gloire et de la vertu se communique à toutes les ames, éléve toutes les pensées, agrandit tous les talents, et peut enfanter tous les prodiges. Tel est l'état de la société réparée.

« Au contraire, quand le corps politique tombe en ruines, tout ce qui fut obscur attaque tout ce qui fut illustre. La bassesse et l'envie parcourent les places publiques, en outrageant les images révérées qui les décorent. On persécute la gloire des grands hommes jusque dans le marbre et l'airain qui en reproduisent les traits. Leurs statues tombent; on ne respecte pas même leurs tombeaux. Le citoyen fidéle ose à peine dérober en secret quelques uns de ces restes sacrés; il y cherche en pleurant l'ancienne gloire de la patrie. Cependant il ne désespère jamais du salut de l'état, et au milieu de tous les excès il attend le réveil de tous les sentiments généreux.

« Ces sentiments se sont ranimés de toutes parts; mais leur retour fut préparé par l'homme supérieur qui

nous rendit peu-à-peu toutes nos anciennes habitudes. C'est lui qui, dès les premiers jours de son gouvernement, honora les cendres de Turenne, et fit placer dans son palais les bustes de tous ces héros dont il égale la renommée. 1805.

« Déja les artistes, animés par sa voix, se préparent à relever sur nos places désertes les statues des plus grands hommes françois. Celui qui montra tant de respect pour leur mémoire a bien mérité que la sienne vive à jamais..... (1). »

Le même orateur, à la tête d'une députation du corps législatif, fut présenté au saint-père, et lui dit :

« Très saint-père,

« Quand le vainqueur de Marengo conçut, au milieu du champ de bataille, le dessein de rétablir l'unité religieuse et de rendre aux François leur culte antique, il préserva d'une ruine entière les principes de la civilisation. Cette grande pensée survenue dans un jour de victoire enfanta le concordat ; et le corps législatif, dont j'ai l'honneur d'être l'organe auprès de votre sainteté, convertit le concordat en loi nationale.

Le pape est abusé.

« Jour mémorable, également cher à la sagesse de l'homme d'état et à la foi du chrétien ! C'est alors que la France, abjurant de trop longues erreurs, donna les plus utiles leçons au genre humain. Elle sembla recon-

(1) Dans un temps où les orateurs de toutes les autorités constituées se croyoient autant de *Cicérons*, et s'évertuoient à faire des discours dans le genre admiratif, que personne ne lisoit, on lut avec intérêt celui-ci, parceque l'auteur avoit eu le secret de cacher des leçons de sagesse sous la tournure ingénieuse de ses éloges : il savoit qu'on peut faire naître des vertus, en les supposant.

1805. noître devant lui que toutes les pensées irréligieuses sont des pensées impolitiques, et que *tout attentat contre le christianisme est un attentat contre la société*.

« Le retour de l'ancien culte prépara bientôt celui d'un gouvernement plus naturel aux grands états, et plus conforme aux habitudes de la France. Tout le système social, ébranlé par les opinions inconstantes de l'homme, s'appuya de nouveau sur une doctrine immuable comme Dieu même. C'est la religion qui poliçoit autrefois les sociétés sauvages; mais il est plus difficile aujourd'hui de réparer leurs ruines que de fonder leur berceau.

« Nous devons ce bienfait à un double prodige. La France a vu naître un de ces hommes extraordinaires qui sont envoyés de loin en loin au secours des empires prêts à tomber; tandis que Rome en même temps a vu briller sur le trône de saint Pierre toutes les vertus apostoliques du premier âge.

« Leur douce autorité se fait sentir à tous les cœurs. Des hommages universels doivent suivre un pontife aussi sage que pieux, qui sait à-la-fois tout ce qu'il faut laisser au cours des affaires humaines, et tout ce qu'exigent les intérêts de la religion.

« Cette religion auguste vient consacrer avec lui les nouvelles destinées de l'empire françois, et prend le même appareil qu'au siécle des Clovis et des Pepin.

« Tout a changé autour d'elle, elle seule n'a point changé.

« Elle voit finir les familles des rois comme celles des sujets: mais sur les débris des trônes qui s'écroulent, et sur les degrés des trônes qui s'élévent, elle admire

toujours la manifestation successive des desseins éternels, et leur obéit avec confiance. 1805.

« Jamais l'univers n'eut un plus imposant spectacle; jamais les peuples n'ont reçu de plus grandes instructions.

« Ce n'est plus le temps où le sacerdoce et l'empire étoient rivaux. Tous les deux se donnent la main pour repousser les doctrines funestes qui ont menacé l'Europe d'une subversion totale : puissent-elles céder pour jamais à la double influence de la religion et de la politique réunies! Ce vœu sans doute ne sera point trompé. Jamais en France la politique n'eut tant de génie; jamais le trône pontifical n'offrit au monde chrétien un modéle plus respectable et plus touchant. »

Hélas! cet hommage que reçut alors le saint-père, et ceux que lui adressèrent, par ordre de l'empereur, le sénat, le conseil d'état, le département de Paris, et toutes les cours de justice, pouvoient être sincères; mais ils étoient tracés sur le sable. Tant qu'on eut besoin de son saint ministère, la cour et la ville furent à ses pieds; dès qu'il n'eut plus rien à donner, il ne trouva que des ingrats et des indifférents. Il ne fut bientôt plus à Paris qu'un personnage déplacé et hors de rang. On ne savoit s'il étoit un courtisan dans le palais de l'empereur; ou, dans son cabinet, un souverain qui défendoit les droits de ses sujets; ou enfin, le chef de l'église catholique dans un pays qui en professoit la religion.

Ce qui étoit incertain pour le public ne l'étoit déja plus pour le saint-père. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il étoit tombé dans un piége; qu'en croyant servir la religion par son extrême condescendance, il n'avoit

1805. servi que les projets d'un ambitieux ; et que, s'il ne vouloit pas perdre tout-à-fait l'église, il n'avoit d'autre parti à prendre qu'à s'exposer au courroux de l'empereur, à l'insolence de ses ministres et à la dérision des courtisans. Ce fut aussi le parti qu'il prit.

Promené de paroisse en paroisse, il répandoit en gémissant ses bénédictions sur une multitude qui n'en demandoit pas, et recueilloit en échange des acclamations ironiques. Un mois n'étoit pas écoulé que ses chapelets étoient sans demande et ses messes sans assistants : tant il est vrai que les papes ne jouissent qu'à Rome de la considération qui leur est due ! Par-tout ailleurs, l'humble vicaire de Jésus-Christ ne représente aujourd'hui ni la puissance divine, ni la souveraineté temporelle.

Si on nous demande ensuite pourquoi l'empereur, qui avoit mis autant d'empressement que d'importance à l'attirer à Paris, qui avoit eu l'air de croire que son couronnement ne seroit valable et digne de sa haute élévation qu'autant qu'il seroit fait par les mains du chef de la religion, et qui enfin avoit souvent répété qu'il vouloit placer sous la garantie de cette même religion, lui, sa couronne et sa dynastie, pourquoi, disons-nous, il devint tout-à-coup si différent de lui-même, et par quels motifs il changea de conduite au point d'oublier non seulement le respect qu'il devoit au pape, comme chef de l'église et comme souverain, mais les égards de la simple politesse qu'il devoit à l'illustre étranger qu'il avoit invité à venir chez lui, et qu'il logeoit dans son palais.

Nous pourrions répondre que rien n'étoit plus fréquent dans la conduite publique et privée de l'empe-

reur que des contradictions de cette nature ; qu'il n'étoit pas rare de le voir passer subitement et sans motif apparent d'un accès de folle gaieté à un accès de mauvaise humeur, d'un ton plein de grace et d'aménité au ton le plus chagrin. Mais cette réponse n'est pas suffisante. 1805.

On soupçonna dans le temps, et on sait aujourd'hui la véritable cause de son changement de conduite à l'égard du saint-père. Il avoit pensé que le pape ne pouvoit plus rien lui refuser, après lui avoir accordé deux choses aussi extraordinaires que le concordat et son ministère pour le couronnement. En conséquence, il lui fit proposer par ses ministres l'échange de Rome contre un état plus riche, dans un autre pays. Le pape n'hésita pas un moment à repousser une si étrange proposition. Elle fut renouvelée plusieurs fois, et autant de fois rejetée. L'empereur ne s'attendoit pas à ces refus réitérés. Il fut très mécontent, mais il n'en parla plus ; et, remettant l'exécution de son projet à un autre temps, il se vengea lâchement du pape, en le livrant à la dérision des philosophes de sa cour, à la hauteur insultante de ses ministres, et aux acclamations dérisoires d'une populace mal apprise.

Ce fut donc avec la conviction de sa faute et des malheurs qui devoient la suivre que le saint-père quitta Paris et la France, et arriva à Rome, où l'attendoient d'autres chagrins et de cuisants remords.

Système continental.

Napoléon l'avoit devancé de quelques jours, et parcouroit les départements du midi, recevant par-tout des fêtes et des félicitations. Il étoit arrivé au comble de la fortune ; il devoit être au comble du bonheur ; il n'en étoit rien. On vit plus d'une fois son visage s'obscurcir et ses yeux s'allumer au milieu de la joie qu'inspiroit sa

1805. présence. Plus d'une fois il se plaignit dans son intérieur de ce que l'Angleterre s'obstinoit à ne pas le reconnoître. Il voyoit avec une sombre jalousie la prospérité toujours croissante de l'Angleterre, et ne perdoit pas de vue le projet d'abattre cette puissance colossale, dont l'empire s'étendoit sur les deux mondes, dont les vaisseaux formoient la chaîne qui embrassoit l'univers, dont l'orgueil enfin blessoit vivement le sien.

La justice et la politique approuvoient le dessein qu'il avoit conçu de rompre cette chaîne importune, mais désavouoient les moyens qu'il employoit à cet effet. Ces moyens étoient tout à-la-fois ruineux et insensés. Ils étoient insensés, car ils éloignoient la France et l'Europe du but qu'il vouloit atteindre. Ils étoient ruineux, car ils favorisoient un monopole qui ne profitoit qu'à l'Angleterre.

Le temps, la prudence, le progrès des lumières, de sages discussions, des négociateurs habiles, devoient tôt ou tard dévoiler le secret des Anglois, et apprendre à toutes les nations commerçantes que leur désunion avoit causé leur foiblesse, et qu'en s'unissant sincèrement dans un intérêt commun, elles viendroient à bout de secouer le joug du tyran des mers. Cette idée étoit trop simple pour entrer dans la tête de Napoléon.

Il n'avoit point abandonné son projet de descente. Le camp de Boulogne subsistoit toujours. Le soldat s'exerçoit à la rame, et le marin au maniement des armes. Leur émulation, leur égale impatience flattoient singulièrement la vanité de l'empereur, qui avoit oublié le désastre de Trafalgar, qui ne pouvoit s'accoutumer à l'idée de s'humilier devant les marchands de Londres, et qui se perdoit dans les rêves de son orgueil.

1805.

Le projet de passer la mer, tout imposant qu'il étoit, ne l'occupoit cependant pas assez pour l'empêcher de suivre celui qu'il avoit conçu depuis long-temps de se faire couronner roi d'Italie. Le moment lui parut favorable.

Cette belle contrée, si favorisée de la nature et si maltraitée par les hommes, étoit depuis dix siécles la proie des étrangers, et depuis dix ans le théâtre des plus sanglantes révolutions.

Soumise aux François depuis la bataille de Marengo, elle n'en étoit ni plus heureuse, ni plus tranquille. L'esprit révolutionnaire y faisoit tous les jours de nouveaux progrès, mais il avoit tous les jours à soutenir des assauts contre les anciennes traditions, qu'on appeloit de *vieux préjugés*.

On peut se rappeler que Napoléon avoit, en 1802, convoqué à Lyon une consulte extraordinaire, composée des principaux habitants de la Lombardie, du Bolonois et des états vénitiens; qu'il leur avoit donné de nouvelles constitutions, et à leur pays le nouveau nom de *république italienne*, dont il *voulut bien accepter* la présidence. Cet état de choses, que rien n'empêchoit de croire définitif, n'étoit que provisoire dans la pensée de Napoléon, et devoit être remplacé par un autre, que dès-lors il avoit en vue, mais qu'il n'osa mettre au jour; c'est ce qui lui donna tant d'humeur.

Il accepte la couronne d'Italie.

Trois ans après, M. de Melzi, vice-président de cette république éphémère, vint à Paris à la tête d'une nombreuse députation, dans le dessein d'annoncer à l'empereur que la *république italienne ne pouvoit plus subsister, sous peine de rester en arrière dans la marche rapide des évènements qui caractérisent l'époque actuelle.*

1805. *En partant de ce point*, la marche des Italiens étoit tracée par celle des François. Le système de la monarchie, que ceux-ci avoient adopté, devenoit celui de tous les peuples soumis à leur influence, ou conquis par leurs armes.

Le 17 mars 1805, Napoléon étant sur son trône au palais des Tuileries, et entouré des grands-dignitaires de l'état, reçut la députation italienne, composée de MM. de Melzi, Marescalchi, Caprara, Paradisi, Fenaroli, Costabili, Guicciardi, Carlotti, Dabrowski, Rangone, Calepia, Litta, Salinbeni.... M. de Melzi porta la parole en ces termes :

« Sire, la constitution de Lyon avoit tous les caractères de provisoire. Ce ne fut qu'un ouvrage de circonstance, un système trop foible pour répondre aux vues de durée et de conservation. L'urgente nécessité de le changer est démontrée à la réflexion, comme elle est généralement sentie.

« En partant de ce point, tout étoit simple. Le système de la monarchie nous étoit indiqué par le progrès des lumières et par les résultats de l'expérience (1), le monarque par tous les sentiments de la reconnoissance, de l'amour et de la confiance.

« Sire, dans un pays que vous avez conquis, reconquis, créé, organisé, gouverné jusqu'ici ; dans un pays où tout rappelle vos exploits, tout atteste votre génie, tout respire vos bienfaits, on ne pouvoit former qu'un seul vœu ; et ce vœu a été exprimé. Vous avez voulu, sire, que la république italienne existât ; elle a existé.

(1) Cinq ans auparavant, le système des républiques étoit indiqué par le même progrès des lumières... !

Veuillez que la monarchie italienne soit heureuse, elle le sera. » 1805.

M. de Melzi lut ensuite le décret de la consulte, lequel portoit en substance :

« Que, vu la situation de l'Europe et celle de l'Italie,

« 1° Le moment est arrivé de donner la dernière main aux institutions dont les bases ont été posées à Lyon, et à cet effet de déclarer le gouvernement de la république italienne monarchique héréditaire, suivant les mêmes principes que ceux qui constituent l'empire françois ;

« 2° Que l'empereur Napoléon, fondateur de la république italienne, soit déclaré roi d'Italie ;

« 3° Que le trône d'Italie soit héréditaire de mâle en mâle dans sa descendance directe et légitime ;

« 4° Que la couronne d'Italie ne puisse être réunie à celle de France que sur sa tête ;

« 5° Qu'il ait le droit de se donner de son vivant un successeur parmi ses enfants légitimes, soit naturels, soit adoptifs ;

« 6° Qu'il soit prié de venir à Milan, pour y prendre la couronne, et donner au royaume une constitution définitive. »

L'empereur répondit :

« Depuis le moment où nous parûmes pour la première fois dans vos contrées, nous avons toujours eu la pensée de créer indépendante et libre la nation italienne. Nous avons poursuivi ce grand objet au milieu des incertitudes et des événements : c'est pourquoi nous avons d'abord formé les peuples de la rive droite du Pô

1805. en république cispadane, et ceux de la rive gauche en république transpadane.

« De plus heureuses circonstances nous ont permis depuis de réunir ces états et d'en former la république italienne. Les statuts de Lyon remirent la souveraineté entre les mains de la consulte et des colléges, où nous avions réuni les différents éléments qui constituent les nations.

« Vous crûtes alors nécessaire à vos intérêts que nous fussions le chef de votre gouvernement, et aujourd'hui, persistant dans la même pensée, vous voulez que nous soyons le premier de vos rois. J'accepte la couronne que vous m'offrez, et je la garderai tout le temps que vos intérêts l'exigeront.... »

Le lendemain, l'empereur se rendit au palais du Luxembourg, où les membres de la députation italienne s'étoient réunis à ceux du sénat, pour être témoins de l'acte solennel qui alloit confirmer l'abandon de leur liberté.

Cette séance mémorable s'ouvrit par la lecture d'un décret impérial par lequel Napoléon cédoit et donnoit en toute propriété la principauté de Piombino à la princesse Élisa sa sœur, qui depuis fut grande-duchesse de Toscane.

Ensuite, M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, monta à la tribune, et lut un rapport dont voici l'extrait :

« Sire,

« Depuis plusieurs mois, l'Europe entière a les yeux fixés sur l'Italie. Les plus grands souvenirs, une longue suite de malheurs et l'immense gloire que votre majesté

1805.

y a recueillie, attachent tous les esprits à sa destinée. On se demande si le sort de cette belle contrée, qui si long-temps gouverna le monde, et qui depuis est devenue le jouet de toutes les ambitions, sera enfin déterminé.

« De toutes parts on entend éclater le vœu généreux que l'Italie soit indépendante. C'est par suite de ce vœu que vingt peuples réunis, impatients de consolider leur liberté, reçurent à Lyon une organisation commune, et déférèrent à votre majesté la première magistrature. Cette institution, indéterminée par sa dénomination, et indécise par sa durée, ne répondoit qu'à l'intérêt et au besoin d'associer les affections et d'apaiser les inquiétudes du moment. Mais si l'organisation de la France avoit permis à ces peuples de s'ouvrir sans réserve sur le gouvernement qu'ils préféroient, dès-lors ils auroient exprimé à votre majesté tout ce que, depuis la fondation de l'empire, l'armée italienne, les autorités constituées et des réunions nombreuses de citoyens lui ont unanimement exposé dans leurs adresses....

« Ainsi votre majesté régnera en Italie, et pendant quelque temps l'empire et le royaume que vous avez institués, liés par les mêmes affections, engagés par les mêmes intérêts, s'élèveront, s'affermiront à l'abri du même pouvoir.

« Tout n'est pas incertain dans l'avenir : les ames fortes et les esprits élevés savent y distinguer ce qui est du domaine de leur prudence et ce qui appartient au grand arbitre des événements. votre majesté prévoit avec certitude l'événement futur de l'affranchissement de Malte (1) et l'indépendance légitime de la république

(1) Occupée par les Anglois.

1805. ionienne (1). Elle ne veut pas mettre un prix à la séparation des couronnes de France et d'Italie, et c'est pour cela même qu'elle en détermine l'époque.

« L'avenir et le passé sont pour la malveillance un texte inépuisable de mensonges. Elle calomnie par de vains présages, elle calomnie par de vaines comparaisons. N'a-t-elle pas souvent affecté d'abuser de l'éclat des victoires de votre majesté en exagérant leurs résultats? N'a-t-elle pas cherché à répandre l'alarme en rappelant la gloire, le nom et la destinée d'Alexandre et de Charlemagne? Frivoles et trompeuses analogies!

« Charlemagne n'a eu ni successeurs, ni voisins. Son empire ne lui a pas survécu. Il fut partagé, il devoit l'être. Charlemagne a été conquérant, et non pas fondateur (2). Les fondateurs gouvernent pendant leur vie, et ensuite pendant des siécles. Charlemagne vivoit à une époque où l'esprit humain, affoibli par l'ignorance, ne pouvoit se porter sur l'avenir.

« Alexandre, en reculant sans cesse les limites de ses conquêtes, ne fit que se préparer des funérailles sanglantes. La grande, l'héroïque pensée de succession n'entra jamais dans son esprit. Charlemagne et Alexandre léguèrent leur empire à l'anarchie.

« Comme ces grands hommes, nous avons vu votre majesté porter avec rapidité ses armes en Europe et en Asie. Comme eux, elle a su embrasser en peu de temps la

(1) Occupée par une armée russe.

(2) Ce n'est pas ainsi que l'a jugé l'auteur admirable de l'*Esprit des Lois*. « On voit, dit-il, dans les lois de ce prince un esprit de prévoyance qui comprend tout, et une certaine force qui entraîne tout. Tout fut uni par la force de son génie. Il fit d'admirables règlements. Il fit plus, il les fit exécuter. » *Esprit des Lois, liv. XXXI, chap.* 18.

1805.

plus vaste étendue et franchir les plus grandes distances. Mais dans ses plus glorieuses expéditions et dans ses entreprises les plus hardies, a-t-elle été entrainée par la passion d'envahir et de dominer? Non, votre majesté a voulu rappeler la France à des idées d'ordre, et l'Europe à des sentiments de paix.

« En agissant toujours d'après son caractère, en organisant un état nouveau, votre majesté est occupée du soin de manifester à tous les peuples ses principes de stabilité, de conservation et de justice. Elle donne en même temps à la paix future un gage généreux de ses invariables dispositions.

« La France, l'Italie vous choisissent comme fondateur de leurs lois, et comme défenseur de leurs droits. L'Europe révère en vous le conservateur de ses intérêts; et un temps viendra où l'Angleterre même, vaincue par l'ascendant de votre modération, abjurera ses haines, et, à l'exemple de tous les peuples contemporains, ne manifestera plus envers vous que le sentiment de l'estime, de l'admiration et de la reconnoissance qu'en secret, même aujourd'hui, les hommes justes et éclairés de cette nation ne refusent pas à votre majesté.

« Le sénat va entendre avec reconnoissance la communication des actes constitutionnels qui ont fondé le royaume d'Italie. »

M. de Marescalchi, ministre des relations extérieures de la république italienne, fit lecture de ces actes, qui ne sont que la répétition de ce que M. de Melzi avoit déja lu aux Tuileries.

Tous les membres, tant de la consulte que de la députation, vinrent ensuite prêter serment de fidélité à leur nouveau souverain, qui, prenant la parole, dit :

1805. « Sénateurs, et vous, messieurs les députés du royaume d'Italie, nous avons voulu dans cette circonstance nous rendre au milieu de vous, pour vous faire connoître sur un des objets les plus importants de l'état notre pensée tout entière.

« La force et la puissance de l'empire françois sont surpassées par la modération qui préside à toutes nos transactions politiques.

« Nous avons conquis la Hollande, les trois quarts de l'Allemagne, la Suisse, et l'Italie tout entière. Nous avons été modérés au milieu de la plus grande prospérité. De tant de provinces, nous n'avons gardé que ce qui étoit nécessaire pour nous maintenir au même point de considération et de puissance où fut toujours la France. Le partage de la Pologne, les provinces soustraites à la Turquie, la conquête des Indes et de presque toutes les colonies, avoient rompu, à notre détriment, l'équilibre général.

« Tout ce que nous avons jugé inutile pour le rétablir, nous l'avons rendu. L'Allemagne a été évacuée; ses provinces ont été restituées aux descendants de tant d'illustres maisons, qui étoient perdues pour toujours, si nous ne leur eussions accordé une généreuse protection.

« L'Autriche elle-même, après deux guerres malheureuses, a obtenu l'état de Venise. Dans tous les temps, elle eût échangé de gré à gré Venise contre les provinces qu'elle a perdues.

« A peine conquise, la Hollande a été déclarée indépendante, quoique sa réunion à la France eût été le complément de notre système commercial.

« La réunion de la Suisse eût également complété notre frontière militaire. Toutefois la Suisse est libre et indépendante par l'acte de médiation. 1805.

« La réunion de l'Italie à la France eût été favorable au progrès de notre agriculture. Cependant nous avons, après la seconde conquête, confirmé à Lyon son indépendance. Nous faisons plus aujourd'hui, nous proclamons le principe de la séparation des couronnes de France et d'Italie, en assignant pour l'époque de cette séparation l'instant où elle deviendra possible et sans danger pour nos peuples d'Italie.

« Nous avons accepté, et nous placerons sur notre tête, cette couronne de fer des anciens Lombards, pour la retremper, pour la raffermir, et pour qu'elle ne soit pas brisée au milieu des tempêtes qui la menaceront, tant que la Méditerranée ne sera pas rentrée dans son état habituel (1).

« Le génie du mal cherchera en vain des prétextes pour remettre le continent en guerre : ce qui a été réuni à notre empire par les lois constitutionnelles de l'état y restera réuni. Aucune nouvelle province n'y sera incorporée (2) ; mais les lois de la république batave, l'acte de médiation des dix-neuf cantons suisses, et ce premier statut du royaume d'Italie, seront constamment sous la protection de notre couronne, et nous ne souffrirons jamais qu'il y soit porté atteinte.

« Dans toutes les circonstances, dans toutes les trans-

(1) On croit que par cette métaphore il a voulu dire : *Tant que les Anglois resteront les maîtres des deux mers.*

(2) Il faut croire qu'il ne songeoit pas encore à s'emparer des états du pape, des villes anséatiques, de la Hollande, de l'Espagne, etc.

1805. actions, nous montrerons la même modération, et nous espérons que notre peuple n'aura plus besoin de déployer ce courage et cette énergie qu'il a toujours montrés pour défendre ses droits légitimes. »

Si nous avons donné aux discours qui furent prononcés dans cette occasion plus d'étendue que n'en comportent et la nature du sujet et le plan de notre ouvrage, c'est qu'ils font connoître mieux que toutes nos réflexions l'esprit du temps et le caractère de l'homme sur lequel tous les regards étoient fixés, qui ne parloit jamais sans motif, et aux paroles duquel on prêtoit d'autant plus d'attention qu'on y cherchoit toujours et qu'on y trouvoit quelquefois le sens qu'elles cachoient dans leur ambiguité.

Le ton mêlé de modération et de fermeté, qu'il affecta dans celles qu'on vient de lire avoit pour objet d'écarter les alarmes et les soupçons d'agrandissement que devoit naturellement faire naître dans tous les cabinets de l'Europe, et particulièrement dans celui d'Autriche, son nouveau titre de *roi d'Italie*.

Il n'ignoroit pas que l'Autriche, depuis long-temps instruite de ses projets sur l'Italie, s'en plaignoit comme d'une violation manifeste du traité de Lunéville. Il savoit très bien qu'une telle violation, confirmée par le fait de la réunion des deux couronnes sur sa tête, ne pouvoit être justifiée ni par le vœu des peuples d'Italie, ni par les assurances qu'il donnoit de sa modération et de son respect pour l'indépendance des peuples. Il prévoyoit la guerre qu'elle alloit lui attirer. Mais il n'étoit pas encore prêt : il vouloit d'une part en retarder la déclaration par des paroles de paix, et de l'autre persuader aux peuples que si elle éclatoit, ce n'étoit pas sa

faute, mais celle du *génie du mal.* Quel étoit ce génie du mal? L'Angleterre. 1805.

« La guerre, disoit-il, doit avoir un but, et ce but ne peut être que le bonheur de l'état. Toute autre guerre est une barbarie, parcequ'elle prodigue le sang et les richesses du peuple sans aucun avantage pour lui. Si l'on juge la conduite du gouvernement anglois d'après ce principe, son procès est fait. Les brandons qu'il jette en Europe n'ont pour but que la ruine de toutes les nations commerçantes.... C'est le *génie du mal* (1). »

Quoi qu'il en soit, l'empereur partit de Paris le 30 mars, et arriva à Milan le 6 mai. Si nous nous en rapportons aux journaux du temps, la ville tout entière alla au-devant de lui. Tous les cœurs étoient émus; tous les visages s'épanouirent en sa présence. « Le temps étoit superbe; le soleil couchant sembloit arrêter sa marche pour embellir encore de ses rayons ce spectacle d'un effet impossible à décrire, qu'on devroit retracer sur la toile, mais qui fera toujours le désespoir du plus habile pinceau. »

On a pu remarquer que la *pureté du ciel et l'éclat du soleil* occupe toujours, bien ou mal, une place dans le récit des grandes époques de l'histoire de Napoléon C'étoit une de ses foiblesses. Il sentoit l'impossibilité de se faire passer pour un dieu dans le *siècle des lumières;* mais il desiroit qu'on le crût l'*enfant du destin.* Il auroit voulu que le peuple fût persuadé que le ciel lui accordoit une protection spéciale.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que par-tout, depuis son entrée en Italie, la plus grande pompe accompagna

(1) *Moniteur.*

1805. ses pas. A Turin, à Alexandrie, à Gênes, à Pavie, à Milan, on lui donna des fêtes magnifiques, on lui adressa par-tout des compliments flatteurs. En fait de démonstrations, les Italiens sont restés nos maîtres et nos modéles.

Il est encore vrai que la plupart de ces démonstrations n'étoient pas sincères; que la plupart des fêtes qu'on lui donna étoient aussi tristes que magnifiques; que les cœurs n'étoient pas contents; et que le peuple, à qui on prodiguoit du vin et de l'argent pour l'engager à crier *viva il re*, *viva Napoleone*, regrettoit la domination paternelle de l'Autriche, et ne voyoit dans Napoléon qu'un maître armé, qui avoit la volonté et le moyen de se faire obéir. Les Italiens l'avoient choisi pour roi comme les François l'avoient choisi pour empereur; et, comme les François, ils le craignoient et ne l'aimoient pas.

Les patriotes, qui l'avoient aidé dans ses premières campagnes, et auxquels il avoit tant de fois promis de relever la *république romaine*, étoient cruellement déçus dans leur espoir, et voyoient avec un profond chagrin les préparatifs de son couronnement.

Les dévots se rappeloient, en le voyant, le pillage de leurs églises, qu'il avoit autorisé, et les farces anti-religieuses qu'il avoit fait jouer en 1797 sur le grand théâtre de Milan. Les propriétaires se souvenoient des énormes contributions dont il les avoit grevés. Tous étoient las et frustrés : tous allèrent néanmoins jurer à ses pieds *respect*, *fidélité*, *obéissance et soumission.*

Lorsqu'il se présenta à l'église, l'archevêque (1), en-

(1) Le cardinal Caprara.

touré de tout son clergé, le reçut sous le portique, et lui adressa l'allocution suivante : 1805.

« Sire,

« Respect, fidélité, obéissance et soumission, voilà les tributs qu'en signe d'hommages j'ai l'honneur d'offrir humblement à V. M. impériale et royale, en ma qualité d'interpréte du clergé et du peuple que je préside, depuis que votre munificence royale m'en a confié le gouvernement spirituel. Que le Très-Haut seconde les vœux ardents que forment les sujets de votre royaume pour la conservation de votre personne auguste. Que les illustres protecteurs de cette capitale, *Ambrosio* et *Carlo* (1), accueillent ceux que je forme, non pour votre grandeur, qui n'a pas besoin d'augmentation, mais pour votre bonheur, pour celui de votre auguste compagne et de votre famille ; bonheur qui doit faire celui de vos fidéles sujets. »

A travers les harangues qu'il entendit, les hommages qu'il reçut, et les fêtes qu'on lui donna, son esprit pénétrant et soupçonneux démêla très bien les secrétes pensées de ses nouveaux sujets. Il devina l'opinion qu'ils s'étoient formée de sa personne et de son caractère. Sa vanité en fut blessée, son humeur s'en ressentit, sa physionomie se rembrunit. Il cessa d'être aimable avec les femmes et familier avec les hommes. A peine ouvroit-il la bouche. Ses yeux ardents et farouches avoient l'air de chercher un ennemi dans tous les yeux. Ce fut dès-lors, dit-on, qu'il endossa par-dessous ses habits

(1) Saint Ambroise et saint Charles Borromée.

1805. cette fameuse cotte de mailles qui étoit à l'épreuve de la balle et du poignard.

Il est sacré à Milan.

Il fut sacré le 26 mai, dans l'église de St. Ambroise. « La cérémonie fut exécutée avec la plus grande pompe, dit le Journal officiel, et dans l'ordre le plus imposant. *La beauté du temps, la pureté du ciel, la splendeur du soleil* concouroient à rendre cette solennité plus brillante. »

A midi, l'empereur sortit du palais, portant sur sa tête la couronne impériale, tenant dans ses mains le sceptre et la main de justice, et revêtu du manteau royal. Le cardinal archevêque, à la tête de son clergé, reçut sa majesté sous le portail, l'encensa, la harangua, et la conduisit sous le dais jusqu'au sanctuaire.

Après les prières et les bénédictions accoutumées, l'empereur alla au pied de l'autel recevoir des mains de l'archevêque l'anneau, le manteau et l'épée, qu'il remit au prince Eugène. Ensuite il alla prendre sur l'autel la couronne de fer; et, en la posant avec fierté sur sa tête, il prononça d'une voix forte ces paroles :

Dieu me la donne; gare à qui la touche.

Paroles antiques et consacrées dans le rituel du couronnement des rois lombards.

Ayant remis cette couronne sur l'autel, il prit celle d'Italie, la plaça également sur sa tête au bruit des applaudissements de la foule qui remplissoit cette vaste basilique.

Après la messe, il prêta son serment sur l'évangile; et le chef des hérauts cria comme un autre avoit crié à Paris : *Napoléon, empereur des François et roi d'Italie, est couronné et intronisé; vive l'empereur et roi.*

L'impératrice Joséphine fut sacrée et couronnée avec lui. Cette princesse le suivoit par-tout. Il croyoit, avec une sorte de superstition, que le bonheur de sa destinée étoit attaché à celle de sa femme (1). 1805.

Envahissement de Gênes.

Ce n'étoit pas sans raison que l'Autriche et l'Angleterre se défioient des promesses, et redoutoient la *modération* de Napoléon. A peine étoit-il couronné roi d'Italie, qu'il songeoit à s'emparer de la république de Gênes.

Cette république depuis quinze ans ne conservoit plus qu'une ombre de liberté. Son territoire étoit envahi par l'étranger, et son gouvernement livré à la fureur des partis. C'étoit un des états d'Italie où les principes révolutionnaires avoient fait plus de progrès et plus de mal. La populace de la basse ville s'étoit portée à tous les excès contre les nobles et les commerçants, dès qu'elle eut secoué le joug de son ancien gouvernement. La noblesse et les commerçants appelèrent les étrangers à leur secours; et Gênes perdit à-la-fois sa liberté, son repos, son commerce et ses richesses.

Il est bien difficile, sans doute, aux petits états de l'Europe, de conserver leur indépendance au milieu de ces grandes commotions qui mettent leurs puissants voisins aux prises les uns avec les autres, et encore plus difficile de résister à la contagion d'un mauvais

(1) Joséphine Tascher, née à la Martinique en 1768, mariée en premières noces au vicomte de Beauharnais (qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire en 1794); en secondes noces à Napoléon Buonaparte. Elle ne parut point déplacée sur le trône. L'extrême bonté de son cœur, et l'agrément de ses manières, lui tinrent lieu de naissance royale, et la mirent tout-à-coup au niveau de sa fortune.

1805. exemple, que leur donnent les souverains et les peuples qu'ils sont accoutumés à craindre ou à respecter.

Mais en supposant que, par un chef-d'œuvre de politique, la république de Gênes eût échappé à ce double danger, il est douteux qu'elle eût pu en recueillir le fruit, parceque le gouvernement françois, sous le comité de salut public, sous le directoire, comme sous le consulat, auroit bien su déconcerter toutes ses mesures de prudence, et envahir par la force ce qu'il n'auroit pas obtenu par la subornation.

Un gouvernement qui convertissoit par un décret tous ses sujets en autant de soldats, et dont le premier dogme étoit de vouloir tout ce qu'il pouvoit, devoit finir par engloutir tous ses voisins, de proche en proche, jusqu'à ce qu'il fût englouti lui-même par une réaction, qui tôt ou tard étoit inévitable.

La république de Gênes ne pouvoit donc échapper au sort commun, lors même qu'elle se fût conduite avec plus de sagesse. Mais avant de la réunir à la France, Napoléon se fit un jeu de prolonger son anarchie en lui donnant une constitution inintelligible.

Il ne faut pas oublier qu'il avoit la noble ambition d'effacer Solon par la sagesse de ses lois, et Alexandre par l'étendue de ses conquêtes. Malheureusement pour les peuples qu'il soumit à ses armes, rien n'étoit plus inexécutable que ses plans de législation; rien de plus étranger à leur état civil, moral et politique, que les ordonnances martiales qu'il leur donna sous le nom de *constitutions*.

Tandis qu'il leur traçoit d'une main des lois souvent inexécutables, de l'autre avec son compas ensanglanté

il circonscrivoit les limites de leurs états comme on dessine des cartes géographiques. 1805.

Au lieu d'exécuter le plan raisonnable conçu jadis par le fameux Gabrino, dit *Rienzi*, lequel consistoit à éloigner les étrangers de l'Italie, à respecter l'indépendance des états, à consulter la différence des mœurs, à ménager les préjugés de l'éducation : au lieu d'unir les peuples par un pacte fédératif, Napoléon affecta d'abolir toutes les lois anciennes et de confondre toutes les limites. Il appela les factieux de tous les pays, les jeta pêle-mêle au milieu des Romains, des Vénitiens, des Génois, et crut qu'on pouvoit façonner des hommes pour en faire des nations, comme le potier pétrit de l'argile pour en faire des vases.

L'effet répondit aux moyens. Ses constitutions, fruits du délire et de la présomption, ne furent jamais que des voiles destinés à couvrir ses violences, ou des sources inépuisables de querelles, de guerres civiles et de désordres.

Celle de Génes, en particulier, n'auroit pas subsisté une année entière, quand la guerre, dont cette ville fut long-temps le théâtre, n'en auroit pas suspendu l'exercice au bout de six mois.

Le siége long et meurtrier qu'elle avoit soutenu glorieusement contre les armées d'Autriche (1) avoit achevé d'épuiser ses forces. Quoique le vainqueur eût supprimé ses directeurs et ses deux conseils, copie ridicule des deux conseils et des directeurs établis en France ; quoiqu'on lui eût rendu son sénat, son doge, ses formes antiques, *Génes la superbe* n'existoit plus.

(1) Sous le commandement de Masséna.

1805. Ce n'étoient ni ses trésors, ni son territoire qui tentoient alors l'ambition de l'empereur, quoique son port, d'ailleurs, lui parût un objet d'importance en ce qu'il lui offroit un point de communication facile avec la Corse.

Ce qui le flattoit le plus dans la soumission volontaire des Génois, c'étoit l'exemple qu'ils donnoient aux peuples de la Toscane, de Rome et de Naples, dont il méditoit dès-lors l'invasion. Il crut que cet exemple entraîneroit l'Italie tout entière, et que, recevant avec bonté des peuples qui se livroient volontairement à lui, il n'auroit point à se justifier, aux yeux de l'Europe, d'avoir rompu la paix qu'il avoit jurée, ni d'avoir violé le traité de Lunéville.

Par ces considérations, qui font peu d'honneur à sa pénétration, il avoit envoyé de nouvelles instructions aux nombreuses créatures qu'il entretenoit dans la ville de Gênes : il leur avoit spécialement recommandé de tourner en ridicule leurs institutions républicaines, et de faire espérer, dans un changement de gouvernement, au peuple une diminution d'impôts, aux nobles des titres, des places et des honneurs. Il avoit attaché à ses intérêts MM. Cambiaso, Serra, Durazzo, Brignolé, Doria, et autres familles jadis riches et puissantes dans l'état, alors appauvries par la révolution, mais qui, par leur nom, exerçoient encore un reste d'influence sur la multitude.

Le 4 juin, tandis qu'il s'occupoit à Milan des institutions de son nouveau royaume, une nombreuse députation de la république ligurienne fut introduite auprès de lui, déposa à ses pieds les archives de la ville, les votes de tous les citoyens, et une adresse dans la-

quelle le peuple de Gênes, las et malheureux de son indépendance, demandoit à être incorporé à la France. 1805.

L'empereur répondit aux députés :

« Messieurs,

« Je suis souvent intervenu dans vos affaires, et toujours dans l'intention de faire prospérer les *idées libérales* (1) ; mais j'ai découvert que cela étoit impossible tant que vous resteriez abandonnés à vos propres forces. Les Anglois et les Barbaresques y mettront constamment obstacle.

« La postérité me saura gré d'avoir voulu vous délivrer, vous et le monde entier, du joug humiliant des Anglois et des Barbaresques.

« Je ne fus jamais animé que par l'intérêt et la dignité de l'homme. Au traité d'Amiens, les Anglois refusèrent de coopérer à la propagation des *idées libérales ;* ce sont les *idées libérales* qui feront le bonheur du genre humain. Vous avez bien fait de venir les recueillir à leur source, et vous ferez mieux en les cultivant sous l'égide de ma puissance. Je consens à vous réunir à mon grand peuple ; je vous protégerai de tout mon pouvoir : retournez vers ceux qui vous ont envoyés, et dites-leur que les barrières qui les séparent du continent seront bientôt levées, et que toutes choses seront remises à leur place. » (2)

(1) Il n'est pas hors de propos de remarquer que c'est ici pour la première fois que nous entendons parler des *idées libérales*, et que c'est peut-être l'homme qui en avoit le moins dans la tête qui en a parlé le premier et le plus souvent.

(2) On n'entend rien à ce discours, sinon que les Anglois veulent étouffer les idées libérales, dont l'empereur est la source !

1805.

C'est ainsi que fut consommée, dans une conférence de vingt minutes, la réunion de Gênes à l'empire françois. Celle de la Toscane exigea plus de temps et de formalités.

Envahissement de la Toscane.

La Toscane, dont la sagesse de son gouvernement, autant que les douces habitudes de ses habitants, avoit réussi à éloigner la contagion des principes révolutionnaires, n'en avoit pas moins subi le joug de la république françoise, qui la faisoit exploiter par une foule de fripons, sous toutes sortes de dénominations.

Par le traité de Lunéville, elle fut donnée au jeune duc de Parme en échange de ses états héréditaires, qu'on lui prit sans son consentement, et qui reçut en même temps de Napoléon le titre de *roi d'Étrurie*, titre éteint depuis la mort de Porsenna.

Ces échanges de noms et d'états convenoient à la politique de celui qui, se proposant de bouleverser l'Europe de fond en comble, devoit commencer par déraciner de leur sol natal les souches des grandes maisons, et finir par les anéantir sans bruit et sans obstacle sur le sol étranger où il lui convenoit de les transplanter.

Le nouveau roi d'Étrurie ne régna que deux ans; il mourut à l'âge de trente ans, d'une maladie de langueur dont il avoit puisé le germe à Paris, dans un voyage qu'il ne fut pas le maître de refuser.

Sa veuve, Marie-Louise de Bourbon, infante d'Espagne, nommée régente du royaume et tutrice de son fils, resta sous la tutèle d'une forte garnison françoise que Napoléon fit entrer à Florence. Quelque précaire que fût sa situation, elle n'en résista pas avec moins de fermeté à la demande qu'on lui fit de céder ses états à la France. Elle crut que son tyran n'oseroit jamais em-

ployer la force ouverte pour la chasser d'un pays qu'elle possédoit à titre d'échange, et dont l'Autriche et l'Espagne garantissoient la souveraineté à son fils. Elle se trompa. 1805.

Le 25 novembre 1806, M. d'Aubusson-Lafeuillade, ministre plénipotentiaire de France en Toscane, alla, au nom de l'empereur, lui déclarer que son royaume ne lui appartenoit plus, et qu'elle devoit en sortir dans le plus court délai. Les persécutions, les menaces, les mauvais traitements qui suivirent cette déclaration et que cette malheureuse princesse essuya, depuis ce moment jusqu'à la chute du bourreau de toute sa famille, seroient trop longs à décrire et n'entrent point dans notre sujet.

Nous ferons cependant une remarque. On auroit lieu d'être aussi surpris que révolté de tant d'outrages gratuits, et d'insultes sans provocations envers des femmes et des enfants, de la part d'un prince aussi puissant, que l'étoit alors Napoléon, si l'on ne savoit qu'il avoit trois sœurs et quatre frères à établir; qu'il vouloit les établir sur autant de trônes; et que, pour arriver à de telles fins, il n'employoit la force ouverte qu'après avoir échoué dans tous les genres de séductions et de stratagèmes.

Il donna la Toscane, sous le nom de *grand-duché*, à sa sœur Élisa, mariée au sieur Bacciochi, son compatriote, homme sans caractère et sans talent, et que, par une bizarrerie digne de tout le reste, il fit premier sujet de sa femme sous le nom de *commandant militaire*.

Pendant que ceci se passoit en Toscane (1), le royaume de Naples éprouvoit, pour la troisième fois depuis dix Envahissement de Naples.

(1) 1805.

1805. ans, une révolution dont le but étoit de placer Joseph Buonaparte sur le trône de Ferdinand IV, roi des deux Siciles.

Ferdinand IV étoit depuis dix ans le jouet et une des plus déplorables victimes de nos fureurs révolutionnaires. Nul pays, par sa position géographique, n'en paroissoit plus facile à garantir; et nul pays, par la plus étrange fatalité, n'en souffrît davantage. Trois fois envahi par les armées françoises, il expia trois fois par le pillage, le meurtre et l'incendie, les torts ou la foiblesse d'un prince qui, cédant tour-à-tour aux conseils énergiques de sa femme (1) et aux lâches insinuations de quelques uns de ses courtisans, faisoit à contre-temps la guerre et la paix, et ne savoit jamais prendre un parti décisif.

C'est dans les grandes crises, de la nature de celles dont l'Europe a été le théâtre pendant vingt-cinq ans, qu'il faut délibérer long-temps avant que d'embrasser un parti; mais une fois pris, il faut le suivre, quels qu'en soient les conséquences et les dangers. Un prince doit savoir vivre avec honneur, ou mourir; autrement, ses peuples et lui tombent sans gloire, et ses états deviennent la proie du premier occupant.

Ferdinand n'avoit pas vu sans effroi le nouveau roi d'Italie s'emparer successivement de la république de Gênes, du grand-duché de Parme, du royaume d'Étrurie. L'orage s'approchoit de ses états. Deux ans plus tôt

(1) Marie-Charlotte-Louise de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, sœur aînée de Marie-Antoinette reine de France, née en 1752, étoit, comme son illustre mère Marie-Thérèse, une femme à grand caractère, mais n'eut pas comme elle le bonheur d'être comprise et secondée par les hommes qui l'entouroient.

il auroit pu le conjurer, en s'unissant franchement aux Anglois et aux Autrichiens ; mais la crainte de livrer ses forteresses et lui-même à des alliés dont il redoutoit la puissance, fit qu'il prit de fausses mesures d'attaque et de résistance. 1805.

Dans de simples vues de commerce, il ouvrit ses ports aux Anglois et aux Russes ; Napoléon jeta les hauts cris, et prétendit que cette infraction aux traités étoit une déclaration de guerre. Le contraire étoit facile à prouver. L'empereur ne voulut entendre parler ni de preuves ni d'explications : il donna ordre à son armée de marcher sur Naples, et, pour toute déclaration de guerre, il mit à l'ordre du jour la proclamation suivante :

« Soldats,

« Depuis dix ans j'ai tout fait pour sauver le roi de Naples ; il a tout fait pour se perdre. Trois fois je lui ai pardonné ses trahisons : pardonnerai-je une quatrième fois ? Me fierai-je une quatrième fois à une cour sans foi, sans honneur et sans raison? Non. La dynastie de Naples a cessé de régner. Son existence est incompatible avec le repos de l'Europe et l'honneur de ma couronne. Soldats, marchez : montrez au monde de quelle manière nous punissons les parjures. Ne tardez pas à m'apprendre que l'Italie tout entière est soumise à mes lois. Mon frère marchera à votre tête. Il connoît mes projets. Il est dépositaire de mon autorité. » (1)

(1) Ce prince, *confident des projets et dépositaire de l'autorité de l'empereur*, n'étoit pas plus destiné par sa naissance que par ses qualités personnelles à jouer un rôle éminent sur la scène politique du monde. Il étoit naturellement simple et bon; il aimoit le plaisir et

1805. Le 30 mars, le prince archi-chancelier de l'empire se rendit au sénat convoqué par les ordres de l'empereur; et, après un discours adapté à la circonstance, il présenta à la sanction de l'assemblée un statut additionnel aux constitutions de l'état, lequel régloit en définitif tout ce qui concernoit l'état civil de la maison impériale, et déterminoit les devoirs des princes et princesses qui la composent envers l'empereur.

« C'est dans l'intérêt des peuples, dit à ce sujet l'orateur, que les princes sont élevés au-dessus des autres hommes. Les honneurs qui entourent leur berceau ont pour motif de donner plus d'autorité aux exemples de soumission et de vertu, qui sont leur première dette envers la patrie.

« C'est aussi par l'accomplissement de leurs grandes destinées qu'ils doivent être placés, presqu'en naissant, sous les yeux du père de l'empire, afin que sa surveillance dirige leurs penchants vers l'intérêt de l'état, et qu'une morale plus sévère épure et ennoblisse leurs affections. »

L'archi-chancelier présenta ensuite à la même sanction du sénat six décrets importants.

Le premier opéroit la réunion des provinces vénitiennes (1) au royaume d'Italie.

craignoit la représentation. Il avoit déja refusé la couronne du royaume d'Italie, en disant à son frère : « Vous avez trop présumé de mes moyens; je vous dirai franchement que je ne me sens point les qualités nécessaires pour régner.... » A cela, le frère avoit répondu, *Vous êtes un imbécille*.

(1) Provinces qui furent rétrocédées à l'empereur des François après la bataille d'Austerlitz, et par le traité de Presbourg, dont nous parlerons bientôt.

Le second conféroit le trône de Naples à S. A. I. le prince Joseph, et à sa descendance légitime et masculine. 1805.

Ici l'orateur ajouta: « Cette glorieuse récompense des services du prince Joseph, de sa constante et pieuse affection pour le chef de sa famille, sera pour vous, messieurs, le sujet d'une vive satisfaction. »

Les troisième et quatrième décrets conféroient en toute souveraineté, l'un au prince Murat les duchés de Clèves et de Berg; l'autre à la princesse Pauline (une des sœurs de l'empereur), et au prince Borghèse, son époux, la principauté de Guastalla.

Le cinquième décret transféroit également en toute souveraineté, au maréchal Berthier, la principauté de Neufchâtel.

Le sixième opéroit, en faveur de la princesse Élisa et du prince Bacciochi, son époux, la réunion des pays de Massa, Carrara et Garfaguana, à la principauté de Lucques.

Le septième décret enfin érigeoit, dans les états de Parme et de Plaisance, deux grands fiefs héréditaires, qui furent depuis conférés l'un à M. Cambacérès, sous le titre de *grand-duc de Parme*, et l'autre à M. Lebrun, sous celui de *grand-duc de Plaisance*.

L'empereur avoit encore trois frères à doter: il réservoit l'Espagne à Lucien, la Westphalie à Jérôme, et la Hollande à Louis. Le sort de Louis fut décidé avant celui des deux autres (1).

Le jeudi 5 juin 1806, des ambassadeurs extraordi-

(1) Pour ne pas interrompre cette série de largesses, nous sommes forcés d'anticiper de quelques mois sur le cours des évènements.

1805. Louis Buonaparte roi de Hollande.

naires des états-généraux de Hollande furent admis à l'audience de S. M. l'empereur et roi.

Le vice-amiral Verhuel, président de la députation, dit :

« Sire,

« Les représentants d'un peuple connu par sa patience courageuse dans les temps difficiles, célèbre par la solidité de son jugement et par sa fidélité à remplir ses engagements, nous ont donné l'honorable mission de nous présenter devant le trône de votre majesté. Ce peuple a beaucoup souffert des agitations de l'Europe et des siennes. Témoin des catastrophes qui ont renversé quelques états, victime des désordres qui les ont tous ébranlés, il a senti la nécessité de se placer sous la première des sauvegardes politiques de l'Europe. Nous sommes chargés, sire, d'exprimer à votre majesté le vœu de nos représentants ; nous la supplions de nous accorder comme chef suprême de notre république, comme roi de Hollande, le prince Louis Napoléon, frère de votre majesté, auquel nous remettons, avec une entière et respectueuse confiance, la garde de nos lois, la défense de nos droits politiques, et tous les intérêts de notre patrie. »

L'empereur répondit :

« MM. les représentants du peuple batave,

« J'ai toujours regardé comme le premier intérêt de ma couronne de protéger votre patrie..... J'adhère à vos vœux. Je proclame roi de Hollande le prince Louis. Vous, prince, régnez sur ces peuples ; protégez ses li-

bertés, ses lois, sa religion, mais ne cessez jamais d'être François... » 1805.

Le prince Louis prit la parole à son tour, et dit :

« Sire, j'irai régner en Hollande, puisque les Hollandois le desirent, et que votre majesté l'ordonne. Votre majesté permettra que j'éprouve des regrets en m'éloignant d'elle, mais ma vie et ma volonté lui appartiennent. »

L'empéreur adressa ensuite au sénat un message par lequel il lui annonçoit cette nouvelle, en même temps que celle de la nomination de son oncle le cardinal Fech, en qualité de *coadjuteur de l'électeur archichancelier de l'empire*. Le message étoit terminé par ces mots :

« Ainsi le service de la patrie appelle loin de nous nos frères et nos enfants. Mais le bonheur et les prospérités de nos peuples composent aussi nos plus chères affections. »

Peu de temps avant l'invasion de Naples, et pour la justifier à sa manière, l'empereur avoit fait insérer dans le *Moniteur* la note suivante :

« L'ordre du destin est irrévocable. De trois filles de Marie-Thérèse l'une a perdu la monarchie de France, l'autre la maison de Parme; la troisième vient de perdre Naples. *Une reine furieuse et insensée, une femme méchante et sans mœurs, une nouvelle Frédégonde* est le présent le plus funeste que le ciel, dans sa colère, puisse faire à un souverain, à un époux, à une nation. »

Cette note insolente, et plus digne du chef de l'école des cyniques que d'un empereur des François, ne peut avoir été dictée que dans un moment de délire.

1805. Ce fut en effet peu de jours après la bataille d'Austerlitz, et dans l'ivresse de la victoire, que Napoléon l'écrivit.

Causes de démêlés avec l'Autriche.

L'Autriche et la Russie avoient conclu avec l'Angleterre un traité, dont l'objet immédiat étoit l'indépendance de l'Allemagne et de la Suisse. L'empereur de Russie, plein de cette loyauté que, depuis, nous avons eu occasion d'admirer, envoya M. de Novosiltzoff à Paris, avec l'ordre d'en communiquer les articles à Napoléon, et de prévenir, s'il étoit possible, la nouvelle effusion de sang dont l'Europe étoit menacée.

Il étoit trop tard : Napoléon connoissoit le traité. Il entretenoit à grands frais, dans tous les cabinets de l'Europe, des correspondants traîtres à leurs maîtres, et qui l'instruisoient exactement de tout ce qu'il avoit intérêt de savoir. Ce fut, pendant son régne, un de ses plus grands moyens de succès en diplomatie comme en guerre. M. de Novosiltzoff fit donc un voyage inutile ; il ne put remplir la mission dont il étoit chargé : Napoléon refusa de le voir.

Si Napoléon étoit mécontent de la Russie, il l'étoit bien davantage de l'Autriche, dont il accusoit et les dispositions hostiles et les ruses diplomatiques.

Afin d'opposer ruse à ruse, et pour tromper la cour de Vienne sur ses véritables projets, il lui fit écrire par le comte Philippe de Cobentzel, ambassadeur d'Autriche à Paris, « qu'il n'y avoit rien à craindre pour l'Allemagne des armements de la France ; que l'armée de Boulogne s'embarqueroit infailliblement ; que l'armée autrichienne pouvoit se porter en Italie, et qu'il falloit

profiter du moment où il n'y avoit pas trente mille François dans ce pays pour le recouvrer. » (1) 1805.

Il fit en même temps insérer dans la gazette officielle de La Haye (20 juillet 1805) la note suivante :

« Napoléon ne peut plus différer l'exécution de son grand plan ; il fera partir l'expédition destinée à envahir l'Angleterre, et forcera cette puissance à faire une paix séparée avant que les puissances du continent puissent se joindre au traité. »

Ce fut en conséquence de ces avis perfides que l'Autriche arrangea son plan de campagne, et envoya ses meilleures troupes en Italie sous le commandement de son plus habile général, le prince Charles.

Lorsque tout fut ainsi préparé, Napoléon leva soudain le camp de Boulogne, et l'armée des côtes prit à grandes journées la route de l'Allemagne.

Avant d'aller en prendre le commandement, il se rendit au sénat, tant pour accuser l'Autriche d'une ambition démesurée et d'une perfidie sans exemple, que pour *manifester son profond chagrin* d'être obligé de reprendre les armes, lorsqu'il *ne soupiroit qu'après les douceurs de la paix* (2). Et il ajouta :

« Je vais quitter *ma* capitale pour aller me mettre à la

(1) Le comte Philippe de Cobentzel fut, on ne sait par quel motif, un des plus grands admirateurs de Napoléon, et par conséquent l'homme le moins propre à surveiller ses mouvements à Paris, et à rendre compte à sa cour de ce qui se passoit aux Tuileries.

(2) Nous pensons qu'il est désormais inutile de faire remarquer le contraste des discours de l'empereur avec ses actions. Nos lecteurs n'ont plus besoin d'être avertis de se tenir en garde contre des artifices qui, dès ce temps-là, ne trompoient personne.

1805. tête de *mes* armées. J'espérois encore la paix il y a peu de jours : mes espérances se sont évanouies. L'armée autrichienne a passé l'Inn : Munich est envahi, l'électeur de Bavière est chassé de ses états. Je gémis du sang qu'il en coûtera à l'Europe ; mais le nom françois en obtiendra un nouveau lustre.

« François, votre empereur fera son devoir, *mes* soldats feront le leur. Vous ferez le vôtre. » (1)

Campagne d'Autriche en 1805 et 1806.

Voici quel étoit l'état de nos forces à cette époque. L'armée de Boulogne, qui s'avançoit sur le Rhin, étoit de deux cent dix mille hommes ; celle d'Italie de cent vingt-deux mille. Nous en avions une de vingt-cinq mille en Hollande, une autre de vingt-cinq mille dans le Hanovre, une de vingt mille sur les côtes de l'ouest ; et cent soixante mille conscrits étoient en route pour augmenter ces forces déja très imposantes. Le tout devoit former au mois d'octobre un état militaire de cinq cent soixante mille hommes, partagés en dix grands corps d'armée, commandés par des généraux exercés, accoutumés à vaincre, et dirigés par un chef suprême, actif, entreprenant, à qui les sacrifices d'hommes et d'argent ne coûtoient rien pour arriver à ses fins.

La campagne s'ouvrit par une violation des territoires neutres et du droit des gens. A Bade et à Stuttgard, les François forcèrent les hôtels des ministres d'Autriche, de Suède et de Russie, dont on enleva tous les papiers. Le palais de l'électeur de Wittemberg fut pillé. Une di-

(1) *Mes soldats, mes armées, ma capitale!* Il s'approprioit tout. On ne se figure pas combien ce ton d'égoïsme lui fit d'ennemis même parmi ses anciens partisans.

vision de l'armée françoise traversa violemment le territoire de Bayreuth, pour se rendre en Hanovre. 1805.

L'Europe crut un moment que cette dernière violence alloit jeter le roi de Prusse dans le parti de la coalition: et dans ce cas, Napoléon, pris à revers, eût été perdu. Il en fut autrement. Le roi de Prusse, gagné, trompé ou intimidé, resta froid spectateur de l'invasion de son territoire et de la dévastation de l'Allemagne. Il mérita par cette conduite le sort qu'il subit l'année suivante.

Prise d'Ulm.

Cependant la *grande armée* s'avançoit rapidement dans le cœur de l'Allemagne, et arriva sans livrer de combats importants devant la ville d'Ulm, que défendoient sa position, un camp retranché, et une armée de quarante-cinq mille hommes sous les ordres du général Mack.

Une position militaire aussi formidable devoit arrêter au moins pendant quelques jours les armées et l'impétuosité françoises: vaines conjectures! Le camp et la ville furent emportés en vingt-quatre heures. L'armée entière fut faite prisonnière.

On ne sut comment expliquer un fait de guerre aussi extraordinaire. Les uns prétendirent que le général Mack, toujours malheureux, avoit été trahi par les siens, et forcé de capituler. D'autres assurent qu'il étoit un traître lui-même. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il signa une des capitulations les plus ignominieuses dont les annales militaires fassent mention. On peut dire cependant que s'il eût été un traître, il n'eût pas attendu et encore moins provoqué le jugement du conseil de guerre, qui le condamna à une détention perpétuelle dans une forteresse.

1805. Nous remarquerons à cette occasion qu'on parla beaucoup de trahisons dans cette campagne. Pour expliquer les étonnants succès de Napoléon, on eut recours tantôt à ses intelligences, et tantôt à ses profusions dans le cabinet et dans les armées d'Autriche. Ce fut un de ses moyens, sans doute, mais ce ne fut pas le plus actif : avec moins de préventions, on eût trouvé une plus heureuse solution du problème dans le caractère même des hommes qui gouvernoient alors les deux nations en guerre.

Le conseil aulique étoit composé d'hommes fidèles, sages, instruits, mais affoiblis par l'âge, et opiniâtrément attachés à leurs vieilles pratiques et à leurs systèmes de routine, sans égard aux changements que les François avoient introduits dans la stratégie.

Le conseil des Tuileries étoit conduit par un chef unique, ardent, actif, absolu, et dans toute la vigueur de son âge.

Les généraux de l'armée autrichienne ne connoissoient ni les vues secrètes, ni les plans ultérieurs, ni souvent les motifs des ordres qui les faisoient agir. Ils n'y pouvoient rien changer. Napoléon exécutoit lui-même les plans qu'il avoit conçus ; il pouvoit les changer, les étendre ou les modifier, suivant les circonstances. Il nommoit et dirigeoit ses généraux et ses ministres.

Il avoit certainement une grande habitude de la guerre, et de grands talents militaires ; mais on se tromperoit, si on n'attribuoit ses succès qu'à son génie. Un général moins habile dans sa position, et avec les hommes qu'il conduisoit, avec les capitaines que Pichegru et Moreau avoient formés, avec les ressources

immenses que la révolution avoit mises entre ses mains, 1805.
auroit obtenu les mêmes succès, et en auroit peut-être mieux profité.

Personne ne doute qu'il n'ait entretenu un grand nombre d'espions dans les cabinets étrangers, qu'il n'ait acheté beaucoup de secrets, qu'il n'ait suborné beaucoup d'agents : mais il faut aller chercher ces agents et ces traîtres parmi les valets et les employés subalternes, et non dans la classe des ministres ou des généraux autrichiens.

La veille de la bataille d'Ulm, Napoléon avoit dit : *La journée de demain sera plus brillante que celle de Marengo.* Ce mot étoit un de ceux qu'il savoit trouver dans l'occasion, et qui étoit fondé sur la connoissance qu'il avoit des hommes, plutôt que sur ses intelligences avec le général ennemi.

Le lendemain, il mit la fanfaronnade suivante à l'ordre du jour. « Soldats de la grande armée, nous avons fait une campagne en quinze jours. Vous ne vous arrêterez pas là. Cette armée russe, que l'or d'Angleterre a transportée des extrémités de l'univers, *nous l'exterminerons.* »

Les soldats qui l'entendoient parler ainsi, et qui le voyoient agir, étoient disposés à croire que non seulement il étoit un grand capitaine, mais qu'il étoit un homme surnaturel : et c'est ainsi qu'on fait des choses extraordinaires.

Lorsque l'armée françoise fut arrivée aux portes de Vienne, elle se trouva tout-à-coup arrêtée par les dispositions que le prince d'Auersberg avoit faites à la tête du pont sur le Danube. Il n'étoit pas aisé de le forcer; il étoit dangereux de se ralentir. La ruse vint au secours

1805. de la force : le général Murat, qui commandoit l'avant-garde, demanda une entrevue au prince, lui dit que « trop de sang avoit coulé, que la guerre devoit finir aux portes des capitales ; que les capitales, depuis long-temps, ne soutenoient plus de siéges ; enfin qu'un armistice étoit signé... » Le prince, se fiant trop légèrement à ces déclarations, négligea les précautions les plus indispensables ; le pont fut enlevé, les François entrèrent dans la ville, qu'avoient désertée l'empereur, les grands de l'état et le gouvernement.

Prise de Vienne.

La conduite de Napoléon fut parfaite en cette circonstance. Il entra dans Vienne moins en conquérant qu'en ami. Il donna l'exemple d'une modération rare après la victoire, et d'une magnanimité plus rare envers un prince agresseur.

Il dédaigna l'orgueil de punir une injure, et parut immoler sans peine les ressentiments qu'il avoit apportés du camp de Boulogne. Les habitants de Vienne furent épargnés, et à peine s'aperçurent-ils que leur gouvernement étoit changé.

Cette campagne sera toujours remarquable, non seulement par la rapidité et la grandeur des événements qui l'ont remplie, mais par la modération que le vainqueur y montra constamment. Il avoit dans son armée plusieurs généraux, dont chacun eût pu concevoir aussi-bien que lui un plan de campagne, en diriger la conduite, en assurer le succès. Tous exécutèrent les manœuvres les plus savantes, tandis que leur chef déployoit toutes les ressources de la science et du génie avec ce calme qui présage des triomphes. Il ne tarda pas à en recueillir les fruits.

François II s'étoit retiré en Moravie, avec une partie

de son armée. Ce fut là qu'il fut joint par l'armée russe, que l'empereur Alexandre envoyoit à son secours, et commandoit en personne. Ce fut là que se donna la bataille décisive qui termina cette campagne et la guerre. 1805.

Il n'y a peut-être rien au monde de plus imposant que le spectacle de ces grandes batailles qui doivent décider du sort des empires. C'est en vain que la philosophie en blâme sévèrement les causes; c'est en vain que l'humanité pleure amèrement sur leurs effets; l'imagination subjuguée porte avidement et fixe avec complaisance ses regards sur ces milliers d'hommes qui vont s'entre-égorger pour des causes qui leur sont étrangères, et qui, dans ce champ de carnage, vont déployer tout ce que la valeur a de plus brillant, tout ce que la prudence a de plus consommé, tout ce que le génie a de plus hardi, tout ce que la science humaine a recueilli d'observations : telle est l'idée qu'on s'en forme. On est fortement ému, on admire Alexandre dans les plaines d'Arbelles, César à Pharsale, Condé à Rocroy ; et la gloire, *cette grande erreur de tous les siècles*, suivant l'expression d'un orateur chrétien, nous en faisons le prix d'une victoire qui n'est souvent due qu'au hasard.

Bataille d'Austerlitz.

Le 2 décembre 1805, les deux armées se trouvèrent en présence dans les plaines de Brünn ; l'armée françoise, forte de cent trente-cinq mille hommes ; celle de l'ennemi, de cent vingt mille, savoir, quatre-vingt-dix mille Russes, et trente mille Autrichiens. Napoléon avoit, par plusieurs manœuvres savamment combinées, soit en se retranchant avec soin, soit en se retirant avec précaution, augmenté la présomption de ses ennemis.

1805. Il avoit envoyé le général Savary complimenter l'empereur de Russie, et lui demander une entrevue. L'empereur de Russie lui dépêcha à son tour le prince Dolgorouski, qui, en arrivant aux avant-postes françois, vit que tout respiroit la crainte et la foiblesse; que de toutes parts on élevoit des fortifications et des redoutes; que le service se faisoit avec une extrême sévérité. Introduit auprès de Napoléon, il osa lui proposer comme préliminaire de la paix d'abandonner la Belgique et l'Italie...!

Ces visites réciproques et ces ruses de guerre eurent le résultat que Napoléon en espéroit. Dans la présomption que les frayeurs simulées des François inspirèrent aux Russes, ils abandonnèrent les fortes positions qu'ils occupoient sur les hauteurs entre Aujest, Pratzen et Holubitz : ils descendirent dans la plaine, où Napoléon les attendoit.

Le premier décembre, vers le soir, en considérant ces nombreux bataillons qui sembloient venir d'eux-mêmes se livrer à sa merci, il lui échappa de dire : *Voilà la plus belle soirée de ma vie ;* mais s'apercevant aussitôt de l'impression fâcheuse que ce mot, digne de Néron, avoit produite sur quelques uns de ses officiers généraux, il se hâta d'en corriger l'effet, en ajoutant : « Mais je ne pense qu'avec regret que je perdrai demain un grand nombre de mes braves ; au mal que cela me fait je sens qu'ils sont mes enfants. »

Il fit lire à la tête de chaque bataillon la proclamation suivante :

« Soldats,

« L'armée russe se présente devant vous pour ven-

ger l'armée autrichienne d'Ulm. Ce sont ces mêmes bataillons que vous avez battus à Hollebrun. Les positions que nous occupons sont formidables, et pendant qu'ils marcheront pour tourner ma droite, ils me présenteront le flanc. 1805.

« Soldats, si vous portez le désordre et la confusion dans les rangs ennemis, je me tiendrai loin du feu; mais si la victoire étoit un moment incertaine, vous verriez votre empereur s'exposer aux premiers rangs.

« Cette victoire terminera notre campagne, et la paix qui la suivra sera digne de vous et de moi.

« Signé Napoléon. »

Le maréchal Soult commandoit la droite; le maréchal Lannes la gauche; le maréchal Bernadotte le centre; le prince Murat la cavalerie.

L'empereur, avec son fidèle compagnon de guerre, le maréchal Berthier, et le général Junot, son premier aide-de-camp général, se plaça en réserve avec dix bataillons de sa garde, et dix bataillons de grenadiers, commandés par le général Oudinot.

L'armée, impatiente de combattre, bivouaqua toute la nuit; et le 2, à huit heures du matin, le feu commença des deux côtés. A neuf heures, une canonnade épouvantable s'engagea sur toute la ligne: deux cents pièces de canon vomissoient la mort de part et d'autre. On se rapprocha, on se battit à la baïonnette avec un extrême acharnement. Les succès furent long-temps balancés. Le courage étoit égal des deux côtés; mais, du côté des François, le courage étoit secondé par un chef audacieux, par des manœuvres habiles, et par l'expérience des officiers. La garde impériale françoise fit des

1805. prodiges de valeur contre la garde impériale russe, qui, repoussée quatre fois, revint quatre fois à la charge.

Le maréchal Lannes, surnommé *le brave des braves*, paya plusieurs fois de sa personne, et rallia lui-même ses bataillons dispersés.

Le maréchal Bernadotte fut vivement attaqué, et un moment battu par le grand-duc Constantin; mais, secouru à propos par la cavalerie de la garde impériale, que commandoit le maréchal Bessières, il reprit l'avantage, et mit à son tour le désordre dans les rangs du grand-duc.

L'action duroit depuis six heures, sans qu'on pût dire encore de quel côté penchoit la victoire, lorsque l'empereur Alexandre, qui perdoit du terrain, et qui ne sacrifioit pas les hommes avec autant de légèreté que son ennemi, fit ordonner la retraite, laquelle se fit en bon ordre, lentement, et de manière à laisser croire que la bataille n'étoit que suspendue.

Le champ de bataille nous resta, couvert de vingt-cinq mille morts; les François eurent moins de morts, mais plus de blessés que les alliés. Les généraux St.-Hilaire, Walter, Kellermann, Valhubert, Thiebault, Rapp, Compans et Sebastiani furent du nombre de ces derniers.

En parlant de cette horrible boucherie dans son *trentième bulletin*, Napoléon disoit : « Le cœur saigne à la vue de ce vaste cimetière : puisse tant de sang versé retomber sur les perfides insulaires qui en sont la cause! Puissent les lâches oligarques de Londres porter la peine de tant de maux » ! (1)

(1) Ce fut pendant cette campagne que parurent pour la première

Alexandre tint, pendant la nuit, avec ses officiers-généraux, un conseil, dont le résultat fut de recommencer la bataille à la pointe du jour. Cette résolution ayant été communiquée à l'empereur d'Autriche, lui parut téméraire; il refusa d'y souscrire, parla d'*armistice* et de *paix*, et ne cacha pas qu'il alloit demander une entrevue au vainqueur. Elle lui fut accordée sur-le-champ. 1805

« J'attends de vous, mon frère, lui dit Napoléon sans autre préambule, que vous signerez cette nuit un armistice. »

François II hésita, et invoqua timidement le nom d'ALEXANDRE..... — La cause d'Alexandre, reprit brusquement Napoléon, n'est plus la vôtre. Je sais qu'il a le projet de recommencer demain la bataille; je l'attends. Quant à vous, sire, je vous invite à signer un armistice; *la rentrée dans votre capitale est à ce prix*. L'infortuné François II n'eut rien à répliquer: il prit la plume en tremblant, et signa tout ce que le vainqueur voulut.

En apprenant cette nouvelle, Alexandre eut un moment d'humeur; mais ensuite réfléchissant sur la situation critique de son auguste allié, il le plaignit sincèrement, ne voulut pas l'exposer à de nouveaux malheurs en prolongeant une guerre devenue pour lui-même sans objet, et se retira avec son armée, sans conclure ni paix ni trêve avec le vainqueur d'*Austerlitz* (1).

fois ces relations mensongères, connues sous le nom de *Bulletins de la grande armée;* invention nouvelle qui avoit le double but de caresser la vanité des soldats et d'entretenir la crédulité des peuples. Ils étoient communément fabriqués dans le cabinet du général Berthier, et toujours revus par l'empereur.

(1) Ainsi fut nommée la bataille dont nous venons de faire le récit.

1805. Paix de Presbourg.

Le 26 décembre suivant, François II et Napoléon signèrent à Presbourg un traité, par lequel le premier reconnoissoit le second en qualité d'empereur des François et de roi d'Italie; lui cédoit à perpétuité la Belgique, les états de Venise, de Parme, de Plaisance et de la Toscane; reconnoissoit en qualité de rois les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, etc.

Par ce traité, l'Autriche perdit l'influence qu'elle avoit exercée jusqu'alors dans la confédération germanique, que Napoléon devoit bientôt soumettre à la sienne.

Avant de quitter Vienne, Napoléon adressa aux habitants de cette ville une proclamation qui, par les paroles pleines de modération qu'elle contient, méritoit de couronner la campagne glorieuse dont elle annonçoit la fin.

« Habitants de la ville de Vienne,

« J'ai signé la paix avec l'empereur d'Autriche. Prêt à partir pour ma capitale, je veux que vous sachiez l'estime que je vous porte, et le contentement que j'ai de votre bonne conduite, pendant le temps que vous avez été sous ma loi. Je vous ai donné un exemple inoui jusqu'à présent dans l'histoire des nations. Dix mille hommes de votre garde nationale sont restés armés, ont gardé vos portes; votre arsenal tout entier est demeuré en votre pouvoir : et pendant ce temps-là je courois les chances les plus hasardeuses de la guerre. Je me suis confié en vos sentiments d'honneur, de bonne foi et de loyauté. Vous n'avez point trahi ma confiance.

Elle prit ce nom de l'un des villages situés dans cette partie de la Moravie, et qui fut pris et repris plusieurs fois pendant l'action.

« Habitants de Vienne, je sais que vous avez tous blâmé la guerre que des ministres vendus à l'Angleterre ont suscitée sur le continent. Votre souverain est éclairé sur les menées de ces ministres corrompus (1). Il est livré tout entier aux grandes qualités qui le distinguent ; et désormais j'espère pour vous et pour le continent des jours plus heureux. 1805.

« Habitants de Vienne, je me suis peu montré parmi vous, non par dédain ou par un vain orgueil ; mais je n'ai pas voulu distraire en vous aucun des sentiments que vous deviez au prince avec qui j'étois dans l'intention de faire une prompte paix. En vous quittant, recevez, comme un présent qui vous prouve mon estime, votre arsenal intact, que les lois de la guerre ont rendu ma propriété. Servez-vous-en toujours pour le maintien de l'ordre. Tous les maux que vous avez soufferts, attribuez-les aux malheurs inséparables de la guerre ; et tous les ménagements que mon armée a apportés dans vos contrées, vous les devez à l'estime que vous avez méritée.

« *Signé* NAPOLÉON.

« Schœnbrunn, 6 nivôse an 14. »

Mariage d'Eugène Beauharnais. 1806.

Napoléon reprit la route de ses états : il s'arrêta quelques jours à Munich, pour la célébration d'un mariage auquel il attachoit un grand prix, qui étoit nécessaire à ses vues secrètes, et qui fut le premier

(1) Il désignoit entre autres par ces imputations mal fondées M. de Thugut, qui étoit son ennemi personnel, mais qui n'étoit pas un traître.

1806. exemple de ces mésalliances qui ont scandalisé l'univers, le mariage d'Eugène Beauharnais avec une fille du roi de Bavière. Cette victoire sur les vieux préjugés lui parut plus douce et presque aussi glorieuse que celle d'Austerlitz.

Il arriva à Paris dans la nuit du 29 au 30 janvier 1806. Le lendemain il reçut les hommages accoutumés du sénat, du clergé, du conseil d'état. Cette fois-ci, ils étoient justes, honorables et mérités.

La gloire et la fortune se réunissoient pour le combler de leurs dons : tout se ressentit autour de lui du bonheur dont il jouissoit. Il distribua les récompenses avec autant de largesse que de discernement : Il s'occupa avec son activité ordinaire des soins du gouvernement, il porta dans l'administration ce coup-d'œil juste et pénétrant dont il étoit doué quand il n'étoit ni distrait par la vanité, ni animé par la colère.

Ce fut à cette époque qu'il ordonna ces travaux publics qui, s'il eût vécu, devoient renouveler en France les merveilles de l'empire romain. Ce fut alors qu'il supprima ce ridicule calendrier républicain, qui nous isoloit au milieu de l'Europe, et qu'il établit ces vastes dépôts de mendicité qui éloignèrent de nos yeux, au moins pour quelque temps, le spectacle de la grande plaie qui ronge insensiblement les sociétés modernes. Ce fut alors qu'il fonda des maisons d'éducation gratuite pour les enfants des deux sexes des braves morts au champ d'honneur; un prytanée militaire, vingt-cinq nouveaux lycées, les écoles de droit etc....; qu'il rendit l'église de Sainte-Geneviéve au culte; qu'il ouvrit enfin de nouvelles négociations de paix avec la Russie

et l'Angleterre.... Pourquoi les nobles sentiments qui inspirèrent de si utiles établissements ne furent-ils pas durables? 1806.

L'Angleterre perdit cette année deux de ces hommes que le ciel, dans ses plus grandes largesses, n'accorde que bien rarement aux nations qu'il daigne favoriser, MM. Fox et Pitt; deux rivaux de gloire, de patriotisme et d'ambition; tous les deux orateurs distingués, mais en différents genres; tous les deux profonds politiques, mais avec des vues différentes; tous les deux allant au même but, mais par des chemins divers: ils moururent à peu de mois l'un de l'autre, le premier à l'âge de cinquante-huit, et l'autre à l'âge de quarante-sept ans.

Mort de MM. Pitt et Fox.

M. Pitt est regardé, dans son pays, comme le premier homme d'état de son siècle. C'est à lui peut-être que l'Angleterre doit le rang éminent qu'elle occupe aujourd'hui parmi les nations. C'est encore lui qui a sauvé la civilisation européenne de la barbarie dans laquelle la révolution françoise menaçoit de l'entraîner.

Comme orateur, il eut souvent des rivaux dignes de lui, et quelquefois plus éloquents. Son style étoit remarquable par sa correction, son élégance et sa facilité; mais il avoit peu de chaleur et peu d'images. Son grand mérite tenoit à la présence d'esprit avec laquelle il résumoit toutes les idées qui servoient à son but, en écartant avec autant d'adresse que de simplicité toutes celles qui l'en éloignoient. La force de sa dialectique étoit dans la clarté et dans la précision avec laquelle il ramenoit les discussions les plus compliquées à leur premier objet, et au résultat décisif.

1806. Au milieu des débats les plus animés, il étoit toujours froid, circonspect et impénétrable.

Comme homme d'état, M. Fox est placé par les Anglois beaucoup au-dessous de M. Pitt: mais comme orateur, ils le mettent au premier rang; ils n'ont qu'une voix pour faire son éloge. Lorsqu'il prenoit part à une discussion, on ne se lassoit pas d'admirer l'art avec lequel il savoit analyser les arguments les plus compliqués, résoudre les problèmes les plus embarrassants, éclaircir les questions les plus obscures. Véhément par caractère, logicien par goût, il s'étudioit moins à embellir ses discours par l'agrément d'une diction élégante, qu'à leur donner du nerf, de la suite et de la clarté. La vigueur de ses raisonnements produisoit souvent sur ses auditeurs les effets de la foudre, et l'on peut dire qu'il électrisoit ceux mêmes qu'il ne pouvoit convaincre. Quand on réfléchit qu'à ce talent il joignoit l'imagination la plus active et la plus brillante, un caractère franc, généreux et bon, on regrette que tant de qualités aient été obscurcies par les plus mauvaises habitudes dans sa vie privée. L'excessive indulgence de son père avoit laissé croître dans son ame le germe des écarts auxquels il s'abandonna pendant une grande partie de sa vie, et qui nuisirent à ses intérêts encore plus qu'à sa réputation. Il méprisoit tellement l'opinion publique, qu'il ne prit jamais la peine de cacher ni ses vices, ni ses foiblesses.

Ces deux hommes illustres moururent avant l'âge. Aucun d'eux ne laissa de fortune. Mais M. Fox avoit dissipé la sienne par son inconduite. Le parlement reconnut le désintéressement et la probité de M. Pitt, en

votant une somme de cinquante mille livres sterling pour payer ses dettes.

1806.

Confédération du Rhin.

L'Europe étoit alors dans un état de paix qu'elle n'avoit pas connu depuis long-temps ; il dépendoit de la France d'en prolonger la durée, mais il ne dépendoit pas de celui qui la gouvernoit de le vouloir. Le mouvement et la guerre lui étoient aussi nécessaires que la respiration. En signant la paix, il méditoit la guerre.

Ce fut dans un traité de paix qui, en apparence, avoit pour objet d'assurer pour toujours celle de l'Europe, qu'il trouva le secret d'implanter les germes d'une guerre prochaine, et de toutes celles qu'il a soutenues jusqu'à la fin de sa vie politique.

Ce traité est celui de *la confédération du Rhin*, qui bouleversa toute l'Allemagne et changea tous les intérêts politiques du continent. Il pensoit, avec raison, que l'ancienne constitution germanique n'existoit plus, ou ne pouvoit plus atteindre son but ; et il en tira la fausse conséquence que, pour lui rendre la vie, il suffisoit de substituer la France à l'Autriche, et d'assujettir à son empire les petits princes de l'empire germanique. Il médita long-temps cette idée. Il la fit adopter à son conseil. Il gagna ou intimida les électeurs de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, le landgrave de Hesse, l'électeur archi-chancelier, les princes de Nassau, de Hohenzollern, de Salm-Salm, le duc d'Aremberg, le comte de Leyen.....

Le 12 juillet 1806, les ministres de ces princes, et le prince de Talleyrand pour l'empereur des François, signèrent à Paris un traité dont on connoîtra l'importance en lisant avec attention quelques uns des articles que nous allons transcrire.

1806. 1° « Les états de leurs majestés les rois de Bavière et de Wurtemberg, de leurs altesses les électeurs archi-chancelier et de Bade, le duc de Berg et de Cléves, le landgrave de Hesse-Darmstadt. les princes de Nassau, etc., seront séparés à perpétuité du territoire de l'empire germanique, et unis entre eux par une confédération particulière sous le nom d'états confédérés du Rhin (1).

2° « Chacun des rois et princes confédérés renoncera à ceux de ses titres qui expriment des rapports quelconques avec l'empire germanique.

3° « L'électeur archi-chancelier prendra les titres de *prince primat* et d'*altesse éminentissime*.

4° « L'électeur de Bade, le duc de Berg, le landgrave de Hesse-Darmstadt, prendront le titre de *grand-duc*, et jouiront des droits, honneurs et prérogatives attachés à la dignité royale.

5° « Les intérêts communs des états confédérés seront traités dans une diète dont le siége sera à Francfort, et qui sera divisée en deux colléges, savoir, le collége des rois et le collége des princes.

6° « Les princes devront nécessairement être indépendants de toute puissance étrangère à la confédération, et ne pourront prendre de service, en aucun genre, que dans les états confédérés ou alliés à la confédération.

7° « Sa majesté l'empereur des François sera proclamé

(1) Ce ne fut que le 11 décembre suivant, et après la bataille d'Iéna, que l'électeur de Saxe s'unit à la confédération du Rhin, et consentit à recevoir le titre de ROI. Son contingent fut fixé à vingt mille hommes : mais s'il fut le dernier à s'y soumettre, il fut aussi le dernier à s'en détacher. Tels sont les nobles caractères : ils s'attachent et se détachent lentement, et sont victimes dans les deux cas.

protecteur de la confédération, et en cette qualité, au décès de châque prince primat, il en nommera le successeur. 1806.

8° « Le prince primat réunira à ses états, et possédera en toute propriété et souveraineté la ville et le territoire de Francfort (1).

9° « Chacun des rois et princes confédérés possédera en toute propriété les terres équestres enclavées dans ses possessions.

10° « Les membres des ordres militaires ou religieux qui, en conséquence du présent traité, seront dépossédés ou sécularisés, recevront une rente annuelle et viagère proportionnée aux revenus dont ils jouissoient.

11° « Il y aura entre l'empire françois et les états confédérés, collectivement et séparément, une alliance, en vertu de laquelle toute guerre continentale que l'une des parties contractantes auroit à soutenir deviendra immédiatement commune à toutes les autres.

12° « Dans le cas où une puissance étrangère à l'alliance et voisine armeroit, les hautes parties contractantes, pour ne pas être prises au dépourvu, armeront pareillement, d'après la demande qui en sera faite par le ministre de l'une d'elles à Francfort.

13° « Le contingent à fournir par chacun des alliés, en cas de guerre, est fixé comme il suit :

(1) Charles-Théodore Dalberg, qui consentit à recevoir avec le titre de *prince primat* la souveraineté de la ville de Francfort, avoit eu une jeunesse très brillante, et s'étoit distingué par la noblesse de son caractère autant que par l'éclat de ses talents. Il n'y a que la foiblesse de l'âge qui puisse faire excuser l'aveuglement avec lequel il se dévoua à servir les projets et l'ambition de Buonaparte. Après la chute de Napoléon, le prince primat se retira à Constance, dont il étoit originairement évêque, et où, rendu à son premier caractère, il s'est fait aimer et respecter.

1806. « La France fournira deux cent mille hommes de toutes armes ; la Bavière, trente mille ; le Wurtemberg, douze mille ; le grand-duché de Bade, huit mille ; le grand-duché de Berg, cinq mille ; Darmstadt, quatre mille.

14° « Les hautes parties contractantes se réservent d'admettre, par la suite, dans la confédération les princes et états d'Allemagne qu'il sera trouvé de l'intérêt commun d'y admettre. »

En publiant ce traité, les journaux du continent, qui étoient presque tous dans la main du gouvernement françois, se hâtèrent d'annoncer uniformément « que ce nouveau pacte étoit moins un changement qu'une suite nécessaire des changements qui, depuis cent ans, s'étoient opérés en Allemagne ; qu'il étoit plus conforme aux intérêts des parties contractantes ; qu'il offroit la garantie d'une paix plus durable pour l'avenir, et qu'*il pouvoit être regardé comme le complément du traité de Presbourg* (1) ; qu'il diminuoit à peine l'importance politique et le pouvoir effectif de la maison d'Autriche ; qu'il n'ajoutoit rien à celui de la France, et ne faisoit que donner à l'union des états germaniques une organisation mieux entendue...... »

Il y a presque autant d'erreurs que d'assertions dans cette apologie, qu'on peut regarder comme la pensée du gouvernement françois, et dont il seroit aussi facile qu'ennuyeux de démontrer la fausseté. Nous ne ferons à ce sujet qu'une seule réflexion ; c'est qu'il est bien étonnant que l'Autriche, que ce traité dépouilloit de la moitié de ses forces effectives et de toute son impor-

(1) Nous pensons même qu'il faisoit dès-lors une partie des articles secrets du traité de Presbourg.

tance politique, n'ait élevé dans aucun papier public, soit en Allemagne, soit en Angleterre, soit en paix, soit en guerre, aucune réclamation, aucune protestation, aucune plainte; tant étoit profonde l'impression que la bataille d'Austerlitz avoit produite sur l'esprit de François II!

Le 1er septembre, la diète de Francfort fut dissoute; l'*empire germanique* cessa d'exister..... Et l'Allemagne, suivant la note qui fut remise le 2 août, par M. Bacher, aux membres de la diète, reprit un rang et une consistance dont elle étoit privée par le morcellement de son territoire entre cent quatre-vingt-deux souverains, grands et petits... Le même jour (1er septembre) les représentants de la confédération du Rhin tinrent leur première séance.

Le roi de Prusse sort de son inaction.

Le roi de Prusse, plus inquiet, ou moins intimidé que l'empereur d'Autriche, protesta contre des dispositions qui blessoient évidemment les prérogatives de tous les princes, et toutes les libertés de l'Allemagne. Ses protestations ne furent point écoutées : il se plaignit, il menaça; c'étoit précisément ce qu'on attendoit de lui, et ce qu'on desiroit au palais des Tuileries.

Depuis la paix de Bâle, la Prusse recevoit de la France un subside annuel de plusieurs millions, comme prix de sa constante neutralité. Ce subside lui fut exactement payé jusqu'en 1804, temps où Napoléon, dont la politique, comme celle des Romains, *étoit de n'avoir à-la-fois qu'un ennemi sur les bras*, et qui croyoit avoir assez compromis le roi de Prusse pour n'avoir rien à craindre de ses projets, lui retira tout-à-coup ses subsides, et envoya une armée à ses portes, sous prétexte de l'occupation du Hanovre.

1806. Au milieu des bouleversements de l'empire germanique, la Prusse étoit restée intacte. Les sécularisations l'avoient amplement dédommagée de quelques pertes qu'elle avoit faites sur le Rhin. En y joignant la part qu'elle avoit obtenue dans le dernier partage de la Pologne, elle étoit plus riche en territoire, en population, et en moyens de toute espèce, qu'elle ne l'avoit été dans les temps les plus prospères du grand Frédéric.

Mais le grand Frédéric auroit prévu les chances qui menaçoient son petit-neveu, et ne les eût pas si paisiblement attendues : il n'auroit jamais pensé que les affaires de l'Allemagne méridionale lui fussent étrangères. Il n'auroit pas laissé refouler l'Autriche derrière l'Inn ; et, d'accord avec elle, il auroit reconstruit une digue assez forte pour préserver cette partie de l'Europe des débordements qui la menaçoient.

Guerre de Prusse.

Le roi de Prusse actuel (Frédéric-Guillaume III), indignement traité dans la personne de son ministre à Paris (M. de Luchesini), et inquiété sur ses frontières par une armée françoise, mit enfin la sienne sur le pied de guerre, et prit les précautions que sa sûreté, l'intérêt et l'honneur de sa couronne lui commandoient impérieusement.

Napoléon s'en offensa, ou parut s'en offenser ; il saisit ce prétexte pour commencer l'exercice du pouvoir que lui donnoit son nouveau titre de *protecteur de la confédération du Rhin*. Il écrivit à tous les princes confédérés « que la Prusse armoit depuis un mois sans cause et sans raison ; que ces armements lui paroissoient le résultat d'une coalition avec la Russie et l'Angleterre, dirigée principalement contre la confédération du Rhin;

que, dans ce cas, il lui paroissoit urgent de convoquer les forces que la confédération du Rhin étoit obligée de fournir pour la défense de ses intérêts communs; qu'au lieu de deux cent mille hommes que, par le traité, la France devoit fournir, elle en fourniroit trois cent mille; et que les troupes nécessaires pour compléter ce nombre *seroient transportées en poste sur le Rhin.* » 1806.

Ses dispositions furent bientôt faites. Le 25 septembre il quitta Paris, arriva le 28 à Mayence, et le 8 octobre à Bamberg.

Le 14, il crut devoir instruire l'Europe de ses projets, en écrivant à son sénat à Paris une lettre ostensible, et dans laquelle il disoit :

« Les armées prussiennes, portées au grand complet de guerre, se sont ébranlées de toutes parts, ont dépassé leurs frontières et envahi la Saxe. Notre premier devoir, à cette nouvelle, a été de passer le Rhin nous-mêmes, de former nos camps, et de faire entendre le cri de guerre. Il a retenti au cœur de tous nos guerriers.

« Tous nos camps sont formés; nous allons marcher contre les armées prussiennes, et repousser la force par la force. Dans une guerre aussi juste, où nous ne prenons les armes que pour nous défendre, que nous n'avons provoquée par aucun acte, par aucune prétention, et dont il nous seroit impossible d'assigner la vraie cause, nous comptons entièrement sur le secours de Dieu, sur l'appui des lois, et sur l'affection de nos peuples. »

L'armée ne savoit pas encore pourquoi, ni contre quels ennemis elle alloit se battre. La proclamation suivante l'en instruisit.

1806. « Soldats,

« Des cris de guerre se sont fait entendre à Berlin. Depuis deux mois nous sommes provoqués à outrance.

« La même faction qui, à la faveur de nos dissentions intestines, conduisit, il y a quatorze ans, les Prussiens au milieu des plaines de la Champagne, domine dans leurs conseils. Si ce n'est plus Paris qu'ils veulent brûler, c'est la Saxe qu'ils veulent soumettre; ce sont vos lauriers qu'ils veulent flétrir.

« Les insensés! qu'ils sachent qu'il seroit mille fois plus facile de détruire la grande capitale, que de flétrir l'honneur d'un grand peuple. Leurs projets seront confondus. Soldats! il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France par un autre chemin que par celui de la gloire. Nous ne devons y rentrer que sous des arcs de triomphe. »

A ces déclamations qui avoient évidemment pour objet d'insulter le roi et de le porter à des récriminations violentes, l'empereur joignit des outrages directs à la reine, l'une des plus belles femmes de son temps, qui, née avec des sentiments très élevés et un courage au-dessus de son sexe, voyant avec peine son pays soumis à l'influence du cabinet des Tuileries, fit tous ses efforts pour réveiller dans le cœur de son mari les souvenirs du grand Frédéric, et en vint à bout. C'est pourquoi Napoléon, oubliant les égards qu'il devoit à son sexe, à son rang et à lui-même, lui fit adresser des injures grossières par ses journalistes, et la fit représenter dans des caricatures sous la figure d'une nouvelle Armide qui, dans son égarement, mettoit le feu à son propre palais.

Le roi de Prusse fut enfin convaincu qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre que celui des armes; et dès qu'il eut pris ce parti, il crut devoir le justifier aux yeux de l'Europe par le manifeste suivant, qu'il publia le 9 octobre 1806. 1806.

MANIFESTE DU ROI DE PRUSSE.

Manifeste du roi de Prusse.

« Sa Majesté le roi de Prusse, en prenant les armes pour la défense de son peuple, croit nécessaire de faire connoître à la nation et à l'Europe les motifs qui lui font regarder la guerre comme un devoir.

« La politique françoise a été depuis quinze ans le fléau de l'humanité. Que les dominateurs mal affermis qui ,depuis 1792, se sont succédé dans le gouvernement de la France n'aient espéré maintenir leur puissance chancelante qu'en entraînant la nation dans une suite de guerres non interrompues ; qu'ils aient cru garantir leur existence politique, en plongeant les autres peuples dans un abyme de malheurs, rien d'étonnant.

« Mais lorsqu'on vit s'établir dans ce pays un gouvernement plus stable, auquel on ne pouvoit pas supposer le même besoin, les amis de la paix conçurent des espérances; et certes, Napoléon, revêtu d'un pouvoir absolu, couvert des lauriers de la victoire, entouré d'états foibles ou d'adversaires terrassés, étoit appelé à jouer un plus beau rôle. Il ne lui restoit plus rien à faire pour la gloire de la France; il pouvoit tout pour sa prospérité.

« Nous le disons à regret: le gouvernement françois avoit changé, la politique françoise resta la même. Une ambition insatiable fut toujours son caractère prédomi-

1806. nant. Pour arriver à ses fins, elle abusa tour-à-tour de la force des armes et des transactions de la paix. A peine celle d'Amiens fut-elle conclue, que le signal des premières usurpations fut donné. Deux états indépendants, la Hollande et la Suisse, furent forcés d'accepter des constitutions qui en firent des provinces françoises. Le renouvellement de la guerre avec l'Angleterre fut une suite de ces actes arbitraires.

« Cependant la paix ne fut pas interrompue sur le continent; l'empire germanique l'avoit achetée par des sacrifices énormes. Ce fut au milieu de cette paix que les troupes françoises envahirent l'électorat d'Hanovre, auquel la guerre entre la France et la Grande-Bretagne devoit être étrangère. Ce fut au milieu de cette paix que les mêmes troupes violèrent l'indépendance du territoire allemand d'une manière plus outrageante encore. Les Allemands n'ont pas vengé la mort du duc d'Enghien; mais jamais le souvenir de ce forfait ne s'effacera parmi eux.

« Le traité de Lunéville garantissoit l'indépendance des républiques d'Italie. En dépit des promesses les plus solennelles, Napoléon plaça sur sa tête la couronne de fer; Gênes fut réuni à la France; Lucques eut le même sort. Le Portugal n'obtint la permission de garder la neutralité qu'au poids de l'or. Ces faits étoient toujours accompagnés d'un système d'injures et d'outrages.

« La Prusse ne pouvoit voir avec indifférence ces vexations. On sait trop ce que la Prusse a fait pour obliger Napoléon. Ce fut la première puissance qui reconnut ce prince. Tout ce que le devoir d'un bon voisin peut commander, la Prusse l'avoit accompli pendant six années consécutives. Il y a plus: la Prusse avoit conservé

une haute estime pour une nation vaillante qui avoit appris à son tour à estimer la Prusse. Le roi se plaisoit à rendre justice au génie du chef des François. Il ne vouloit pas rompre des liens que la nature des choses et une certaine communauté d'intérêts avoient formés. Le souvenir de ce temps n'existe plus pour Napoléon. 1806.

« La Prusse permit l'invasion de l'électorat d'Hanovre; c'est une faute qu'elle se reproche. La Prusse refusa d'entrer dans la quatrième coalition, qui fut si funeste à l'Autriche (1). La Prusse ferma les yeux sur la violation que les François firent de son territoire de Bayreuth le 3 octobre de l'année dernière.... C'est ainsi que se prolongea, pendant plusieurs années, un combat remarquable entre la modération et la bonne foi d'une part, l'insolence et l'abus du pouvoir de l'autre.

« Le roi avoit enfin appris à connoître l'empereur des François ; il déclara qu'il se regardoit comme dégagé de toutes les obligations contractées avec lui ; il mit ses armées sur pied ; mais, se tenant sur la défensive, on sait les désagréments que son inaction lui attira de la part de l'Angleterre.

« La France n'y gagna rien ; mais elle triomphoit en secret de l'idée d'avoir brouillé deux cours, dont l'accord pouvoit lui devenir funeste.

« De nouveaux griefs ont mis le comble à l'insolence des François et poussé à bout la patience du roi.

« La base du traité de Presbourg étoit le *statu quo* du moment de la signature, et par conséquent, la garantie de l'empire germanique constitué comme il

(1) L'auteur du manifeste auroit pu ajouter ici ; *C'est une seconde faute ;* et une *troisième faute* se trouve avouée dans la phrase suivante.

1806. l'étoit (1). Le traité garantissoit à François II les rapports dans lesquels la paix le plaçoit, et par conséquent la couronne d'Allemagne, et les prérogatives qui y étoient attachées. La même garantie commune confirmoit et resserroit le lien qui, depuis tant de siécles, attachoit la Bavière et le Wurtemberg à l'empire. Trois mois après, *la confédération du Rhin* renversa la constitution de l'empire germanique, ravit à l'empereur le plus beau joyau de sa couronne, et plaça la Bavière, le Wurtemberg etc..... sous la tutéle de la France.

« Mais pour juger cet événement mémorable, est-il nécessaire d'avoir recours aux traités? Les nations ont des droits avant les conventions diplomatiques: et quand la France ne se seroit pas jouée de la sainteté des serments, cet acte d'un despotisme sans exemple n'en auroit pas moins révolté tous les esprits.

« Priver de leur souveraineté des princes qui n'avoient jamais offensé la France; les transformer en vassaux de quelques vassaux du gouvernement françois; anéantir d'un coup de plume une constitution qui date depuis plus de mille ans, qu'une longue habitude et des rapports réciproques avoient rendue chère à tant de princes, que toutes les puissances de l'Europe et la France elle-même avoient si souvent garantie; l'anéantir malgré le désespoir des victimes, et

(1) Oui sans doute, la base du traité de Presbourg, qui fut rendu public, étoit la garantie de l'empire germanique tel qu'il étoit avant la signature. Mais on sait aujourd'hui que, par des article secrets, cette base étoit détruite par la *confédération du Rhin*, dont ils renfermoient le germe et la pensée.

les remords des complices; l'anéantir sans en prévenir l'empereur d'Allemagne, auquel on ravissoit une couronne, sans consulter la Russie, qui, naguère encore, avoit garanti la ligue germanique, ni la Prusse, si essentiellement intéressée a l'existence de cette ligue! certes! on a vu de grandes catastrophes produites par le fléau de la guerre; mais jamais, au milieu de la paix, on n'avoit osé donner à l'univers un pareil spectacle! » 1806.

(Ici le manifeste rappelle que le prince d'Orange, le beau-frère et l'ami du roi de Prusse, avoit été une des premières victimes de la *confédération du Rhin* : que le prince Murat, à peine élu duc de Clèves, avoit commencé l'exercice de sa nouvelle puissance par s'emparer des abbayes d'Essen, de Werden et d'Elten, qui appartenoient à la Prusse; que les rois et princes de l'empire étoient traités par Napoléon comme les préfets soumis à ses ordres; que les journaux françois étoient, depuis quelque temps, remplis de *diatribes infames et dégoûtantes*, contre le roi, la reine et la monarchie prussienne.) Le manifeste continue :

« Le dernier doute sur les intentions de Napoléon avoit disparu; des troupes de l'intérieur de la France marchoient vers le Rhin; il étoit évident que la Prusse alloit être attaquée; un temps précieux se perdoit. Le roi fit présenter par le général Knobelsdorff une note renfermant les conditions auxquelles il consentoit à s'arranger. La note resta sans réponse.

« Désormais le roi ne peut confier qu'aux armes l'honneur et la sûreté de sa personne. Il les prend avec un sentiment pénible, parcequ'une gloire qui coûtera des larmes à son peuple n'a jamais pu le tenter. Il les prend avec confiance, parceque sa cause est juste.

1806. Le roi a poussé la condescendance jusqu'au dernier point : l'honneur ne lui permet pas d'aller plus loin. Le roi a supporté tout ce qui ne regardoit que sa personne; il s'est mis au-dessus des jugements de l'ignorance et de la calomnie, dans l'espoir qu'il pourroit conduire son peuple sans secousse à l'époque qui arrivera peut-être tard, mais qui arrivera infailliblement, où l'usurpation trouvera son terme, l'ambition son châtiment, et l'honneur sa récompense.

« *Donné au quartier-général d'Erfurt, le* 9 *octobre* 1806. »

Bataille de Jéna.

Quatre jours après, c'est-à-dire le 13 octobre, les deux armées se trouvèrent en présence dans les plaines de Saxe, entre Veymar et Jéna. L'armée prussienne, forte de cent cinquante mille hommes, étoit commandée par le roi en personne : deux des plus célébres compagnons de Frédéric II, le duc de Brunswick et le feld-maréchal de Moellendorf, commandoient sous ses ordres.

L'armée françoise, forte de cent quatre-vingt mille hommes, étoit partagée en sept grands corps que commandoient les maréchaux Lannes, Bernadotte, Ney, Soult, Augereau, Lefebvre.... Une bataille étoit inévitable, elle devoit être meurtrière et décisive. Des deux côtés on la desiroit avec ardeur; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que des deux côtés l'ardeur militaire étoit renforcée par une animosité particulière qu'avoient fait naître et qu'entretenoient des calomnies outrageuses, des railleries amères, et d'insultantes provocations.

La bataille eut lieu le 14; un brouillard épais couvrit

la terre pendant deux heures, il fut dissipé par un beau soleil d'automne. Les deux armées s'aperçurent à petite portée du canon. 1806.

La gauche de l'armée françoise, appuyée sur un village et des bois, étoit commandée par le maréchal Augereau. La garde impériale la séparoit du centre, qu'occupoit le corps du maréchal Lannes.

La droite étoit formée par le corps du maréchal Soult. Elle étoit appuyée et soutenue par le corps du maréchal Ney.

Les Prussiens manœuvrèrent avec une grande précision, et se battirent avec leur bravoure accoutumée. Le duc de Brunswick et le feld-maréchal Moellendorf furent blessés. Le prince Louis-Ferdinand de Prusse fut tué: le roi montra tout le sang-froid du grand Frédéric, et tout le courage d'un soldat. Il eut deux chevaux tués sous lui. Toute l'armée fit son devoir; mais rien ne put résister à la *furie françoise*, qu'on avoit trouvé moyen d'exciter au plus haut degré, par tous les motifs de haine, de vengeance et de cupidité.

Suivant sa tactique ordinaire, Napoléon attaqua et enfonça le centre de l'armée ennemie, et par cette manœuvre hardie jeta le trouble et l'incertitude dans les deux ailes. Sa nombreuse artillerie, parfaitement servie, portoit de tous côtés le désordre et la mort. La bataille avoit commencé à neuf heures, à trois heures l'affaire étoit décidée, l'armée prussienne étoit en pleine déroute, et le roi avoit perdu son royaume. Si l'on s'en rapporte au cinquième bulletin de cette campagne, les premiers résultats de cette bataille furent trente mille prisonniers, vingt mille morts, trente

1806. drapeaux, trois cents pièces de canon, et des magasins immenses de vivres et de munitions de guerre. Mais il y a évidemment de l'exagération dans ce récit. Le lendemain le grand duc de Berg cerna et prit Erfurt, où se trouvèrent six mille fuyards et huit mille blessés.

Invasion de la Prusse.

L'empereur ne donna pas le temps à l'ennemi de se rallier. Voulant, avec raison, prévenir l'arrivée des Russes, qui venoient à grandes journées au secours des Prussiens, il ne prit aucun repos. Il alla établir son quartier-général à Postdam, tandis que ses lieutenants poursuivoient à outrance, et sur tous les points, les débris de l'armée vaincue, tandis que le grand duc de Berg attaquoit Spandau, que le maréchal Ney bloquoit Magdebourg, que le maréchal Augereau entroit à Berlin etc.... Toutes ces opérations furent conduites avec rapidité et accomplies en même temps. En moins de quinze jours, la Prusse électorale tout entière tomba au pouvoir des François.

Pendant le séjour qu'il fit à Postdam, Napoléon descendit dans le tombeau du grand Frédéric. Nous ignorons s'il y fut entraîné par le desir de rendre hommage à la mémoire d'un héros, ou par un simple motif de curiosité: on lui sut gré de cette pieuse démarche; mais il en gâta le fruit en faisant enlever de ce lieu sacré l'épée du héros, son cordon de l'aigle noir, et sa ceinture de général.

Ces reliques n'avoient de prix réel que là où elles avoient été déposées. Le plaisir que leur vue fit éprouver aux soldats invalides de Paris n'égala pas à beaucoup près le chagrin que ceux de Berlin ressentirent de cet enlévement sacrilége.

1806.

Après quelques jours de repos, l'armée françoise se mit en marche pour la Pologne, où l'armée russe venoit d'entrer. L'empereur Alexandre avoit mis trop tard en mouvement les forces destinées à protéger son allié. Le sort de cette guerre auroit pu être tout-à-fait contraire, ou du moins rester long-temps incertain, si les troupes des puissances alliées avoient été mues et dirigées avec l'ensemble et l'activité qui animoient et dirigeoient l'armée françoise.

L'avant-garde de celle-ci, conduite par le maréchal Davoust, arriva le 28 novembre aux portes de Varsovie, qui lui furent ouvertes dès la première sommation, tandis que la garnison russe, trop foible pour résister aux habitants et aux François, sortoit par les portes opposées.

Les Polonois accueillirent les François avec une joie vive, mais inconsidérée; l'empereur leur avoit promis, et à plusieurs reprises, de leur rendre leur antique indépendance.

Sur sa parole, ils convoquèrent une diète, formèrent une confédération, et s'unirent à Napoléon pour repousser les Russes. Ceux-ci se retirèrent en bon ordre, d'abord derrière la Vistule, ensuite derrière le Bug, puis enfin derrière le Niémen.

Chacune de ces retraites fut précédée d'un combat meurtrier, et coûta beaucoup d'hommes de part et d'autre, sans résultat décisif. C'étoit un plan de campagne prescrit par la nécessité, d'autres disent conseillé par le général Kutusoff, qui vouloit attirer les François dans un pays dont l'hiver rigoureux devoit être pour lui, ce qu'il fut plus tard, un puissant auxiliaire.

1807. Bataille d'Eylau.

Quoi qu'il en soit, le 6 février, tous les corps de l'armée françoise se trouvant réunis à Preussych-Eylau, en face de l'armée russe et à deux portées de canon, une bataille générale devenoit inévitable. Les deux armées la desiroient avec la même impatience : elle dura trois jours, et fut soutenue des deux côtés avec un égal acharnement, malgé la neige, le vent, la pluie, et toutes les incommodités réunies du climat et de la saison. Le corps du maréchal Augereau fut exposé pendant deux heures au feu d'une batterie qui en fit périr la plus grande partie, lui-même fut blessé grièvement. L'empereur des François trouva là une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas, mais qu'il avoit résolu de vaincre à quelque prix que ce fût. Il exposa d'abord par échellons, puis tous en masse, les corps d'armée que commandoient les maréchaux Bernadotte, Davoust, Ney, Lefebvre et Bessières. Chacun d'eux, et tous ensemble attaquèrent avec leur intrépidité accoutumée les masses inébranlables des Russes, furent repoussés plusieurs fois, et retournèrent autant de fois à la charge.

C'étoit des deux côtés même ardeur, mêmes efforts, et une épouvantable boucherie. « Trois cents bouches à feu, dit le cinquante-huitième bulletin de la grande armée, vomissoient la mort de part et d'autre. Le mal de l'ennemi est immense, dit le même bulletin; *le nôtre n'est pas moindre.* »

De notre côté les généraux d'Almann, d'Haupoult et Colineau furent emportés par le canon: avec eux périrent les colonels Lacuée, Lemarrois, Bouvières et vingt-deux autres officiers du même grade. On évalue

à dix-neuf mille hommes la perte que nous fîmes pendant les trois jours que dura cette sanglante mêlée, qui en coûta sûrement davantage à l'ennemi. Napoléon resta maître du champ de bataille, et se flatta, par cet avantage, d'avoir remporté une victoire de plus. L'armée russe fit sa retraite en bon ordre, et sans être inquiétée: la nôtre n'étoit guère en état de la poursuivre. 1807.

Le reste de l'hiver se passa en escarmouches de peu d'importance, et en négociations sans succès. Le maréchal Lefebvre reçut l'ordre d'aller faire le siége de Dantzick. Ce siége fut long, meurtrier et un des plus mémorables de la guerre, mais à la fin la ville se rendit; car *il n'y a plus de ville imprenable.*

L'empereur demanda une levée de cent mille hommes au sénat, qui, en lui répondant que ses ordres étoient accomplis, ajouta: « que la France pleine de confiance dans son génie, dans sa sagesse et dans sa modération, ne doutoit pas que l'ennemi *ne dût bientôt recevoir ses lois ou la mort:* car l'hiver, le seul allié de la Russie alloit bientôt cesser de la défendre par ses neiges, ses frimas et ses inondations (1). »

En effet, le printemps tardif en ces climats, en rappelant les beaux jours, y ramena toutes les horreurs de la guerre. Les divisions des deux grandes armées quittèrent leurs cantonnements dans les premiers jours de juin, marchèrent au-devant l'une de l'autre, également animées du desir de se venger des pertes qu'elles avoient essuyées à Eylau, et se rencontrèrent à Friedland, petite ville de la Prusse ducale. Ce fut là que,

(1) Rapport du sénat, 14 avril 1807.

1807. le 14 juin, se donna la bataille qui termina la campagne et la guerre.

Bataille de Friedland.

Au premier coup de canon, qui l'annonça à trois heures du matin, Napoléon qui, dans ces moments, avoit toujours une présence d'esprit admirable, dit aux officiers généraux qui l'entouroient : « *Bonne nouvelle, messieurs, c'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo!* Ce mot heureux courut dans les rangs, fut repété par tous les soldats, et fit de chacun d'eux un enthousiaste.

Le maréchal Lannes, qui commandoit le centre, soutint pendant deux heures les efforts de toute l'armée russe, et ne put être entamé; et bientôt secondé par les maréchaux Ney, Victor et Mortier, il marcha en avant, écrasant tout ce qu'il rencontroit; la mêlée fut horrible. Les Russes se battirent avec leur sang-froid ordinaire, et soutinrent pendant seize heures et le feu et la baïonnette d'une armée nombreuse, aguerrie, exaltée par l'idée qu'elle étoit invincible. Ils eurent vingt-cinq officiers généraux tués, pris ou blessés, et laissèrent quatre-vingts piéces de canon et seize mille morts sur le champ de bataille. Cette fois-ci la victoire ne fut pas incertaine.

La ville de Kœnigsberg en fut le premier gage. Le maréchal Soult entra le lendemain dans cette ancienne capitale de la Prusse, et y trouva des magasins immenses, quatre cent mille quintaux de blé, cinq mille piéces d'eau-de-vie, cent cinquante mille fusils, et des munitions de guerre de toute espéce, que l'Angleterre envoyoit à ses alliés.

Le 17, l'empereur porta son quartier général à Tilsitt, sur les bords du Niémen, qui sépare la Prusse

ducale de la Russie. Ainsi Napoléon se trouvoit sur les frontières de ce vaste empire, et à quatre cents lieues des siennes. Il étoit à la tête d'une armée victorieuse, mais que la guerre, les fatigues et les maladies avoient diminuée de plus de moitié, et dont les recrutements devenoient lents et pénibles. 1807.

De son côté, Alexandre, qui jusqu'alors ne s'étoit battu que pour les intérêts et dans les états de son allié le roi de Prusse, ne se soucioit pas de transporter le théâtre de la guerre dans le cœur des siens. Dans les quinze jours qui venoient de s'écouler, il avoit perdu une partie de son artillerie, presque toutes ses munitions, ses magasins sur une ligne de plus de quarante lieues, et près de quarante mille hommes pris, blessés, tués, ou hors de combat.

Ces diverses considérations agissant en même temps sur l'esprit des deux souverains, les disposèrent également à un rapprochement, qui leur devenoit également nécessaire. Toute hostilité avoit déja cessé le 18, le fleuve séparoit les deux armées. Le 21, le prince Berthier, au nom de l'empereur des François, et le prince Labanof, au nom de l'empereur de Russie, signèrent un armistice, en attendant la conclusion du traité définitif, *qui devoit mettre fin à une effusion de sang si contraire à l'humanité.* (Termes de l'armistice.)

Entrevue des deux empereurs sur le Niémen.

Le 25, les deux empereurs eurent une entrevue. On avoit, à cet effet, élevé au milieu du Niémen un pavillon où les deux monarques se rendirent de chaque rive. Ce fut un grand et magnifique spectacle. Les deux rives du fleuve étoient bordées par deux armées de cent cinquante mille hommes chacune, tandis que leurs chefs conféroient sur les moyens de rétablir la paix du monde,

1807. et de donner quelque repos à la génération présente. La veille, le maréchal Duroc étoit allé complimenter l'empereur Alexandre, qui, de son côté, envoya le maréchal comte de Kalkreuth complimenter l'empereur Napoléon.

Le lendemain, les deux empereurs, le roi de Prusse et le grand-duc Constantin dînèrent sur la rive gauche, dans le palais de Napoléon. Pendant les dix-huit jours qui suivirent, les deux empereurs se firent réciproquement des visites, dînèrent ensemble, passèrent des revues, se promenèrent à cheval, et ne cessèrent de se donner tous les témoignages d'une bonne et sincère amitié. Le 30 juin, la garde impériale françoise donna un repas de corps à la garde impériale russe. Le 8 juillet, la paix fut conclue et signée entre les trois souverains.

Deux jours auparavant, la reine de Prusse étoit arrivée à Tilsitt; le jour même, Napoléon alla lui rendre visite.

Les deux empereurs, après avoir séjourné pendant vingt jours à Tilsitt, où les deux maisons impériales, situées dans la même rue, étoient à peu de distance l'une de l'autre, se séparèrent le 9 à trois heures après midi, en se donnant de nouvelles marques d'amitié. Ce jour-là les ratifications du traité de paix furent échangées. En voici les articles principaux :

Traité de Tilsitt.

I. L'empereur Napoléon, par égard pour l'empereur de Russie, et voulant donner une nouvelle preuve du desir sincère qu'il a d'unir les deux nations par les liens d'une confiance et d'une amitié inaltérables, consent à restituer au roi de Prusse tous les pays, villes et terri-

toire conquis, à l'exception toutefois des provinces qui faisoient partie de l'ancien royaume de Pologne, et qui ont passé à diverses époques sous la domination prussienne..... 1807.

II. Ces provinces seront possédées, en toute propriété et souveraineté, par sa majesté le roi de Saxe (1), sous le titre de *duché de Varsovie*.

III. La ville de Dantzick, avec un territoire de deux lieues de rayon autour de son enceinte, sera rétablie dans son indépendance, sous la protection des rois de Prusse et de Saxe.

IV. Les ducs de Saxe-Cobourg, d'Oldembourg et de Meklembourg seront remis chacun dans la pleine et paisible possession de ses états; mais les ports des duchés de Meklembourg et d'Oldembourg continueront d'être occupés par des garnisons françoises jusqu'à la paix définitive entre la France et l'Angleterre.

V. L'empereur Napoléon accepte la médiation de l'empereur de Russie, à l'effet de négocier et conclure un traité de paix entre la France et l'Angleterre.

VI. De son côté, l'empereur de Russie voulant prouver combien il desire d'établir entre les deux empires les rapports les plus intimes et les plus durables, reconnoît sa majesté le roi de Naples, Joseph Napoléon: sa majesté le roi de Hollande, Louis Napoléon: et son altesse impériale le prince Jérôme Napoléon, comme roi de Westphalie.

VII. L'empereur de Russie reconnoît pareillement la

(1) Cet article explique les longs ressentiments du roi de Prusse contre le malheureux roi de Saxe.

1807. confédération du Rhin, l'état actuel de possession de chacun des souverains qui la composent.

VIII. Le royaume de Westphalie sera composé des provinces cédées par le roi de Prusse, à la gauche de l'Elbe, et d'autres états actuellement possédés par l'empereur Napoléon.

IX. Toutes les hostilités cesseront immédiatement sur terre et sur mer entre l'empereur de Russie et le grand-seigneur.

X. Les troupes russes se retireront des provinces de Valachie et de Moldavie.

XI. L'empereur de Russie accepte la médiation de l'empereur des François, à l'effet de négocier et conclure une paix avantageuse et honorable aux deux empires de Russie et de Turquie.

XIII. L'empereur des François et l'empereur de toutes les Russies se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs possessions et celles des puissances comprises au présent traité.

XIV. Le cérémonial des deux cours des Tuileries et de Saint-Pétersbourg, à l'égard des ambassadeurs, ministres et envoyés, qu'elles accréditeront l'une près de l'autre, sera établi sur le principe d'une réciprocité et d'une égalité parfaites, etc., etc.

Fait à Tilsitt, le 7 juillet 1807.

Signé Ch. M. TALLEYRAND, prince de Bénévent.

Le prince Alexandre KOURAKIN.

Le prince LABANOF DE ROSTOFF.

Deux jours après, le traité entre la France et la Prusse fut également signé entre le prince de Bénévent et le maréchal comte de Kalkreuth. Par ce traité, le roi reconnoît les rois de Naples, de Hollande, de Westphalie et la confédération du Rhin; renonce à perpétuité aux provinces de l'ancien royaume de Pologne, qui, à diverses époques, ont passé sous sa domination, ainsi qu'à la possession de la ville de Dantzick..... 1807.

Ces deux traités furent présentés au sénat le 24 juillet par M. l'archichancelier Cambacérès, qui à ce sujet prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Le cours rapide des victoires de sa majesté l'empereur et roi offroit le présage infaillible d'une paix glorieuse.

« Ces espérances sont accomplies par les deux traités de paix que j'apporte au sénat. Sa majesté n'a point permis qu'ils fussent rendus publics avant que vous en ayez reçu la communication.

« Le sénat appréciera avec reconnoissance cette réserve délicate, et y verra une nouvelle preuve de l'attention de notre auguste souverain à maintenir les formes consacrées par nos usages et par nos lois.

« Au milieu des grands résultats que présentent ces transactions politiques, il en est un qui intéressera vos plus vives affections. Dévoués, comme vous l'êtes, messieurs, à la gloire de la dynastie impériale, avec quelle satisfaction ne verrez-vous pas sa splendeur toujours croissante porter au trône de Westphalie un jeune

1807. prince *dont la sagesse et le courage* viennent de se signaler par de si nobles travaux (1) !

« Dans cette disposition, comme dans toutes celles qui composent ces traités, vous retrouverez, messieurs, les soins constants du fondateur de l'empire pour consolider le grand système dont il a posé les bases.

« Votre cœur applaudira aux conceptions d'un génie ami de l'humanité, dont toutes les vues, dont toutes les précautions ont pour objet d'éloigner l'effusion du sang humain.

« Le continent peut enfin se promettre une paix durable. Les entrevues mémorables qui viennent d'avoir lieu sur les bords du Niémen sont les gages d'une longue tranquillité. Les rapports d'estime et de confiance qui se sont établis entre les souverains des deux plus puissantes nations de l'Europe, offrent une garantie contre laquelle désormais tous les efforts de la haine et de l'ambition viendront échouer. »

Retour de l'empereur à Paris.

L'empereur suivit de près le courrier qui avoit apporté à Paris le traité de Tilsitt. Il arriva à Saint-Cloud le 27 juillet, à cinq heures du matin, en fort bonne santé. Soixante coups de canon annoncèrent son arrivée. A huit heures du soir, il reçut les ministres, convoqua le conseil d'état pour le lendemain à sept heures du matin ; et à onze heures, il reçut le sénat et tous les grands corps de l'état. Il vouloit paroître aussi grand et

(1) En parlant du *courage* et de la *sagesse* du jeune prince Jérôme, le prince archichancelier croyoit apparemment que tout le monde avoit perdu la mémoire, et que personne ne se souvenoit de sa conduite indécente et pusillanime avec un acteur du théâtre Feydeau en 1801.

aussi infatigable que César : il est permis de croire qu'il l'avoit pris pour modéle. 1807.

Lorsqu'il monta sur le trône, une sorte de pudeur l'avoit empêché de prendre le titre de *roi de France*, que ses partisans avoient solennellement proscrit et condamné il n'y avoit pas encore six ans (1).

Il n'ignoroit pas la puissance des mots sur l'esprit de la multitude : il pensa que celui d'*empereur* déplaîroit moins que celui de *roi* à des républicains qui connoissoient mieux l'histoire romaine que celle de leur pays.

Cependant il ne se dissimuloit pas davantage qu'en sa qualité d'*empereur*, qu'il prenoit de son chef, il ne joueroit qu'un rôle de théâtre tant qu'il ne seroit pas authentiquement reconnu par les autres souverains ; et même que ce rôle deviendroit plus odieux, sans cesser d'être précaire, s'il ne devoit sa reconnoissance qu'à la puissance de ses armes et aux droits du plus fort.

Il prit soudain la résolution de s'affranchir de tout respect humain, de déplacer tous les trônes de l'Europe, de briser toutes les couronnes sur la tête de leurs légitimes titulaires, de créer de nouveaux titres et de nouvelles dynasties, et de se placer au milieu de cette clientelle comme principe de vie, comme source de puissance, et l'*ancien des rois*.

La crainte qu'il inspiroit lui épargna la moitié de son ouvrage. Des princes qui attachoient plus de prix à leur place qu'à leur honneur, coururent au-devant du joug qu'il voulut bien leur imposer, consentirent à échanger

(1) « La royauté ne se relèvera jamais en France, avoit dit le président du directoire à la fête du 10 août 1798. On n'y verra plus de rois; ils sont proscrits et condamnés dans le cœur de tous les François. »

1807. leurs vieux et respectables titres pour des titres qu'il *daigna* leur conférer, et reconnurent son *ancienneté* dès-lors qu'ils se soumirent à sa *protection*.

Les seuls cabinets de Vienne et de St.-Pétersbourg prirent sur le continent le rang qu'ils tenoient de leur puissance, et le ton qui convenoit à leurs rangs : mais il fallut en même temps prendre les armes pour soutenir l'un et l'autre.

Le sort des armes les trahit. L'Autriche, vaincue la première, reconnut dans le vainqueur d'Austerlitz le successeur immédiat de Charlemagne ; et le vainqueur de Friedland fit une étroite alliance avec le descendant des czars.

Il n'étoit point encore au point où il vouloit arriver ; mais au point où il étoit, il ne voyoit plus rien au-dessus de lui. Quelle puissance, excepté l'Angleterre, pouvoit rivaliser avec la sienne ?

Si, après son alliance avec Alexandre, il eût été capable de mettre un terme à son ambition ; s'il eût pu consentir à laisser en paix l'Europe, telle qu'il l'avoit à-peu-près constituée ; s'il eût voulu régner avec modération sur un peuple de quarante millions d'hommes soumis, respectueux, et qui s'accoutumoient à lui, il auroit pris place parmi les plus grands princes des temps modernes ; il auroit fondé cette quatrième dynastie dont la pensée lui tournoit la tête, et dont, par sa faute, il n'a qu'entrevu le berceau.

Sans doute une grande injustice eût été commise ; d'augustes droits auroient été méconnus. Mais ce fut ainsi que de tout temps s'établirent les dynasties nouvelles ; et le repos de quarante millions d'hommes l'auroit emporté sur les droits d'une seule famille.

Reconnu chef d'une grande nation, accoutumée depuis sept ans à lui obéir, à célébrer sa gloire sans trop calculer ce qu'elle lui coûtoit, qu'avoit-il à faire? Rien, qu'à sacrifier les illusions de cette gloire à ses plus chers intérêts. Il devoit s'efforcer d'entrer dans les vues de la politique européenne, au lieu de les combattre. Il devoit prendre la place qu'avoient honorablement occupée avant lui Pepin et Hugues Capet : il devoit rassurer ses voisins, au lieu de les effrayer, calmer les tempêtes qu'il avoit excitées, au lieu d'en augmenter la furie; il devoit enfin *nous faire voir l'arc-en-ciel, qui vient, après l'orage, rappeler à l'homme la fin du céleste courroux* (1). 1807.

A ces conditions, qui pouvoient, sinon l'absoudre aux yeux de ses contemporains, au moins l'excuser à ceux de la postérité, les rois qui venoient de le reconnoître sous l'influence de la victoire, en auroient pris l'habitude au sein de la paix, et l'auroient admis pour toujours à cette *fraternité* qui désigne en eux les membres d'une même famille et les pères de leurs peuples. Ils eussent cessé de rougir de lui donner un nom dont il auroit cessé de se rendre indigne ; et le titre d'*empereur*, au lieu de rester pour eux un tribut imposé par la violence, seroit devenu le prix qu'ils eussent accordé à la valeur.

Mais à quoi tendent ces réflexions? Le caractère de Napoléon et la modération impliquent contradiction. Les succès n'ont fait qu'accroître sa violence naturelle. L'assassin du duc d'Enghien, le conspirateur de Bayonne et l'ennemi des anciennes dynasties, n'étoit pas fait *pour s'asseoir au banquet des rois*. Sa chute étoit un effet

(1) *Relation de la bataille de Leipsick.*

1807. inévitable. Mais cette chute étoit encore éloignée à l'époque où nous sommes arrivés : beaucoup de gens la desiroient, peu l'espéroient, et nul ne la prévoyoit.

Les années 1807 et 1808 ont laissé de longs souvenirs de gloire dans l'ame du soldat ; mais elles offrent aux yeux du philosophe un spectacle vraiment déplorable. Lorsqu'on vient, en effet, à considérer la rapidité avec laquelle tous les François se précipitèrent dans les bras du despote, l'étonnant concert avec lequel marchèrent l'avilissement des autorités civiles, l'influence de l'autorité militaire, le développement d'une double police, l'oubli du code des nations, la suppression des droits établis pour réprimer la force et protéger l'innocence, le mépris des conventions jusqu'alors respectées, et tendantes à réparer les maux de la guerre ou à doubler les bienfaits de la paix, on finit par se convaincre que les lumières flattent plus la vanité des hommes qu'elles ne servent à leur bonheur ; que les hommes les plus éclairés raisonnent fort bien sur leurs droits, et se conduisent fort mal quand il faut les défendre ; que la liberté enfin, l'idole de toutes les ames généreuses, est, comme l'a dit un de ses premiers apôtres, un *mets de trop dure digestion pour l'estomac des peuples modernes*. Les peuples modernes, si vains de leurs découvertes, de leurs arts, de leurs principes libéraux, sont d'insolents *redresseurs de torts* sous le prince qui les ménage, et de vils esclaves sous le maître qui les opprime.

Le 28 juillet, l'empereur reçut, les unes après les autres, les grandes autorités de l'état. Le sénat fut présenté le premier ; M. Lacépède, président, dit :

« Comment vous exprimer, sire, tout ce que rappelle

et fait éprouver au sénat et au peuple françois la présence de votre majesté impériale et royale? On ne peut plus louer dignement votre majesté; votre gloire est trop haute: il faudroit être placé à la distance de la postérité, pour découvrir son immense élévation. Goûtez, sire, la récompense la plus digne du plus grand des monarques, le bonheur *d'être adoré* de la plus grande des nations, et que nos arrière-petits-neveux soient long-temps heureux sous le régne de votre majesté. » 1807.

Le tribunat parut ensuite, et dit, par l'organe de M. Fabre, son président:

« Sire, un seul vœu, le retour de l'empereur, suffisoit pour exprimer tous les sentiments de la France. L'impatience publique comptoit tous les moments. Mais cette longue séparation que nous avons si douloureusement sentie étoit nécessaire pour bien faire connoître à l'Europe tous les rapports, tous les sentiments qui unissent votre majesté avec ses peuples. Le monarque étoit à quatre cents lieues de sa capitale, et jamais sa volonté ne régna plus puissante, elle étoit pressentie plutôt qu'écoutée. Le zéle devançoit les époques fixées par l'autorité, la nation s'efforçoit de multiplier les preuves de son respect et de son amour.... »

A la tête de la cour de cassation, M. Muraire dit:

« Sire, tant de glorieux travaux, de faits éclatants, de nouveaux prodiges, de victoires accumulées et suivies du plus grand des bienfaits, nous réduisent au silence du respect, de l'admiration et de la reconnoissance. Qui désormais oseroit entreprendre de vous louer? Le seul éloge possible, le seul digne de votre majesté, c'est l'histoire la plus simple de son régne, etc. »

M. Seguier, à la tête de la cour d'appel:

1807. « Sire, il y a long-temps que votre gloire n'aspire qu'au repos. Napoléon est au-delà de l'histoire humaine. Il appartient aux temps héroïques. Il est au-dessus de l'admiration. Il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui.... »

Le cardinal archevêque Dubelloy, à la tête de son clergé:

« Sire, nos vœux sont remplis, le Seigneur s'est montré en votre faveur. Les annales du monde, des siècles et des nations n'offrent aucun exemple aussi merveilleux et aussi mémorable. Le Dieu des armées a dicté vos projets. Nous le bénissons. Recevez, sire, l'hommage de notre amour, de notre respect et de notre admiration.... » (1)

Ouverture du corps législatif.

Le 15 août, l'empereur assista au *Te Deum*, qui fut chanté à Notre-Dame en action de graces de la paix. Cette cérémonie fut très pompeuse.

Le lendemain, il fit avec non moins de pompe l'ouverture du corps législatif. Tous les emblèmes de la Victoire et de la Paix décoroient les avenues et le péristyle de l'enceinte des séances.

Après avoir reçu le serment de fidélité des nouveaux membres, parmi lesquels M. de Fontanes, président, fut appelé le premier, sa majesté s'adressant aux différentes autorités réunies, prononça le discours suivant :

« Messieurs les députés des départements,

« Messieurs les tribuns et les membres de mon conseil d'état,

« Depuis votre dernière session, de nouvelles guerres,

(1) On se doute que nous avons abrégé ces discours : mais ce que nous en avons cité est exact et littéralement extrait du *Journal officiel*.

de nouveaux triomphes, de nouveaux traités de paix, ont changé la face de l'Europe politique. 1807.

« Si la maison de Brandebourg, qui la première se conjura contre notre indépendance, régne encore, elle le doit à la sincère amitié que m'a inspirée le puissant *empereur du nord* (1).

« Un *prince françois régnera sur l'Elbe*. Il saura concilier les intérêts de ses nouveaux sujets avec ses premiers et ses plus sacrés devoirs.

« La maison de Saxe a recouvré, après cinquante ans, l'indépendance qu'elle avoit perdue.

« Les peuples du duché de Varsovie et de la ville de Dantzick ont recouvré leur patrie et leurs droits.

« Toutes les nations se réjouissent, d'un commun accord, de voir l'influence malfaisante que l'Angleterre exerçoit sur le continent détruite sans retour (2).

« La France est unie aux peuples de l'Allemagne par les lois de la confédération du Rhin, à ceux *des Espagnes*, de la Hollande, de la Suisse et *des Italies*, par les lois de notre système fédératif. Nos nouveaux rapports avec la Russie sont cimentés par l'estime réciproque de ces deux grandes nations.

« Je desire la paix maritime. Aucun ressentiment

(1) Ce n'étoit pas sans intention qu'il nommoit ainsi l'empereur de Russie. Il entroit alors dans ses projets de se faire nommer un jour *empereur du midi*. Et qui peut dire les suites qu'entraînoit ce nouveau titre?

(2) C'est à Napoléon, à son système continental, à ses guerres continuelles, à ses fausses mesures, à toutes ses fautes, que l'Angleterre doit l'inflence trop réelle qu'elle exerce aujourd'hui sur le continent comme sur les mers.

1807. n'influera jamais sur mes déterminations. Je n'en saurois avoir contre une nation jouet et victime des partis qui la déchirent, et trompée sur la situation de ses affaires, comme sur celle de ses voisins.

« Mais, quelle que soit l'issue que les décrets de la Providence aient assignée à la guerre maritime, mes peuples me trouveront toujours le même, et je trouverai toujours mes peuples dignes de moi....

« J'ai médité différentes dispositions pour simplifier et perfectionner nos institutions....

« Messieurs les députés des départements, votre assistance me sera nécessaire pour arriver à ce résultat; et j'ai le droit d'y compter. »

Il y compta si bien, qu'il fit dans le gouvernement, sans leur concours et sans nulle opposition, tous les changements qui lui convinrent. Il supprima le tribunat, dans lequel un petit nombre de voix avoit osé s'élever contre l'établissement des tribunaux spéciaux. Il institua de nouvelles dignités, pour donner plus d'éclat à sa couronne; il créa un gouverneur-général pour les départements situés au-delà des Alpes; il proclama son frère Joseph roi d'Espagne, son beau-frère Murat roi de Naples, son neveu Louis grand-duc de Berg; il réunit la Hollande, Rome et le Valais à son empire.......... Administration, gouvernement, religion, esprit public, sciences et arts, journaux et spectacles, il voulut tout connoître, tout diriger et tout faire : il perdit tout.

Il sembloit avoir pris à tâche de prouver à tous ceux qui le servoient, depuis ses ministres jusqu'aux maires de village, qu'ils n'étoient que des commis qu'il employoit sans en avoir besoin, ou des instruments qu'il pouvoit briser sans le moindre regret.

Avoit-il besoin de soldats? le sénat étoit toujours prêt

à lui délivrer une conscription de deux cent mille hommes. D'argent? il pilloit la banque, il enlevoit les caisses, il mettoit des centimes additionnels sur toutes les recettes. 1807.

Craignoit-il un journal ou un livre? il faisoit mettre au pilon le livre et le journal, et il envoyoit les auteurs à Bicêtre, ou à l'île de Rhé.

Si la moindre résistance s'opposoit à la marche impétueuse de sa volonté, tout étoit menacé; innocents et coupables, tous trembloient à l'aspect d'un pouvoir qui ne s'annonçoit que par des coups de tonnerre, et qui se croyoit très fort, parcequ'il étoit violent et terrible.

La même présomption qui lui fit croire que rien ne devoit lui résister en France, lui dicta les mesures violentes qui bouleversèrent l'église, ensanglantèrent l'Espagne, et achevèrent de révolter l'univers contre lui.

Nous voici arrivés aux deux événements de son régne qui lui ont donné le plus de chagrin, d'humeur et d'embarras.

Il avoit mis la religion au rang des autres branches de l'administration politique, comme si elle n'eût été qu'un département d'institution humaine qu'il pouvoit ranger, et qu'il rangea en effet dans la même catégorie que celui de la police, des finances et de la guerre. 1808.

Il porta même à cet égard l'oubli de toutes les bienséances, jusqu'à dire un jour *que le pape étoit le général de son armée presbytérienne, les cardinaux ses généraux de division, les évêques ses colonels, et les curés ses soldats.*

Dans le fait, il ne considéroit les évêques que comme de simples fonctionnaires publics, révocables à volonté, et non moins dépendants de lui que les préfets et les officiers de son palais.

1808. Démêlés avec le pape.

Le saint-père lui fit à ce sujet de vives remontrances, qui restèrent sans réponse et sans effet.

Pour ne plus entendre parler du pape et de ses remontrances, il résolut de mettre à exécution le plan qu'il avoit conçu depuis long-temps, et qu'il n'avoit jamais perdu de vue; savoir, de se déclarer chef spirituel et temporel de son vaste empire, de secouer le joug de l'église romaine, et de s'emparer des états qui, depuis Charlemagne, en composoient le domaine.

Avant d'employer la force ouverte, il essaya une de ces ruses qui lui étoient si familières : il fit au pape plusieurs demandes artificieuses, dont la réponse devoit placer le saint-père dans l'alternative de son déshonneur, s'il donnoit son consentement, ou de sa ruine, s'il le refusoit.

Ces demandes portoient en substance, 1° l'établissement en France d'un patriarche indépendant de la cour de Rome;

2° L'abolition en Italie, comme en France, de tous les ordres réguliers de l'un et de l'autre sexe;

3° La suppression du célibat pour les ecclésiastiques;

4° La liberté indéfinie, et l'exercice public de tous les cultes;

5° La publication du code Napoléon dans les états de l'église;

6° Le couronnement de Joseph, roi de Naples, par les mains du saint-père.

Ces six propositions furent soumises à la délibération du sacré collége, et rejetées à l'unanimité.

On s'y attendoit aux Tuileries; et dès que la nouvelle en fut parvenue officiellement, une armée françoise, rassemblée dans la Lombardie, reçut l'ordre de mar-

cher sur Rome. Elle entra dans cette ville le 2 février 1808, désarma la garnison, s'empara du château St.-Ange, et plaça une batterie de canons devant la porte du palais Quirinal, où le saint-père s'étoit retiré. 1808.

Le saint-père n'avoit ni les moyens, ni le desir de s'opposer à ces violences, mais il fit les protestations qu'il devoit faire : il écrivit à l'empereur avec une fermeté, que jusqu'alors il n'avoit pas montrée.

« Foulant aux pieds tous les devoirs sacrés, lui dit-il, vous abusez de la force que vous avez entre les mains pour faire tous les jours de nouvelles victimes ; mais songez-y bien, nous pouvons nous lasser de l'injustice, et faire usage à notre tour de cette force morale que le Tout-puissant a remise entre les nôtres, pour arrêter ou punir les entreprises des méchants, et vous serez responsable de tous les maux qui en résulteront. »

L'empereur répondit à cet avertissement par une note, dans laquelle il prévenoit le saint-père qu'il regarderoit comme une déclaration de guerre le refus de quiconque ne s'uniroit pas à lui contre les Anglois. La note étoit terminée par ces mots :

« Le premier résultat de la guerre est la conquête ; et le premier résultat de la conquête, c'est le changement de gouvernement. »

Ce langage étoit clair. Le saint-père l'entendit, et fit dire pour toute réponse, « qu'en sa qualité de prince temporel il ne reconnoissoit pour ennemis que ceux qui, au milieu de la paix, étoient entrés dans la capitale de ses états à main armée, et qui le retenoient prisonnier dans son palais ; mais qu'en sa qualité de ministre d'un Dieu de paix, il ne pouvoit et ne vouloit faire la guerre à personne. »

1808. Réunion des états du pape à l'empire françois.

Napoléon n'attendit pas même cette réplique ; il étoit las de ce qu'il appeloit des *ménagements*. Par une dernière décision, en date du 17 mai 1809, il prononça l'arrêt suivant :

« Les états du pape sont réunis à l'empire françois.

« Le gouvernement constitutionnel y sera mis en vigueur avant le 1er janvier 1810.

« Les revenus du saint-père seront portés à deux millions de francs, libres de toute retenue. »

Ce fut alors que le saint-père adressa à toutes les puissances de l'Europe cette lettre fameuse qui désola si fort son ennemi, et dans laquelle il disoit :

« Ils sont enfin accomplis, les desseins ténébreux des ennemis du saint-siége. Ils nous ont dépouillé de nos états et de notre pouvoir temporel, avec lequel notre indépendance spirituelle étoit étroitement liée.

« Nous protestons contre cette nouvelle et violente spoliation, et nous déclarons nulle l'occupation qui vient d'être faite de nos domaines.

« Nous rejetons, de la manière la plus formelle, toute rente ou pension que l'empereur des François prétendroit faire à nous et aux membres du sacré collége..... Nous nous couvririons d'opprobre à la face de la terre, si nous consentions à tirer notre subsistance des mains de l'usurpateur de nos états..... »

Le saint-père ne se contenta pas cette fois-ci d'une simple protestation. Le temps des *ménagements* étoit passé pour lui, comme pour son ennemi : il s'arma des foudres de l'église, et lança contre lui l'excommunication dont il l'avoit menacé.

On croira facilement que celui qui avoit renié Dieu à l'Institut, et Jésus-Christ au pied des Pyramides,

devoit, pour son compte, faire très peu de cas des foudres de l'église; mais il craignit l'effet qu'elles pouvoient produire sur l'esprit des peuples : il défendit sévèrement qu'on en parlât, soit en public, soit en particulier; et ses ordres furent exécutés ponctuellement.

Il craignoit également que le saint-père, dont les malheurs immérités et la noble résignation excitoient le plus vif intérêt dans toute l'Europe, ne se retirât en Autriche ou en Espagne. Il le fit enlever secrétement par un détachement militaire, et conduire d'abord à Grenoble, puis à Savone, puis enfin à Fontainebleau. Nous verrons plus tard ce qu'il fit de son prisonnier.

Mais, avant d'aller plus loin, nous devons remarquer les tristes effets que ce dernier attentat contre le pape produisit dans l'église de France. Il donna naissance à un schisme beaucoup plus scandaleux que celui qu'avoit produit, en 1792, la constitution civile du clergé; parcequ'alors les schismatiques avoient au moins pour excuse une doctrine qui admet des controverses. Mais ici ce fut une basse cupidité qui détacha un grand nombre d'ecclésiastiques de leur chef spirituel, et qui les détermina à vendre leur conscience et leurs services au tyran qui les méprisoit. Ils le célébrèrent dans leurs prônes et dans leurs catéchismes, comme l'*envoyé de Dieu, l'instrument de ses décrets et le représentant de la Providence sur la terre.*

Que l'empereur se fût intitulé pape, muphti ou grand-lama, peu importoit à ces prêtres de Baal, pourvu qu'ils fussent nommés par lui évêques, aumôniers de cour, ou sénateurs. Mais ce qui importoit à l'honneur de la nation, c'étoit que le clergé françois, jadis renommé par ses lumières et par ses mœurs, ne s'avilît pas au

1808. point de devenir l'organe et l'instrument de la tyrannie.

Ce qui alarmoit les amis de l'ordre et de la morale, c'est le mépris que cette apostasie faisoit rejaillir sur la religion ; c'est la tendance que les opinions religieuses, refoulées dans les consciences par la conduite abjecte des prêtres, prenoient vers un déisme qui n'a besoin ni de culte ni de ministres ; c'est enfin la crainte qu'une guerre religieuse ne vînt mêler ses horreurs à celles de la guerre civile.

On ne peut se dissimuler que la religion n'ait perdu une grande partie de son empire au moins sur l'esprit des hommes ; mais à qui faut-il s'en prendre, sinon aux gouvernements qui, depuis trente ans, n'ont fait de la religion que le jouet ou l'instrument de leur politique ; et aux prêtres eux-mêmes, qui, trop dociles aux ordres et aux séductions des puissances de la terre, ont toujours oublié les intérêts du ciel ; et qui, prêchant tour-à-tour des doctrines contradictoires, ont perdu l'ascendant qu'ils tenoient jadis de leur auguste ministère ?

Invasion de l'Espagne.

L'invasion de l'Espagne ne fut pas moins odieuse dans son principe que celle de Rome, mais fut bien plus désastreuse dans ses effets.

On a peine encore aujourd'hui à concevoir l'étrange aveuglement de Napoléon, dans une entreprise qui fut non seulement la plus criante injustice de son règne, mais la plus grande faute de sa vie.

Qu'avoit-il besoin de porter la guerre et tous ses fléaux dans un pays depuis long-temps soumis à ses ordres, dévoué même à ses caprices, et dont les trésors, les armées et les flottes étoient entièrement à sa disposition ? Il avoit tous les bénéfices du royaume sans en avoir les charges.

C'est de cette faute capitale que datent les premiers symptômes de sa décadence. Il étoit dans l'ordre des choses que le plus grand de ses crimes politiques devînt la première et la principale cause de sa chute. 1808.

La cour d'Espagne étoit devenue, depuis plusieurs années, la proie des dissentions domestiques qu'entretenoient à l'envi la foiblesse du roi, l'insolence d'un favori sans mérite, et les intrigues du gouvernement françois. Don Manuel Godoï, duc de la Alcudia, prince de la Paix, gouvernoit le roi, la reine et le royaume, mais étoit lui-même gouverné par Napoléon (1).

Le prince des Asturies n'avoit jamais voulu fléchir sous le favori. De là une haine profonde que celui-ci lui voua, et les persécutions sans fin qu'il lui fit éprouver. Il l'entoura d'espions ; il le fit insulter par ses créatures; il le tint prisonnier dans son palais. Il le représenta au roi non seulement comme un ambitieux qui ne soupiroit qu'après sa mort, mais comme un parricide disposé à l'accélérer.

Ces horribles imputations produisirent leur effet sur l'esprit du trop foible Charles IV. Il ordonna l'arrestation de son fils. Une telle sévérité, qui rappeloit les malheurs de don Carlos et la cruauté de Philippe II, alarma la ville et indigna la cour. Les plaintes arrivèrent de tous côtés ; aux plaintes succédèrent les menaces. L'in-

(1) Le principal mérite du prince de la Paix consistoit dans les avantages qui font les héros de roman, une haute taille, une belle figure, une voix agréable et une grande habileté à jouer de la guitare. Il eut le bonheur de plaire à la reine, et, par elle, au roi. Sa fortune fut rapide. En très peu de temps, de simple garde-du-corps, il devint secrétaire d'état, grand d'Espagne, duc de la Alcudia, prince de la Paix, allié de la famille royale, premier ministre, et plus puissant que le roi lui-même.

1808. digne favori eut peur, et fit rendre la liberté au prince, sans pouvoir rétablir la paix ni la confiance entre le père et le fils.

Napoléon, qui favorisoit secrètement ces désordres, et qui paroissoit les voir avec une douleur hypocrite, offrit publiquement sa médiation, afin de les faire cesser: et lorsqu'il vit que l'irritation de part et d'autre étoit portée à son plus haut degré, il donna l'ordre à une armée de soixante mille hommes, qu'il tenoit prête au pied des Pyrénées, de passer la frontière et d'entrer en Espagne, avec la seule précaution de tromper les trois parties intéressées par trois versions différentes: en disant au roi, que cette armée étoit entièrement à sa disposition, et le défendroit contre les entreprises séditieuses de son fils; à son fils, qu'elle étoit destinée à le protéger, ou à le venger des outrages d'un insolent favori; et à celui-ci, qu'elle marchoit en Portugal pour le conquérir, et y fonder une principauté héréditaire en sa faveur.

Cependant, ne se fiant que médiocrement au succès de cette triple imposture, il crut, en cas d'un mécompte et d'un revers, devoir ménager une retraite assurée à cette armée, qu'il lançoit inconsidérément au milieu d'un peuple endormi, mais qui pouvoit se réveiller. Il s'empara, moitié par ruse, moitié par force, des forteresses de Pampelune, de St.-Sébastien, de Roses, de Figuerres et de Barcelonne: c'étoit s'emparer de toutes les clefs du pays.

La conséquence immédiate de ces hostilités, faites sans motif et sans déclaration de guerre contre une nation généreuse, amie et sans défiance, fut de la soulever tout entière. Elle courut aux armes, demanda vengeance, et

parut disposée à se la faire elle-même, si elle étoit abandonnée de ses chefs naturels. 1808.

Conférences de Bayonne.

Ceux-ci prirent enfin une attitude plus convenable : ils rassemblèrent des forces, et demandèrent à Napoléon une explication, qu'il consentit à leur donner, en assignant Baïonne pour le lieu des conférences que cette explication rendoit nécessaires entre lui et la famille royale : c'étoit un nouveau piége qu'il leur tendoit.

Le roi d'Espagne, le prince des Asturies et le favori arrivèrent à Bayonne, s'accusant les uns les autres, mais s'accordant à faire de Napoléon le juge de griefs, que toutes les raisons de prudence et de politique leur conseilloient de renfermer au fond de leurs cœurs, ou dans l'enceinte du palais. Le roi porta contre son fils une accusation capitale ; le jeune prince fit retomber l'accusation sur la tête du favori. Le favori se justifia, en sacrifiant toute la famille à Napoléon. Celui-ci parut les écouter tous avec le même intérêt ; et, après les avoir bien entendus, après les avoir irrités de plus en plus les uns contre les autres, il termina ce scandaleux procès, en déclarant toutes les parties coupables, en les faisant arrêter comme prisonniers d'état, et en les condamnant à être renfermés, savoir, le vieux roi et son indigne favori à Compiégne, le prince Ferdinand et son jeune frère, don Carlos, à Valencey (dans le Berry).

Un si grand attentat mit le comble à l'indignation des Espagnols : ils jurèrent de le venger, et de ne jamais se soumettre au perfide qui l'avoit commis ; ils firent à toutes les nations un appel, auquel les Anglois seuls répondirent avec une générosité digne d'un peuple libre.

Les Anglois reconnurent dans l'entreprise de Napo-

1808. léon un crime dont l'impunité entraîneroit le renversement de tout ordre politique, et jugèrent dans leur intérêt qu'ils ne devoient rien négliger pour la faire échouer.

Tous les hommes éclairés de l'Europe prévirent de leur côté que la guerre d'Espagne ne finiroit qu'avec l'Espagne elle-même, ou avec la puissance de Napoléon. Il n'y eut pas un François de bonne foi qui n'improuvât cette guerre impie ; il n'y en a pas un qui n'ait réclamé pour la nation espagnole des droits dont nous avions patiemment souffert d'être dépouillés nous-mêmes.

Mais à quoi ces réclamations pouvoient-elles servir, et à qui s'adressoient-elles, sous un prince qui n'écoutoit personne, et dont les arrêts étoient irrévocables ?

Tandis que son orgueil se repaissoit de l'idée d'ajouter une nouvelle couronne à celles qu'il avoit déja usurpées, ses armées exécutoient fidèlement ses ordres : son beau-frère, Murat, entroit à Madrid, et noyoit dans leur sang les malheureux habitants de cette ville qui n'avoient voulu se laisser ni intimider par ses menaces, ni séduire par ses promesses.

Son frère Joseph reçut l'ordre de quitter le trône de Naples pour aller s'asseoir sur celui d'Espagne. Il arriva sous les auspices les plus funestes, à travers un pays couvert de cendres, au milieu des cris de rage et de désespoir, et malgré le vœu et la résistance de tous ses habitants.

Nous laisserons à d'autres le soin de transmettre à la postérité les actes d'un régne qui n'eût été qu'une mauvaise et plate comédie, si les scènes sanglantes au milieu desquelles il s'écoula tout entier n'en avoient fait une tragédie non moins horrible que toutes celles de la famille des *Atrides*.

Les événements que nous sommes condamnés à dé-

crire sont trop graves pour nous permettre la moindre digression sur la vie privée de Joseph et de Jérôme Buonaparte, qui ont apparu dans le monde comme des rois de théâtre, et qui ont joué dans leurs palais des rôles de sardanapales. 1808.

Il n'entre pas davantage dans notre plan de suivre les détails de ce long et malheureux épisode de l'*histoire de Napoléon*.

Les alternatives fréquentes de victoires et de défaites qui distinguent cette guerre impie de toutes les autres, les places fortes prises et reprises, les villes saccagées, les autels dépouillés, les femmes massacrées sur les corps de leurs époux, les filles outragées par des soldats ivres de sang et de débauche; les marches savantes des généraux anglois et espagnols opposées à l'impétuosité des François; les attaques imprévues de ceux-ci déconcertant l'habile tactique du moderne Fabius (1); des siéges dont la moindre affaire étoit une action d'éclat, le siége de Saragosse sur-tout, qui fut la mémorable, la terrible répétition de celui de Sagonte......; quels tableaux! que de nobles faits d'armes confondus avec les ignobles effets de la vengeance et du fanatisme! Les malheurs furent égaux des deux côtés; des deux côtés la bravoure fut égale. L'opiniâtre courage de l'Espagnol balançoit la valeur éclairée des François; mais la gloire fut bien différente. Y a-t-il de la gloire dans l'injustice? Battus ou vainqueurs, les Espagnols n'ont jamais désespéré de leur cause. Cette confiance étoit le prix de leur dévouement; elle fut couronnée du succès.

De tous les écrits, documents, mémoires et manifestes qui ont été publiés de part et d'autre sur cette

(1) Le duc de Wellington.

1808. guerre, nous ne rapporterons que le *manifeste de la junte et de la nation espagnole à l'Europe.* C'est le cri de la vérité; c'est de plus une piéce historique.

Manifeste de la junte et de la nation espagnole à l'Europe.

Séville, 1er janvier 1808.

Manifeste de la junte espagnole.

« Nations, peuples de l'Europe, princes qui les gouvernez, hommes de bien de toutes les classes et de tous les états, la nation espagnole, et en son nom la junte suprême, à qui l'autorité a été confiée depuis l'injuste et perfide captivité de son roi, va manifester à vos yeux la série de malheurs et d'outrages qu'elle a soufferts. En vous faisant une peinture fidéle de sa situation et de ses desseins, elle réclame avec confiance et votre compassion sur son infortune, et votre intérêt sur son sort futur.

« L'univers est témoin de l'attachement constant que l'Espagne a eu pour la France. La guerre, la paix, les alliances, les relations, tout étoit commun entre elles. La révolution a rompu ces liens..... A une guerre désastreuse succéda une honteuse paix, et à cette paix une alliance inégale.

« Depuis ce moment l'Espagne, attachée au char de la France, a été forcée d'en suivre servilement les violents et rapides mouvements.

(On retrace ici le tableau des immenses avantages que la France recueilloit de son alliance avec l'Espagne; ensuite le détail des manœuvres concertées entre le cabinet des Tuileries et le prince de la Paix, à l'effet de semer la division dans la famille royale, et de trouver dans cette division un prétexte et le moyen de s'emparer du pays:) le manifeste continue:

« Cependant quelle étoit la situation du peuple espagnol, tandis qu'on préparoit et qu'on exécutoit la scène honteuse et tyrannique qui entraîna l'abdication du prince Ferdinand; tandis qu'on violoit les lois fondamentales de la monarchie, et que l'on contrarioit les vœux les plus chers de la nation? 1808.

« Contenu dans les bornes d'une loyauté sans reproche tant qu'il eut l'espoir que son roi seroit reconnu, il ne témoigna ni mécontentement, ni inquiétude aux François disséminés dans la capitale et ses environs. Mais lorsqu'il apprit l'horrible trame qu'on ourdissoit contre lui à Bayonne, alors le mécontentement général éclata en plaintes et en larmes : c'étoit le 2 mai.

« Les François, qui n'attendoient que ce moment pour déployer l'étendard de la terreur, firent feu à l'improviste sur le peuple qui ne leur avoit encore fait aucun mal, et leurs colonnes homicides se répandirent dans les rues tranquilles de Madrid. Les habitants coururent aux armes, et se défendirent pied à pied, corps à corps : ils affrontèrent les plus épais bataillons, y portèrent souvent le désordre, lorsque des paroles de paix sorties de la bouche de leurs magistrats les arrêtèrent et les désarmèrent.

« Le combat cessa, et une scène d'horreur lui succéda. Les François occupèrent militairement tous les postes de Madrid, arrêtèrent tous les citoyens qu'ils trouvèrent sous les armes, et les fusillèrent la nuit suivante.

« Ce fut sous de tels auspices qu'on nous fit connoître notre nouveau roi et notre nouvelle constitution.

« Mais la nation, outragée dans la personne de son

1808. prince, trahie dans sa confiance, et cruellement payée de l'hospitalité qu'elle avoit accordée, éleva tout-à-coup un cri terrible, et tous les peuples coururent aux armes.

« Cette résolution généreuse une fois prise, les provinces proclamèrent de nouveau le roi auquel elles avoient juré d'obéir, et s'avancèrent à la rencontre des phalanges françoises qui se répandoient de tous côtés.

« Rien ne put résister à notre première impétuosité. Vingt-trois mille hommes, commandés par un de leurs meilleurs généraux (1), sont mis en déroute dans les plaines de Baylen, et forcés de se rendre prisonniers. Les murs de Valence soutiennent le choc du maréchal Moncey, qui est obligé de se retirer en désordre sur Madrid. Maurella et Girone sont l'écueil des divisions envoyées pour les réduire. Saragosse, ouverte de toutes parts, sans autre défense que le courage de ses habitants, résiste au courroux de Napoléon, qui, semblable à une divinité infernale, lançoit de Bayonne le carnage et la désolation sur un peuple pacifique, dont tout le crime étoit d'avoir été fidèle à son roi.

« Telle est l'origine de la guerre atroce que les François font à l'Espagne. Outragés, assaillis d'une manière aussi barbare qu'inattendue, nous restoit-il d'autre parti à prendre que de nous défendre, que de vaincre ou de mourir?

« Il faudroit que nous fussions encore plus méprisables que le tyran lui-même, si nous oubliions ce que furent nos ancêtres et ce que nous devons être. Nous n'avons pas voulu dégénérer, ni devenir la risée de l'Europe, en devenant les esclaves de Napoléon.

(1) Le général Dupont.

« Il ose nous qualifier de *rebelles* et d'*insurgés:* étrange abus du pouvoir! A qui fera-t-il croire que la résistance à une injuste agression soit une *insurrection?* A qui persuadera-t-il que notre fidélité au sang de nos rois soit une *révolte?* Personne en Europe ne peut être dupe de cette logomachie. 1808.

« C'est en vain que les journaux qui lui sont dévoués nous ont représentés comme livrés aux horreurs de l'anarchie, et agités *par les convulsions d'une liberté fanatique;* c'est en vain qu'ils nous traitent d'*esclaves vils et rampants*. Ses soldats, en entrant chez nous, ont trouvé des hommes..... des hommes résolus de mourir, plutôt que de se soumettre à sa tyrannie.

« L'Espagne n'est pas le seul pays à qui il importe de soutenir cette lutte terrible.

« L'Italie, la Suisse, la Hollande, la Prusse et l'Autriche, tour-à-tour vaincues et tyrannisées par lui, ont le même intérêt que nous à briser les fers qu'il veut nous donner. Leur salut est lié au nôtre; et la cause que nous défendons est celle de l'univers.

« Monarques et peuples du continent, sachez imiter notre constance et nos efforts; et l'univers, menacé de devenir la proie d'un monstre, recouvrera son indépendance et sa tranquillité. »

Les nobles sentiments qu'expose ce manifeste étoient ceux de la nation tout entière.

Les Espagnols puisèrent dans la religion, autant que dans leur patriotisme, une force qui éleva leur caractère à un degré de constance et d'héroïsme auquel leur ennemi étoit loin de s'attendre. Au milieu de leurs provinces occupées, de leurs villes ouvertes, de leurs campagnes dévastées, ils restèrent libres et indépendants.

Il n'en est pas des guerres nationales comme de

1808. celles que se font les souverains, qui, trop souvent entreprises pour des motifs frivoles, finissent comme elles commencent, et laissent presque toujours les peuples dans l'indifférence sur leur issue, comme dans l'ignorance de leurs causes.

Dans les guerres nationales, le même intérêt lie les peuples et l'armée, échauffe le soldat et le général, anime le gouvernement et les citoyens. Et c'est alors que la devise de *vaincre ou mourir* n'est point une vaine légende, fait des héros ou des martyrs, et devient le signal de la liberté.

Ces idées ne pouvoient pas entrer dans la tête de l'empereur, il ne connoissoit d'autre droit que celui de son épée. Et son épée lui ayant malheureusement donné une grande puissance, il s'en servit pour l'augmenter encore; il s'en servit pour tourmenter les nations, pour détrôner les rois, pour achever la conquête du continent. C'étoit son but, il ne s'en cachoit plus.

Chacune de ses guerres lui assuroit de nouvelles possessions; et chaque possession nouvelle lui donnoit le besoin et le moyen de recommencer la guerre.

Il disoit, en parlant de l'Espagne: *On arrachera l'Espagne de ses fondements avant de la détacher de mon empire.*

De Rome: *Les états de Rome sont irrévocablement unis à l'empire françois.*

De la confédération du Rhin: *La confédération du Rhin est plus immuable que la triple couronne de la maison de Lorraine.*

Du royaume de Westphalie: *Il est plus facile d'anéantir l'Autriche que le royaume de Westphalie.*

C'est ainsi que son plan se dérouloit insensiblement, et qu'il ne craignoit plus d'annoncer sa *monarchie universelle.* Cela devint si clair, que l'Autriche, qui depuis deux ans s'obstinoit à fermer les yeux, fut enfin obligée de les ouvrir. Depuis la paix de Presbourg, elle étoit restée fidèle à ses engagements, lorsque son ennemi, qui ne respectoit rien, avoit souvent violé les siens. Il les avoit violés en s'emparant des états du pape et de ceux du roi d'Espagne: il les avoit violés en augmentant son état militaire; il les avoit violés en continuant d'occuper les places fortes d'Allemagne, que, par le traité de Presbourg, il s'étoit engagé d'évacuer.

1809. Seconde guerre d'Autriche.

L'Autriche se plaignit souvent de ces infractions: peut-être même à cette époque affecta-t-elle de se plaindre plus haut que de raison, dans le dessein où elle étoit de profiter des embarras dans lesquels la guerre d'Espagne entraînoit son ennemi, de se venger des humiliations qu'elle en avoit reçues, et de réparer les dommages qu'elle avoit soufferts. Il ne lui restoit d'ailleurs d'autre parti à prendre que celui de chercher encore une fois dans les hasards de la guerre la garantie qu'elle ne trouvoit plus dans les traités les plus solennels.

En conséquence, elle mit ses armées au grand complet, fit avancer des troupes dans la Bavière, et déclara dans un manifeste « que ce n'étoit point la France qu'elle alloit combattre, mais seulement l'homme dont l'ambition ne connoissoit plus de frein, et dont l'orgueil avoit si souvent abusé des droits de la victoire. »

Dans une proclamation adressée particulièrement

1809. aux habitants de la Pologne, en date du 16 avril 1809, l'archiduc Ferdinand disoit :

« Je vous annonce que l'empereur d'Autriche ne fait la guerre qu'à l'empereur Napoléon, et que nous sommes les amis de tous ceux qui ne défendent pas sa cause. Nous combattons contre lui, parceque nous espérons trouver dans la guerre une sûreté que nous avons inutilement cherchée dans la paix. Nous combattons contre lui, parceque chaque jour de paix augmente sa puissance et ses usurpations. Nous combattons contre lui parceque ses forces augmentées de toutes celles des peuples qu'il subjugue, menacent de plus en plus notre indépendance et nos propriétés, etc. »

De son côté, Napoléon ne laissa pas sans réponse ces griefs et ces incriminations. Il accusa l'Autriche d'*ingratitude* et de perfidie ; d'ingratitude en oubliant la générosité avec laquelle il l'avoit traitée après la bataille d'Austerlitz : de *perfidie*, en écoutant les conseils, en recevant les subsides, en secondant les projets hostiles de l'Angleterre.

Le sénat s'étant assemblé le 15 avril pour entendre la lecture de la correspondance de MM. de Metternich et de Champagny, ministres d'Autriche et de France, correspondance arrangée de manière à mettre tous les droits du côté de la France, et tous les torts du côté de l'Autriche, le sénat, disons-nous, entendit en même temps et approuva le rapport dans lequel le ministre de France disoit à l'empereur :

Manifeste de guerre de la France.

« Votre majesté n'a pas recueilli le tribut de reconnoissance qui lui étoit dû. L'empereur d'Autriche a bientôt oublié ce serment d'une amitié éternelle. A peine rétabli sur son trône, égaré sans doute par des con-

seils trompeurs, il n'a eu d'autres vues que de réorganiser ses moyens de force, et se préparer à une nouvelle lutte. La guerre contre la Prusse fit promptement connoître ces dispositions malveillantes. L'Autriche se hâta de réunir des armées en Bohème, mais la victoire de Jéna vint déconcerter ses projets. 1809.

« Depuis, les troubles de l'Espagne ont éclaté. Ils étoient fomentés par les Anglois. Alors on vit plus clairement ce qu'on n'avoit qu'entrevu avant la bataille de Jéna. Le feu de la guerre allumé dans le midi ranima les espérances de l'Autriche : elle crut le moment favorable pour anéantir le traité de Presbourg. Elle arma. Toute la population fut appelée aux armes. Les princes autrichiens parcouroient les provinces, répandant des proclamations, comme si la monarchie étoit en danger. Le port de Trieste fut ouvert aux Anglois. Les courriers françois étoient assassinés dans la Croatie. L'Autriche ne gardoit plus de mesure. Ce fut alors que votre majesté, renonçant à tout espoir de paix avec elle, renonça en même temps à ses projets contre les Anglois, aux embarquements qui devoient avoir lieu à Brest, à Boulogne, à Flessingue et à Toulon. Tout fut contremandé. Les troupes de votre majesté se dirigèrent vers l'Allemagne, celles de la confédération furent aussi mises en mouvement.

« Non, ce n'est pas parceque la France veut la guerre que l'Autriche s'est mise sous les armes, c'est au contraire parcequ'elle a cru trouver la France affoiblie par une autre guerre et qu'elle a jugé le moment favorable au rétablissement de son ancienne influence, qu'elle a fait ces prodigieux efforts. Elle fait la guerre, parcequ'elle en espère des succès. Elle fait la guerre

1809. sans un motif de plainte, sans la faire précéder d'aucune demande, sans laisser le choix d'un autre parti. Elle fait la guerre, lorsque votre majesté, loin de rien exiger d'elle, n'a manifesté que des vœux pour sa prospérité, lorsqu'elle lui a offert la garantie et l'intégrité de son territoire.... Ainsi ce n'est point pour sa sûreté qu'elle prend les armes; tous les bienfaits sont meconnus, tous les engagements sont violés. Votre majesté reçoit la nouvelle que les armées autrichiennes ont franchi l'Inn. Elles ont commencé les hostilités. Une lettre du général en chef annonce aux généraux françois qu'il marche en avant, et qu'il traitera en ennemi tout ce qui lui fera résistance. Votre majesté peut se rendre ce témoignage d'avoir fait pour éviter cette guerre, si inconsidérément entreprise, tout ce que la prudence et la modération pouvoient suggérer. Elle vouloit épargner ce nouveau sujet d'inquiétude à ses peuples, et à l'humanité une lutte sanglante. Sire, votre peuple vous secondera dans cette lutte nouvelle, etc. etc... »

Napoléon ne se contenta pas de ce manifeste, qui étoit au moins écrit dans un style sage et convenable; il fit remplir ses journaux de notes impertinentes contre les prétendus projets de l'Autriche, contre les archiducs, et contre l'empereur lui-même. Il ne craignit pas d'ajouter l'outrage au mensonge, sans se douter que, loin d'appuyer les droits qu'il réclamoit, ses injures en démontroient la vanité.

Le 13 avril 1809 il quitta Paris pour aller prendre le commandement de ses armées, qui, depuis quinze jours, s'avançoient dans le cœur de l'Allemagne. Le 16

il vit le roi de Bavière à Dillingen, passa une demi-heure avec ce prince, et lui promit de le ramener en quinze jours dans sa capitale, et *de le faire plus grand que ne fut jamais aucun de ses ancêtres*. Le 17, il arriva à Donaverth, et fit, aussitôt après son arrivée, publier en allemand et en françois la proclamation suivante: 1809.

« Soldats,

« Le territoire de la confédération a été violé. Le général autrichien veut que nous fuyions à la seule vue de ses armes, et que nous abandonnions nos alliés à sa merci. Je me hâte d'arriver avec la rapidité de l'aigle. Soldats! vous étiez autour de moi lorsque le souverain d'Autriche vint me trouver à mon bivouac; vous le vîtes implorer mon indulgence, et me jurer une éternelle amitié. Nous avons été vainqueurs dans trois guerres. L'Autriche dut tout à notre générosité, et trois fois elle fut parjure. Le passé est pour nous un sûr garant de la victoire qui nous attend. Marchons donc, et que l'ennemi, en nous voyant, reconnoisse ses vainqueurs. »

Son armée se composoit de six grands corps, commandés par les maréchaux duc de Rivoli, duc de Montebello, duc de Dantzick, duc d'Auerstaedt, prince de Pontecorvo, et le général Oudinot. Tous ces corps étoient au grand complet, et formoient une masse de cent quatre-vingt mille hommes, non compris les troupes de la confédération.

Les hostilités commencèrent le 19. Ce jour-là le général Oudinot rencontra à Psaffenhoffen un corps

1809. de trois mille Autrichiens, qu'il battit et dispersa en lui faisant trois cents prisonniers. Le même jour, le général Saint-Hilaire culbuta un régiment de dragons cantonné dans le village de Peissing. Le 20, l'empereur, à la tête des Bavarois et des Wurtembergeois, et secondé par les divisions Dantzick et Montebello, attaqua le corps du général Hille, posté sur Abensberg; le combat ne dura qu'une heure. L'ennemi se retira en bon ordre, mais en se retirant il laissa à découvert Landshut et les magasins qui s'y trouvoient. Le duc d'Istrie culbuta la cavalerie qui étoit devant cette ville, et s'en empara.

Tous ces petits succès en préparoient deux autres plus importants, l'un à Eckmül, où quatre corps de l'armée autrichienne étoient en position, sous le commandement de l'archiduc Charles. Ils furent attaqués sur tous les points, tournés par leur gauche, et successivement dépostés de toutes leurs positions par les trois maréchaux de Montebello, de Dantzick, et d'Auerstaedt. Ils se retirèrent vers Ratisbonne, en laissant sur le champ de bataille quinze drapeaux, douze cents morts et deux mille prisonniers.

La conquête de Ratisbonne fut la suite et le prix de cette bataille. Cette malheureuse ville n'eut pas le temps de fermer ses portes. Les François y pénétrèrent avec les fuyards, sabrèrent tout ce qui fit résistance, et pillèrent les maisons que le feu épargna.

On ne pouvoit pas ouvrir la campagne d'une manière plus brillante. Dans tous ces combats, nous perdîmes le général de division Cervoni, le général de brigade Hervo; nous eûmes six mille hommes de tués et cinq mille blessés.

Le 24, l'empereur fit mettre à l'ordre du jour la proclamation suivante : 1809.

« Soldats,

« Vous avez justifié mon attente. Vous avez suppléé au nombre par votre bravoure. Vous avez glorieusement marqué la différence *qui existe entre les soldats de César et les cohues armées de Xerxès* (1). En peu de jours nous avons triomphé dans ces trois batailles de Tann, d'Abensberg et d'Eckmül, et dans les combats de Landshut et de Ratisbonne. Cent pièces de canon, quarante drapeaux, cinquante mille prisonniers, trois équipages attelés, trois mille voitures attelées, toutes les caisses des régiments, voilà le résultat de la rapidité de vos marches et de votre courage.

« L'ennemi, enivré par un cabinet parjure, paroissoit ne plus conserver aucun souvenir de vous. Son réveil a été prompt. Vous lui avez apparu plus terribles que jamais.

« Naguère il a traversé l'Inn et envahi le territoire de nos alliés ; naguère il se promettoit de porter la guerre au sein de notre patrie.

« Aujourd'hui, défait, épouvanté, il fuit en désordre. Déja mon avant-garde a passé l'Inn. Avant un mois nous serons à Vienne.

« De notre quartier-général impérial de Ratisbonne, le 24 avril 1809.

« Napoléon. »

(1) Il y avoit trop ou trop peu de modestie à comparer les troupes autrichiennes aux cohues de Xerxès et soi-même à César.

1809. Avant de quitter Ratisbonne, l'empereur, satisfait des bonnes dispositions des habitants, ordonna que les dégâts qu'ils avoient soufferts fussent réparés à ses frais, et particulièrement la restauration des maisons incendiées, dont la dépense devoit s'élever à plusieurs millions.

C'étoit une bonne action : mais il en fit une mauvaise en publiant, le même jour, contre l'empereur d'Autriche une diatribe furieuse, indécente, et tout-à-fait indigne d'un vainqueur et d'un souverain.

« Le génie arrogant et farouche de l'Autrichien, dit-il dans son troisième bulletin, s'étoit entièrement découvert dans le moment de fausse prospérité dont leur entrée à Munich les avoit enivrés. Ils feignirent de caresser les Bavarois. Mais les griffes du tigre reparurent bientôt.... L'empereur d'Autriche a quitté Vienne, et a signé en partant une proclamation rédigée par Gentz (1), dans le style et l'esprit des plus sots libelles. Il s'est porté à Scharding, position qu'il a choisie précisément pour n'être nulle part, ni dans sa capitale pour gouverner ses états, ni au camp, où il n'eût été qu'un inutile embarras. Il est difficile *de trouver un prince plus débile et plus faux.* »

Il est difficile d'écrire une note à-la-fois plus grossière et plus impudente. Ce n'est pas ainsi que devoit s'exprimer, je ne dis pas un vainqueur généreux, Napoléon

(1) M. Gentz, savant Prussien, auteur de plusieurs ouvrages de droit public presque tous écrits dans un esprit contraire à celui de la révolution françoise. Il quitta le service de Prusse en 1802, pour s'attacher au gouvernement d'Autriche, qui l'a employé tantôt comme écrivain politique, et tantôt comme négociateur.

ne le fut jamais, mais un général maître de la campagne et de lui-même. 1809.

On ne conçoit pas comment l'empereur, qui sentoit si bien sa dignité, qui vouloit qu'on la respectât, qui savoit la faire respecter, qui parut avoir conçu le dessein de relever la majesté royale, si long-temps avilie par les chefs et par les écrivains de la révolution, s'oublia au point de traiter l'empereur d'Autriche d'*homme faux*, et ses manifestes de *sots libelles*. Comment ne s'apercevoit-il pas qu'en avilissant les souverains dans la personne de l'empereur d'Autriche, il s'avilissoit lui-même?

Et remarquons à ce sujet l'influence qu'a exercée sur les meilleurs esprits cette habitude, née de la révolution, de parler des rois avec irrévérence, ou seulement avec légèreté.

Nous regardions autrefois les rois comme les images de Dieu sur la terre. Les hommages que nous leur rendions à ce titre, loin d'avilir les peuples, donnoient à leur obéissance un motif plus élevé; loin de rendre l'autorité farouche ou absolue, ils la rendoient plus confiante et plus douce, en éloignant du trône les factieux, les brouillons, les rivaux et les ennemis de toute autorité légitime.

L'obéissance étoit un sentiment inné, que la réflexion fortifioit en le développant, et qui se concilioit parfaitement avec l'amour de la liberté, que nous inspirent en même temps et le desir et le besoin de notre conservation.

L'obéissance n'est plus cela. Si elle est encore un devoir pour toutes les personnes bien nées, elle n'est pour le reste qu'une affaire de politique et de calcul.

1809. Depuis que le prestige de la royauté est détruit, les rois ne sont aux yeux de la multitude que des hommes que le hasard a placés au-dessus de nos têtes, mais qui n'ont ni plus de forces physiques, ni plus de vertus, ni plus de talents que les autres, et qui n'auroient pas plus de droits à leurs respects, s'ils n'étoient pas entourés de baïonnettes et de canons. Nous entendons très bien comment ces idées philosophiques peuvent flatter l'espoir et la vanité des brouillons et des factieux; mais l'avenir nous apprendra ce qu'elles ont de funeste à la prospérité des nations.

Après l'affaire de Ratisbonne le prince Charles coupa ses communications avec l'Inn, évacua la Bavière, traversa le Danube, et prit position sur la rive gauche de ce fleuve, un peu au-dessus de Passau.

Il n'y avoit rien sur la rive droite qui pût arrêter la marche victorieuse de Napoléon sur Vienne, si ce n'est la crainte de se trouver entre l'armée de l'archiduc Charles qui s'avançoit sur la rive gauche, et celle que l'archiduc Ferdinand amenoit de Hongrie, au secours de la capitale. Ce plan, très bien combiné, fut entrevu par Napoléon et déconcerté par son activité. Il arriva à Braunau le 1er mai, le 2 à Ricd, et le 4 il coucha à Ens, dans le château du prince d'Aversperg. Le 8 il porta son quartier général à Saint-Polten, à quinze lieues de Vienne. Le 10, à neuf heures du matin, il parut aux portes de cette capitale avec le maréchal duc de Montebello.

L'archiduc Maximilien en avoit pris le commandement depuis cinq jours; et, résolu de s'y défendre, il avoit adressé aux habitants la proclamation suivante:

1809.

« Pendant que l'armée combat pour la plus juste des causes, tandis qu'elle fait preuve de persévérance et de courage, une divison de l'armée ennemie pourra tenter de surprendre Vienne.

« Sa majesté l'empereur m'a envoyé pour rendre vaine une pareille entreprise, en employant les moyens les plus vigoureux.

« Nobles et généreux habitants de Vienne, sa majesté est convaincue d'avance de votre disposition à me seconder de tous vos efforts. Je sais, et l'univers saura ce dont vous êtes capables. Vos ancêtres ont chassé des murs de Vienne un ennemi plus terrible que celui qui s'approche. S'il a pu y pénétrer, il y a quelques années, des malheurs d'une nature extraordinaire lui en avoient frayé le chemin; mais aujourd'hui qu'une masse de forces immenses nous promet des succès assurés, il y auroit de la lâcheté à douter de l'heureuse issue de la guerre. Loin de nous une telle ignominie! Le danger que nous avons à braver sera de courte durée, les armées voleront à notre secours et mettront un terme aux efforts exigés par la résistance... »

La résistance fut courte: le peu d'efforts que firent les habitants pour répondre au vœu de leur prince, irrita Napoléon, qui ordonna aussitôt le bombardement. A neuf heures du soir, une batterie de vingt obusiers construite à cent toises de la place, y lança en moins de quatre heures dix-huit cents obus; bientôt toute la ville parut en flammes. Le 12, à la pointe du jour, une députation de la ville se présenta aux avant-postes, fut présentée à l'empereur, qui assura les députés de sa protection, et leur dit que les habitants seroient traités

1809. avec les mêmes ménagements et les mêmes égards dont il avoit usé en 1805. La capitulation fut signée. Une heure après, la proclamation suivante fut mise à l'ordre de l'armée françoise.

« Soldats, un mois après que l'ennemi a eu passé l'Inn, au même jour, à la même heure, nous sommes entrés dans Vienne. Ses landwers, ses levées en masse, ses remparts créés par la voix impuissante des princes de la maison de Lorraine n'ont point soutenu vos regards. Les princes de cette maison ont abandonné leur capitale, non comme des soldats d'honneur qui cèdent aux circonstances et aux revers de la guerre, mais comme des parjures que poursuivent leurs propres remords. En fuyant de Vienne, leurs adieux à ses habitants ont été le meurtre et l'incendie. Comme Médée, ils ont de leurs propres mains égorgé leurs enfants! (1)

« Le peuple de Vienne, selon l'expression de la députation des faubourgs, délaissé, abandonné, veuf, sera l'objet de vos égards. J'en prends les bons habitants sous ma spéciale protection. Quant aux hommes turbulents et méchants, j'en ferai une justice exemplaire.

« Soldats! soyons bons pour les pauvres paysans, pour ce bon peuple qui a tant de droits à notre estime. Ne conservons aucun orgueil de nos succès, voyons-y une preuve de cette justice divine qui punit l'ingrat et le parjure.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Bataille d'Esling. Cependant le prince Charles, à la tête d'une armée de cent trente mille hommes, étoit retranché sur la

(1) Quelles images! quel style!

rive gauche du Danube, vis-à-vis d'Ebersdorfs, au-dessous et à deux lieues de Vienne. Il étoit maître du cours du fleuve. Il connoissoit parfaitement les localités, et il avoit tous les habitants pour lui. Dans cette position, il pouvoit, sans combattre, ruiner l'armée françoise, et lui faire chèrement payer la témérité de son chef. 1809.

Maître de Vienne, Napoléon craignit un moment d'y *rester prisonnier;* il vit le danger, prit son parti soudain, et, par une de ces résolutions hardies qui ne peuvent sortir que d'une tête forte, et qui ont souvent rétabli les affaires désespérées, il change son plan de campagne, passe le Danube sur des ponts volants, n'attend pas que toute son armée l'ait suivi, attaque le prince Charles dans ses retranchements et livre cette fameuse bataille d'Esling, qui dura trois jours, qui fut terrible, sanglante et sans résultat. Le troisième jour une crue subite du Danube ayant rompu tous les ponts et toutes les communications avec la rive droite, les cartouches à canon et d'infanterie manquèrent à l'armée françoise; l'armée couroit les plus grands risques, et pouvoit être anéantie, si d'une part elle avoit été conduite par des chefs moins savants et moins audacieux que les généraux Montebello, Oudinot, Saint-Hilaire, Boudet, Durosnel, etc., qui firent des prodiges; et si de l'autre, le prince Charles avoit moins ménagé ses hommes, et s'il n'avoit pas craint de pousser les François au désespoir, en les plaçant dans l'alternative de vaincre ou de périr. Le prince ralentit sa marche et son feu, et donna à son ennemi le temps de se rallier, de rétablir ses ponts et de repasser le Danube.

La perte fut immense des deux côtés, mais plus grande du côté des François; là périrent les généraux

1809. d'Espagne et Saint-Hilaire, et le maréchal Lannes, surnommé avec raison *le brave des braves*. Il eut la cuisse emportée par un boulet, et mourut le lendemain, une heure après l'amputation : son corps fut embaumé, envoyé à Paris, et déposé au Panthéon, avec des honneurs tels qu'aucun souverain peut-être n'en reçut jamais d'aussi pompeux. Ainsi l'avoit ordonné Napoléon, par une politique assortie à son caractère et à ses desseins.

Cette bataille ne changea rien à l'état des choses. Le prince Charles resta maître de la rive gauche du Danube, et Napoléon resté maître de Vienne fit de nouvelles dispositions pour une seconde bataille.

Réunion des états du pape à l'empire françois.

Dans l'intervalle il donna quelques soins à l'administration de ses états; ce fut alors qu'il réunit les états du pape à l'empire françois, par un décret daté de Vienne, le 17 mai, dont voici le *considérant* et les principales dispositions.

« Napoléon, etc... Considérant que, lorsque Charlemagne, empereur des François et notre auguste prédécesseur, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fief, pour assurer le repos de ses sujets, et sans que Rome ait cessé pour cela d'être une partie de son empire;

« Considérant que, depuis ce temps, l'union des deux pouvoirs spirituel et temporel ayant été, comme elle l'est encore aujourd'hui, la source de continuelles discordes, que les souverains pontifes ne se sont que trop souvent servis de l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre, et que, par cette raison, les affaires spirituelles qui, de leur nature sont immuables, se trouvèrent confondues avec les affaires tempo-

relles, qui changent suivant les circonstances et la politique des temps ; 1809.

« Considérant enfin que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire avec les prétentions temporelles des souverains pontifes, ayant été proposé en vain ; nous avons décrété ce qui suit :

Art. I. « Les états du pape sont réunis à l'empire françois.

II. « La ville de Rome, premier siége du christianisme, et si célèbre par les souvenirs qu'elle rappelle, et les monuments qu'elle conserve, est déclarée ville impériale et libre. Son gouvernement et son administration seront réglés par un décret spécial.

III. « Les revenus du pape seront portés jusqu'à deux millions de francs, libres de toute charge et redevance.

IV. « Une consulte extraordinaire prendra le 1er juin prochain possession en notre nom des états du pape, et fera en sorte que le gouvernement constitutionnel y soit en vigueur le 1er janvier 1810. »

Par un autre décret du même jour, la consulte instituée par le décret précédent fut composée de MM. Miollis, Salicetti, Jannet, Degerando, del Pozzo et de Balbe.

A peine établie, la consulte adressa aux habitants de la ville et des états de Rome la proclamation suivante :

« Romains ! la volonté du plus grand des héros vous réunit au plus grand des empires. Il étoit juste que le premier peuple de la terre partageât l'avantage de ses lois et l'honneur de son nom avec celui qui jadis le précéda dans le chemin de la gloire.

1809. « Le seul desir de votre prospérité a dicté le décret de votre réunion. Depuis long-temps vos annales ne contiennent que le récit de vos infortunes. Votre foiblesse naturelle vous rendoit la facile conquête de tous les guerriers qui vouloient franchir les Alpes.

« Unis à la France, sa force devient la vôtre ; tous les maux qui résultoient de votre foiblesse ont cessé.

« Rome continuera d'être le siége du chef visible de l'église ; et le Vatican, richement doté et à l'abri de toute influence étrangère, présentera à l'univers la religion plus pure et entourée de plus de splendeur, etc. »

Ce fut dans un moment d'humeur qu'il se détermina à publier, dans la capitale du pays le plus catholique de l'Europe, le décret qui réunissoit à son empire Rome et les états du saint-père. On sent qu'il vouloit à-la-fois mortifier la maison d'Autriche, et braver les opinions religieuses des habitants de Vienne, dont l'esprit et la conduite ne lui prouvoient pas assez de dévouement. On peut juger du mécontentement qu'il éprouvoit alors par la proclamation ci-jointe, qu'il fit publier et afficher le 27 juin.

« Habitants de Vienne,

« Depuis quelque temps l'esprit d'agitation et de désordre vous égare. Cet esprit séditieux s'est manifesté dans des groupes populaires, dans des attroupements contre la loi. Des prisonniers de guerre ont été enlevés avec violence ; des armes, des munitions de guerre, des effets d'artillerie sont restés cachés ; des insultes, des provocations, des voies de fait, suites inévitables d'instigations perfides et d'espérances illusoires, menacent la tranquillité publique. La clémence de sa majesté ne s'est pas

lassée jusqu'à présent ; mais une plus longue impunité deviendroit funeste : elle a ordonné de réprimer ces actes téméraires par des exemples de vigueur, etc., etc. 1809.

« *Signé* ANDRÉOSSY, *gouverneur-général.* »

D'un autre côté, il n'ignoroit pas que, depuis la bataille d'Esling, le prince Charles n'avoit pas cessé de se fortifier, et de recruter son armée des troupes qui lui arrivoient de la Hongrie, de la Bohème et de la Moravie. Il avoue lui-même dans un de ses bulletins (1) que *sa position à* VIENNE *étoit très précaire.* « *Les François*, disoit-il, *sont maîtres de la capitale; mais cette possession leur est disputée, puisque les Autrichiens se maintiennent maîtres de la rive gauche du Danube et empêchent les arrivages des choses les plus nécessaires à la subsistance d'une si grande cité.* »

Il n'y avoit qu'une grande et dernière bataille qui pût faire cesser un état de choses aussi dangereux pour lui. Il pouvoit la perdre; mais alors sa ruine étoit plus promptement décidée, sans être plus certaine : il pouvoit la gagner, et dans ce cas il restoit en effet le maître de l'Autriche. Il ne balança pas.

Bataille de Wagram.

Il fit jeter sur le Danube quatre ponts, sur lesquels une partie de son armée passa le fleuve, tandis que l'autre le traversoit sur des bacs. Le 5 juillet, toute son armée se déploya dans la plaine de Wagram. L'armée du prince Charles occupoit la position suivante : sa droite s'étendoit de Stadelau à Gerasdorf; son centre, de Gerasdorf à Wagram ; sa gauche, de Wagram à Neusiedel. L'armée françoise avoit sa gauche à Gros-Aspern ; son

(1) le vingt-cinquième bulletin.

1809. centre à Raschdorf, et sa droite à Glinzendorf. Une circonstance particulière de cette bataille, c'est qu'elle se donna pour aiusi dire sous les murs de Vienne. Il y avoit des colonnes des deux armées qui n'en étoient pas éloignées plus de douze cents toises. La nombreuse population de cette ville couvroit les tours, les clochers, les toits, les monticules, pour être témoin de ce grand spectacle.

Le 6, le corps autrichien de Rosenberg et les corps françois du duc d'Auerstaedt, faisant un mouvement inverse, se rencontrèrent aux premiers rayons du soleil, et donnèrent le premier signal de la bataille. L'empereur se porta aussitôt sur ce point, qu'il fit renforcer par une division de cuirassiers du duc de Padoue, et par une batterie de vingt piéces de canon de la division de Nansouty. En moins de trois quarts d'heure le corps de Rosenberg fut culbuté, et jeté au-delà de Neusiedel.

Pendant ce temps-là, la canonnade s'engageoit sur toute la ligne, et le prince Charles, en se déployant, débordoit l'armée françoise de plus de mille toises. L'intervalle de Gros-Aspern à Wagram paroissoit couvert d'une immense ligne d'artillerie. Ce fut là que se frappèrent les grands coups; ce fut là que le général Macdonald, avec les divisions Lamarque et Broussier, fit plusieurs charges si à propos qu'elles décidèrent en grande partie le succès de cette journée. En moins d'une heure, le centre de l'ennemi s'éclaircit et perdit une lieue de terrain. Il étoit dix heures du matin. Le général Oudinot et le duc d'Auerstaedt marchèrent alors sur Wagram, qui fut pris et repris plusieurs fois. A quatre heures, les Autrichiens ne se battoient plus qu'en retraite. A la chute du jour, les François étoient restés maîtres du champ de bataille: il étoit couvert de morts et de blessés. Vingt-deux

villages, tels qu'on en voit aux environs d'une grande capitale, furent réduits en cendres pendant cette terrible mêlée, pendant laquelle quatre cent mille hommes se battoient pour de grands intérêts, sur un champ de bataille étudié, médité, fortifié depuis plusieurs semaines. Dix drapeaux, quarante pièces de canon, dix mille prisonniers, furent les premiers trophées de la victoire. 1809.

La perte de notre côté fut considérable. Les généraux Duprat et Lasalle furent tués; les généraux de Wréde, Seras, Grenier, Vignole, Sabuc, Defrance, Aldobrandini, Corbini, Dausménil, Sainte-Croix, etc., furent blessés.

L'archiduc Charles combattoit pour le salut de la monarchie, et fit, en cette occasion, tout ce qu'on pouvoit attendre d'un grand capitaine; mais plus de la moitié de son armée étoit composée de nouvelles levées, de ces troupes qu'on appelle *landwers*, et il avoit devant lui de vieux soldats, accoutumés à vaincre, habiles à la manœuvre, conduits par les meilleurs officiers de l'Europe; qui, se battant à trois cents lieues de leurs foyers, étoient dans la nécessité de vaincre ou de périr. La partie n'étoit pas égale, la victoire fut décisive.

« A présent, disoit le vainqueur dans le vingt-sixième bulletin, à présent que la monarchie autrichienne est sans espérance, ce seroit mal connoître le caractère de ceux qui la gouvernent, que de ne pas s'attendre qu'ils s'humilieront, comme ils le firent après la bataille d'Austerlitz. A cette époque, ils étoient, comme aujourd'hui, sans espoir, et ils épuisèrent les protestations et les serments. »

Il n'y avoit ni bienséance ni modération dans ces paroles: elles insultoient au malheur, et confirmoient durement la sentence que le même vainqueur avoit déja

1809. prononcée après la bataille de Ratisbonne, en disant que *la maison de Lorraine avoit cessé de régner.*

Le 10 juillet, Napoléon étant devant Znaïm, que le duc de Raguse assiégeoit, fit cesser le feu, dès qu'il apprit que le prince Jean de Lichtenstein étoit envoyé vers lui par l'empereur d'Autriche pour traiter de la paix, et demander en conséquence une suspension d'armes.

La suspension fut accordée dans l'instant et signée le lendemain : elle devoit durer un mois, pendant lequel des plénipotentiaires, nommés de part et d'autre, furent chargés de négocier et de proposer les conditions d'une paix définitive.

Trois mois s'écoulèrent dans un silence absolu, et sans qu'on entendît parler ni de négociations de paix, ni de la reprise des hostilités, ni, ce qui étoit bien plus extraordinaire, de Napoléon lui-même, qui aimoit beaucoup à parler et à faire parler de lui.

Quelle étoit la cause de cette réserve? On fit beaucoup de conjectures, à ce sujet, en Europe comme en France. On dit qu'il méditoit de grands projets, on dit qu'il étoit malade (1); on alla même jusqu'à dire que sa maladie étoit une aliénation mentale.

Le fait est qu'on ne savoit rien, et que le secret de cette profonde dissimulation, confié seulement à trois ou quatre familiers, fut parfaitement gardé, et n'a été dé-

(1) Voici ce qu'on lisoit dans les papiers anglois vers la fin de septembre : « Il paroît que Napoléon a été sérieusement malade à Schœnbrunn. On dit que sa maladie est une fièvre de cerveau produite par ses fatigues excessives et par son extrême attention à tout ce qui concerne son armée. Il est au moins positif qu'il a fait venir de Paris deux chirurgiens et son premier médecin (Corvisart). Cependant, si nous en croyons les papiers de Vienne, sa maladie ne l'a pas empêché de faire la revue de plusieurs corps de son armée assez éloignés de Schœnbrunn. »

couvert que plus de quatre mois après, par l'événement qu'il préparoit. 1809.

Ce ne fut que dans le mois de novembre suivant qu'on apprit que, parmi les conditions que le vainqueur imposoit au vaincu, il en étoit une qui arrêta long-temps, et qui faillit plus d'une fois à rompre toutes les négociations. Les sacrifices qu'on imposoit à François II, en qualité de monarque, étoient déja bien grands; mais ceux qu'on exigea de lui, en qualité de père, lui parurent long-temps au-dessus de ses forces.

Non seulement l'empereur d'Autriche devoit céder plusieurs provinces, soit au vainqueur de Wagram, soit à ses alliés les princes de la confédération; mais on le forçoit à donner sa fille bien-aimée à l'un des hommes qu'il détestoit le plus, à un soldat qui n'avoit pour l'obtenir d'autre titres que son épée, à l'ancien complice des jacobins, au bourreau du duc d'Enghien, à l'ennemi enfin qui naguère l'avoit accablé d'outrages, avoit lâchement insulté à son malheur, l'avoit publiquement traité de *prince lâche, imbécille ou perfide*.

On conçoit de combien de sentiments pénibles le cœur de cet infortuné monarque dut être déchiré, et quelle violence il dut se faire avant de consentir à immoler sa fille sur l'autel de la paix.

« Si la voix de la nature s'élevoit avec force contre un pareil sacrifice, commandé par la victoire, la voix de l'humanité, le besoin de la paix, l'amour de ses peuples, lui en faisoient un devoir, et lui arrachèrent un consentement, au prix duquel on lui rendoit sa couronne, et qui lui parut le seul moyen de mettre un terme à l'effusion du sang et aux malheurs du monde. » (1)

(1) Histoire du 18 brumaire, troisième partie.

1809. Paix de Vienne.

Enfin cette paix, négociée avec tant de mystère, et et depuis si long-temps attendue, fut signée à Vienne le 14 octobre 1809, au nom de l'empereur des François, par M. le comte de Champagny, duc de Cadore ; et par le prince Jean de Lichtenstein, au nom de l'empereur d'Autriche.

« Par ce traité, l'empereur d'Autriche cédoit et abandonnoit à l'empereur des François, pour faire partie de la confédération du Rhin, 1° les pays de Salzbourg, de Berchtolsgaden, et la partie de la haute Autriche qui comprend Veissenkirch, Widersdolf, Misselbach, Greist, Heist, Jeding, etc.

« 2° Le comté de Gorice, le territoire de Montefalcone, le gouvernement et la ville de Trieste, la Carniole, le cercle de Willach en Carinthie, Fiume et le littoral hongrois, l'Istrie autrichienne, etc.

« 3° Il cédoit et abandonnoit au roi de Saxe les enclaves dépendantes de la Bohème (elles sont dénommées), la Gallicie occidentale, un arrondissement autour de Cracovie... » Les salines de Vieliczka devoient appartenir en commun à l'empereur d'Autriche et au roi de Saxe.

4° Il cédoit et abandonnoit à l'empereur de Russie, dans la partie orientale de la Gallicie, un territoire renfermant quatre cent mille ames.

« 5° Il renonçoit, pour l'archiduc Antoine, à la grande maîtrise de l'ordre teutonique.

« 6° Il reconnoissoit tous les changements survenus ou *qui pourroient survenir* en Espagne, en Portugal et en Italie.

« 7° Il adhéroit au système prohibitif adopté par la France contre l'Angleterre, et devoit faire cesser toute relation avec la Grande-Bretagne. »

De son côté, l'empereur des François, roi d'Italie, etc., *vouloit bien garantir l'intégrité des possessions de sa majesté l'empereur d'Autriche dans l'état où elles se trouvoient d'après le présent traité*, etc. 1809.

La présente paix fut déclarée commune aux rois d'Espagne (Joseph Napoléon), de Hollande (Louis Napoléon), de Naples (Murat), de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, de Westphalie, et à tous les membres de la confédération du Rhin, etc., etc.

Le dimanche 29 octobre la paix fut proclamée à Paris par des hérauts d'armes, et avec toute la pompe que comportoit cette cérémonie, dans toutes les places publiques. Le soir la ville fut illuminée de la manière la plus brillante. Les habitants, entraînés et séduits par le prestige de la gloire, oublièrent dans ce moment le prix énorme qu'elle leur coûtoit, pour se livrer, comme des enfants, aux épanchements de la joie, aux fêtes et aux réjouissances qui leur furent prodiguées à cette occasion.

Ils allèrent admirer avec une complaisance pleine de vanité les tableaux, les statues, les bustes antiques, les manuscrits précieux, les éditions rares, et autres dépouilles de l'Autriche, qui furent exposées dans les salles du Louvre; sans se douter que ces mêmes dépouilles pouvoient nous attirer de cruelles représailles, et nous seroient reprises un jour, pour aller, avec les nôtres, enrichir les palais et amuser à leur tour l'orgueil des habitants de Vienne.

L'Angleterre, qui n'avoit pas peu contribué à entraîner l'Autriche dans l'abyme où elle venoit de tomber, fit tout ce qu'il étoit humainement possible de faire pour la sauver. Elle envoya des armes et de l'argent à

1809. Expédition de Walcheren.

son alliée ; elle réussit à détacher la Suède de la confédération ; elle fit bombarder la capitale du Danemarck, dont le roi voulut rester fidéle à son alliance avec Napoléon. Elle mit en mer un armement formidable, qui, à la fin de juillet, alla jeter l'ancre à l'embouchure de l'Escaut, et débarqua vingt mille hommes dans l'île de Walcheren.

L'objet immédiat de cette expédition étoit de s'emparer d'Anvers et des quatorze vaisseaux qui étoient dans le port de cette ville, de détruire ses vastes et beaux chantiers, et de rendre la navigation de l'Escaut impraticable pour les vaisseaux de guerre.

Mais l'Angleterre avoit un autre but, et plus important et plus conforme aux intérêts de l'Autriche : c'étoit de faire en sa faveur une puissante diversion sur les côtes de France ; c'étoit d'occuper les François dans leurs foyers ; c'étoit de les obliger à garder pour leur propre défense ces myriades de conscrits qui alloient incessamment réparer leurs pertes sur les bords du Danube. Ce plan étoit bien conçu ; mais il fut déconcerté, 1° par la rapidité avec laquelle Napoléon, marchant de victoires en victoires, termina par celle de Wagram une campagne que l'on croyoit à peine ouverte à Londres ; 2° par l'incroyable et presque miraculeuse célérité avec laquelle M. Fouché, celui de ses ministres que l'empereur avoit laissés à Paris, qui étoit le plus en état de le suppléer, fit trouver une armée là où il ne devoit pas y avoir plus d'un bataillon. On ne sait comment il fit, mais, à sa voix, une armée de trente mille hommes parut sortir de dessous terre, et arriva à l'embouchure de l'Escaut, au moment où les

1809.

Anglois faisoient leur débarquement, et croyoient débarquer sur une plage déserte (1).

Au lieu de surprendre les François, ils furent surpris eux-mêmes. Tout leur plan d'opérations fut rompu. Ils n'approchèrent pas d'Anvers : ils se bornèrent à détruire les ouvrages de Flessingue, et se rembarquèrent avec précipitation, après avoir perdu, par les maladies, plus des deux tiers de leur armée.

L'empereur quitta Vienne le 16 octobre, et arriva le 18 à Munich, où il séjourna trois jours, pendant lesquels il décida le roi de Bavière à donner sa fille en mariage au prince Eugène, vice-roi d'Italie. Il partit de Munich le 21, et arriva le 26 à Fontainebleau, lorsqu'on le croyoit encore à Schœnbrunn. Il mettoit de l'importance à ces courses rapides, et à ces rentrées imprévues.

De retour dans sa capitale, après celle de toutes ses campagnes à laquelle il attachoit le plus de gloire, il résolut d'étaler aux yeux de ses sujets le spectacle de sa grandeur, en invitant tous les rois qu'il avoit créés, et tous les princes de la confédération, devenus autant de vassaux de sa couronne, à venir à Paris, pour assister aux fêtes de la paix, ou plutôt pour augmenter l'éclat de sa cour. Ils y vinrent.

Ce fut alors que la capitale de la France parut en effet celle de l'Europe. On vit à-la-fois réunis dans son enceinte les rois de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, de Hollande, de Naples, de Westphalie, le vice-roi d'Ita-

(1) Pour prix du zèle et du talent qu'il déploya dans cette circonstance, M. Fouché fut exilé en Provence. Son maître n'aimoit pas et craignoit les hommes qui pouvoient le *remplacer*.

1809. lie, le prince primat, le grand-duc de Bade, etc. Tous ces princes accompagnèrent l'empereur à Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum* en mémoire de la paix; et de là à la salle du corps législatif, dont sa majesté fit l'ouverture par le discours suivant :

Ouverture du corps législatif.

« Messieurs les députés des départements au corps législatif, depuis votre dernière session j'ai soumis l'Aragon, et la Castille, et chassé de Madrid le gouvernement fallacieux formé par l'Angleterre. Je marchois sur Cadix et Lisbonne lorsque j'ai dû revenir sur mes pas et *planter mes aigles sur les remparts de Vienne.* Trois mois ont vu naître et terminer cette quatrième guerre punique.

« Le génie de la France a conduit l'armée angloise; elle a terminé ses destins dans les marais pestilentiels de Walcheren. Dans cette importante circonstance, je suis resté éloigné de quatre cents lieues, certain de la nouvelle gloire qu'alloient acquérir mes peuples. François, tout ce qui voudra s'opposer à vous sera vaincu. Votre grandeur s'accroîtra de toute la haine de vos ennemis. Vous avez devant vous de longues années de gloire et de prospérité à parcourir; vous avez la force et l'énergie de l'Hercule des anciens.

« J'ai réuni la Toscane à l'Empire: ces peuples en sont dignes par la douceur de leur caractère, par l'attachement que nous ont montré leurs ancêtres, et par les services qu'ils ont rendus à la civilisation européenne.

« L'histoire m'a indiqué la conduite que je devois tenir envers Rome. Les papes, devenus souverains d'une partie de l'Italie, se sont constamment montrés les ennemis de toute puissance prépondérante dans la

péninsule. Ils ont employé leur influence spirituelle pour nuire à la nôtre. Il m'a été démontré que cette influence étoit contraire à l'indépendance de la France, à la dignité et à la sûreté de mon trône. 1809.

« Par le traité de Vienne, tous les rois et souverains mes alliés ont acquis et acquerront un accroissement de territoire.

« Les *Provinces Illyriennes* (1) portent sur la Save les frontières de mon empire. Contigu avec celui de Constantinople, je suis en situation de surveiller les intérêts de mon commerce dans la Méditerranée et le Levant. *Je protégerai la Porte* si elle veut s'arracher à la funeste influence de l'Angleterre ; *je saurai la punir* si elle se laisse dominer par des conseils perfides.

« La Hollande, placée entre l'Angleterre et la France, est le débouché des principales artères de mon empire. Des changements y deviennent nécessaires (2): la sûreté de mes frontières et l'intérêt des deux pays l'exigent.

« La Suède a perdu, par son alliance avec l'Angleterre, la plus belle de ses provinces (la Finlande).

« Mon allié et ami, l'empereur de Russie, a réuni à son vaste empire la Finlande, la Moldavie, la Valachie, et un district de la Gallicie. Je ne suis jaloux de rien de ce qui peut arriver d'heureux à cet empire.

« Lorsque je me montrerai au-delà des Pyrénées, *le Léopard épouvanté cherchera l'Océan pour éviter la honte, la défaite et la mort.*

(1) Ce fut de ce nom qu'il baptisa la Carniole, l'Istrie, la Dalmatie, le cercle de Willach, Trieste, Fiume et autres provinces qu'il avoit enlevées à l'Autriche par le traité de Vienne.

(2) Cette phrase présageoit la réunion prochaine de la Hollande à son empire.

1809. « Je ne demande à mes peuples aucun nouveau sacrifice. »

Que durent penser les huit ou dix souverains témoins de cette cérémonie, et qui entendirent un pareil discours! Nous pensons, nous, qu'Aureng-Zeb et Tamerlan n'auroient pas parlé avec plus d'insolence à leurs kans et à leurs visirs.

Lorsqu'une députation du corps législatif alla, suivant l'usage, lui présenter son adresse de remerciement, il fit une réponse dans laquelle on remarqua cette phrase :

« Pour conduire la France dans la situation où elle se trouve j'ai surmonté bien des obstacles. *Moi et ma famille nous saurons toujours sacrifier même nos plus chères affections aux intérêts et au bien-être de cette grande nation*. Ce fut là le premier mot du grand secret, qui déja n'en étoit plus un pour personne.

Répudiation de Joséphine.

Avant d'épouser une archiduchesse, il falloit rompre le mariage qu'il avoit contracté avec madame Joséphine Beauharnais. Cette rupture devint une affaire d'état, et le sujet d'un sénatus-consulte, en date du 16 décembre. Il étoit précis, et portoit, article premier :

« Le mariage contracté entre l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine est dissous. »

Il avoit envoyé au sénat les motifs de cette résolution, en ces termes :

« La politique de ma monarchie, l'intérêt et le besoin de mes peuples, qui ont constamment guidé toutes mes actions, veulent qu'après moi je laisse à des enfants, héritiers de mon amour pour mes peuples, ce trône où la Providence m'a placé. Cependant, depuis plusieurs années, j'ai perdu l'espérance d'avoir des en-

fants de mon mariage avec ma bien-aimée épouse l'impératrice Joséphine ; c'est ce qui me porte à sacrifier les plus douces affections de mon cœur, à n'écouter que le bien de l'état et à vouloir la dissolution de notre mariage. 1809.

« Parvènu à l'âge de quarante ans, je puis concevoir l'espérance de vivre assez pour élever dans mon esprit et ma pensée les enfants qu'il plaira à la Providence de me donner. Dieu sait combien une pareille résolution a coûté à mon cœur ; mais il n'est aucun sacrifice qui soit au-dessus de mon courage, lorsqu'il m'est démontré qu'il est utile au bien de la France. »

L'impératrice Joséphine ne souscrivit à sa répudiation qu'avec beaucoup de peine, et après une longue résistance... On vint cependant à bout de lui arracher son consentement, et voici en quels termes on lui dicta sa soumission.

« Avec la permission de notre auguste et cher époux, je dois déclarer que, ne conservant aucun espoir d'avoir des enfants qui puissent satisfaire les besoins de sa politique et l'intérêt de la France, je me plais à lui donner la plus grande preuve d'attachement et de dévouement qui ait jamais été donnée sur la terre. Je tiens tout de ses bontés ; c'est sa main qui m'a couronnée.

« Je crois reconnoître tous ces sentiments en consentant à la dissolution d'un mariage qui désormais est un obstacle au bien de la France, qui la prive d'être un jour gouvernée par les descendants d'un grand homme si évidemment suscité par la Providence pour effacer les maux d'une terrible révolution, et rétablir l'autel, le trône et l'ordre social ; mais la dis-

1809. solution de mon mariage ne changera rien aux sentiments de mon cœur. L'empereur aura toujours en moi sa meilleure amie. »

Le sénat répondit à ces deux communications par une adresse dont voici la phrase éminente.

« La puissance la plus étendue, la gloire la plus éclatante, l'admiration de la postérité la plus reculée, ne pourront jamais payer, sire, le sacrifice de vos affections les plus chères. L'éternel amour du peuple françois, et le sentiment profond de tout ce que vous faites pour lui, pourront seuls consoler le cœur de votre majesté. » (1)

Mariage de l'empereur avec l'archiduchesse.

1810.

Lorsque toutes les négociations relatives à la rupture du lien civil et du lien spirituel furent terminées, l'empereur envoya le prince de Neufchâtel à Vienne, pour faire la demande solennelle de la main de l'archiduchesse Marie-Louise, demande qui fut faite le 8 mars dans les formes accoutumées. Voici les discours qui furent prononcés à cette occasion.

Discours du prince de Neufchâtel à l'empereur d'Autriche.

« Sire,

« Je viens, au nom de l'empereur mon maître, vous demander la main de l'archiduchesse Marie-Louise, votre illustre fille.

« Les éminentes qualités qui distinguent cette princesse ont assigné sa place sur un grand trône.

(1) Tout étoit faux et mensonger dans ces communications de l'empereur et du sénat. On le savoit; et l'on pouvoit se demander, comme dans la comédie : *Qui trompoient-ils donc?*

1810.

« Elle y fera le bonheur d'un grand peuple et celui d'un grand homme.

« La politique de mon souverain s'est trouvée d'accord avec les vœux de son cœur.

« Cette union des deux familles, sire, donnera à deux nations généreuses de nouvelles assurances de tranquillité et de bonheur. »

Réponse de l'empereur d'Autriche.

« Je regarde la demande en mariage de ma fille comme un gage des sentiments de l'empereur des François, que j'apprécie.

« Mes vœux pour le bonheur des futurs époux ne sauroient être exprimés avec trop de vérité. Il fera le mien.

« Je trouverai dans l'amitié du prince que vous représentez de précieux motifs de consolation de la séparation de mon enfant chéri. Nos peuples y voient le gage assuré de leur bien-être mutuel.

« J'accorde la main de ma fille à l'empereur des François. »

Discours du prince de Neufchâtel à S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise.

« Madame,

« Vos augustes parents ont rempli les vœux de l'empereur mon maître.

« Des considérations politiques peuvent avoir influé sur la détermiuation de nos deux souverains, mais la

1810. première considération, c'est celle de votre bonheur. C'est sur-tout de votre cœur, madame, que l'empereur mon maître veut vous obtenir.

« Il sera beau de voir unis, sur un grand trône, au génie de la puissance les attraits et les graces qui la font chérir.

« Ce jour, madame, sera heureux pour l'empereur mon maître, si votre altesse impériale m'ordonne de lui dire qu'elle partage les espérances, les vœux et les sentiments de son cœur. »

Réponse de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise.

« La volonté de mon père a constamment été la mienne. Mon bonheur restera toujours le sien.

« C'est dans ces principes que l'empereur Napoléon ne peut que trouver le gage des sentiments que je vouerai à mon époux; heureuse, si puis contribuer à son bonheur et à celui d'une grande nation. Je donne, avec la permission de mon père, mon consentement à mon union avec l'empereur Napoléon. »

Le mariage fut célébré à Vienne le 11 mars. Le 13, la princesse prit congé de ses augustes parents, et arriva à Compiègne le 28 du même mois. Le mariage civil fut célébré le dimanche à Saint-Cloud, et le mariage ecclésiastique le lendemain dans la galerie du Louvre.

Nous ne dirons point le détail des cérémonies pompeuses et des fêtes brillantes qui eurent lieu à Paris pendant, après et à l'occasion de ce grand événement. Tous les journaux du temps en sont remplis et en ont entretenu leurs lecteurs jusqu'à satiété. Mais nous de-

vons dire que les cardinaux et une grande partie des prélats qui furent invités à la célébration du mariage ecclésiastique s'y rendirent par obéissance, et témoignèrent par leur contenance chagrine leur improbation secréte d'un mariage que le saint-père désapprouvoit hautement; et qu'il désapprouvoit parceque, d'après les lois de l'église, celui de l'empereur avec l'impératrice Joséphine n'étoit pas rompu.

L'empereur passa outre, et reçut le 3 avril les compliments de tous les grands corps de l'état.

Nous dirons encore que si l'on jugeoit des sentiments d'amour, de respect et d'admiration d'un peuple pour son souverain par les compliments, les adresses de félicitation et les vers de toute espèce, depuis le *poëme épique* jusqu'à *l'églogue*, dont Napoléon fut l'objet à l'occasion de son mariage, jamais prince n'auroit été plus admiré, plus respecté, plus aimé; César et Charlemagne, Titus et Henri IV ne méritoient pas d'entrer en comparaison avec lui, ni pour l'éclat de leurs vertus ni pour l'amour de leurs sujets...!

Flatteries, servitude.

Nous sommes, au reste, arrivés à l'époque la plus brillante de son régne, mais en même temps la plus humiliante pour une nation qui avoit voulu conquérir sa liberté.

Napoléon en avoit couvert tous les emblèmes d'un crêpe funébre; il éloigna de sa personne tous ceux qui étoient connus pour en avoir défendu sincèrement les principes. Il avoit eu raison de remonter tous les ressorts de la monarchie, mais il eut tort de les tendre avec une excessive roideur. Il avoit raison de se moquer de tous les compliments que lui adressoient les poëtes de l'institut et les orateurs du sénat, mais il eut tort

1810. d'avilir ou d'opprimer tous les talents qu'il ne put corrompre. Tout se niveloit pour la servitude. Les grandes pensées, les expressions énergiques, les élans du génie, tout disparut devant son pouvoir et sous la férule de son ministre de la police.

Les lettres ne demandent aux puissances de la terre que paix et liberté. L'anarchie les effarouche, la tyrannie les tue.

Autant une protection généreuse hâte la maturité des fruits du génie, autant un protectorat insolent les étouffe ou les fait avorter.

Auguste et Louis XIV ont protégé les lettres et les arts avec noblesse, avec libéralité, avec une grandeur d'ame qui en a été magnifiquement récompensée par des chefs-d'œuvre en tout genre.

Lorsqu'ils persécutoient les philosophes et les prêtres, Buonaparte et Domitien salarioient des histrions, des poëtes et des sénateurs. Rome et Paris, sous le régne de ces deux princes, avoient beaucoup de ressemblance, étoient somptueuses en apparence, tristes et silencieuses dans les lieux publics, remplies de cotteries, de mécontents, d'espions, de charlatans, de versificateurs, de sophistes, de maisons de débauche et de jeu.

Cependant Napoléon se vantoit d'aimer les sciences et d'encourager les arts. Il disoit quelquefois que sous son régne la France reprendroit son ancienne supériorité, et que le siécle qui commençoit avec sa dynastie l'emporteroit sur tous les siécles précédents.

Se trouvant un jour à Aix-la-Chapelle, il se ressouvint que Charlemagne avoit fait de cette ville la capitale de son empire, qu'il protégeoit les sciences, et

qu'il accordoit des récompenses aux savants de son temps. Il n'en falloit pas tant pour échauffer son imagination. Déja rival de ce grand prince à la guerre, il crut que pour le surpasser dans ses institutions il lui suffiroit d'être plus magnifique dans ses largesses; il fonda en conséquence des prix de dix et cinq mille francs, qui devoient être décernés, tous les dix ans, aux auteurs des meilleurs ouvrages de physique, d'histoire, de poésie, de peinture, de sculpture et de musique.

1810.

Prix décennaux.

Il n'est pas permis de croire qu'en fondant cette institution, qui lui mérita des éloges, il ait eu le projet de fausser sa parole, et de se moquer des savants et du public; cependant, lorsque le temps de la distribution arriva, non seulement il n'y eut pas de prix, mais les concurrents furent, par ses ordres ou avec sa permission, livrés à la dérision et aux outrages des folliculaires et des libellistes qu'il tenoit à sa disposition.

On ne sait comment expliquer ce manque de foi, qui n'étoit peut-être de sa part qu'un oubli; mais tout ne fut pas perdu pour les arts et pour les lettres dans une scène qui tendoit à les avilir. Le jury chargé de prononcer un jugement sur les ouvrages du concours étoit heureusement composé d'hommes qui réunissoient l'intégrité aux lumières. Sans s'arrêter aux motifs qui avoient pu déterminer l'empereur à retirer sa parole, il fit son rapport, comme si les prix existoient, et il adjugea, savoir :

Le prix d'*analyse pure*, au *Calcul des fonctions*, par M. de La Grange;

Celui d'*astronomie*, à la *Mécanique céleste*, par M. de Laplace;

1810. Celui de *chimie*, à la *Statique chimique*, par M. Bertholet ;

Celui d'*anatomie*, aux *Leçons d'anatomie*, par M. Cuvier ;

Celui de la *tragédie*, aux *Templiers*, par M. Raynouard ;

Celui de *morale*, au *Catéchisme universel*, par M. de Saint-Lambert ;

Celui du *poëme didactique*, au *Poëme de l'imagination*, par M. Delille ;

Celui d'*histoire*, à l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, par M. de Rhulières ;

Celui de *biographie*, à la *Vie de Fénélon*, par M. de Beausset ;

Celui de *musique*, à M. Spontini, auteur de la musique de la *Vestale* :

Celui de *peinture*, à M. Girodet, auteur d'une *Scène du déluge* ;

Celui de *sculpture*, à M. Chaudet, auteur d'une *Statue de l'empereur* ;

Celui d'*architecture*, à MM. Fontaine et Percier, auteurs de l'*Arc de triomphe du Carrousel*.

Tous ces jugements furent motivés avec autant de goût que de sagesse, et, à l'exception peut-être de deux ou trois, ils obtinrent les suffrages du public.

Ils n'obtinrent pas ceux de la cour, qui, à l'exemple du maître, se moquoit des philosophes et des lettrés. L'ennemi des lettres et de la philosophie triomphoit de leur avilissement.

Causes de la dégradation des lettres.

Il peut être curieux, et il ne sera pas inutile à l'histoire de son régne, de savoir par quels degrés il parvint à déprimer la pensée et à corrompre les écrivains. Tous

n'ont pas cédé sans résistance. Quelques uns même ne sont pas tombés sans honneur. Nous avons du plaisir à le croire. Il est de notre devoir de le dire. 1810.

On croit communément que ce fut la censure qui enchaîna la plume de nos écrivains. On se trompe. Ce ne fut pas même l'or que Napoléon prodigua à certains poëtes, à certains historiens et à de misérables chansonniers, qui corrompit la littérature. Il faut remonter plus haut.

Un vaste système de déception, d'illusions et de subornation permit à l'empereur de dénaturer toutes les opinions, de détourner à son profit tous les efforts que faisoient en sens contraire les idéologues et les théologiens, les royalistes et les républicains.

A l'époque où il s'empara des rênes du gouvernement, il régnoit dans la littérature un esprit de licence ignoble et digne des temps révolutionnaires où il avoit pris naissance. Les mœurs outragées par des romans obscènes, qui se vendoient publiquement ; les traditions religieuses insultées par les grossiers copistes des facéties de Voltaire ; l'athéisme professé sans pudeur ; la réputation des familles et des individus livrée à la cupidité des éditeurs ou auteurs de *Mémoires ;* la décence publique continuellement blessée par le système de calomnie que la plupart des journaux avoient adopté ; tels étoient les désordres qui régnoient dans la république des lettres, lorsque la république françoise passa sous le joug du premier consul.

Un seul fait donnera une idée de l'immoralité publique dans ces malheureux temps. *La Guerre des Dieux* est un poëme plus licencieux que *la Pucelle,* et beaucoup moins ingénieux. Le poëme de *la Pucelle* fut

1810. proscrit par arrêt du parlement dans un siécle et sous un régime qu'on a également accusés de corruption.

Sous le gouvernement républicain, dont les chefs ne cessoient de parler de morale et de vertu, ces chefs donnèrent à l'auteur de *la Guerre des Dieux* une gratification de 3,000 francs. Cette somme fut *prise sur les fonds destinés à l'encouragement des lettres*.

On crut, pendant les deux premières années du gouvernement consulaire, que les lettres alloient recevoir une autre direction : elles en reçurent une autre en effet, mais ce ne fut ni dans l'intérêt des mœurs, ni dans celui des lumières; elles passèrent, comme tout le reste, de la licence à la servitude. La tyrannie littéraire ne s'exerça d'abord qu'avec adresse, en jetant la division parmi ceux qu'elle craignoit, et en cherchant les moyens de les corrompre ou de les assujettir.

A l'ombre de la foible liberté dont jouissoit encore la presse, on vit se former deux factions, qui se recrutèrent et combattirent, l'une sous les drapeaux de la religion et l'autre sous ceux de la philosophie.

Toutes les deux s'appuyèrent sur des principes avoués par la raison, et sur des sentiments élevés.

La première s'adressoit à l'esprit religieux, qui, renaissant de la cendre même des autels, étendoit tous les jours son empire dans les premières classes de la société, et son influence sur le sexe le plus accessible aux affections douces et pures qu'inspire la véritable religion.

L'autre invoquoit l'amour de la liberté, l'esprit de tolérance, l'horreur des anciens abus. Elle appeloit les hommes d'état, les savants, les lettrés, à la défense des institutions qui, dans tous les temps, ont le plus con-

1810.

tribué à la gloire des souverains et à la prospérité des nations.

Ces deux opinions pouvoient se concilier dans les ames d'une trempe supérieure, dans les cœurs droits, dans les esprits indépendants; mais le bien qui devoit résulter de leur harmonie ne convenoit pas au chef de l'état : la haine, l'humeur, la mauvaise foi, la cupidité, ne tardèrent pas à dépraver l'esprit des deux partis, et à donner à leurs discussions la couleur et toute l'animosité d'une guerre civile.

Les dévots et les philosophes se partagèrent les salons et les journaux. Les premiers régnoient au faubourg Saint-Germain, les autres à la chaussée d'Antin.

Les uns et les autres avoient une arrière-pensée qu'ils désavouoient toujours, mais qu'ils ne pouvoient entièrement cacher.

Les dévots servoient la cause de l'ancienne monarchie, et les philosophes celle des intérêts révolutionnaires. Sous ce point de vue, ils paroissoient également s'éloigner du gouvernement consulaire; mais, dans le fait, ils étoient, sans s'en douter, circonscrits par une main puissante qui les amenoit secrétement à ses fins, et les rendoit les instruments aveugles des projets du consul.

La dispute qui s'éleva, dans ce temps-là, sur le mérite relatif des deux derniers siécles, mit plus immédiatement les deux partis aux prises et révéla leurs plus secrétes pensées (1).

En vantant le beau siécle de Louis XIV, en dépouillant Voltaire de sa gloire littéraire, en déplorant sans cesse la perte du goût et des mœurs, les écrivains qui

(1) *Histoire du 18 brumaire.*

1810. se présentoient comme les champions de la religion faisoient accroire à leurs lecteurs qu'ils défendoient les priviléges de l'ancien régime, qu'ils faisoient le procès à la révolution, et qu'ils n'étoient enfin que les procureurs fondés des princes de la maison de Bourbon (1).

De leur côté, en défendant avec zéle le mérite littéraire et philosophique des écrivains du dix-huitième siécle, les philosophes ne dissimuloient pas assez le penchant qui les entraînoit vers les opinions républicaines, qu'ils ont appelées depuis *idées libérales*. Ils étoient loin d'admettre toutes les conséquences que les révolutionnaires de 93 avoient déduites des ouvrages d'Helvétius, de Diderot et du baron d'Holbach. Mais ne pouvant ni rejeter le secours des jacobins, qui vinrent se ranger sous leurs drapeaux, ni modérer le zéle de ces dangereux auxiliaires, qui les compromettoit sans cesse, ils s'embarrassèrent dans leurs doctrines; ils déguisèrent quelquefois leurs desseins, et se trouvèrent souvent en fausse position.

Trois ou quatre hommes célébres ont porté malheur au parti philosophique; savoir: l'astronome Lalande, qui avoit compté toutes les étoiles, et n'avoit pas su lire dans l'ordonnance magnifique des cieux la preuve de l'existence de Dieu (2); Sylvain Maréchal et Naigeon, qui prêchoient publiquement la désolante doctrine du matérialisme; Cabanis, qui essaya de revêtir cette doctrine des apparences de la morale; Chénier, qui insul-

(1) Ce fut à cet artifice, dont il se moquoit lui-même, que M. Geoffroy, l'un des rédacteurs du *Journal de l'Empire*, fut redevable de la vogue qu'il obtint pendant quelques années.

(2) J. J. Le Français Lalande affichoit l'athéisme, comme le Tartufe affichoit la dévotion.

toit en vers harmonieux à tous les noms consacrés par la croyance commune des chrétiens. 1810.

Les hommes sages de ce parti avoient beau désavouer les athées et les révolutionnaires, un certain public s'obstinoit à les confondre avec eux. Les écrivains du parti des dévots avoient en politique un point de réunion que favorisoient les vœux secrets des trois quarts de la France; les inégalités que pouvoit offrir leur marche s'effaçoient dans l'ensemble des espérances qu'ils laissoient entrevoir.

Napoléon rioit de ces disputes, qui attiroient notre attention et nous empêchoient de voir le but vers lequel il s'avançoit : il les eût fait naître, si elles n'avoient pas commencé avant lui. Il les encourageoit, tantôt par des avis secrets, tantôt par des récompenses indirectes. Il employoit les dévots à proclamer la nécessité de placer sur le trône un monarque héréditaire : il employoit les révolutionnaires à démontrer le danger de rappeler les héritiers légitimes de ce trône. Il faisoit dire par les uns qu'il n'y avoit ni repos à espérer pour les individus, ni sûreté pour les propriétés, ni prospérité pour l'état, sans l'hérédité : il faisoit déclarer par les autres que les princes légitimes ne pouvoient rentrer en France, sans renverser de fond en comble tous les intérêts de la révolution, sans punir tous ceux qui avoient coopéré à son succès, et sans rendre les biens nationaux à leurs anciens propriétaires, etc.

Ce fut ainsi que dévots et patriotes furent amenés aux pieds du tyran; et quand il les eut bien ouvertement compromis les uns par les autres, sans craindre désormais ni les reproches de ceux-ci, ni les ressentiments

1810. de ceux-là, il monta hardiment sur le trône, dont ils lui avoient aplani le chemin.

Voyage en Belgique.

Peu de temps après son mariage, l'empereur alla visiter les provinces de la Belgique, et il mena avec lui l'impératrice. Les peuples de ces provinces, heureux de voir une princesse de la maison d'Autriche, accueillirent les deux époux avec toutes les démonstrations de la joie. Ce voyage ne fut qu'une suite de fêtes et de triomphes.

Mais l'empereur trouva moyen d'en gâter la douceur, en laissant échapper son secret sur la religion catholique. C'étoit à Bréda. Les ministres des deux cultes allèrent lui présenter leurs hommages : il n'y avoit point de raison pour leur faire un accueil différent (1); cependant il affecta de ne pas regarder les catholiques, et s'adressant aux réformés, il leur dit :

« J'ai toujours trouvé dans les protestants des sujets fidèles : j'en ai soixante mille à Paris, et huit cent mille dans mon empire. Je n'ai point de meilleurs sujets. Je m'en sers dans mon palais, et je vois ici une poignée de Brabançons fanatiques qui voudroient s'opposer à mes desseins. Imbécilles ! ils ne savent pas que, si le concordat n'avoit pas été adopté, je me serois fait protestant, et trente millions de François auroient suivi mon exemple. »

Ce discours extravagant d'un bout à l'autre fut tenu en présence de l'impératrice, et lui donna la mesure de

(1) A moins qu'on ne suppose que les ministres catholiques des Pays-Bas n'eussent laissé percer des regrets sur les affaires de Rome; mais ce ne peut être qu'une supposition ; il n'y a point de preuves.

ce qu'elle avoit à craindre des fougueuses passions de son mari. 1810.

Dans ce temps-là moururent, à peu d'intervalle les uns des autres, MM. Lagrange, Fourcroy et Delille, trois hommes diversement célèbres, mais également regrettables.

Mort de MM. Lagrange, Fourcroy et Delille.

M. Lagrange étoit regardé comme le premier géomètre de l'Europe. Né à Turin, de parents françois, il passa la plus grande partie de sa vie à Berlin, où il avoit été appelé par Frédéric II. Après la mort de ce prince, il vint s'établir en France, qu'il n'avoit jamais cessé de regarder comme sa patrie.

En le nommant sénateur, Napoléon lui conféra une de ces places sans fonctions, que les Anglois désignent sous le nom de *sinecures*. Cette place, en effet, ne le détourna pas de ses études. Il continua de se livrer à son goût pour les mathématiques; la science lui doit la *théorie des fonctions analytiques*, la *méchanique analytique*, et un *traité de la résolution des équations*, etc., ouvrages classiques et dans lesquels l'auteur, aussi élégant dans son style qu'original dans ses découvertes, a su dissiper les doutes et répondre aux objections qu'on proposoit avant lui contre la métaphysique de ces calculs.

M. Fourcroy ne peut être placé dans la classe des hommes de génie qui, par leurs découvertes, ont fait faire de grands pas à la science qu'ils cultivent; mais c'étoit un homme d'esprit, et un savant laborieux. On lui doit de la reconnoissance pour le soin qu'il a pris de se tenir au courant d'une science qui étoit alors à l'une de ses époques les plus brillantes. Ses ouvrages

1810. sont des recueils précieux de ce que les chimistes ont découvert avant lui (1). Au commencement de la révolution, il en adopta les opinions, mais il ne se souilla d'aucun de ses excès. Les torts qu'on lui a supposés envers M. de Lavoisier sont une des injustices si communes dans les troubles civils. Après le 18 brumaire, le premier consul l'appela au conseil d'état, et l'employa à reconstruire l'édifice de l'instruction publique. On doit à ses soins l'érection de trois écoles de médecine, de douze écoles de droit et de trente lycées. Il a établi ou relevé plus de trois cents colléges du second ordre. Il préparoit un grand travail sur l'université, lorsque la mort vint le surprendre à l'âge de cinquante-quatre ans.

M. Delille étoit régent au collége d'Amiens lorsqu'il commença la traduction des *Géorgiques*, qui fut son premier, et est restée peut-être son meilleur ouvrage. Aucun poëte n'a laissé un plus grand nombre de vers, et de beaux vers. Personne ne connut mieux que lui les secrets de la versification, et l'art de donner à la pensée un coloris brillant, à la langue une harmonie soutenue. Pour compléter son éloge, nous devons dire qu'il fut le seul poëte de son temps qui n'ait pas prostitué son talent. Il n'a jamais brûlé d'encens sur l'autel des faux dieux. Il résista à toutes les avances de Buonaparte.

De retour dans sa capitale, l'empereur permit au corps de ville et à la garde impériale de lui donner des fêtes à l'occasion de son mariage. Elles furent magnifiques. Il y eut à celle de la ville un quadrille, dans lequel l'impératrice figura avec le roi de Westphalie, et

(1) *Système des connoissances chimiques et de leur application aux phénomènes de la nature et de l'art.* 6 vol. in-4°.

un banquet, *où quinze cents dames étoient assises* (1). Pendant tout l'été de 1810, Paris fut un pays d'enchantement et de féerie. Le passé étoit oublié, on ne songeoit point à l'avenir, on jouissoit du présent ; et, il faut l'avouer, tout concouroit à rendre ce présent agréable. Les étrangers arrivoient de tous côtés, le commerce reprenoit de l'activité, l'argent circuloit avec abondance, les poëtes chantoient la paix sur tous les théâtres, les royalistes et les patriotes se réconcilioient avec leur position : l'*empereur vouloit qu'on s'amusât* (2) ; et il fut obéi.

1810.

Réunion de la Hollande à l'empire.

Mais il n'y a point de bien sans mélange. Les douceurs de la paix furent troublées cette année par la réunion de la Hollande à l'empire françois. Ce pays, que l'industrie de ses habitants et le commerce maritime avoient élevé jadis à un haut degré de prospérité, étoit alors gouverné par Louis, frère de Napoléon, et appauvri par la guerre, les impôts et le blocus continental. Il se soutenoit par la contrebande. Napoléon s'en prit à son frère, lui fit des reproches amers, le vexa de toutes manières, et parvint aisément à le dégoûter d'une couronne dont il n'avoit senti que les épines.

Louis abdiqua le 3 juillet ; et le 9 du même mois, par un décret daté de Rambouillet, la Hollande fut réunie à l'empire. Cette réunion, que tous les politiques regardèrent alors comme le germe d'une nouvelle guerre, fut représentée au public comme l'opération la plus utile au repos de l'Europe, et la plus conforme aux intérêts de la Hollande elle-même.

(1) *Moniteur*.

(2) M. de T... disoit : *Ne badinez pas, messieurs, l'empereur veut qu'on s'amuse.*

1810. « La Hollande, disoit M. de Champagny dans son rapport, est une émanation du territoire de la France: sa réunion est la suite nécessaire de la réunion de la Belgique. Elle complète l'empire de votre majesté, et l'exécution de son système de guerre politique et de commerce.

Pour consoler les Hollandois de la perte de leur indépendance, l'empereur promit de leur accorder six places dans son sénat, six dans son conseil d'état, vingt-cinq dans le corps législatif, et deux à la cour de cassation. De plus, il prononça que la ville d'Amsterdam étoit la troisième ville de l'empire.

Naissance du roi de Rome. 1811.

Le 20 mars 1811, l'impératrice combla les vœux de la France et de son époux, en accouchant d'un prince qui reçut à sa naissance le nom de *roi de Rome* (1). Le 22, l'empereur étant sur son trône, entouré des grands officiers de sa couronne, reçut les félicitations des princes, des cardinaux, du sénat, du conseil d'état.

Nous citerons pour la dernière fois quelques fragments des discours qui lui furent adressés à cette occasion.

Discours de M. Garnier, président du sénat.

« Sire,

« Le sénat vient offrir à votre majesté ses respectueuses félicitations sur le grand événement qui comble nos espérances, et qui assure le bonheur de nos derniers neveux. Nous venons les premiers faire retentir au pied du trône ces transports de ravissement, et

(1) Sans doute à cause du titre de *roi des Romains*, que prenoient en Allemagne les princes désignés pour succéder à l'empire.

ces cris d'alégresse que la naissance du roi de Rome fait éclater dans tout l'empire. Vos peuples saluent, par d'unanimes acclamations, ce nouvel astre qui vient de se lever sur l'horizon de la France, et dont le premier rayon dissipe jusqu'aux dernières ombres de l'avenir. La Providence, sire, qui a si visiblement conduit vos hautes destinées, en donnant ce premier-né de l'empire, veut apprendre au monde qu'il naîtra de vous une race de héros non moins durable que la gloire de votre nom et les institutions de votre génie. » 1811.

Réponse de l'empereur.

« Sénateurs,

« Tout ce que la France me témoigne dans cette circonstance va droit à mon cœur. Les grandes destinées de mon fils s'accompliront : avec l'amour des François, tout lui deviendra facile. »

Discours de M. Defermont, président du conseil d'état.

« Sire,

« Le plus heureux événement vient de combler tous les vœux. Le roi de Rome, élevé sous les yeux de son auguste mère, formé par les leçons et les exemples du plus grand des capitaines, en perpétuera le génie et les vertus ; et chez nos neveux se perpétueront pour lui les sentiments de respect, d'amour et d'admiration. »

Réponse de l'empereur.

« MM. les conseillers d'état,

« J'ai ardemment desiré ce que la Providence vient

1811. de m'accorder. Mon fils vivra pour le bonheur et la gloire de la France : vos enfants se dévoueront pour son bonheur et pour sa gloire. »

Il sembloit que Napoléon n'avoit plus rien à desirer. Excepté l'Angleterre et l'Espagne, qui faisoient alors cause commune, *la terre se taisoit devant lui*. Son empire s'étendoit depuis la mer Baltique jusqu'à Madrid, d'un côté ; et de l'autre, depuis Brest jusqu'aux extrémités de la Calabre. Il régnoit sur une population de soixante-quinze millions d'ames, et il avoit huit cent mille hommes sous les armes. Il étoit arrivé au terme de sa grandeur et de sa prospérité.

Depuis plusieurs mois, les hommes clairvoyants ne doutoient plus d'une rupture prochaine entre Alexandre et lui. Depuis la réunion de la Hollande, Alexandre étoit convaincu qu'il ne respectoit aucun traité, qu'on ne devoit prendre aucune confiance en sa parole, et que tôt ou tard il faudroit recommencer la guerre ; il s'y prépara.

Guerre de Russie. 1812.

Depuis deux ans, Napoléon s'ennuyoit de son inaction. La guerre étoit son véritable élément. Il avoit abandonné l'Espagne à ses lieutenants. Il tourna ses vues vers l'Orient. La conquête de la Russie lui parut un objet digne de son ambition : il n'avoit pas besoin de prétexte. Cependant il crut devoir se plaindre de ce que *la Russie n'observoit pas exactement les lois du blocus continental*. Dès-lors il ne rêva plus que la conquête de St.-Pétersbourg et de Moscou.

Il fit insérer dans les journaux, suivant son usage, des articles injurieux à la Russie ; il se plaignit de pré-

tendues infractions au traité de Tilsitt ; il demanda de nouvelles garanties, et se mit en mesure de soutenir ses prétentions les armes à la main. 1812.

Dès les premiers jours de juin 1812, une armée françoise s'avançoit sur la Vistule ; des corps nombreux, des convois d'armes et de munitions traversoient l'Allemagne pour la rejoindre.

Il partit le 10 mai de St.-Cloud, en annonçant publiquement qu'il alloit passer en revue son armée de Pologne. Il trouva à Dresde l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, auxquels il avoit donné rendez-vous. Il eut avec ces princes plusieurs conférences dans lesquelles il essaya de leur persuader que la Russie étoit leur ennemie naturelle, et qu'il n'y auroit de sûreté pour l'Europe que *lorsque l'empire des czars seroit relégué en Asie*.

Ce fut dans cette même ville de Dresde qu'il tint à son ambassadeur en Pologne ces propos extravagants et décousus, dont on a si diversement parlé.

« Je vais, dit-il, à Moscou. Une ou deux batailles en feront l'affaire. Alexandre se mettra à genoux. Je brûlerai Thoula. Voilà la Russie désarmée. Je ferai la guerre avec du sang polonois. Sans la Russie, le système continental est une bêtise, etc., etc. »

Aussitôt qu'il fut arrivé en Pologne, il mit à l'ordre du jour cette proclamation :

« La Russie est entraînée par la fatalité : ses destins vont s'accomplir. »

C'étoit une forfanterie, sans doute, mais qui n'étoit pas dénuée de vraisemblance, quand on sait qu'il étoit à la tête d'une armée de cinq cent soixante-quinze mille

1812. hommes, dont soixante mille de cavalerie, qui traînoit avec elle douze cents pièces de canon; quand on connoît la bravoure et la discipline de ses soldats; quand on se rappelle les batailles de Marengo, d'Austerlitz, de Friedland et de Wagram: d'après tous les calculs des probabilités, il lui étoit permis de croire que son expédition seroit heureuse.

L'armée que les Russes avoient réunie sur la rive droite de la Vistule étoit trop foible pour hasarder une bataille: elle recula lentement et en bon ordre jusqu'aux rives du Dniéper. Le comte Barclay de Tolly, qui commandoit leur armée, fut remplacé à cette époque par le prince Kutuzoff, qui, âgé de soixante-quinze ans, conservoit tout le feu de la jeunesse, et jouissoit parmi ses compatriotes d'une haute réputation militaire. Il couvroit Smolensk, tandis qu'une autre armée, sous les ordres du comte de Witgenstein, couvroit le chemin de Saint-Pétersbourg.

Le 18 août les François attaquèrent et prirent Smolensk, après un combat très vif de part et d'autre. Les Russes continuèrent leur retraite en bon ordre, emmenant avec eux tous leurs magasins, et la plupart des habitants des villes et des villages qu'ils traversoient. Les François, courant sur leurs traces, ne trouvoient plus que des hameaux déserts et des champs dépouillés.

Le plan de campagne des Russes étoit évidemment de traîner la guerre en longueur, et d'attirer l'ennemi dans le cœur de leur pays. Ils comptoient sur les effets inévitables du climat. Napoléon étoit peut-être le seul homme en Europe qui s'aveuglât sur les dangers de son expédition. Les journalistes anglois disoient qu'en

supposant qu'il eût triomphé de tel ou tel général, il ne triompheroit pas du général *Novembre*. 1812.

L'armée françoise arriva le 6 septembre à Borodino, où elle trouva l'armée russe en position. Une bataille étoit inévitable, on la cherchoit des deux côtés : elle eut lieu le lendemain. Dès quatre heures du matin une canonnade épouvantable s'engagea de part et d'autre. *Deux mille pièces de canon étoient en batterie*, dit le journal officiel, *et portoient le ravage et la mort dans les deux armées.* Les canons et les retranchements furent pris et repris plusieurs fois; les redoutes et les batteries changèrent trois fois de maîtres. Le combat fut terrible, opiniâtre, et ne finit qu'avec le jour.

Bataille de Borodino.

Napoléon resta maître de ce vaste champ de carnage, couvert de trente-huit à quarante mille morts, dont il y avoit près de la moitié de François.

Le prince Kutusoff, suivant le plan qu'il s'étoit tracé, continua sa retraite sur Moscou, prit une position avantageuse entre cette ville et Kalouga. De cette dernière ville il écrivit à son souverain : « J'ai encore une bonne et brave armée. La perte de Moscou n'est point celle de la patrie. »

Le 14 septembre, au moment où la garnison qu'il y avoit laissée en sortoit par une porte, l'avant-garde de l'armée françoise y pénétroit par les portes opposées.

Napoléon s'arrêta, en attendant que les magistrats de la *ville sainte* (1) vinssent lui en apporter les clefs. Personne ne parut. Un morne silence régnoit dans cette vaste capitale, que tous ses habitants avoient abandonnée la veille.

Entrée dans Moscou.

(1) C'est ainsi que les Russes appellent la ville de Moscou.

1812.
Incendie de Moscou.

Le lendemain 15, Napoléon traversa cette solitude, non sans crainte ni sans précautions. Il craignoit un piége. Il ne rencontra pas un Russe; il ne tira pas un coup de fusil.

Il étoit deux heures après midi; le temps étoit sombre, et répondoit, par sa couleur, au triste aspect de la terre. Le soir le feu se manifesta dans quelques quartiers éloignés; mais cet accident n'inspira aucune inquiétude. La nuit se passa assez tranquillement.

Le lendemain matin, des flammes s'élancèrent soudain de tous les côtés; un vent violent en étendit rapidement les progrès: en peu de temps l'embrasement fut général: la ville entière ne parut qu'une immense plaine de feu.

L'incendie se prolongeoit dans un espace de dix lieues carrées. De l'atmosphère, qui représentoit une voûte enflammée, se détachoit une pluie d'étincelles innombrables, dont l'éclat effrayoit les cœurs les plus intrépides. L'horreur qu'un tel spectacle inspiroit étoit encore augmentée par les cris des malheureux que le feu dévoroit, par les hurlements des animaux domestiques, qui se débattoient vainement au milieu des flammes; par la vue des maraudeurs, qui risquoient leur vie en escaladant les maisons, qui s'écrouloient et les écrasoient sous leurs débris; par la férocité des soldats, qui tiroient sur les fuyards. La même convulsion agitoit les hommes et bouleversoit les éléments.

On attribua d'abord cet effroyable incendie à un accident causé par l'imprévoyance des habitants, ou par l'ivresse des soldats.

Mais on ne tarda pas à savoir qu'il étoit le résultat d'un désespoir raisonné et d'un dévouement généreux.

Le comte Rostopchin, gouverneur de la ville, jeune homme plein d'ardeur, et animé d'un profond ressentiment contre les ennemis de son pays, avoit engagé les habitants de Moscou à faire un grand sacrifice; il en avoit donné l'exemple, en mettant lui-même le feu à son palais (1). Il pensoit qu'en ôtant à son ennemi les magasins, les denrées, les provisions de toute espéce que renfermoit la ville la plus riche de l'empire, il lui ôteroit en même temps les moyens de s'y maintenir, et peut-être même réussiroit-il à y creuser son tombeau. L'incendie dura cinq jours. 1812.

En moins de cinq jours Moscou vit disparoître ses édifices fastueux, ses coupoles dorées, les flèches de ses nombreuses églises, ses couvents, ses palais, ses hôtels magnifiques, ses bibliothéques, ses musées, ses jardins délicieux, tracés à l'imitation de ceux de Pékin et de Tehéran; tous ces asiles des sciences, des arts, des plaisirs et du goût; les chefs-d'œuvre des artistes les plus célébres, et les fruits de la munificence de tant de souverains. Mais les flammes qui dévorèrent les édifices allumèrent en même temps l'ardeur de la vengeance dans le cœur des Russes; et cette ardeur fut nourrie avec soin par les prédications des prêtres, et par les proclamations énergiques du gouverneur.

Du haut des tours du Kremlin, où il s'étoit réfugié, Napoléon put contempler cet affreux spectacle, que lui eût envié le fils d'Agrippine. Il n'osa pas rester long-

(1) Le comte Rostopchin avoit une très belle maison de campagne à quatre lieues de Moscou; il y mit également le feu, en laissant sur un poteau l'inscription suivante: « Ce château fut jusqu'à présent le séjour d'un homme d'honneur. Il ne servira point de retraite aux soldats abusés d'un homme qui s'est fait voleur de grands chemins. »

1812. temps dans cet asile; il craignit, avec raison, que des hommes capables de sacrifier une grande ville au salut de l'empire ne fussent assez bardis pour venir, en sacrifiant leur vie, l'immoler sur les cendres de leurs habitations.

Il descendit du Kremlin, quitta ce théâtre de désolation, et alla se renfermer dans le palais impérial de Pétrowski, situé hors des murs de Moscou. Son armée, chargée de butin, le suivit, et campa autour du palais.

L'arrivée d'une armée françoise dans l'ancienne capitale des czars, qu'une croyance religieuse avoit regardée jusqu'alors comme *sacrée*, étoit un des événements les plus extraordinaires de l'histoire moderne. De toutes nos expéditions précédentes, aucune n'avoit eu comme celle-ci, et à un si haut degré, l'apparence de grandeur propre à séduire les ames passionnées pour le merveilleux; aucune, par la difficulté de l'entreprise, ne ressembloit mieux à ce que les Grecs et les Romains avoient conçu de plus prodigieux. Sous ce point de vue, la prise de Moscou pouvoit satisfaire la vanité de Napoléon.

Mais quelles durent être ses pensées, lorsqu'il vint à considérer de sang froid son état de situation! L'affreuse extrémité à laquelle les Moscovites s'étoient volontairement réduits lui prouvoit qu'il n'y avoit plus moyen de traiter avec un peuple capable de faire d'aussi grands sacrifices pour se soustraire à sa domination. Pour la vaine gloire de signer un traité à Moscou, il venoit d'allumer un incendie qui désormais ne pouvoit plus s'éteindre que par la ruine entière d'un peuple généreux, ou par la sienne: c'étoit un combat à mort qu'il venoit d'engager entre Alexandre et lui.

Il s'étoit étrangement mépris sur le caractère et les

1812.

dispositions des Russes. Il n'avoit point fait entrer dans ses calculs les effets que le double fanatisme de la religion et de la patrie pouvoit opérer sur l'esprit de ces hommes, qu'il osoit appeler *barbares*. Ses conseillers, ignorants ou perfides, lui avoient fait accroire que Moscou étoit la véritable capitale de la Russie, le centre des richesses de l'empire, et le foyer d'un parti d'opposition qui pouvoit servir à ses desseins. C'est là, lui disoit-on, que résident les grandes familles qui sont ou mécontentes de la cour, ou qui veulent vivre indépendantes de ses faveurs. C'est encore là qu'il est plus possible que par-tout ailleurs de se faire un puissant parti dans le peuple, en brisant ses fers, en lui présentant l'image de la liberté. Il ne tarda pas à se détromper.

Fuite et désastres de l'armée françoise.

L'abondance qui régna dans son armée pendant les premiers jours lui fit oublier ses fatigues. Mais les hommes sages ne voyoient l'avenir qu'avec terreur. L'incendie de Moscou ne laissoit plus la possibilité d'y passer l'hiver; il falloit songer à la retraite, au milieu de la saison la plus rigoureuse de l'année, et à travers un pays immense dont nous avions fait nous-mêmes un immense désert. L'armée d'ailleurs étoit découragée: chaque jour diminuoit la joie de son triomphe, et augmentoit la gêne de sa position.

Le prince Kutusoff avoit porté la plus grande partie de ses forces sur Lectaskova, entre Moscou et Kaluga, dans le double but de couvrir les provinces méridionales et de resserrer Napoléon. De là il interceptoit tous les convois de vivres et de fourrages; de là il faisoit harceler l'armée françoise par ses nombreux essaims de cavalerie. Il n'y eut bientôt plus moyen de fourrager, ni de se procurer des vivres, ni même de communi-

1812. quer sans danger d'un corps à l'autre. Les paysans, soulevés et irrités au dernier point, alloient à la chasse des François comme à celle des bêtes féroces : cachés pendant le jour dans des souterrains, dans les bois, dans les fossés, ils tomboient pendant la nuit sur les détachements isolés, et assouvissoient leurs vengeances.

Napoléon avoit ouvert les yeux : il voyoit les dangers de son armée mieux qu'aucun de ses généraux ; mais il n'en vouloit pas convenir. Il avoit en vain proposé la paix ; en vain il avoit écrit à l'empereur Alexandre : sa lettre étoit restée sans réponse. Il envoya le général Lauriston proposer un armistice au prince Kutusoff, en lui faisant dire que *la campagne étoit finie*.

Elle est finie pour vous, monsieur, répondit le prince ; *elle va commencer pour nous.*

L'hiver venoit à grands pas, et s'annonçoit d'une manière menaçante. Les généraux françois étoient consternés ; les soldats murmuroient. Napoléon, ne pouvant rester plus long-temps à Moscou sans courir des dangers personnels, donna enfin l'ordre et le signal du départ. Le 17 octobre, l'armée se mit en marche. Malgré la haute confiance que cette armée avoit dans son chef, elle ne vit pas sans effroi la longue et pénible route qu'elle avoit à parcourir avant d'arriver dans ses foyers.

Ses plus proches magasins étoient à Smolensk, c'est-à-dire à cent vingt lieues du point de départ. Il falloit traverser cet espace dans un pays ruiné, dévasté, incendié, sans provisions, sans fourrages, sans eau-de-vie, sans vêtements d'hiver : il falloit, de plus, se battre et marcher jour et nuit, et, pour tout repos, bivouaquer quelques heures sur la neige, telle étoit la

tâche imposée à cette malheureuse armée : c'étoit plus que la nature humaine ne pouvoit supporter. 1812.

Avant de se mettre en route, Napoléon fit mettre à l'ordre l'étrange bravade que voici :

« Soldats ! Je vais vous conduire dans vos quartiers d'hiver. Si je rencontre les Russes je les battrai ; sinon, *tant mieux pour eux*. »

Rien n'égale l'insolence d'une telle proclamation, si ce n'est sa platitude. L'armée n'en tint aucun compte ; elle n'avoit ni le temps de lire des proclamations, ni le desir de les contrôler. Vivement poursuivie par le prince Kutuzoff, pressée à droite par le général Miloradovitch, et à gauche par des nuées de cosaques, elle n'eut pas le choix de sa route, elle fut contrainte de prendre la plus mauvaise, celle qu'elle avoit elle-même dévastée deux mois auparavant.

Le premier engagement remarquable eut lieu à Viazma. Le maréchal Davoust, qui le soutint avec vigueur, n'en fut pas moins obligé de se replier avec perte.

Les engagements journaliers, le froid, la fatigue et sur-tout la faim, avoient déja diminué l'armée françoise de moitié, lorsqu'elle arriva à Smolensk : les magasins qu'elle y trouva ne lui furent pas d'une grande utilité. Ils furent pillés et gaspillés sans ordre et sans profit.

A Krasnoy, le maréchal Ney, attaqué par des forces supérieures, se défendit avec autant d'intrépidité que d'intelligence ; mais, accablé par le nombre, il fut obligé de faire sa retraite, après avoir perdu ses canons, ses bagages et la moitié de sa division.

1812. Passage de la Bérésina.

Ce fut au passage de la Bérésina que l'armée françoise éprouva le plus grand et le plus irréparable de tous les désastres.

Napoléon avoit, par d'habiles manœuvres, trompé si bien la vigilance de son ennemi, qu'il étoit parvenu à s'établir sur une éminence qui domine la rivière, et à construire deux ponts, sur lesquels le passage de l'armée devoit s'effectuer les 25, 26 et 27 novembre. Tant que Napoléon resta sur l'éminence et à la tête de ses troupes, celles-ci, rassurées par sa présence, passèrent sans difficulté, se maintinrent en position et conservèrent leurs rangs : mais dès qu'il eut quitté son poste dans l'intention de passer de l'autre côté de la rivière, ce fut une débandade générale. Les masses entières se portèrent confusément vers les ponts, tous vouloient les traverser à-la-fois, se pressoient, se froissoient, se culbutoient dans la rivière. Les cavaliers renversoient les fantassins, les voitures écrasoient les cavaliers. On n'entendoit que des imprécations et des cris. Au milieu de ce désordre, les Russes survinrent, le combat s'engagea avec fureur; les François, affoiblis par la faim, épuisés de fatigues, souffrant horriblement du froid, combattirent avec désespoir, et se défendirent comme des hommes qui préfèrent la mort à tous les genres de souffrances réunis.

La nuit mit un terme à leur valeur, et non à leurs calamités.

Ce fut là qu'ils perdirent, avec leur courage, tous les trophées, toutes les dépouilles de Moscou, et tout ce qui leur restoit de bagage, d'armes, de chevaux et de canons.

Leur marche depuis la Bérésina jusqu'au Niémen ne fut plus qu'une déroute continuelle. Un froid excessif vint mettre le comble à leur détresse. Soldats et officiers, également frappés d'un stupide engourdissement, se traînoient sans force, ou tomboient morts les uns après les autres. 1812.

Chaque bivouac ressembloit le lendemain à un champ de bataille. La main de l'historien tremble, en écrivant que plusieurs de ces malheureux, saisis de frénésie, se portèrent à l'épouvantable extrémité de faire rôtir et de manger la chair de leurs semblables....! Dans cet état d'insensibilité, il s'en trouva d'autres qui, attirés machinalement vers le feu, se brûlèrent volontairement, en jetant de lamentables cris. Il est temps de finir cet horrible récit!

De toute cette armée si brillante et si nombreuse à son départ, il n'arriva pas à Wilna trente mille hommes, dont la plupart épuisés de fatigues, et à moitié gelés, portoient en eux le germe d'une mort prochaine, ou d'une vieillesse prématurée.

Où étoit leur chef pendant ce temps-là? Leur chef les avoit abandonnés sans remords et sans pitié. Dès qu'il eut passé la Bérésina il oublia son armée et ne songea plus qu'à sauver sa personne. Enveloppé dans une pelisse, et blotti au fond d'une mauvaise voiture, il déserta son poste, parcourut à grandes journées la Lithuanie, la Pologne, l'Allemagne, et arriva à Paris au moment où, dans cette ville, on le croyoit encore à Wilna.

Dans cette course rapide, il ne s'arrêta qu'un moment à Varsovie, et ce fut pour réunir auprès de lui le corps diplomatique, le comte Potoski, M. l'abbé de Pradt, et leur adresser l'étrange discours que voici.

1812. « J'ai toujours battu les Russes. Ils n'osent pas tenir devant nous. Ce ne sont plus les soldats de Friedland et d'Eylau. On tiendra dans Wilna. Je vais chercher trois cent mille hommes. Dans six mois je serai encore sur le Niémen. Je pèse plus sur mon trône qu'à la tête de mon armée. Je la quitte à regret; mais il faut surveiller la Prusse et l'Autriche. On vouloit me couper à la Bérésina. Je me suis moqué d'eux; j'avois de bonnes troupes et du canon. J'en ai vu bien d'autres! A Marengo, je fus battu jusqu'à six heures du soir, le lendemain j'étois maître de l'Italie. Le froid m'a fait perdre des hommes et des chevaux, mais puis-je empêcher qu'il gèle en Russie? La saison a devancé l'époque ordinaire. J'attendois la paix. J'ai envoyé Lauriston pour en parler. C'est une grande scène politique. Qui ne hasarde rien n'a rien. Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas, etc... »

Ce discours est si extravagant d'un bout à l'autre, qu'il faut, ou n'y ajouter aucune foi, malgré les attestations positives et répétées de ceux qui l'ont entendu (1), ou absoudre celui qui l'a tenu, en disant que la perte de son armée avoit aliéné sa raison.

Conspiration de Mallet. Tandis qu'il étoit encore à Moscou, une conspiration tramée dans l'ombre d'une prison de Paris avoit failli renverser son trône et lui-même, dans le court espace de quelques heures. Le général Mallet, qui en avoit conçu le plan et qui osa l'exécuter, étoit un brave soldat et un homme de résolution; mais il manquoit de génie, de caractère, et des talents propres à ces sortes d'entreprises.

(1) *Ambassade de Varsovie*, par M. de Pradt.

Mousquetaire avant les états-généraux, et compris dans les réformes imprudentes que le comte de Saint-Germain fit subir à la maison du roi, il s'en vengea en embrassant avec ardeur le parti de la révolution. 1812.

Ebloui par les succès militaires de Buonaparte, il fut un de ses plus zélés partisans, et lui resta fidèle tant qu'il le crut patriote et républicain. Il devint son plus mortel ennemi le jour où il reconnut son hypocrisie et son ambition.

Dès l'année 1808, il avoit formé contre ses jours un complot assez mal concerté, que la police découvrit, et qu'elle ne crut pas assez dangereux ou assez criminel pour envoyer l'auteur à l'échafaud.

Mais il resta en prison, où il eut le temps de former un nouveau plan, et le secret de s'attacher des hommes qui, sans partager ses opinions politiques, partageoient la haine qu'il avoit vouée à l'empereur. Il pensoit qu'en fait de conspiration, comme à la guerre, tous les moyens sont bons pour arriver au but. Ses principaux complices étoient MM. Guidal, Boutreux, Lahory, Soulier, l'abbé Lafond, etc. Ils entretenoient des correspondances dans toutes les prisons, et s'étoient ménagé des intelligences avec beaucoup de militaires, soit à l'armée, soit dans les casernes de Paris. Pour l'exécution de leur dessein, ils choisirent le moment où Napoléon étoit le plus embarrassé dans le fond de la Russie. Tout étant prêt le 22 octobre, la nuit suivante fut employée à distribuer les postes, à visiter les casernes de Belleville, de Picpus et des Minimes, à faire des copies d'un faux sénatus-consulte, qui annonçoit la mort de Napoléon sous les murs de Moscou, qui détruisoit le gouvernement impérial, qui investissoit le général

1812. Mallet de tous les pouvoirs civils et militaires, qui rendoit le pape à ses états, qui réduisoit la France à ses anciennes limites, etc. etc.

Munis de cette pièce, de faux ordres du jour, et de fausses proclamations, les conjurés sortirent à cinq heures du matin de la *maison de santé* où ils avoient passé la nuit, allèrent d'abord à la caserne des Minimes, où, après avoir entendu la lecture du sénatus-consulte, le commandant livra au général Mallet les douze cents hommes qu'il avoit sous ses ordres. Ici les chefs se partagèrent. Guidal et Lahory se rendirent au ministère de la police, s'emparèrent du ministre et de Desmarest qu'ils conduisirent à la Force; Boutreux alla à la préfecture de police, arrêta le préfet et le conduisit également à la Force; Mallet, à la tête de cent cinquante hommes, marcha à l'état major de la place. Hullin, commandant, refusant d'obéir aux ordres du sénatus-consulte, Mallet se vit obligé de lui casser la tête. Tout cela se fit rapidement et dans le plus grand ordre; tous les postes étoient déja relevés, une partie des troupes casernées à Paris étoient disposées favorablement; à neuf heures les conjurés étoient maîtres de Paris, et par conséquent de la France: un accident très léger en apparence fit tout manquer.

M. Réal, qui, s'étant présenté à neuf heures moins un quart chez M. Hullin, et s'y étant fait annoncer, avoit reçu cette réponse, *il n'y a plus de comte*, se douta de ce qui se passoit; il courut chez M. Cambacérès, qui fit aussitôt prévenir le ministre de la guerre. Celui-ci donna des ordres, rassembla quelques soldats et les employés de ses bureaux, se montra dans les rues de Varennes et de l'Université, fit

proclamer un bulletin de l'empereur, qui démentoit le bruit de sa mort, et à dix heures se trouva assez fort pour se rendre maître des chefs du complot, et les faire conduire dans les mêmes cachots où le ministre et le préfet de police avoient été jetés deux heures auparavant. 1812.

Ainsi, à huit heures du matin, les généraux Mallet et Lahory étoient maîtres de Paris et de l'empire. A dix heures ils n'étoient plus que de malheureux conspirateurs que réclamoit l'échafaud. Leur procès fut bientôt fait. Le 28 octobre ils furent jugés par une commission militaire, et le 29 ils marchèrent à la mort avec beaucoup de sang-froid et de courage.

Ce qu'ils avoient le projet de faire, c'est-à-dire de mettre à la place du gouvernement impérial, est encore un problème aujourd'hui. On a dit et imprimé, depuis le retour du roi, qu'ils vouloient rétablir les Bourbons et la monarchie. Rien ne paroît moins sûr à ceux qui ont connu Mallet, ses opinions et son caractère. Il s'étoit jeté dans la révolution par humeur; il y étoit resté par goût. Il se trouvoit parmi ses complices des royalistes, sans doute: mais si ces royalistes et lui étoient d'accord pour renverser le trône impérial, ils auroient cessé de l'être le jour même où il eût été question d'établir un autre gouvernement; et il est très probable que ce n'étoit pas pour rétablir un trône que Mallet vouloit renverser celui de Napoléon.

Quoi qu'il en soit, Napoléon étoit à Smolensk lorsqu'il apprit en même temps la nouvelle de cette conjuration et celle du supplice des conjurés; il n'en parut ni surpris, ni troublé. Il n'en parla qu'à M. de Cau-

1812. laincourt; mais on peut croire qu'il en conçut de vives inquiétudes, et que l'impression qu'il en reçut fut, autant que la crainte de tomber entre les mains des Russes, le motif qui le détermina à déserter subitement son armée, et à précipiter son retour à Paris, où il arriva le 18 décembre 1812 (1).

Il avoit couru nuit et jour; mais, quelque rapide qu'eût été sa course, la nouvelle de son désastre l'avoit précédé. On savoit tout. Il n'y avoit pas un François peut-être qui n'eût à pleurer un fils, un frère, un parent, un ami: et il n'y en avoit pas un qui ne prévît que de plus grands malheurs seroient la conséquence de celui-ci.

Cela n'empêcha pas le sénat et le conseil d'état d'aller lui faire des compliments et les félicitations d'usage.

Aux compliments du sénat il répondit:

« Des soldats timides et lâches perdent l'indépendance des nations; mais des magistrats pusillanimes détruisent l'empire des lois, les droits du trône, et l'ordre social même. La plus belle mort seroit celle d'un soldat qui périt au champ d'honneur, si celle d'un magistrat qui périt en défendant le trône et les lois n'étoit pas plus belle encore! »

Aux compliments du conseil d'état il répondit:

« C'est à l'idéologie, à cette ténébreuse métaphysique qui, en rassemblant avec subtilité les causes premières, veut fonder sur ces bases la législation des peuples, qu'il faut attribuer tous les malheurs de la France. En

(1) On verra par les discours qu'il tint au sénat et au conseil d'état que cette conjecture est fondée.

1813.

effet, qui a proclamé le principe d'insurrection comme un devoir? qui a adulé le peuple, en l'enivrant d'une souveraineté qu'il ne peut exercer?

« Les malheurs qu'a produits la rigueur des frimas ont fait ressortir dans toute leur étendue la grandeur et la solidité de cet empire, fondé sur les efforts et l'amour de cinquante millions de citoyens, et les ressources territoriales des plus belles contrées du monde. Je suis satisfait de la conduite de tous mes alliés. J'ai fait de grandes pertes; j'ai besoin de grandes ressources. J'ai signé avec le pape un concordat qui termine tous les différents de l'église. »

Il seroit difficile de comprendre quelque chose à ces deux discours, si l'on ne savoit qu'en parlant ainsi l'empereur ne répondoit qu'à sa pensée, et étoit bien plus préoccupé de la conjuration de Mallet que des désastres de Moscou. Il supposoit, en parlant au conseil d'état, que Mallet n'étoit que l'agent des patriotes, le patron des républicains, et le chef des idéologues. Dans sa réponse au sénat, il ne voyoit que M. Frochot, préfet du département, qui, dupe du faux sénatus-consulte, avoit obtempéré aux ordres des conjurés (1).

Dans un autre temps, et de la part d'un autre homme, ces deux discours auroient été jugés ce qu'ils étoient en effet, un mélange d'orgueil et de folie. Mais tel étoit d'un côté l'empire que Napoléon avoit pris sur tous les esprits, telle étoit de l'autre l'habitude de la servilité, qu'on crut y voir des allusions ingénieuses qui prou-

(1) L'empereur voulut d'abord qu'on lui fît son procès; et, devenu plus calme, il se contenta de le destituer.

1813. voient sa présence d'esprit, et une fermeté d'ame qui garantissoit le salut de l'état.

Il demanda au sénat une levée de trois cent quarante mille hommes; au corps législatif un budget de douze cent millions, et la vente de tous les biens communaux. Le corps législatif et le sénat souscrivirent à tout avec un égal empressement; et, pour témoigner sa reconnoissance au corps législatif, il répondit à son *adresse* par le discours que voici :

« Appelé par la Providence et la volonté de la nation à constituer cet empire, ma marche a été graduelle, uniforme et analogue à l'intérêt de mes peuples. Dans peu d'années, ce grand œuvre sera terminé, et tout ce qui existe, complétement consolidé.

« Tous mes desseins, toutes mes entreprises n'ont qu'un but, la prospérité de l'empire, que je veux soustraire à jamais aux lois de l'Angleterre.

« L'histoire, qui juge les nations comme elle juge les hommes, remarquera avec quel calme, quelle simplicité, quelle promptitude, de grandes pertes ont été réparées. On peut juger de quels efforts les François seroient capables s'il étoit question de défendre leur territoire ou l'indépendance de ma couronne (1).

« J'irai bientôt me mettre à la tête de mes armées, et confondre les promesses fallacieuses de nos ennemis. Dans aucune négociation l'intégrité de l'empire n'est et ne sera mise en question.

(1) Personne ne doute en effet que les François n'eussent bien su, comme les Espagnols, défendre leur territoire et leur indépendance, s'ils avoient eu pour empereur François I, Henri IV, ou Louis XIV, au lieu de Napoléon.

« Aussitôt que les soins de la guerre nous laisseront un moment de loisir, nous vous rappellerons dans cette capitale pour assister au couronnement de l'impératrice notre épouse bien-aimée, et du prince héréditaire roi de Rome, notre cher fils. » 1813.

Peu de jours après cette réponse, il conféra le titre de *régente* à l'impératrice, et lui donna, par ce titre, le droit de présider, pendant son absence, le sénat, le conseil d'état, et celui des ministres. L'impératrice n'usa qu'une fois de sa prérogative, ce fut le 7 octobre suivant; et le résultat prouva toute la sagesse de la loi salique.

Personne ne connoissoit mieux que l'empereur l'esprit des François et la portée de celui de l'impératrice; mais, en donnant à sa femme ce témoignage éclatant de sa déférence, il avoit pensé que c'étoit un moyen de resserrer les liens de bonne amitié entre son beau-père et lui.

Tandis que ceci se passoit à Paris, les débris de la grande armée, commandés par le roi de Naples (Murat) et poursuivis par les Russes, faisoient leur retraite à travers la Grande-Pologne, se battant à chaque poste, se ralliant à chaque défaite.

Le roi de Naples, trop foible pour une situation si critique, avoit assez d'esprit pour en prévoir les suites; et, songeant dès-lors à séparer sa cause de celle de Napoléon, il remit le commandement de l'armée au vice-roi d'Italie (le prince Eugène), et, avec ce qui lui restoit de la sienne, il reprit le chemin de ses états.

Le prince Eugène se montra digne du poste périlleux qu'on lui confioit. Il y déploya des talents, du sang-froid, du courage, et une activité extraordinaire. Il étoit en position sur l'Oder quand il apprit la défection du

1813. roi de Prusse. Il s'y attendoit, parcequ'il n'ignoroit pas que c'étoit comme contraint que le roi de Prusse faisoit la guerre à la Russie. Il n'en fut pas troublé. Il rassembla aussitôt tous les corps de son armée, et, résolu d'aller au-devant des renforts que l'empereur lui envoyoit, il marcha à grandes journées, mais en bon ordre, sur Berlin, où il arriva le 28 février, et qu'il évacua le 3 mars pour se rapprocher de la Saxe. Le 1er avril, il s'étoit établi et retranché sur la Saale, ayant sa gauche appuyée sur Magdebourg, son centre sur Hall et sa droite sur Naümbourg. Dans cette longue marche, il perdit peu de monde, et le moral de son armée se retrempa. Dans sa position retranchée, il attendit l'empereur sans inquiétude.

Campagne de 1813.

Napoléon partit de Paris le 15 avril, et arriva le 16 à Mayence. Il y resta huit jours, pendant lesquels il s'occupa sans relâche des travaux relatifs à la réorganisation de son armée. Il se remit en route le 24, et le 28 il rejoignit le prince Eugène à Naümbourg. Cette activité redoubloit ses forces; il étoit dans son élément.

Le même jour, les maréchaux Ney et Bessières traversèrent la Saale, manœuvrèrent pour franchir le défilé de Poserno, où leurs avant-postes rencontrèrent ceux du général Winzingerode, et engagèrent avec eux une vive escarmouche, dans laquelle le maréchal Bessières fut tué d'un boulet de canon (1).

L'armée des alliés, forte de cent quatre-vingt mille

(1) M. Bessières s'éleva du rang de simple soldat au grade de maréchal de l'empire. Il avoit suivi Buonaparte dans ses campagnes d'Italie, en Egypte, en Allemagne et en Russie, sans avoir jamais eu de commandement en chef. Il s'étoit toujours distingué par son courage et son sang-froid dans toutes les opérations qui lui furent confiées.

hommes, et celle des François de deux cent mille, dont plus de la moitié étoit composée de nouvelles recrues, se trouvèrent en présence dans les plaines de Lutzen, lieu déja fameux par une bataille dans laquelle le roi de Suéde Gustave-Adolphe fut tué, en 1632. 1813.

Les alliés, animés par la présence de leurs souverains, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, et encore plus par le souvenir récent de leurs succès, attaquèrent avec impétuosité le corps d'armée que commandoit le maréchal Ney, et le culbutèrent après une longue résistance. Mais Napoléon, à la tête de la garde impériale, parut devant eux, arrêta leurs progrès, rétablit le combat, et prit à son tour l'offensive. Les maréchaux Macdonald et Marmont le secondèrent en manœuvrant par la droite; les alliés, qui croyoient marcher à une victoire assurée, furent d'abord étonnés, puis découragés; ils ne songèrent bientôt plus qu'à faire leur retraite; ils la firent en bon ordre, et se retirèrent sur Pegau, en Misnie. Bataille de Lutzen.

Les François, qui, depuis Moscou, avoient perdu l'habitude et presque l'espoir de vaincre, retrouvèrent à Lutzen, avec leurs forces, leur confiance et leur discipline.

Napoléon ne perdit pas une si belle occasion de les exalter, en les glorifiant. Le lendemain de la victoire il leur adressa cette proclamation :

« Soldats, je suis content de vous; vous avez rempli mon attente; vous avez ajouté un nouveau lustre à la gloire de vos aigles. Nous rejetterons les Tartares dans leurs affreux climats. Vous avez bien mérité de l'Europe civilisée. »

La victoire est un prestige auquel les François n'ont jamais su résister. Celle de Lutzen, la plus stérile de

1813. toutes celles que Napoléon avoit remportées, lui parut bonne à relever l'esprit de la nation et le courage de ses troupes. Il la fit valoir; il voulut qu'elle fût chantée sur tous les théâtres, célébrée dans toutes les églises par des *Te Deum*, et dans toutes les villes par des feux de joie et des réjouissances publiques. Il s'agissoit d'oublier et de réparer les désastres de l'année précédente.

Du 4 au 8 mai, les alliés continuèrent leur retraite, sans être inquiétés et sans paroître avoir de plan fixe; ils restèrent même plusieurs jours dans l'inaction, incertains s'ils attendroient les François sur l'Elbe, ou s'ils se rapprocheroient de la Sprée. Ils prirent ce dernier parti, tant pour être plus près de la source des renforts qu'ils attendoient, que pour empêcher les François de se placer entre eux et l'Autriche.

L'Autriche avoit accepté le rôle de médiatrice, et gardoit une exacte neutralité. Il répugnoit également à François II de se battre contre son gendre, et de le soutenir dans ses ambitieux projets. Son intérêt et ses vœux tendoient à rendre la paix à l'Europe; et pour y parvenir plus tôt et plus efficacement, il annonça qu'usant des droits de la neutralité armée, il se déclareroit l'ennemi de celle des puissances belligérantes qui, dans un temps donné, ne céderoit pas au besoin des peuples et aux cris de l'humanité.

Les alliés ne prirent aucun ombrage de cette déclaration; ils se soumirent sans difficulté à la condition qu'elle leur imposoit; et, connoissant la probité de François II, ils étoient sûrs qu'il tiendroit sa parole, à moins que, par violence ou par séduction, Napoléon ne lui imposât l'obligation de la fausser. Ce fut dans l'intention d'assurer sa liberté que, pour empêcher l'armée françoise

de se rapprocher de la sienne, ils prirent la résolution dont nous avons parlé plus haut. A cet effet, ils passèrent l'Elbe, en brûlant derrière eux les ponts de Dresde et de Meïssen. 1813.

On ne sait si Napoléon pénétra leur dessein, mais il s'y prit trop tard pour le rompre. Il se rapprocha de Dresde, que les alliés avoient abandonné; et, résolu de faire de cette ville le centre de ses opérations militaires, il fit ajouter de nouveaux ouvrages à ses fortifications.

Le prince Eugène, qu'il avoit chargé de suivre l'armée des alliés, la trouva en position sur la Sprée, ayant sa gauche appuyée sur les montagnes qui séparent la Lusace de la Bohème, sa droite sur le village de d'Obershutz, et son centre sur Bautzen.

D'après son rapport, l'empereur résolut de livrer une seconde bataille. Il rassemble aussitôt toutes ses forces disponibles, se met à leur tête, marche à grandes journées, arrive le 19 mai dans les plaines de Bautzen, trace son plan et ordonne la bataille pour le lendemain.

Bataille de Bautzen.

Le lendemain, à huit heures du matin, l'action commença sur tout le front de l'armée : les maréchaux Oudinot et Macdonald commandoient à la droite, le maréchal Ney à la gauche, le maréchal Soult au centre; l'empereur étoit à la réserve. Du côté des alliés, le général Barclay de Tolly commandoit la droite, et le prince Blücher la gauche.

Le centre, vivement pressé par le maréchal Soult, se défendit et se maintint à son poste avec autant d'art que de vigueur; mais la droite et la gauche, attaquées non moins vivement par les maréchaux Oudinot, Macdonald et Ney, perdirent insensiblement du terrain, et allèrent prendre d'autres positions à une lieue de Bautzen.

1813. Le général Miloradovitch, que cette retraite laissoit à découvert, fut obligé d'en suivre le mouvement. La journée étoit perdue, et la bataille n'étoit pas décidée : elle recommença le lendemain à la pointe du jour. Tandis que l'empereur attaquoit lui-même l'aile droite de l'ennemi, Macdonald et Oudinot pressoient la gauche de toutes leurs forces; Ney, conduit par son brillant courage, courut s'emparer du village de Prelitz, d'où une batterie meurtrière faisoit d'horribles ravages dans les rangs des François. Il s'en empara, mais bientôt après, assailli et accablé lui-même par des forces supérieures, il fut obligé d'abandonner sa conquête et de se retirer avec beaucoup de perte. Ce succès momentané fut l'ouvrage du prince Blücher. Il n'en jouit pas long-temps; attaqué à son tour par la garde impériale et par le corps que commandoit le maréchal Soult, il abandonna Prelitz et se retira sur Wintzen. Napoléon, maître des hauteurs, dominoit le centre et la gauche de l'ennemi qui n'étoient pas encore entamés : mais le général Witgenstein, qui commandoit en chef l'armée des alliés, ne jugea pas à propos de faire une plus longue résistance. Il fit sonner la retraite. Les François, horriblement fatigués, couchèrent sur le champ de bataille.

Le 22 à quatre heures du matin, Napoléon, le seul homme de son armée que la fatigue ne pouvoit atteindre, se mit à la poursuite des alliés, atteignit et battit leur arrière-garde à Reichenbach. Il lui parut impossible d'aller plus loin : il s'arrêta.

On évalue de quatorze à quinze mille hommes les pertes qu'il fit dans ces trois journées, et celles des alliés de vingt à vingt-deux mille; mais une perte que nulle autre n'égaloit aux yeux de Napoléon, fut celle qu'il fit

dans la personne du général Duroc, grand-maréchal du palais, qu'on auroit pu nommer son *fidèle Achate*, et qui, en effet, l'avoit suivi dans toutes ses expéditions, et avoit un caractère à partager dans tous les temps sa bonne et sa mauvaise fortune. Il étoit occupé à marquer les quartiers de l'empereur, pour la halte de nuit du 20 au 21 mai, lorsqu'il fut atteint, au milieu du corps, d'un boulet de canon qui le tua roide, et ne lui a pas permis par conséquent de dire un seul mot des propos sans vraisemblance qu'on lui a prêtés dans les journaux du temps (1). 1813.

Le 29 mai, les deux armées étoient aux environs de Jawer, lorsque le comte Schouwaloff, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, et le général prussien de Kleist, parurent aux avant-postes de l'armée françoise, demandant à parlementer. Napoléon y consentit, et nomma M. de Caulaincourt, duc de Vicence, pour conférer avec eux. Les conférences durèrent trois jours; le quatrième jour, les parlementaires signèrent un armistice, dont le terme étoit fixé au 20 juillet suivant.

Dans l'intervalle, l'Autriche, qui desiroit toujours et avec la même sincérité la fin de cette longue et sanglante querelle, fit consentir toutes les parties belligérantes à tenir à Prague, sous sa médiation, un congrès, dont l'ouverture fut fixée au 5 du même mois.

Les plénipotentiaires russes et prussiens s'y rendirent

(1) M. Duroc étoit fils d'un notaire de Pont-à-Mousson. Il avoit de l'instruction, de l'esprit et de la valeur. Napoléon l'aimoit autant qu'il pouvoit aimer, parcequ'il savoit que personne ne lui étoit plus sincèrement attaché. Il n'avoit pas plus de trente-huit ans quand il mourut.

1813. au jour nommé. Ceux de France (1) se firent attendre ; et lorsqu'ils furent arrivés, il s'éleva entre eux et ceux des alliés de nombreuses difficultés sur l'étiquette, sur la forme et l'objet des négociations. Le temps s'écoula dans ces vaines discussions ; et lorsque le terme de l'armistice fut expiré, les ministres de Prusse et de Russie annoncèrent que leurs pouvoirs ne s'étendant pas au-delà, ils devoient se retirer ; et ils partirent.

Il est probable que, de part et d'autre, on ne desiroit pas sincèrement la paix, et qu'on n'avoit voulu que gagner du temps ; mais, ce qui laisse néanmoins les plus grands torts du côté de Napoléon, c'est que l'Autriche, qui avoit annoncé d'avance qu'elle uniroit ses armes à celles des puissances qui voudroient sincèrement la paix, se rangea du parti des alliés, et déclara la guerre à Napoléon.

La Suède avoit déja pris le même parti, et s'étoit engagée à fournir trente mille hommes à la coalition, qui vouloit décidément affranchir l'Allemagne du joug de l'étranger.

La Suède étoit alors gouvernée par Charles XIII, ci-devant duc de Sudermanie, frère de Gustave III, ce noble et valeureux chevalier qui fut si traîtreusement assassiné au moment où il alloit se mettre à la tête des armées destinées à rétablir la monarchie françoise. Nommé régent du royaume pendant la minorité de son neveu Gustave IV, le duc de Sudermanie adopta un système pacifique qui favorisa le commerce et l'industrie de la Suède. Le temps de la minorité étant expiré, il quitta les affaires, et alla vivre dans une profonde re-

(1) MM. de Narbonne et de Caulaincourt.

traite au château de Rosemberg, d'où il sortit le lendemain de la révolution qui renversa son neveu du trône. Il lui succéda. 1813.

Le nouveau monarque n'avoit point d'enfants, ni l'espoir d'en obtenir. Son neveu avoit un fils, mais que les auteurs, encore tout-puissants, de la dernière révolution, avoient exclu du trône et proscrit comme son père. Charles XIII fut donc obligé de se choisir un successeur dans une famille étrangère. Dans les circonstances où ils se trouvoient, les Suédois avoient besoin d'un guerrier; et dans ce temps-là on croyoit que les premiers guerriers du monde étoient en France. Ces deux motifs déterminèrent les états et le roi à offrir la couronne de Suéde au maréchal Bernadotte, l'un des chefs les plus distingués de l'armée françoise (1). Il accepta, et fut proclamé prince royal le 21 août 1811. Il ne pouvoit se maintenir à ce haut degré d'élévation qu'en oubliant son ancienne patrie, et en épousant les intérêts de celle qui venoit de l'adopter. Or, l'intérêt de la Suéde exigeoit impérieusement qu'elle se rapprochât de la Russie : en vertu du traité qui fut signé en 1812 avec cette puissance, le prince royal, le 18 mai 1813, vint débarquer à Stralsund à la tête de trente mille Suédois.

Ce fut dans cette ville qu'il rencontra le général Moreau, nouvellement arrivé du nouveau monde pour servir la même cause; ces deux généraux, fort oppo-

(1) Jean-Baptiste Bernadotte, né à Pau, en 1764, d'une famille bourgeoise, étoit sergent dans le régiment de Royal-Marine avant la révolution. Son activité, sa valeur et ses opinions patriotiques, lui procurèrent un avancement rapide dans l'armée. Il n'a dû qu'à lui-même et à sa réputation de bravoure et de probité le choix que les états et le roi firent de sa personne pour occuper le trône de Suède.

1813. sés de principes et de caractère, n'avoient jamais été liés ; mais la conformité de leur haine pour Napoléon les rapprocha, et ils se donnèrent réciproquement des témoignages d'estime et d'affection.

Alors la coalition contre Napoléon se composoit des armées de Russie, d'Autriche, de Prusse, de Suéde et d'Angleterre : voici quelles étoient la force et la position de ces armées lors de la reprise des hostilités.

La *grande armée*, composée de troupes autrichiennes et russes, forte de cent quarante mille hommes, commandée par le prince de Schwartzemberg, occupoit les rives de l'Elbe et de l'Eger. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse étoient dans cette armée.

L'armée dite de *Silésie*, forte de quatre-vingt mille hommes russes et prussiens, et commandée par le prince Blücher, étoit en position sur la rive gauche de la Katzbach.

Le prince royal de Suéde, à la tête d'une armée de quatre-vingt-cinq mille hommes, savoir, trente mille Suédois, trente mille Prussiens et vingt-cinq mille Russes, couvroit Berlin et avoit son quartier-général à Donnevitz.

Plusieurs corps, évalués ensemble à quarante-cinq mille hommes, servoient à lier les trois armées combinées, à éclairer leurs flancs, à maintenir leurs communications. Ainsi, les forces disponibles des alliés s'élevoient à trois cent soixante mille hommes de toute arme.

Etat de l'armée françoise.

Celles de Napoléon s'élevoient à trois cent quatre-vingt-cinq mille, partagées en quinze grands corps, ainsi qu'il suit :

1813.

ORDRE.	POSITION.	GÉNÉRAUX.
1er corps.	Dresde.	Général Vandamme.
2e	Zittau.	Maréchal Victor.
3e	Lignitz.	Maréchal Ney.
4e	Dahme.	Maréchal Oudinot.
5e	Goldberg.	Général Lauriston.
6e	Sur le Bober.	Maréchal Marmont.
7e	Route de Berlin.	Général Regnier.
8e	Route de Zittau.	Prince Poniatowsky.
9e	Wurtzbourg.	Maréchal Augereau.
10e	Dantzick.	Général Rapp.
11e	Lowemberg.	Maréchal Macdonald.
12e	Luckau.	Général Bertrand.
13e	Hambourg.	Maréchal Davoust.
14e	Frontières de Saxe.	Maréchal Gouvion-St.-Cyr.
15e garde imp.	Gorlitz.	Maréchal Mortier.

Qu'elles sont douloureuses les réflexions que font naître l'appareil de ces armées nombreuses, et ces immenses préparatifs de mort ! Qui ne frémit pas à la vue de ces huit cent mille hommes qui marchent, les uns pour attaquer, les autres pour défendre un seul homme, inconnu à la plupart d'entre eux ; qui, n'étant animés par aucun motif de haine personnelle, vont courir les uns sur les autres comme des furieux ; qui vont se faire une guerre de bêtes féroces, avec tous les arts de la civilisation ?

A cette vue, je demande quelle différence on met entre les hommes de notre temps, si fiers de leurs lumières, de leur philosophie, de leur liberté, et ceux des temps de barbarie, où Attila, Genséric, Tamerlan, alloient, avec leurs immenses peuplades, porter le fer et le feu dans les contrées les plus éloignées et les plus

1813. étrangères à leurs ressentiments? Là, comme ici, je ne vois, sous différents noms, qu'un enchaînement de causes et d'effets semblables, et je suis toujours tenté de m'écrier avec un ancien philosophe : *O homines, ad servitutem natos!*

Nous n'entrerons point dans le fastidieux récit de tous les combats que se livrèrent, avec un courage égal et des succès différents, les François et les alliés, dans le cours de cette funeste campagne. La guerre n'occupe déja que trop de place dans notre ouvrage, et ce n'est pas alors qu'il s'agit de raconter nos fautes et nos malheurs que nous pouvons nous complaire dans les détails.

Les succès et les revers se balancèrent pendant près de trois mois, avec cette différence toutefois que l'ennemi ne perdoit pas un homme sans le remplacer aussitôt; au lieu que nos pertes étoient irréparables. Nos armées s'épuisoient par leurs victoires autant que par leurs défaites. Par-tout où les François se portoient, ils trouvoient les habitants en insurrection. Toutes les villes étoient des places de guerre, toute la population des campagnes étoit armée contre eux : chaque jour ils étoient obligés de conquérir la subsistance de chaque jour. Cette situation violente ne pouvoit durer plus long-temps.

Le 25 août, la grande armée des alliés quitta ses cantonnements de Bohème et s'approcha de Dresde, où étoit le quartier-général de l'armée françoise. Napoléon venoit d'entrer dans cette ville avec une partie de sa garde. Le terrain qui le séparoit du camp des alliés devint une espèce de champ clos, où les deux partis se provoquoient avec une égale impatience, se chargeoient

avec une égale fureur, et ne se retiroient que pour recommencer le lendemain. 1813.

Ce fut à la suite d'une de ces rencontres que périt un des plus grands capitaines de notre âge, qui en a tant produit.

Mort du général Moreau.

Le général Moreau se trouvoit derrière une batterie prussienne, contre laquelle étoient dirigées deux batteries françoises : il s'entretenoit avec l'empereur Alexandre sur le plan de campagne à suivre, lorsqu'il fut atteint d'un boulet de canon qui lui fracassa les deux jambes. Il poussa un soupir, et perdit connoissance. Il ne tarda pas à la recouvrer, parla avec sang-froid de sa mort prochaine, se fit donner un cigare, tandis qu'on le transportoit au quartier-général d'Alexandre : là on lui fit l'amputation des deux jambes. Il ne jeta aucun cri ; aucun trait de son visage ne trahit ses horribles souffrances.

Il mourut le 2 septembre 1813. Son corps fut embaumé et transporté à St.-Pétersbourg.

Deux heures avant de mourir, il écrivit à l'empereur Alexandre la lettre que voici :

« Sire,

« Je descends au tombeau avec le même respect et les mêmes sentiments que vous m'avez inspirés dès les premiers moments que je vous ai vu. »

Alexandre s'empressa d'écrire à sa veuve, pour lui exprimer ses regrets, et lui offrir des consolations. Voici sa lettre :

« Madame,

« Lorsque le malheur affreux qui atteignit le général

1813. Moreau à mes côtés me priva des lumières et de l'expérience de ce grand homme, je concevois l'espoir qu'on réussiroit à le conserver à sa famille et à mon amitié. La Providence en a autrement disposé. Il est mort, comme il a vécu, avec l'énergie d'une ame forte. S'il vous convenoit, madame, de vous fixer en Russie, je chercherois tous les moyens d'adoucir votre douleur, et d'embellir la vie d'une personne à laquelle je me fais un devoir sacré d'offrir des consolations. Dans tous les cas, madame, l'amitié que j'avois vouée à votre mari s'étend au-delà du tombeau, et je n'ai d'autres moyens de m'acquitter, au moins en partie, de ma dette envers lui, qu'en faisant quelque bien à sa famille.

« *Signé* ALEXANDRE. »

On peut se rappeler que le général Moreau avoit été, en 1804, condamné à deux ans de détention ; peine qui fut ensuite convertie en celle d'exportation. Il se rendit aux États-Unis, où il vécut paisiblement pendant huit ans, et jusqu'au moment où, cédant à de puissantes considérations, il revint en Europe, dans le dessein, non de faire la guerre à son pays, mais de contribuer de toutes ses forces à renverser l'homme *dont le poids pesoit sur la terre entière*. Ce fut l'expression dont il se servit, lorsque, peu de jours après son débarquement, il fut présenté à l'empereur Alexandre.

Cependant Napoléon s'obstinoit, contre l'avis de ses meilleurs généraux, à rester à Dresde. On n'a jamais su le motif de cette résolution ; et il est difficile de l'expliquer, si l'on ne veut pas recourir à cet aveuglement dont Dieu ne *manque pas de frapper ceux qu'il veut perdre*. Chaque jour lui apportoit la nouvelle de la dé-

faite d'un de ses lieutenants : le général Vandamme avoit été battu et fait prisonnier en Bohème ; le maréchal Macdonald avoit été repoussé en Lusace ; le maréchal Ney n'avoit pas été plus heureux en Prusse..... 1813.

Dans ces funestes circonstances, il apprend que Bernadotte, prince royal de Suède, marchoit sur Leipsick, et alloit rejoindre avec son armée celle du prince de Swartzemberg. *Je saurai bien l'empêcher*, s'écria-t-il en fureur; et aussitôt il donne le signal du départ. Toute son armée s'ébranle, évacue la Misnie, se porte en avant à marches forcées, et arrive le 17 octobre dans les plaines de Wachau, à peu de distance de Leipsick, où les alliés l'attendoient. Des deux côtés on desiroit une action décisive : elle eut lieu le lendemain.

Bataille de Leipsick.

Ce fut le 18 que commença cette terrible bataille, connue sous le nom de *Leipsick*, qui dura trois jours, qui, par ses grands et nombreux faits d'armes, fut surnommée la *bataille des nations*, et qui décida le sort de la France et de l'Europe.

Dans ces trois journées, l'ennemi déploya deux cent quatre-vingt mille hommes contre cent quatre-vingt-dix mille que déployèrent les François. Malgré l'inégalité du nombre, la victoire se déclara d'abord pour les François. Le maréchal Victor avoit repoussé le général Witgenstein; le maréchal Augereau avoit battu le général Kleist ; et le général Poniatowsky poursuivoit vivement le général Colloredo. A trois heures après midi, l'armée françoise manœuvroit par-tout avec autant d'habileté que de succès, et paroissoit devoir remporter l'honneur de cette journée ; lorsque le contingent saxon, qui étoit de douze mille hommes, passa tout entier du côté de l'ennemi, et changea tout-à-coup

1813. la face des affaires. On ne cessa pas de se battre ; mais le bruit de cette grande défection jeta l'alarme dans l'esprit des François et le désordre dans leurs rangs. Napoléon fit sonner la retraite.

Le 19, à la pointe du jour, les parcs d'artillerie, les bagages et les deux tiers de l'armée, en pleine retraite, avoient déja traversé Leipsick, et prenoient la route de Lindenau. Macdonald, à l'arrière-garde, faisoit bonne contenance et soutenoit tout l'effort des vainqueurs. On se battoit à chaque pas ; on se battit toute la journée du 19 dans les rues de Leipsick.

Le 20, Napoléon traversa la Saale sur le pont de Lindenau, qu'il fit sauter immédiatement après, sans s'inquiéter de ce que deviendroit la partie de son armée restée sur l'autre rive. Le maréchal Macdonald et le prince Poniatowski, à la tête de vingt-huit mille hommes d'élite et de cent piéces de canon, resistoient encore, et continuoient de présenter un front redoutable à l'ennemi qui les poursuivoit; mais, accablés par des forces supérieures, ils se disposoient à passer sur le pont de Lindenau, qu'ils trouvèrent coupé! Cette fatale mesure mit le comble à nos désastres. Les vingt-huit mille hommes mirent bas les armes, en grinçant les dents. Pour éviter d'être pris, Macdonald et Poniatowski se jetèrent dans la Saale, qui, dans cet endroit, est rapide et profonde. Macdonald eut le bonheur de la passer à la nage ; l'infortuné Poniatowski s'y noya.

Après les funestes journées d'Azincourt et de Poitiers, on ne trouve pas dans notre histoire d'exemple de deux déroutes aussi complétes que celles de *Leipsick* et de la *Beresina*. Mais tel étoit l'effroi qu'inspiroient aux étrangers la France et quinze ans de victoi-

res, que rien n'étoit perdu, et qu'il étoit même possible de tout réparer, après et malgré ces deux effroyables désastres. Il ne s'agissoit pour cela que de rallier les débris de l'armée, de prendre position sur la rive gauche du Rhin, et d'attendre l'ennemi. Moreau l'eût fait. 1813.

Napoléon abandonna son armée et les rives du Rhin. Il vint en poste à Paris, cacher sa honte et demander au sénat une autre armée et de l'argent. Le sénat, qui devoit lui donner jusqu'au dernier moment les preuves d'un zèle obséquieux, alla lui offrir à Saint-Cloud, avec ses félicitations ordinaires, le moyen de reconquérir sa gloire et l'Europe, moyennant une levée de cinq cent quatre-vingt mille conscrits, qu'il mit à sa disposition.

A des offres aussi magnifiques Napoléon répondit : « Toute l'Europe marchoit avec nous il y a un an : toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous. Nous aurions donc tout à redouter, sans l'énergie et la puissance de la nation. La postérité dira que si de grandes circonstances se sont présentées, elles n'étoient pas au-dessus de la France, NI DE MOI. »

Ses bas flatteurs l'avoient tellement enivré de sa puissance, qu'il se croyoit au-dessus de tous les revers. Le 11 novembre, il tint au palais de Saint-Cloud un conseil extraordinaire, dans les délibérations duquel il prétendit « que la levée des hommes et des contributions *ne devoit avoir d'autres bornes que sa volonté*, que lui seul étoit juge et des dangers de la patrie et des ressources de la France. »

Sur cette ouverture, un des conseillers osa lui demander, en tremblant, s'il étoit vrai que les frontières fussent menacées. « Il y a plus, répondit-il, elles sont

1813. envahies. Tous mes alliés m'ont abandonné, les Bavarois m'ont trahi. Ne sont-ils pas venus se placer sur mes derrières pour me couper la retraite? Aussi comme on les a massacrés? Non : point de paix que je n'aie brûlé Munich. Un triumvirat s'est formé dans le Nord; point de paix qu'il ne soit rompu. Je demande trois cent mille hommes, et non pas cinq cent quatre-vingt mille. Trois cent mille hommes me suffisent. Je formerai un camp de cent mille hommes à Bordeaux : un autre à Lyon, un autre à Metz; avec la levée du mois de septembre dernier, et ce qui me reste, j'aurai un million d'hommes; mais je veux des hommes faits et point de ces jeunes conscrits, qui ne sont bons qu'à encombrer les hôpitaux ou à expirer sur les routes. »

Sire, dit encore un conseiller, *et la Hollande ?* « La Hollande nous restera, reprit-il brusquement, *plutôt la rendre à la mer que de l'abandonner à l'ennemi*. Conseillers d'état, il faut que tout le monde marche. Vous êtes les chefs de la nation, c'est à vous à lui donner l'élan. On parle de paix! je n'entends que ce mot : tandis que tout devroit retentir du cri de guerre! »

Moins complaisant que le conseil et le sénat, le corps législatif osa mettre à son dévouement des conditions qui déplurent à l'empereur...

« Ces mots consolateurs de paix et de patrie, lui dirent les députés dans leur adresse, retentiroient en vain, si l'on ne garantissoit les institutions, qui promettent les bienfaits de l'une et de l'autre.

« Il paroît donc indispensable qu'en même temps que le gouvernement proposera les mesures les plus promptes pour le salut de l'État, sa majesté soit sup-

pliée de maintenir l'entière et constante exécution des lois qui garantissent aux François les droits de la liberté, de la sûreté et de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses droits politiques... » 1813.

Napoléon casse le corps législatif.

1814.

L'empereur ne répondit rien à cette adresse ; mais lorsque le lendemain, 1er janvier 1814, une nombreuse députation de ce même corps alla lui rendre les hommages accoutumés, il fit l'étrange réponse que nous allons rapporter :

« MM. les députés, je vous ai appelés autour de moi pour faire le bien : vous avez fait le mal. Retournez dans vos départements, je vous y suivrai de l'œil. Je suis un homme qu'on peut tuer, mais non déshonorer. Vous avez des factieux parmi vous ; que sont devenus ceux des assemblées précédentes, les Jacobins, les Girondins, les Vergniaud, les Guadet ? Ils sont morts. Vous avez cherché à me *barbouiller* aux yeux de la France ; c'est un attentat. Qu'est-ce que le trône, au reste, quatre morceaux de bois doré recouverts de velours. J'ai un titre. Vous n'en avez pas. Qu'êtes-vous dans la constitution? Rien. Vous n'avez aucune autorité. Tout est dans le trône et dans moi. Je vous le répete, vous avez parmi vous des factieux. M. Laisné est un méchant homme (1): les autres sont des factieux. Je les connois et les poursuivrai. La nature m'a doué d'un courage fort et qui peut résister à tout. Je suis au-dessus de vos misérables déclamations, et mes victoires écrasent vos criailleres. Je suis du

(1) M. Laisné n'étoit un méchant homme que parcequ'il avoit présidé la commission chargée de rédiger l'adresse dont nous avons parlé.

1814. nombre de ceux qui triomphent ou qui meurent. Retournez dans vos départements (1). »

Après avoir entendu ce discours, les députés se retirèrent, et le corps législatif fut dissous.

En d'autres temps, ce coup d'état eût fait peu de sensation; il n'en fit aucune, dans ce moment où tous les intérêts étoient froissés par la guerre, où la France étoit menacée d'une invasion générale.

Si le crime de l'avoir provoquée retombe sur lui, et sur lui seul, il faut convenir aussi que lui seul étoit capable de la repousser, et d'apporter le remède au mal qu'il avoit fait. La guerre étoit son véritable élément. Il recueilloit en-deçà du Rhin les restes de ses braves légions; il appeloit sous les drapeaux les conscrits de 1814 et de 1815; il retiroit ses troupes d'Espagne; il recomposoit une armée avec la même facilité et la même promptitude qu'un de ses lieutenants la faisoit manœuvrer. Il avoit deux cent mille hommes sous les armes au commencement de l'année 1814.

N'en doutons pas: avec cette armée, trois fois moins nombreuse que celles des alliés, il les eût battues et repoussées, s'il avoit été secondé par l'esprit public, s'il n'avoit pas aliéné le cœur de la grande majorité de la nation, si les talents et l'activité qu'il déploya dans ces terribles circonstances n'avoient pas été paralysés par le découragement général. Malheureusement pour nous et pour lui, l'étranger étoit ap-

(1) Ce discours est si décousu, si incohérent, si extravagant, en un mot, qu'on seroit tenté de le croire sorti de la bouche d'un homme renfermé aux Petites-Maisons. Dans ses discours, comme dans ses actions, Napoléon réunissoit tous les contraires. Rien ne ressembloit moins au Napoléon de la veille que le Napoléon du lendemain.

pelé et desiré de tous côtés comme ami et comme le sauveur de la France. 1814.

C'étoit dans le Midi sur-tout que cette disposition des esprits se manifestoit avec le moins d'équivoque. Partout l'empereur avoit trouvé le secret de se détacher de la nation, en sacrifiant sans cesse et sans scrupule des générations entières et la fortune publique à ses intérêts particuliers.

Mais il n'avoit nulle part, plus que dans le Midi, brisé les ressorts du caractère national, écrasé le commerce et l'industrie, repoussé les élans d'une généreuse liberté; ce fut aussi dans le Midi que fut donné le premier signal de l'insurrection contre lui : ce fut dans le Midi que se firent entendre les premiers cris de *Vive le Roi, vivent les Bourbons!*

Avant d'aller se mettre à la tête de ses armées, Napoléon rendit la liberté au roi d'Espagne et au saint-père, qu'il retenoit prisonniers, le premier à Valençay, dans le Berry; le second à Fontainebleau : on ne lui sut aucun gré de ces deux actes d'une justice tardive, dont on alla chercher la cause dans la peur que lui inspiroient les Espagnols et le clergé, et qu'on auroit pu trouver mieux dans l'alternative nécessaire où il étoit de les tuer ou de les rendre. Il ne pouvoit plus les garder.

Il ne pouvoit pas davantage laisser une forte garnison dans Paris, malgré la crainte que lui inspiroient les mauvaises dispositions de ses habitants; mais il crut intéresser leur générosité, en confiant leur défense à eux-mêmes, en réorganisant la garde nationale, en leur donnant pour officiers des ministres, des sénateurs, les premiers dignitaires de l'état.

Le 25 janvier, veille de son départ, il convoqua tous

1814. les officiers de cette milice dans son palais, et parut au milieu d'eux, tenant d'une main sa femme et de l'autre son fils. « Je pars, leur dit-il, je vais aller prendre le commandement de mon armée, j'espère qu'avec l'aide de Dieu et la valeur de mes troupes, je rejetterai l'ennemi hors des frontières. »

Jetant ensuite un regard attendri sur sa femme, qui venoit de prendre son fils dans ses bras, il ajouta : « Messieurs, je laisse ma femme et mon fils au milieu de vous, je confie à ma bonne ville de Paris les objets de mes affections les plus chères. »

Cette scène théâtrale, évidemment préparée pour l'effet, n'en produisit aucun, parcequ'elle parut à tout le monde ce qu'elle étoit réellement, la froide répétition de celle que Marie-Therèse joua avec tant de chaleur et de succès en 1744, au milieu de l'armée hongroise (1).

Entrée des alliés en France.

Les alliés avoient passé le Rhin sur plusieurs points, et s'avançoient lentement vers Paris, non sans s'étonner eux-mêmes de paroître en vainqueurs dans cette France dont les terribles bataillons les avoient si souvent fait trembler dans leurs foyers. Ils firent un premier mouvement sur Genève et Lyon ; mais c'étoit une feinte, dont le motif étoit d'attirer de ce côté les renforts que Napoléon faisoit venir d'Espagne à marches forcées. Le bruit de la prise de Lyon courut même à Paris pendant plusieurs jours, et n'étonna personne. Mais on étoit abusé, c'étoit sur la Lorraine et la Flandre que les ennemis portoient des coups décisifs ; c'étoit vers Langres et Chau-

(1) Marie-Thérèse, chassée de ses états, parut au milieu de son armée, tenant son fils dans ses bras, et prononça une courte harangue, à laquelle tous les braves Hongrois répondirent par ces mots : *Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ.*

mont qu'ils s'avançoient. Ils s'avançoient avec l'appareil le plus formidable. Voici un état circonstancié de leurs forces. 1814.

Armées autrichiennes,	250,000 hommes.
Levées en masses d'Allemagne,	290,000
Armées russes,	250,000
Armées prussiennes,	200,000
Suédois et Danois,	40,000
Armée angloise,	80,000
Armée espagnole et portugaise,	80,000
Total,	1,190,000 hommes.

Jamais les nations civilisées n'avoient armé autant d'hommes à-la-fois. Jamais la Grèce n'eut rien de semblable à redouter du soulévement de l'Asie entière. Et puisque la France devoit succomber, il faut dire qu'elle n'a pas succombé sans gloire, puisque, pour l'abattre, il n'a fallu rien moins que toutes les forces réunies de l'Europe.

Sous un chef unique, sous un chef impétueux, tel que Suwarow ou Napoléon, les alliés seroient arrivés en peu de jours à Paris, et sans avoir livré de bataille rangée. Mais, outre la crainte que les François, tout vaincus qu'ils étoient, inspiroient à leurs ennemis, il y avoit peu d'accord dans le conseil de ceux-ci, chacun des chefs avoit des vues différentes, et différentes manières d'opérer. Il en résulta qu'il n'y eut d'ensemble ni dans leurs manœuvres, ni dans leur objet. Chacun d'eux fit la guerre à part, et crut devoir la faire avec des masses de quatre-vingt et de cent mille hommes, comme jadis les Turenne et les Montecuculli la faisoient avec des corps de vingt-cinq à trente mille hommes,

1814. par des marches et des contremarches. Il en résulta encore que cette campagne, qui ne devoit pas durer plus de six semaines, si elle avoit été conduite par un seul homme, ou sur un seul plan, dura plus de six mois; et que nos plus belles provinces furent tour à tour et horriblement dévastées par les Russes, les Allemands, les Prussiens et les François eux-mêmes. Il en résulta enfin que Napoléon, profitant habilement des fautes de ses ennemis, se battant pour son trône et pour sa vie, retrouva ses forces et son activité, se couvrit de nouveaux lauriers, se montra plus grand capitaine que jamais, et fut sur le point de creuser, pour la seconde fois, dans les *champs catalauniques* le tombeau des barbares du Nord. (1)

Napoléon va prendre le commandement de son armée.

Après avoir fait toutes ses dispositions dans l'intérieur, il quitta Paris le 26 janvier 1814, arriva le même jour à Châlons-sur-Marne, et, sans s'arrêter, courut à Saint-Dizier, en délogea les Russes, qu'il poursuivit pendant quelques lieues sur la route de la Lorraine; revint ensuite sur ses pas, arriva brusquement devant Brienne, que le maréchal Blücher occupoit depuis quelques jours avec une partie de l'armée prussienne.

L'attaquer, le combattre, le déloger de la ville, tout cela ne fut que l'affaire d'un moment. Blücher, pris à l'improviste, ne s'en défendit pas avec moins de vigueur; mais pressé avec plus de vigueur encore, il fut obligé de céder. Il revint le lendemain avec de nouvelles troupes, et prit sa revanche sur des troupes fatiguées du combat de la veille: Napoléon fit une longue et glorieuse

(1) Ce fut dans les plaines de Châlons qu'Aëtius, général romain, extermina l'armée d'Attila.

résistance; mais attaqué par des troupes qui se renouveloient sans cesse, et qui étoient conduites par un homme aussi ardent et aussi opiniâtre que lui-même, il céda, et fit sa retraite sur Troyes. La malheureuse ville de Brienne fut réduite en cendres. 1814.

Au lieu de poursuivre Napoléon, le maréchal Blücher se porta sur la Marne, s'empara de la Ferté-sous-Jouarre et de Château-Thierry, et envoya ses éclaireurs jusqu'à Meaux.

Pendant ce temps-là, l'armée combinée des Autrichiens et des Russes, que commandoit le prince de Swartzemberg, s'avançoit lentement sur la rive droite de la Seine et arriva devant la ville de Troyes. Napoléon, qui n'avoit ni les moyens de résister à cette masse imposante, ni l'intention de se mesurer avec les Autrichiens, évacua la ville, en annonçant qu'il alloit se rapprocher de sa capitale. Mais, par une manœuvre prompte et savante, il se jeta sur la gauche, tomba avec la rapidité de la foudre sur les corps prussiens cantonnés à Champeaubert, à Château-Thierry et à Montmirail, les battit successivement et complétement, leur enleva canons, bagages et fit dix mille prisonniers. C'étoit aux Prussiens qu'il portoit plus de haine; c'étoit eux qu'il cherchoit par-tout, assuré qu'il étoit de trouver en eux des ennemis implacables.

Combats de Champeaubert et de Montmirail.

Le jour même qu'il retrempoit pour ainsi dire sa gloire et son épée dans ces trois actions brillantes, l'avant-garde russe entroit dans Soissons, et le général Bulow s'emparoit de Laon. D'un autre côté, deux corps d'armée s'avançoient l'un sur Nogent, l'autre sur Montereau : Napoléon, qui sembloit se multiplier, courut au-devant d'eux, les battit l'un après l'autre, leur tua

1814. beaucoup de monde, et, par ces cinq victoires remportées coup sur coup, frappa ses ennemis de crainte et arrêta la grande armée dans sa marche.

Le prince de Swartzemberg et l'empereur Alexandre ne se crurent point en sûreté à Troyes, où depuis quelques jours étoit leur quartier général : ils quittèrent cette ville, et délibérèrent s'ils ne rétrograderoient pas jusqu'à la frontière.

Ce fut alors que Napoléon, enivré de ses succès, et informé de l'effet qu'ils avoient produit sur l'esprit de ses ennemis, s'écria dans un moment d'enthousiasme : « Je suis plus près de Vienne qu'ils ne sont de Paris ; j'irai me venger dans Munich de la défection des Bavarois. »

Mais, mieux instruits de sa situation, et honteux de l'alarme qu'ils venoient de prendre mal à propos, les quatre grandes puissances (1) signèrent, à Chaumont, un traité, par lequel chacune d'elles s'engageoit à ne faire avec lui aucun traité, à ne signer ni paix ni tréve sans le consentement des trois autres.

Combat de Craone.

Napoléon, qui, dans les premiers jours de mars, s'étoit porté sur l'Aisne, attaqua, le 7, les hauteurs de Craone, occupées par le maréchal Blücher, et s'en rendit maître, après un combat meurtrier. Deux jours après, il insulta vainement et à plusieurs reprises la ville de Laon, où le général prussien s'étoit retiré : il perdit, à ces assauts, beaucoup de monde. Et malheureusement pour lui, ses ressources étoient épuisées, ses pertes ne se réparoient plus.

(1) L'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse.

A son exemple, les alliés publioient des bulletins de leurs opérations militaires, et des proclamations adressées tantôt à leurs soldats, et tantôt aux peuples de nos campagnes. A son exemple aussi ils ne se piquoient ni de ménagement dans leurs proclamations, ni de vérité dans leurs bulletins.

« Voulez-vous, disoit le maréchal Blücher dans un manifeste adressé aux François, voulez-vous connoître les événements de la guerre? Demandez aux habitants de Laon des nouvelles des mémorables journées des 9 et 10 mars, où l'armée françoise, commandée par l'empereur Napoléon en personne, a essuyé une défaite complète sous les murs de cette ville. Les négociations de Châtillon, lorsqu'elles seront connues, prouveront que c'est votre souverain, et votre souverain seul qui fait naître chaque jour les difficultés qui prolongent la guerre et vos malheurs. »

Cela n'étoit pas exact. Les difficultés dont parle le maréchal Blücher ne provenoient pas uniquement de la mauvaise volonté de l'empereur Napoléon; et c'est de la déclaration du congrès de Châtillon, c'est-à-dire de l'autorité qu'il invoque, que nous tirons la preuve de l'infidélité de son récit.

Depuis quelques jours un *congrès* s'étoit, en effet, rassemblé à Châtillon-sur-Seine. Nous ne savons pas jusqu'à quel point les puissances belligérantes s'y portèrent de bonne foi. Mais les propositions respectives qu'elles se firent étoient si incompatibles, si contradictoires, si éloignées de toute espèce de rapprochement, que, dès l'ouverture, il fut démontré à tout le monde qu'il n'y auroit pas de rapprochement: il n'y en eut pas. Le congrès fut rompu. Les allies publiè-

Congrès de Châtillon.

1814. rent à ce sujet une déclaration que nous croyons devoir transcrire ici, parcequ'elle éclaircit beaucoup de faits, que la rapidité de notre récit nous a forcés de n'indiquer que sommairement.

Déclaration des puissances alliées sur la rupture du congrès de Châtillon-sur-Seine, le 16 mars 1814.

« Les puissances alliées se doivent à elles-mêmes, à leurs peuples et à la France, d'annoncer publiquement, dans le moment de la rupture des conférences de Châtillon, les motifs qui les ont portées à entamer une négociation avec le gouvernement françois et les causes de la rupture de cette négociation.

« Des événements militaires tels que l'histoire aura peine à en recueillir dans d'autres temps renversèrent, au mois d'octobre dernier, l'édifice monstrueux compris sous la dénomination *d'empire françois*, édifice politique fondé sur les ruines d'états jadis indépendants et heureux, agrandi par des provinces arrachées à d'antiques monarchies, soutenu au prix du sang, de la fortune et du bien-être d'une génération entière.

« Conduits par la victoire sur le Rhin, les souverains alliés crurent devoir exposer de nouveau à l'Europe les principes qui forment la base de leur alliance, leurs vœux et leurs déterminations. Éloignés de toute vue d'ambition et de conquêtes, animés du seul desir de voir l'Europe reconstruite sur une juste échelle de proportion entre les puissances, décidés à ne point poser les armes avant d'avoir atteint le noble but de leurs efforts, ils manifestèrent la constance de leurs intentions par un acte public, et ils n'hésitèrent pas à s'expli-

quer, vis-à-vis du gouvernement ennemi, dans un sens conforme à leur immuable détermination. 1814.

« Le gouvernement françois se prévalut des explications franches des cours alliées pour témoigner des dispositions pacifiques. Il avoit besoin sans doute d'en emprunter les apparences, pour justifier aux yeux de ses peuples les nouveaux efforts qu'il ne cessoit de leur demander. Tout cependant prouvoit qu'il n'avoit d'autre but que de tirer parti d'une négociation apparente, afin de disposer l'opinion publique en sa faveur.

« Les puissances, pénétrant ses vues secrètes, se décidèrent à aller conquérir sur le sol même de la France cette paix tant desirée de tous, excepté de lui. Des armées nombreuses passèrent le Rhin. A peine eurent-elles franchi les premières barrières, que le ministre des relations extérieures de France se présenta aux avant-postes. Toutes les démarches du gouvernement françois tendirent à donner le change à l'opinion, à fasciner les yeux du peuple françois sur ses véritables pensées, et à rejeter sur les alliés l'odieux des malheurs inséparables d'une guerre d'invasion.

« La marche des événements avoit donné à cette époque aux grandes cours le sentiment de toute la force de la ligue européenne. Les principes qui présidoient aux conseils des souverains alliés avoient reçu tout leur développement. Rien n'empêchoit qu'ils n'énonçassent les conditions nécessaires à la reconstruction de l'édifice social. Ces conditions ne devoient plus, à la suite de tant de victoires, former un obstacle à la paix.... Leurs plénipotentiaires se réunirent à Châtillon avec celui du gouvernement françois.

« Bientôt les armées victorieuses s'avancèrent jus-

1814. qu'aux portes de la capitale. Le gouvernement ne songea qu'à la sauver d'une occupation ennemie. Le plénipotentiaire françois (1) reçut l'ordre de proposer un armistice, et la remise immédiate des places fortes situées dans les pays que la France céderoit, le tout à la condition d'une suspension des opérations militaires.

« Les cours alliées, convaincues, par vingt années d'expériences, que, dans les négociations avec le cabinet françois, les apparences doivent être soigneusement séparées des intentions, déclinèrent cette proposition d'*armistice*: elles offrirent de signer sur-le-champ les préliminaires de la paix. Cette signature avoit pour la France tous les avantages d'un armistice, sans entraîner pour les alliés les inconvénients d'une suspension d'armes.

« Quelques succès partiels venoient cependant de marquer les premiers pas d'une armée formée, sous les murs de Paris, de la fleur de la génération actuelle, dernière espérance de la nation, et des débris d'un million de braves, morts sur le champ de bataille ou abandonnés sur les grandes routes depuis Lisbonne jusqu'à Moscou, et sacrifiés à des intérêts étrangers à la France.

« Aussitôt les conférences de Châtillon changèrent de caractère. Le plénipotentiaire françois demeura sans instructions et fut hors d'état de répondre aux propositions des cours alliées. Les vues du gouvernement françois paroissant claires aux puissances, elles se décidèrent pour une marche prononcée, la seule qui fût digne d'elles, de leur force, et de la droiture de leurs intentions.

(1) M. de Caulaincourt.

« Elles chargèrent leurs plénipotentiaires de remettre un projet de traité préliminaire renfermant toutes les bases qu'elles jugeoient nécessaires pour le rétablissement de l'équilibre politique, et qui peu de jours auparavant avoient été offertes par le gouvernement françois lui-même, dans un moment où il croyoit sans doute son existence compromise. Les principes de la reconstruction de l'Europe se trouvoient établis dans ce projet. La France, rendue aux dimensions que des siècles de gloire et de prospérité, sous la domination de ses rois, lui avoient assurées, devoit partager avec l'Europe les bienfaits de la liberté, de l'indépendance nationale et de la paix. 1814.

« Il ne dépendoit que de son gouvernement de mettre, par un seul mot, un terme aux souffrances de la nation, de lui rendre avec la paix ses colonies, son commerce et le libre exercice de son industrie.

« Vouloit-il plus? Les puissances s'étoient offertes à discuter, dans un esprit de conciliation, ses vœux sur des objets de possession d'une mutuelle convenance, qui dépasseroient les limites de la France, avant les guerres de la révolution.

« Quinze jours se passèrent sans réponse de la part du gouvernement françois. Les plénipotentiaires alliés fixèrent un terme péremptoire pour l'acceptation ou pour le refus desdites conditions. En laissant toutefois au plénipotentiaire françois la faculté de présenter un contre-projet, pourvu qu'il répondît à l'esprit des mêmes conditions.

« Le terme du 10 mars fut fixé d'un commun accord. Le plénipotentiaire françois ne produisit, à l'échéance du terme, que des pièces dont la discussion, loin de

1814. rapprocher du but, n'eût fait que prolonger de stériles négociations. Le 15 mars, il remit un contre-projet qui ne laissa plus de doute que les malheurs de la France n'avoient pas encore changé les vues de son gouvernement.

« Revenant sur ce qu'il avoit proposé lui-même, le gouvernement françois demanda dans ce nouveau projet que des peuples étrangers à l'esprit françois, des peuples que des siécles de domination ne fondroient pas dans la nation françoise, continuassent à en faire partie. La France devoit conserver des dimensions incompatibles avec l'établissement d'un système d'équilibre, et hors de toute proportion avec les autres grands corps politiques en Europe.

« Elle devoit garder les positions et les points offensifs au moyen desquels son gouvernement, pour le malheur de l'Europe et de la France, avoit amené la chute de tant de trônes dans les dernières années, et opéré tant de bouleversements. Des membres de la famille régnante en France devoient être replacés sur des trônes étrangers; le gouvernement françois, enfin, devoit rester l'arbitre des rapports intérieurs et du sort des puissances de l'Europe.

« En continuant la négociation sous de tels auspices, les cours alliées eussent manqué à tout ce qu'elles se doivent à elles-mêmes; elles eussent, dès ce moment, renoncé au but glorieux qu'elles se proposent; leurs efforts n'eussent plus tourné que contre leurs peuples. En signant un traité sur les bases du contre-projet françois, les puissances eussent déposé leurs armes entre les mains de l'ennemi commun : elles eussent

trompé l'attente de leurs peuples et la confiance de leurs alliés. 1814.

« C'est dans un moment aussi décisif pour le salut du monde que les souverains alliés renouvellent l'engagement solennel qu'ils ne poseront pas les armes avant d'avoir atteint le grand objet de leur alliance. La France ne peut s'en prendre qu'à elle-même des maux qu'elle souffre. La paix seule pourra fermer les plaies que l'esprit de domination universelle de son gouvernement lui a faites. Cette paix ne sera plus que celle de l'Europe. Il est temps enfin que les princes puissent, sans influence étrangère, veiller au bien-être de leurs peuples; que les nations respectent leur indépendance réciproque; que les institutions sociales soient à l'abri de bouleversements journaliers, les propriétés assurées et le commerce libre.

« L'Europe entière ne forme qu'un vœu : ce vœu est l'expression du premier besoin de tous les peuples. Tous sont réunis pour le soutien d'une seule et même cause. Cette cause triomphera du seul obstacle qui lui reste à vaincre. »

Napoléon ne répondit pas à ce manifeste. Il est même probable qu'il n'en eut jamais connoissance. Il étoit trop pressé par les armes de ses ennemis pour s'occuper de leurs vues diplomatiques.

Combat de Reims.

Afin de réparer l'échec qu'il venoit d'essuyer à Laon, il fit un mouvement inattendu sur Reims, occupé par les Russes; il attaqua le corps d'armée qui couvroit cette ville, le mit en désordre, lui prit ses bagages, vingt-deux canons et quatre mille prisonniers. C'étoit la dernière faveur que la fortune lui réservoit.

1814. Il s'en exagéra les effets. Il compara ce succès à la bataille de Dresde, et pour rendre le parallèle plus exact, il fit annoncer dans son *bulletin* que *le même boulet qui avoit emporté le général Moreau en Saxe avoit tué le comte de Saint-Priest en Champagne*. Il cherchoit à s'abuser.

Le fait est que le comte de Saint-Priest, émigré françois attaché au service de la Russie, fut emporté d'un coup de canon à la bataille de Reims.

Foible compensation pour toutes les pertes dont Napoléon recevoit chaque jour la fâcheuse nouvelle!

Ses lieutenants étoient battus de tous côtés. Le drapeau blanc venoit d'être arboré dans le département de l'Ain par les soins et le courage de MM. de Monthons et Perrault de Feuillasse. Lyon avoit ouvert ses portes au prince de Hesse-Hombourg. Bordeaux avoit ouvert les siennes au duc d'Angoulême. Le duc de Wellington entroit dans nos provinces méridionales, avec une armée victorieuse et des sentiments pacifiques. Le prince de Cobourg venoit de s'emparer de la manufacture et du dépôt d'armes de Saint-Étienne. Blücher, souvent battu, reparoissoit le lendemain d'une défaite avec des forces nouvelles. Le prince de Swartzemberg étoit maître des deux rives de la Seine. Les armées russes couvroient toute la Champagne..... Napoléon étoit trop éclairé pour ne pas voir le danger de sa position.

Pour s'y soustraire, il prit une résolution désespérée, qui eût été une *inspiration de génie*, si elle eût réussi. Il écrivit à l'impératrice régente de l'empire, qu'ayant perdu l'espoir de couvrir Paris, il n'avoit d'autre moyen de le sauver qu'en se portant rapidement sur la Lorraine, où il espéroit attirer l'ennemi sur ses traces. Il ajoutoit qu'avec les garnisons que la

Lorraine, l'Alsace et la Flandre pouvoient lui fournir il se proposoit de marcher droit à Vienne, et de faire repentir les alliés des victoires faciles qu'ils remportoient en France, sur des vieillards, des femmes et des enfants. 1814.

Cette lettre fut interceptée. Soit qu'elle fût sincère en annonçant un projet réel, soit qu'elle ne fût qu'une ruse de guerre, afin d'éloigner les alliés de Paris, en les attirant sur ses pas, elle produisit un effet auquel l'empereur étoit loin de s'attendre. Elle détermina les princes (1) à marcher droit et rapidement sur Paris.

Pour y arriver, ils n'avoient plus que trois journées de chemin à traverser, et à combattre deux foibles divisions, commandées, l'une par le maréchal Marmont, et l'autre par le maréchal Mortier, lesquelles réunies ne formoient pas une armée de plus de quinze mille hommes.

Cette peti te armée, cantonnée à Fère-Champenoise, eut à soutenir l'effort de cinquante-cinq mille hommes, se battit pendant quatre heures avec autant d'intrépidité que de succès, étonna et arrêta l'ennemi, et ne se retira qu'au moment où elle alloit être cernée. Elle se retira en bon ordre, et arriva le 28 mars sous les murs de Paris.

Les alliés, qui la suivoient de près, arrivèrent le 29 aux barrières, après avoir chassé devant eux les partis qui étoient allés les reconnoître jusqu'au Bourget et dans la forêt de Bondy. C'étoit la première fois depuis deux cent vingt-six ans que les Parisiens voyoient une armée étrangère à leurs portes.

Siége de Paris.

Il est reconnu depuis long-temps que les capitales

(1) Les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse.

1814. enfoncées dans les terres ne soutiennent plus de siéges. Aussi par-tout leurs antiques fortifications, devenues inutiles, ou tombent en ruines, où sont tout-à-fait démolies.

Dans l'état actuel des choses, cent mille hommes et deux cents piéces de canon n'auroient pas suffi pour défendre Paris contre l'armée des alliés.

On pouvoit sans doute fortifier les buttes escarpées de Saint-Chaumont, de Ménilmontant, de Belleville et de Montmartre. Mais à quoi bon? l'ennemi pouvoit tourner ces buttes et entrer par les barrières de l'Étoile ou d'Enfer.

Le seul moyen raisonnable de l'arrêter, c'étoit d'avoir une armée assez nombreuse pour lui livrer bataille dans la plaine de Saint-Denis, ainsi que cela eut lieu sous le régne de Charles IX, le 10 novembre 1567 (1). Encore l'ennemi, ne voulant pas livrer bataille, auroit eu la ressource de forcer le passage soit au-dessus, soit au-dessous de Paris, d'attaquer le côté méridional de cette ville, qui est sans défense; enfin, dans une troisième hypothèse, ne pouvoit-il pas prendre cette ville par la famine?

Mais nous faisons de vaines suppositions. Il s'en falloit de beaucoup que le gouvernement impérial eût les moyens de se défendre contre une armée de deux cent mille hommes, qui traînoit à sa suite deux cents piéces de canon et vingt-cinq mortiers.

La garnison, les gardes nationales disponibles, les invalides, les éléves des différentes écoles qui voulurent

(1) Entre les catholiques, commandés par le connétable de Montmorency, et les calvinistes, commandés par Louis I, prince de Condé.

prendre les armes, ne formoient pas en tout un corps de vingt-six mille hommes, qui furent distribués de manière que leur droite s'appuyoit sur Vincennes, la gauche sur Neuilly, le centre sur le canal de l'Ourcq. 1814.

La masse des habitants ne prit aucune part à l'action; elle craignoit l'armée de Napoléon autant que celle de l'étranger. « Cette nation si vive et si véhémente jadis demeura neutre dans le grand débat qui alloit décider de son sort (1). »

Ce fut en vain que le *roi Joseph, lieutenant-général de l'empereur et commandant en chef la garde nationale*, adressa aux citoyens de Paris la proclamation suivante :

« Citoyens de Paris, une colonne ennemie s'avance contre nous; mais l'empereur la suit de près à la tête d'une armée victorieuse. Le conseil de régence a pourvu à la sûreté de l'impératrice et du roi de Rome : *Je reste avec vous.*

« Armons-nous pour défendre cette ville, ses monuments, ses richesses, nos femmes, nos enfants, tout ce qui nous est cher. Que cette vaste cité devienne un camp pour quelques instants, et que l'ennemi trouve sa honte sous nos murs qu'il espère franchir en triomphe.

« L'empereur marche à notre secours, secondez-le par une courte et vive résistance, et conservons l'honneur françois. *Signé* JOSEPH.

« Paris, le 29 mars 1814. »

Cette proclamation avoit besoin d'un commentaire; il en parut un le même jour, que l'autorité fit afficher

(1) *Considérations sur la révolution*, par madame de Staël, 3e vol.

1814. sur tous nos murs, avec ce titre, en gros caractères : *Nous laisserons-nous piller ? nous laisserons-nous brûler ?*

« Tandis que l'empereur arrive sur les derrières de l'ennemi, vingt-cinq à trente mille hommes conduits par un partisan audacieux osent menacer nos barrières.

« En imposeront-ils à cinq cent mille citoyens, qui peuvent les exterminer ?

« Non, nous ne nous laisserons pas piller. Nous ne nous laisserons pas brûler. Défendons nos biens, nos femmes, nos enfants, et laissons à notre brave armée le temps d'arriver pour anéantir sous nos murs les barbares qui viennent pour les renverser. Nous avons des canons, des baïonnettes, des piques, du fer ; nos faubourgs, nos rues, nos maisons, tout peut servir à notre défense. Établissons, s'il le faut, des barricades ; faisons sortir nos voitures, et tout ce qui peut obstruer les passages ; crénelons nos murailles, creusons des fossés, montons à tous nos étages les pavés des rues, et l'ennemi reculera d'épouvante.

« Qu'on se figure une armée essayant de traverser un de nos faubourgs au milieu de tels obstacles, à travers le feu croisé de la mousqueterie qui partiroit de toutes les maisons, des pierres, des poutres qu'on jetteroit de toutes les croisées.

« Cette armée seroit détruite avant d'arriver au centre de Paris. Non, le spectacle des apprêts d'une telle défense la forceroit à renoncer à ses vains projets ; elle s'éloigneroit à la hâte, pour ne pas se trouver entre l'armée de Paris et celle de l'empereur. »

Vaines paroles ! les habitants ne bougèrent pas. Les rues étoient encombrées de femmes, d'enfants et de bestiaux que la peur des cosaques avoit chassés des

campagnes, et forcés de chercher un refuge dans la ville. Le 29, on vit passer avec effroi dans les faubourgs St.-Antoine, St.-Denis, St.-Martin, et tout le long des boulevards du nord, une foule de malheureux couverts de sang et blessés dans les escarmouches qu'on avoit livrées hors de la ville. 1814.

Le 30 mars, à cinq heures du matin, l'action contre la ville commença par un feu d'artillerie bien nourri. Insensiblement la fusillade s'engagea au centre et à la droite, et devint chaude de plus en plus, à mesure que l'ennemi s'approchoit des barrières.

Les assiégés avoient l'avantage du terrain, et tiroient de haut en bas; l'ennemi avoit celui du nombre, et se renouveloit à chaque instant. Il fut long-temps sans pouvoir faire un pas en avant du côté de St.-Chaumont, où les éléves de l'école polytechnique servoient une batterie avec autant de succès que d'intrépidité. Leur résistance se prolongea jusque sur les deux heures après midi, et ne cessa que lorsqu'ils cessèrent de vivre; ils se firent tuer sur leurs piéces.

On continua de se battre au centre, et principalement à la ferme de Vouvray. De cette ferme, une batterie de dix-huit piéces foudroya pendant six heures les alliés qui osèrent affronter son feu, et qui ne parvinrent à le faire cesser qu'après avoir perdu beaucoup de monde.

A la Villette, une autre batterie arrêta long-temps tous les efforts du maréchal Blücher et des gardes prussiennes.

A Montmartre, cinq cent cinquante gardes nationaux, soutenus par deux compagnies de ligne, repoussèrent à cinq reprises différentes un corps de six mille Russes

1814. que commandoit le comte de Langeron. Ce ne fut qu'à la sixième charge que les Russes parvinrent à escalader des hauteurs si vaillamment défendues.

Tandis qu'on déployoit de part et d'autre tant de bravoure inutile ; tandis qu'on sacrifioit neuf à dix mille hommes à ce faux point d'honneur qui interdit de rendre sans combat une ville même sans défense, les députés du corps municipal se présentoient aux avant-postes de l'ennemi, et demandoient à parlementer. Ils furent accueillis par les souverains avec une bonté tout-à-fait rassurante, et qui garantissoit d'avance la générosité qu'ils ont montrée depuis dans leur conduite. Alexandre et Frédéric ordonnèrent aussitôt de faire cesser le feu sur toute la ligne, et signèrent le même soir une capitulation honorable pour les habitants de Paris (1).

Tandis que cette négociation se traitoit aux barrières du nord, le roi Joseph, lieutenant-général de l'empereur, qui, la veille, nous avoit si solennellement promis de *rester avec nous*, ne songeoit qu'à nous quitter, et désertoit lâchement son poste par la barrière du midi. Il alloit rejoindre Marie-Louise à Blois, où, par ordre de l'empereur, on devoit établir le siége de la régence. Projet chimérique, qui prouvoit la fausseté du jugement de ceux qui l'avoient conçu, et que renver-

(1) L'histoire dira plus tard les causes secrètes de ce grand événement, et le nom des deux hommes d'état (François) qui le préparèrent par le haut ascendant qu'ils prirent sur le cœur du généreux Alexandre. Nous sommes aujourd'hui trop près des actions, et au milieu de passions trop ardentes, pour dire avec la mesure convenable et l'espoir d'être utiles, ce qu'un parti veut taire, et ce que l'autre refuseroit de croire.

sèrent de fond en comble les événements du lendemain.

Le lendemain 31 mars, jour à jamais mémorable dans les fastes de l'Europe, une armée de deux cent mille hommes entra paisiblement dans Paris, traversa ses rues, ses boulevards, ses places publiques, au milieu de la foule de ses habitants, qui n'éprouvoient d'autre sentiment que celui de l'admiration pour la bonne tenue, la discipline et la sécurité de ces guerriers qui, la veille encore, ne respiroient que sang et pillage. Leur marche, depuis la barrière St.-Martin jusqu'aux Champs-Élysées, avoit l'air d'une magnifique parade, ou plutôt d'une entrée triomphale imaginée pour le plaisir de nos yeux, et dans laquelle les vainqueurs et les vaincus ne paroissoient qu'un seul peuple confondu dans le même sentiment.

1814. Entrée des alliés daus Paris.

Il faut le déclarer hautement : malgré les murmures de quelques vanités blessées, les princes alliés déployèrent, dans le cours de cette guerre et au terme de leur prospérité, une modération, une noblesse, un caractère de grandeur dont nous étions loin de leur avoir donné l'exemple : ils vouloient la paix pour prix de la victoire, comme ils avoient obtenu la victoire sans user des droits de la guerre ; ils vouloient se montrer dignes d'un siécle dont ils apprécient les lumières, et d'une nation dont ils ambitionnent l'estime.

Dans aucun temps, peut-être, on ne vit des vainqueurs plus généreux et des vaincus plus satisfaits ; dans aucun temps une paix plus franche et plus promptement contractée ne succéda à une guerre plus longue et plus atroce. L'histoire ancienne et moderne n'offre pas une autre journée semblable à celle du 31 mars 1814.

Que faisoit alors Napoléon ? nous l'avons laissé sur le

chemin de la Lorraine, et marchant vers les frontières.
1814. Le 28 mars, il apprit à Vitry-sur-Marne que les alliés, au lieu de le poursuivre, comme il s'y attendoit, marchoient à grandes journées sur Paris; c'étoit ce qu'il craignoit le plus au monde. Dès-lors il perdit de vue le projet d'aller s'emparer de la capitale de l'Autriche, et ne songea plus qu'à sauver la sienne. Il fait faire volte-face à son armée, lui donne l'ordre de le suivre; prend les devants de toute la vitesse de ses chevaux, arrive à Troyes le 29, le 30 à Fontainebleau; et, sans s'arrêter, et accompagné seulement de deux aides-de-camp, il poursuit sa route, il arrive à neuf heures du soir à la *Cour de France* (1). Tout ce qu'il vouloit, c'étoit d'arriver à Paris, à quelque prix que ce fût; c'étoit d'y entrer avant les alliés; et l'on frémit à l'idée des malheurs que l'accomplissement de ce projet eût entraînés.

Pendant qu'il relayoit, un officier-général, qui venoit au grand galop de Paris, lui apprend que tout est fini, que la ville est rendue, que les ennemis sont maîtres de tous les postes extérieurs, et qu'il court les plus grands dangers, s'il fait un pas de plus en avant. En finissant ce rapport, le général lui présente les articles de la capitulation.

L'incrédulité, l'étonnement, la fureur, la vengeance se succédèrent rapidement dans l'ame de Napoléon. L'incrédulité fut la plus forte. Il ne voulut rien croire; il voulut au moins s'assurer de la vérité par ses yeux: il donnoit l'ordre du départ, lorsque deux autres

(1) Poste royale, à six lieues de Paris.

officiers arrivent et certifient le rapport du premier. Cette confirmation lui rendit tout son sang-froid : *Hé bien*, dit-il, *ma capitale est dans mon armée*. Et il reprit tranquillement le chemin de Fontainebleau. 1814.

Le lendemain, il fit mettre à l'ordre du jour le bulletin suivant :

31 mars 1814.

« L'occupation de la capitale par l'ennemi est un malheur qui afflige profondément le cœur de sa majesté, mais dont il ne faut pas concevoir d'alarmes. La présence de l'empereur avec son armée aux portes de Paris, empêchera l'ennemi de se porter aux excès accoutumés dans une ville si populeuse, et qu'il ne sauroit garder sans rendre sa position très dangereuse. »

Ce ne fut nullement à la crainte de Napoléon et de son armée, mais bien à la générosité des empereurs d'Autriche et de Russie, que les Parisiens furent redevables de la modération que les alliés montrèrent dans cette première invasion. L'ivresse que leur présence avoit excitée le matin fut portée le soir à son comble, lorsque chacun lut sur tous les murs l'affiche suivante :

DÉCLARATION.

Paris, 31 mars, trois heures après midi.

» Les armées des puissances alliées ont occupé la capitale de la France. Les souverains alliés accueillent le vœu de la nation françoise : ils déclarent : Déclaration généreuse des alliés.

« Que, si les conditions de la paix devoient renfermer de plus fortes garanties lorsqu'il s'agissoit d'enchaîner l'ambition de Buonaparte, elles doivent être plus

1814. favorables lorsque, par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance de ce repos;

« Les souverains alliés proclament en conséquence,

« Qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Buonaparte, ni avec personne de sa famille;

« Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes. Ils peuvent même faire plus, parcequ'ils professent toujours le même principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte;

« Qu'ils reconnoîtront et garantiront la constitution que la nation françoise se donnera. Ils invitent par conséquent le sénat à désigner un gouvernement provisoire, qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration et préparer la constitution qui conviendra au peuple françois.

« Les intentions que je viens d'exprimer me sont communes avec toutes les puissances alliées.

« *Signé* ALEXANDRE.

« Par Sa Majesté impériale,

« Le secrétaire d'état comte DE NESSELRODE. »

Le 1er avril, le prince de Talleyrand (1), en sa qualité de *grand-électeur*, convoqua le sénat au lieu de ses séances ordinaires. Pour imprimer à cette assemblée le double caractère de liberté et de solennité qu'elle devoit

(1) Ce fut chez le prince de Talleyrand que l'empereur Alexandre prit son domicile en arrivant à Paris.

avoir dans d'aussi graves circonstances, les troupes étrangères qui remplissoient la ville (1) reçurent l'ordre de ne pas approcher du Luxembourg. Jamais le sénat n'avoit été appelé à délibérer sur un objet plus important; jamais il n'avoit été plus libre dans ses délibérations. Le prince grand-électeur expliqua en peu de mots les motifs et le sujet de la convocation, et proposa, 1814.

1° D'établir un gouvernement provisoire, composé de cinq membres;

2° De nommer une commission chargée de faire une constitution qui pût convenir au peuple françois.

Ces deux propositions ne souffrirent pas la moindre difficulté. Les opinions furent unanimes.

Le sénat procédant ensuite et sans délai à l'établissement du gouvernement provisoire, nomma le prince de Talleyrand président; et membres MM. l'abbé de Montesquiou, le duc Dalberg, le comte de Jaucourt et le comte de Beurnonville.

Le lendemain, 2 avril, le sénat, convoqué de nouveau, prit un arrêté que son importance exige que nous rapportions textuellement. Déchéance de Napoléon.

« Le Sénat conservateur,

« Considérant que dans une monarchie constitutionnelle, le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution ou du pacte social, que Napoléon Buonaparte, pendant quelque temps d'un gouvernement ferme et prudent, avoit donné à la nation des sujets de compter pour l'avenir sur des actes de sagesse et de justice;

(1) Le nombre des troupes étrangères qui entrèrent à Paris le 31 mars s'élevoit à deux cent mille hommes, tant infanterie que cavalerie.

1814. mais qu'ensuite il a déchiré le pacte qui l'unissoit au peuple françois, en levant des impôts arbitrairement,

« En ajournant sans nécessité le corps législatif,

« En entreprenant une suite de guerres sans fin, dans l'intérêt de son ambition,

« En confondant tous les pouvoirs,

« En détruisant l'indépendance des corps judiciaires, et la responsabilité des ministres;

« Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à l'action de sa police, et qu'en même temps il s'est servi de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme et d'outrages contre les gouvernements étrangers;

« Que des actes du sénat ont subi par lui des altérations considérables;

« Considérant qu'au lieu de régner dans l'intérêt du peuple françois, Napoléon a mis le comble aux malheurs de la patrie, par son refus de traiter à des conditions raisonnables, par l'abus qu'il a fait de tous les moyens qu'on lui a confiés en hommes et en argent, par l'abandon des blessés sans pansement, sans secours et sans subsistances, etc.

« Par toutes ces causes, le sénat déclare, et décréte ce qui suit :

« Art. I. Napoléon Buonaparte est déchu du trône, et le droit d'hérédité établi dans sa famille est aboli.

« II. Le peuple françois et l'armée sont déliés du serment de fidélité envers Napoléon Buonaparte.

« III. Le présent décret sera envoyé au gouvernement provisoire, aux départements et aux armées, et

proclamé incessamment dans tous les quartiers de la capitale. » 1814.

Quant au gouvernement qui devoit remplacer celui de l'empereur, les habitants de Paris n'attendirent pas le décret du sénat, dont nous parlerons bientôt ; ils prirent l'initiative dès le 31 mars, en arborant, ce jour-là, le drapeau blanc et la cocarde de la même couleur, et en criant de tous côtés : *Vive Alexandre*, VIVE LOUIS XVIII ; la joie étoit universelle. Joie des Parisiens.

FIN DE LA SIXIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DE PAIX DU 20 NOVEMBRE 1815.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA RESTAURATION JUSQU'AU RETOUR DE BUONAPARTE DE L'ILE D'ELBE.

1814. L'HABITUDE de la souffrance et le poids de la tyrannie avoient endormi, et non pas étouffé au fond du cœur des François le sentiment de la fierté nationale. Il se réveilla le lendemain de l'invasion.

Le joug de fer que Napoléon leur avoit imposé venoit d'être brisé. Le premier moment de l'affranchissement fut donné tout entier à la joie, et ne craignons pas de le répéter, cette joie fut vive et universelle.

Mais si la présence de cette multitude de soldats étrangers, de ces Allemands, de ces Prussiens, de ces Cosaques... qui s'établissoient à Paris avec aussi peu de façon que dans leurs propres foyers, disoit aux Fran-

çois quels étoient les auteurs de leur délivrance, elle leur rappeloit en même temps la source de leur humiliation; et, il faut le dire aussi, ce ressouvenir mêlé d'amertume ressembloit déja à un commencement d'ingratitude. 1814.

Tous les souverains d'ailleurs ne furent pas aussi généreux qu'Alexandre, et tous les soldats ne furent pas soumis à une discipline aussi sévère que les Autrichiens. Les ordres qu'Alexandre et François II donnèrent à leur armée sauvèrent Paris du pillage et même des désordres inséparables de la conquête; mais ils ne purent empêcher les Cosaques, les Bavarois, les Wurtembergeois, et sur-tout les Prussiens, de se regarder en France comme en pays conquis, de traiter leurs hôtes avec dureté, de lever des contributions énormes, et de vouloir faire payer par la nation les horribles dégâts que les armées de Napoléon avoient exercés chez eux.

Examen des reproches faits à la nation françoise.

Il n'est pas défendu sans doute à des malheureux exposés sur la roue de se plaindre de leurs bourreaux; mais leur est-il permis de confondre avec leurs bourreaux tous ceux qui n'ont pu les défendre ou les sauver? La nation françoise étoit-elle coupable des maux dont les Bavarois, les Wurtembergeois et les Prussiens avoient été les victimes? étoit-il juste de la rendre responsable de ceux que Napoléon et les siens avoient commis à Moscou, à Madrid et à Berlin? Allons plus loin, et puisque l'occasion s'en présente, osons dire que les rois de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg et tous les souverains de l'Europe n'étoient pas innocents des excès et des malheurs dont ils accusoient avec rai-

1814. son la révolution, et à tort la nation françoise. C'est une question dont l'examen vient à propos, et ne sera pas sans intérêt.

Fausse politique des cabinets.

« Attila, dit Montesquieu, faisoit un trafic continuel de la frayeur des Romains; mais fit-on jamais des accords avec les tremblements de terre? »

Les auteurs de la révolution avoient pour objet le bouleversement de l'Europe, et pour moyens la guerre et la division.

Quel étoit l'intérêt des princes ennemis de la révolution? de conserver l'ancien état des choses. Quels étoient leurs moyens? la guerre et l'union.

Il est difficile de concevoir une position plus fausse que celle où se réduisirent les princes qui firent alliance avec les auteurs et les chefs de la révolution.

L'empereur d'Autriche ne perdit pas une bataille, sans que le contre-coup ne portât sur le trône de Prusse, et chaque année de subsides que la Prusse reçut de la France ouvroit le chemin de Vienne, et préparoit le funeste mariage de Marie-Louise.

La peur paralysoit tous les cabinets, et telle étoit l'influence contagieuse de cette peur, que chacun plaçoit une espérance de salut personnel à côté du malheur général.

Loin d'ajourner leurs misérables rivalités, loin de se réunir contre l'ennemi commun et d'appeler l'univers entier à leur secours, pour s'en défendre et l'écraser, les souverains lui tendirent la main tour à tour, soumirent leur volonté à la sienne, sollicitèrent sa bienveillance, et voyoient avec une sorte d'insensibilité stoïque l'abyme où alloient se perdre tous les six mois tantôt une république et tantôt une monarchie.

L'expérience avoit beau tout dire et tout révéler, on ne vouloit ni écouter ses leçons, ni les comprendre. Rien n'y fit pendant plus de vingt ans ; rien ne put faire changer le système d'égoïsme et de servitude qui entraînoit l'Europe à sa perte. 1814.

Ajoutons qu'au milieu de tous les papiers publics qu'engendra la licence de la presse, et de tous ces pamphlets exclusivement consacrés à justifier les crimes de l'ennemi commun, à vanter sa puissance, à favoriser ses succès, quelques plumes timides osoient à peine plaider la cause des nations, et défendre les anciennes doctrines. La terreur sembloit avoir brisé toutes les plumes généreuses(1) et bâillonné toutes les bouches.

Élevé à l'école de la révolution, Buonaparte en avoit saisi l'esprit et compris tous les secrets. Ses succès militaires accrurent son audace, sans diminuer la profondeur de son caractère natif. Il porta dans la guerre la témérité d'un Tartare, et dans les négociations toutes les ruses de Machiavel.

Les souverains qui lui ont fait la guerre le craignoient, en lui résistant; et par cela même, ils étoient vaincus avant le combat.

Il y avoit deux moyens de le vaincre, c'étoit ou de le combattre à outrance, ou de l'isoler de la nation, dont il avoit eu le secret de confondre les intérêts avec les siens.

Mais la désunion des cabinets qui paralysoit leurs

(1) Je n'ai pas besoin de prévenir que l'Angleterre n'est pas comprise dans ces reproches que nous osons faire aux cabinets et aux écrivains du continent. Pitt, Burke et Mallet-Dupan ont fait des efforts aussi grands qu'inutiles pour opposer une digue au torrent révolutionnaire.

1814. forces actives, et qui les empêcha toujours de le poursuivre à outrance, détruisit, en même temps, la force d'inaction que plus d'une fois on vouloit essayer contre lui dans l'intérieur de ses états.

Que diront un jour, que doivent penser dès aujourd'hui les hommes d'un caractère élevé, et les observateurs désintéressés, en voyant ces malheureux Vendéens reprendre les armes avec l'espoir d'être puissamment secourus, et rester seuls au champ de bataille, exposés aux coups et à la vengeance de leur puissant ennemi?

Quand ils se souviendront que la maison d'Autriche livra sans défense et aux mêmes coups les Suisses, les Grisons, le Piémont, la Ligurie, la Toscane, les États vénitiens, l'État de l'église, le royaume de Naples, seront-ils disposés à la plaindre, lorsqu'ils la retrouveront seule, à son tour, dans les champs de Marengo, d'Austerlitz et de Wagram?

Compatiront-ils au sort de la Prusse, vaincue, écrasée dans les plaines d'Jena, en se rappelant que cette puissance reçut pendant six ans des subsides de la république françoise, et resta, pendant tout ce temps, spectatrice indifférente des maux effroyables que la république françoise fit peser sur l'Allemagne.

En voyant la Prusse, l'Autriche et la confédération du Rhin marcher comme des vassaux-tenanciers à la suite de Napoléon, pour aller conquérir les états d'Alexandre et brûler sa capitale; en voyant la froide inaction de toutes ces puissances, sans en excepter la Russie, au moment de l'invasion de l'Espagne, qui fut une des plus grandes violations du droit public, et le plus grand crime de Napoléon; en voyant enfin les rois d'Espa-

gne, de Portugal, de Naples et de Sardaigne successivement livrés à l'ennemi commun et dépouillés de leurs états ; que diront les historiens futurs? Que penseront-ils des cabinets de l'Europe, et de leur fausse politique et des sévères accusations portées par eux contre la nation françoise? 1814.

La France fut la première, mais non la seule cause des maux qu'a produits la révolution. Rien ne seroit plus injuste, ni plus impolitique que de l'en rendre seule responsable, et de lui en faire subir toute l'expiation. Lorsque personne n'est exempt de reproches, ou il ne faut blâmer personne, ou il faut faire à chacun la part du blâme qui lui revient.

Que les François aient reconnu Napoléon pour leur souverain, c'est un fait incontestable; mais ce n'est pas une faute qu'on doive leur reprocher plus qu'à toutes les nations de l'Europe qui l'ont reconnu, et qu'à tous les souverains qui ont consacré sa dynastie par des alliances de famille ou par des traités de paix, dont le premier résultat fut de réduire les peuples placés sous sa dépendance à la nécessité d'y rester soumis.

Quelle opinion on doit avoir de Napoléon.

Après avoir prouvé que la nation françoise n'est pas coupable des excès commis par Napoléon, nous sera-t-il permis de jeter un coup d'œil critique sur ce colosse abattu, et de résumer en peu de mots tout ce que nous en avons dit dans le cours de notre ouvrage. Cet homme sorti du néant, comblé de toutes les faveurs de la victoire et de la fortune, dont l'élévation rapide et gigantesque fut un miracle, qui ne pouvoit être effacé que par celui de sa décadence plus rapide encore et presque soudaine, qui, maître d'un empire plus étendu que celui de Charlemagne, et chef d'une armée plus nom-

1814. breuse que n'en eurent jamais les Romains, n'a su ni conserver ses conquêtes, ni administrer ses états; parcequ'il ne voulut écouter ni les conseils de la modération, ni les leçons de l'expérience; parcequ'il abusa toujours avec insolence de la prospérité; parcequ'il crut tout possible à son audace, tout permis à ses caprices, tout asservi à son orgueil?

Personne ne lui refusera les talents d'un guerrier, le secret de se faire obéir, une volonté forte et persévérante, et sur-tout l'art si facile de diviser pour régner. Mais il nous semble qu'il y a encore loin de ces qualités au *génie*, à la *politique*, et à la *gloire*, dont ses partisans voudroient lui former une auréole.

Si le *génie* consiste à faire de grandes choses avec de foibles moyens, n'est-on pas en droit de demander quel fut celui d'un homme qui, pouvant disposer de toutes les richesses de l'Europe et de la moitié de sa population, n'a su, pendant quatorze ans d'un régne absolu, tirer aucun parti de ces immenses ressources, n'a rien fondé de grand et de durable, et a laissé la France plus foible et plus humiliée qu'elle ne l'étoit lorsqu'il prit les rênes de son gouvernement?

Si la *politique* consiste à protéger les peuples qu'on est appelé à gouverner, soit par droit de conquête, soit par celui de la naissance, quel nom donnerons-nous à celle de l'homme qui n'a su que sacrifier sans résultat et sans utilité, dans des guerres injustes, la population et les trésors des peuples dont il s'étoit chargé de venger les injures et de protéger les destinées?

Si le vrai caractère de la *gloire* enfin est de laisser des monuments consacrés à l'instruction et à la prospérité des nations, la postérité ne reconnoîtra jamais celle

de l'homme qui, comme les Attila, les Gengiskan et les Aureng-Zeb, ne lui apparoîtra qu'entouré de ruines et de cadavres; des cadavres de plusieurs millions d'hommes immolés à son ambition, et des ruines des États de l'Europe, dont il a pris, pillé et incendié les capitales. 1814.

Suites de la capitulation de Paris.

Il avoit encore soixante-dix mille hommes d'excellentes troupes, deux cents pièces de canon et des sommes immenses à sa disposition, quand il apprit la capitulation de Paris. Avec ces ressources, de l'audace et ses talents militaires, il pouvoit, sinon recouvrer sa couronne, au moins en disputer long-temps la possession à celui qui devoit le remplacer; il pouvoit faire une guerre de partisan aussi funeste aux étrangers qu'à la France.

Ce fut sa première pensée. Aussitôt qu'il fut arrivé à Fontainebleau, il fit appeler tous les officiers de sa garde et leur dit :

« L'ennemi nous a dérobé ses mouvements : il a gagné trois marches sur nous; il s'est approché de Paris et s'en est emparé. Une poignée d'émigrés, à qui j'avois fait grace, et qui tenoient des emplois de ma bonté, ont arboré la cocarde blanche, et se sont jetés dans les bras des Russes. Soldats! vous savez que la cocarde tricolore est la seule que la France ait adoptée. J'avois proposé la paix à des conditions avantageuses aux alliés, et honorables à la France; elle a été constamment refusée. L'ennemi a envahi le territoire de la France, et veut se la partager. Mais la France, qui a été long-temps maîtresse chez les autres, veut et doit l'être chez elle. Demain je livre bataille à l'ennemi : puis-je compter sur vous? »

Oui, s'écrièrent tous les officiers. *Oui, vous pouvez*

compter sur nous et sur toute l'armée : VIVE L'EMPEREUR !

1814. Ce cri étoit sincère. Toute la garde lui étoit dévouée; dans leur enthousiasme militaire, tous ses officiers renouvelèrent le serment de vivre et de mourir avec lui. Mais sur quoi peut-on compter dans les révolutions? La plus petite cause, le moindre incident suffisent pour déconcerter les mesures les plus sages, et changer les opinions les plus décidées. Cette garde si fidèle fut ébranlée tout-à-coup, et tomba dans une morne consternation en apprenant les nouvelles de la déchéance de l'empereur, et de la défection du maréchal Marmont.

Le décret du sénat qui déclaroit la déchéance de l'empereur ne l'inquiéta pas d'abord. Il connoissoit mieux que personne par quels foibles motifs le sénat se laissoit conduire. Mais la défection de Marmont pouvoit être contagieuse et funeste à ses intérêts. Il le sentit : et autant pour en connoître les effets que pour les prévenir, le 3 avril il appela dans son cabinet les maréchaux Ney, Moncey, Oudinot et Lefebvre. Ils parurent devant lui avec un air contraint, qui ne leur étoit pas ordinaire, mais qui donnoit à leurs physionomies je ne sais quel mélange du respect qu'ils étoient accoutumés à lui porter, avec la résolution qu'ils avoient déja prise de se soumettre à la décision du sénat.

Napoléon sonde ses lieutenants.

Napoléon devina leur pensée tout entière, et ne parut pas s'en douter. Il leur parla de sa position sans bravade et sans chagrin : il proposa ses moyens de défense, et leur développa son plan avec autant de calme que de précision. Les maréchaux l'écoutèrent avec attention, ne firent aucune objection, gardèrent un

profond silence. « Hé bien, reprit-il avec impatience, à quoi pensez-vous donc? Ne m'avez-vous pas entendu? Ne suis-je plus au milieu de mes braves? Que signifient votre silence et ces regards consternés? Je veux qu'on s'explique : rien ne vous empêche de le faire avec liberté. » 1814.

Puisqu'il faut s'expliquer franchement, dit alors le maréchal Lefebvre, *la nation vous rejette, le sénat a prononcé votre déchéance.*

« Voilà ce qui s'appelle parler, en effet, avec franchise, répliqua Napoléon, sans laisser paroître aucune émotion. *La nation me rejette*, dites-vous! Qu'appelez-vous la nation? Qu'est-ce que cela signifie? Qui a prononcé cette sottise? « Le sénat, dit le maréchal Ney. » Le sénat ne fut jamais l'organe de la nation, et quand il le seroit dans ce moment, mon armée n'est pas obligée de se soumettre à ses décrets. Mes généraux ne doivent pas m'abandonner, ils ne me laisseront pas à la discrétion de mes ennemis. »

« Ce n'est pas non plus leur dessein, dit le maréchal Oudinot... » A ces mots il les congédia brusquement.

L'humeur le gagnoit. Le mot de *déchéance*, la conduite du sénat, la défection de Marmont lui donnoient plus d'inquiétude qu'il n'en vouloit laisser paroître. Il dissimula tant qu'il put : mais ne pouvant plus se contraindre, le lendemain il mit à l'ordre du jour le manifeste suivant.

4 avril 1814.

Son manifeste justificatif.

« L'empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne, et principalement parcequ'elle

1814. reconnoît *que la France est en lui* et non pas dans le peuple de la capitale (1).

« Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général, son honneur et sa religion.

« Le duc de Raguse n'a pas inspiré ces sentiments à ses compagnons d'armes. Il est passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche ; il ne peut accepter la vie, ni la liberté de la merci d'un sujet.

« Le sénat s'est permis de disposer du gouvernement françois : il a oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse maintenant : que c'est lui qui a sauvé une partie de ses membres de l'orage de la révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation.

« Le sénat se fonde sur les articles de la constitution pour la renverser. Il ne rougit pas de faire des reproches à l'empereur, sans remarquer que, comme premier corps de l'état, il a pris part à tous les événements. Il est allé si loin, qu'il a osé accuser l'empereur d'avoir changé des actes dans la publication. Le monde entier sait qu'il n'avoit pas besoin de tels artifices. Un signe étoit un ordre pour le sénat, qui faisoit toujours plus qu'on ne desiroit de lui.

« L'empereur a toujours été accessible aux sages remontrances de ses ministres, et il attendoit d'eux, dans

(1) La France n'étoit pas plus alors qu'aujourd'hui dans le peuple de la capitale ; mais elle étoit encore moins *en lui*. Si ce mot, qu'il avoit emprunté de Louis XIV, avoit paru déplacé dans la bouche d'un des plus grands rois de l'histoire moderne, qu'étoit-il dans la sienne ?

cette circonstance, la justification des mesures qu'il avoit prises.

« Si l'enthousiasme s'est mêlé dans les adresses et les discours publics, alors l'empereur a été trompé; mais ceux qui ont tenu ce langage doivent s'attribuer à eux-mêmes la suite funeste de leurs flatteries.

« Le sénat ne rougit pas de parler des libelles publiés contre les gouvernements étrangers! Il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein.

« Si long-temps que la fortune s'est montrée fidèle à leur souverain, ces hommes sont restés fidèles; et nulle plainte n'a été entendue sur les abus du pouvoir.

« Si l'empereur avoit méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, alors le monde reconnoîtroit aujourd'hui qu'il a eu des raisons qui motivoient son mépris. Il tenoit sa dignité de Dieu et de la nation. *Eux seuls pouvoient l'en priver* (1). Il l'a toujours considérée comme un fardeau : et lorsqu'il l'accepta, ce fut dans la conviction que lui seul étoit à même de la porter dignement. Son bonheur paroissoit être sa destination (2); aujourd'hui que la fortune s'est décidée contre lui, la volonté de la nation seule pourroit le persuader de rester plus long-temps sur le trône (3).

« S'il se doit considérer comme le seul obstacle à la paix, il fait volontiers ce dernier sacrifice à la France : il a, en conséquence, envoyé le prince de la Moskowa et

(1) *Eux seuls ! Dieu et la nation!* Singulière accolade dans ce temps-ci.

(2) Nous ne savons pas si cette dernière phrase a un sens quelconque, mais nous n'avons pu le comprendre.

(3) Maladroite hypocrisie!

1814. les ducs de Vicence et de Tarente (1) à Paris, pour entamer des négociations. L'armée peut être certaine que son bonheur ne sera jamais en contradiction avec le bonheur de la France. »

Les négociations dont il s'agit ici avoient pour objet, de la part de Napoléon, de placer sur la tête de son fils la couronne, qu'il abandonnoit à ce prix.

Ses propositions furent rejetées. Les alliés, le gouvernement provisoire et le sénat avoient résolu, de concert, de ne plus écouter de la part de Napoléon d'autres paroles que celles de son abdication, et d'éviter désormais avec le plus grand soin d'entrer dans aucune discussion, qui pourroit laisser la moindre incertitude sur leurs intentions, et jeter la plus petite alarme dans les esprits.

Conduite des alliés à Paris.

Le général baron de Sacken, nommé gouverneur de la place, fit afficher le 3 avril : « que les barrières étoient ouvertes, que la circulation étoit rétablie, que les ordres les plus sévères et les plus précis étoient donnés pour amener et protéger les arrivages des subsistances et autres objets de consommation nécessaires à Paris ».

Le maréchal Barclay-de-Tolly fit en même temps mettre à l'ordre du jour de l'armée autrichienne :

« Les François sont nos amis. Que vos armes détruisent le petit nombre de malheureux qui entourent l'ambitieux Napoléon, mais que le cultivateur, que l'habitant paisible des villes soient traités avec considération et amitié, comme des alliés unis par les mêmes intérêts. »

(1) MM. Ney, Caulaincourt et Macdonald.

Les mêmes pensées, les mêmes sentiments avoient été proclamés, quelques jours auparavant, par un des généraux de l'armée des alliés, aux paroles duquel les François avoient plus de raisons de croire qu'à celles de tout autre, parcequ'ils connoissoient sa conduite précédente et son noble caractère (1). 1814.

LE PRINCE ROYAL DE SUÈDE AUX FRANÇOIS.

« François! j'ai pris les armes par ordre de mon roi, pour défendre les droits du peuple suédois; après avoir vengé les affronts qu'il avoit reçus, et concouru à la délivrance de l'Allemagne, j'ai passé le Rhin.

« En revoyant les bords de ce fleuve, où j'ai si souvent et si heureusement combattu pour vous, j'éprouve le besoin de vous faire connoître ma pensée.

« Votre gouvernement a constamment essayé de tout avilir pour avoir le droit de tout mépriser. Il est temps que ce système change.

« Tous les hommes éclairés forment des vœux pour la conservation de la France. Ils desirent seulement qu'elle ne soit plus le fléau de la terre.

« Les souverains ne se sont pas coalisés pour faire la guerre aux nations, mais pour forcer la vôtre à reconnoître l'indépendance de toutes les autres. Telles

(1) Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, avoit donné des preuves de son caractère noble et loyal avant d'être appelé au trône de Suède. Ceux qui lui font un crime d'avoir pris les armes contre son pays sont des juges aussi équitables et aussi désintéressés que ceux qui lui reprochent son origine, et ne veulent pas le reconnoître en qualité de roi de Suède.

1814. sont leurs intentions, et je suis auprès de vous garant de leur sincérité.

« Donné à mon quartier-général de Cologne, le 12 février 1814.

« *Signé* CHARLES-JEAN. »

Le gouvernement provisoire étoit établi, et ne se faisoit connoître que par des actes de justice et de bienfaisance. Dans une adresse aux armées françoises, il dit :

« Il est temps de finir les maux de la patrie. Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon. Le sénat et la France entière vous dégagent de vos serments ».

Et par trois arrêtés du même jour, il déclara :

« 1° Que tous les conscrits, alors rassemblés, étoient libres de retourner chez eux, et que ceux qui n'étoient pas encore sortis de leurs domiciles étoient autorisés à y rester ;

« 2° Que tous les emblèmes, chiffres et armoiries qui avoient caractérisé le gouvernement de Buonaparte seroient supprimés et effacés par-tout où il s'en trouveroit ;

« 3° Qu'aucune adresse, proclamation, feuille publique, ou écrit particulier ne contiendroit d'injures ou d'expressions outrageantes contre le gouvernement renversé, la cause de la patrie étant trop noble pour adopter aucun des moyens dont il s'est servi. »

Ces principes de justice et de modération, qui contrastoient si fort avec ceux de tous les gouvernements qui, pendant vingt-cinq ans, n'avoient signalé leur avénement que par des hécatombes du parti vaincu, gagnè-

rent facilement des cœurs qui ne demandoient qu'à s'ouvrir à la confiance, et qui étoient disposés à regarder comme autant de bienfaits la réparation de toutes les injustices, la modération de tous les excès, et la suppression des plus criants abus. 1814.

Les François sont de tous les peuples le plus facile à gouverner, quand leurs chefs savent allier la douceur à la fermeté, la vigilance aux lumières.

Dans sa vigilance éclairée, le nouveau gouvernement se garda bien de vouloir tout corriger et tout réformer à-la-fois. Il savoit que rien n'est plus dangereux qu'une telle précipitation, et que le moyen de tout manquer est celui de tout faire sans délai comme sans discernement. Mais il tint les yeux ouverts sur toutes les parties de l'administration, pour en connoître les abus; sur les armées, pour les rattacher à la nation; sur la presse, pour en prévenir les écarts; sur les royalistes, pour modérer leur zèle; sur les patriotes, pour adoucir leur chagrin; sur les étrangers, pour entretenir avec leurs souverains l'harmonie nécessaire à l'établissement de la paix.

De concert avec l'empereur Alexandre, il sauva la belle colonne qui décore la place Vendôme de la destruction dont la menaçoient des étrangers vindicatifs et des fanatiques de l'intérieur.

Il rendit à la liberté les cardinaux et les évêques que, depuis ses querelles avec le pape, Napoléon tenoit renfermés dans les prisons d'état.

Il brisa les fers des Espagnols prisonniers de guerre, que, dans sa fureur contre leur bravoure généreuse, il avoit eu la lâcheté de faire jeter dans les bagnes de

1814. Brest et de Rochefort. Il fit lever les obstacles que de bas et d'officieux valets avoient mis au passage du Saint-Père au pied des Alpes, et à celui de don Carlos au pied des Pyrénées.

Dans une proclamation simple et touchante à-la-fois, il rendit au peuple françois un compte exact des grands événements qui venoient de se passer ; il la terminoit par ces mots :

« Alexandre et ses magnanimes alliés ne parlent que le langage de l'honneur, de la justice et de l'humanité. Ils viennent réconcilier avec l'Europe un peuple brave et malheureux.

« François ! le sénat a déclaré Napoléon déchu du trône ; la patrie n'est plus avec lui : un autre ordre de choses peut seul la sauver. Nous avons connu les excès de la licence populaire et ceux du pouvoir absolu. Rétablissons la véritable monarchie, en limitant, par de sages lois, les divers pouvoirs qui la composent. »

Esprit public, esprit du gouvernement, oubli des maux passés, redressement des torts, illusions de l'avenir, tout, dans ces premiers jours de la restauration, marchoit vers une amélioration sensible.

Nous avons dit, à la fin de l'époque précédente, que le peuple de Paris avoit pris l'initiative sur le gouvernement en arborant par-tout le drapeau blanc. Le nom de Louis XVIII étoit déja dans toutes les bouches, quand le sénat, faisant les fonctions d'une convention nationale, consacra le vœu public dans un projet de constitution qui fut publié le 6 avril. En voici les principaux articles :

Projet de constitution du sénat.

Art. Ier Le gouvernement françois est monarchique et héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

II. Le peuple françois appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi, et, après lui, les autres membres de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien. 1814.

III. La noblesse ancienne reprend ses titres; la nouvelle conserve les siens héréditairement.

IV. Le pouvoir exécutif appartient au roi.

V. Le roi, le sénat, le corps législatif, concourent à la formation des lois.

La sanction du roi est nécessaire pour le complément de la loi.

VI. Il y a cent cinquante sénateurs au moins et deux cents au plus. Leur dignité est inamovible et héréditaire de mâle en mâle, par primogéniture. Ils sont nommés par le roi. *Les sénateurs actuels sont maintenus et font partie de ce nombre. La dotation actuelle du sénat et des sénatoreries leur appartient.* Les revenus en sont partagés également entre eux, et passent à leurs successeurs. Les sénateurs qui seront nommés à l'avenir ne peuvent avoir part à cette dotation.

VII. Les princes de la famille royale et les princes du sang sont de droit membres du sénat.

VIII. Chaque département nommera au corps législatif le même nombre de députés qu'il y envoyoit. Les députés qui siégeoient lors du dernier gouvernement continueront à y siéger jusqu'à leur remplacement : tous conservent leur traitement.

IX. La durée des fonctions des députés au corps législatif est fixée à cinq ans.

X. Le corps législatif s'assemble de droit, chaque année, le 1er octobre. Le roi peut le convoquer extraordinairement; il peut l'ajourner; il peut aussi le dissoudre;

1814. mais, dans ce dernier cas, un autre corps législatif doit être formé, au plus tard dans les trois mois, par les colléges électoraux.

XI. Le corps législatif a le droit de discussion; les séances sont publiques.

XII. L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie : nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

XIII. L'institution du jury est conservée.

XIV. La peine de confiscation est abolie.

XV. Le roi a le droit de faire grace.

XVI. La liberté des cultes et des consciences est garantie.

XVII. La liberté de la presse est entière, sauf la répression légale des délits qui pourroient résulter de l'abus de cette liberté.

XVIII. Les ventes des domaines nationaux sont irrévocablement maintenues.

XIX. Tous les François sont également admissibles à tous les emplois civils et militaires.

XX. Louis-Stanislas-Xavier sera proclamé roi des François aussitôt qu'il aura juré et signé par acte portant : *J'accepte la constitution; je jure de l'observer et de la faire observer.*

Cette constitution n'étoit pas plus mauvaise que les huit ou neuf précédentes, et auroit tout aussi facilement obtenu nos suffrages bénévoles, sans les articles VI et XX qui excitèrent une réclamation universelle, et la firent tomber dans le mépris le jour même de sa publication.

On ne sait comment expliquer la conduite que tinrent alors ces sénateurs, dont la plupart ne manquoient cependant ni de sens ni d'instruction. On ne conçoit

1814.

pas comment ils s'abusèrent au point de se croire le droit de rendre au roi sa couronne, et de ne la lui rendre qu'à la condition de leur conserver leurs places, leurs honneurs et leur traitement annuel de soixante mille francs. S'ils tombèrent dans un piége, ils n'étoient pas assez clairvoyants : s'ils agirent de leur propre mouvement, ils étoient trop méprisables. Quelques uns pensèrent qu'ils avoient agi par un motif de générosité, et qu'ils ne s'étoient volontairement avilis que pour ménager au roi le moyen de rejeter leur ouvrage sans déplaire à la nation. Cette dernière explication est la moins vraisemblable.

Régence de Blois.

Tandis que par des mesures tout à-la-fois sages et vigoureuses le gouvernement provisoire aplanissoit le passage d'un régime à l'autre, les ministres et les frères de Buonaparte réfugiés à Blois, où ils avoient entraîné l'impératrice avec eux, faisoient tous leurs efforts pour rétablir le régime impérial. Mais où avoit échoué l'homme du monde qui avoit le plus de ressources dans la tête, que pouvoient attendre MM. Jérôme et Joseph Buonaparte, Savary, Montalivet, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, etc., etc., qui n'avoient de force et de valeur que par lui.

Ce fut en vain qu'ils voulurent cacher aux habitants de Blois et des départements l'entrée des alliés à Paris, l'établissement d'un gouvernement provisoire, et la déchéance de l'empereur.

Ce fut en vain qu'ils essayèrent de réchauffer dans le cœur des peuples qui étoient encore soumis à leur pouvoir le vieil amour de la patrie en faveur de l'homme qui l'avoit étouffé pendant quatorze ans.

Ce fut en vain qu'entremêlant le mensonge à la vé-

1814. rité, le profane au sacré, les prières aux menaces, ils demandèrent des hommes et de l'argent, ils ordonnèrent des levées en masse, ils rappelèrent la gloire de la nation et les victoires de Napoléon. Leur voix se perdit dans les airs, personne ne crut à leurs promesses, tout le monde se moqua de leurs menaces.

Malgré toutes leurs précautions, les nouvelles de Paris pénétroient à Blois, et chacune de ces nouvelles augmentoit leur frayeur et diminuoit le nombre de leurs partisans.

La régence de Blois n'étoit déja qu'une mauvaise comédie, lorsque le comte de Schouvelow, envoyé par l'empereur Alexandre au-devant de Marie-Louise, arriva, le 8 avril, dans cette ville, sans escorte et sans armes. Sa présence suffit pour disperser les frères, les ministres et les courtisans de Napoléon.

Marie-Louise sortit de Blois le lendemain, arriva le même jour à Orléans, où le prince d'Esterazg l'attendoit avec une suite de voitures pour les personnes de sa maison et de celle de son fils. Elle alla passer quelques jours à Rambouillet, d'où elle se mit en route pour l'Allemagne le 21 du même mois.

Négociation pour l'abdication.

Cependant Napoléon, abandonné de la plupart de ses généraux et d'une grande partie de son armée, commencoit à croire à l'impossibilité de recouvrer son pouvoir : et dès le 4 avril il n'étoit pas éloigné d'écouter les propositions qui avoient son abdication pour objet.

Ce même jour, on lui avoit entendu dire : « Je n'ignore pas qu'avec les braves qui me sont restés fidèles, et les partisans nombreux que j'ai en France, je pourrois guerroyer pendant trois ou quatre ans. Mais cela

ne se feroit pas sans causer beaucoup de déchirements, et c'est ce que je veux éviter. » 1814.

Ces dispositions étoient favorables à la pacification qu'on négocioit. Le 5, elles n'étoient plus les mêmes; des dépêches qu'il reçut de Paris opérèrent ce changement et lui rendirent l'espoir qu'il avoit perdu.

On n'a jamais su ce que contenoient ces dépêches; mais on conjectura, dans le temps, qu'il avoit fait faire des ouvertures secrètes à l'empereur d'Autriche, et tenté de le détacher de la coalition, par des offres aussi séduisantes pour la vanité d'un souverain que décisives pour le cœur d'un père.

En se présentant devant son beau-père dans l'attitude d'un homme malheureux, mais non dépouillé de ses titres, d'un souverain qui, cédant à des circonstances impérieuses, renonce à tout, même au trône, en faveur de son épouse et de son fils, il pouvoit d'autant plus aisément se flatter d'être écouté, qu'il donnoit à l'empereur d'Autriche, avec le moyen d'effacer la honte du mariage de sa fille, la perspective d'une puissante influence sur la France et sur le continent.

Il put croire que de pareilles offres acquerroient un grand poids en passant par la bouche de sa femme, et que sa femme feroit tout ce qui dépendroit d'elle pour sauver dn naufrage un époux malheureux et le père de son enfant.

Nous ignorons également si ceux qu'il avoit chargés de cette importante négociation le flattèrent d'une heureuse issue, et si cette flatteuse espérance fut la cause du changement qui s'opéra, le 5 avril, dans les dispositions pacifiques qu'il avoit montrées le 4. Mais dans ce cas sa joie fut de courte durée; l'empereur d'Au-

1814. triche resta fidèle aux intérêts de l'Europe; et Napoléon, désabusé de ses dernières espérances, donna son abdication en ces termes :

Abdication de Napoléon.

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon étoit le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France.

« Fait au palais de Fontainebleau, le 11 avril 1814.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Traitement qui lui est accordé.

Le même jour les puissances alliées conclurent à Paris, et signèrent, conjointement avec le maréchal Ney et le marquis de Caulaincourt, le traité suivant.

Article Ier S. M. l'empereur Napoléon renonce pour lui, ses successeurs et descendants, ainsi que pour tous les membres de sa famille à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'empire françois que sur le royaume d'Italie et tout autre pays.

Art. II. LL. MM. l'empereur Napoléon et Marie-Louise conserveront leurs titres et rang pour en jouir pendant leur vie. La mère, les frères, sœurs, neveux et nièces de l'empereur conserveront aussi, en quelque lieu qu'ils résident, le titre de princes de sa famille.

Art. III. L'île d'Elbe, que l'empereur Napoléon a choisie pour le lieu de sa résidence, formera, pendant sa vie, une principauté séparée, qu'il possédera en toute souveraineté et propriété. Il sera en outre accordé en toute propriété à l'empereur Napoléon un revenu an-

nuel de 2 millions de francs, qui sera porté comme rente sur le grand-livre de France; de laquelle somme un million sera reversible à l'impératrice. 1814.

Art. 4. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla seront donnés en toute propriété et souveraineté à S. M. l'impératrice Marie-Louise; ils passeront à son fils et à ses descendants en ligne directe.

Art. 5. Madame mère recevra un revenu de 300,000 fr.; le roi Joseph et sa femme 500,000 fr.; le roi Louis 200,000 fr.; la reine Hortense et ses enfants 400,000 fr.; le roi Jérôme et sa femme 500,000 fr.; la princesse Élisa Bachiochi 300,000 fr.; la princesse Pauline Borghése 300,000 fr.

Art. 6. La pension de l'impératrice Joséphine sera réduite à un million en domaines ou en inscriptions sur le grand-livre.

Art. 7. Il sera formé un établissement convenable hors de France, au prince Eugène, vice-roi d'Italie.

Art. 8. Tous les diamants de la couronne resteront en France.

Art. 9. Les dettes de la maison de l'empereur, telles qu'elles existoient le jour de la signature dudit traité, seront payées sur l'arriéré dû par le trésor public à la liste civile.

Art. 10. L'empereur Napoléon pourra prendre avec lui et retenir, comme sa garde, 400 hommes, officiers, sous-officiers et soldats, etc., etc.

Fait à Paris, le 11 avril 1814.

Signé METTERNICH, STADION, RASUMOFFSKY, NESSELRODE, CASTLEREAGH, HARDENBERG, NEY, CAULAINCOURT.

1814. Napoléon envoya devant lui cent chariots et fourgons chargés de meubles, de bronzes, de tableaux, d'argent et d'argenterie.

Le 20 avril, jour de son départ, il trouva les grenadiers de sa garde rangés dans la cour du château. Il fit approcher les officiers, et leur fit ses adieux en ces termes.

« Mes amis, je vous quitte. Les puissances coalisées ont armé contre moi l'univers entier, mon armée même : vous seuls m'êtes restés fidèles. Avec vous je pourrois encore faire la guerre pendant trois ans ; je pourrois déchirer la France par des guerres civiles, mais j'ai préféré les intérêts de notre patrie à mon propre sort. Je pouvois cesser de vivre, mais j'ai dû vivre pour écrire ce que nous avons fait : vos exploits, braves guerriers, ne doivent pas être ensevelis dans l'oubli : je vous ai toujours trouvés dans le chemin de l'honneur et de la gloire, vous m'avez toujours été fidèles, soyez-le de même au roi que la France s'est choisi et aux intérêts de notre chère patrie.

« Elle a bien souffert ; mais les destins de la France viendront à bout de réparer ses malheurs. Que mon sort ne vous afflige pas ; de grands souvenirs me restent ; je serai toujours heureux, lorsque j'apprendrai le bonheur de la France. Je voudrois vous embrasser tous, je ne le puis, j'embrasserai votre général et votre aigle. »

Il embrassa en effet l'aigle à plusieurs reprises et le général Petit. Et en montant en voiture, avec les généraux Drouot et Bertrand, il ajouta : *Adieu, mes enfants.*

Les premières journées de son voyage se passèrent sans événement. Mais à mesure qu'il s'avançoit vers le midi, il crut entendre des menaces et voir des visages irrités contre lui. Il fut mal accueilli dans les villes

d'Orange et d'Avignon. Il entendit clairement répéter les cris : *A bas le tyran.* 1814.

A Orgon, il vit sur la place un mannequin barbouillé de sang et attaché à une potence, avec cette inscription : *Tel sera le sort du tyran.* A Aix, il ne se sauva de la fureur du peuple que par un déguisement : et ce fut sous l'uniforme autrichien qu'il continna son voyage et qu'il arriva à Saint-Raphau, où il devoit s'embarquer. Il étoit malade, autant d'inquiétudes que de fatigues : cela ne l'empêcha pas de monter dès le soir même sur une frégate angloise, qui appareilla le 29, et arriva à Porto-Ferrajo le 4 mai, le même jour que le roi faisoit son entrée dans Paris.

Entrée de Monsieur à Paris.

Monsieur avoit fait la sienne, le 12 avril, au milieu des cris de joie de tous les habitants de cette grande ville, et de ceux de toutes les armées de l'Europe, dont l'esprit sembloit alors se confondre avec celui des François. S. A. R. fut reçue à la barrière par le gouvernement provisoire, et complimentée par M. le prince Talleyrand. Elle répondit :

« MM. les membres du gouvernement provisoire, je vous remercie de ce que vous avez fait pour notre patrie ; j'éprouve une émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce que je ressens. Plus de divisions ; la paix et la France. *Je la revois enfin, et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un François de plus !* » Ces dernières paroles ne furent pas prononcées sans émotion : et tous ceux qui les entendirent, sans exception, la partagèrent avec une sorte d'ivresse.

Le cortége étoit nombreux et brillant. Sa marche ne pouvoit être que très lente au milieu de la foule immense qui, depuis la barrière St.-Martin jusqu'à Notre-

1814. Dame, et depuis Notre-Dame jusqu'aux Tuileries, remplissoit les rues et ne se rassasioit pas de la vue d'un prince qui, par lui-même, par ses graces naturelles, par l'extrême bonté peinte dans tous ses traits, méritoit cet empressement, et le méritoit encore par ses longues infortunes, et par ses droits au trône que sa famille occupe depuis huit cents ans.

Monsieur n'arriva qu'à six heures du soir aux Tuileries. Il avoit fait ce long trajet à cheval. Il paroissoit fatigué; il devoit l'être : mais lorsqu'on lui en fit la remarque, il répondit gaiement : *Comment serois-je fatigué un jour comme celui-ci? C'est le premier jour de bonheur qui ait lui pour moi depuis vingt-cinq ans.*

Le 14 avril, le sénat en corps alla lui porter le décret qui remettoit en ses mains le gouvernement provisoire avec le titre de lieutenant-général du royaume; *en attendant* (ce sont les termes du décret) *que Louis-Stanislas-Xavier de France ait accepté la charte constitutionnelle.*

Sans discuter le droit que le sénat s'arrogeoit de conférer des titres et d'y apposer des conditions, *Monsieur* répondit avec autant de sagesse que d'affabilité :

« Messieurs les membres du sénat, j'ai pris connoissance de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France le roi, mon auguste frère. Je n'ai point reçu de lui le droit d'accepter la constitution; mais je connois ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant en son nom qu'il en admettra les bases.

« Je vous remercie, au nom de mon frère, de la part que vous avez eue au retour de notre souverain légitime, et de ce que vous avez assuré par-là le bonheur de la France, pour laquelle le roi et toute sa famille sont prêts à sacrifier leur sang. Il ne peut y avoir parmi

nous qu'un sentiment. Il ne faut plus se rappeler le passé. Nous ne devons plus former qu'un peuple de frères. Pendant le temps que j'aurai entre les mains le pouvoir, temps qui, je l'espère, sera très court, j'emploierai tous mes moyens à travailler au bonheur public. » 1814.

Monsieur garda pour ministres les anciens membres du gouvernement provisoire, auxquels il adjoignit le maréchal Oudinot et le général Dessoles. Il se fit rendre compte de la situation du royaume; il voulut connoître les abus de l'ancien gouvernement pour les réformer, ses excès pour les modérer, ses crimes pour les effacer. Loin de chercher des coupables, il excusoit tout le monde, et rejetoit toutes les fautes sur le malheur des temps. Il auroit desiré qu'on pût jeter un voile sur le passé.

Si on ajoute à l'effet qu'une telle conduite, comparée à celle de Buonaparte, devoit produire sur l'esprit des François, la conviction qui commençoit à s'établir que le rappel des Bourbons étoit le seul topique qui pût guérir nos profondes blessures, et la seule garantie de la paix du monde, on aura l'idée du mouvement singulier, et peut-être unique dans nos annales, qui porta tous les cœurs aux pieds du comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, pour lui offrir l'expression sincère d'un dévouement parfait. Ce fut un élan universel; c'étoit la nation tout entière qui *se levoit en masse* pour célébrer sa réunion à l'auguste famille des Bourbons, et manifester de toute manière sa joie de la voir rentrer en France, et son impatience de lui rendre tous ses droits.

Cet élan fut comprimé pendant quelques jours, sur les bords de la Loire, par la présence de l'armée que la convention faite à Paris envoya dans ces cantons, et

1814. dans le Languedoc, où le maréchal Soult commandoit encore au nom de Buonaparte, et soutint le 14 avril, contre le duc de Wellington, et aux portes de Toulouse, une bataille meurtrière, où la valeur françoise fut obligée de céder à des forces supérieures. Cette bataille fut la dernière de cette campagne terrible et à jamais mémorable.

Le surlendemain, les habitants de Toulouse ouvrirent leurs portes à Wellington, et leurs cœurs à la joie d'être délivrés du joug impérial, et de pouvoir crier librement *vive le roi, vivent les Bourbons*. Ils arborèrent le drapeau blanc. Le peuple, précédé du corps municipal, n'implora pas en vain l'assistance du vainqueur. Wellington répondit avec franchise et amitié : *Ce n'est pas aux François, c'est à l'ennemi du genre humain que je fais la guerre.*

La ville de Bordeaux gémissoit encore sous l'oppression. Les habitants livrés à eux-mêmes, sans tribunaux, sans administration, sans garnison, ne recevoient aucune nouvelle de Paris, par suite des mesures que la régence de Blois avoit prises pour les en priver; ne savoient à quel gouvernement ils appartenoient; mais ils craignoient le retour des lieutenants de Napoléon.

A l'approche de l'armée angloise, M. le comte de Lynch, maire de la ville, et le seul magistrat qui fût resté à son poste, alla au-devant du général, et lui dit, *qu'il alloit entrer dans une ville amie et soumise d'avance à Louis XVIII*. En même temps il découvrit sa cocarde et son écharpe blanche. Les Anglois entrèrent dans la ville pêle-mêle avec les habitants, et criant avec eux *vive le Roi! vivent les Bourbons!* Toutes les inquiétudes cessèrent : l'arrivée de M. le duc d'Angoulême couronna

cette belle journée. La présence de ce prince, qui depuis long-temps figuroit avec honneur dans le rang des braves, avoit déja rassuré toutes les contrées situées au-delà de la Garonne : elle devint pour les Bordelois le gage assuré des bonnes intentions de l'armée des alliés. 1814.

La France entière étoit soumise. Le lieutenant-général du royaume travailloit alors à poser les bases d'un traité de paix avec toutes les puissances de l'Europe. Cette tâche honorable n'étoit pas sans difficultés, et demandoit peut-être plus de temps qu'on n'en mit à la remplir : mais il étoit urgent de diminuer la charge énorme que la présence d'une armée étrangère de 800,000 hommes faisoit peser sur le royaume.

Le nouvel ordre de choses s'organisoit lentement, parceque tout ne marchoit encore que d'après des garanties verbales. Le prince et la nation desiroient vivement qu'il y en eût d'écrites.

Les plénipotentiaires des puissances respectives, dont le vœu à cet égard étoit conforme à celui de la nation et du prince, se montrèrent faciles et généreux dansl e cours de la négociation : le 23 avril, ils signèrent les conventions suivantes :

Convention de Paris.

Art. I. « Toutes les hostilités sur terre et sur mer sont et demeurent suspendues entre les puissances alliées et la France.

II. « Pour constater le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France, et pour faire jouir la France autant que possible, d'avance, des avantages de la paix, les puissances alliées feront évacuer par leurs armées le territoire françois tel qu'il se trouvoit le 1er janvier 1792, à mesure que les

1814. places occupées hors de ces limites par les troupes françoises seront évacuées et remises aux alliés (1).

III. « Le blocus des places fortes en France sera levé sur-le-champ par les armées alliées.

IV. « Les flottes et les bâtiments de la France demeureront dans leur situation respective, sauf la sortie des bâtiments chargés de missions. Mais l'effet immédiat du présent acte, à l'égard des ports françois, sera la levée de tout blocus par terre ou par mer, la liberté de la pêche, celle du cabotage, etc.

V. « De part et d'autre les prisonniers, officiers et soldats de terre et de mer, et les otages seront immédiatement renvoyés dans leurs pays respectifs, sans rançon, ni échange, etc.

« *Fait à Paris, le* 23 *avril, l'an de grace* 1814. »

Ces conventions ne plurent pas à tout le monde. Les François qui avoient conservé trop de souvenirs de leur gloire passée regrettèrent vivement le Piémont et les limites du Rhin, et se trouvèrent humiliés d'être réduits à la France de 1792. Ces regrets annonçoient plus de sensibilité que de raison.

Le gouvernement qui venoit de succomber avoit armé toute l'Europe contre la France. C'est dans le sein de sa capitale qu'elle avoit reçu la paix, et que ses ennemis avoient fixé son nouvel état, sinon sans générosité, du moins sans rigueur ; et ce défaut de rigueur, il faut en convenir, après la conduite que les François avoient

(1) Ces places étoient Hambourg, Dantzick, Maëstricht, Mayence, Luxembourg, Flessingue, etc.

tenue en Prusse, en Autriche, et sur-tout en Espagne, pouvoit encore passer pour de la générosité. 1814.

« Si les alliés, maîtres de Paris en 1814, n'ont rien fait pour la France, au moins n'ont-ils rien fait contre elle, ainsi qu'ils le pouvoient. Ils n'étoient pas venus à Paris pour la France, pour la rendre puissante, pour entrer dans tous ses desirs, ainsi que quelques folles joies se le figuroient, mais pour se défendre eux-mêmes de ses atteintes passées et à venir. Les alliés avoient à concilier les intérêts permanents de l'Europe avec l'état que la France doit occuper parmi les pouvoirs européens (1). »

Premier traité de Paris.

La *convention*, dont nous venons de parler servit de base au traité de Paris, qui fut signé le 30 mai suivant, et dont voici les principales dispositions :

Art. Ier « La France conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existoient le 1er janvier 1792. Elle recevra en outre une augmentation de territoire qui sera déterminée par un des articles suivants. (Cette augmentation se composoit, entre autres, de Chambéry et d'Annecy en Savoie, de Saarbruck et d'Arneval, dans le département de la Sarre, des cantons de Valcour, Florennes et Beauraing, dans le département de Sambre et-Meuse, etc., etc.)

II. « Les cours alliées assurent à la France la possession d'Avignon, du comtat Venaissin, du comté de Montbéliard.

III. « La Hollande, placée sous la souveraineté de la

(1) *Du congrès de Vienne*, par M. de Pradt.

1814. maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire.

« Les états d'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédératif.

« La Suisse indépendante continuera de se gouverner par elle-même.

« L'Italie, hors des limites qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'états souverains.

IV. « L'île de Malte et ses dépendances appartiendront en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique.

V. « S. M. Britannique stipulant pour elle et pour ses alliés, restitue à S. M. Très-Chrétienne les colonies, pêcheries et comptoirs que la France possédoit au 1er janvier 1792, à l'exception des îles de France, de Tabago et de Sainte-Lucie, que S. M. Très-Chrétienne cède en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique.

VI. « Le port d'Anvers sera uniquement un port de commerce.

VII. « Les puissances alliées, voulant donner à S. M. Très-Chrétienne un nouveau témoignage d'amitié, renoncent à la totalité des sommes que les gouvernements ont à réclamer de la France, à raison des contrats, fournitures et amendes faites dans les différentes guerres qui ont eu lieu depuis 1792.

VIII. « Dans le délai de deux mois, toutes les puissances contractantes enverront des plénipotentiaires à Vienne pour régler, dans un congrès général, les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité, etc. »

Ce traité est signé, pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord.

Pour la Russie, par MM. André, comte Rasumoffsky, et Charles Robert, comte de Nesselrode.

Pour l'Angleterre, par le très honorable Robert Stewart, vicomte de Castlereagh, et le sieur Georges Gordon comte d'Aberdeen.

Pour l'Autriche, par le prince Clément de Metternich, et le comte Philippe de Stadion.

Pour la Prusse, par MM. Charles Auguste, baron de Hardenberg, Charles Guillaume, baron de Humboldt.

Arrivée du roi en France.

Il ne manquoit plus au bonheur des François que de jouir de la présence de leur roi.

Le 26 avril, il avoit débarqué à Boulogne; et il se rendoit, à petites journées, dans sa capitale, au milieu des flots de François de tout état et de tout âge, qui, en le fêtant, en le comblant de bénédictions, le combloient de joie, et retardoient sa marche.

Il arriva le 29 à Compiégne, où il fut complimenté par les maréchaux de France et par le corps législatif. Les douleurs de goutte qu'il ressentoit dans ce moment ne l'empêchèrent pas de répondre, avec autant de noblesse que de présence d'esprit, aux différents compliments qu'on lui adressa.

Il arriva le premier mai à Saint-Ouen, château situé à une lieue nord de Paris; et, dès le lendemain, il voulut consacrer l'inauguration de son régne par une déclaration solennelle, qu'on regarda dès-lors comme un précis de la charte qu'il se proposoit de donner aux François.

1814.

DÉCLARATION DU ROI.

Déclaration du roi.

« Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destinés à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle, si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

« Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étoient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent dans leur forme actuelle devenir lois fondamentales de l'état.

« Résolu d'adopter une constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une, qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons, pour le 10 du mois de juin de la présente année, le sénat et le corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes.

« Le gouvernement représentatif sera maintenu, tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir:

« Le sénat et la chambre composée des députés des départements.

« L'impôt sera librement consenti.

1814.

« La liberté publique et individuelle assurée.

« La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la liberté publique.

« La liberté des cultes garantie.

« Les propriétés seront inviolables et sacrées. La vente des biens nationaux restera irrévocable.

« Les ministres responsables pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre.

« Les juges seront inamovibles, et le pouvoir judiciaire indépendant.

« La dette publique sera garantie ; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

« La légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

« Tout François sera admissible aux emplois civils et militaires.

« Enfin nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

« Fait à St. Ouen, le 2 mai 1814.

« *Signé* Louis. »

Entrée du roi à Paris.

Le 4 mai 1814, le roi fit son entrée dans Paris. Le ciel étoit superbe, toute la population se porta au-dehors ; la joie étoit franche, vive et générale. Jamais fête publique n'offrit un plus magnifique spectacle, jamais, du moins, on n'en vit et de plus touchant et de plus animé. C'étoit un père de famille qui revoyoit ses enfants, dont il avoit été séparé par vingt-cinq années

1814. d'exil et d'infortunes ; c'étoient des enfants qui recevoient un père adoré, qu'ils croyoient avoir perdu pour toujours.

Ce qui ajoutoit à l'intérêt et aux transports de la joie publique, c'étoit la présence de Madame, duchesse d'Angoulême : elle étoit assise à côté de son oncle, dans une voiture découverte ; on ne pouvoit se lasser de contempler les traits de la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Tant de malheurs, tant de souvenirs et tant de vertus attendrissoient tous les cœurs, et jetoient au milieu de l'alégresse publique une teinte de mélancolie, qui en augmentoit le charme.

Le roi alla droit à la métropole, rendre graces à Dieu de l'étonnant miracle de la restauration, et des faveurs qu'il accordoit à son peuple. Les prières furent souvent interrompues par une irruption involontaire de cris de *vive le roi, vivent les Bourbons*. C'étoit un besoin du cœur, que ni la sainteté du lieu, ni la présence du roi ne pouvoient comprimer.

Depuis Saint-Ouen jusqu'à Notre-Dame, et depuis Notre-Dame jusqu'aux Tuileries, le roi marcha au milieu d'un concert de cris de joie et de bénédictions.

Le cortége s'arrêta sur le Pont-Neuf, devant la statue de Henri IV, que le démon de la révolution avoit renversée en 1792, que le bon génie des François, aidé de celui de l'architecte Belanger, avoit relevée depuis trois jours. Là, furent chantés par une musique militaire et répetés par un chœur de cent mille voix, les airs nationaux de *Vive Henri IV*, et *Où peut-on être mieux ?* Pendant qu'on les chantoit, douze jeunes filles vêtues de blanc présentoient au roi et à Madame des fleurs et des oranges. Un peuple immense leur offroit ses

vœux et ses hommages. . . . . Non, jamais avénement au trône n'a été plus éclatant, jamais vocation ne fut plus sacrée que celle de Louis XVIII. 1814.

C'étoit alors la croyance commune; le bonheur du prince et des sujets paroissoit réciproque, et tenir l'un à l'autre. Hélas! il fut de courte durée; aux jours d'alégresse, que nous venons de décrire, vont bientôt succéder des jours de peines et d'inquiétudes; mais n'anticipons pas sur les événements.

Les ministres que le roi nomma le lendemain de son arrivée étoient tous connus, hors un, et recommandés à son intérêt par quelques services rendus à l'état, ou par la voix de l'opinion publique.

Savoir : MM. Dambray, chancelier de France.

Talleyrand-Périgord, ministre des affaires étrangères.

L'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur.

Le général Dupont, ministre de la guerre.

Malouet, ministre de la marine.

L'abbé Louis, ministre des finances.

Beugnot, directeur de la police.

M. le comte de Blacas, que le roi nomma ministre de sa maison, et grand-maître de sa garde-robe, quoique issu d'une ancienne maison de Provence, n'en étoit pas moins un inconnu pour les François. Il avoit servi dans l'armée des princes pendant la révolution ; et depuis, il s'attacha particulièrement au roi, dont il devint le principal ministre, après la retraite de M. d'Avaray. C'étoit un homme simple et modeste dans ses mœurs; mais on l'accusa du genre d'ambition qui déplaît le plus aux François, celle d'avoir voulu s'emparer de la confiance exclusive de son maître.

Un des premiers soins du roi fut de faire rendre les

1814. honneurs funébres aux princes de sa maison, que la révolution avoit tout à-la-fois privés de la vie et de ces honneurs. Le 14 mai, un service solennel fut célébré à Notre-Dame, en l'honneur de ces augustes victimes; le roi s'y rendit sans cortége, et assista à la cérémonie *incognito*, dans une tribune préparée à cet effet. Dans l'oraison funébre que l'abbé Legris-Duval prononça à cette occasion, nous remarquâmes, et nous répéterons une phrase que voici :

« L'Éternel a entendu nos prières, il a vu couler nos larmes; elles ont fléchi sa colère, nos malheurs sont finis, et de nouveaux jours vont luire sur notre patrie. » Malheureusement l'orateur qui étoit un saint homme, et un homme éloquent, n'étoit pas un prophéte : nous entendîmes répéter son vœu de tous les côtés; s'il ne fut pas exaucé, ce ne fut ni la faute du roi, ni celle de la nation.

L'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse étoient encore à Paris : pendant leur séjour dans cette ville, rien ne fut omis de leur part pour en faire oublier la cause à ses habitants ; rien ne fut oublié de la nôtre pour leur exprimer les sentiments de reconnoissance et d'admiration qu'ils méritoient. Aux spectacles, au salon de peinture, dans les jardins publics, partout où ils paroissoient, ils en recueilloient le tribut sincère. Ils se promenoient souvent seuls, sans entours et sans gardes; ils visitèrent nos monuments et tous nos établissements publics, avouant par-tout et avec plaisir ce qu'ils offrent de favorable aux progrès des arts, d'honorable à l'humanité, de glorieux à la nation. Nos savants ont admiré leurs lumières, nos artistes ont ap-

précié leur goût, nos gens du monde n'ont eu qu'à se louer de leur politesse. Toutes les classes de la société ont pu les voir, les approcher, leur parler, et nul n'en approcha sans recueillir de leur bouche ou des éloges mérités, ou des encouragements délicats, ou de nobles témoignages de bienveillance. Par-tout ils furent accompagnés et suivis d'hommages publics, qu'ils ont pu recevoir sans scrupule, parcequ'ils étoient offerts sans intérêt. 1814.

Les empereurs d'Autriche et de Russie quittèrent la France dans les premiers jours de juin, emportant avec eux nos regrets, et laissant dans tous les cœurs les sentiments d'amour et de respect que les François accordent si volontiers aux princes qui en sont dignes.

Le lendemain de leur départ, le roi alla, en grand cortége, faire l'ouverture du corps législatif. Il se plaça sur son trône, ayant à sa droite les ducs d'Angoulême et d'Orléans; et à sa gauche, le duc de Berry et le prince de Condé. Monsieur, comte d'Artois, étoit malade et retenu dans son lit. Les maréchaux, les lieutenants-généraux, les grands officiers de la couronne, les membres de la chambre des pairs et les députés des départements étoient rangés circulairement en face du trône.

L'assemblée étoit debout et découverte; le roi ayant, par un signe, invité chacun à s'asseoir, prit la parole, et dit:

MESSIEURS,

« Lorsque, pour la première fois, je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'état, des représentants d'une nation qui ne cesse de me prodi-

1814. guer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

« J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes de la chrétienté. La guerre étoit universelle, la réconciliation l'est pareillement.

« Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a été transféré à aucune autre, et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres états acquièrent de sécurité accroît également la sienne, et par conséquent ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes, ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

« La gloire des armées françoises n'a reçu aucune atteinte ; les monuments de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

« Les routes de commerce, si long-temps fermées, vont être libres. Le marché de la France ne sera plus seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie ; celles dont l'habitude lui a fait un besoin ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre : elle ne sera plus réduite à s'en priver, ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manufactures vont refleurir, nos villes maritimes vont renaître ; et tout nous promet qu'un long calme au dehors et une félicité durable au dedans seront les heureux fruits de la paix.

« Un souvenir douloureux vient toutefois troubler

notre joie. J'étois né, je me flattois de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois, et j'occupe aujourd'hui sa place; mais du moins, il n'est pas mort tout entier, il revit dans ce testament qu'il destinoit à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devois succéder: c'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage, c'est pénétré des sentiments qui le dictèrent, c'est guidé par l'expérience et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la charte constitutionnelle dont vous allez entendre la lecture, et qui asseoit sur des bases solides la prospérité de l'état.

1814.

« Mon chancelier va vous faire connoître avec plus de détail mes intentions paternelles. »

Des acclamations réitérées et de nouveaux cris de *vive le roi* éclatèrent de toutes parts à la fin de ce discours.

M. le chancelier prit ensuite la parole, et dit :

« MM. les sénateurs, MM. les députés des départements,

« Vous venez d'entendre les paroles touchantes et les intentions paternelles de sa majesté; c'est à ses ministres à vous faire les communications importantes qui en sont la suite.

« Quel magnifique et touchant spectacle que celui d'un roi qui, pour s'assurer de nos respects, n'a besoin que de ses vertus; qui déploie l'appareil imposant de la royauté, pour apporter à son peuple, épuisé par vingt-cinq ans de malheurs, le bienfait si desiré d'une paix honorable, et celui non moins précieux d'une ordonnance de réformation, par laquelle il éteint tous les partis, comme il maintient tous les droits!

1814. « Il s'est écoulé bien des années, depuis que la Providence appela notre monarque au trône de ses pères. A l'époque de son avénement, la France, égarée par de fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée par de vaines espérances de liberté, étoit devenue la proie de toutes les factions, comme le théâtre de tous les excès. Elle a successivement essayé de tous les gouvernements, jusqu'à ce que le poids des maux qui l'accabloient l'ait enfin ramenée au gouvernement paternel qui, pendant quatorze siécles, avoit fait sa gloire et son bonheur.

« Le souffle de Dieu a renversé ce colosse formidable de puissance, qui pesoit sur l'Europe entière. Mais sous ses débris gigantesques, la France a retrouvé du moins les fondements inébranlables de son antique monarchie.

« C'est sur cette base sacrée qu'il faut élever aujourd'hui un édifice durable, que le temps et la main des hommes ne puissent plus détruire. C'est le roi qui en devient plus que jamais la pierre fondamentale; c'est autour de lui que tous les François doivent se rallier. Et quel roi mérita jamais mieux leur obéissance et leur fidélité! Rappelé dans ses états par les vœux unanimes de ses peuples, il les a conquis sans armée, il les a soumis par amour. Il a réuni tous les esprits en gagnant tous les cœurs.

« En pleine possession de ses droits héréditaires, il ne veut exercer l'autorité qu'il tient de Dieu et de ses pères, qu'en posant lui-même les bornes de son pouvoir.

« Il ne veut être que le chef suprême de la grande famille dont il est le père. C'est lui-même qui vient

donner aux François une charte constitutionnelle, appropriée à leurs desirs comme à leurs besoins. 1814.

« Il faut à la France une autorité royale protectrice, sans qu'elle puisse devenir oppressive. Il faut au roi des sujets aimants et fidèles, toujours libres et égaux devant la loi. L'autorité doit toujours avoir assez de force pour déjouer tous les partis, comprimer toutes les factions, en imposer à tous les ennemis qui menaceroient son repos et son bonheur.

« La nation peut en même temps desirer une garantie contre tous les genres d'abus dont elle vient d'éprouver les excès.

« La situation momentanée du royaume, après tant d'années d'orages, exige enfin quelques précautions, peut-être même quelques sacrifices, pour apaiser toutes les haines, prévenir toutes les réactions, consolider toutes les fortunes; amener, en un mot, tous les François à un oubli généreux du passé et à une réconciliation générale.

« Tel est, messieurs, l'esprit vraiment paternel dans lequel a été rédigée cette grande charte que le roi m'ordonne de mettre sous vos yeux.

« Je ne doute pas qu'elle n'excite parmi vous un enthousiasme de reconnoissance, qui, du sein de la capitale, se propagera bientôt jusqu'aux extrémites du royaume. »

Après ce discours, M. Ferrand, ministre d'état, fut chargé de lire la charte et la déclaration du roi qui la précède. En voici le texte.

Charte donnée par le roi.

« Louis par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre,

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut:

1814. « La divine Providence, en nous rappelant dans nos états, après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix étoit le premier besoin de nos sujets, nous nous en sommes occupés sans relâche ; et cette paix, si nécessaire à la France, comme au reste de l'Europe, est signée.

« Une charte constitutionnelle étoit sollicitée par l'état actuel du royaume, nous l'avons promise et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avoient point hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des temps ; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe-le-Bel ; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de Charles IX ; enfin que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances, dont rien encore n'avoit surpassé la sagesse.

« Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets du progrès toujours croissant des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siécle, et les graves altérations qui en sont résultées. Nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une charte constitutionnelle étoit l'expression d'un besoin réel ; mais, en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de commander. Des hommes sages pris dans les premiers corps de l'état se sont réunis à des

commissaires de notre conseil, pour travailler à cet important ouvrage. 1814.

« En même temps que nous reconnoissions qu'une constitution libre et monarchique devoit remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples étoit de conserver pour leur propre intérêt les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seroient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue : qu'ainsi lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une charte constitutionnelle peut être de longue durée; mais que, quand la violence arrache des concessions à la foiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la charte constitutionnelle dans le caractère françois et dans les monuments vénérables des siécles passés.

« Ainsi nous avons vu dans le renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes. Nous avons remplacé par la chambre des députés ces anciennes assemblées des champs de Mars et de Mai, et ces chambres du tiers-état qui ont si souvent donné tout à-la-fois des preuves de zéle pour les intérêts du peuple, de respect et de fidélité pour l'autorité des rois.

En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avoient interrompue, nous avons

1814. effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille, nous n'avons su répondre à l'amour, dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation! le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les François vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui.

« Sûrs de nos intentions, forts de notre conscience, nous nous engageons, devant l'assemblée qui nous écoute, à être fidéle à cette charte constitutionnelle, nous réservant d'en jurer le maintien avec une nouvelle solennité devant les autels de celui qui pése dans la même balance les rois et les nations.

« A ces causes, nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, de la charte constitutionnelle qui suit.

DROITS PUBLICS DES FRANÇOIS.

Art. I[er] « Les François sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

II. « Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état.

III. « Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

IV. « Leur liberté individuelle est également garan-

tie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit. 1814.

V. « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

VI. « Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'état.

VII. « Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine et ceux des autres cultes chrétiens reçoivent seuls des traitements du trésor royal.

VIII. « Les François ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

IX. « Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

X. « L'état peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public, légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

XI. « Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration, sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

XII. « La conscription est abolie; le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

FORMES DU GOUVERNEMENT.

XIII. « La personne du roi est inviolable et sacrée; ses ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

XIV. « Le roi est le chef suprême de l'état. Il commande les forces de terre et de mer. Il déclare la guerre

1814. et fait les traités de paix, d'alliance et de commerce. Il nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les réglements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'état.

XV. « La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la chambre des pairs et la chambre des députés des départements.

XVI. « Le roi propose la loi.

XVII. « La loi proposée est, au gré du roi, portée ou à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

XVIII. « Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

XIX. « Les chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qui leur paroît convenable que la loi contienne.

XX. « Cette demande pourra être faite par chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret. Elle ne sera envoyée à l'autre chambre par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

XXI. « Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du roi. Si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

XXII. « Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

XXIII. « La liste civile est fixée, pour toute la durée du régne, par la première législature assemblée après l'avénement du roi.

1814.

DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

XXIV. « La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

XXV. « Elle est convoquée par le roi, en même temps que la chambre des députés des départements.

XXVI. « Toute assemblée de la chambre des pairs, qui seroit tenue hors du temps de la session de la chambre des députés, ou qui ne seroit pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit.

XXVII. « La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité (1); le roi peut les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

XXVIII. « Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

XXIX. « La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, ou, en son absence, par un pair nommé par le roi.

XXX. « Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance.

XXXI. « Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre exprès du roi, à peine de nullité de tout ce qui auroit été fait en leur présence.

XXXII. « Les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes.

(1) Le même jour le roi arrêta une liste de cent cinquante-quatre pairs à vie.

1814. XXXIII. « La chambre des pairs connoît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état.

XXXIV. « Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre et jugée que par elle en matière criminelle.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

XXXV. « La chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par des lois.

XXXVI. « Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

XXXVII. « Les députés seront élus pour cinq ans, de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

XXXVIII. « Aucun député ne peut être admis dans la chambre, s'il n'est âgé de quarante ans et s'il ne paye une contribution directe de mille francs.

. . . .

. . . .

XLIV. « Les séances de la chambre sont publiques.

. . . .

. . . .

XLVIII. « Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le roi.

XLIX. « L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

L. « Le roi convoque chaque année les deux chambres.

LI. « Aucune contrainte par corps ne peut être exer-

cée contre un membre de la chambre durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie. 1814.

. . . .

. . . .

DES MINISTRES.

LIV. « Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de celle des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

LV. « La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la chambre des pairs qui, seule, a celui de les juger.

LVI. « Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion.

DE L'ORDRE JUDICIAIRE.

LVII. « Toute justice émane du roi; elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

LVIII. « Les juges nommés par le roi sont inamovibles.

LIX. « Les cours et tribunaux ordinaires, actuellement existants, sont maintenus.

. . . .

LXII. « Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

. . . .

LXIV. « Les débats seront publics en matière criminele, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs.

LXV. « L'institution des jurés est conservée.

1814. LXVI. « La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra être rétablie.

LXVII. « Le roi a le droit de faire grace et celui de commuer les peines.

DROITS GARANTIS PAR L'ÉTAT.

LXIX. « Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

LXX. « La dette publique est garantie. Toute espéce d'engagement pris par l'état avec ses créanciers est inviolable.

LXXI. « La noblesse ancienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

LXXII. « La légion d'honneur est maintenue. »

La lecture de la charte fut suivie de celle de quatre ordonnances du roi.

La première déclaroit que, conformément aux anciennes constitutions françoises, aucun étranger ne pourroit siéger, à compter de ce jour, ni dans la chambre des pairs, ni dans celle des députés, à moins que, par d'importants services rendus à l'état, il n'eût obtenu du roi des lettres de naturalisation.

La seconde déclaroit que la dotation du sénat et des sénatoreries étoit réunie au domaine de la couronne, et que les membres du sénat nés françois conserve-

roient une pension annuelle de trente-six mille francs, et leurs veuves une pension de six mille francs.

La troisième affectoit le palais du Luxembourg et ses dépendances à la chambre des pairs, tant pour y tenir ses séances que pour le logement des officiers.

La quatrième affectoit le palais Bourbon aux séances de la chambre des députés, et déclaroit que le traitement dont les anciens députés au corps législatif avoient joui jusqu'alors leur seroit continué pendant le temps qui restoit à écouler de leurs fonctions.

Les pairs et les députés prêtèrent ensuite serment de fidélité entre les mains du roi; et immédiatement après, sa majesté descendit de son trône et retourna aux Tuileries au milieu des signes les plus éclatants de l'alégresse publique.

Nous nous sommes arrêtés avec complaisance sur les détails de cette journée, et parcequ'elle nous a laissé de profonds souvenirs, et parceque nous n'avançons qu'avec peine vers celles qui l'ont suivie.

Un étranger qui, sans connoître la France, eût assisté à la séance royale du 4 juin, auroit pu croire que tous les assistants étoient animés du même esprit, et ne formoient qu'un seul vœu; car tous applaudirent avec les mêmes transports au discours plein de sagesse, de convenance et de dignité que le roi prononça. Mais qu'il s'en falloit que tous ces hommages publics fussent également sincères, également désintéressés!

Les partisans de l'ancien régime, émigrés, ducs et hauts barons, en applaudissant, rêvoient le retour de leurs priviléges.

Les partisans de l'empereur déchu, sénateurs, maré-

chaux et députés, applaudissoient, en rêvant aux moyens de conserver ou de regagner leurs dotations.

1814.

Premiers symptômes de mécontentement.

Les hommes coupables des excès de la révolution, républicains, jacobins et libéraux, applaudissoient à l'amnistie généreuse qu'on leur offroit, et rêvoient aux moyens de s'en passer.

La charte, qui, ce jour-là, obtint et méritoit autant d'applaudissements que le discours du roi, ne fut, dès le lendemain, qu'un sujet de discorde, une pierre d'achoppement, et une énigme pour tout le monde.

Cette charte étoit peut-être un excellent code politique, et le meilleur qu'on pût donner à une nation moins inquiète que la nôtre : mais, abusés que nous étions, depuis vingt-cinq ans, par de fausses promesses, et par des mots vides de sens, nous étions tombés dans une impatience de soumission qui ressembloit fort à la *mutinerie*.

Il arriva que tous les partis étudièrent la charte pour se l'approprier, et se l'approprièrent pour la modifier ou la renverser. Chacun prétendit l'expliquer à sa manière: chacun la blâmoit ou la préconisoit, selon qu'il y voyoit ou n'y voyoit pas ses opinions : chacun se mettoit à la place du roi, gouvernoit l'état, jugeoit les ministres, administroit les finances, et arrangeoit les cabinets de l'Europe à sa fantaisie; et au milieu de ces talents universels, de ces vanités pointilleuses, de ces discussions bruyantes, de ces tiraillements séditieux, l'esprit du gouvernement s'égaroit, sa force morale s'affoiblissoit, les partis se fortifioient de toute la foiblesse qu'il laissoit voir, et profitoient de toutes les fautes qu'ils lui faisoient commettre.

Il ne faut pas se dissimuler que, par l'effet de la ré-

volution, les hommes les plus disposés à l'obéissance veulent examiner aujourd'hui les titres de ceux que la force ou la Providence a établis au-dessus d'eux pour les gouverner, et que les royalistes, comme les libéraux, veulent savoir pourquoi ils obéissent.

1814. Changement opéré dans les mœurs.

Il y auroit ou trop de simplicité, ou trop de mauvaise foi à soutenir que tant de scènes orageuses, tant de discussions politiques, tant d'emplois livrés à l'exercice de tous, tant d'écrits bons ou mauvais sur la politique et l'administration, tant de rivalités, tant de frottements entre toutes les opinions, ont laissé les esprits dans l'état de soumission, et les gouvernements dans l'état de sécurité où ils étoient en 1788.

Nous avons subi un grand changement dans nos opinions, comme dans nos habitudes; c'est un fait. En sommes-nous plus heureux? c'est une autre question.

Si nous exceptons quelques milliers d'individus que la révolution a comblés de biens et d'honneurs, tout le monde se plaint aujourd'hui, les uns du mal que la révolution leur a fait, les autres de celui qu'une contre-révolution peut leur faire.

Les gouvernements se plaignent de l'indocilité des peuples, et les peuples se plaignent de l'instabilité des gouvernements.

Les pauvres se plaignent de la dureté des nouveaux riches, et ceux-ci se plaignent de l'insolence des pauvres.

Les vieillards se plaignent de la présomption des jeunes gens, qui savent tout sans avoir rien appris. Les jeunes gens se plaignent de l'obstination des vieillards, qui croient tout savoir, parcequ'ils n'ont rien oublié.

1814. Les maris se plaignent du luxe et de la dissipation que la révolution a introduits dans leurs ménages. Les femmes se plaignent de l'abandon dans lequel elles sont délaissées, depuis que les discussions politiques ont tourné la tête à leurs maris.

Etat de souffrance de la société.

Si de ces plaintes particulières nous nous élevons à de plus hautes considérations, nous ne pourrons nous empêcher de remarquer que non seulement la France, mais l'Europe entière est dans un état de souffrance, tout-à-fait inconnu il y a trente ans.

Esprit militaire.

Une des causes de cet état de souffrance est dans l'esprit militaire qui est devenu la maladie endémique des gouvernements. L'Europe est un camp. Une population de 150 millions d'habitants fournit aujourd'hui trois millions de soldats, ce qui est précisément le double de ce qu'elle fournissoit avant la révolution.

La force réelle des armées n'est pas dans leur nombre; le nombre n'y fait rien, dès qu'un nombre égal peut lui être opposé.

Avec une armée de 22,000 hommes, César conquit l'empire du monde à Pharsale. Henri IV a conquis le trône de France avec 15,000 hommes.

Excès des impôts.

Un abus en entraîne d'autres. L'excès des forces militaires a produit celui des impôts. On n'interroge plus les nations sur ce qu'elles doivent payer pour défendre leur indépendance, mais sur ce qu'elles peuvent supporter sans succomber. Les propriétaires, en France et en Angleterre, ne sont plus que les fermiers du fisc. Le propriétaire d'une ferme de 100,000 francs de capital, qui ne réunit pas à son revenu celui d'une place ou le

produit de quelque industrie, ne peut ni élever sa famille ni vivre avec aisance (1). 1814.

Abus des constitutions.

Un troisième vice de notre situation actuelle, c'est que tout est rapporté aujourd'hui à la société générale, et rien à l'individualité, qui est pourtant le but des associations humaines; par-là l'objet de l'association est interverti. Ce n'est plus pour la société qu'on fait des constitutions, c'est pour les constitutions qu'on forme les sociétés.

Tous les gouvernements que la révolution a donnés à la France ne se sont soutenus que par des coups d'état, dont l'action fut toujours rapide, inévitable, inflexible. Tandis que les chefs préparoient leurs armes, les individus étoient retenus dans l'isolement par les moyens de surveillance, de police et d'inquisition qu'on exerçoit contre eux. Jamais le pouvoir n'a été plus près du sujet; jamais le sujet n'a éprouvé plus de craintes et de défiances que depuis la publication des *droits de l'homme* et l'établissement des *constitutions libérales*. C'est ce qui explique, et en même temps ce qui justifie jusqu'à un certain point l'extrême docilité avec laquelle les François ont obéi tour-à-tour à Mirabeau, à Robespierre, à Barras, à Merlin, à Buonaparte, à tous ceux qui, à l'abri d'une constitution, se sont emparés des rênes du gouvernement.

Dans le fait, il n'y a eu que des dictatures en France depuis le 14 juillet 1789 jusqu'à la rentrée du roi en 1814. Chaque dictateur a commandé, imposé, requis, déplacé tout ce qu'il a voulu. Les hommes passoient,

(1) *Congrès de Vienne*, par M. de Pradt.

1814. l'esprit restoit. Ces dictatures, devenues le centre de tous les intérêts, attiroient tout à elles, touchoient à tout, vendoient tout, dilapidoient tout. Voilà ce qui a produit cette prodigieuse multitude d'employés dans les bureaux, cette bureaucratie qui est devenue le ver rongeur des états, et la lèpre des sociétés modernes.

Bureaucratie.

Le nombre des employés est immense; chacun d'eux est un impôt. Et quel cas en fait-on? on les prend, on les rejette avec la même indifférence. Ces changements fréquents entretiennent dans les administrations un mouvement qui ne s'arrête jamais, et des embarras qui subsistent toujours.

Education.

L'éducation de toutes les classes de la société est à-peu-près la même aujourd'hui, c'est-à-dire aussi mauvaise pour les uns que pour les autres.

En sortant du collége, les jeunes gens se croient plus instruits que leurs maîtres; ils veulent être des hommes; ils ont des prétentions à tout. Se précipitant dans les routes de la fortune, quelques uns arrivent, d'autres en plus grand nombre échouent; l'humeur gagne ceux-ci: l'envie s'allume dans leurs cœurs, la misère les jette dans le parti de l'opposition, où ils vont grossir le nombre des esprits chagrins, des frondeurs, des mécontents et des factieux. C'est du sein de cette jeunesse insensée ou égarée que sortent aujourd'hui tous ces libelles diffamatoires contre les gouvernements légitimes, ces brochures séditieuses ou immorales, ces journaux incendiaires qui, sous prétexte de réformer les abus de l'autorité et de combattre les préjugés de la superstition, prêchent la révolte et l'impiété, soulèvent les passions de la multitude, et attaquent audacieusement tout ce que les hommes ont respecté jusqu'ici.

Licence de la presse.

1814.

En nous résumant, nous trouvons que la mauvaise éducation que la jeunesse reçoit depuis trente ans, la licence de la presse, les illusions de la liberté, l'abus des constitutions, l'excès des impôts, et l'invasion de l'esprit militaire, sont des causes sans cesse agissantes contre la soumission des peuples, la sécurité des gouvernements et le repos de la société, et des causes dont l'action n'a été que momentanément suspendue par la chute de Napoléon.

Derniers jours de bonheur.

Le moment de bonheur qui s'ensuivit fut trop court; il passa comme un éclair. Il semble qu'on avoit le pressentiment qu'il ne dureroit pas long-temps; on se pressa d'en jouir; on se livra sans réserve, comme sans défiance, à ses goûts, à ses travaux, à ses affections. Chacun se félicitoit d'avoir retrouvé ses parents, ses amis, ses habitudes, et sur-tout la faculté de penser tout haut, et d'agir sans contrainte.

Les arts et les lettres, le commerce et les plaisirs, tout renaissoit à-la-fois dans nos cités. Des fêtes brillantes, des modes nouvelles, une grande affluence d'étrangers, un grand mouvement dans tous les canaux de la vie, concouroient à nous faire oublier les transes mortelles, les images de sang, les cris de guerre des années précédentes.

L'homme de la campagne, délivré des réquisitions, des conscriptions et des logements militaires, respiroit à son aise, labouroit son champ avec assurance, voyoit croître avec plaisir ses moissons et ses enfants, rendoit grace à Dieu et bénissoit le roi.

En pressant sur son sein maternel l'unique rejeton de sa famille, la jeune femme ne trembloit plus pour

1814. ses jours, et disoit avec ravissement : celui-ci ne partira pas ; nous avons un bon roi ; la guerre est finie.

En jetant un coup d'œil de satisfaction sur ses livres de compte, sur ses magasins, sur son portefeuille, le négociant se réjouissoit du mouvement inespéré que la confiance avoit imprimé tout-à-coup à la circulation de l'argent, au crédit, à l'industrie nationale.

Avec la monarchie légitime, l'architecte retrouva son compas, le peintre sa palette, le musicien sa lyre, le poëte son imagination, l'homme de lettres sa conscience et son talent...

Quel mauvais génie vint donc nous ravir tout-à-coup ces biens précieux, et replongea la France dans un autre abyme de malheurs?

La charte étoit à peine proclamée, avons-nous dit, qu'elle devint la pierre d'achoppement de tous les partis, au lieu d'être l'arche d'alliance entre tous les intérêts.

Premières causes d'inquiétudes.

Le roi n'avoit pas cessé d'être un objet de respect et d'amour pour la nation : mais entouré de deux espèces d'hommes qui lui étoient recommandés, les uns par leurs malheurs, les autres par leurs services, et qui le pressoient avec la même ardeur, les uns de leur rendre tout ce qu'ils avoient perdu, les autres de leur conserver tout ce qu'ils avoient acquis, il ne pouvoit favoriser l'un des deux partis, sans blesser l'autre ; et souvent ses graces, qu'il croyoit n'accorder qu'à la justice, lui étoient arrachées par l'intrigue, excitoient du mécontentement des deux côtés, et commençoient à diminuer la confiance illimitée qu'on avoit prise d'abord dans son gouvernement, et que méritoient ses bonnes intentions.

Lorsqu'il rentra dans le royaume de ses ancêtres, Louis XVIII pouvoit reprendre leur couronne par droit de succession, ou la recevoir des mains de la nation. En suivant le premier de ces deux partis, il couroit les risques de s'aliéner le cœur de tous les hommes de la révolution ; le second lui étoit interdit par les principes de la monarchie héréditaire. Il prit un moyen terme. En octroyant une charte à la nation, il ne lui disputa point ses droits, et reprit les siens sans obstacle et sans réclamation. Tout étoit fini par cet accord tacite, qui sembloit couvrir d'un voile religieux les droits respectifs des rois et des peuples ; et nous aurions joui de l'heureuse paix qu'il nous promettoit, si la fermeté du gouvernement eût répondu à la sage politique de son chef, et si on eût voulu imposer silence aux réclamations séditieuses que ne tardèrent pas à faire entendre ces deux espéces d'hommes dont nous avons parlé plus haut. On n'en fit rien ; au lieu de les punir, on les ménagea. Et l'on verra bientôt de quel déluge de maux cette foiblesse fut suivie. 1814.

Tandis que les factions renaissantes creusoient ce nouvel abyme sous nos pieds, les souverains alliés s'étoient rendus à Vienne, et réunis en congrès, dans l'intention de consolider la paix générale dont ils avoient posé les bases à Paris. Congrès de Vienne.

Ce fut un grand et beau spectacle pour le monde entier, que cette réunion de grands monarques ; ce sénat de rois qui, animé d'un seul esprit, allant au même but, instruit par l'expérience, voulant prévenir le retour des désordres qu'avoit causés la révolution, ne parut occupé que des intérêts de l'humanité. Je ne sais si, dans aucuns temps, les rois ont manifesté plus de

1814. bienveillance pour les peuples, plus de sagesse dans leurs vues, plus de concert dans leurs opérations; mais certes ils n'ont jamais proclamé de plus nobles résolutions.

« Que le repos et le contentement renaissent enfin sur la terre, avoient-ils dit en quittant la France. Que chaque peuple retrouve le bonheur dans ses lois, et sous son gouvernement; que la religion, les arts, les sciences et les lettres refleurissent de nouveau pour le bonheur de la société et le bien-être de chaque individu (1). »

La promptitude et la facilité avec lesquelles tous les intérêts de la France avoient été réglés leur parurent d'un bon augure pour le réglement des mêmes intérêts dans les autres états de l'Europe. Si le succès ne répondit pas à leurs intentions, ce fut moins la faute de leur zéle, que celle des circonstances inouies qui survinrent au milieu de leurs opérations et qui paralysèrent leur bonne volonté.

Leurs premières délibérations eurent pour objet,

1° De mettre désormais l'Allemagne à l'abri des invasions étrangères, soit par l'établissement d'une armée nationale et permanente, soit par la construction de places fortes sur les frontières;

2° De tenir en réserve les territoires vacants, comme un fonds commun dans lequel on puiseroit les indemnités dont on avoit besoin dans l'aménagement général;

3° De stipuler, en temps utile, l'établissement de constitutions dans lesquelles les peuples et les souve-

(1) Proclamation de l'empereur de Russie.

rains trouveroient une garantie réciproque pour un meilleur avenir; 1814.

4° De rétablir autant que possible chacun dans ses possessions, en n'exigeant que les sacrifices commandés par le bien général, et en prenant pour base de ces restitutions LA LÉGITIMITÉ, considérée comme le principe réparateur de l'ordre si long-temps violé en Europe, et conservateur de celui que le congrès vouloit établir.

Tout porte à croire que, sans le funeste événement qui rompit soudain cette auguste assemblée, aucune des espérances qu'elle avoit laissé entrevoir n'eût été frustrée.

Ce qu'elle fit et arrêta dans le court espace de sa réunion est contenu dans l'acte que nous allons transcrire.

ACTE FINAL DU CONGRÈS DE VIENNE.

« *Au nom de la très sainte et indivisible Trinité,* Acte final du congrès.

« Les puissances qui ont signé le traité conclu à Paris le 30 mai 1814, s'étant réunies à Vienne pour compléter les dispositions dudit traité, et pour y ajouter les arrangements nécessaires à la pacification générale, etc., ont autorisé leurs plénipotentiaires à conclure et à munir de leur signature commune les articles suivants :

Art. Ier « Le duché de Varsovie est réuni à l'empire de Russie, pour être possédé par sa majesté l'empereur de Russie, ses héritiers et successeurs à perpétuité. Sa majesté impériale prendra, avec ses autres titres, celui de *czar, roi de Pologne.* Les Polonois, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront

1815. une représentation et des institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder.

II. « La ville de Cracovie, avec son territoire, est déclarée à perpétuité cité libre, indépendante et strictement neutre, sous la protection de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

III. « Sa majesté le roi de Saxe renonce à perpétuité, pour lui et ses descendants et successeurs, aux droits et titres sur les districts et territoires de son royaume qui ont été réunis à celui de Prusse; ces districts et territoires seront désignés sous le nom de *duché de Saxe*, et le roi de Prusse ajoutera à ses titres ceux de *duc de Saxe*, *margrave des deux Lusaces* et *landgrave de Thuringe* (1),

IV. « L'Autriche, la Russie, la Grande-Bretagne et la France garantissent au roi de Prusse la possession des pays désignés dans l'article précédent.

V. « Le roi de Prusse étant rentré dans ses droits par suite de la dernière guerre, rentre en possession de la ville de Dantzick, du cercle de Cottbus, de la Vieille-Marche, de la partie du duché de Magdebourg située sur la rive gauche de l'Elbe, des principautés de Paderborn et de Neufchatel, etc., etc., etc.

VI. « Le roi de Prusse réunira à sa monarchie endeçà du Rhin la ville de Wetzlar et son territoire, le grand-duché de Berg, le duché de Westphalie, le comté

(1) La spoliation que le roi de Saxe éprouva dans cette circonstance avoit pour prétexte et n'aura jamais pour excuse l'attachement qu'il montra, jusqu'à la bataille de Leipsick inclusivement, à la cause de Buonaparte *son allié*.

de Dortmund, la principauté de Siegen, et sur la rive gauche des villes et territoires (longuement désignés dans le traité). 1815.

VII. « Le roi de la Grande-Bretagne substituera à son ancien titre d'*électeur du saint empire romain*, celui de *roi de Hanovre*.

VIII. « Le roi de Prusse lui cède la principauté de Hildesheim, la ville de Gozlar, la principauté d'Ost-Frize, etc.

IX. « Le roi de la Grande-Bretagne cède au roi de Prusse une partie du duché de Lauembourg, les bailliages de Klœtze, d'Elbingerode, de Reckeberg, etc.

X. « Le roi de Bavière possédera en toute propriété et souveraineté le grand-duché de Wurzbourg.

XI. « La ville de Francfort, avec son territoire, est déclarée libre, et fera partie de la ligue germanique.

XII. « Le prince-primat recevra, à dater du 1er juin 1814, une pension viagère de cent mille florins à titre d'indemnité.

XIII. « Le grand-duc de Hesse obtient, en échange du duché de Westphalie qui est cédé au roi de Prusse, un territoire sur la rive gauche du Rhin, dans le ci-devant département du Mont-Tonnerre, comprenant une population de cent quarante mille habitants.

XIV. « L'ancien duché de Luxembourg est réuni au royaume des Pays-Bas; mais la ville même de Luxembourg sera considérée, sous le rapport militaire, comme forteresse de la confédération germanique.

XV. « L'intégrité des dix-neuf cantons suisses, tels qu'ils existoient en corps politique lors de la convention du 29 décembre 1813, est reconnue comme base du système helvétique.

1815. XVI. « Le Valais, le territoire de Genéve, la principauté de Neufchâtel, sont réunis à la Suisse, et formeront trois nouveaux cantons.

XVII. « L'évêché de Bâle et la ville de Bienne feront partie du canton de Berne.

XVIII. « Les états qui composoient la ci-devant république de Gênes sont réunis à perpétuité aux états du roi de Sardaigne.

XIX. « Les limites des états du roi de Sardaigne, du côté de la France, sont telles qu'elles existoient au 1er janvier 1792, à l'exception des changements portés dans le traité de Paris, du 30 mai 1814.

XX. « L'empereur d'Autriche réunira à sa monarchie, pour être possédés à perpétuité par lui et ses successeurs, les états qui composoient la ci-devant république de Venise, les duchés de Milan et de Mantoue, le comté de Tyrol, la ville de Trieste, la Carniole, la Haute-Carinthie, les vallées de la Valteline, de Bormio, de Chiavenna, le territoire de la ci-devant république de Raguse, etc.

XXI. « L'archiduc François d'Est et ses héritiers posséderont, en toute propriété et souveraineté, les duchés de Modène, de Reggio et de Mirandole.

XXII. « Sa majesté l'impératrice Marie-Louise possédera, en toute propriété et souveraineté, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. La réversibilité de ces pays sera déterminée d'un commun accord entre les cours d'Autriche, de Russie, de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Prusse.

XXIII. « L'archiduc Ferdinand d'Autriche est rétabli, tant pour lui que pour ses héritiers, dans tous les droits

de souveraineté et propriété sur le grand-duché de Toscane, auquel seront réunis l'état *des Présides*, l'île d'Elbe et les fiefs impériaux de Vernio, de Montanto et Monte-Santa-Maria. 1815.

XXIV. « La principauté de Lucques sera possédée, en toute souveraineté, par sa majesté l'infante Marie-Louise et ses descendants en ligne directe et masculine. Il sera ajouté aux revenus de cette principauté une rente de cinq cent mille francs que l'empereur d'Autriche et le grand-duc de Toscane s'engagent à payer régulièrement, aussi long-temps que les circonstances ne permettront pas de procurer à sa majesté l'infante Marie-Louise et à son fils un autre établissement.

XXV. « Sa majesté le roi Ferdinand IV est rétabli, tant pour lui que pour ses héritiers, sur le trône de Naples, et reconnu par les puissances comme roi du royaume des Deux-Siciles.

XXVI. « Le prince-régent de Portugal s'engage à restituer au roi de France la Guyane françoise jusqu'à la rivière d'Oyapock.

XXVII. « La langue françoise ayant été employée dans toutes les copies du présent traité, il est reconnu par les puissances qui ont concouru à cet acte que l'emploi de ladite langue ne tirera point à conséquence pour l'avenir.

XXVIII. « Il sera déposé à Vienne, aux archives de cour et d'état de sa majesté impériale, un exemplaire de ce traité général, pour servir dans le cas où l'une ou l'autre des cours de l'Europe jugeroit convenable de consulter le texte original de cette pièce.

« En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé :

1815. « Pour l'Autriche, le prince de Metternich et le baron de Wessemberg.

« Pour la France, le prince de Talleyrand, le duc de Dalberg et le comte Alexis de Noailles.

« Pour l'Angleterre, MM. Clancarty, Cathcart, et Stewart.

« Pour le Portugal, le comte de Palmella, don Antonio de Saldanha, et don Joaquim Lobo de Silveïra.

« Pour la Prusse, le prince de Hardenberg, le baron de Humboldt.

« Pour la Russie, le prince de Razoumoffski, le comte de Stakelberg, et le comte de Nesselrode.

« Pour la Suède, le comte Charles Axel de Locwenhielm. »

Pendant que sous les yeux des plus grands souverains de l'Europe, les plus savants publicistes régloient ainsi les intérêts de cette partie du monde, un homme, un seul homme se disposoit à les bouleverser de nouveau, et vint à bout de sa funeste entreprise.

Projets de Buonaparte.

Que Buonaparte ait signé de bonne foi ou non son acte d'abdication, c'est ce qu'il importe peu de savoir aujourd'hui. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en le signant il céda à la nécessité, et qu'il ne se crut pas engagé par une loi qui n'engage personne.

On croira facilement qu'il ne déposa pas sans regrets une couronne qui lui avoit coûté tant de peines, et qu'en la déposant il conserva l'arrière-pensée de la recouvrer un jour, si l'occasion se présentoit. On sait que le traité de Paris lui assuroit la conservation de son titre, de ses honneurs, de ses trésors; et tous ces

avantages concouroient à le confirmer dans ses desseins secrets. 1815.

Personne ne savoit mieux que lui prévoir un événement. Personne ne sut mieux lier ensemble un grand nombre d'idées, embrasser dans ses vues un grand espace de temps, et tracer des plans qui auroient paru impraticables à tout autre que lui, et dont le succès, dans ses mains, n'a que trop souvent justifié son audace.

Les premiers jours de son exil furent employés à son établissement. Il aimoit à bâtir : il fit commencer un palais pour lui, des casernes pour ses gardes, des écuries pour ses chevaux, une salle de spectacle pour ses sujets. Il voulut ensuite connoître par ses yeux l'industrie et l'agriculture de ses états ; il visita les carrières de marbre, les mines de fer, les ateliers de forgerons, les cabanes de pêcheurs, qu'ils renferment. Il fit planter des arbustes d'Italie dans ses jardins, des mûriers sur les routes, des vignes à sa maison de campagne.

Ces travaux et ces voyages ne l'empêchoient ni de passer fréquemment la revue de son armée de 400 hommes, ni de donner des fêtes brillantes aux dames de Porto-Ferrajo, ni d'écrire les *Mémoires de son règne*... Mais tout cela n'étoit qu'un jeu d'escamoteur, et le voile officieux qui couvroit ses intrigues en Italie, ses manœuvres en France, et sa correspondance à Vienne.

Conspiration à l'île d'Elbe.

De l'île d'Elbe, comme du haut d'un observatoire, son vaste coup d'œil embrassoit l'Europe entière, mais se fixoit principalement sur Vienne, sur Milan, sur Paris, sur Lyon et sur Grenoble. Il avoit dans toutes ces villes des émissaires adroits qui souffloient par-

1815. tout le feu de la guerre, en répandant par-tout les plus vives alarmes sur le retour du régime féodal, sur les prétentions des émigrés, sur les ressentiments des prêtres, sur la vente des biens nationaux, etc.

Des soldats ambitieux, des sénateurs dégradés, d'anciens conseillers d'état, des femmes corrompues, des espions de police alloient et venoient, sans trop de mystère, de Paris à Lyon, et de l'île d'Elbe à Paris. C'étoit une conspiration d'un genre nouveau, dont les agents ne prenoient pas la peine de se cacher. On savoit qu'ils se rassembloient à Neuilly, à Saint-Leu et dans quelques cafés de Paris, et personne ne les inquiétoit.

Des hommes réprouvés par leurs crimes et marqués du sceau de l'infamie osoient reparoître dans le monde, d'où l'opinion publique les avoit chassés dans les premiers jours de la restauration; ils osoient davantage, ils insultoient périodiquement les prêtres et la religion dans leurs journaux (1); ils traduisoient devant les tribunaux, comme calomniateurs, les royalistes qui dénonçoient leurs complots (2); ils faisoient ouvertement l'éloge de Buonaparte; ils plaignoient les peuples qui ne vivoient plus sous sa domination; ils insultoient les souverains qui avoient contribué à le détrôner; et tout cela, sous le gouvernement d'un prince à la conservation duquel les royalistes auroient sacrifié leurs vies! Et tout cela impunément! Aussi chacun se demandoit

(1) Le *Nain jaune*.

(2) L'auteur de l'*Histoire du* 18 *brumaire* fut traduit, sous le règne de Louis XVIII, devant le tribunal de police correctionnelle, pour avoir déploré l'horrible assassinat du duc d'Enghien, et en avoir signalé les auteurs.

avec inquiétude et saisissement, où sommes-nous? qu'est-ce qui gouverne? que font les ministres du roi? 1815.

Si les ministres ignoroient ces manœuvres criminelles que tout le monde connoissoit, il falloit les renvoyer comme convaincus d'incapacité; s'ils en étoient instruits, il falloit les punir comme coupables de félonie.

Les mois de janvier et février 1815 s'écoulèrent dans les alarmes qui annoncent et précèdent les grands orages politiques.

Les nouvelles les plus fâcheuses, et souvent les plus absurdes, circuloient dans les salons, ainsi que dans les ateliers. Les partis se prononçoient pour ou contre la monarchie légitime, avec autant de hardiesse et d'impunité que si nous eussions été dans l'anarchie la plus compléte. Chaque jour les disputes d'opinion dégénéroient en combats singuliers.

Les hommes sages trembloient à la vue de ces symptômes d'une prochaine et funeste catastrophe. Quelques uns d'eux sonnèrent l'alarme; ils ne furent point écoutés (1).

Mesures que prend Buonaparte.

Exactement informé de cet état de choses, Buonaparte prenoit ses mesures pour en profiter. Il avoit fait acheter secrétement deux felouques à Gênes, des armes à Alger, et des munitions de guerre à Naples. On supposa dans le temps qu'il avoit existé entre lui et Murat un système de coopération. Il se complut même à répandre cette nouvelle, dans le dessein de grossir son parti et de gagner des officiers et des soldats. Mais, dans

(1) Le ministre de la maison du roi reçut à cet égard des avis positifs et détaillés, auxquels il ne fit aucune attention.

1815. le fait, il méprisoit *l'ingrat roi de Naples*, il n'attendoit rien d'un homme qui avoit assez mal connu sa position pour conclure contre son allié nécessaire un traité d'alliance avec ses ennemis naturels. Il ne voulut pas entendre parler à l'île d'Elbe de ce faux frère qui, après avoir été son complice à Madrid et sa créature en Italie, s'étoit déclaré son ennemi, depuis que la fortune l'avoit abandonné. *C'est un sot*, disoit-il, *que les princes désavouent, alors même qu'il se dévoue pour eux.* Il ne fonda aucune espérance de ce côté-là. Il comptoit beaucoup sur lui-même et sur son armée. Son armée étoit dispersée; mais il en connoissoit l'esprit, cet esprit étoit son ouvrage. *Mes soldats*, disoit-il encore, *ne seront jamais ceux d'un autre*. Il avoit pu la renouveler et la refondre plusieurs fois, l'abandonner en Égypte, en Espagne, en Russie, à Leipsick, sans perdre sa confiance, sans cesser d'être l'objet unique de son dévouement. Cette armée, plusieurs fois réduite à quelques débris, se survécut toujours à elle-même. Un sous-lieutenant, un sergent, un soldat, suffisoient pour pénétrer des masses entières de conscrits de cette idolâtrie de gloire, de cette ardeur des combats, de cet esprit militaire qu'il avoit eu le secret de leur communiquer, qui circuloit dans tous les rangs, et qui animoit tous les grades. C'étoit là le principal fondement de ses espérances, et ce fut la grande cause de ses succès. Son armée étoit dispersée; mais il étoit bien sûr qu'au premier signal elle se réuniroit sous ses drapeaux.

Ses motifs d'espérance.

Il comptoit aussi sur l'esprit de réaction qui se manifestoit dans le royaume. Les méprises, les erreurs, les faux calculs, effets de la nouveauté sur des hommes qui, depuis vingt-cinq ans, *n'avoient rien appris*, *ni rien oublié*,

et qui revenoient avec leurs préjugés et leurs passions pour gouverner un peuple *révolutionné* dans ses lois, dans ses mœurs, dans ses goûts, sembloient marquer tous les pas du nouveau gouvernement, attester son impuissance et encourager tous ceux qui oseroient l'attaquer. 1815.

La plupart des hommes de la révolution que Louis XVIII avoit appelés autour de lui étoient connus de Buonaparte. Non seulement il connoissoit l'influence qu'il exerçoit sur chacun d'eux, mais il pouvoit déterminer, avec une sorte de précision, le degré de celle que chacun d'eux exerçoit soit dans l'administration, soit dans l'opinion; et, signalant d'avance les fautes et les débats que l'ignorance des uns et l'opposition des autres devoient produire dans les deux chambres ainsi que dans le conseil du roi, il pouvoit assigner le jour et l'heure où, sans être appelé par la nation, il n'auroit qu'à frapper du pied le sol de la France pour en faire sortir des soldats, et se voir élevé pour la seconde fois sur le pavois de ses vieilles légions.

Il n'ignoroit pas bien le caractère du roi, et rendoit justice à ses lumières et à son jugement. Il pensoit, et non sans raison, que, dans les circonstances difficiles où ce prince alloit se trouver, entre deux partis extrêmes qui manifestoient avec une égale insistance des prétentions contradictoires, il lui seroit impossible d'appliquer avec succès le fruit de ses études et l'expérience qu'il avoit acquise à l'école du malheur.

La présomption étoit une des qualités de l'esprit de Buonaparte; mais cette présomption n'étoit pas toujours aveugle. Il calculoit souvent avec justesse les difficultés de ses entreprises, et les moyens de les vain-

1815. cre. Dans la circonstance actuelle, quelque téméraire que dût paroître à toute la terre le projet d'attaquer la France avec 400 hommes, il ne lui parut que la conséquence naturelle de la nécessité où il s'étoit trouvé de céder sa couronne à Louis XVIII. Selon sa logique, la certitude du succès étoit la démonstration de ses droits.

Tout arriva comme il l'avoit prévu. Vainement l'entrée du roi dans le royaume de ses pères avoit offert l'aspect touchant d'une pompe nationale et d'une fête de famille. Vainement le prince et la nation s'étoient entendus pendant les premiers jours de leur réunion, et avoient contracté à la face du ciel des obligations réciproques et solennelles; la volonté du roi fut constamment comprimée par des volontés plus actives; ses meilleures intentions furent dénaturées par de perfides explications; sa prudence fut déçue par un ministère à marche oblique, et par des considérations étrangères à son caractère, contraires à ses vues, et qui l'obligèrent à régner tantôt avec les préjugés d'un temps qui n'est plus, et tantôt d'après des lois incompatibles avec la monarchie.

Le monarque, avons-nous dit, étoit entouré d'hommes dont les uns manifestoient ouvertement l'intention de rétablir la monarchie absolue sur les ruines du régime constitutionnel, et les autres ne cachoient pas davantage celle de substituer des institutions démocratiques à toutes les institutions monarchiques. Les premiers se retranchoient derrière l'*autorité légitime* et le *gouvernement de droit*. Les autres invoquoient les *lumières du siècle* et les *gouvernements de fait*; on désignoit ceux-ci sous le nom de *libéraux* ou *d'indépendants*; on désignoit les autres sous celui d'*ultrà royalistes*.

On a souvent remarqué que c'étoit avec des mots qu'on ensanglantoit la terre : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'avec des mots, que le peuple n'entend pas, les novateurs sont toujours venus à bout d'établir des opinions qu'ils entendent bien.

1815.

Guerres d'opinions.

Les années qui venoient de s'écouler avoient effacé bien des traditions, dénaturé les anciennes doctrines et changé le cours de nos idées.

Celle d'un *gouvernement de droit* n'étoit plus guère comprise que par les hommes de soixante ans, et par les professeurs de l'École de droit. Le peuple et les jeunes gens étoient disposés à croire que tout *gouvernement de fait* étoit un gouvernement légitime.

Le peuple, auquel on avoit, pendant vingt-cinq ans, dérobé la connoissance du séjour et même de l'existence des Bourbons, parloit de cette auguste famille comme de celle des *Valois* ou des *Carlovingiens*. Leurs noms n'étoient plus que des noms historiques ; leurs droits étoient oubliés comme eux.

Cependant c'étoit à la reconnoissance de ces droits que tous les souverains, d'accord avec tous les publicistes de l'Europe, avoient rattaché la fin de la révolution, le projet d'une *sainte alliance* et la paix du monde.

Les principes les plus anciens et les plus sacrés de la morale et de la politique furent, comme aux premiers jours de la révolution, remis en question. L'esprit de parti s'en empara ; ils furent exagérés d'un côté, ils furent combattus et outragés de l'autre. Le bruit de ces débats alloit frapper chaque jour les échos de l'île d'Elbe, réjouir le cœur de Buonaparte et justifier ses projets.

Départ de l'île d'Elbe.

Tout étoit prêt pour son départ. Le signal en fut donné le 25 février. Il avoit ordonné pour ce même

1815. jour une fête, à laquelle les principaux habitants de l'île furent invités; et tandis qu'une de ses sœurs en faisoit les honneurs, il courut au port, s'embarqua avec sa petite armée, et appareilla sans bruit. La croisière angloise étoit éloignée; il eut peu de peine à se dérober à sa vue. Les vedettes françoises étoient endormies, il trompa ou brava leur surveillance. Le 1er mars à trois heures du matin, sa flottille arriva et débarqua sans obstacle sur les côtes de Provence.

Toutes ses forces consistoient en onze cent quarante hommes, qu'un seul régiment de ligne pouvoit enlever. Ce fut avec onze cent quarante hommes qu'il vint attaquer et envahir un royaume peuplé de vingt-cinq millions d'habitants, que défendoient une armée de trois cent mille hommes et deux millions de gardes nationaux. Le fait est difficile à croire, et n'est pas moins exact.

Buonaparte débarque en Provence.

Il débarqua auprès de Cannes, petite ville située dans le *golfe de la Napoule*, entre Antibes et Fréjus, dont le général Cambrone s'empara sans difficulté. Buonaparte n'y entra pas; il monta sur-le-champ à cheval, et, laissant à droite Antibes, qui lui ferma ses portes, il s'avança vers Grasse, où il s'arrêta deux heures, et continua sa marche avec une telle célérité, qu'il arriva le soir sur les confins du département des Basses-Alpes, après avoir fait, dans cette première journée, plus de vingt lieues à travers les montagnes, et par des chemins difficiles.

Son intention étoit d'échapper aux poursuites du comte de Bouthillier, préfet du Var, et du général Morangier, dont il connoissoit les dispositions, et qui, en effet, au premier bruit de sa descente, se mirent en

mesure de lui barrer le chemin ; mais il les gagna de vitesse. Il arriva le 3 à Barême, le 4 à Digne et le 5 à Gap. Il étoit pressé d'arriver à Grenoble, la première ville d'importance qu'il devoit rencontrer sur sa route, et une de celles où il s'étoit ménagé des intelligences. Six jours après son débarquement, il arriva sous ses murs : il y trouva M. de Labédoyère, qui étoit sorti de la ville avec son régiment, sous prétexte de faire une reconnoissance, et, dans la vérité, pour aller au-devant de Napoléon et lui offrir ses services. 1815.

Ce fut là le premier anneau visible de cette chaîne odieuse de trahisons et de défections militaires que les conspirateurs de Paris, de concert avec ceux de l'île d'Elbe, préparoient depuis long-temps.

Ce fut aussi de ce moment que l'on put prévoir, avec une sorte de certitude, les malheurs dont la France alloit, par les crimes et l'ambition d'un seul homme, devenir une seconde fois le théâtre déplorable.

Buonaparte, qui jusqu'alors n'étoit qu'un chef de partisans, se trouva, par la défection de Grenoble, maître d'une ville fortifiée, possesseur d'un parc nombreux d'artillerie, et à la tête d'une armée de dix mille hommes. Il put se croire un général en chef, et ne douta plus qu'avant un petit nombre de jours il ne fût reconnu *empereur des François*, au château des Tuileries. Il en prit le titre d'avance, dans la proclamation adressée à son armée, et datée du jour de son débarquement.

PROCLAMATION.

« NAPOLÉON, *par la grace de Dieu, empereur des François, etc.*

1815. « Soldats, nous n'avons pas été vaincus. Deux hommes sortis de nos rangs (1) ont trahi nos lauriers, leur pays et leur bienfaiteur.

« Ceux que nous avons vus, pendant vingt-cinq ans, parcourir toute l'Europe pour nous susciter des ennemis, qui ont passé leur vie à combattre contre nous dans les rangs des armées étrangères, en maudissant notre belle France, prétendroient-ils commander et enchaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards ? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux, qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens, qu'ils calomnient notre gloire ? Si leur régne duroit, tout seroit perdu, même le souvenir de ces immortelles journées. Avec quel acharnement ils les dénaturent ! Ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire.

« S'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis qui nous ont combattus sur le champ de bataille.

« Soldats, dans mon exil j'ai entendu votre voix : je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls. Votre général, appelé au trône par le choix du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu ; venez le joindre. Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France.

« Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Jéna, à Esling, à la Moskowa. Pensez-vous que cette poignée de François, aujourd'hui si arrogants, puissent en soutenir la vue ? Ils rétourneront d'où ils

(1) Les maréchaux Marmont et Augereau.

viennent, et là, s'ils le veulent, ils régneront, *comme ils prétendent l'avoir fait pendant dix-neuf ans.* (1). 1815.

« Vos rangs, vos bras, votre gloire, n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes, que les étrangers nous ont imposés.

« Soldats! Venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre. Ses droits ne sont que ceux du peuple.

« La victoire marchera au pas de charge : l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. Alors vous pourrez vous vanter d'être les libérateurs de la patrie. »

Cette proclamation, qu'on a beaucoup vantée dans le temps, n'étoit qu'un vieux thème de jacobin et un appel à la révolte ; il n'y avoit pas un de ses soldats qui n'en pût faire une semblable.

On apprend ces nouvelles à Paris.

Le roi n'apprit que le 5 mars, par une dépêche télégraphique, le débarquement de son ennemi, et convoqua aussitôt le conseil d'état. L'affaire y fut considérée sous deux points de vue différents. La démarche de Buonaparte fut regardée par les uns comme l'acte d'un insensé, que la violence de son caractère précipitoit dans un péril évident; par les autres, comme le résultat d'un vaste complot, dont le foyer devoit être à Paris. Dans les deux cas, il fut arrêté qu'on prendroit toutes les mesures que suggéroit la prudence et qu'auroit prescrites le plus éminent danger. Des courriers partirent

(1) Allusion au roi, qui data de la dix-neuvième année de son règne le premier acte de son gouvernement.

1815. aussitôt, avec l'ordre de rassembler des troupes à Lyon. *Monsieur*, accompagné du maréchal Macdonald, partit pour cette ville; et le lendemain le duc d'Orléans prit la même route.

Les maréchaux de France et les lieutenants-généraux partirent en même temps pour le lieu de leurs commandements respectifs. Le maréchal Ney, qui commandoit à Besançon, et dont les opérations pouvoient seconder efficacement celles de *Monsieur* à Lyon, dit, en prenant congé du roi : *Sire, je jure de le ramener à vos pieds dans une cage de fer !*

En ordonnant aux préfets et aux commandants de place de poursuivre vivement les rebelles, le roi leur recommanda en même temps de pardonner, sans condition, à tous ceux qui mettroient bas les armes. Voici le texte de l'ordonnance.

« Louis, *par la grace de Dieu, etc.* . .

Mesures que le roi prend contre les rebelles.

« Napoléon Buonaparte est déclaré traître et rebelle, pour s'être introduit à main armée dans le département du Var. Il est enjoint à tous les gouverneurs, commandants de la force armée, gardes nationales, autorités civiles, et même aux simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter, et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre, qui, après avoir reconnu l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi.

« Seront punis des mêmes peines, et comme coupables des mêmes crimes, les militaires et les employés de tout grade qui auroient accompagné ou suivi ledit Buonaparte dans son invasion du territoire françois, à moins que dans le délai de huit jours, à compter de la

publication de la présente ordonnance, ils ne viennent faire leur soumission entre les mains de nos gouverneurs, commandants de divisions militaires, généraux, ou administrations civiles. 1815.

« Seront pareillement poursuivis et punis comme fauteurs et complices de rebellion et d'attentats tendants à changer la forme du gouvernement et à provoquer la guerre civile, tous administrateurs civils et militaires, chefs et employés dans lesdites administrations qui prêteroient directement ou indirectement aide et assistance aux rebelles.

« Seront punis des mêmes peines ceux qui, par des discours tenus dans les lieux ou réunions publics, par des placards affichés, ou par des écrits imprimés, auroient pris part ou engagé les citoyens à prendre part à la révolte, ou à s'abstenir de la repousser.

« *Signé* Louis.

« Au château des Tuileries, 6 mars 1815. »

Le même jour, S. M. convoqua les deux chambres, par une ordonnance que nous allons transcrire :

Convocation des chambres.

« Louis, *par la grace de Dieu*, etc.

« Nous avions, le 31 décembre dernier, ajourné les chambres, pour reprendre leurs séances au 1er mai. Mais pendant ce temps-là nous nous attachions à préparer les objets dont elles devoient s'occuper. La marche du congrès de Vienne nous permettoit de croire à l'établissement général d'une paix solide et durable, et nous nous livrions sans relâche à tous les travaux qui pouvoient assurer la tranquillité et le bonheur du peuple.

1815. « Cette tranquillité est troublée : ce bonheur peut être compromis par la malveillance et la trahison. La promptitude et la sagesse des mesures que nous prenons en arrêtera les progrès. Plein de confiance dans le zèle et le dévouement dont les chambres nous ont donné des preuves, nous nous empressons de les rappeler auprès de nous. Si les ennemis de la patrie ont fondé leur espoir sur les divisions qu'ils ont toujours cherché à fomenter, ses soutiens, ses défenseurs légaux renverseront ce criminel espoir, par l'inattaquable force d'une union indestructible. A ces causes, nous avons ordonné ce qui suit :

Art. Ier « La chambre des pairs et celle des députés sont convoquées extraordinairement au lieu ordinaire de leurs séances.

II. « Les pairs et les députés absents de Paris s'y rendront aussitôt qu'ils auront connoissance de la présente proclamation. »

En s'unissant aussi promptement aux délégués de la nation, dans une conjoncture aussi délicate, le roi donnoit un gage indubitable de ses intentions loyales et paternelles. C'étoit un père qui appeloit ses enfants à la défense commune : c'étoit un roi qui ne séparoit point sa cause de celle de ses sujets.

L'éminence du danger l'autorisoit à exercer une dictature momentanée. Il renonça volontairement à cette faculté ; il convoqua le corps législatif. Il ne voulut rien faire sans lui : et voilà le prince que les factieux de ce temps-là osèrent accuser de tendre au pouvoir absolu !

Cependant Buonaparte s'approchoit de Lyon, et ne s'en approchoit pas sans crainte ; il savoit que cette ville, la seconde du royaume, puissante par sa popu-

1815.

lation, imposante par l'énergie qu'elle avoit montrée dans la révolution, protégée par la présence de *Monsieur*, et d'un grand capitaine fidéle à l'honneur et à son prince, pouvoit lui ouvrir ou lui fermer les portes de la capitale, selon qu'elle lui ouvriroit ou qu'elle lui fermeroit les siennes. Mais il savoit aussi que les ouvriers dont cette ville est remplie appartiennent à ceux qui les payent, que tout dépendoit d'un premier succès, et qu'il devoit tout risquer pour l'obtenir.

Le 9, le maréchal Macdonald visita les travaux de défense, fit barricader le pont Morand, et communiqua une partie de son zéle à la garde nationale.

Le 10, à trois heures après midi, au moment où il s'approchoit avec sa troupe du pont de la Guillotière pour repousser les rebelles, les deux troupes se précipitent l'une sur l'autre, non pour se battre, mais pour s'embrasser, aux cris de *vive l'empereur*. Le maréchal, étonné, fait de vains efforts pour rappeler ses soldats aux sentiments de l'honneur. Ils ne l'écoutent pas, ils ne reconnoissent ni sa voix ni son autorité. Ils ont oublié leurs serments et leurs devoirs : ils vont grossir l'armée des rebelles.

Le maréchal alla promptement rendre compte aux princes de ce funeste événement. Il leur démontra ensuite le danger de leur position, et les détermina, non sans peine, à quitter une ville que la trahison venoit de livrer à l'ennemi.

Entrée de Buonaparte à Lyon.

Buonaparte reprit possession de son trône, en entrant dans la seconde ville du royaume; il s'occupa deux jours après de la nomination de ses ministres et de ses conseillers d'état. Il donna audience aux principales autorités du département; il s'entretint avec les officiers

1815. municipaux du commerce et de l'industrie des habitants, et leur laissa entrevoir le dessein de venir un jour se fixer au milieu d'eux.

Par différents décrets il abolit la noblesse, cassa la chambre des pairs, exila à trente lieues de Paris tous les individus qui avoient pris du service dans la maison du roi et dans celles des princes; il condamna à mort tous les princes de la maison de Bourbon qui seroient trouvés sur le territoire françois. Il mit le séquestre sur les biens des émigrés, et remit en vigueur toutes les lois que la convention, d'affreuse mémoire, avoit publiées contre eux.

La Providence voulut que le jour que son mauvais génie lui inspiroit ces abominables décrets (le 13 mars), le congrès de Vienne le déclaroit *ennemi et perturbateur du repos du monde*, et, *comme tel, hors des relations civiles et sociales*.

Effet que produisent ces nouvelles au congrès.

La nouvelle de son débarquement étoit parvenue à Vienne le 11 mars au soir, et fut immédiatement communiquée aux princes et ministres qui composoient l'auguste assemblée : il fallut un moment de réflexion pour y croire; mais il n'en fallut pas pour décider que, toute affaire cessante, le congrès ne s'occuperoit que de celle-ci. Il n'en fallut pas davantage aux souverains pour exprimer, d'un commun accord, les sentiments qu'on va lire dans leur déclaration.

DÉCLARATION DU CONGRÈS DE VIENNE.

13 mars 1815.

« Les puissances qui ont signé le traité de paix de Paris, réunies au congrès de Vienne, informées de

l'invasion de Napoléon et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur a fait éprouver. 1815.

« En rompant ainsi la convention qui l'avoit établi à l'île d'Elbe, Buonaparte a détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvoit attachée. En reparoissant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne sauroit y avoir ni paix ni trêve avec lui.

« Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

« Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir le traité de Paris du 30 mai 1814, et les dispositions mentionnées par ce traité, et toutes celles qu'elles ont arrêtées ou arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe, et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menaceroit de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

« Et, quoique intimement persuadés que la France entière se ralliera autour de son souverain légitime, et fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent que si,

1815. contre tout calcul, il pouvoit résulter de ces mêmes événements un danger quelconque, ils seroient prêts à donner au roi de France et à la nation françoise ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en seroit formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendroient de la compromettre.

« La présente déclaration, insérée au protocole du congrès réuni à Vienne, dans sa séance du 13 mars, sera rendue publique. »

Suivent les signatures.

La fermeté de cette déclaration rassura tous les bons esprits et jeta l'alarme dans celui des rebelles.

On ne sait s'ils avoient compté sérieusement sur la coopération de l'Autriche, et la neutralité des autres puissances; mais ils s'en étoient vantés audacieusement. Ils avoient annoncé que le retour de Napoléon étoit concerté avec le cabinet de Vienne; qu'il seroit suivi de celui de l'impératrice, et ne seroit pas troublé par l'Angleterre.

Trahisons et défections.

Le débarquement de Buonaparte en Provence n'avoit produit à Paris d'autre mouvement que celui de la curiosité. Mais son entrée dans Lyon donna tout-à-coup à son invasion un caractère plus grave, et changea notre curiosité en agitation : chaque jour nous apprenoit la nouvelle de quelques défections; tantôt c'étoit celle d'une ville, et tantôt celle d'une division de l'armée. Toutes les troupes qu'on envoyoit pour le combattre se rangeoient sous ses drapeaux; toutes les villes lui ouvroient leurs portes; il s'avançoit dans le cœur du

royaume, non seulement sans résistance, mais en triomphe, et au milieu des cris de *Vive l'empereur!* 1815.

L'opinion, agitée par ces nouvelles et par d'autres moyens, cherchoit ailleurs que dans l'ascendant d'un seul homme la cause de ses déplorables succès. On ne pouvoit pas croire que la séduction de sa présence eût produit un tel effet sur les peuples et sur les soldats.

On pensoit généralement qu'il y avoit *trahison.* Mais quels étoient les traîtres? Le maréchal Soult, nommé depuis peu ministre de la guerre, fut indiqué comme tel par la voix publique, parcequ'il avoit été le dernier des généraux de Buonaparte à déposer les armes. Cette raison n'étoit pas une preuve; mais, coupable ou non, le maréchal céda à la voix publique, et alla remettre au roi son épée et son portefeuille.

Le roi nomma à sa place le duc de Feltre, qui couronna une belle réputation, en acceptant un poste devenu si difficile dans ces temps orageux, et justifia la confiance du roi en le servant avec autant de courage que de fidélité.

Défection du maréchal Ney.

La trahison la plus remarquable fut celle du maréchal Ney. On se rappelle les paroles qu'il dit au roi, lorsqu'il alla prendre congé de S. M.: *Je vous le ramènerai, sire, dans une cage de fer.*

On ne sait si ces paroles pleines d'exagération étoient une feinte ou l'effet d'un premier mouvement d'indignation; mais, en arrivant dans le département du Doubs, dont le roi venoit de lui confier le commandement, le maréchal changea d'avis, rassembla les troupes et leur adressa la proclamation que voici:

« La cause des Bourbons est à jamais perdue. C'est

1815. à l'empereur Napoléon qu'il appartient de régner sur notre beau pays.

« Soldats! je vous ai souvent menés à la victoire. Maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris. »

Le maréchal Ney étoit un excellent officier; il avoit donné en plusieurs occasions des preuves d'intelligence et de bravoure : on n'en fut que plus étonné de sa conduite dans ces funestes circonstances. Rien ne pourra l'excuser, tant que l'on conservera sur la terre du respect pour la sainteté du serment, et du mépris pour les traîtres.

Préventions contre les princes.

Malgré la trahison, les conspirations et les calomnies, l'opinion générale étoit restée favorable au roi. Si on ne faisoit pas de grands efforts pour le défendre, c'est qu'on étoit trompé sur les sentiments comme sur le caractère des princes de sa maison. A force de faire répéter par les échos de la sottise qu'ils avoient le projet de rétablir le pouvoir absolu, les conspirateurs avoient fini par les rendre odieux à cette classe du peuple qu'on égare si facilement par des calomnies et qu'on est toujours assuré d'aigrir en lui inspirant des défiances contre l'autorité.

Ce fut en vain que les princes, instruits de ces fâcheuses préventions, essayèrent de les combattre, en s'unissant de corps et d'esprit avec le roi, en se livrant avec autant de zéle que de franchise à tous les travaux dont S. M. voulut les charger, en se rapprochant du peuple par un accueil plus affable, en manifestant enfin leur attachement au gouvernement constitutionnel, et leurs vœux pour le bonheur de la nation, etc.

Ou les préventions étoient trop enracinées, ou bien on s'y prit trop tard pour les détruire. 1815.

L'esprit d'erreur et de vertige qui égaroit le peuple étoit si fort, qu'on lut sans intérêt une proclamation du roi, qui fut affichée sur tous nos murs le 11 mars, et qui, dans tout autre temps, auroit excité le plus vif et le plus généreux enthousiasme. La voici :

PROCLAMATION DU ROI.

« Après vingt-cinq ans de révolution, nous avions, par un bienfait signalé de la Providence, ramené la France à un état de bonheur et de tranquillité.

« Pour rendre cet état durable et solide, nous avions donné à nos peuples une charte qui, par une constitution sage, assuroit la liberté de chacun de nos sujets. Cette charte étoit, depuis le mois de juin dernier, la régle journalière de notre conduite, et nous trouvions dans la chambre des pairs et dans celle des députés tous les secours nécessaires pour concourir avec nous au maintien de la gloire et de la prospérité nationale. L'amour de nos peuples étoit la récompense la plus douce de nos travaux et le meilleur garant de leur succès : c'est cet amour que nous appelons avec confiance contre l'ennemi qui vient souiller le territoire françois, qui veut y renouveler la guerre civile : c'est contre lui que toutes les opinions doivent se réunir.

« Tout ce qui aime sincèrement la patrie, tout ce qui sent le prix d'un gouvernement paternel et d'une liberté garantie par les lois, ne doit plus avoir qu'une pensée, de détruire l'oppresseur, qui ne veut ni patrie, ni gouvernement, ni liberté.

1815 « Tous les François, égaux par la constitution, doivent l'être aussi pour la défendre. C'est à eux tous que nous adressons l'appel qui doit les sauver tous. Le moment est venu de donner un grand exemple ; nous l'attendons de l'énergie d'une nation libre et valeureuse : elle nous trouvera toujours prêt à la diriger dans cette entreprise, à laquelle est attachée le salut de la France. Des mesures sont prises pour arrêter l'ennemi entre Lyon et Paris.

« *Nos moyens suffiront* (1), si la nation lui oppose l'invincible obstacle de son dévouement et de son courage. La France ne sera point vaincue par cette lutte de la liberté contre la tyrannie, de la fidélité contre la trahison, de Louis XVIII contre Buonaparte.

« *Signé* LOUIS. »

Les deux chambres secondèrent avec zéle et de tout leur pouvoir cet élan que le roi s'efforçoit de donner à l'esprit public. Elles prirent à cet effet des mesures, trop foibles sans doute pour les circonstances, mais dont la sagesse humaine pouvoit encore s'applaudir. Elles décernèrent des récompenses nationales aux militaires qui résisteroient aux invitations, aux promesses et aux menaces des rebelles. Elles rendirent aux officiers réfor-

(1) *Nos moyens suffiront!* Par une erreur qui ne peut être que celle d'un cœur généreux, le roi le pensoit; et si bien, qu'il refusa le secours d'un corps auxiliaire de dix mille hommes que lord Fitz-Roi, ministre plénipotentiaire du roi d'Angleterre, vint lui proposer de la part du prince régent: ce secours pouvoit arriver en six jours des Pays-Bas à Paris, et eût sauvé à la France la honte de retomber sous le joug de l'usurpateur et à l'Europe les frais d'une seconde croisade pour nous en affranchir. Le roi craignit, en l'acceptant, d'offenser la valeur et la loyauté de l'armée françoise.

1815.

més et aux membres de la légion d'honneur la totalité de leurs traitements, qu'une économie mal entendue, ou peut-être des motifs de perfidie avoient réduits de moitié, etc. etc.

Tel étoit alors le bouleversement de toutes les idées et de tous les sentiments, que tout le bien qu'on faisoit étoit en pure perte. Les membres de la légion d'honneur et les officiers réformés ne surent point de gré aux chambres ni au roi de la justice tardive qu'on leur rendoit.

Il y eut séance royale le 17 mars. Le roi, entouré des princes de sa famille, des grands officiers de la couronne, des ministres, des pairs de France, prononça dans la chambre des députés le discours suivant:

« Messieurs,

Séance royale. — Discours du roi.

« Dans ce moment de crise, où l'ennemi public a pénétré dans une portion de notre royaume, je viens au milieu de vous resserrer encore les liens qui, vous unissant avec moi, font la force de l'état. Je viens, en m'adressant à vous, exposer à toute la France mes sentiments et mes vœux.

« J'ai revu ma patrie : je l'ai réconciliée avec toutes les puissances étrangères, qui seront, n'en doutez pas, fidèles aux traités qui nous ont rendus à la paix. J'ai travaillé au bonheur de nos peuples; j'ai recueilli, je recueille tous les jours les marques les plus touchantes de son amour : pourrois-je, à soixante ans, mieux terminer ma carrière qu'en mourant pour sa défense?

« Je ne crains donc rien pour moi; mais je crains pour la France : celui qui vient allumer parmi nous les

1815. torches de la guerre civile, y apporte aussi le fléau de la guerre étrangère : il vient remettre notre patrie sous son joug de fer, il vient enfin détruire cette charte constitutionnelle que je vous ai donnée, cette charte, mon plus beau titre aux yeux de la postérité; cette charte que tous les François chérissent et que je jure ici de maintenir.

« Rallions-nous donc autour d'elle; qu'elle soit notre étendard sacré. Les descendants de Henri IV s'y rangeront les premiers, ils seront suivis de tous les bons François. Enfin, messieurs, que le concours des deux chambres donne à l'autorité toute la force qui lui est nécessaire; et cette guerre, vraiment nationale, prouvera, par son heureuse issue, ce que peut un grand peuple uni par l'amour de son roi et de la loi fondamentale de l'état. »

Ce discours, prononcé sans préparation et de premier mouvement, électrisa toute l'assemblée, qui, debout et les mains étendues vers le trône, cria unanimement : *Vive le roi, nous mourrons pour le roi!*

L'assemblée, ayant repris sa place et du calme, un mouvement que fit *Monsieur* vers le roi commanda le plus profond silence.

Monsieur, après avoir fait un salut profond à sa majesté, dit :

Sire,

Discours de Monsieur.

« Je sais que je m'écarte des régles ordinaires en parlant devant votre majeste; mais je la supplie de m'excuser et de permettre que j'exprime ici en mon nom et au nom de toute ma famille, combien nous par-

tageons du fond du cœur les sentiments et les principes qui animent votre majesté. » 1815.

Le prince, se retournant alors vers l'assemblée, ajouta :

« Nous jurons sur l'honneur de vivre et de mourir fidèles à notre roi et à la charte constitutionnelle, qui assure le bonheur des François. »

Pendant que l'assemblée tout entière répondoit à ce serment du cœur par de nouvelles acclamations, le roi, profondément attendri, serroit Monsieur dans ses bras. Qui auroit pu résister à un tel spectacle? Tous les cœurs étoient profondément émus; tous les yeux étoient pleins de larmes : hélas! toute la France n'étoit pas moins envahie.

La ville de Sens, où l'on avoit cru par quelques dispositions militaires pouvoir retarder la marche de Buonaparte, lui avoit ouvert ses portes. L'ennemi marchoit sur Fontainebleau, et les troupes de Paris restoient indifférentes, ou ne laissoient apercevoir que le desir d'abandonner leurs drapeaux.

Journée du 19 mars.

Que ceux qui ne croient pas aux pressentiments nous expliquent pourquoi le 19 mars 1815 (c'étoit un dimanche) fut pour les bons habitants de Paris une des plus tristes journées de la révolution.

Ils ne connoissoient pas encore leur état de situation, et déja ils en éprouvoient toute l'horreur. Ils ne savoient pas que l'ennemi étoit aussi près d'eux, ils ne croyoient pas à la possibilité de son arrivée, et déja une profonde consternation pénétroit tous les cœurs, et se manifestoit sur tous les visages.

La journée étoit pluvieuse, et les rues étoient pleines de monde. L'inquiétude générale ne permettoit à per-

1815. sonne de [illegible] chez soi. On étoit avide de nouvelles, et on craignoit d'en apprendre. On demandoit des faits, on ne répondoit que par des conjectures. Chacun faisoit les siennes. On croyoit tout, on ne croyoit rien. Il n'y a pas de situation plus pénible qu'une telle perplexité. On s'arrange avec un mal connu. Mais tous les rêves de l'imagination grossissent, et accompagnent un malheur problématique. Ainsi se passa la matinée du 19.

A midi nous apprîmes que Buonaparte étoit arrivé à Fontainebleau; qu'il n'y avoit pas entre cette ville et Paris un régiment qui osât ou qui voulût l'arrêter; et que le roi n'avoit plus qu'un parti à prendre, celui de quitter promptement sa capitale et de sortir du royaume. Alors tous les voiles furent déchirés, et nous pûmes apercevoir toute l'étendue de nos maux.

Départ du roi.

Le roi sortit des Tuileries dans la nuit du 19 au 20, et prit la route de Lille. Une heure après, sa maison militaire le suivit, sous les ordres de MONSIEUR et de monseigneur le duc de Berry (1).

La proclamation suivante, insérée dans le *Moniteur* du 20, nous instruisit de son départ et de ses motifs.

« LOUIS, par la grace de Dieu, etc.

« La divine Providence, qui nous a rappelé au trône de nos pères, permet aujourd'hui que ce trône soit

(1) Le duc d'Angoulême étoit à Bordeaux, et le duc de Bourbon dans la Vendée, tous les deux chargés par sa majesté de prémunir les peuples de l'ouest et du midi contre les séductions de Buonaparte ou de les armer contre ses émissaires.

ébranlé par la défection d'une partie de la force armée qui avoit juré de le défendre : nous pourrions profiter des dispositions fidèles et patriotiques de l'immense majorité des habitants de Paris pour en disputer l'entrée aux rebelles, mais nous frémissons des malheurs de tout genre qu'un combat dans ses murs attireroit sur les habitants. 1815.

« Nous nous retirons avec quelques braves que l'intrigue et la perfidie ne parviendront point à détacher de leurs devoirs, et puisque nous ne pouvons pas défendre notre capitale, nous irons plus loin rassembler des forces et chercher sur un autre point du royaume, non pas des sujets plus aimants et plus fidèles que nos bons Parisiens, mais des François plus avantageusement placés pour défendre la bonne cause.

« La crise actuelle s'apaisera. Nous avons le doux pressentiment que les soldats égarés, dont la défection livre nos sujets à tant de dangers, ne tarderont pas à reconnoître leurs torts, et trouveront dans notre indulgence et dans nos bontés la récompense de leur retour.

« Nous reviendrons bientôt au milieu de ce bon peuple, à qui nous ramènerons encore une fois la paix et le bonheur.

« A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. Ier « Aux termes de l'article L de la charte, la session des deux chambres, pour l'année 1814, est close. Les pairs et les députés se sépareront à l'instant.

II. « Nous convoquons une nouvelle session pour l'année 1815, dans un lieu que nous indiquerons. Toute

1815. assemblée de l'une ou de l'autre chambre, qui se réuniroit ailleurs sans notre autorisation, est dès à présent déclarée nulle et illicite.

« Donné à Paris le 19 mars 1815.

« Signé LOUIS. »

FIN DE LA SEPTIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI

JUSQU'AU TRAITÉ DE PAIX DU 20 NOVEMBRE 1815.

HUITIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA RÉVOLUTION DU 20 MARS 1815 JUSQU'AU TRAITÉ DE PARIS DU 2 NOVEMBRE DE LA MÊME ANNÉE.

CETTE dernière époque de notre histoire ne comprend qu'un espace de huit mois; mais ces huit mois ont été remplis par des événements tels qu'heureusement on en voit peu de semblables dans le cours de plusieurs siècles. 1815.

Un roi qu'entouroit l'amour de vingt-huit millions de sujets, et que défendoit une armée de quatre cent mille hommes, chassé de ses états par un aventurier qui n'avoit, pour l'attaquer, d'autres forces que le bruit de ses anciens forfaits, et une armée de onze cents hommes.

Cet aventurier, qui redevient empereur, et qui, remonté sans violence apparente, et sans brûler une amorce, sur un trône qu'il avoit occupé pendant qua-

1815. torze ans, et non sans quelque gloire, en est précipité à son tour, non par une poignée de onze cents aventuriers comme lui, mais par une armée de huit cent mille hommes, composée de tous les peuples de l'Europe; voilà, certes, des événements fort extraordinaires, et dont nous pensons que le récit doit être précédé de l'examen des causes qui les ont amenés.

Examen des causes de la révolution du 20 mars.

Jamais, peut-être, aucun roi ne fut accueilli par son peuple avec une ivresse de joie plus générale et plus pure que celle dont Louis XVIII fut l'objet, lors de sa rentrée à Paris, le 4 mai 1814.

Hélas! cette expansion d'amour eut l'éclat, et n'eut que la durée d'un beau jour. L'enchantement qu'une entrée si brillante avoit produit dans tous les cœurs ne tarda pas à se dissiper.

Dès que le monarque fut assis sur son trône, où l'appeloient ses droits héréditaires, moins encore que le vœu unanime de ses sujets, il voulut reconnoître leur amour en s'occupant exclusivement de leur bonheur.

Il étudia leur caractère, leurs mœurs et leurs lois; il se fit rendre compte de leurs besoins et de leurs habitudes; il écouta leurs plaintes et leurs réclamations; il voulut connoître à fond des maux auxquels il avoit résolu d'appliquer des remèdes efficaces.

Quel triste tableau se déroula devant ses yeux! De quels sentiments douloureux son ame dut être affectée à la vue de ce peuple écrasé d'impôts, mutilé par la conscription, dévoré par la guerre, aigri par le malheur, dégradé par la servitude;

A la vue d'une armée mécontente, indisciplinée, et qui manifestoit sans déguisement des prétentions absurdes, quand elle ne jetoit pas des cris séditieux;

De cette multitude d'exilés que la révolution avoit dépouillés de leurs biens, qui réclamoient des restitutions fondées sur des droits que la justice ne pouvoit méconnoître, mais que la pénurie du trésor public et les lois nouvelles ne pouvoient satisfaire; 1815.

D'une autre foule de solliciteurs effrontés, avides, insatiables, qui faisoient valoir avec insolence de légers services, déja trop payés par d'immenses libéralités;

De ses anciens serviteurs qui, à cause et pour prix de leurs opinions royalistes, lui demandoient toutes les places et tous les honneurs de la monarchie;

Des valets et des courtisans de l'empereur qui imposoient pour condition de leur obéissance et de leur soumission la conservation de leurs places et de leurs honneurs.

Pour arranger des intérêts si compliqués, le roi auroit eu besoin de toutes les lumières du Ciel, et de toute sa puissance, pour les satisfaire.

Sa première opération fut de garantir la paix extérieure de son royaume par un traité honorable avec les quatre grandes puissances de l'Europe : la seconde, d'assurer la paix intérieure par une charte, qui lui parut propre à calmer tous les esprits, parcequ'elle garantissoit tous les droits.

C'étoit un grand pas vers le bien : mais, au lieu des expressions de la reconnoissance publique, auxquelles il devoit s'attendre, il ne reçut que des reproches et n'entendit que des réclamations.

Les partis, que la main puissante de Buonaparte avoit dispersés, commençoient à se rallier dans l'ombre; et à tous les partis que la révolution avoit enfantés se

1815. joignoit celui des militaires qui devoit sa naissance plus récente à Buonaparte.

Les militaires se plaignoient du traité de paix, comme d'un outrage fait à leurs drapeaux : les révolutionnaires se plaignoient de la charte, comme d'un lien de servitude, parcequ'elle étoit une émanation de l'autorité royale.

Cette double injustice affligea le roi sans le décourager. Les besoins de l'armée étoient grands et urgents, mais ils étoient réclamés avec un ton de menace qui modéroit l'envie de les satisfaire, et qui fit naître celle d'en examiner l'origine.

L'armée, créancière de Buonaparte, n'eût jamais osé lui demander son prêt dans les termes dont elle se servit pour le réclamer du roi, qui ne lui devoit rien.

Tout est perdu dans l'état, quand les soldats, essentiellement obéissants, osent délibérer, menacer, exiger, et dicter des lois au gouvernement.

Buonaparte et Pierre-le-Grand eussent soudain licencié ceux-ci, et fait passer les plus mutins par les armes.

Louis XVIII fut plus indulgent; il écouta leurs plaintes, pardonna leur mutinerie, et tomba dans leur dépendance : mais la paix qu'il venoit de conclure ne lui permettant pas de conserver son armée sur le pied de guerre, il en licencia une partie. C'étoit un devoir : on lui en fit un crime.

Si, au lieu d'entrer dans des explications pénibles et toujours funestes à l'autorité; si, au lieu de chercher à ramener par des promesses et des espérances des mécontents dont le cœur étoit fermé à tous les sentiments généreux, le roi eût montré la fermeté qui convenoit à

sa cause, comme à son rang, il auroit déconcerté le complot qui se tramoit contre lui. 1815.

Il y a des sujets à l'amour desquels il faut savoir renoncer, parcequ'ils ne savent se soumettre qu'à la crainte. Ils méritent d'avoir pour maîtres des hommes tels que Buonaparte et Domitien. C'est d'eux qu'on a dit : *Oderint dùm metuant* (1).

Le roi se persuada mal-à-propos qu'à force de complaisances et de bienfaits il parviendroit à désarmer le ressentiment des uns, et à réveiller l'honneur dans le cœur des autres. L'armée, corrompue depuis long-temps par l'indiscipline, ne fit aucun cas des promesses, prit l'indulgence pour de la foiblesse, manifesta des prétentions exagérées, et passa facilement de l'exigence aux menaces, et des menaces à la révolte.

On se souviendra long-temps de la témérité avec laquelle un des officiers réformés résista aux ordres du roi, dans Paris même, et sous les yeux de sa majesté (2). Cet attentat qui, sous un autre prince, eût coûté la vie à son auteur, obtint à celui-ci les honneurs d'un succès complet, et les applaudissements de ses camarades.

La même foiblesse, qui encouragea l'insolence du soldat et la révolte de l'armée, réveilla les vieilles factions nées dans les premiers temps de nos troubles, et leur rendit la parole qu'elles avoient perdue sous le régne de Buonaparte.

Au lieu de les assujettir, comme lui, à son empire, par une fermeté inébranlable, le roi crut qu'au moyen de condescendances sans mesure, il finiroit par les réconcilier à la monarchie constitutionnelle.

(1) *Tacit.*

(2) Le général E....

1815. A ceux qui, sous le nom de *royalistes*, se plaignoient des *patriotes*, il laissoit entrevoir le temps où leurs vœux seroient satisfaits. A ceux qui sous le nom de *patriotes* vouloient écarter les *royalistes*, il répondoit : *Serrez-vous avec moi autour de la charte, et nous la défendrons ensemble.* D'un côté, la nouvelle noblesse montroit ses lauriers, de l'autre l'ancienne noblesse déployoit ses parchemins.

En qualité de père de ses sujets, le roi devoit, dans leur intérêt commun, imposer à tous le plus rigoureux silence sur toutes les questions de la révolution; les émigrés et les patriotes devenoient également importuns; mais ils étoient en trop petit nombre pour être redoutables.

Les projets de ceux-ci étoient adroitement combinés avec leur situation et celle du monarque. Ils se battoient sur un terrain dont ils connoissoient toutes les ressources. Ils étoient assez habiles pour être traités avec ménagement, mais non pas assez forts pour être toujours consultés avec déférence.

Les propos de ceux-là etoient absurdes et criminels; absurdes, parcequ'ils blessoient tous les intérêts de la révolution; criminels, parcequ'ils compromettoient la parole du roi, et la tranquillité de l'état. Ils devoient être réprimés ou punis; ou le roi n'en sut rien, et ce fut un tort de la police, qui eut bien d'autres torts dans ces malheureuses circonstances; ou s'il les apprit, il les méprisa, comme étant sans conséquence; et ce fut une erreur qui eut de graves conséquences.

Les factieux s'emparèrent de l'impression qu'ils produisirent, et surent lui donner la direction qui conve-

noit à leurs desseins. Ils dirent aux acquéreurs des biens nationaux: « Savez-vous ce que vous êtes dans le régime actuel? des voleurs, des sacriléges, les détenteurs du bien de la veuve et de l'orphelin. Les biens que vous avez achetés en conscience, et que vous possédez sur la foi des traités, ces biens ne sont plus à vous; vous en serez dépouillés, dès que le roi, mieux assis sur le trône où vous l'avez appelé, n'aura plus besoin de vous ménager, et se croira assez fort pour vous en chasser. Vous serez remplacés par les émigrés, excommuniés par les prêtres, et peut-être un jour brûlés par l'inquisition.... »

1815.

Ils dirent aux *libéraux*, aux *indépendants*, aux amis de la révolution: « Vous avez cru combattre pour la liberté! non: vous combattiez contre vos maîtres; vous êtes des rebelles; vous serez proscrits. *Quiconque a porté la main sur l'arche du Seigneur sera puni de mort.* L'arche du Seigneur, c'est la famille des Bourbons. Si elle suspend aujourd'hui ses vengeances, c'est qu'elle n'est pas assez forte pour les exercer. Suivez sa marche. Elle punit aujourd'hui les régicides; elle punira demain tous les hommes qui ont crié *vive la république.* »

Ils dirent aux savants, aux philosophes, aux hommes de lettres: « Vous voilà bien avancés avec vos journaux, vos lumières, vos découvertes! il faut désormais que vous renonciez à tout cela; il faut oublier tout ce que vous savez: nous rétrogradons vers le douzième siècle. Les nobles rentrent dans leurs priviléges, le clergé dans ses biens, le peuple dans la servitude. Vous avez déja des censeurs et des missionnaires, vous aurez bientôt des Dominicains et des bûchers. »

1815. Telles furent les leçons plus ou moins directes, suivant les personnes et les circonstances, que, pendant huit mois, les conspirateurs donnèrent sous les yeux de la police, dans les journaux, dans les cafés, dans les ateliers, sur la place publique.

Ces leçons, répétées tous les jours avec une rare persévérance, et répétées avec des commentaires variés dans le style, mais unanimes dans l'esprit, eurent le succès qu'elles devoient avoir, et prirent un caractère de sincérité qui alarma le petit nombre de sujets fidèles qu'elles n'entrainèrent pas dans la révolte.

La police ne pouvoit ignorer ces manœuvres. Pourquoi n'en fit-elle pas punir les auteurs? pourquoi le ministre de la maison du roi repoussa-t-il, avec une froide obstination, les avertissements que lui faisoient passer d'heure en heure les amis de la monarchie? pourquoi le roi lui-même, dans la distribution de ses graces, préféra-t-il souvent aux hommes qu'il savoit dévoués à sa famille, les hommes qui n'étoient dévoués qu'à la révolution?

Le roi croyoit, avec son aïeul, qu'on peut enchaîner les méchants avec des bienfaits. Une telle opinion suppose un grand fonds de générosité; mais le poignard de Ravaillac a prouvé qu'elle étoit dénuée de justesse.

Ne sachant précisément à quelles causes attribuer l'inaction de la police et le silence des magistrats dans ces circonstances orageuses, les uns pensèrent que les ministres s'étoient volontairement endormis sur les bords d'un abyme qu'ils croyoient inévitable; les autres, en plus petit nombre, les accusèrent d'une affreuse complicité avec les ennemis de la monarchie héréditaire.

Il est possible qu'aucune de ces deux conjectures ne soit fondée; mais telles nous les avons entendues, telles nous les rapportons : nous devons même ajouter, dans l'intérêt de la vérité qui nous guide, que le profond découragement qui se manifesta pendant les derniers jours de cette terrible crise provenoit en grande partie de l'opinion que le roi étoit mal entouré et mal servi. 1815.

Journée du 20 mars.

Le 20 mars, de très grand matin, toute la ville fut instruite du départ du roi. Une foule immense se précipita aussitôt vers le château pour s'assurer d'un fait qui consterna le plus grand nombre.

La matinée se passa dans une fluctuation d'opinions et de mouvements qui annonçoit d'un côté de sinistres projets, et inspiroit de l'autre de terribles frayeurs. Le gouvernement royal avoit cessé; celui de l'usurpateur n'étoit pas encore établi; tous les pouvoirs étoient suspendus, l'état social étoit dissous. Quelle situation pour une ville dont la moitié de l'immense population n'avoit rien à perdre, et pouvoit d'un moment à l'autre succomber à la tentation de tout gagner! Heureusement la garde nationale prit les armes vers les dix heures; et son attitude seule imposa à la populace.

A midi, l'avant-garde de l'armée de Buonaparte parut aux portes de la ville, où elle entra sans difficulté. A deux heures, le général Excelmans prit possession du château, sur le haut duquel il fit arborer le drapeau tricolor.

Buonaparte avoit appris, dès sept heures du matin, le départ du roi, par un courrier que lui avoit expédié, à deux heures après minuit, de Lavalette. Il pouvoit partir immédiatement après, et arriver de jour à Pa-

1815. ris : mais, soit crainte de rencontrer la garde royale, soit honte de paroître escorté de la lie du peuple, qui devoit aller au-devant de lui, il partit tard de Fontainebleau, et n'entra qu'à neuf heures du soir à Paris.

En arrivant dans la cour du château, il la trouva remplie de sénateurs, de conseillers d'état, de chambellans, d'auditeurs, tous en costume, tous enivrés du plaisir de le voir, tous prêts à le recevoir dans leurs bras. Il descendit au milieu de cette foule, qui s'empressa tellement autour de lui, qu'il ne sut ce qu'on lui vouloit : il eut peur ; il cria : *On m'étouffe*. Aussitôt ses aides-de-camp et ses généraux se précipitent vers lui, écartent avec violence les courtisans importuns qui l'entourent, s'emparent de sa personne, l'enlévent dans leurs bras, et le portent ainsi jusque dans ses appartements.

La journée n'étoit pas finie. C'étoit l'anniversaire de la naissance de son fils. Il en reçoit les compliments. On lui en demande des nouvelles ; il répond : *L'impératrice et le roi de Rome seront ici le* 5 *avril*.

Étoit-ce un mensonge politique? étoit-il de bonne foi? nous n'affirmerons rien. Mais on a su depuis qu'il avoit conçu le projet et même tenté l'entreprise de faire enlever l'impératrice et son fils du château de Schœnbrunn. Tout étoit prêt, dit-on, pour l'exécution ; chacun des agents avoit son cheval sellé et bridé ; une des femmes de Marie-Louise tenoit déja l'enfant dans ses bras, lorsqu'à onze heures du soir un ordre de la cour survint d'arrêter tout, hommes, femmes, et chevaux.

C'est ainsi que cette étrange nouvelle fut publiée dans

quelques papiers étrangers, soit d'après le fait, soit par le commandement des parties intéressées. 1815.

Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis son retour Buonaparte annonça, à plusieurs reprises et avec assurance, que sa femme et son fils ne tarderoient pas à venir le rejoindre. N'étoit-ce qu'un artifice pour rassurer ses partisans, et leur donner, dans la coopération de la maison d'Autriche, un espoir qu'il n'avoit pas lui-même? cela n'est pas vraisemblable; un mensonge si facile à découvrir eût été une trop grande maladresse. Il fut donc le premier trompé.

Le lendemain 21, le ciel qui, depuis plusieurs jours, étoit triste comme nos pensées, s'éclaircit tout-à-coup, et nous fit jouir d'une des plus belles journées du printemps. Buonaparte ne manqua pas de s'emparer de cet heureux accident, en disant *que le ciel favorisoit ses desseins*. Le peuple, pour lequel ce mot avoit été prononcé, le répéta, en criant, *vive l'empereur*, avec beaucoup plus d'enthousiasme qu'il ne crioit la surveille, *vive le roi.*

Variations du peuple.

On peut s'affliger de ces misérables variations. Mais il n'est plus permis de s'en étonner. Notre histoire en est pleine.

Nos rois ont appris, à leurs dépens, que c'est un grand abus de compter sur l'attachement du *peuple*.

Et par ce mot, je n'entends pas seulement la classe qui gagne son pain à la sueur de son front, celle qui n'a reçu ni instruction, ni éducation, celle qui, n'ayant rien à perdre, appartient à quiconque veut l'acheter, etc...

J'entends cette foule *d'honnêtes gens*, *sans humeur et*

1815. *sans honneur*, qui, n'ayant jamais réfléchi sur *le juste* et *l'injuste*, regardent comme *injuste* tout ce qui blesse leurs intérêts, comme *juste* tout ce qui les favorise; j'entends ces écrivains si vils qui, sans conscience comme sans talent, vont offrir leurs plumes à toutes les puissances du jour; qui, athées sous le directoire, déistes sous Buonaparte, deviennent missionnaires sous un prince dévot. J'entends ces sénateurs qui proclament successivement la déchéance et la restauration de l'empereur, qui vantent avec le même zéle les *constitutions de l'empire* et la *charte du roi*; qui se montrent toujours prêts à calomnier le vaincu et à canoniser le vainqueur, et qui invoquent la nécessité comme l'excuse de toutes leurs désertions. J'entends enfin tous ces lâches courtisans de la fortune, qui passent sans scrupule de l'antichambre de Cromwell dans celle de Charles II, et qui vont mendier sous Sylla les débris des pensions, qu'ils recevoient de Marius.

Que nos orateurs de tribunes fassent de belles phrases pour de l'*argent*; que nos écrivains périodiques écrivent pour de l'argent de longues pages sur la religion ou sur la liberté; que nos soldats prennent des villes et gagnent des batailles pour de l'*argent*; cela doit nous paroître tout naturel, nous vivons dans le *siècle de l'argent*: mais qu'on cesse de nous parler de *patriotisme* et de *royalisme*; ce sont des mots usés et qui n'ont plus de sens.

Lorsque dans une nation il n'y a plus d'autre passion que celle de l'argent, il n'y faut plus chercher d'autres vertus que celles de l'*égoïsme* et de la *cupidité*, symptômes honteux d'une vieillesse prématurée, derniers signes d'une vie qui s'éteint dans la décrépitude.

Si, par hasard, vous rencontrez dans ce pays quelques individus qui ont conservé l'habitude de se passionner pour l'honneur, que le zéle du bien public n'a pas cessé d'animer, qui sont également incapables de fléchir le genou devant Baal, et de renier le dieu d'Israël, dites que ce sont les débris d'une antique splendeur ; contemplez-les avec admiration, comme le voyageur va contempler les ruines d'Athènes, de Rome et de Palmyre. 1815.

Mais ne vous étonnez pas de voir aujourd'hui prosternés devant Buonaparte ces mêmes courtisans qui, hier encore, étoient prosternés devant Louis XVIII... Ne vous étonnez pas d'entendre crier ce soir *vive l'empereur* par les mêmes bouches qui, ce matin, crioient *vive le roi.*

C'est à ce peuple avili par vingt-cinq ans d'outrages, de servitude et de déceptions, que, le lendemain de son arrivée, Buonaparte crut devoir rendre compte de son voyage en ces termes :

Buonaparte rend compte de son voyage.

« Hier encore, on nous disoit que l'empereur traînoit à peine quelques hommes à sa suite; que la désertion régnoit dans ses troupes accablées de fatigues, exposées à tous les besoins. Il faut plaindre ceux qui ont pu recourir à ces impostures, et s'exposer, sans aucun avantage, aux conséquences du démenti terrible que la vérité va leur donner à la face de l'Europe.

« Napoléon a débarqué avec une poignée d'hommes, il est vrai; mais à chaque pas il a trouvé des amis fidéles et des légions dévouées. Il lui a suffi de se présenter devant elles pour être à l'instant même reconnu et salué comme leur empereur et leur père. Il lui a suffi de se présenter devant le peuple pour réveiller par-

1815. tout le profond sentiment de la gloire nationale. Partout les légions et le peuple réunis lui ont ouvert les portes des villes, offert leurs bras et leur courage. Oui, le mouvement qui vient d'éclater est à-la-fois national et militaire. Il fait renaître les beaux jours où l'armée et le peuple confondoient leur enthousiasme pour la liberté.

« Ceux qui ont voulu faire marcher nos soldats contre l'empereur ne connoissoient pas l'ascendant de la gloire sur les cœurs françois. Rassembler une armée, c'étoit l'envoyer à Napoléon. Aussi pas un corps, pas un détachement, pas un soldat n'a hésité un moment sur ce qu'il devoit faire.

« Le peuple a partagé tous les nobles sentiments de ces soldats. Il a suivi avec enthousiasme leur marche paisible et triomphale. Depuis Lyon jusqu'à Fontainebleau, et depuis Fontainebleau jusqu'à Paris, les citoyens ont formé une armée auxiliaire, qu'il a fallu remercier d'un dévouement qui n'étoit point nécessaire. »

Ce récit étoit d'un bout à l'autre un tissu d'impostures, et fut vivement applaudi par tous les écrivains du temps, comme un modèle d'éloquence antique et de vérités historiques.

Buonaparte passa ses troupes en revue le même jour, et leur adressa d'autres paroles, que voici :

« Soldats, je suis venu avec six cents hommes en France, parceque je comptois sur l'amour du peuple, et sur le souvenir de mes vieux soldats. Je n'ai pas été trompé dans mon attente. Soldats, je vous en remercie. La gloire de ce que nous venons de faire est toute au

peuple et à vous : la mienne se réduit à vous avoir connus et appréciés. (1)

« Soldats, le trône des Bourbons étoit illégitime, puisqu'il avoit été rélevé par des mains étrangères, puisqu'il avoit été proscrit par le vœu de la nation, puisqu'enfin il n'offroit de garantie qu'aux intérêts d'un petit nombre d'hommes arrogants, dont les prétentions sont opposées à nos droits.

« Soldats, le trône impérial peut seul garantir les droits du peuple, et sur-tout le premier des intérêts, celui de notre gloire.

« Soldats, nous allons marcher pour chasser du territoire ces princes auxiliaires de l'étranger. La nation nous secondera de ses vœux et suivra notre impulsion. Le peuple françois et moi nous comptons sur vous. Nous ne voulons pas nous mêler des affaires des autres ; mais malheur à qui se mêleroit des nôtres. »

Il reçoit les autorités sur son trône.

Le jour de Pâques, il reçut sur son trône les hommages des premières autorités de l'état. Les ministres, le conseil d'état, les sénateurs, le corps municipal, l'institut, les cours judiciaires allèrent lui répéter ces phrases obséquieuses dont nous avons eu les oreilles si fatiguées pendant quatorze ans, et qu'on avoit fini par regarder comme des formules sans conséquence, qu'on prononçoit d'une part, et qu'on entendoit de l'autre avec une égale indifférence.

Il faut le dire hautement : toute la France ne fut pas complice de cette honteuse servilité. Le feu sacré de la

(1) En prononçant ces paroles populaires, il oublioit les paroles orgueilleuses qu'il avoit prononcées dans le délire de sa gloire. Mais d'autres s'en souvenoient pour lui.

1815. patrie n'étoit pas éteint dans tous les cœurs... Un grand nombre d'individus, remarquables par leurs dignités, et des corporations entières refusèrent de se prosterner devant l'idole.

Bordeaux, Toulouse, Marseille et plusieurs autres villes, se distinguèrent par leur fidélité à la cause royale, et opposèrent à la force militaire une résistance que la trahison rendit inutile, il est vrai, mais dont le noble dévouement auroit dû servir de modèle à toute la France et mérite tous nos éloges.

Les maréchaux Macdonald, Marmont, Victor, Oudinot, Clarke et Mortier sauvèrent l'honneur militaire du naufrage dans lequel la révolte de l'armée menaçoit de l'engloutir.

Le clergé, dans son humble résignation, resta prosterné au pied des autels, pria silencieusement pour le roi, et ne vit qu'une punition du ciel dans le retour de l'usurpateur.

Une grande partie des magistrats des cours souveraines donnèrent leur démission, et se retirèrent à la campagne.

Les avocats de Paris se conduisirent avec sagesse et mesure, en conciliant ce qu'ils devoient à leur conscience et à l'intérêt de leurs clients...

Ceux de Bordeaux firent plus, ils s'imposèrent un rigoureux silence, tant que dura le pouvoir de l'usurpateur. M. Lainé, leur ancien confrère, et alors président de la chambre des députés, leur avoit donné le conseil et l'exemple de cette courageuse opposition; devenu, on sait pourquoi, l'objet de la haine particulière de Buonaparte, il avoit quitté Paris le 20 mars;

et sitôt qu'il fut arrivé à Bordeaux, il publia la protestation suivante. 1815.

Protestation de M. Lainé.

« Au nom de la nation françoise, et comme président de la chambre des représentants, je déclare protester contre tous décrets par lesquels l'oppresseur de la France prétend prononcer la dissolution des chambres. En conséquence, je déclare que tous les propriétaires sont dispensés de payer des contributions aux agents de Napoléon, et que toutes les familles doivent se garder de fournir par voie de conscription ou de recrutement des hommes pour sa force armée.

« Puisqu'on attente d'une manière aussi outrageante aux droits et à la liberté des François, il est de leur devoir de maintenir individuellement leurs droits. Depuis long-temps dégagés de leur serment envers Napoléon, et liés par leurs vœux et leurs serments à la patrie et au roi, ils se couvriroient d'opprobre aux yeux des nations et de la postérité, s'ils n'usoient pas des moyens qui sont au pouvoir de chaque individu.

« L'histoire, en conservant une reconnoissance éternelle pour les hommes qui, dans tous les pays libres, ont refusé tout secours à la tyrannie, couvre de son mépris les citoyens qui oublient assez leur dignité d'homme pour se soumettre à ses misérables agents. C'est dans la persuasion que les François sont assez convaincus de leurs droits, pour m'imposer le devoir sacré de les défendre que je fais publier la présente protestation, qui, au nom des honorables collègues que je préside et de la France qu'ils représentent, sera déposée dans des archives, à l'abri des atteintes du tyran, pour y avoir recours au besoin.

« Bordeaux, ce 28 mars 1815. »

1815.
La duchesse d'Angoulême à Bordeaux.

A quoi servent les protestations quand elles ne sont pas appuyées de la force des armes? Celle de M. Lainé eut un moment cet avantage. Le duc et la duchesse d'Angoulême étoient à Bordeaux lorsqu'on y apprit (le 9 mars) la nouvelle de la descente de Buonaparte. Le prince reçut le lendemain l'ordre du roi de rassembler des forces, et d'aller au-devant des rebelles. Il partit. Madame resta avec tous les pouvoirs nécessaires pour disposer de la garde nationale et des troupes de la garnison. La petite-fille de Marie-Thérèse se montra digne de son aïeule et de sa haute mission. Sans perdre un instant, elle pressa l'armement des volontaires, se montra par-tout, et par-tout excita l'enthousiasme de la fidélité et inspira les sentiments qui l'animoient. Mais, soit négligence, soit trahison, les armes et les munitions manquèrent par-tout.

Le général Clausel, chargé de rétablir l'autorité de Buonaparte dans cette partie de la France, arriva le 24 mars à Angoulême, et, après avoir employé quelque temps à se menager des intelligences dans Bordeaux, il s'avança vers cette ville, à la tête d'une forte division de gendarmerie. Six cents volontaires bordelois lui disputèrent le passage de la Dordogne, et restèrent maîtres du terrain, après un engagement très vif de part et d'autre. Mais dès le lendemain la confusion se mit dans les rangs de ceux-ci; et un ordre du jour, dont on n'a jamais connu ni l'auteur ni l'origine, fit abandonner le passage.

Clausel arrive devant Bordeaux, et fait aussitôt proposer une capitulation aux habitants, qui ne répondent qu'en sautant sur leurs armes. Ils étoient résolus de se

défendre; mais la garnison nombreuse qui étoit dans leurs murs étoit loin de partager leur résolution généreuse. En vain on fit parler l'honneur et la foi des serments, en vain on pria le commandant de se retirer, et d'emmener avec lui la garnison, la trahison étoit consommée. Dès-lors la défense de la ville devint impossible. Madame fut la première à déclarer qu'il ne falloit plus y songer, et prit aussitôt le parti de la quitter. 1815.

A cette nouvelle, la plus vive agitation se manifesta dans toutes les classes. Tous les jeunes gens allèrent lui offrir leurs bras, leur fortune et leur vie.

Tous vouloient lui servir d'escorte, ou mourir à ses côtés. « Non, mes amis, vous ne devez ni me suivre ni mourir, leur dit l'auguste princesse; vous vivrez pour de meilleurs temps. Je vais, ajouta-t-elle, faire encore une tentative, et m'assurer par moi-même des sentiments de la garnison. » Elle dit, monte à cheval, et, accompagnée seulement de deux officiers, elle court aux casernes, devant lesquelles la garnison étoit sous les armes. Elle s'avance avec dignité, parcourt les rangs en silence; puis s'arrêtant tout-à-coup, elle parle aux soldats, elle interroge leurs sentiments; elle s'adresse à leur honneur, elle rappelle leurs serments, leurs devoirs... Elle parloit à des statues : aucune voix ne répondit à la sienne. A cette vue, à ce silence, *Madame*, émue au dernier point, ne put retenir ses larmes, et laissa échapper ces mots : *Grand Dieu! qu'il est cruel, après vingt ans d'exil, de s'expatrier encore!*

Des casernes, *Madame* se rendit sur le quai, où la garde nationale étoit rangée en bataille, et l'accueillit aux cris de *vive le Roi! vive d'Angoulême!* Elle s'arrête

1815. devant les rangs, et dit : « Je n'ai plus qu'un ordre à vous donner, messieurs, promettez-moi d'obéir, quel qu'il soit. » *Nous le jurons*, s'écrièrent-ils tous à-la-fois. *Hé bien, messieurs, je vous ordonne de rendre les armes. Vous avez assez fait pour l'honneur, obéissez pour la dernière fois à la fille de votre roi.* »

Elle avoit à peine prononcé ces derniers mots, qu'on entendit dans le lointain les cris tumultueux qu'excitoit parmi la populace l'entrée du général Clausel. La princesse n'a que le temps d'arracher le panache qui ornoit sa coiffure, de le jeter au milieu des fidèles Bordelois, de leur dire, *adieu*, *nous nous reverrons*, de monter dans sa voiture, et de s'éloigner de toute la vitesse de ses chevaux. Elle arriva peu de temps après à Pouillac, où un vaisseau anglois la reçut à bord, et la sauva des mains des rebelles qui la poursuivoient.

Pendant ce temps-là, le duc d'Angoulême les combattoit avec des forces inégales sur les bords du Rhône, et couroit des dangers non moins pressants.

Le duc d'Angoulême sur le Rhône.

Ce prince avoit rassemblé, tant en troupes de ligne qu'en gardes nationales, une petite armée de 12,300 hommes qu'il avoit partagée en trois corps, lesquels devoient agir séparément, puis se réunir à Lyon.

Le premier corps, composé de 4,500 hommes sous le commandement du général Ernouf, devoit déboucher de Sisteron sur Gap et sur Grenoble, et embarrasser, sinon arrêter la marche de Buonaparte, dans celle de toutes les routes que celui-ci auroit choisie. Le second corps, commandé par le prince en personne, devoit se porter sur Montelimart, passer la Drôme, occuper Valence, et intercepter toutes les communications des rebelles avec leurs complices de Provence. Le

troisième corps, composé de 3,800 hommes, sous les ordres du général Compans, étoit chargé de protéger le Nivernois et l'Auvergne, et de soutenir le mouvement général sur Lyon. 1815.

Ce plan, habilement conçu, auroit sauvé la France s'il avoit été promptement et sur-tout fidèlement exécuté. Mais les troupes de ligne ne partageoient ni les opinions ni le zéle des gardes nationales. Une foule d'agents subalternes, qui venoient de toutes parts offrir officieusement leur ministère au prince, embarrassoient le service, contrarioient ses opérations, et paralysoient tous ses efforts.

La nouvelle du départ du roi diminua sensiblement le courage de l'armée royale, et doubla celui des rebelles. Le prince chercha à concentrer ses forces au Pont-Saint-Esprit : il apprit dans cette ville que les commandants des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardéche, avoient reconnu l'usurpateur, et se préparoient à marcher contre l'armée royale. Il y eut plusieurs combats sans résultat, sous Valence, près de Loriol et dans la Drôme. L'état des affaires exigeoit une action décisive avant de se porter sur Lyon : le prince s'y préparoit, quand il apprit que le général Gardanne, l'un des chefs de son armée, venoit de passer du côté des rebelles avec son corps. Il fallut dès-lors renoncer à soutenir une bataille et à marcher sur Lyon : il fallut chercher les moyens de se maintenir dans le midi jusqu'à l'arrivée des troupes espagnoles et sardes, qu'on avoit promises au prince, que le prince attendoit avec confiance, et qui n'arrivèrent pas. Il concentra sa foible armée dans Valence.

Il n'y fut pas long-temps tranquille ; il apprit, dès le

lendemain, que les généraux Gilly et Grouchy mar-
1815. choient contre lui, l'un venant du Languedoc avec toutes les troupes de cette province, l'autre venant de Lyon avec la garnison de cette ville renforcée des paysans du Dauphiné.

Le duc d'Angoulême n'avoit plus d'autre parti à prendre que de mettre la Durance entre lui et ses ennemis. Il en faisoit les dispositions; il étoit en marche, le 7 avril, depuis deux heures du matin, quand ses éclaireurs vinrent lui dire, à dix heures, qu'il étoit cerné de tous côtés. Quelqu'un lui conseilla de se jeter dans les montagnes avec un petit nombre de braves déterminés à le suivre en tous lieux. « A Dieu ne plaise, répondit le prince, que, sans convention et sans aucune sûreté, j'abandonne à la merci d'un ennemi sans générosité des hommes qui se sont attachés à ma destinée. » On négocia.

Le général D'aultanne, au nom du prince, et le colonel Saint-Laurent, au nom du général Gilly, convinrent que l'armée royale seroit dissoute, et que le duc d'Angoulême se retireroit à Marseille sous l'escorte du qu'elle fut rompue par les ordres du général Gilly, qui dixième de ligne. Cette convention étoit à peine signée, fit dire qu'il ne pouvoit la ratifier sans manquer à ses devoirs et aux instructions qu'il avoit reçues de l'empereur. M. le comte Damas partit aussitôt pour faire lever cette difficulté; et pendant le temps que dura son voyage, les deux armées, de concert, restèrent dans l'inaction. Le comte revint avec une autre convention, d'après laquelle l'armée royale devoit être dissoute sur-le-champ, les troupes de ligne se rendre dans les garnisons qui leur étoient assignées, les gardes nationales

rentrer dans leurs foyers, et le prince s'embarquer à Cette, avec les officiers de sa maison seulement. 1815.

Hors d'état de contester aucun de ces articles, le prince les accepta tous sans difficulté, licencia son armée, monta en voiture et partit. En arrivant au Pont-Saint-Esprit, on lui signifia qu'il étoit prisonnier de guerre, et que le général Grouchy avoit refusé de ratifier la convention signée par le général Gilly.

En apprenant cette nouvelle violation de la foi des traités, le prince parut étonné, mais ne témoigna d'autre crainte que celle d'être racheté par son oncle à des conditions préjudiciables à l'état.

Heureusement pour tout le monde, Buonaparte pensa que la garde d'un prisonnier de cette importance ne pouvoit qu'augmenter ses embarras sans lui être d'aucune utilité. Le courrier qui lui en apporta la nouvelle s'en retourna avec l'ordre de faire embarquer le prince à Cette, aux termes de la seconde convention.

Ce récit, que nous avons copié sur celui du prince lui-même, est terminé par les mots suivants :

« Je fus relâché le 15 avril, et le lendemain j'arrivai à Cette, où je m'embarquai le même jour à huit heures du soir, accompagné de dix-sept personnes. Ce départ me fut bien douloureux. L'esprit du pays que j'ai traversé m'a paru excellent : j'ai été comblé par-tout de bénédictions. L'armée seule et la gendarmerie ont été parjures. »

Son altesse royale se rendit à Barcelone, de là à Madrid, d'où, après avoir eu plusieurs conférences avec le roi, elle se rapprocha des frontières de France, en attendant le moment d'y rentrer sans y rallumer la guerre civile.

1815.

Tandis que ces événements occupoient toute l'attention des provinces méridionales, d'autres événements plus importants s'accomplissoient ou se préparoient dans le nord-est de la France.

Itinéraire du roi.

Nous avons dit que le roi, sorti de Paris le 20 mars à minuit, avoit pris la route du nord. Sa majesté arriva le même jour, à cinq heures du soir, à Abbeville, où elle comptoit attendre les troupes de sa maison. Mais, sur la représentation que lui fit le maréchal Macdonald des dangers qu'elle couroit dans une ville ouverte et si peu éloignée de Paris, elle résolut d'en sortir le 21, et d'aller se renfermer dans Lille, dont les remparts pouvoient supporter un siége, et dont les habitants ne demandoient pas mieux que de le soutenir.

Elle y arriva le 22 à une heure après midi, et y fut accueillie par tous les témoignages d'amour et de fidélité des habitants. Mais la garnison, séduite et trompée, gardoit, pendant ce temps-là, un morne silence, présage alarmant de sa prochaine défection.

Le maréchal Mortier, qui la commandoit, déclara qu'avec de tels soldats il ne falloit plus songer à faire de Lille une place de défense. Le roi, qui venoit de recevoir de Vienne la déclaration des souverains, la fit afficher et proclamer : il pensoit qu'en éclairant les troupes sur les funestes résultats dont leur trahison seroit suivie, il les feroit rentrer dans le devoir : ce fut en vain. Le 23, le maréchal Mortier vint lui dire que, sur le bruit généralement répandu que le duc de Berry alloit arriver avec la maison militaire de sa majesté et deux régiments suisses, la garnison étoit prête à se soulever ; que, pour éviter le plus affreux des malheurs, il n'y avoit d'autre moyen que de partir sur-le-champ. Il

1815.

ajouta qu'en escortant lui-même sa majesté hors des portes de la ville, il espéroit pouvoir imposer encore aux mutins; ce qui seroit impossible, si le départ étoit différé d'un instant.

Le roi céda, et partit de Lille à trois heures, accompagné seulement du duc d'Orléans et du maréchal Mortier. Arrivé au bas du glacis, le maréchal quitta sa majesté et rentra en ville pour contenir les mutins.

Un piquet de la garde nationale de Lille, un détachement de cuirassiers et de chasseurs, commandés par le maréchal Macdonald, accompagnèrent le roi jusqu'à la frontière.

Le roi, désormais à l'abri des poursuites de ses ennemis, n'étoit pas sans inquiétude sur le sort de son frère, qu'il avoit laissé derrière lui, et qui, n'ayant pas voulu quitter la tête de sa maison militaire, la conduisoit, à travers mille dangers, dans des chemins de traverse et sur des terrains fangeux, d'où les chevaux et les hommes ne se retiroient qu'avec les plus grandes difficultés.

Cette troupe fidéle ne fut découragée ni par la fatigue, ni par les privations, ni par l'incertitude d'une marche que la défection de toutes les garnisons voisines rendoit plus périlleuse de moment à autre. MONSIEUR, craignant que le dévouement de ces braves ne leur fît courir des périls inutiles, prit le parti de les licencier à Béthune, et, accompagné seulement d'un gentilhomme et d'un aide-de-camp, il poursuivit sa route sans accident, et rejoignit son frère à Gand.

Le roi à Gand.

Cette ancienne capitale des Pays-Bas devint bientôt le rendez-vous général des François fidéles. Le roi venoit d'y fixer son séjour, et avoit pris la résolution d'y rester jusqu'au moment où il pourroir rentrer dans son

1815. royaume à la tête d'une armée assez considérable pour ôter aux rebelles, avec les moyens, le desir de la résistance. Ce moment n'étoit pas éloigné. Les nouvelles qu'il avoit reçues du congrès lui en donnoient l'assurance; et afin que ses sujets en fussent plus tôt informés, il leur adressa la proclamation suivante :

PROCLAMATION DU ROI.

Gand, 2 avril.

« François!

« Celui qui vous a trompés pendant vingt ans est venu vous tromper encore.

« Quinze jours se sont à peine écoulés depuis que, par la trahison, il s'est assis sur le trône où vos vœux m'avoient rappelé, et déja l'Europe entière est infestée de ses mensonges. Mais l'Europe le connoît, et l'Europe indignée s'avance pour l'anéantir.

« Elle s'avance, François! ses innombrables phalanges vont bientôt franchir vos frontières : mais l'Europe n'est plus votre ennemie; je vous ai réconciliés avec elle.

« Désormais vous ne devez plus voir dans ces étrangers, autrefois si formidables, que des alliés généreux qui viennent pour vous aider à secouer le joug de l'oppresseur. Tous les soldats de l'Europe marchent sous le même étendard, qui est celui des lis.

« Affoibli par l'âge et par vingt-cinq ans de malheurs, je ne vous dirai pas, comme mon aïeul : *Ralliez-vous à mon panache blanc;* mais je le suivrai pour vous aux champs d'honneur.

« François! s'il en est parmi vous qu'une vaine illusion de gloire peut avoir égarés, mes bras vous sont ouverts.

Venez vous y jeter, et je croirai que vous ne m'avez pas quitté. Si vous restez rebelles, je ne pourrai plus suspendre l'exécution des décrets de la justice. 1815.

« François ! quel est celui de vous qui voudroit porter les armes contre moi ? Je ne suis point votre ennemi ; je suis votre roi ; je suis le frère de Louis XVI ; je viens, comme Henri IV, combattre et vaincre une nouvelle ligue ; je viens une seconde fois vous apporter le bonheur et la paix.

« *Signé* LOUIS. »

Le 6 avril, le duc de Wellington, nommé par le congrès de Vienne *général en chef de l'armée européenne*, vint saluer le roi à Gand, prendre ses ordres, et lui donner un état des troupes qui marchoient à son secours.

Etat de l'armée des alliés

Ces troupes s'élevoient à près d'un million d'hommes ; savoir :

Quatre cent mille Russes, sous le commandement de l'empereur Alexandre.

Deux cent cinquante mille Autrichiens, sous le commandement du prince de Swartzemberg.

Cent dix mille Prussiens, sous le commandement du feld-maréchal Blücher.

Quatre-vingt mille Anglois et Flamands, sous le commandement immédiat du duc de Wellington.

Trente mille Suédois, sous celui du prince royal de Suéde.

Quarante mille hommes de la landwer germanique, sous le commandement du prince de...

L'imagination recule encore une fois devant un pareil dénombrement ; et on frémit à la pensée des maux dont ces étrangers vont inonder la France !

1815. La philosophie, qui a versé tant de larmes hypocrites sur la perte des trois millions de barbares que les croisades ont coûté à l'Europe, n'en donnera-t-elle pas quelques unes à celle des quatre ou cinq millions d'hommes civilisés qu'a déja coûté l'émancipation prétendue des peuples?

Ce qu'un faux zèle de religion opéra jadis sur l'esprit de nos ancêtres, un faux zèle de liberté l'opère aujourd'hui sur celui de nos contemporains.

Avant cette grande époque de nos douleurs, des armées régulières de trente à quarante mille hommes entroient en campagne sans haine contre l'ennemi qu'elles alloient combattre. Elles respectoient les laboureurs, les vieillards, les femmes et les enfants. Avec ses armes, chacun déposoit son humeur guerrière.

Ce sont des nations entières qui se précipitent aujourd'hui les unes sur les autres, qui se livrent des combats à outrance, qui se poursuivent avec un acharnement opiniâtre, et qui, comme les laves des volcans, renversent et brûlent tout ce qu'elles rencontrent.

Les rebelles osèrent accuser le roi de tous les malheurs dont nous menaçoit cette seconde invasion.

« C'est lui, dirent-ils (1), qui est allé chercher des secours étrangers pour remonter sur son trône. C'est lui qui, en amenant en France les hordes sauvages du Nord, a, par ce fait seul, provoqué le pillage des villes, l'incendie des campagnes, le meurtre des enfants, l'asservissement du royaume, et la honte de la nation. »

Apologie du roi.

Tout étoit artifice, déguisement et fourberie dans le conseil de la ligue, dit M. Anquetil : nous en pouvons

(1) *Rapport de la commission du conseil d'état*, séance du 2 avril 1815.

dire autant du conseil de l'usurpateur; *tout est mensonge et fourberie* dans cette accusation. 1815.

En effet à qui persuadera-t-on que le prince qui aima mieux abandonner son trône que de le défendre au péril d'une guerre civile, ait volontairement provoqué le meurtre, le pillage et l'incendie dans son royaume;

Que le même monarque qui, le 10 mars, avoit refusé un secours de trente mille hommes que le prince régent d'Angleterre lui avoit offert contre l'usurpateur, ait sollicité cinq cent mille sauvages du Nord à venir relever son trône sur des cendres et des cadavres;

Que Louis XVIII, qui régnoit paisiblement depuis dix mois, qui ne vouloit vivre et régner que pour nous faire jouir plus long-temps des douceurs de la paix, ait changé tout-à-coup de caractère, soit devenu un guerrier farouche, un conquérant sanguinaire, un émule de Buonaparte....?

L'absurdité d'une telle imputation saute aux yeux. Personne ne croira que c'est lui qui a déclaré la guerre à tous les princes de la terre, afin de venir ensuite avec eux tomber sur la France de tout le poids de leurs armes et de leurs vengeances.

Non, personne ne le rendra responsable des affreuses calamités que la seconde croisade européenne attira sur Paris, du sang qui fut versé sous les murs de cette ville, et dans les champs de Waterloo, du pillage de nos bibliothéques et de nos musées, des énormes contributions qui nous ont épuisés, et du traité de paix du mois de novembre 1815, dont les conditions nous ont paru si dures et si humiliantes.

Celui-là seul doit être accusé de nos maux, qui rompit le traité de Fontainebleau, qui viola son ban à l'île

1815. d'Elbe, qui vint débarquer en France comme un forban, qui débaucha l'armée de Louis XVIII, qui souleva la populace des villes et des campagnes, qui s'associa les bonnets rouges, les sans-culottes et les fédérés, tous les hommes du régime de 1793; qui, dans ses manifestes, ne prêcha que la révolte et l'impiété, et qui, depuis sa rentrée dans Paris, ne s'occupa qu'à lever des troupes, à fabriquer des armes, à inquiéter les peuples par ses mensonges politiques et par ses manœuvres militaires.

Mais en repoussant ces outrages, c'est leur donner trop d'importance : laissons parler le roi lui-même; son langage simple et touchant le défendra mieux que les plus éloquentes apologies.

MANIFESTE DU ROI.

24 avril 1815.

Manifeste du roi.

« Le roi étoit impatient de parler à ses peuples. Il lui tardoit de leur témoigner tout ce qu'avoient fait éprouver à son cœur ces marques de fidélité, ces consolations inexprimables qui lui ont été prodiguées dans toutes les villes, dans les villages, sur toutes les routes qu'il a traversées, lorsqu'il cherchoit un point de réunion pour les fidèles défenseurs de sa personne et de son état, lorsqu'il demandoit, sans pouvoir le trouver, un rempart derrière lequel ils eussent le temps de s'armer avec lui contre une trahison trop noire, trop basse pour n'avoir pas été imprévue.

« Mais plus le roi se sentoit profondément ému de cette immense population françoise, et plus il se disoit à lui-même que son premier soin devoit être d'empêcher

que, parmi les nations étrangères, la France ne fût calomniée, déshonorée, exposée à un mépris injuste, à une indignation non méritée, peut-être même à des dangers et à un genre d'attaque qui auroient pu paroître un châtiment juste d'une déloyauté supposée. 1815.

« Ce premier soin est rempli. Il l'a été avec un succès digne de la sollicitude de sa majesté, du zéle de ses ministres et de la magnanimité de ses alliés.

« Les ambassadeurs et envoyés du roi près des diverses cours européennes, ses représentants au congrès de Vienne ont, d'après les instructions directes de sa majesté, établi par-tout la vérité des faits et prévenu jusqu'à leur exagération.

« Toutes les puissances de l'Europe savent aujourd'hui que le roi de France et la nation françoise, plus unis que jamais par tout ce qui peut resserrer les liens d'un bon roi et d'un bon peuple, ont été subitement trahis par une armée infidéle à son prince et à sa patrie, à l'honneur et à ses serments : que cependant parmi les premiers généraux de cette armée, ceux dont les noms en faisoient la gloire, ou se sont ralliés aux drapeaux du roi, ou du moins ont abandonné ceux de l'usurpateur; que des chefs de corps et des officiers de tout grade suivent journellement cet exemple : que même, parmi cette multitude de soldats, entraînés à une défection inconnue dans les fastes militaires, il en est un grand nombre que l'inexpérience a livrés à la séduction, que la réflexion a déja ramenés au repentir, et dont l'égarement doit être mis tout entier à la charge de leurs corrupteurs. L'Europe sait enfin qu'excepté cette portion d'armée devenue indigne de sa gloire passée, et qui a cessé d'appartenir à l'armée françoise,

1815. excepté une poignée de complices volontaires, qu'ont fournis à l'usurpateur des ambitieux sans mérite, des gens sans aveu et des criminels sans remords, la nation françoise tout entière, les bons habitants des campagnes, les corporations et les individus, tous les sexes et tous les âges ont suivi et rappelé le roi de tous leurs vœux, ont empreint sur chacun de ses pas un nouvel hommage de reconnoissance et un nouveau serment de fidélité.

« L'Europe sait que, dans Paris, dans Beauvais, dans Abbeville, *dans cette grande et glorieuse cité de Lille* (1), dont la trahison occupoit les portes et menaçoit d'ensanglanter les murs, à la face et sous le glaive même des traîtres, tous les bras se sont étendus vers le roi, tous les yeux lui ont offert le tribut de leurs larmes, toutes les voix lui ont crié : *Revenez à nous, revenez délivrer vos sujets.*

« L'Europe sait et continue d'apprendre que ces invocations n'ont pas cessé de se renouveler; que, chaque jour, elles arrivent au roi, non pas seulement de tous les points de cette frontière, si éminemment loyale, mais de toutes les parties de son royaume les plus éloignées. Ainsi les mêmes cris qui avoient retenti dans Lille se sont fait entendre dans Bordeaux, où la fille de Louis XVI a laissé le souvenir puissant (joint à tant d'autres) de son courage héroïque. Ainsi les mêmes contrées qui ont vu la première défection, ont vu aussi la première réunion de braves, restés fidèles, se rallier au panache de Henri IV.

(1) Ces paroles flatteuses du roi doivent être considérées comme le juste prix de la fidélité dont les habitants de cette ville lui donnèrent d'éclatants témoignages lors de sa retraite en Belgique.

« Un neveu du roi, le gendre de Louis XVI, a marché à leur tête, sans compter leur nombre. Il a couru combattre la tyrannie et la rebellion. Déja plusieurs succès brillants lui en promettoient un qui eût été décisif; si des traîtres se sont encore trouvés là pour tromper son courage, le signal et l'exemple qu'il a donnés n'ont pas été perdus. On a vu qu'un héritier du trône ne craignoit pas de mourir pour la défense de son pays; et les acclamations des peuples, le jour où il avoit été vainqueur, leurs signes d'affection le jour où il a été trahi, ne sont pas seulement la consolation du présent, mais l'espoir de l'avenir.

« Eh! qu'il soit permis au roi de le dire, comment les sentiments dont son cœur est animé pour ses sujets ne lui eussent-ils pas assuré de leur part un pareil retour? Qui osera démentir le roi, lorsqu'il jurera devant Dieu et devant son peuple que, depuis le jour où la Providence l'a replacé sur le trône de ses pères, l'objet constant de ses desirs, de ses pensées, de ses travaux a été le bonheur de tous les François, la restauration de son pays, plus précieuse pour lui que celle de son trône, le rétablissement de la paix intérieure et extérieure, celui de la religion, de la justice, des lois, des mœurs, du crédit, du commerce et des arts; l'inviolabilité de toutes les propriétés existantes, sans aucune exception, l'emploi de toutes les vertus et de tous les talents, sans autre distinction, la diminution présente des impôts les plus onéreux, en attendant leur prochaine suppression; enfin, la fondation de la liberté publique et individuelle, et l'institution d'une charte qui garantît à la nation ces biens inappréciables?

« Que si, dans des circonstances d'une telle diffi-

1815. culté, à la suite d'orages si violents, parmi tant de maux à réparer, tant de piéges à découvrir, tant d'intérêts à concilier, on n'a pu franchir tous les obstacles, échapper à toutes les surprises, se préserver même de toutes les fautes, le roi pourroit encore se flatter de l'assentiment de toutes les consciences, s'il disoit que sa plus grande erreur a été du nombre de celles qui ne sortent que du cœur des bons princes, sa clémence.

« Ainsi éclairées sur les dispositions de la France, les puissances réunies au congrès de Vienne ont signé le 25 mars un nouveau traité, par lequel avant tout elles se sont engagées à respecter religieusement l'intégrité du territoire et l'indépendance de la nation françoise, à ne connoître d'ennemi que celui-là seul qu'elles ont déclaré l'ennemi du monde, et à ne poser les armes qu'après l'irrévocable destruction de son pouvoir malfaisant.

« Elles ont fait plus encore, elles ont arrêté que l'accession du roi seroit demandée particulièrement pour le nouveau pacte qu'elles venoient de conclure : elles ont envoyé ce traité au roi, qui l'a signé.

« Vous en êtes bien sûrs, François; votre roi n'a pu rien signer qui fût contre vous! Votre roi ne cessera jamais de veiller sur vos intérêts.

« La nécessité qu'il n'a pu conjurer, il est parvenu au moins à l'adoucir lorsqu'il est là pour vous rallier autour de lui, pour détourner de vous des coups qui ne doivent frapper que nos communs oppresseurs; pour observer, avertir, contenir, arrêter; pour garder non seulement vos propriétés publiques et individuelles, mais encore votre dignité nationale, dont il est

aussi jaloux que vous l'êtes vous-mêmes de sa majesté royale. L'une et l'autre restent et resteront intactes. 1815.

« Les François gardent leur place parmi les nations, comme le roi de France garde la sienne parmi les potentats. Avec la restauration de l'antique monarchie françoise, une ère nouvelle s'est annoncée l'année dernière à toute l'Europe. Tous les souverains, par leurs conventions, se sont garanti le repos et la liberté de leurs peuples, comme par leurs vœux tous les peuples se sont garanti la légitimité et le maintien du pouvoir de leurs chefs. On s'est uni pour la paix ; on s'est ligué pour l'ordre ; et, dans cette *ligue bienfaisante*, ainsi que le congrès l'a justement appelée, tous les états sont en même temps protecteurs et protégés, garantis et garants.

« Cependant c'est le monarque et le peuple françois qui, les premiers, ont eu besoin d'être secourus : c'est au monarque et au peuple françois, une fois réunis par la présence des alliés, à se secourir eux-mêmes, de manière à n'avoir pas, s'il est possible, d'autre assistance à leur demander... Plus les François feront pour sauver leur patrie, moins ils auront besoin des étrangers. Une fois l'usurpateur détruit, aucun pouvoir étranger ne se placera entre le prince légitime et la nation fidèle.

« François, le roi, qui a toujours été près de vous, sera bientôt avec vous. Sa majesté, le jour où elle posera le pied sur son territoire et le vôtre, vous fera connoître en détail ses intentions salutaires et ses dispositions d'ordre, de justice et de sagesse. Vous verrez que le temps de sa retraite n'a pas été un temps perdu

1815. pour vos intérêts, et que le roi a régné par les soins de sa prévoyance, lors même qu'il ne régnoit pas par l'exercice de son autorité.

« Aujourd'hui sa majesté n'a voulu qu'annoncer aux bons François ce qui devoit satisfaire leur honneur, calmer leur inquiétude, payer leur amour et seconder leur zèle. C'est déja, sans doute, avoir rempli un grand but.

« Sa majesté a pensé aussi que cette communication, adressée à ses fidèles sujets, parviendroit à ceux qui sont encore rebelles, et pourroit, en les éclairant sur leurs dangers, comme en les détrompant de leurs erreurs, en ramener beaucoup à leur devoir. Le roi a trop pardonné peut-être, et cependant il est aussi impossible à Louis XVIII de ne pas faire grace, que de ne pas faire justice. Que l'innocence elle-même accueille donc encore le repentir. Que les bons ouvrent leurs rangs à tous ceux qui peuvent être dignes d'y rentrer.

« Que les victimes de la nécessité soient sûres qu'elle ne leur sera pas imputée : que tout le monde sache et reconnoisse qu'il est des temps où la persévérance du crime en est le seul caractère irrémissible.

« François, que votre roi vient de réconcilier pour la seconde fois avec l'Europe; habitants de ces bonnes villes dont les vœux touchants arrivent chaque jour à son cœur; Parisiens, qui pâlissez aujourd'hui à la vue de ce palais dont les murs seuls répandoient naguère la sérénité sur vos visages; qui, tous les matins, pendant dix mois, êtes venus saluer Louis XVIII du nom de *père*, non pas avec une voix dominée par la terreur, ou vendue au mensonge, mais avec le cri du cœur :

gardes nationales qui, le 12 mars, lui juriez avec tant d'ardeur *de vivre et de mourir pour lui et pour la constitution ;* vous qui l'avez gardé dans vos cœurs, vous qui l'eussiez vu dans vos rangs, si la trahison vous eût permis de vous réunir... préparez-vous tous pour le jour où la voix de votre prince et celle de la patrie vous appelleront au devoir de sauver l'un et l'autre. 1815.

« Méfiez-vous cependant et des piéges qu'on vous tend, et des rôles qu'on vous offre dans la parodie de ces assemblées qui jadis attestèrent la liberté sauvage de vos ancêtres mais dont le spectacle dérisoire n'a pour but aujourd'hui que de vous rendre la proie du plus vil ou du plus odieux esclavage entre le despotisme anarchique et la tyrannie militaire.

« Sans doute, s'il étoit possible que les élections fussent nationales, les scrutateurs fidéles, les voix libres, le nouveau *champ de mai* feroit disparoître l'illégalité de son principe dans la loyauté de son vœu. Son premier cri seroit une nouvelle consécration de cette alliance jurée il y a neuf siécles entre la nation des Francs et la maison royale de France, perpétuée pendant neuf siécles entre la postérité de ces Francs et la postérité de leurs rois : les François ne voudront jamais parjurer ni leurs ancêtres ni eux-mêmes.

« Mais l'usurpateur a déja écarté les nationaux, en appelant ses satellites ; il a déja compté les votes, quand aucun vote n'est encore émis.

« Eh ! que pourriez-vous attendre de celui ou de ceux qui ont ensanglanté et souillé tout ce qu'ils ont touché ; qui ont su faire un objet d'horreur ou de dérision de ce qui fut toujours un objet d'amour et de vénération ; qui auroient flétri, s'il étoit possible, jusqu'aux noms de

1815. *patrie*, de *liberté*, de *constitution*, de *lois*, d'*honneur* et de *vertu*?

« François! n'avez-vous donc pas désormais votre grande charte qui a réhabilité tous ces noms sacrés, et les a remis en possession du respect qui leur appartient? N'avez-vous pas une constitution? Pure dans son principe, elle a été réglée entre votre roi et vos représentants : douce dans son exécution, l'expérience d'une session entière vous le prouve : portant en elle-même le germe de toutes ses améliorations, il n'en est pas une que ne puisse créer à l'instant l'autorité royale avec l'assentiment des deux chambres, pas une qui ne puisse être proposée par vos représentants, provoquée par vos pétitions. Croyez que là est le fondement le plus solide, le seul garant sûr de la prérogative, des priviléges et des droits de tous.

« Croyez sur-tout que par son droit, son titre et votre cœur, votre roi est et sera toujours votre meilleur ami, votre plus constant, votre plus loyal ami. Unissez vos vœux aux siens, en attendant que vous puissiez agir de concert. Et cette Providence à laquelle il rend compte de l'accomplissement de ses devoirs envers elle et envers vous, cette Providence qui a reçu ses serments et les vôtres, priez-la en commun avec lui de bénir sa juste entreprise et vos nobles efforts.

« *Délibéré en conseil d'état du roi, présidé par* Sa Majesté, *sur le rapport du sieur comte de Lally-Tolendal, à Gand*, 24 *avril* 1815. »

Ce manifeste adressé à la nation ne parvint en France que tard et difficilement. La police visitoit soigneusement et sévèrement tout ce qui passoit à la frontière,

mais quelque puissans que fussent ses moyens, ils ne l'étoient pas assez pour tout arrêter. Les proclamations, les manifestes et les lettres arrivoient, il est vrai, un peu plus tard, cependant assez tôt pour jeter l'alarme dans le conseil de l'usurpateur. 1815.

Situation de Buonaparte.

L'effroi que sa présence avoit répandu dans tous les cœurs se calma peu-à-peu; et la réflexion, qui lui succéda, permit à chacun de mesurer ses forces, et de s'arranger pour n'en avoir rien à craindre. Dès-lors, aux manœuvres plus ou moins directes, mais toujours actives que la haine des *indépendants* commençoit à tramer contre lui, se joignit une force d'inertie nationale, dont il ne se défia pas assez, et contre laquelle vinrent échouer la violence de ses procédés, et l'imposture de ses récits.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point ses ministres le trompoient ou s'il s'aveugloit volontairement; mais il ne pouvoit ignorer que les armées de l'Europe marchoient contre lui. Il venoit d'apprendre que son beau-frère Murat étoit détrôné et chassé de Naples. Il étoit instruit que la Provence et le Languedoc étoient dans un état de soulèvement que le voisinage d'une armée espagnole rendoit plus terrible. La contenance morne et silencieuse des habitants de Paris lui prouvoit qu'il n'en étoit pas aimé; et par les rapports de sa police secrète, il savoit qu'ils avoient cessé de le craindre.

Sa position devint encore plus critique, lorsque les patriotes, jacobins ou républicains, convaincus qu'il les trompoit, s'éloignèrent de lui, étudièrent sa conduite, et contrôlèrent ses actions en attendant le jour où ils se proposoient de les punir.

Rupture de son alliance avec les jacobins.

On ne conçoit pas comment ces mêmes patriotes auxquels il devoit les succès de ses premières années,

1815. dont il avoit si mal reconnu les services après le 18 brumaire, qui avoient eu tout le temps d'étudier son caractère et sa politique pendant les jours de sa puissance, se rapprochèrent de lui après sa chute, et s'associèrent à ses desseins pour le relever.

Il faut croire que, le voyant relégué à l'île d'Elbe, ils pensèrent qu'il n'étoit plus à craindre comme empereur, et qu'il pouvoit leur être utile comme général.

Les jacobins savoient apprécier ses talents militaires; il apprécioit lui-même leur adresse politique. Le besoin les rapprocha; ils convinrent tacitement d'oublier leurs torts réciproques et de se réunir contre l'ennemi commun. Telles furent sans doute les causes de l'alliance qu'ils renouvelèrent à l'époque de la rentrée du roi.

Mais sans doute aussi chacune des parties contractantes ne dit pas tout à l'autre, et tint en réserve une arrière-pensée. Celle de Buonaparte étoit de renvoyer les jacobins aussitôt qu'il n'auroit plus besoin d'eux. Ceux-ci de leur côté se proposoient bien de le remercier dès qu'ils seroient assez forts pour fonder leur république sans lui.

Avant d'en venir à cette extrémité, ils conservèrent les uns pour les autres toutes les apparences d'une bonne amitié. Dans ses premières proclamations, Buonaparte ne parloit que de *liberté*, d'*égalité*, des *droits du peuple* : il disoit dans l'une :

« Élevé au trône par le choix du peuple, tout ce qui a été fait, et tout ce qui se fait sans lui est illégitime. »

Il disoit dans une autre :

« J'ai supporté sans abattement mes malheurs personnels, mais ceux du peuple me sont insupportables. »

Pendant quelques jours sa conduite répondit à son

langage ; il fut populaire à Grenoble, à Lyon, à Dijon. Ses soldats, à son exemple, n'étoient que des *patriotes*, ne parloient que de rétablir la *république*, que de renverser *l'aristocratie*. 1815.

De leur côté, les jacobins, fidèles au traité, lui aplanirent le chemin de Paris en soulevant la populace des villes contre les autorités légitimes ; en inspirant aux peuples des campagnes la crainte des dîmes, des corvées, des émigrés et des jésuites ; en promettant aux ouvriers l'espérance d'une fortune sans travail, d'une liberté sans bornes, et de tous les biens de l'âge d'or. Les mêmes provocations excitèrent les mêmes troubles à Tournus, à Châlons, à Mâcon, à Dijon, à Auxerre..... Les ouvriers s'enivroient ; les brigands pilloient ; les honnêtes gens prenoient la fuite. Par-tout la terreur et l'anarchie marquoient les pas de l'usurpateur. Les monstres que, dans les temps de sa puissance, il avoit refoulés dans le fond de leurs antres ténébreux, en sortirent tout-à-coup et devinrent, dans le nouvel ordre de choses, ses agents, ses satellites et ses familiers.

Ce fut avec cette hideuse escorte qu'il arriva à Paris. Il ne tarda pas à s'en éloigner. La vue des Tuileries, où il avoit tenu pendant dix ans la cour la plus magnifique de l'Europe, lui rendit sa fierté et lui inspira d'autres pensées. Il s'entoura d'hommes plus dignes du rôle qu'il vouloit jouer.

Il avoit nommé ministre de la justice, M. Cambacérès ; Son ministère.

Ministre de la guerre, M. Davoust ;
Ministre de l'intérieur, M. Carnot ;
Ministre de la police, M. Fouché ;
Ministre des finances, M. Gaudin ;

1815. Ministre du trésor public, M. Molien;

Ministre secrétaire d'état, M. Maret.

Il avoit appelé auprès de lui, en qualité de conseillers d'état, MM. Regnault-de-Saint-Jean-d'Angely, Defermont, Boulay de la Meurthe, Français de Nantes, Duchâtel, Daru, Corvetto, Merlin, etc.; et l'on ne peut nier que son conseil ainsi composé ne fût très éclairé, très fort, et capable de le soustraire à l'empire des jacobins.

Sa politique.

L'administration reprit son cours: mais l'opinion publique résista à la direction qu'il essaya de lui donner. En vain il fit annoncer à plusieurs reprises qu'il avoit obtenu de l'Angleterre et de la Russie une tréve de vingt ans; que, réconcilié avec l'empereur d'Autriche, c'étoit d'accord avec lui qu'il étoit rentré en France, et qu'il avoit repris sa couronne; que sa femme et son fils, dont le voyage avoit été suspendu par des circonstances tout-à-fait étrangères à sa cause, arriveroient sans faute à Paris dans les premiers jours du mois de juin. En vain les journaux répétèrent que le roi de Rome avoit reçu du ciel une intelligence précoce, un caractère élevé, une ame généreuse et sensible, *qualités précieuses qui garantissoient à la nation françoise de longs jours de gloire et de bonheur....*

En vain le journal officiel osa dire « que les Bourbons, généralement déconsidérés par leur ineptie, étoient désavoués par tous les princes de l'Europe, et qu'en supposant, contre toute vraisemblance, qu'ils vinssent à rallumer une guerre contre la France, cette guerre ne seroit pas longue, parceque leurs alliés, en franchissant la frontière, trouveroient deux millions d'hommes armés pour les repousser, ou pour les ensevelir dans les plaines de la Champagne. » Tout cet étalage de men-

songes et de forfanteries fut perdu. Personne n'y ajouta foi. Mais on publia dans le même temps plusieurs rapports diplomatiques rédigés avec beaucoup d'art, et dans lesquels on avoit su entremêler si adroitement quelques vérités connues à des suppositions fausses ou gratuites, qu'il étoit difficile en les lisant de se garantir d'une sorte d'acquiescement stupide. Tel fut entre autres le *rapport de la commission des présidents du conseil d'état sur la déclaration du congrès de Vienne*, dans lequel le rapporteur disoit : 1815.

Rapports officieux sur ses projets.

« Cette déclaration prétendue du congrès est dans une forme si inusitée, conçue dans des termes si étranges, exprime des idées tellement antisociales, que la commission étoit portée à la regarder comme une de ces productions supposées, par lesquelles des hommes méprisables cherchent à égarer les esprits, et à faire prendre le change à l'opinion publique :

« Mais la vérification des procès-verbaux dressés à Metz, et les interrogatoires des courriers n'ont pas permis de douter que l'envoi de cette déclaration n'ait été faite par les membres de la légation françoise à Vienne ; elle doit être conséquemment considérée comme adoptée et signée par eux.

« C'est sous ce premier point de vue que la commission a cru devoir examiner cette production, qui n'a point de modèle dans les annales de la diplomatie, et dans laquelle des François, des hommes revêtus du caractère public le plus respectable commencent par une espèce de *mise hors la loi*, ou pour parler plus nettement par une provocation à l'assassinat de l'empereur Napoléon.

« Nous pensons donc, avec le ministre de la police,

1815. que cette déclaration est l'ouvrage des plénipotentiaires françois, parceque ceux d'Autriche, de Russie, de Prusse et d'Angleterre, n'ont pu signer un acte que les souverains et les peuples auxquels ils appartiennent s'empresseroient de désavouer....

« Et d'abord ces plénipotentiaires, coopérateurs du traité de Paris, savent que Napoléon y a été reconnu comme conservant le titre d'*empereur*, et comme souverain de l'île d'Elbe.

« Ils l'auroient désigné par ces titres, et ne se seroient écartés ni au fond, ni dans la forme, des égards qu'ils imposent. Napoléon, reconnu sous le titre d'empereur, n'étoit pas justiciable du congrès de Vienne.

« L'oubli de ces principes, impossible à supposer dans des plénipotentiaires qui pèsent les droits des nations avec réflexion, sagesse et maturité, n'a rien d'étonnant, quand il est manifesté par quelques ministres françois, à qui leur conscience reproche plus d'une trahison, chez qui la crainte a produit l'emportement, et dont les remords égarent la raison. »

Dans un autre rapport, dont le duc de B.... passoit pour être l'auteur, on lisoit :

« Que l'empereur, porté au trône par la volonté de la nation régénérée, n'étant rien que par la révolution, étoit forcé d'en maintenir les intérêts; que ce n'étoit qu'en les assurant, qu'il s'assuroit lui-même; qu'il étoit essentiellement l'homme nouveau, le prince de la constitution, le souverain national; etc..... » On lisoit encore :

« Une poignée d'hommes fiers, ignorants, vieillis dans l'exil et l'oisiveté, après avoir, pendant vingt-cinq ans, oublié ou combattu leur patrie, revenoit avec in-

solence se vanter à elle-même des soins qu'ils avoient pris de la détruire, *se faisant des vertus de leurs crimes, et à nous des crimes de nos vertus;* usurpant tous les honneurs et ne nous laissant que la honte.... » 1815.

M. de Caulaincourt, ministre des relations extérieures, avouoit enfin, dans un troisième rapport, que les puissances étrangères s'armoient extraordinairement et menaçoient la France d'une guerre prochaine: « Mais, ajoutoit-il, aucun acte officiel n'a constaté la détermination d'une rupture.

« Nous sommes réduits à des conjectures vagues et à des bruits peut-être mensongers. Toutes les proclamations, toutes les paroles de votre majesté attestent hautement la sincérité de ses vœux pour le maintien de la paix.... Contre qui donc sont dirigés ces armements?

« Sire, c'est votre majesté qu'on nomme; mais c'est à la France qu'on en veut. Ce n'est point au monarque; c'est à la nation françoise; c'est à tout ce que nous avons de plus cher; à tout ce que nous avons acquis par vingt-cinq années de souffrances et de gloire, à nos libertés, à nos institutions que des passions ennemies veulent faire la guerre.

« Une partie de la famille des Bourbons et quelques hommes qui, depuis long-temps, ont cessé d'être François, cherchent à soulever encore les nations de l'Allemagne et du nord, dans l'espoir de rentrer une seconde fois par la force des armes sur un sol qui les désavoue et qui ne veut plus les recevoir.

« Oui, si, contre le plus cher des vœux de votre majesté, les puissances étrangères donnent le signal d'une nouvelle guerre, c'est la France même, c'est la nation tout entière qu'elles veulent atteindre, quand elles pré-

1815. tendent ne s'attaquer qu'à son souverain, quand elles affectent de séparer la nation de l'empereur.

« Le contrat de la France avec votre majesté est le plus étroit qui jamais ait uni une nation à son prince. Le peuple et le monarque ne peuvent plus avoir que les mêmes amis et les mêmes ennemis. S'agit-il de provocations personnelles de souverain à souverain? ce ne peut-être autre chose qu'un duel ordinaire.

« Que fit François I dans son emportement contre Charles-Quint? il lui envoya un cartel. Mais distinguer le chef d'une nation de cette nation même, protester que l'on n'en veut qu'à la personne du prince, et *faire marcher contre lui un million d'hommes*, c'est trop se jouer de la crédulité des peuples! »

Sans doute, un million d'hommes n'étoit pas nécessaire pour en abattre un seul; mais personne n'ignoroit que celui-ci avoit une armée nombreuse et aguerrie, qu'il s'étoit associé tous les factieux du royaume et tous les mécontents de l'Europe; et pour ne pas recommencer tous les ans cette guerre importune, qui ne duroit déja que depuis trop long-temps, les souverains jugèrent à propos de s'armer de la massue d'Hercule pour écraser d'un seul coup toutes les têtes de l'hydre.

Il étoit faux d'ailleurs que ces messieurs fussent réduits, quant aux causes et à l'objet de la guerre, *à de vagues conjectures*. Ils savoient très positivement que les alliés avoient rompu toute communication avec leur maître; ils savoient qu'aucun des courriers qu'il avoit expédiés vers les cours étrangères, pour les informer de son installation, n'étoit arrivé à sa destination; ils savoient que la lettre qu'il avoit écrite aux souverains

alliés avoit été refusée par eux tous, sans exception. Cette lettre, restée sans réponse, n'en mérite pas moins notre attention. La voici : 1815.

Du château des Tuileries, 4 avril 1815.

« Monsieur mon frère,

Sa lettre aux souverains alliés.

« Vous aurez appris, dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris, et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit maintenant être connue de votre majesté. Ils sont l'ouvrage d'une irrésistible puissance, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connoît ses devoirs et ses droits. La dynastie *que la force avoit rendue au peuple françois* (1) n'étoit plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments, ni à ses mœurs. La France a dû se séparer d'eux. Sa voix appeloit un libérateur. L'attente qui m'avoit décidé au plus grand des sacrifices avoit été trompée.

« *Je suis venu;* et du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial étoit nécessaire au bonheur des François ; ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile au repos de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour-à-tour les drapeaux des diverses nations. Les vicissitudes du sort ont

(1) Il avoit dit dans sa proclamation aux armées, *que la trahison avoit rendue*, *etc.* Mais en écrivant aux princes, il n'eût été ni poli, ni adroit de les accuser d'une trahison.

1815. assez fait succéder de grands revers à de grands succès; une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre.

« Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne reconnoître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples.

« La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations; si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments personnels de votre majesté, le calme général est assuré pour long-temps, et la justice, assise aux confins des divers états, suffira seule pour en garder les frontières.

« Je saisis avec empressement, etc.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Restée sans réponse.

S'il eût écrit une lettre semblable après la bataille de Friedland, alors que l'Europe, éblouie de l'éclat de ses victoires, étoit à ses pieds, on l'eût peut-être admirée, comme l'ouvrage de la véritable grandeur et le chef-d'œuvre de la politique.

Mais dans la position où il étoit, déchu de toute gloire, de toute puissance et de toute autorité, fugitif de l'île d'Elbe, violateur des traités, escorté d'une armée de rebelles, proscrit par l'univers entier, sa lettre ne parut qu'un tissu de faussetés et d'hypocrisie; elle n'excita que le mépris ou l'indignation : elle fut refusée

par tous les souverains. Son ministre des relations extérieures en fit par ses ordres l'aveu public, et cet aveu, qu'il crut propre à irriter tous les François contre l'orgueil insolent de l'étranger, produisit un effet contraire et auquel il étoit loin de s'attendre; il consterna ses partisans et combla de joie ses ennemis. 1815.

Il prend de fausses mesures.

Sa fortune l'abandonnoit, les jacobins le contreminoient, les royalistes avoient cessé de le craindre, l'humeur le gagna : et, dans son humeur, il prit trois mesures violentes qui révélèrent le secret de sa foiblesse.

1° Il *mobilisa* la garde nationale, et crut s'être donné par-là une armée de deux millions d'hommes; mais la garde nationale, instituée pour défendre ses foyers, déclara par-tout qu'elle resteroit fidèle à son institution.

2° Il ordonna de fortifier Paris, ce qui supposoit deux choses, d'abord que les alliés pouvoient y arriver, ce qu'il n'avoit pas encore dit; ensuite qu'il avoit le projet de s'y défendre, ce qui ne donnoit pas une haute idée de son amour pour sa capitale.

3° Il renouvela la trop fameuse *loi des suspects*, en déclarant ennemis de l'état tous ceux qui seroient convaincus, ou seulement *soupçonnés* d'entretenir des correspondances avec l'étranger, de tenir des propos contre le gouvernement, et de conserver de l'attachement pour la famille des Bourbons.

Le décret qui prescrivoit ces mesures étoit précédé d'une instruction adressée à ceux qui, par leurs places, étoient chargés de leur exécution.

« Ces mesures, leur disoit-on, confiées à votre zèle et à votre patriotisme, sont aujourd'hui, comme aux

1815. premiers jours de la révolution, le gage le plus sûr de nos libertés, la garantie la plus efficace de notre indépendance.

« L'empereur ne pouvoit mieux éclairer l'Europe sur la véritable situation, l'opinion et la volonté du peuple françois, qu'en le rappelant au sentiment de ses propres forces, par leur déploiement le plus étendu, qu'en mettant la capitale de l'empire à l'abri des surprises et des trahisons, qu'en séparant le bon grain de l'ivraie, etc.. »

Pour accélérer les levées d'hommes et d'argent que, de son autorité privée, il imposoit aux départements, il y envoya des commissaires extraordinaires, revêtus des pouvoirs les plus étendus, et choisis parmi ceux des sénateurs et conseillers d'état, auxquels il reconnoissoit plus d'adresse et de talents. Vaine précaution! Leur adresse et leurs talents ne purent déterminer les habitants à faire de nouveaux sacrifices.

Lui-même ne fut pas plus heureux dans l'essai qu'il fit de sa popularité sur les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, qu'il osa convoquer aux Tuileries.

Avoit-il oublié que ces hommes qu'il convoquoit, dans sa détresse, étoient les mêmes que, vingt-trois ans auparavant, Danton et Robespierre avoient lancés contre le malheureux Louis XVI?

Ils répondirent à son appel, et arrivèrent sur la place du Carrousel. Il alla au-devant d'eux, dans l'intention de les haranguer; mais, en les voyant de près, il fut effrayé de leur accoutrement et de leurs figures: il essaya quelques paroles, qui se perdirent dans l'air, ou qui furent étouffées par leurs cris. Il rentra, en laissant à quelques uns de ses officiers le soin de leur dire

1815.

qu'ils étoient les bien venus , et que l'empereur vouloit les réunir sous les drapeaux d'une FÉDÉRATION NATIONALE. On leur distribua de l'argent, et ils se retirèrent.

A tout évenement, il avoit fait charger quatre piéces de canon et mettre sa garde sous les armes.

En le voyant descendre à ce degré d'abjection, sa garde elle-même fut consternée : ses courtisans prirent l'alarme ; ses ennemis jugèrent qu'il étoit perdu.

Le temps de l'illusion étoit passé. Le héros avoit disparu : la postérité commençoit pour lui.

Opinion des républicains.

Les *républicains* eux-mêmes, qu'il faut bien se garder de confondre avec les *jacobins*, les hommes dont le cœur avoit tressailli aux accents de liberté, que sa présence avoit excités et fait retentir des rives de la Méditerannée à celles de la Seine, se rappelèrent alors que ce prétendu défenseur de leurs droits étoit celui qui, le 18 brumaire, les avoit anéantis et sacrifiés à son ambition; que c'étoit lui qui avoit proscrit, sous le nom d'*idéolcgues*, les philosophes du dix-huitième siécle et les libéraux du dix-neuvième; que c'étoit lui qui avoit consacré les principes du pouvoir absolu dans les prétendues *constitutions de l'empire*; que c'étoit lui enfin qui, sous le nom de *dotation*, avoit rétabli le régime féodal, qu'ils avoient en horreur.

Alors tomba pour eux, comme pour tout le monde, le voile qui les avoit abusés. Ils cessèrent de croire à son patriotisme ainsi qu'à sa bonne foi. La baguette magique étoit échappée de ses mains. En reparoissant aux Tuileries avec le costume impérial, le ton, l'air et le langage de l'empereur, ce n'étoit plus qu'un rôle qu'il jouoit ; c'étoit une fiction, et non plus la réalité qu'il

1815. offroit à leurs yeux ce n'étoit plus lui, c'étoit son image qu'ils regardoient, tantôt avec inquiétude, et plus souvent avec indifférence.

Entre sa cour et le peuple, il se formoit une sorte de confédération d'hommes éclairés, qui l'observoient en silence, qui l'étudioient dans ses mouvements, qui le pénétroient jusque dans son repos, qui s'attendoient au désaveu prochain de ses belles promesses, et se préparoient à la lutte dont ce désaveu devoit être le signal.

Acte additionnel. Ce signal fut donné le 22 avril 1815, par la publication de l'acte additionnel aux constitutions de *l'empire*; œuvre clandestine, écrite par de bas valets, sous la dictée d'un maître irrité (1). Dans cet acte, on voit le despotisme honteux de lui-même, couvert d'un voile transparent, tourmenter les principes, déguiser ses intentions, et approfondir la doctrine de Machiavel. Tous les partis en furent également mécontents : tous s'en plaignirent par divers motifs. Les uns remarquèrent que, par des sous-entendus perfides, cet acte anéantissoit en effet les droits de la nation qu'il proclamoit avec ostentation : les autres lui reprochèrent de n'être qu'une servile imitation de la charte royale. On en fit des critiques amères d'un côté, des caricatures bouffonnes et des chansons de l'autre.

Voici ce qu'on lisoit dans le préambule :

« Depuis que nous avons été appelé, il y a quinze ans, par le vœu de la France au gouvernement de l'état, nous avons cherché à perfectionner à diverses époques

(1) *Irrité* des obstacles imprévus qui l'arrêtoient à chaque pas. Son caractère, naturellement irascible, l'étoit devenu davantage par les efforts même qu'il faisoit pour en dissimuler la violence.

les formes constitutionnelles, suivant les besoins de la nation, et en profitant des leçons de l'expérience.

« Les constitutions de l'empire se sont ainsi formées d'une série d'actes, qui ont été revêtus de l'acceptation du peuple.

« Nous avions alors pour but d'organiser un grand système fédératif européen, que nous avions adopté, comme conforme à l'esprit du siécle, et favorable au progrès de la civilisation.

« Notre but n'est plus désormais que d'accroître la prospérité de la France, par l'affermissement de la liberté publique.

« De là résulte la nécessité de plusieurs modifications importantes dans les constitutions, senatus-consultes et autres actes qui régissent cet empire.

« En conséquence, les articles suivants, formant un *acte supplémentaire* aux constitutions de l'empire, seront soumis à l'acceptation libre et solennelle de tous les citoyens dans toute l'étendue de la France. »

Des soixante-sept articles, dont se composoit cet acte supplémentaire, deux sur-tout excitèrent de vives réclamations ; celui qui créoit une *chambre des pairs* détruisoit le système d'égalité qu'il avoit promis aux jacobins, et les auroit désabusés de sa vocation populaire, s'ils ne l'avoient pas été depuis long-temps. C'étoit l'ancien sénat, sous un autre nom. En voyant reparoître, sur la liste des pairs, les hommes qui étoient inscrits sur celle du sénat, depuis sa création, la nation ne put douter qu'il vouloit s'assurer les mêmes déférences dans leur chambre, et qu'il obtiendroit d'eux le droit et le moyen de modifier, de suspendre ou d'anéantir les efforts de

1815. la chambre des réprésentants, dont il craignoit d'avance les hostilités.

Il n'eût pas été d'ailleurs d'une mauvaise politique de substituer au nom du *sénat*, que reprouvoit l'opinion publique, celui de *chambre des pairs*, que recommandoit le choix du roi, si l'auteur eût été assez fort pour se passer du secours des jacobins. Mais il n'en étoit pas là, et jamais peut-être il n'en eût un plus grand besoin que dans ce moment, alors que, par le dernier article de son acte additionnel, il excitoit à un plus haut degré l'indignation des royalistes. Cet article étoit ainsi conçu :

« Le peuple françois déclare que, dans la délégation qu'il fait de ses pouvoirs, il n'a pas entendu et n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons, ou d'aucun prince de cette famille sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant... »

Indépendamment de ce que cet article étoit évidemment attentatoire à la liberté des citoyens françois, en ce qu'il modifioit l'exercice de leurs droits, il devoit soulever d'indignation tous les royalistes, qui étoient convaincus que le rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône étoit le seul moyen de rétablir la paix en Europe et le bonheur en France.

A mesure que la nation s'éclairoit davantage sur les desseins de l'usurpateur, celui-ci paroissoit s'aveugler sur les dispositions de la nation ; il évoquoit d'antiques souvenirs, il rajeunissoit de vieilles institutions, il cherchoit à séduire la multitude par des usages, que

la vénération des siécles avoit consacrés, mais qui n'étoient plus en rapport avec les institutions modernes. 1815.

C'est ainsi qu'en 1801 il avoit abusé les patriotes françois, en décorant sa dictature de noms romains, symboles de grandeur et de liberté.

Champ de mai.

C'est ainsi qu'en 1815 il se crut l'émule de Charlemagne, en parodiant une de ses institutions, en convoquant un *champ de mai*, dont il détermina l'objet et les éléments. Les membres des colléges électoraux en étoient les éléments. L'acceptation de l'acte additionnel devoit en être l'objet.

Ce fut une vraie parade de boulevard. Le plus grand nombre des électeurs refusa de s'y rendre. On les remplaça par les fédérés des faubourgs.

Au milieu d'un cirque construit à grands frais dans le vaste emplacement du Champ-de-Mars, on avoit élevé un trône magnifique, sur lequel s'assit le nouveau Charlemagne, revêtu d'un costume espagnol. Après une messe solennelle que célébra le cardinal Cambacérès, M. Dubois, nommé membre de la chambre des députés par le département de Maine et Loire, prononça un discours emphatique, dans lequel il répéta ce que la flatterie avoit épuisé d'éloges en l'honneur du héros du jour, et ce que la rage révolutionnaire avoit vomi d'injures contre la famille des Bourbons. Deux ou trois phrases de son discours donneront une idée de son éloquence.

«Sire, dit-il, le peuple françois vous avoit décerné la couronne, vous l'avez déposée sans son aveu; ses suffrages vous imposent le devoir de la reprendre.

«On dit que la ligue des rois s'y oppose. Que demandent ces rois? Nous ne voulons point du chef qu'ils

1815. veulent, et nous voulons celui dont ils ne veulent pas.

« Ils osent vous prescrire des lois, à vous, sire, qui tant de fois les avez raffermis généreusement sur leurs trônes!

« Vainement veut-on nous donner des maîtres avec lesquels nous n'avons plus rien de commun. Ils ne pourroient plus croire à nos serments : nous ne pourrions plus croire à leurs promesses. »

A la suite de ce discours, M. Cambacérès, ministre de la justice, déclara sans préambule que l'acte additionnel étoit accepté à l'unanimité. Buonaparte prit alors la parole, et dit :

Discours de Buonaparte au champ de mai.

« Messieurs, empereur, consul et soldat, je tiens tout du peuple. Sur le trône et dans l'exil, la France fut l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions.

« Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple. Les vœux de la nation m'ont rappelé sur ce trône qui m'est cher, parcequ'il est le *palladium* des droits du peuple.

« François, en traversant, au milieu de l'alégresse publique, les diverses provinces de l'Empire pour arriver dans ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix ; mais je ne tardai pas à apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes veulent nous faire la guerre.

« Ces rois étrangers que j'ai élevés sur le trône, qui ont tous brigué mon alliance et la protection du peuple françois, dirigent aujourd'hui leurs coups contre ma personne.

« Si je ne voyois que c'est à la patrie qu'ils en veu-

lent, je mettrois à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés, mais leur rage sera impuissante. 1815.

« François, ma volonté est *celle du peuple* (1), mes droits sont les siens. Mon honneur, ma gloire et mon bonheur ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France. »

Ces discours, la déclaration du nombre de votes qui avoient accepté la constitution, les aigles qu'il distribua à ses soldats, le serment nouveau que ceux-ci lui prêtèrent, telles furent les scènes principales de cette mauvaise comédie. Elles furent mal jouées et mal accueillies : les acteurs et les spectateurs avoient l'air de se moquer les uns des autres. Buonaparte comptoit sur un succès d'enthousiasme : il en avoit besoin pour retenir les peuples dans ses intérêts, et pour s'étourdir lui-même sur le danger de sa position. Quelque mépris qu'il affectât pour ses ennemis, il étoit inquiet: son mépris n'étoit pas sincère. Il connoissoit leurs forces et leurs intentions, et ne se dissimuloit pas que dans le combat à mort qui se préparoit entre eux et lui, toutes les probabilités étoient en leur faveur. La chute de Murat lui donnoit plus d'inquiétudes qu'il n'en vouloit laisser paroître; dans sa situation, et avec le penchant qu'il eut toujours pour la superstition, cette chute lui paroissoit de mauvais augure et l'avant-coureur de la sienne.

Catastrophe de Murat.

Après avoir trahi la cause de son beau-frère pour l'Autriche, Murat crut qu'il pourroit avec le même succès trahir l'Autriche pour son beau-frère. Il se trompa.

(1) *Le peuple* et toujours *le peuple !* Quand il n'avoit pas besoin du peuple, il disoit : *Il n'y a pas d'autre souverain que l'empereur; le trône, c'est moi.*

1815. L'Autriche avoit les moyens de le punir. Une seule bataille décida son sort.

Vaincu à Tolentino, il fut vivement poursuivi ; il entra presque seul à Naples, où il prit à peine le temps de dire à sa femme : *tout est perdu*. Pour échapper à la fureur du peuple, que la nouvelle de sa défaite avoit soulevé, il se déguisa, se jeta sur un esquif, et vint chercher un asile en Provence. Buonaparte lui refusa la permission de venir à Paris, d'abord parcequ'il étoit mécontent de sa conduite, ensuite parcequ'il ne vouloit pas offrir aux Parisiens, dans la vue d'un roi détrôné, le prétexte et l'occasion de faire de malignes applications.

Pour ne plus revenir sur ce personnage, nous anticiperons de quelques mois sur les temps, et nous dirons qu'après la bataille de Waterloo, Murat quitta les côtes de la Provence et alla se réfugier dans l'île de Corse. Il n'y demeura pas long-temps. Trompé par de faux rapports, et encore plus abusé par ses espérances, il crut qu'il étoit regretté par ses anciens sujets, lesquels n'attendoient que sa présence pour lui rendre sa couronne. Il s'embarqua aussitôt avec un petit nombre d'aventuriers, et alla descendre avec eux sur les côtes de la Calabre, dans un endroit nommé Pizzo. Il y étoit attendu, mais non par des amis. A peine eut-il touché la terre, qu'il fut attaqué, entouré, combattu à outrance, vaincu et fait prisonnier. Le jour même, il fut traduit devant une commission militaire, condamné à mort, et fusillé comme le plus obscur de ses soldats (1).

Cette terrible exécution n'étoit ni juste, ni politique. Murat avoit porté une couronne. Il avoit été reconnu

(1) Le 15 octobre 1815.

roi de Naples par tous les souverains de l'Europe; par respect pour eux-mêmes les souverains lui devoient des égards, et son successeur à Naples n'avoit pas le droit de le traiter comme un aventurier (1). 1815.

Murat étoit brave au champ de bataille, aimable dans la vie privée, et n'eut que de bonnes intentions dans sa vie publique. Son régne fut doux et paisible. Il avoit trouvé le secret de ménager le peuple et les grands, et il s'étoit concilié autant d'affection qu'un étranger peut en obtenir dans ce pays, qui, de tout temps, fut en proie aux convulsions de la politique comme à celles de la nature.

Ouverture des chambres.

La chambre des députés, convoquée depuis un mois, se trouva réunie le 7 juin. Buonaparte en fit l'ouverture par le discours suivant :

« Messieurs,

« Depuis trois mois, les circonstances et la confiance du peuple m'ont revêtu d'un pouvoir illimité. Aujourd'hui s'accomplit le desir le plus pressant de mon cœur. Je viens commencer la monarchie constitutionnelle.

« Les hommes sont impuissants pour assurer l'avenir, les institutions seules fixent la destinée des nations.

« La monarchie est nécessaire en France, pour garantir la liberté, l'indépendance et les droits du peuple.

« J'ambitionne de voir la France jouir de toute la liberté possible. Je dis *possible*, parceque l'anarchie raméne toujours au gouvernement absolu.

« Une coalition formidable de rois en veut à notre

(1) Aussi dit-on que le roi de Naples n'apprit le jugement de Murat qu'après son exécution.

1815. indépendance. Ses armées arrivent sur nos frontières.

« Nos ennemis comptent sur nos dissentions intestines ; ils excitent et fomentent la guerre civile.

« Des rassemblements ont lieu : on communique avec Gand, comme en 1793 avec Coblentz. Des mesures législatives sont indispensables ; c'est à votre patriotisme, à vos lumières, à votre attachement à ma personne, que je me confie sans réserve.

« Il est possible que le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête des armées.

« L'armée et moi nous ferons notre devoir.

« Vous, pairs et représentants, donnez à la nation l'exemple de la confiance, du patriotisme et de l'énergie ; et, comme le sénat d'un grand peuple de l'antiquité, soyez prêts à mourir plutôt qu'à survivre au déshonneur de la France.

« La sainte cause de la patrie triomphera. »

Ce discours n'étoit pas sans dignité ; mais il fut écouté sans bienveillance, 1° par le public, qui, en général, accorde peu de confiance aux discours d'appareil, et avoit des raisons particulières de se défier de ceux de Buonaparte ; 2° par les députés, dont la majorité, avant de se connoître, et avant de se réunir, avoit apporté avec elle tous les éléments d'un système d'opposition.

Dans les adresses que les deux chambres allèrent lui porter le 11 juin, celle de la chambre des députés laissa entrevoir quelques pensées hostiles, qui n'échappèrent point à l'attention de Buonaparte ; mais n'ayant pas l'air d'y prendre garde, il répondit aux pairs « que les grandes nations comme les grands hommes savoient déployer dans les grandes calamités toute l'énergie de leur caractère. »

Et aux députés : « Gardez-vous de suivre l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les Barbares, se rendit la risée de la postérité, en s'occupant de discussions abstraites au moment où le belier brisoit les portes de la ville. » 1815.

Cependant il recomposoit ses armées, et réparoit, comme par enchantement, les pertes énormes que lui avoient coûté ses trois dernières campagnes. C'est principalement dans cette partie de la science militaire qu'on est forcé d'admirer la fécondité de son génie. Il créoit des ressources là où personne n'en soupçonnoit. Il est vrai qu'il les prodiguoit avec un abandon qui les rendoit souvent inutiles. Il entraînoit tout dans son mouvement. Ne craignant pas de résistance, il n'en éprouvoit aucune. L'avenir n'existoit pas pour lui.

Etat de l'armée françoise.

Toutes ses armées marchoient vers la frontière. Celle du nord occupoit, au commencement de juin, des cantonnements fort étendus dans les départements du Nord et de l'Aisne, où elle étoit distribuée par échelons ; formée en grande partie de vieux soldats rentrés depuis peu des garnisons dans les rangs, elle étoit animée d'un grand courage, et saisie d'un vif enthousiasme pour son général.

En arrivant à Beaumont, elle fit sa jonction avec celle des Ardennes, commandée par le général Vandamme, et peu de temps après avec celle de la Moselle, commandée par le général Gerard.

Le 8 juin, cette armée du nord se trouva composée de cinq grands corps d'infanterie, que commandoient les généraux Vandamme, Gerard, d'Erlon, Reille et Lobau. La cavalerie, commandée en chef par le maréchal

1815. Grouchy, étoit partagée en quatre corps, sous les ordres des généraux Pajol, Excelmans, Milhaud et Kellermann.

La garde impériale, composée de vingt mille hommes, formoit le noyau de cette belle armée, que suivoit un matériel considérable d'artillerie, parfaitement servie et parfaitement attelée.

Tous les corps pouvoient également réclamer le prix de la bravoure. Les soldats de la garde n'étoient donc pas plus braves que les autres: mais, élevés plus près du despote, nourris de ses principes, fiers de leur poste et vains de leurs récompenses, ils étoient arrogants avec les autres, et ne craignoient pas de dire *qu'un soldat de la garde en valoit deux de la ligne.* Cette rivalité dangereuse étoit déja un principe de désorganisation dans l'armée, et pouvoit devenir un jour funeste à son chef.

Mais un plus grand désordre menaçoit également tous les corps, dans l'indiscipline à laquelle ils étoient livrés depuis les malheurs de la campagne de Russie: la garde et la ligne avoient perdu l'esprit de cette subordination rigoureuse qui fait la force des armées, et est la sauvegarde des pays qu'elles occupent. Les soldats de toute arme regardoient le pillage comme un droit, et le pays qu'ils traversoient comme une proie. Quelques uns de leurs chefs gémissoient de ces désordres, mais ne pouvoient y rémédier. Entraînés par l'exemple, subjugués par les circonstances, ils ne voyoient que le but de la guerre, ils se faisoient illusion sur ses moyens, ils disoient: *avant tout, il faut sauver la France de l'invasion.*

Malheur au pays que traversoient de tels soldats:

ils enlevoient tout ; et, ce qui étoit plus affreux, c'est que ce qu'ils n'enlevoient pas devenoit souvent la proie des flammes. 1815.

Il étoit bien temps que Buonaparte allât se mettre à leur tête. Il partit de Paris le 12 juin à quatre heures du matin. Il déploya sur toute la route une activité extraordinaire, passant des revues, visitant en détail les fortifications des villes, ordonnant des abattis dans les défilés, faisant élever des redoutes et creuser des tranchées par-tout où elles pouvoient être utiles, ne laissant échapper aucune occasion de se montrer aux troupes et d'exciter leur ardeur. Il arriva le 13 à Avesnes : le 14, il mit à l'ordre du jour la proclamation suivante.

Buonaparte en prend le commandement.

« Soldats ! c'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et de Friedland, qui décida deux fois du destin de l'Europe. Alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, nous fûmes trop généreux : nous crûmes aux protestations et aux serments des princes que nous laissâmes sur le trône. Aujourd'hui, coalisés entre eux, ils en veulent à notre indépendance. Ils osent nous attaquer : marchons à leur rencontre. Soldats ! à Jéna, contre ces mêmes Prussiens, aujourd'hui si arrogants, vous étiez un contre trois ; à Montmirail, un contre six. Les Saxons, les Belges, les Hanovriens gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à la cause des princes ennemis des droits de tous les peuples. Ils savent que cette coalition est insatiable. Après avoir dévoré douze millions de Polonois, douze millions d'Italiens, six millions de Belges, un million de Saxons, elle veut dévorer trente millions de François; les insensés! la prospérité les aveugle. S'ils entrent en France, ils y trouvèront

1815. leur tombeau. Soldats! nous aurons des marches forcées à faire, des batailles à livrer, des périls à courir; mais, avec de la constance, la victoire nous restera. Les droits, l'honneur et le bonheur de la patrie seront reconquis. *Pour tout François qui a du cœur*, le moment est arrivé de vaincre ou de périr. »

Le 15, à la pointe du jour, l'armée s'ébranla pour entrer dans la Belgique. Les premiers ennemis qu'elle rencontra furent les avant-postes de l'armée prussienne. Ils furent aussitôt attaqués et vivement poursuivis jusqu'à Marchiennes. Ils allèrent se retrancher, ainsi que l'armée, derrière Fleurus.

En arrivant dans la Belgique, les François furent reçus par les habitants avec des transports de joie qui ne tardèrent pas à se changer en désespoir, quand ceux-ci virent que le pillage et la dévastation suivoient partout les pas de leurs hôtes. Aussitôt qu'une brigade avoit pris position autour d'un village, elle se débordoit, comme un torrent, sur toutes les habitations qui s'offroient à sa vue. Boissons, comestibles, meubles, linge, vêtements, tout disparoissoit à l'instant. Les campagnes, qui, la veille encore, étoient couvertes des plus riches moissons, paroissoient avoir été abymées par un déluge de grêle le lendemain du passage. Les places des feux de bivouacs, éparses au milieu des champs, et les prairies, réduites en litières, ressembloient à des lieux frappés de la foudre. Puisse ce tableau, tracé par un témoin oculaire, dégoûter les peuples des vaines fumées de la gloire militaire!

Bataille de Ligny.

Le 16 juin, l'armée françoise, en débouchant de Fleurus, découvrit l'armée prussienne rangée en bataille sur toute la longueur d'un coteau, au bas duquel

se trouvoit un profond ravin. On croit qu'elle déployoit une force de 90,000 hommes; sa droite étoit appuyée au village de Saint-Amand, son centre à Ligny, sa gauche s'étendoit sur la route de Namur. 1815.

Reconnoître l'ennemi, faire ses dispositions pour l'attaquer et le charger sur toute la ligne, tout cela fut pour Buonaparte l'affaire d'un instant. La charge fut terrible, et la mêlée fut bientôt générale. Il sembloit que des deux côtés les soldats avoient une injure particulière à venger; il sembloit que chacun d'eux retrouvoit un implacable ennemi dans l'inconnu qu'il avoit devant lui : les François ne vouloient faire aucun quartier; les Prussiens n'en faisoient pas davantage. Des deux côtés l'acharnement étoit égal, et le massacre horrible (1). Les villages de Saint-Amand et de Ligny furent pris et repris plusieurs fois, et toujours disputés avec la plus sanglante opiniâtreté. Les succès se balancèrent pendant les trois premières heures; dans ce moment le feu des François parut se ralentir, les Prussiens avoient un avantage décidé; le maréchal Ney, qui commandoit l'aile gauche, crut devoir faire dire à Buonaparte qu'il étoit temps de songer à faire retraite; ce n'étoit nullement le projet de celui-ci; c'étoit au contraire le moment qu'il attendoit pour faire avancer sa garde, qui, marchant au pas de charge au milieu d'une grêle de balles et de mitrailles, franchit audacieusement le ravin, rétablit l'équilibre, aborde à la baïonnette

(1) Cette haine violente et réciproque date de la campagne d'Jéna; et on en concevra les motifs, si on se rappelle les notes outrageantes que Buonaparte fit publier contre la reine et l'armée de Prusse, et celles que la reine de Prusse fit insérer dans tous les papiers étrangers contre l'empereur et l'armée des François.

1815. les carrés prussiens et les attaque avec une impétuosité qui jeta le désordre dans leurs rangs. Étonnés au dernier point et enfoncés de toutes parts, les Prussiens prirent la fuite et nous abandonnèrent le champ de bataille couvert de morts et de mourants. Le maréchal Blücher, qui les commandoit, eut un cheval tué sous lui, et ne dut son salut qu'à l'obscurité de la nuit.

La perte fut considérable de part et d'autre, mais sans aucun de ces résultats qui signalent une grande victoire. « Notre perte, dit le général Gourgaud, fut d'environ 8,000 hommes (1). Le brave général Gerard termina glorieusement sa carrière dans cette journée. Les bulletins de l'ennemi ont évalué la sienne à 15,000 hommes. »

Les avantages que Buonaparte recueillit de cette victoire furent d'abord de séparer l'armée prussienne de l'armée angloise, ensuite de rendre à la sienne la confiance qui justifia si souvent sa témérité. Mais son heure dernière étoit sonnée. Ces deux avantages ne purent le sauver.

Tandis que le maréchal Grouchy suivoit et observoit les Prussiens sur la route de Namur, Buonaparte alla reconnoître l'armée angloise, qui lui parut en position sur le terrain dit *des Quatre-Bras*; et, sans prendre un moment de repos, il résolut de l'attaquer le lendemain à la pointe du jour. Il donnoit ses ordres, toutes ses dispositions étoient faites, quand on vint lui apprendre que les masses qu'il voyoit sur les plateaux, celles qui défendoient l'entrée de la forêt, celles qui étoient rangées sur la route de Bruxelles, étoient autant de voiles

(1) *Campagne de* 1815, par le général Gourgaud.

destinés à lui cacher le mouvement rétrograde que le duc de Wellington avoit cru devoir faire, en conséquence de la défaite des Prussiens à Ligny. Il fut doublement fâché, et de son erreur et de son désappointement. Toute la journée du 17 fut employée à débusquer et à poursuivre ces trois divisions d'arrière-garde qui ne se battoient qu'en retraite et pour gagner du temps, et qui ne s'arrêtèrent que le soir, sur le Mont-Saint-Jean, où Buonaparte se promettoit de les forcer le 18 (1). 1815.

La nuit fut affreuse. Une pluie continuelle et qui tomboit par torrents fit cruellement souffrir l'armée françoise, que la marche du 17 et la bataille du 16 avoient déja extrêmement fatiguée. Mais Buonaparte avoit le secret de communiquer son infatigable ardeur à ses soldats. Ils supportèrent non seulement avec patience, mais avec gaieté, la pluie, la chaleur, les marches, les privations, dans la ferme croyance où ils étoient que la retraite des Anglois étoit une déroute, et dans l'espoir flatteur qu'ils iroient coucher le lendemain à Bruxelles. Des déserteurs, qui n'étoient que des espions, avoient annoncé que l'armée belge, qui faisoit partie de celle des Anglois, n'attendoit que l'engagement pour passer tout entière du côté des François.

Bataille de Waterloo.

Le jour, en paroissant, laissa voir les Anglois dans les mêmes positions qu'ils occupoient la veille. Buonaparte s'en félicita; il avoit craint qu'ils ne lui échap-

(1) On a écrit dans le temps que, par ce mouvement rétrograde, le duc de Wellington avoit tendu un piége à Buonaparte, et qu'en se présentant en bataille sur le terrain de *Quatre-Bras*, son intention étoit de dérober une marche à son ennemi, et de l'attendre au Mont-Saint-Jean, derrière des retranchements que des travaux continués pendant plusieurs jours avoient rendus inexpugnables.

1815. passent pendant la nuit. Il dit au maréchal Ney : *Je les tiens ; sur dix chances, nous en avons neuf pour nous.*

Sans s'inquiéter davantage de leurs forces et de leurs positions, il presse avec son impétuosité ordinaire la marche des colonnes de son armée qui étoient restées en arrière, il les range en bataille à mesure qu'elles arrivent ; il donne ses dernières instructions, et va se placer sur un mamelon, d'où sa vue pouvoit embrasser un vaste horizon et le mouvement des deux armées.

La sienne présentoit un effectif de 70,000 combattants partagés en quatre corps d'infanterie, y compris celui de la garde, et en trois corps de cavalerie. A dix heures du matin, elle étoit en position sur les hauteurs parallèles à celles qu'occupoit l'ennemi.

Celui-ci laissoit voir de moindres forces en apparence ; mais ne devoit-on pas supposer, comme on ne tarda pas à s'en convaincre, qu'il y en avoit d'autres cachées dans la gorge qui séparoit les plateaux de la forêt de Sorgues, et dans la forêt ? On a su depuis que le duc de Wellington avoit déployé 85,000 hommes dans cette journée ; son quartier général étoit à Waterloo, derrière ses lignes.

Les deux armées s'observoient depuis deux heures. A midi l'action s'engagea par les tirailleurs ; à une heure les Anglois firent un mouvement en arrière. L'artillerie françoise se porta en avant sur toute la ligne, et fut suivie des colonnes.

Les deux points d'appui des deux ailes de l'armée angloise furent emportés à la baïonnette. Les François passèrent le ravin et s'approchèrent du centre de l'ennemi, qui, étant fortement retranché, ne bougeoit pas.

Tandis que des masses d'infanterie françoise s'avan-

çoient au pas de charge vers le Mont-Saint-Jean, de nombreux escadrons s'élançoient sur les plateaux pour enlever les pièces qui vomissoient contre eux un déluge de mitrailles et de boulets. Ils s'arrêtèrent, et bientôt après ils furent assaillis à leur tour par la cavalerie ennemie qui, sortie tout-à-coup des sinuosités où elle étoit cachée, fit plusieurs charges successives, et reprit trois fois la position que les François avoient enlevée trois fois. 1815.

Les François, qui croyoient marcher à une victoire facile, furent étonnés de tant de résistance. Aux premières acclamations des soldats avoit succédé un silence profond qui n'étoit interrompu que par le terrible bruit de l'artillerie. Toute l'infanterie, excepté celle de la garde, étoit exposée au feu le plus meurtrier. L'action se prolongeoit avec une extrême chaleur, et la journée s'avançoit sans qu'on pût dire encore quel en seroit le résultat. Buonaparte, du haut de son observatoire, contemploit d'un œil calme l'horrible spectacle qu'il avoit sous les yeux. Il commençoit à croire aux difficultés qu'il n'avoit pas prévues; il avoit résolu de les vaincre, n'importe à quel prix. Il envoyoit incessamment des troupes fraîches au secours de celles qui succomboient. Tous ses ordres étoient précis et ne portoient que ces trois mots : *en avant, chargez.* A tous les rapports, bons ou mauvais, il répondoit d'un air sombre, *en avant, chargez.*

A cinq heures, un de ses aides de camp vint lui rapporter que des colonnes prussiennes débouchoient par le flanc droit de son armée.

Il répondit en colère : *vous vous trompez, c'est Grouchy qui exécute mes ordres.* Étoit-il de bonne foi? c'est

1815. ce qu'on ignore. Mais il étoit au moins dans l'erreur ; et cette erreur ne fut pas de longue durée. Ce corps d'armée, qui débouchoit par le flanc droit de la sienne, étoit en effet un détachement de l'armée prussienne, commandé par le général Bulow, lequel avoit habilement dérobé sa marche au maréchal Grouchy, chargé de l'observer, s'approchoit du champ de carnage, et contribua efficacement au gain de la bataille.

Cette découverte tardive augmenta l'humeur de Buonaparte sans diminuer son ardeur, ni même son espoir de vaincre. A sept heures et demie, il jugea qu'une attaque générale pouvoit encore terminer la journée en sa faveur. A cet effet, il rappela les bataillons et les batteries de la garde disséminés sur divers points, il en remit le commandement au maréchal Ney, avec l'ordre de se porter en avant et d'attaquer au pas de charge.

Ce mouvement produisit une partie de l'effet qu'il en attendoit. L'armée reprit vigueur. Le combat se ralluma sur toute la ligne. Les vieux guerriers de la garde abordent le redoutable plateau avec leur intrépidité ordinaire ; ils sont repoussés par des batteries inaccessibles ; ils reviennent à la charge, et ne sont pas plus heureux ; leurs rangs s'éclaircissent ; sans s'émouvoir, ils se resserrent et continuent d'avancer.

Dans ce moment des masses énormes de cavalerie tombent sur eux, les entourent, les somment de se rendre. *La garde meurt, et ne se rend pas*, répond l'un d'eux pour tous. Que pouvoient-ils faire cependant? Leurs munitions et leurs forces étoient épuisées, toute résistance devenoit inutile, toute vanité céda, ils se retirèrent en désordre. Ce fut là le signal d'une déroute

générale. En apprenant que la garde étoit vaincue l'armée perdit courage, tous les corps se débandèrent, la voix des chefs fut méconnue, chacun chercha son salut dans la fuite. Le terrible cri de *sauve qui peut* se fit entendre. 1815.

En vain Buonaparte, qui avoit ramassé quelques bataillons de la garde jeune et vieille, voulut tenter un dernier effort et arrêter les fuyards ; il fut entraîné avec eux.

Dans un instant toute l'armée perdit ses positions, et se déborda avec la rapidité d'un torrent qui a rompu ses digues : les canonniers avoient abandonné leurs piéces et les soldats leurs fusils. Tous les corps, mêlés et confondus, n'étoient plus qu'une multitude timide, aveugle, effarée, que rien ne pouvoit arrêter, et qui cherchoit son salut à travers des champs couverts de morts et de blessés.

Jamais déroute ne fut et plus affreuse et plus compléte. Aucune direction n'avoit été donnée; nul point de ralliement n'avoit été assigné; rien n'avoit été prévu pour une retraite. Chacun se sauvoit au hasard, sans savoir où il alloit et ce qu'il deviendroit.

Tout le matériel de l'armée tomba au pouvoir de l'ennemi; la perte en hommes fut immense. Suivant les rapports les plus modestes, elle s'éleva à dix-huit mille morts et six mille prisonniers (1).

Buonaparte prend la fuite, et se sauve à Paris.

Qu'étoit devenu celui que l'histoire accusera d'être l'auteur de cette débâcle honteuse et inouie dans nos annales militaires ? Suivant les uns il avoit péri dans la mêlée : et c'étoit le vœu de ses plus sincères amis.

(1) *Campagne de* 1815, par le général Gourgaud.

1815. Suivant les autres, il avoit été blessé et fait prisonnier dans la dernière charge. Quelques uns, et ceux-là étoient bien informés, disoient qu'il étoit sur la route de Paris, et qu'ils l'avoient reconnu parmi les fuyards. Sans s'inquiéter de ce que deviendroit l'armée qu'il avoit livrée à la boucherie, il ne songeoit qu'à sauver sa personne; c'étoit la cinquième fois qu'il se souilloit de cette lâcheté (1). Il vint à toutes brides à Paris, où, malgré la rapidité de sa course, le bruit de sa défaite l'avoit devancé. S'il espéroit y trouver des vengeurs ou des consolations, il s'abusa. Il n'y entendit que des murmures d'indignation; il n'y vit que des regards ennemis ou indifférents. L'empereur, le héros, le guerrier, tout avoit disparu; il sentit que la couronne alloit lui échapper, et peu de jours après il se vit contraint d'aller la déposer lui-même entre les mains des *représentants de la nation*.

Chambres des députés.

C'étoit sous cette dénomination, renouvelée du régime de 1793, que délibéroit alors la chambre des députés. Elle tenoit cette dénomination d'elle-même et ses pouvoirs de Buonaparte, qui l'avoit convoquée, et entre les mains de qui ses membres avoient prêté serment de fidélité.

Les royalistes, qui n'ont jamais reconnu Buonaparte depuis son retour de l'île d'Elbe, n'ont pas reconnu davantage la chambre des députés qu'il convoqua; et ceux qui l'ont reconnue, avec l'empereur, auroient dû croire que leurs pouvoirs cessoient avec le sien.

Cette prétendue chambre des représentants, illégale

(1) En Egypte, en Espagne, à Moscou, à Leipsick et à Waterloo.

dans son principe, puisqu'elle tenoit ses pouvoirs d'un homme qui n'en avoit aucun, n'étoit plus, en effet, qu'un *être de raison*, après la chute de celui de qui elle tenoit son existence. Cependant, malgré le danger de sa position et la fragilité de son existence, elle offrit à nos regards un phénoméne digne d'observation, celui d'une résistance courageuse au milieu de la nation, qui la désavouoit, et en face des armées de l'Europe, qui l'avoient proscrite avec son chef. 1815.

On n'y entendit d'abord que des cris confus, des déclamations oiseuses, des opinions révolutionnaires et des débats scandaleux, qui rappeloient trop évidemment ceux de la fameuse convention.

Avant de se reconnoître et de se grouper en partis distincts, les hommes de tous les partis commencèrent par se jeter dans la mêlée; ils nous présentèrent alors l'image du chaos, où tous les éléments étoient confondus: la fermentation fut promptement développée, et laissa bientôt voir le germe de quatre opinions, dont les défenseurs devoient tantôt s'unir sans s'aimer, et tantôt se combattre sans objet et sans motif.

L'une de ces opinions tendoit à rendre à Buonaparte son pouvoir, son régime et ses constitutions. On voyoit dans ce parti d'anciens généraux, d'anciens ministres, et des conseillers d'état.

L'autre n'étoit pas éloignée de reconnoître un chef dans Buonaparte, mais à des conditions qui devoient enchaîner sa volonté et modifier son autorité, lesquelles, faute d'être acceptées, reportoient sa couronne sur la tête de son fils, ou sur celle du prince d'Orange. On retrouvoit dans ce parti des *constituants*, des *feuillants*, des *girondins*, tous les grands acteurs de la révolution,

1815. mais qui ne s'étoient souillés d'aucun de ses crimes.

Un troisième parti ne vouloit ni de Buonaparte ni de son fils, ne reconnoissoit ni sa gloire ni ses principes, ne vouloit ni d'empereurs ni de rois; mais, appelant à son secours les Grecs, les Romains et les hommes célèbres de la convention, il vouloit une république; *république une et indivisible*, comme disoit Robespierre, ou fédérative, comme l'avoient imaginée Vergniaud, Brissot et Condorcet.

Il y avoit un quatrième parti, composé d'honnêtes gens, mais en petit nombre, comme sont les honnêtes gens; foible et timide, comme sont les honnêtes gens; et, comme tous les honnêtes gens, faisant beaucoup de vœux et peu d'efforts pour le retour des Bourbons.

Dans les premières séances de la chambre, les partisans de la première de ces opinions parurent les maîtres du terrain. Ils furent redevables de ce succès momentané au respect qu'on avoit encore pour leurs noms, pour leurs dignités, et pour la gloire militaire dont quelques uns d'eux étoient les *représentants*.

Mais, à mesure que l'assemblée prit une assiette plus ferme, les oppositions se manifestèrent avec plus de force, et en même temps avec plus de calme dans les délibérations et plus de dignité dans le langage.

La plupart des orateurs qui assiégèrent la tribune de cette assemblée étoient ou des jeunes gens sans étude de nos lois, sans expérience de la révolution, sans connoissance de la situation morale et politique de la France, mais pleins d'ardeur pour la liberté; ou des vétérans de la révolution, bien pénétrés de ses intérêts et bien décidés à les défendre, et à regarder comme autant d'ennemis les rois et leurs partisans.

Les uns et les autres se méprirent étrangement sur les temps où ils vivoient et sur les hommes avec lesquels ils avoient à traiter. Les uns et les autres répétèrent mal à propos de faux principes de liberté et des maximes inapplicables aux circonstances. Les uns et les autres faillirent à compromettre le salut de la France par les obstacles que, sous prétexte de *l'indépendance nationale*, ils mirent imprudemment à la rentrée du roi. Telle étoit la situation des esprits dans cette assemblée, lorsque Buonaparte, vaincu à Waterloo, et déserteur de son armée, arriva à Paris. 1815.

Il n'y rencontra, avons-nous dit, que des regards ennemis, ou des amis consternés. Il apprit bientôt que l'opinion publique le rejetoit, et que la chambre des députés parloit hautement de prononcer sa déchéance.

En vain son frère Lucien essaya-t-il, dans un long plaidoyer, de prouver que le seul moyen de soustraire la France au danger dont les armées de l'Europe la menaçoient, étoit de se rallier, de se serrer plus que jamais autour de l'homme qui avoit fait trembler l'Europe pendant quatorze ans.

« Allez dire à votre frère, lui répliqua M. de La Fayette, que la nation n'a plus de confiance en lui; et que nous entreprendrons nous-mêmes de sauver la France, qu'il a livrée au courroux et aux vengeances de l'Europe. »

Dans cette extrémité, Buonaparte consulta M. Fouché, ministre de la police, l'homme de son conseil qu'il craignoit et qu'il estimoit le plus (1). Que dois-je faire?

(1) M. Fouché, fils d'un armateur de Nantes, étoit oratorien avant la révolution. Nommé député à la convention, il vota la mort du roi; et en cela il commit une faute dont il n'est pas à se repentir.

1815. lui demanda-t-il. Abdiquer, sire, lui répondit le ministre. — Et pourquoi? — Parcequ'il vaut mieux descendre que tomber.

Ce conseil étoit celui de la nécessité : il n'en fut pas moins reçu avec humeur et défiance. En se servant des talents de M. Fouché, Buonaparte n'avoit pas cessé de redouter en lui tantôt un rival et tantôt un contrôleur.

Depuis Lyon, ils avoient marché d'accord, jusqu'au moment où M. Fouché reçut d'un membre du congrès de Vienne une lettre qui lui annonçoit d'une manière positive que Buonaparte ne seroit jamais reconnu ; qu'à cet égard toutes les puissances étoient unanimes, et se disposoient à marcher contre lui. Cette lettre lui parvint peu de jours avant la cérémonie du Champ-de-Mai. Il la communiqua à Buonaparte, et profita de cette occasion pour lui représenter qu'il étoit impossible à la France de soutenir le choc de toutes les nations de l'Europe; qu'il convenoit de s'assurer des dernières intentions des souverains, et que, s'ils persistoient, il n'y avoit, pour son intérêt et pour celui de la France, qu'un parti à prendre, celui d'abdiquer, et de se retirer aux États-Unis.

Ce qu'il avoit dit dans l'intérêt de la France, alors que Buonaparte étoit à la tête d'une puissante armée, et entouré d'un parti, il le répéta dans son intérêt personnel, et avec bien plus de force, alors qu'il n'avoit plus ni parti ni armée. Il n'en fut pas mieux accueilli. Mais il avoit de son côté la raison, et Buonaparte n'avoit plus d'autorité. A sa réponse *je n'abdiquerai pas*, il répliqua : *que ferez-vous ?* — Ce que je ferai ? j'ai encore soixante mille hommes, à la tête desquels

je défendrai Paris, ou je m'ensevelirai sous ses ruines. M. Fouché se retira, en lui disant : *vous y réfléchirez*. 1815.

Le lendemain de cette conférence, Buonaparte envoya aux deux chambres son abdication, conçue dans les termes suivants :

Seconde abdication de Napoléon.

« François, au commencement de la guerre pour l'indépendance nationale, je comptois sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés, et sur le concours de toutes les autorités nationales. J'étois fondé à en espérer le succès, et j'avois bravé toutes les déclarations des puissances contre moi. Les circonstances paroissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne!

« Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le nom de Napoléon II, empereur des François. Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les chambres à organiser promptement la régence par une loi. Unissez-vous tous pour le salut public, et pour rester une nation indépendante.

« *Donné au palais de l'Elysée*, *le* 22 *juin* 1815.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Le même jour, il adressa à l'armée la proclamation suivante :

« Soldats! quand je céde à la nécessité qui me force de m'éloigner de mon armée, j'emporte avec moi l'heureuse certitude qu'elle justifiera, par les services émi-

1815. nents que la patrie attend d'elle, les éloges que nos ennemis eux-mêmes ne peuvent lui refuser.

« Soldats, je suivrai tous vos pas, quoique absent; je connois tous les corps, et aucun d'eux ne remportera un avantage signalé sur l'ennemi, que je ne rende justice au courage qu'il aura déployé. Vous et moi nous avons été calomniés. Des hommes indignes d'apprécier vos travaux ont vu, dans les marques d'attachement que vous m'avez données, un zéle dont j'étois le seul objet. Que vos succès futurs leur apprennent que c'étoit la patrie par-dessus tout que vous serviez en m'obéissant, et que si j'ai quelque part à votre affection, je le dois à mon ardent amour pour la France, notre mère commune.

« Soldats, encore quelques efforts, et la coalition est dissoute. Napoléon vous reconnoîtra aux coups que vous porterez.

« Sauvez l'honneur et l'indépendance des François. Soyez jusqu'à la fin tels que je vous ai connus depuis vingt ans, et vous serez invincibles.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Débats dans les chambres.

L'acte d'abdication ayant été lu à la chambre des pairs, M. Lucien se leva, et dit :

« L'empereur Napoléon vient d'abdiquer en faveur de son fils. Politiquement parlant, l'empereur est mort, *vive l'empereur!* Je propose à l'assemblée, séance tenante, de prêter serment à Napoléon II. »

« Et à quel titre, s'écria aussitôt M. Doulcet de Pontécoulant (1), M. Lucien vient-il proposer un souverain

(1) M. Doulcet de Pontécoulant, d'une ancienne famille de Nor-

1815.

à la nation françoise? M. Lucien est-il François? il n'a d'autre titre que celui de prince romain... » Lucien voulut interrompre l'orateur: « Pardon, prince, reprit celui-ci, respectez l'égalité dont tant de fois vous avez donné l'exemple (1). Je déclare que je ne reconnoîtrai jamais pour mon souverain un enfant étranger. Vous aurez la guerre civile, reprit Lucien. C'est bien assez de la guerre étrangère, que vous nous avez donnée, répondit M. Boissy-d'Anglas.

La proposition de M. Lucien fut ajournée.

La discussion fut encore plus animée dans la chambre des députés. MM. Garat, Defermont, Boulay de la Meurthe, Regnault de Saint-Jean d'Angely, insistèrent vivement pour faire proclamer Napoléon II. MM. Malleville et Dupin demandèrent l'ajournement. L'assemblée paroissoit indécise, lorsque M. Manuel réunit la majorité des opinions à la sienne, par un discours qui fit connoître son talent, et dont nous allons citer quelques phrases.

Discours de M. Manuel.

« De quoi s'agit-il, messieurs, dans cette discussion? d'un homme, ou d'une famille? non : mais de la patrie. Il s'agit de ne rien compromettre, de laisser aller le cours des choses, et de ne pas prolonger davantage une discussion que je regarde comme une calamité. N'est-ce

mandie, étoit avant la révolution sous-lieutenant des Gardes-du-Corps, dont son père étoit major-général. Il embrassa le parti de la révolution avec chaleur, et fut successivement membre de la convention, député au conseil des cinq-cents, préfet du département de la Dyle, et pair de la chambre de Buonaparte.

(1) Allusion aux principes démocratiques que Lucien avoit professés au commencement de la révolution, et au refus constant qu'il fit de reconnoître son frère en qualité d'empereur, pendant les jours de sa puissance.

1815. pas, en effet, une calamité que d'être obligé de proclamer à la face de l'Europe jusqu'à quel point des considérations politiques ont influé dans la décision de Napoléon, et dans celle que vous avez à prendre relativement à son fils?

« L'abdication de Napoléon emporte avec elle une condition en faveur de son fils. Vous avez accepté l'abdication ; vous avez donc accepté les conditions qu'elle emporte avec elle. Ainsi les choses ont suivi leur cours naturel, et la question est tout entière sous l'empire des principes constitutionnels. . .

« Il faut d'ailleurs que le gouvernement agisse au nom d'une puissance quelconque. On a dit que ce seroit au nom de la nation ; mais au sein de cette grande nation, agitée par tant de mouvements contraires, livrée à tant de souvenirs, à tant d'espérances différentes, n'y a-t-il qu'une opinion, qu'un vœu, qu'un parti? Certes! s'il n'y avoit qu'une opinion, l'objection seroit sans réplique : la nation se battroit pour la nation. En résultat, je pense que l'abdication de Napoléon doit emporter avec elle le couronnement de son fils. » Il proposa en conséquence, et l'assemblée adopta le décret suivant :

« L'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que Napoléon II se trouve proclamé empereur des François par le fait de l'abdication de Napoléon I, et par la force des constitutions de l'empire. »

On ne sait encore quelle opinion prendre d'une discussion de cette nature ; s'il faut blâmer la niaiserie, ou admirer le courage des hommes qui s'y livroient avec tant de complaisance au milieu des terribles circonstances qui les menaçoient en même temps que toute

1815.

la France. Ils ne pouvoient ignorer que les armées angloise et prussienne, victorieuses à Waterloo, traversoient la France à grands pas, arriveroient sans obstacle aux portes de Paris, et que les foibles retranchements élevés autour de cette ville ne les empêcheroient pas d'y entrer et de rétablir le roi sur son trône. Ils n'ignoroient pas davantage que le vœu général de la nation repoussoit également Buonaparte, son fils et toute sa famille. Que signifioient donc et leurs débats et leurs décrets sur l'abdication de l'un et sur les droits de l'autre?

Vouloient-ils, à l'image des sénateurs romains, attendre les barbares, et mourir sur leurs chaises curules? Ce n'eût été qu'une comédie à faire pitié!

Croyoient-ils imposer aux étrangers par la hauteur de leurs discours et la fermeté de leur contenance? Ils connoissoient mal leur situation et celle de l'ennemi.

Tandis qu'ils perdoient le temps dans de vaines délibérations, ils apprirent que l'armée des alliés traversoit la vallée de Montmorency, et se déployoit dans la plaine de Saint-Denis.

M. Fouché chef du gouvernement.

Depuis l'abdication de Buonaparte, M. Fouché étoit le chef du gouvernement provisoire: c'étoit sans contredit l'homme le plus habile du conseil; mais il n'étoit pas toujours le maître d'y faire adopter ses résolutions. Son bon esprit et sa correspondance l'avoient convaincu de l'impossibilité de la résistance, et par conséquent de la nécessité de la soumission. Mais le ministre de la guerre (1) avoit d'autres vues, et pensoit qu'une longue résistance pourroit obtenir de l'ennemi des condi-

(1) Le maréchal Davoust.

1815. tions plus honorables. A mesure que les débris de l'armée vaincue à Waterloo se rallioient autour de Paris, il leur assignoit des postes, soit en dedans, soit au dehors des murs; il faisoit tous les préparatifs d'une défense vigoureuse.

M. Fouché comptoit peu sur ces ressources; et, croyant pouvoir se fier davantage aux promesses contenues dans les proclamations des alliés, il ouvrit des négociations ; il écrivit au duc de Wellington la lettre suivante :

« Paris, 27 juin 1815.

« Milord,

« Vous venez d'agrandir votre nom par de nouvelles victoires remportées sur les François; c'est donc par vous sur-tout que les François sont connus et appréciés. Vous voterez pour leurs droits au milieu des puissances de l'Europe.

« Dans ce conseil de souverains, votre crédit et votre influence ne peuvent pas être moindres que votre gloire.

« Les vœux des nations, qui ne calomnient ni ne flattent, ont fait connoître votre caractère. Dans vos conquêtes, votre droit des gens a été la justice, et votre politique la voix de votre conscience.

« Vous trouverez, Milord, les demandes que nous vous faisons, par nos plénipotentiaires, conformes à la justice la plus rigoureuse.

« La nation françoise veut vivre sous un monarque; elle veut aussi que ce monarque régne sous l'empire des lois.

« La république nous a fait connoître tout ce qu'ont

de funeste les excès de la liberté; l'empire, tout ce qu'a de funeste l'excès du pouvoir. Notre vœu, et il est immuable, est de trouver, à égale distance de ces excès, l'indépendance, l'ordre et la paix de l'Europe. 1815.

« Tous les regards en France sont fixés sur la constitution de l'Angleterre. Nous ne prétendons pas être plus libres qu'elle. Nous ne consentirons pas à l'être moins.

« Les représentants du peuple françois travaillent à son pacte social (1); les pouvoirs seront séparés, mais non divisés. C'est de leur séparation même qu'on veut faire naître leur harmonie.

« Dès que ce traité aura reçu la signature du souverain qui sera appelé à gouverner la France, ce souverain recevra le sceptre et la couronne des mains de la nation.

« Dans l'état actuel des lumières de l'Europe, un des plus grands malheurs du genre humain, ce sont les divisions de la France et de l'Angleterre. Unissons-nous pour le bonheur du monde.

« Milord, nul homme, en ce moment, ne peut aussi puissamment que vous concourir à mettre l'humanité tout entière sous un meilleur génie, et dans une meilleure condition. . . . »

« Le président du gouvernement de la France.

« *Signé* le DUC D'OTRANTE. »

Cette lettre resta sans réponse.

(1) La chambre des députés s'occupoit alors de faire une constitution, que le prince qu'elle se proposoit d'appeler à la couronne devoit accepter comme première condition de son installation.

1815. Quatre jours après, M. Fouché écrivit au prince Blücher celle qu'on va lire :

« Paris, 1er juillet 1815.

« Prince,

« Indépendamment du cours de nos négociations, je me fais un devoir d'écrire personnellement à votre altesse, au sujet d'un armistice, dont le refus, je l'avoue, me semble inexplicable. Nos plénipotentiaires sont au quartier général depuis le 28, et nous sommes encore sans une réponse positive.

« La paix existe déja, puisque la guerre n'a plus d'objet. Nos droits à l'indépendance, l'engagement pris par les souverains de les respecter, n'en subsisteroient pas moins, après la prise de Paris. Il seroit donc inhumain, il seroit atroce de livrer des batailles sanglantes, qui ne changeroient en rien les questions qui sont à décider.

« Je dois parler franchement à votre altesse ; notre état de possession, notre état légal, qui a la double sanction du peuple et des deux chambres, est celui d'un gouvernement où le petit-fils de l'empereur d'Autriche est le chef de l'état. Nous ne pourrions songer à changer cet état de choses que dans le cas où la nation auroit acquis la certitude que les puissances révoquent leurs promesses, et que leur vœu commun s'oppose à la conservation de notre gouvernement actuel.

« Ainsi, quoi de plus juste que de conclure un armistice ? Y a-t-il un autre moyen de laisser aux puissances le temps de s'expliquer, et à la France celui de connoître le vœu des puissances ?

« Il n'échappera point à votre altesse que déja une

1815.

grande puissance trouve dans notre état de possession un droit personnel d'intervenir pour ses propres intérêts dans nos affaires intérieures, aussi long-temps que cet état ne sera pas changé (1). Nous ne savons pas encore si l'Angleterre a changé de volonté au sujet de notre indépendance : car la marche des armées n'est pas un indice certain de la volonté des cabinets.

« La volonté de la Prusse et de l'Angleterre ne peut même pas nous suffire : c'est leur accord que nous avons besoin de connoître. Voudriez-vous, prince, désunir cet accord? Voudriez-vous y mettre obstacle?

« Quant à moi, je ne crains pas d'aller au-devant des objections. On s'imagine peut-être que l'occupation de Paris par deux des armées alliées seconderoit les vues que vous pouvez avoir de rétablir Louis XVIII sur le trône. Mais comment l'augmentation des maux de la guerre, qu'on ne pourroit plus attribuer qu'à ce motif, seroit-elle un moyen de réconciliation?

« Je dois déclarer à votre altesse que toute tentative détournée pour nous imposer un gouvernement, avant que les puissances se soient expliquées, forceroit aussitôt les chambres à des mesures qui ne laisseroient, dans aucun cas, la possibilité d'aucun rapprochement.

« L'intérêt même du roi est que tout reste en suspens. La force peut le replacer sur le trône, mais ne l'y maintiendra pas. Ce n'est ni par la force, ni par des surprises, ni par les vœux d'un parti, que la volonté nationale pourroit être amenée à changer son gouvernement. . . . Tout emploi de la force en faveur du roi, par les armées étrangères, seroit regardé par la France

(1) L'Autriche.

1815. comme l'aveu d'un dessein formel de nous imposer un gouvernement malgré nous. Il nous est permis de demander à votre altesse si elle a reçu un tel pouvoir.

« D'ailleurs, ce n'est pas la force qui pacifie : plus on usera de violence envers la nation, plus on trouvera de résistance dans sa volonté. L'intention des généraux ne peut être de compromettre leur propre gouvernement, et de révoquer par le fait la loi que les puissances se sont imposée elles-mêmes.

« Prince, la question est tout entière dans ces mots...

« *Napoléon a abdiqué, comme le desiroient les puissances, la paix est donc rétablie.... L'armistice est donc indispensable.*

« Je tiendrois à votre altesse le même langage, lors même qu'une autre bataille vous auroit ouvert les portes de Paris : c'est celui que tient toute la France. ....

« J'espère avoir bientôt avec votre altesse des rapprochements qui nous conduiront les uns et les autres à l'œuvre de la paix, par des moyens plus conformes à la raison et à la justice. L'armistice nous permettra de traiter dans Paris, et il sera facile de nous entendre sur le grand principe, que le repos de la France est une condition indispensable du repos de l'Europe.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé* le DUC D'OTRANTE. »

Le prince Blücher ne répondit pas plus à cette lettre que le duc de Wellington n'avoit répondu à celle qui lui étoit adressée. Les plénipotentiaires françois chargés de la négociation furent arrêtés aux avant-postes, et conduits sur les derrières de l'armée.

1815.

Quel qu'ait été le motif de ces deux procédés, ils furent regardés à Paris comme une violation du droit des gens, et en même temps comme un désaveu formel des protestations de paix et de bonne amitié contenues dans les manifestes que le prince de Swartzemberg, le comte Barclay de Tolly, le duc de Wellington lui-même, avoient publiés peu de jours auparavant.

Dans son manifeste du 23 juin, le prince de Swartzemberg disoit :

« François, c'est à vous à décider de la paix ou de la guerre. L'Europe veut la paix, et ne fait la guerre qu'à l'usurpateur du trône francois. Les armées alliées protégeront le paisible citoyen, et combattront les soldats de Buonaparte. Elles traiteront en alliés les provinces qui se prononceront contre lui, et ne connoîtront d'ennemis que ceux qui soutiendront sa cause. »

Le comte Barclay de Tolly, au nom de l'empereur Alexandre, avoit dit, le 25 juin :

« François, soyez rendus à vous-mêmes, et l'Europe vous salue en amie, et vous offre la paix. Venez au-devant de nous, votre cause est la nôtre : votre bonheur, votre gloire, votre puissance, sont encore nécessaires au bonheur, à la gloire et à la puissance des nations qui vont combattre pour vous. »

Le 21 juin, le duc de Wellington avoit dit :

« Je fais savoir aux François que j'entre dans leur pays à la tête d'une armée victorieuse, non en ennemi (excepté de l'usurpateur), mais pour les aider à secouer le joug de fer qui les opprime. »

Le roi avoit confirmé toutes ces promesses, dans sa proclamation datée de Cambray (28 juin 1815); la voici :

1815. « Les portes de mon royaume viennent de s'ouvrir devant moi; j'accours: j'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avois voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les François, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet tourneront à leur salut. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai pas permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui auroient pu se ranger autour de moi.

« Revenu sur le sol de ma patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples.

« Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires. Les regards ne rencontroient de toutes parts que des difficultés et des obstacles; mon gouvernement devoit faire des fautes: peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, ou quelquefois même elles égarent (1).

« L'expérience seule pouvoit avertir. Elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.

..... « Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, de pardonner aux François égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambray au milieu de tant d'acclamations.

« Mais le sang de mes enfants a coulé par une tra-

(1) Il nous semble qu'on n'a pas su apprécier la noblesse et la franchise de cet aveu de la part du roi.

1815.

hison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révéle un désastre nouveau. Je dois, pour la dignité de mon trône, pour l'inrérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux chambres, que je me propose d'assembler incessamment.

« François ! tels sont les sentiments que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre. Le roi, dont les pères régnent depuis huit siécles sur les vôtres, revient pour consacrer le reste de ses jours à vous défendre et à vous consoler. »

Quel étoit l'objet de ces manifestes? d'engager la nation à déposer les armes. Elle y avoit consenti; elle avoit déposé les armes; et dès-lors, devenue étrangère à la vengeance des alliés, elle devoit compter sur la bienveillance, sur la protection et principalement sur les promesses de leurs généraux. Jamais promesses ne furent plus volontaires, plus solennelles et plus unanimes. Il y avoit de leur part autant de justice que de générosité à déclarer qu'une seule victime suffisoit à leur ressentiment.

Comment se fit-il que tout cela fut oublié le lendemain du jour où tout cela fut promis? Quels furent les motifs qui changèrent tout-à-coup les dispositions favorables des alliés à notre égard? Nous n'avons pu acquérir à cet égard que des documents trop incertains pour émettre une opinion : mais nous devons croire que ces motifs furent bien puissants, puisqu'ils expo-

1815. soient les souverains au reproche d'avoir manqué de parole, et que, par cette conduite, ils compromettoient avec ses sujets le roi, qu'ils s'étoient chargés de ramener dans sa capitale.

L'abdication de Buonaparte n'avoit changé l'état des choses ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. Dans l'intérieur, le gouvernement paroissoit exactement le même; il n'y avoit qu'un homme de moins. A l'extérieur, la guerre continuoit aux portes de Paris, dans les plaines de Saint-Denis et de Vaugirard, comme si Buonaparte eût encore été sur le trône.

Ses lieutenants avoient rallié les débris de l'armée vaincue à Waterloo; et de ces débris ils en avoient formé une autre non moins redoutable par son indiscipline que par son courage. Le maréchal Davoust (1), ministre de la guerre, en avoit pris le commandement. Il paroissoit avoir l'intention de se renfermer avec elle dans Paris, et de s'y défendre jusqu'à l'extrémité.

Des affiches nombreuses annonçoient ce projet aussi affreux qu'insensé: des fédérés et des soldats ivres parcouroient les rues en criant : *Vive l'empereur, à bas les royalistes.* Des journaux atroces soulevoient les faubourgs, et invitoient les habitants à s'ensevelir sous les ruines de leurs maisons. De la chambre des députés, comme d'un foyer volcanique, sortoient tous les soirs

(1) Le maréchal Davoust, né en Bourgogne d'une famille noble, avoit étudié au collége de Brienne avec Buonaparte. Il étoit sous-lieutenant au régiment de Royal-Champagne en 1789. Il prit parti pour la révolution ; et un caractère particulier de bravoure et d'audace le fit avancer rapidement dans les armées de la république. Il fut nommé maréchal de l'empire en 1804, duc d'Auerstaedt en 1807, et prince d'Eckmühl en 1809.

1815.

des laves enflammées, qui menaçoient d'embraser Paris et la France.

« Notre principal devoir, disoit le 25 juin un membre de cette chambre (1), est d'exalter le zèle des hommes qui se dévouent au salut de la patrie. Aujourd'hui les fédérés dévoués à la belle cause dans laquelle nous sommes tous engagés se sont mis à la disposition de la *représentation nationale*, et sont prêts à la défendre, soit contre les malveillants de l'intérieur, soit contre les ennemis de l'extérieur. »

« Je propose, disoit un autre (2), d'envoyer aux armées des commissaires pour en diriger l'esprit. »

« Je demande, disoit un troisième (3), que la cocarde tricolore soit déclarée nationale, et la cocarde blanche incivique et criminelle. »

Tandis qu'on faisoit ces motions dans la chambre des députés, quatre des commandants de la garde nationale juroient de conserver à jamais les couleurs de la révolution.

Les couleurs ont été, dans tous les temps de révolution, le langage du peuple et le symbole des factions. On n'a point oublié les maux qu'ont produits en Angleterre les factions d'Yorck et de Lancastre, sous les noms de *rose blanche* et de *rose rouge*. Peu s'en est fallu que les mêmes couleurs, sous la forme d'œillets rouges et blancs, et sous les noms de *royalistes* et de *patriotes*, n'aient produit les mêmes désordres en France.

Hors des barrières, le drapeau blanc, symbole de la

(1) M. Dumolard.
(2) M. Durbach, séance du 5 juillet.
(3) M. Lefèvre, séance du 6 juillet.

1815. monarchie héréditaire, flottoit sur tous les édifices: dans l'intérieur de la ville, sur tous les monuments publics, flottoit le drapeau tricolor, symbole de la révolution. Il étoit défendu aux hommes, sous peine des insultes les plus graves de la part d'une soldatesque mutinée, de porter à leurs chapeaux des cocardes blanches.

La chambre des députés autorisoit ou encourageoit ces désordres par une affiche dans laquelle on lisoit:

« Tout gouvernement qui n'auroit d'autre titre que les volontés d'un parti, ou qui seroit imposé par la force, ou qui n'adopteroit pas les *couleurs nationales*, la liberté de la presse, l'abolition de la noblesse ancienne, ne sera reconnu ni par la nation ni par ses représentants (1). »

Horrible situation de Paris.

Une telle déclaration étoit effrayante pour les habitants de Paris, dans la position où ils se trouvoient. Ils étoient assiégés par une armée de 200,000 hommes, et menacés dans l'intérieur d'un soulévement populaire. D'un côté ils entendoient gronder le canon qui battoit leurs foibles remparts; de l'autre ils voyoient aiguiser

(1) Si cette prétendue *chambre de représentants* n'étoit pas elle-même excitée ou encouragée par un parti puissant, mais caché dans l'ombre, il faudroit croire que tous ses membres avoient perdu la tête, et méritoient d'aller délibérer à Charenton.

« Le vertige de cette chambre étoit telle, dit le général Gourgaud, que, dans ces moments terribles, elle s'amusoit à de vaines discussions de principes constitutionnels. La postérité ne voudra jamais croire qu'elle porta l'aveuglement au point d'imaginer que des bataillons prussiens viendroient garantir l'exécution de ses décrets. La garde nationale, ayant la même confiance, déclaroit de son côté qu'elle vouloit conserver les *couleurs nationales;* et cela, le jour que deux cent mille étrangers entroient dans Paris. »

les poignards qui menaçoient leur poitrine. Leurs alarmes étoient grandes et fondées. 1815.

Pendant les quatre mortelles journées que dura cet état de choses la ville fut livrée aux plus affreux désordres de l'anarchie. Il n'y avoit plus ni tribunaux, ni administration, ni officiers de police, ni magistrats qui veillassent à la sûreté publique. Tout étoit permis, tout étoit à craindre. Voici le tableau qu'un rapport de la police secréte du temps a tracé de cette situation.

« Paris est abandonné à lui-même. L'embarras déja très grand de cet état de choses s'accroît encore par les tentatives du parti buonapartiste, avec ou sans l'aveu de Buonaparte. Les restes de ce parti s'agitent, excitent les militaires, irritent leurs regrets, et tournent jusqu'à leur désespoir du côté de l'empereur. »

Nous avons dit que des frénétiques armés de sabres nus parcouroient les rues, en vomissant des imprécations contre le roi, en appelant le peuple aux armes, en annonçant hautement une Vendée patriotique. Ajoutons qu'à ces cris forcenés, qui effrayoient les femmes et les enfants, se joignoient des voies de fait, et que des outrages grossiers, et des coups souvent mortels effrayoient tous les hommes qui, livrés à leurs affaires particulières, n'avoient ni la pensée ni le desir de partager le délire de ces affreuses saturnales. Aucun citoyen paisible, aucune femme honnête, n'osoient plus paroître dans les promenades, ni même traverser les rues. Les boutiques, les spectacles et les barrières étoient fermés.

Ce que vouloient les factieux, et à quel terme ils devoient s'arrêter, c'est ce que nous ignorons; mais il est probable ou qu'ils avoient été trompés par de faus-

1815. ses alarmes, ou qu'ils avoient été séduits par de fausses promesses. Il est probable qu'on leur avoit représenté d'un côté les Bourbons armés contre eux de cruelles vengeances, et de l'autre un prince étranger chargé pour eux d'honneurs et de bienfaits.

Il est impossible d'expliquer, dans toute autre hypothèse, l'insolence de leurs prétentions en présence d'une armée de 200,000 hommes, et le délire de leur résistance une heure avant leur catastrophe.

Le roi aux portes de Paris.

La catastrophe arriva le 7 juillet. Le roi étoit depuis trois jours à Saint-Denis, et n'ignoroit ni les désordres dont Paris étoit le théâtre, ni les malheurs dont les habitants étoient menacés. En vertu d'une capitulation militaire, signée le 4, les étrangers avoient pris possession de Saint-Denis, de Saint-Ouen, de Clichy, de Neuilly, etc. Le 5, Montmartre fut mis à leur disposition : le 7, les portes de Paris devoient leur être ouvertes.

La veille de cette journée, si importante pour la France, M. Fouché, président du gouvernement, écrivit au roi la lettre suivante.

« Paris, 6 juillet 1815.

« Sire,

Rapport du ministre de la police au roi.

« Le retour de votre majesté ne laisse plus aux membres du gouvernement d'autre devoir à remplir que celui de se séparer. Je demande, pour l'acquit de ma conscience, à lui exposer fidèlement l'opinion et les sentiments de la France.

« Ce n'est pas votre majesté que l'on redoute. Elle a vu pendant onze mois que la confiance dans sa modération et dans sa justice soutenoit les François au mi-

lieu des craintes que leur inspiroient les entreprises d'une partie de sa cour. 1815.

« Tout le monde sait que ce ne sont ni les lumières ni l'expérience qui manquent à votre majesté. Elle connoît la France et son siècle : elle connoît le pouvoir de l'opinion ; mais sa bonté lui a trop souvent fait écouter les prétentions de ceux qui l'ont suivie dans l'adversité : dès-lors il y a eu deux peuples en France. Il étoit pénible sans doute à votre majesté d'avoir sans cesse à repousser ces prétentions par des actes de sa volonté. Combien de fois elle a dû regretter de ne pouvoir leur opposer des lois nationales ! Si le même système se reproduit, et que, tirant tous les pouvoirs de l'hérédité, votre majesté ne reconnoisse d'autres droits du peuple que ceux qui lui viennent des concessions du trône, la France, comme la première fois, sera incertaine dans ses devoirs ; elle aura à hésiter entre son amour pour la patrie et son amour pour le prince, entre son penchant et ses lumières.

« Son obéissance n'aura d'autre base que sa confiance dans votre majesté, et si cette confiance suffit pour maintenir le respect, elle ne suffit pas pour écarter les dangers, ni pour affermir les dynasties.

« Sire, votre majesté a reconnu que ceux qui entraînoient le pouvoir au-delà de ses limites sont peu propres à le soutenir quand il est ébranlé : que l'autorité se perd elle-même dans le combat continuel qui la force de rétrograder dans ses mesures : que moins on laisse de droits à un peuple, plus sa juste défiance le porte à conserver ceux qu'on ne peut lui disputer, et que c'est toujours ainsi que l'amour s'affoiblit et que les révolutions se préparent.

1815. « Nous vous en conjurons, sire, daignez cette fois ne consulter que votre justice et vos lumières. Croyez que le peuple françois met aujourd'hui à sa liberté autant d'importance qu'à la vie. Il ne se croira jamais libre s'il n'y a pas entre les pouvoirs des droits également inviolables. N'avions-nous pas sous votre dynastie des états-généraux qui étoient indépendants du monarque?

« Sire, votre sagesse ne peut attendre les événements fâcheux pour faire des concessions; c'est alors qu'elles seroient nuisibles à votre intérêt.

« Aujourd'hui les concessions rapprochent les esprits, pacifient et donnent de la force à l'autorité royale; demain elles prouveroient sa foiblesse: c'est le désordre qui les arracheroit; les esprits resteroient aigris.

« *Signé* LE DUC D'OTRANTE. »

Il y avoit dans ce rapport beaucoup d'assertions contestables, mais qui, à force d'avoir été répétées sans contradiction depuis vingt-cinq ans, étoient devenues des principes consacrés par la révolution. Il y avoit aussi des vérités de fait, que nulle personne de bonne foi ne pouvoit révoquer en doute. Le roi le lut avec attention, en reconnut les vérités, n'en désavoua pas les principes, manda M. le duc d'Otrante, et lui dit, après une longue conférence, qu'il ne croyoit pas pouvoir mieux confier l'administration de la police de son royaume qu'à celui qui en connoissoit si bien l'esprit et les besoins.

Entrée du roi dans Paris.

Le lendemain Paris ouvrit ses portes. L'armée des alliés y entra sans obstacle. A leur apparition, le vacarme dont nous avons parlé plus haut cessa. Les dé-

putés, les fédérés, les factieux, saisis d'épouvante, rentrèrent dans le devoir ou plutôt dans le silence. 1815.

C'étoit un mal guéri par un autre. Il ne falloit, hélas! rien moins qu'une invasion étrangère pour nous délivrer des horreurs de la guerre civile. Dans l'effroi que nous inspiroit la vue des bêtes féroces qu'on avoit lâchées contre nous, nous n'eûmes pas le temps d'examiner les conditions du marché qui devoit nous en délivrer; et lorsque nous en sentîmes le poids accablant, il n'y avoit plus moyen de nous en affranchir.

L'entrée des alliés dans Paris ne fut pas cette année, comme l'année précédente, une entrée triomphale; c'étoit une prise de possession. Leur figure et leur maintien annonçoient des vainqueurs qui venoient exercer des droits de conquête.

Le roi ne rentra pas non plus dans sa capitale, comme la première fois, dans une calèche découverte, et au milieu des transports de joie de toutes les classes de citoyens. Sa majesté étoit renfermée dans un carrosse dont toutes les glaces étoient levées. C'est ainsi qu'elle traversa Paris au milieu des inquiétudes qu'avoient laissées dans les esprits les effrayantes saturnales de la veille, et que ne diminuoit pas la vue des soldats étrangers qui accompagnoient le roi. La joie brilloit encore sur quelques visages; on entendit quelques cris de *vive le roi*. Mais la foule étoit sérieuse et silencieuse.

La joie que nous ressentions de revoir le roi étoit cruellement altérée par le chagrin d'en être redevables à d'autres qu'à nous-mêmes. Une sorte de pressentiment nous avertissoit que, sans avoir été vaincue, la France alloit être traitée en pays conquis.

1815. Etrange conduite des alliés.

Dès le premier jour de leur entrée, les Prussiens essayèrent de faire sauter le pont d'Jéna ; et, dans la fureur qui les animoit, ils auroient voulu faire sauter Paris.

Paris offrit pendant plusieurs mois l'image d'une ville de guerre occupée par l'étranger. Ses barrières, ses postes militaires, ses casernes, ses établissements publics, étoient livrés aux Prussiens et aux Anglois. Des piquets d'infanterie gardoient les avenues de tous les ponts. Une batterie de canon étoit braquée contre le château des Tuileries. Les Champs-Élysées, le jardin du Luxembourg, la place du Carrousel, étoient transformés en camps. Le bois de Boulogne, cette promenade favorite des Parisiens, avoit disparu sous la hache du soldat anglois.

Le lion de Saint-Marc, les chevaux de Corinthe, l'Apollon du Belvédère, la Vénus de Médicis, les chefs-d'œuvre de tous les arts qui, depuis quinze ans, enrichissoient nos musées, ou décoroient nos places publiques, furent enlevés avec une rigueur d'exécution qui redoubla le chagrin de nos pertes.

Ce fut alors que les habitants de cette grande ville, vaincus, dépouillés, ruinés et humiliés deux fois en quinze mois sous le joug des armées étrangères, éprouvèrent et sentirent toute la vanité de cette gloire militaire qui les avoit enivrés pendant quinze ans ; ce fut alors qu'ils reconnurent le tort qu'ils avoient eu d'accorder leur confiance tantôt à des empiriques qui, sous le nom de *patriotes*, leur avoient garanti de longs jours de paix et de liberté, tantôt au conquérant qui leur avoit promis l'empire et les richesses du monde entier.

1815.

Fuite de Buonaparte.

Qu'étoit-il devenu, ce fameux conquérant? Après avoir perdu sa gloire à Waterloo, et sa couronne à Paris, il rêvoit au moyen de ressaisir l'une et l'autre.

Peu de jours après son abdication, il fit sonder ses amis dans les deux chambres, les officiers de sa garde, ceux de ses ministres qui lui avoient montré le plus d'attachement, et jusqu'aux fédérés des faubourgs; il ne trouva par-tout que des esprits prévenus, des cœurs froids, des oreilles sourdes à ses insinuations.

Les conciliabules qu'il tenoit tantôt à l'Élysée-Bourbon, et tantôt à la Malmaison, étoient surveillés par M. Fouché, lequel, exactement instruit des mesures qu'on y prenoit, avoit peu de peine à les faire échouer.

Le 27 juin, Buonaparte étant à la Malmaison, apprit que les alliés en arrivant par la vallée de Montmorency, laissoient par ce mouvement leur flanc gauche à découvert : il conçut aussitôt la possibilité de sauver la France, en tombant de tout le poids de l'armée françoise sur le flanc et sur les derrières de l'ennemi. Il garantissoit le succès de cette opération, si on vouloit lui en confier l'exécution.

Le gouvernement provisoire, à qui le général Beker vint de sa part communiquer ce plan et faire cette demande, répondit *que le sort de la France étoit malheureusement décidé, et qu'il ne devoit plus songer qu'à sauver sa personne.*

Il n'y avoit pas de temps à perdre : les Prussiens s'approchoient à grands pas, et il redoutoit par-dessus tout de tomber dans les mains des Prussiens.

Il se décida à partir. Le 29 juin à 11 heures du soir, il monta dans sa voiture, et courut sans s'arrêter jusqu'à

1815. Rochefort, où il arriva le 3 juillet. Il avoit l'intention de se rendre aux *États-Unis*, et le projet de s'embarquer sur la frégate la *Méduse*. Mais la vue de trois vaisseaux anglois qui croisoient à l'embouchure de la Charente l'arrêta tout-à-coup. Il ne pouvoit s'arrêter long-temps sans tomber dans les mains des Prussiens qui étoient à sa poursuite, ni s'embarquer sans être pris par les Anglois qui sembloient l'observer. De ces deux contre-temps il choisit le dernier, et il alla lui-même se livrer aux Anglois.

Il se livre aux Anglois.

En arrivant à bord du *Bellérophon*, il dit au capitaine : « Le sort des armes m'améne chez mon plus cruel ennemi, mais je compte sur sa loyauté. »

Le *Bellérophon*, saisi d'un prisonnier de cette importance, appareilla sur-le-champ de la *rade des Basques* (1), et arriva dans celle de Torbay (2) le 23 juillet.

L'Angleterre connoissoit déja l'événement : quel événement ! quelle vicissitude de fortune ! Pour voir Buonaparte leur prisonnier, tous les Anglois se précipitèrent sur la côte où il devoit aborder. La sagesse du gouvernement prévint les dangers qui pouvoient résulter de cette immense curiosité. Le capitaine du *Bellérophon* reçut ordre de ne pas communiquer avec la terre.

Il écrit au prince-régent.

L'illustre prisonnier écrivit au prince-régent la lettre suivante :

« A bord du Bellérophon, 24 juillet 1815.

« Altesse royale,

« En butte aux factions qui divisent mon pays, et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe,

(1) Côtes de France.
(2) Côtes d'Angleterre.

j'ai terminé ma carrière politique; et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir sur les foyers du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de votre Altesse royale, comme le plus puissant, le plus constant et le plus généreux de mes ennemis. *Signé* NAPOLÉON. » 1815.

Au lieu de réponse à sa lettre, Buonaparte reçut le 31 juillet la notification officielle d'une résolution unanime de tous les souverains de l'Europe de le transférer et de le garder prisonnier à l'île Sainte-Hélène. Dans la violence de son ressentiment, il oublia qu'il étoit prisonnier, qu'il n'étoit plus qu'un simple particulier, et sur-tout qu'en violant toute sa vie *le droit des gens*, il avoit perdu celui d'en réclamer la protection ; il rédigea de premier mouvement la protestation suivante :

Protestation de Buonaparte.

« Je proteste solennellement à la face du ciel et des hommes contre la violation de mes droits les plus sacrés, puisque l'on dispose par la force de ma personne et de ma liberté. Je me suis rendu librement à bord du *Bellérophon* ; je ne suis point prisonnier ; je suis l'hôte de l'Angleterre, comme Thémistocle celui du grand roi. Une fois placé à bord du *Bellérophon*, je suis sur le sol de l'Angleterre. Si le gouvernement en me recevant n'a voulu que me tendre un piége, il a forfait à l'honneur et souillé son pavillon.

« J'en appelle donc à l'histoire. Elle dira qu'un ennemi qui fit vingt ans la guerre au peuple anglois est venu librement dans son malheur chercher un asile dans ses foyers. Quelle preuve plus éclatante auroit-il pu donner de son estime et de sa confiance? Mais comment les Anglois y ont-ils répondu? Ils ont tendu une main

1815. hospitalière à cet ennemi, et lorsque dans sa bonne foi il s'est livré lui-même, ils l'ont sacrifié.

« *Signé* NAPOLÉON.

« A bord du Bellérophon en mer, le 4 avril 1815. »

Sa protestation et sa lettre restèrent également sans réponse. La violence de son caractère lui ôta souvent la présence d'esprit nécessaire pour se conduire avec dignité. En se livrant à sa fureur, en se répandant en invectives contre les souverains alliés et contre les ministres anglois, il perdit tous ses droits à l'intérêt qu'inspire communément une grande infortune; et il ne fit point révoquer l'arrêt qui le condamnoit à finir ses jours dans l'île Sainte-Hélène. Il y arriva le 16 octobre, après soixante-six jours de navigation.

Son arrivée à Ste.-Hélène.

Il y fut traité avec générosité, mais gardé avec de grandes précautions. Le lieu qu'il choisit pour son habitation est entouré de nombreux factionnaires qui se relèvent d'heure en heure, et ne lui permettent pas de s'écarter de plus d'un quart de mille.

Aucun bâtiment ne peut aborder dans l'île sans être signalé par les vigies, sans être visité avec la plus scrupuleuse attention.

De telles mesures n'étoient pas prises uniquement contre l'homme qui pendant quatorze ans avoit ébranlé l'Europe jusque dans ses fondements; cet homme étoit abattu; mais il avoit laissé en France des *Seïdes*, et, dans les deux mondes, des partisans, qui pouvoient un jour avoir besoin de son nom, qui tenteroient de s'emparer de sa personne, qui voudroirnt le remettre à la tête des armées, recommencer sa vie, et consommer son ouvrage. C'est ce qu'il falloit empêcher.

1815.

« Gens sans patrie, disoit Salluste, en parlant des complices de Catilina, homme sans mœurs et sans aveu; assassins, parricides, sacriléges, condamnés ou poursuivis par les tribunaux; misérables que l'indigence et l'infamie sollicitent incessamment au bouleversement des lois et de la société. »

Tels étoient la plupart des hommes qui, chassés de France et d'Europe, erroient dans les autres parties du monde, avec de profonds ressentiments dans l'ame, et le projet arrêté de bouleverser la société qui les rejetoit, et à laquelle ils ont déclaré une guerre éternelle.

Espoir de ses partisans.

Ils conservèrent long-temps l'espoir de briser les fers de celui qu'ils regardoient comme leur chef, et ils n'ont jamais perdu celui de ressaisir sous son nom les rênes du pouvoir en France.

Ceux de leurs amis qui étoient restés dans le royaume à l'abri de leur obscurité, ou à l'aide de ces métamorphoses si faciles et si communes dans ce temps-là, s'y firent bientôt un parti puissant en faisant accroire aux uns que les alliés étoient convenus secrétement d'écraser la démocratie en écrasant la France, qui en étoit devenue le foyer; en disant aux autres que le roi ne favorisoit les patriotes qu'en apparence; que toutes les concessions qu'il faisoit aux *libéraux* étoient autant de piéges qu'il tendoit à leur bonne foi pour les endormir; Qu'en voulant régner comme ses ancêtres, il ne faisoit que son métier; mais que celui des *libéraux* étoit d'élever autel contre autel, et d'opposer toutes les forces de la patrie à toutes les ruses du despotisme. C'étoit le même manége, c'étoient les mêmes impostures qui avoient réussi l'année précédente, et qui réussiront tou-

1815. jours auprès de la multitude, quand le gouvernement ne saura pas en attaquer les causes avec prudence, et en punir les auteurs avec sévérité.

Mécompte du roi. Lorsque le roi rentra la première fois dans son royaume, il n'y vit que des sujets fidéles. Tout favorisoit cette illusion. Les témoignages d'amour qui l'accueillirent sur sa route, depuis les côtes de la Manche jusqu'à son château des Tuileries, ne pouvoient cacher ni des sentiments de haine, ni des projets de révolte. Sa confiance honora son cœur, mais mit en défaut sa pénétration. On sait quel en fut le prix.

En y rentrant la seconde fois, le roi devoit savoir qu'il marchoit sur un terrain miné; qu'il ne pouvoit y faire un pas sans prendre des précautions pour sa sûreté; que la première de toutes les précautions étoit de s'entourer d'amis sûrs, courageux, à l'épreuve de toutes les trahisons, et décidés à se renfermer avec lui dans l'enceinte de la charte, comme dans une citadelle imprenable.

La France alors ne demandoit que du repos, des garanties et un gouvernement. Fatiguée de gloire, de licence, et de tyrannie, elle auroit vu avec plaisir et reconnoissance le trône de Henri IV occupé par un prince qui, comme lui, eût allié la fermeté à la bonté.

L'expérience de tous les temps nous a convaincus que les peuples n'aiment à obéir qu'aux princes qui savent commander.

Si du haut de son trône constitutionnel Louis XVIII avoit déployé contre les deux partis qui l'attaquoient avec aussi peu de bonne foi, mais avec autant d'acharnement l'un que l'autre, la même fermeté que Charles V déploya contre les Bourguignons et les Arma-

1815.

gnacs, ou Henri IV contre les ligueurs et les calvinistes, ou Buonaparte lui-même contre les royalistes et les jacobins, il auroit obtenu les mêmes succès ; il auroit réduit au silence tous les libellistes, et à l'inaction tous les factieux qui, en dénaturant les actes de son régne, et en altérant ses meilleures intentions, ont jeté tant d'alarmes dans les esprits, et ont prolongé pendant si long-temps les troubles de son royaume.

Causes de mécontentements.

Au reste, les projets des factieux furent merveilleusement secondés par la conduite que tinrent les alliés pendant les quatre mois qu'ils occupèrent la France. Long-temps après la rentrée du roi, c'est-à-dire long-temps après que toute cau se de guerre eut cessé, les départements restèrent exposés à toutes les horreurs de la guerre. Villes assiégées, villages brûlés, campagnes dévastées, réquisitions, contributions, violences de toute espéce, rien ne fut épargné de la part des étrangers pour exciter la mauvaise humeur des peuples, et pour grossir la foule des mécontents.

En vain le drapeau blanc flottoit sur les remparts, en vain les assiégés demandoient à se rendre au roi, en vain les peuples réclamoient la foi des traités et le texte des proclamations ; les assiégeants n'écoutoient rien, ne voyoient que des ennemis dans les François, et paroissoient avoir pris la résolution de mettre pour toujours la France hors d'état de se relever de ses humiliations. On parloit même de la démembrer. On lisoit dans plusieurs feuilles étrangères que, par les mots d'*anciennes limites*, stipulées dans les traités précédents, il ne falloit plus entendre celles de 1789, mais bien celles de 1150. Dans cette supposition, le Roussillon devoit être rendu à l'Espagne, la Lorraine à l'Autriche, l'Alsace à

1815. l'Allemagne, et la Bourgogne aux Pays-Bas. On alloit jusqu'à dire que le royaume d'Aquitaine seroit rétabli, et que, pour ôter aux François le goût et les moyens de troubler désormais le repos de l'Europe, la France seroit réduite à l'état où elle étoit à la fin de la seconde race.

La funeste impression que produisoient ces bruits, vrais ou faux, mais généralement répandus, étoit encore augmentée par la haine violente que nous portoient les Prussiens, par la hauteur que montroient les Anglois, par le silence que gardoient l'Autriche et la Russie. Ces craintes populaires étoient exagérées, mais n'étoient pas sans quelque fondement.

Dispositions des grands cabinets.

Le cabinet de Russie n'avoit aucun intérêt à nous détruire, ni même à nous affoiblir : l'empereur Alexandre en mettoit beaucoup, au contraire, à nous relever, à nous conserver, à nous rendre notre ancienne influence dans le midi de l'Europe : il pensoit, avec les plus célèbres publicistes, que la grandeur de la France est nécessaire à la prospérité du monde, et qu'elle seule peut balancer le poids de l'Autriche sur le continent, et celui de l'Angleterre sur les deux mers.

Que l'Angleterre cherche à retenir en ses mains le *trident de Neptune*, ce n'est plus une question ; qu'elle prétende faire de ce trident le *sceptre du monde*, cela n'est pas aussi facile à établir : mais les apparences étoient contre elle (1) ; et si la plupart des François dé-

(1) De toutes les nations de l'Europe, les Anglois sont la seule qui ait trouvé dans la révolution françoise des sources de prospérité et des moyens d'agrandissement. Sa marine s'est agrandie de toutes les pertes de la nôtre. Le faux système continental de Buonaparte n'a profité qu'à son commerce. Par les acquisitions des îles de Malte, de

1815.

testoient son orgueil, craignoient son influence, se défioient de sa politique, ce n'étoit pas tout-à-fait sans raison.

La Prusse avoit été traitée par Buonaparte avec une rigueur insupportable et un mépris plus insupportable encore. Il dut rester dans l'esprit des habitants une profonde irritation et le desir d'une vengeance proportionnée aux injures qu'ils croyoient en avoir reçues. Il n'est donc pas étonnant que de toutes les armées des alliés, celle de Prusse ait commis le plus de dégâts, et laissé le plus de ressentiments en France, et que le cabinet de Berlin ait été en même temps celui qui inspira le plus d'inquiétudes au nôtre.

L'Autriche ne partageoit ni l'animosité de la Prusse, ni la jalousie de l'Angleterre : suffisamment agrandie, et amplement dédommagée en Allemagne, en Pologne, et en Italie, elle n'avoit plus rien à demander à la France ; elle n'avoit plus d'intérêt à prolonger ses douleurs ; elle vouloit assurer le repos de ses sujets sur la foi des traités ; et la foi des traités sur les garanties que lui promettoit une alliance sincère et durable avec la France et la Russie.

Négociations de paix.

Il en faut conclure que la Russie et l'Autriche durent apporter dans les négociations, qui s'ouvrirent à Paris au commencement du mois de septembre 1815, un esprit de sagesse et de fermeté, qui modéra les prétentions de l'Angleterre, calma la fougue des Prussiens, et mit un terme aux malheurs de la France.

Voici le traité qui, en conséquence de ces disposi-

Ceylan, de France, et du cap de Bonne-Espérance, l'Angleterre s'est assurée de positions militaires, du haut desquelles elle domine les mers des quatre parties du monde.

1815. tions, fut signé à Paris le 20 novembre de la même année.

Traité de paix de 1815.

« *Au nom de la très sainte et indivisible Trinité*,

« Les puissances alliées, ayant, par leurs efforts réunis et par le succès de leurs armes, préservé la France et l'Europe des bouleversements dont elles étoient ménacées par le dernier attentat de Napoléon Buonaparte, et par le système révolutionnaire reproduit en France pour faire réussir cet attentat;

« Partageant aujourd'hui avec sa majesté très chrétienne le desir de consolider pour le maintien inviolable de l'autorité royale, et la remise en vigueur de la charte constitutionnelle, l'ordre des choses heureusement rétabli en France, ainsi que celui de ramener entre la France et ses voisins ces rapports de confiance et de bienveillance réciproque que les funestes effets de la révolution et du système de conquête avoient troublés pendant si long-temps;

« Persuadées que ce dernier but ne sauroit être atteint que par un arrangement propre à leur assurer de justes indemnités pour le passé et des garanties solides pour l'avenir;

« Ont pris en considération, de concert avec sa majesté le roi de France, les moyens de réaliser cet arrangement; et ayant reconnu que l'indemnité due aux puissances ne pouvoit être ni toute territoriale, ni toute pécuniaire, sans porter atteinte à l'un ou à l'autre des intérêts essentiels de la France, et qu'il seroit plus convenable de combiner les deux modes de manière à prévenir ces deux inconvénients, leurs majestés impériales et royales ont adopté cette base pour leurs transactions

actuelles; et se trouvant également d'accord sur celle de la nécessité de conserver pendant un temps déterminé dans les provinces frontières de la France un certain nombre de troupes alliées, elles sont convenues de réunir les différentes dispositions fondées sur ces bases dans un traité définitif. 1815.

« Dans ce but, et à cet effet, sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême; sa majesté l'empereur de toutes les Russies, sa majesté le roi de la Grande-Bretagne, sa majesté le roi de Prusse, d'une part; et sa majesté le roi de France et de Navarre, de l'autre, ont nommé leurs plénipotentiaires pour discuter, arrêter, et signer ledit traité définitif; savoir:

« Pour l'empereur d'Autriche, le prince de Metternich et le baron de Vessemberg.

« Pour l'empereur de Russie, le prince de Razomowsky et le comte Capo-d'Istria.

« Pour le roi d'Angleterre, le vicomte Castlereagh et le duc de Wellington.

« Pour le roi de Prusse, le prince de Hardemberg et le baron de Humboldt.

« Pour le roi de France, le duc de Richelieu.

« Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont signé les articles suivants:

« Art. I[er] Les frontières de la France seront telles qu'elles étoient en 1790 (sauf les modifications de part et d'autre qui se trouvent indiquées dans le présent article).

« II. Les places et les districts qui, selon l'article précédent, ne doivent plus faire partie du territoire françois, seront remis à la disposition des puissances al-

1815. liées, dans les termes fixés par l'article IX de la convention militaire annexée au présent traité (1), et sa majesté le roi de France renonce à perpétuité, pour elle et ses héritiers et successeurs, aux droits de souveraineté et de propriété qu'elle a exercés jusqu'ici sur lesdites places et districts.

« III. Les fortifications d'Huningue ayant été constamment un objet d'inquiétude pour la ville de Bâle, les hautes parties contractantes, pour donner à la confédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance, sont convenues entre elles de faire démolir lesdites fortifications. Le gouvernement françois s'engage, par le même motif, à ne les rétablir dans aucun temps, et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre que trois lieues de la ville de Bâle.

« IV. La partie pécuniaire de l'indemnité à fournir par la France aux puissances alliées est fixée à la somme de 700 millions de francs. Le mode, le terme et les garanties du paiement de cette somme seront réglés par une convention particulière, qui aura la même force et valeur que si elle étoit textuellement insérée au présent traité.

« V. L'état d'inquiétude et de fermentation dont, après tant de secousses violentes, et sur-tout après la dernière catastrophe, la France, malgré les intentions paternelles de son roi et les avantages assurés par la charte

(1) *Convention militaire*, art. 9 : « Les territoires qui, depuis le traité principal, doivent être cédés aux alliés, ainsi que les places de Landau et Sarrelouis, seront remis par les autorités et les troupes françoises dans le terme de dix jours, à dater de la signature dudit traité. »

constitutionnelle à toutes les classes de ses sujets, doit nécessairement se ressentir encore, exigeant pour la sûreté des états voisins des mesures de précaution et de garanties temporaires, il a été jugé indispensable de faire occuper, pendant un certain temps, par un corps de troupes alliées, des positions militaires le long des frontières de la France, sous la réserve expresse que cette occupation ne portera aucun préjudice à la souveraineté de sa majesté très chrétienne, ni à l'état de possession, tel qu'il est reconnu et confirmé par le présent traité. 1815.

« Le nombre de ces troupes ne dépassera pas cent cinquante mille hommes. Le commandant en chef de cette armée sera nommé par les puissances alliées (1).

« Ce corps d'armée occupera les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambray, le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroy, Givet et Charlemont, Mézières, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitsch, et la tête du pont du Fort-Louis.

« L'entretien de l'armée destinée à ce service devant être fourni par la France, une convention spéciale réglera tout ce qui peut avoir rapport à cet objet (2).

« Le *maximum* de la durée de cette occupation militaire est fixé à cinq ans. L'occupation peut cesser avant

(1) Le duc de Wellington fut nommé commandant en chef de l'armée d'occupation.

(2) Suivant cette convention, le logement, le chauffage, l'éclairage, les vivres et les fourrages, ont été fournis en nature. Le nombre total des rations ne pouvoit pas être porté au-delà de deux cent mille pour hommes, et de cinquante mille pour chevaux. Quant à la solde, l'équipement et l'habillement, le gouvernement françois a subvenu à cette dépense, moyennant 50 millions de francs par an, et payables de mois en mois.

1815. ce terme, si au bout de trois ans les souverains alliés, après avoir, de concert avec sa majesté le roi de France, mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité aura fait en France, s'accordent à reconnoître que les motifs qui les portoient à cette mesure ont cessé d'exister.

« Mais, quel que soit le résultat de cette délibération, toutes les places et positions occupées par les troupes alliées seront, au terme de cinq ans révolus, évacuées sans autre délai, et remises à sa majesté très chrétienne ou à ses héritiers et successeurs.

« VI. Les troupes étrangères, autres que celles qui feront partie de l'armée d'occupation, évacueront le territoire françois dans les termes fixés par l'article IX de la convention militaire annexée au présent traité (1).

« VII. Dans tous les pays qui changeront de maître, tant en vertu du présent traité que des arrangements qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux habitants naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés, et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

« VIII. Toutes les dispositions du traité de Paris du 30 mai 1814 relatives aux pays cédés par ce traité, s'appliqueront également aux différents territoires et districts cédés par le présent traité.

(1) *Convention militaire*, art. 9: « Les troupes alliées, à l'exception de celles qui doivent former l'armée d'occupation, évacueront le territoire de France en vingt-un jours, à compter de celui de la signature du traité principal.

1815.

« IX. Les hautes parties contractantes s'étant fait représenter les différentes réclamations provenant du fait de la non exécution des articles XIX et suivants du traité du 30 mai 1814, ainsi que des articles additionnels de ce traité, signés entre la Grande-Bretagne et la France, desirant de rendre plus efficaces les dispositions énoncées dans ces articles, et ayant à cet effet déterminé par deux conventions séparées la marche à suivre de part et d'autre pour l'exécution complète des articles susmentionnés, ces deux dites conventions, telles qu'elles se trouvent jointes au présent traité, auront la même force et valeur que si elles y étoient textuellement insérées.

« X. Tous les prisonniers faits pendant les hostilités, de même que tous les otages qui peuvent avoir été donnés ou enlevés, seront rendus dans le plus court délai possible. Il en sera de même des prisonniers faits antérieurement au traité du 30 mai 1814, et qui n'auront point encore été restitués.

« XI. Le traité de Paris du 30 mai 1814, ainsi que l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin suivant (1), sont confirmés et maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui n'auroient pas été modifiées par les clauses du présent traité.

« XII. Le présent traité, avec les conventions qui y sont jointes, sera ratifié en un seul acte, et les ratifications en seront échangées dans le terme de deux mois, ou plus tôt, si faire se peut.

(1) Acte relatif à la distribution des états vacants par la dissolution de *l'empire de Buonaparte*. Voyez la 7e *époque*, page 457.

1815. « En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

« Fait à Paris, le 20 novembre, l'an de grace 1815.

« *Signé* RICHELIEU, METTERNICH, RAZUMOWSKY, CAPO-D'ISTRIA, CASTLEREAGH, HARDEMBERG, HUMBOLDT, WELLINGTON, WESSEMBERG.

« ARTICLE SÉPARÉ, *et stipulé avec la Russie seulement.* Sa Majesté très chrétienne reconnoît, à l'égard de sa majesté l'empereur de Russie, en sa qualité de roi de Pologne, la nullité de la convention de Bayonne; bien entendu que cette disposition ne pourra recevoir d'application que conformément aux principes établis dans les conventions désignées dans l'article IX du traité de ce jour.

« Le présent article séparé aura la même force et valeur que s'il étoit inséré mot à mot au traité de ce jour. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps.

« En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé. »

Suivent les mêmes signatures que ci-dessus.

Les conditions de ce traité nous parurent très onéreuses, et l'étoient en effet. Elles excitèrent de longues et vives réclamations, sur-tout de la part des *libéraux* et des *militaires* (1). Mais avant de les juger au fond, et

(1) Lorsque le temps, qui calme toutes les passions, aura calmé celles des militaires et des libéraux, ils ne seront plus si disposés à rejeter sur les royalistes et les causes de la guerre et les conditions du traité de paix, qui mit un terme à ses désastres.

pour savoir jusqu'à quel point nous avions droit de nous en plaindre, ne conviendroit-il pas d'examiner de sang-froid et de bonne foi les charges que nous avions imposées nous-mêmes aux vaincus, lorsque nous dictions des lois à l'Europe, et de faire entrer dans cet examen l'esprit turbulent qui continuoit d'agiter sourdement la France, et contre lequel les alliés, dans leur intérêt, devoient prendre des sûretés? 1815.

Il seroit encore bon de comparer ces mêmes charges avec celles que nous imposèrent les Anglois par le traité de Bretigny, après la bataille de Poitiers.

Par le traité de Bretigny, la France fut obligée de payer la rançon de son roi moyennant trois millions d'écus d'or (1), et six belles provinces.

Par le traité de Paris de 1815, c'est le roi qui a payé la nôtre, qui l'a payée avec de grosses sommes d'argent, il est vrai, mais sans livrer de provinces, et sans donner d'autres garanties que des gages temporaires.

FIN.

(1) L'écu d'or, sous le roi Jean, valoit 22 sous 6 deniers; cette monnoie étoit d'or fin, de 60 au marc, et vaudroit aujourd'hui 13 francs 40 centimes.

TABLE

DES ÉPOQUES ET SOMMAIRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

SIXIÈME ÉPOQUE.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

HUITIÈME ÉPOQUE.

FIN DE LA TABLE.



